

Université Lumière Lyon 2

Ecole Doctorale Education, Psychologie, Information et
Communication (EPIC)
Laboratoire ELICO

**La médiation humanitaire
comme facteur de
développement d'un pays :**

*La coordination de la réponse humanitaire
au tremblement de terre du 12 janvier
2010 en Haïti*

Par Colette DJADEU NGUEMEDYAM

*Thèse pour le doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication
Spécialité : communication des organisations*

Dirigée par Odile RIONDET

Présentée et soutenue publiquement le 07 juin 2013

Devant un jury composé de : Pr Andrea SEMPRINI (Lyon 2)-Président

Pr Alain KIYINDOU (Bordeaux 3) et Pr Bertrand CABEDOCHÉ (Grenoble 3)- Rapporteurs

Pr Laurent Charles BOYOMO ASSALA Université de Yaoundé)- Invité

Pr Odile Riondet- Directrice de thèse

A tous ceux et à toutes celles qui, dans leur vie ou dans l'accomplissement de leur mission, sont incompris et marginalisés....

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre, mais de collaborer, elle s'assemble et devient un temple ... Unifier c'est nouer mieux les diversités particulières, non les effacer pour un ordre vain » **Antoine St Exupery**

« La place laissée vacante souligne l'absence, tel un manque d'air qui évoque l'air » **Yannis Ritsos**

« Nous savons bien que ce que nous faisons n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, mais si cette goutte n'était pas dans l'océan, elle manquerait » **Mère Theresa**

Remerciements

Le regard qu'on porte sur le monde est la résultante de notre histoire, de notre éducation et de nos différentes expériences. Ce regard participe à construire notre manière de penser et de raisonner, et même, de questionner la réalité qui nous entoure. Un sujet de recherche, produit du questionnement d'un chercheur, délibérément choisi par celui-ci, serait donc le fruit de son histoire et de ses expériences. Considérant la rédaction de ce travail de recherche comme la mise en scène d'une grande aventure, je voudrais à travers cette page, exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui m'ont accompagnée et soutenue, de la construction de son intrigue, à sa réalisation.

De la bienveillance et de la régularité de l'encadrement de ma Directrice de thèse Odile RIONDET, j'ai été comblée.

Des conseils et initiatives de Dana POPESCU, j'ai été nourrie.

Avec l'appui financier de mon école doctorale EPIC et de mon laboratoire de recherche ELICO, j'ai pu effectuer deux séjours de recherche sur le terrain en Haïti.

Avec le soutien logistique, l'accord et la collaboration de l'équipe de coordination de la Faculté des sciences humaines et Sociales de l'université d'Etat d'Haïti, j'ai pu partager le fruit de mes travaux de recherches, avec des universitaires haïtiens en Haïti.

Grâce à tout son personnel, l'ICOM a été pour moi un cadre précieux de travail et de collaboration.

A travers Geneviève, Hélène, Lukaz, Inès, François, Pierrette et Christèle, j'ai bénéficié du regard extérieur qui favorise le recul nécessaire à l'autoévaluation.

En France et en Haïti, loin de ma famille naturelle, j'ai bénéficié de la chaleur des foyers CUP et MAYETTE.

J'ai connu la richesse de l'amitié universelle. Originaires d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et des caraïbes, d'Asie, du proche et moyen Orient, ils ont toujours été là, au moment opportun.

Même loin d'eux, la richesse des principes et valeurs de vie qu'ils m'ont transmis a été pour moi un rempart tout au long de cette grande aventure : mon papa et ma maman, ma grande famille...

Je n'aurai jamais pu atteindre ce résultat sans chacun de vous.

A tous et à toutes, MERCI !!

Résumé

Comment la médiation humanitaire contribue-t-elle au développement social d'un État?

La médiation humanitaire est l'action de servir d'intermédiaire entre plusieurs organisations dans le cadre de l'efficacité de l'aide humanitaire sur un territoire donné. Le développement social d'un État quant à lui est compris comme tout processus de changement qui se déploie dans une société avec pour but de satisfaire aux besoins élémentaires et d'atténuer les inégalités entre les hommes. La coordination de l'aide humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été analysée dans le cadre théorique des Sciences de l'Information et de la Communication, nous appuyant notamment sur les concepts que sont la médiation, l'information et les formes organisationnelles, la concertation territoriale et politique territoriale déconcertée, la communication interculturelle et l'éthique de la discussion. Ceci nous a permis de mettre en exergue l'importance de tous les acteurs et de tous les niveaux de communication (interpersonnel, de groupe, entre organisations) et le rôle central symbolique des États dans la coordination des aides humanitaires déployées sur leurs territoires. Le bon fonctionnement de tous les niveaux de médiation apparaît comme une condition essentielle pour une réelle efficacité de l'aide humanitaire.

Abstract

Humanitarian mediation as a contribution to country development . Case study of Haiti after the earthquake of 12 January 2010. The study's basic research question was: "How humanitarian mediation can contribute to a country development"? From the one side, humanitarian coordination is understood in literature as intermediary action between several organizations for efficiency of humanitarian help. And from the other side, we defined state social development as a society process of change where the aims are to respond to the elementary needs and limits of human's inequality.

In current study, the coordination of humanitarian aid in Haiti after the earthquake of 12 January 2010 has been analyzed in the theoretical frame of multiple factors as follows: information and communication, the theories of mediation, information and organizational forms, territorial dialogue and confounded territorial policy, intercultural communication and discussions ethics. This analyze permits to show the importance of all the actors and all the levels of communication (interpersonal, groups, between organizations) and the symbolic central role of the States in the coordination of humanitarians aid on their territories and empowerment of the States in their function of mediation between all humanitarians. The proper functioning of all those levels of mediation seen to be the essential condition for efficiency of humanitarian aid.

Sommaire

INTRODUCTION -----	15
La coordination de l'aide humanitaire comme objet de recherche en communication...	15
Problématique -----	17
Approche méthodologique-----	21
Présentation du plan -----	22
Partie 1 : L'état des lieux-----	25
<u>Chapitre 1</u> : Les acteurs impliqués dans la coordination humanitaire après le séisme du 12 janvier 2010 et les niveaux de coordination existants -----	27
<u>Chapitre 2</u> : Veille d'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti et revue de la littérature -----	110
Partie 2 : analyse de la coordination humanitaire en Haïti -----	142
<u>Chapitre 3</u> : Cadre théorique et méthodologique-----	143
<u>Chapitre 4</u> : Résultats-----	254
<u>Chapitre 5</u> : Synthèse -----	291
Conclusion-----	324

Liste des sigles et abréviations

Sigles	Signification
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACF	Action Contre la Faim
ACTED	Aide à la Coopération Technique Et au Développement
AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
AFD	Agence Française de Développement
AMI	Aide Médicale Internationale
BID	Banque Inter-Américaine de Développement
CACOLA	Comité d'Action Contre l'Occupation pour la Libération d'Ayiti
CAP	Consolidated Appeals Process
CARICOM	Caribbean Community and Common Market
CBM	Christian Blind Mission
CCO	Country Coordination Office
CDGRD	Comité Départemental de la Gestion des Risques et des Désastres
CERF	Central Emergency Revolving Fund
CIMIC	Civil-Military Cooperation
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
CLIO	Cadre de Liaison Inter ONG
CNGRD	Comité national de gestion des risques et des désastres
CNH	Conférence Nationale Humanitaire

CNSA	Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire
CONHANE	Conseil Haïtien des Acteurs non Etatique
COUN	Centre d'Opération d'Urgence Nationale
DPC	Direction de la Protection Civile
DSRSG/RC/HC	Deputy Special Representative of the Secretary-General/Resident Coordinator / Humanitarian Coordinator
ECHO	European Community Humanitarian Office
ECVH	Enquête sur les conditions de vie en Haïti
ERC	Emergency Relief Coordinator
FMI	Fonds Monétaire Internationale
FRH	Fonds pour la Reconstruction d'Haïti
GACI	Groupe d'Appui de la Coopération Internationale
GASC	Groupe d'Appui de la Société Civile
GRD	Gestion des Risques et des Désastres
HCT	Humanitarian Country Team
IASC	Inter-Agency Standing Committee
ICVA	International Council of Voluntary Agencies),
INSTRAW	Institute of Training and Research for the Advancement of Women
IRC	International Rescue Committee
MDM	Médecin Du Monde
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MSF	Médecins Sans Frontières
MSP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
OCHA	Office of coordination of humanitarian affairs
OEA	Organisation des Etats Américains
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDNH	Plan de Développement National pour Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SPGRD	Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres
TCD	Table de Concertation Départementale
UCAONG	Unité de Coordination des Activités des Organisations Non Gouvernementales
UNDAC	United Nations Disaster Assessment and Coordination
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation
UNFPA	United Nations Population Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations Children Fund
URD	Urgence-Rehabilitation-Developpement
USAID	United State Agency for International Developpement

Avant-propos

L'étude de la coordination de l'aide humanitaire révèle, de mon point de vue, des intérêts pratiques en termes de planification et de mise en place de l'aide humanitaire dans un pays ou une région précise. La coordination entre les différentes organisations qui apportent leurs aides ou leurs appuis à des populations dites « dans le besoin » (cible de l'aide), apparaît comme une nécessité primordiale pour assurer l'efficacité des actions, à travers notamment l'identification des actions et zones d'intervention prioritaires, la répartition des organisations sur le terrain et l'harmonisation de leurs stratégies de mise en œuvre de l'aide. Cette étude permet d'avoir une meilleure compréhension des types de relations existant entre les organisations impliquées dans l'humanitaire en Haïti et des cadres de coordination qu'on y retrouve, avec et sans l'Etat. Cet ensemble d'éléments peut contribuer à favoriser la compréhension, voire le dialogue entre les différents niveaux d'intervention professionnelle dans l'humanitaire :

- Pour une organisation d'aide humanitaire qui conçoit un projet pour Haïti, ces éléments peuvent participer à la connaissance du terrain d'action. Ils contribuent à indiquer à cette dernière les procédures à suivre, à l'orienter vers les structures qui sont légitimes pour la coordination des aides, dans l'optique d'une meilleure efficacité et d'un réel développement social du pays.
- Pour des coordinateurs Cluster des agences de l'ONU, il donne matière pour mieux comprendre l'attitude d'abandon de responsabilité souvent observé chez les responsables des ministères chargés d'assurer la co-coordination au niveau des clusters. Une prise en compte des raisons de cette attitude sur le plan humain, pourrait contribuer à favoriser le travail de collaboration entre les fonctionnaires de l'ONU et ceux du Gouvernement haïtien.
- Pour des Haïtiens qui sont chargés d'assurer la mission de coordination ou de co-coordination au nom des structures de l'Etat d'Haïti, il précise l'importance de leurs implications dans l'optique de construire un Etat d'Haïti plus fort.

- Pour les responsables d'ONG internationales en Haïti, il indique l'importance de construire des projets en cohérence avec les plans de reconstruction ou de développement national pour un réel développement social en Haïti.
- Pour les responsables d'ONG haïtiennes, il donne des éléments qui participeraient à favoriser la collaboration avec les ONG non-haïtiennes et internationales.
- Pour la diaspora haïtienne, il contribue à orienter les aides financières accordées dans le sens de l'intérêt général d'Haïti.
- Pour l'opinion publique haïtienne, il contribuerait à donner une image des organisations d'aide humanitaire comme partenaires et non concurrentes de l'Etat d'Haïti
- Dans un sens plus étendu, pour les Etats dit « pauvres » ou « en développement » vers lesquels se déploient souvent des organisations humanitaires internationales, ce travail apporte des éléments pour la mise en œuvre d'une coordination efficace entre les organisations d'aide humanitaire pour un développement social planifié par le gouvernement du pays.

Par ailleurs, l'analyse de la coordination de l'aide humanitaire comme mode de médiation entre les organisations en Science de l'Information et de la Communication, s'inscrit dans l'axe de recherche « communication des organisations ». Elle apporte des éléments sur les relations entre les organisations qui interviennent à différents niveaux de l'aide humanitaire dans un pays en situation de crise, tout en essayant de déceler la spécificité des organisations humanitaires (ONG et OI) par rapport aux autres. Elle conçoit l'organisation responsable de la coordination des autres organisations comme le médiateur organisationnel qui oriente la médiation en fonction de ses priorités. Elle permet de déduire que, dans la médiation entre les organisations, on retrouve une part considérable de médiation interpersonnelle voire interculturelle, considérant les représentants des organisations comme des personnes humaines (du fait des différents sentiments qui peuvent les animer) porteuses des cultures et des priorités des organisations qu'elles représentent. En d'autres termes, cette étude contribue à enrichir l'axe de recherche de la communication des organisations en suggérant un intérêt pour la médiation entre celle-ci.

En outre, dans une approche pluridisciplinaire, on peut noter des références aux sciences juridiques (droit international des organisations, droit international humanitaire, droit interne des

Etats), aux Sciences Politiques (processus politique mettant en jeu des rapports de pouvoir entre les organisations d'aide humanitaire, Relations internationales).

Introduction

Beaucoup de jeunes « occidentaux » s'engagent, chaque année, dans des missions humanitaires¹ vers les pays « du Sud » ou « en développement », car ils sont touchés par la misère et la pauvreté qu'ils y voient, à travers le regard des médias qui eux, décrivent très peu les stratégies déployées par les gouvernements pour le développement social de ces pays.

Sur le terrain, le manque de coordination des actions délivrées par des organisations de différents statuts (ONG nationales, ONG internationales, structures publiques...) peut devenir une source de relation conflictuelle entre les destinataires ou « bénéficiaires » de ces actions.

La coordination de l'aide humanitaire apparaît comme une problématique d'actualité dans le secteur professionnel de l'aide humanitaire. Elle fait appel à des considérations sur le leadership d'un Etat souverain pour fixer les priorités des objectifs de l'aide humanitaire, aux niveaux d'implications respectives des organisations internationales, des Etats et des ONG. Elle peut aussi donner à s'interroger sur les intérêts géopolitiques de l'aide humanitaire des Etats et sur les relations qui existent entre l'Etat « bénéficiaire », l'ONU, les bailleurs de fonds et les ONG. Ce dernier aspect est celui sur lequel se centre ce travail de recherche, lequel s'inscrit dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication, et celui précisément de la communication des organisations, sachant que tous les autres aspects indiqués sont susceptibles d'enrichir l'analyse qui est faite à travers la théorie de la médiation.

La coordination de l'aide humanitaire comme objet de recherche en Sciences de l'Information et de la communication

Les Sciences de l'Information et de la Communication ont pour objet de comprendre la communication, *de restituer les multiples dimensions de la communication humaine et de rendre visible la dimension communicationnelle de nombreux phénomènes (Dacheux, 2009)²*. La coordination de l'aide humanitaire est l'un de ces phénomènes. Pour la présenter comme objet de recherche, il est avant tout nécessaire de comprendre ses fondements et manifestations ; d'où

¹ <http://www.insa-strasbourg.fr/fr/engagement-humanitaires/>

² Dacheux Eric (2009), *les Sciences de l'Information et de la Communication*, Collection Essentiels d'Hermès, CNRS éditions, Paris, P 137

l'importance de définir les principaux termes qui constituent le concept, à savoir : humanitaire et coordination.

D'abord le mot « humanitaire », étymologiquement, est formé à partir du mot « humanité » et du suffixe « aire » ; le mot « humanité » quant à lui, dérive de la racine « humain ». Dans le langage courant, est souvent qualifié d' « humain » tout ce qui paraît sensible à la pitié, secourable et bienfaisant. « Esprit d'humanité », « sentiments d'humanité », sont des expressions souvent utilisées pour souligner les valeurs telles que la bonté et la générosité. L'humanitaire est celui qui aide les plus défavorisés au nom de la solidarité humaine.³

Dans le cadre des organisations, l'adjectif "humanitaire" qualifie les organisations œuvrant pour le bien-être et le bonheur de l'humanité, l'amélioration de la condition des hommes et le respect de l'être humain. L'action humanitaire ou l'aide humanitaire se rapportent aux actions des organisations humanitaires qui visent à sauver et préserver la vie et la dignité de personnes victimes d'un conflit ou d'une catastrophe.

Pour ce qui est de la « coordination », de la famille étymologique « ordre », ce terme est issu des mots latins *coordinatio* et *de ordinatio* qui signifient « mise en ordre ». Le dictionnaire Robert définit la coordination comme un agencement des parties d'un tout selon un plan logique, pour une fin déterminée.

Dans le cadre de l'aide humanitaire, on parle de coordination pour indiquer l'ensemble des actions à mener, dans le but de faire converger les projets des différentes organisations, vers des objectifs consensuels, à atteindre en groupe dans un contexte donné, et qui découlent du bien-être des populations visées, de l'intérêt général des « bénéficiaires ». En d'autres termes, la coordination de l'aide humanitaire serait l'ensemble des stratégies déployées dans le but de faire converger les objectifs des différentes organisations humanitaires qui sont présentes sur le terrain, vers un objectif commun, notamment celui de maximiser l'efficacité de l'action humanitaire en faveur des bénéficiaires. Cette coordination a pour but d'orienter les intervenants vers les priorités, les catégories de vulnérabilité au sein de la population, les localisations des sites, des questions liées à la sécurité du personnel et du matériel. Cette coordination limite ainsi des duplications d'interventions similaires dans un même rayon d'action et pour la même population,

³ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Humanitaire.htm>

qui constituent souvent une source de conflit entre les acteurs humanitaires sur le terrain. Ces conflits sont aussi causés par des problèmes de communication intra ou inter institutionnelle⁴. Pour Ben ODUWA, coordonateur du cluster Shelter en Haïti après le séisme⁵, *la coordination est là pour arbitrer les conflits entre les partenaires s'il y a lieu, faire respecter la stratégie, les objectifs et les standards minimum.*

Dans la coordination de l'aide humanitaire, différentes organisations sont emmenées à échanger, à travailler ensemble pour réduire les vulnérabilités. Le phénomène de la coordination humanitaire évoque de ce fait la question des relations entre les organisations qui y sont impliquées. Sachant que la « relation », mot issu du latin « relatio » et qui signifie rapport ou lien, est la base de toute communication, l'étude des relations existant entre les organisations dans la coordination de l'aide humanitaire intègre bien l'axe de recherche Communication des organisations des Sciences de l'Information et de la Communication.

Problématique

L'analyse de la coordination de l'aide humanitaire comme mode de médiation entre les organisations qui sont impliquées dans la réponse humanitaire en Haïti est une composition comportant une réalité empirique et un concept théorique. L'un des buts de cette composition est de poser un ensemble de problèmes ou questionnements qui constituent l'une des bases et le guide de ma recherche. Il me paraît à cet effet, nécessaire d'avoir au préalable une compréhension du concept de médiation dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication.

Issu du latin « *mediatio*, de *mediare* », le mot « médiation » est utilisé pour décrire l'*entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes, des partis*⁶. Ainsi le sens le plus courant de la médiation est l'action de servir d'intermédiaire ou d'être ce qui sert d'intermédiaire, avec l'idée que cette action n'établit pas une simple relation ou interaction entre

⁴ Extrait de l'article d'ArtHum (artistes pour l'humanité) dans périodique n°9 de l'année 2006. Par Dieudonné Amisi Mutambala, *Chercheur en Education, Droits humains et Transformation de conflit*, titre : Coordination humanitaire, dilemmes et obstacles : Règlements des comptes diplomatiques et Irrégularités sources : <http://arthum.respectrefugees.org/Periodique9.pdf>

⁵ Extrait de l'entretien réalisé par nous avec Ben ODUWA, Coordonateur du cluster Shelter en Haïti, voir annexes

⁶ Confère dictionnaire Robert

deux termes de même niveau, mais qu'elle est productrice de quelque chose de plus. Le phénomène de médiation a donc, dans sa propre définition, une dimension communicationnelle qui est soulignée par plusieurs chercheurs en Sciences de l'information et de la Communication.

Bernard Lamizet⁷ conçoit la médiation comme une dialectique singulière entre deux dimensions de notre expérience: la dimension singulière de notre expérience propre et la dimension collective de l'existence que nous partageons avec ceux qui vivent dans la même communauté que nous ; une dialectique entre le singulier et le collectif.

Vincent de Briant⁸, quant à lui, la définit comme l'action de mettre en relation, par un tiers appelé « médiateur », deux personnes physiques ou morale appelées « médiées », sur la base de règles et de moyens librement acceptés par elles, en vue de la prévention d'un différend ou de sa résolution, soit de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale .

Pour Michèle Guillaume-Hofnung⁹, il s'agit d'un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers impartial, indépendant, sans pouvoir décisionnel ou consultatif, avec la seule autorité que lui reconnaissent les « médieurs », favorise, par des entretiens confidentiels, l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause.

Quant à Pierre Duriez, la médiation est un *monde éclaté, fragmenté, segmenté, divisé, qui se développe selon les logiques idéologiques ou institutionnelles souvent concurrentes, quelquefois contradictoires* ; elle apparaît comme une *opportunité créatrice de lieux et de nouveaux liens* ¹⁰

Deux conceptions globales du concept de médiation peuvent être retenues de ces différentes conceptions théoriques, à savoir la médiation avec autorité ou légitimité (celle exercée par l'Etat d'Haïti par exemple) et la médiation sans autorité (forum d'échange inter ONG). Sachant que dans la médiation avec autorité, la définition du mot « médiation » est proche de celle de Vincent de Briant, c'est-à-dire une mise en relation de plusieurs « médiés » par un tiers reconnu comme « médiateur », avec un pouvoir décisionnel ou consultatif, de par son autorité légitime et

⁷ Bernard Lamizet, *La Médiation politique*, l'harmattan, 1998, Paris

⁸Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

⁹ Michèle Guillaume-Hofnung (1995), *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris

¹⁰ P.Duriez, *Médiation et médiateur, définitions typologie, pratiques*, T.2, Pub.C.I.C./I.N.J.E.P.Multigraph, 1997

qui a pour but la mise en commun des compétences singulières pour l'efficacité de l'action commune. Alors que pour la médiation sans autorité, le mot « médiation » prend le sens d'opportunité créatrice de lien social entre des « médiés » (comme indiqué par Pierre Duriez), de processus de communication reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants (selon Michèle Hofnug) avec pour principaux enjeux l'échange et l'harmonisation de leurs priorités.

Dans les deux cas, et en définition globale, la médiation en Sciences de l'Information et de la Communication est, comme l'indique Bernard Lamizet, une dialectique entre le singulier des « médiés » et le collectif qui est représenté par le « médiateur ».

On peut déduire une théorie de la médiation dans laquelle une personne physique ou morale « le médiateur » (reconnue comme tel par les « médiés ») sert d'intermédiaire entre deux ou plusieurs autres personnes « les médiés », favorisant le dialogue et les échanges entre ces derniers dans l'optique d'aboutir à un consensus accepté par tous ou à une action commune.

Le médiateur apparaît ici comme un facilitateur de communication entre les médiés, ce que Marshall Mac Luhan ¹¹ appelle dans un autre contexte le « médium », qui transforme les relations que peuvent avoir les individus avec eux-mêmes et avec les autres. C'est le médiateur qui *façonne le mode et détermine l'échelle de l'activité et des relations* entre les médiés. Le message d'un médiateur, c'est *le changement d'échelle, de rythme ou de modèle qu'il provoque* dans les relations entre les médiés. Ainsi en paraphrasant, Mac Luhan, on peut dire que la médiation c'est le médiateur lui-même.

Dans le champ d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication qui a pour objet la communication des organisations, une problématique spécifique est développée sur la communication organisante¹². Dans ce cadre, les organisations sont considérées tour à tour comme systèmes, comme ensembles politiques engageant des liens spécifiques de types sociétaires ou communautaires, comme dynamique médiatique porteuse de médias et de messages, comme institution productrice de valeurs et de comportement, comme système technique ou comme système de signes. Cette conception de la « communication organisante »

¹¹ Marshall Mc Luhan(1993), *Pour comprendre les médias, Les prolongements technologiques de l'homme* ; traduit de l'anglais par Jean Paré, Bibliothèque québécoise

¹² Stéphane Olivési (2006), *Sciences de l'information et de la communication, objets, savoirs et discipline*, Presse Universitaire de Grenoble

permet d'analyser les relations existant entre organisations humanitaires. Chaque organisation humanitaire apparaîtrait comme un système singulier, productrice de valeur et de comportement, disposant d'une politique particulière l'engageant dans des liens à la communauté humanitaire.

La médiation entre organisations conçoit ainsi une « organisation médiatrice » qui est l'intermédiaire entre plusieurs « organisations médiées ». À travers les échanges orientés par la première en fonction des priorités et de ses politiques particulières, le processus de médiation vise la mise en œuvre d'un cadre de priorité commun à toutes les organisations. En fonction du degré d'autorité de l' « organisation médiatrice », le cadre de priorité reconnu par les « organisations médiées » correspond plus ou moins aux priorités et objectifs fixés au préalable par celui-ci.

Ainsi, entre la coordination de l'aide humanitaire en Haïti d'une part, réalité empirique qui vise l'efficacité de l'action à travers des échanges réguliers et organisés entre les acteurs, et la médiation entre les organisations d'autre part, concept théorique qui vise à construire un cadre d'analyse dans le champ scientifique de l'Information et de la Communication, je propose le concept de médiation humanitaire, lequel conçoit des organisations médiatrices et d'autres médiées de l'action humanitaire sur un territoire donné. En me référant à la conception de Jean Caune¹³ dans laquelle la médiation est considérée comme un élément pouvant contribuer au développement et au changement social et culturel, et en interrogeant la médiation humanitaire en Haïti, ma question principale de recherche est la suivante : comment cette médiation humanitaire contribue-t-elle au développement social d'Haïti?

Ici, le développement social est compris comme tout processus de changement qui se déploie dans une société, dans le but de satisfaire aux besoins élémentaires et d'atténuer les inégalités entre les hommes. Ceci fait référence à Jeanne Hersch¹⁴ qui définit le développement comme *des changements corrélatifs, valorisés et orientés qui tendent à satisfaire les besoins élémentaires et à atténuer les inégalités entre les hommes* ; et à Jacqueline Mengin¹⁵ qui conçoit que *le développement local est une intervention structurée, organisée et à visée globale et continue, dans un processus de changement des sociétés locales*.

¹³ Sous la direction de Marie THONON *Médiation et Médiateurs*, MEI (médiation et information) N°19, Harmattan, 2004, Paris/ dans entretiens avec Jean Caune, Université de Grenoble III et GRESEC (groupe de recherche sur les enjeux de la communication) jean.caune@u-grenoble3.fr

¹⁴ Jeanne Hersch, *Développement, conduites humaines et institutions sociales*, publié dans les actes du Symposium sur le Développement Social, Unesco (1965), Mouton&CO, Paris

¹⁵ Jacqueline Mengin (1989), *Guide du développement social*, Logiques Sociales l'Hamattan, Paris

Pour répondre à cette question, je m'appuierai sur quelques théories en Sciences de l'Information et de la Communication, notamment des théories de l'information (la théorie des formes organisationnelles, la théorie du management de l'information et l'approche Agency), des théories de gouvernance territoriale (Concertation territoriale, politique territoriale concertée et l'intelligence territoriale), des théories de la communication interculturelle et de l'éthique de la discussion, pour interroger tour à tour la gestion de l'information dans les systèmes de coordination humanitaire en Haïti, le rôle de médiateur humanitaire de l'Etat d'Haïti sur son territoire et les facteurs communicationnels dans les réunions de coordination humanitaires en Haïti.

J'en déduis donc comme hypothèse principale de recherche que **la cohésion des facteurs tels que la gestion de l'information, la médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti et le respect des principes de communication interculturelle et d'éthique de la discussion au sein des structures de coordination humanitaire en Haïti favoriserait le développement social en Haïti**. Les questions secondaires de recherches sont les suivantes:

Quels sont les facteurs essentiels de réussite de la coordination humanitaire en Haïti ?

Comment se construisent et se régissent les relations entre les organisations dans le système de coordination humanitaire en Haïti ?

L'approche méthodologique ci-dessous me permet d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements.

Approche méthodologique

Dans son célèbre *Discours de la Méthode*, René Descartes entendait par « méthode » des *règles certaines et faciles, grâce auxquelles tous ceux qui les observent scrupuleusement ne supposeront jamais vrai ce qui est faux, et parviendront, sans se fatiguer en efforts inutiles, mais en accroissant régulièrement leur savoir, à la connaissance exacte de ce qu'ils peuvent atteindre*¹⁶.

La méthode est essentielle pour étudier avec rationalité et pour produire des savoirs. Sachant que la science peut se définir comme *une activité par laquelle nous nous efforçons de comprendre le monde et la nature des choses, non pas comme nous les imaginons ou comme nous aimerions*

¹⁶ Descartes René (1923), *Discours de la méthode*, Cambridge University Press

*qu'ils soient, mais tel qu'ils sont à partir des données fournies par l'observation et l'expérience*¹⁷.

Pour comprendre la dimension communicationnelle des systèmes de coordination de l'aide humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, mon approche méthodologique consiste d'une part, à combiner des entretiens semi-directifs avec des acteurs humanitaires impliqués dans la coordination humanitaire et des observations participantes des réunions de coordination humanitaire pour le recueil d'informations sur le terrain, et d'autre part, à élaborer des grilles d'analyse pour le dépouillement raisonné des informations recueillies.

Par ailleurs, sachant que le cas de la coordination humanitaire en Haïti que j'ai choisi d'analyser dans le cadre de cette thèse est un cas d'actualité, et que la connaissance du cadre empirique (les acteurs de l'aide humanitaire et leur implication dans la coordination) dans lequel se déroule la coordination humanitaire est essentielle pour expliquer sa dimension communicationnelle, l'exploration des sites internet des organisations, ainsi que la veille informationnelle me permettent de décrire l'état des lieux de la coordination humanitaire.

Plan de la thèse

Après avoir fait une description de l'état des lieux de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, partant de la découverte du pays à sa reconstruction après le séisme du 12 janvier 2010, j'analyserai le phénomène de la coordination humanitaire en Sciences de l'Information et de la Communication en m'appuyant principalement sur la théorie de la médiation ainsi que d'autres théories telles que la communication interculturelle, la théorie de la discussion, l'information et les formes organisationnelles, la concertation territoriale et la politique territoriale déconcertée. La présentation de l'état des lieux est constituée d'un premier chapitre sur les descriptions des différentes catégories d'acteurs de l'aide humanitaire, ainsi que leur mode d'implication dans la coordination humanitaire et les niveaux de coordinations de l'aide humanitaire en Haïti ; d'un second chapitre, portant sur la veille de l'actualité sur la coordination de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010. L'analyse du phénomène de la coordination humanitaire comporte quant à lui le cadre théorique et méthodologique, les résultats de la collecte de données sur le terrain (entretiens avec les acteurs humanitaires et observations

¹⁷ Gilles Ferréol, Philippe Deubel (1993), *Méthodologie des sciences sociales*, Armand Collin, Paris

participantes à des réunions de coordination) et l'interprétation qui fait le lien entre le cadre théorique et les données empiriques.

Partie 1 : l'état des lieux

Pour comprendre la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, il m'a semblé nécessaire de remonter dans l'histoire des principales institutions qui y sont impliquées, pour m'intéresser ensuite à la réalité de leur niveau d'implication dans les différents processus de coordination de l'aide humanitaire existants, sachant que l'implication au processus de coordination humanitaire s'inscrit d'abord dans les politiques et stratégies générales des organisations, avant d'être vécue comme une réalité pour les personnes chargées de les représenter, c'est-à-dire les cadres des organisations, et enfin au déroulement d'une réunion de coordination. Aussi, pour comprendre l'évolution du positionnement des organisations au fil du temps, je me suis intéressée au discours des médias qui, par les relations presses des organisations, assurent le relais entre l'organisation et le public.

Chapitre 1 : les acteurs impliqués dans la coordination humanitaire après le séisme du 12 janvier et les niveaux de coordination existants

Pour comprendre la situation humanitaire et sociale en Haïti, il est important de commencer par une description du contexte historique, social et géographique pour aboutir à la réalité du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cette description posera ainsi le cadre dans lequel émerge l'aide humanitaire à travers différentes organisations. L'objectif de ce chapitre est de recenser d'une part ces acteurs/organisations et leurs modes d'implication dans la coordination de la réponse humanitaire et d'autre part les différents niveaux de coordination existant dans la réponse humanitaire en Haïti.

Contexte historique, social et géographique

Quelques éléments de l'histoire politique d'Haïti¹⁸

L'histoire d'Haïti est marquée par une longue crise socio-politique.

De la découverte espagnole à la République d'Haïti

Avant son exploration par Christophe Colomb, l'île nommée « Ayiti » ou « Quisqueya » ou encore « Bohio » signifiant la « Terre des hautes montagnes », était peuplée d'Indiens nommés Arawaks (ou Taïnos) et des Caraïbes.

Christophe Colomb est arrivé sur cette île pour la première fois en 1492. Frappé par la richesse de ses sols, il la baptise Española (l'Espagnole ou *Hispaniola* ce qui signifie « petite Espagne ») et entreprit de la conquérir.

¹⁸ Beaubrun Ardouin (1847), *Etudes sur l'histoire d'Haïti*, Desobry et E Magdeleine, LIB. Paris
Thomas Madiou Fils (1843), *Histoire d'Haïti*, imprimerie de JH Ourtois, Port au Prince

Dès lors, les indiens d' « Ayiti » sont contraints à la servitude alors qu'ils ont l'habitude d'une vie calme et oisive. Ils organisent, pour se défendre, une révolte armée contre les Espagnols envahisseurs. Les armes utilisées par ces derniers (massue, pierre et flèche) sont dérisoires par rapport aux canons et armes à feu que vont utiliser les Espagnols pour les massacrer. Par ailleurs, beaucoup d' *Indiens ont péri dans les mines* où ils étaient forcés de travailler. C'est ainsi que fut progressivement exterminé le peuple des premiers habitants d'Haïti.

Vers 1517, pour repeupler l'île d'Haïti par des hommes et femmes forts, capables de résister aux travaux rudes, le royaume d'Espagne fait venir des esclaves noirs de Séville, puis de l'Afrique. Au XVIIe siècle, suite à des accords entre les gouvernements français et espagnol, la France prend le contrôle de la partie occidentale de l'île. L'esclavage était, à cette époque, l'une des bases du système économique ; c'était aussi à l'origine des troubles, qui aboutirent, en 1791, à la révolte des Noirs conduite par Toussaint-Louverture. Dans le contexte de la Révolution française, la révolte des esclaves a abouti en 1794, à l'abolition de l'esclavage. Toussaint-Louverture, leader de la révolution, se rallia alors au gouvernement français. Après avoir exprimé en 1801, son intention d'établir en Haïti une république noire, il fut fait prisonnier des Français en 1802 et mourut en captivité un an plus tard, en 1803.

De l'indépendance d'Haïti à l'intervention Américaine

En 1804, après l'expulsion de la France, Jean-Jacques Dessalines proclame l'indépendance de l'île d'Hispaniola qui s'appellera désormais Haïti. En 1806, celui-ci est assassiné. Le pays se divise alors en deux parties : au Nord, un royaume dirigé par Henri Christophe et au Sud, une République gouvernée par Alexandre Sabès, surnommé Pétion.

En 1822, le successeur de Pétion, nommé Jean-Pierre Boyer, réunifie les deux parties de l'île. En 1844, la partie Est prend son indépendance et devient la République de Saint-Domingue, tandis que la partie Ouest devient la République d'Haïti.

Les débuts de l'histoire d'Haïti sont marqués par des luttes de pouvoir entre les *Noirs* et les *Mulâtres*¹⁹. En 1849, Faustin Soulouque, un Noir, se proclame empereur (Faustin Ier) et commence une répression contre les Mulâtres. Il régnera pendant dix ans, avant d'être renversé,

¹⁹ Les mulâtres sont des descendants des noirs et blancs, des métisses

en 1859, par Nicolas Geffrard. Ce dernier restaurera la République et gouvernera le pays jusqu'en 1867.

Le 28 juillet 1915, les Etats-Unis d'Amérique qui sont déjà présents en République-Dominicaine, occupent militairement le territoire d'Haïti. Le gouvernement d'Haïti est dès lors soumis à leur volonté ; en contrepartie, il reçoit une assistance politique et économique.

En 1918, suite à la violente répression des Américains face à une révolte paysanne (plus de 15 000 morts) en Haïti, la population haïtienne exprime sa forte opposition à l'occupation américaine, si bien qu'en août 1934, l'Etat d'Haïti retrouva à nouveau son indépendance.

De « Papa Doc » à la surveillance de l'ONU

Sténio Vincent était président d'Haïti au moment du départ des Américains ; son mandat a duré jusqu'en 1941. Son successeur Elie Lescot, fut contraint de quitter la tête du pays en août 1945, à la suite d'un coup d'État mené par Dumarsais Estimé. Celui-ci fut à son tour, renversé en novembre 1949 par un groupe de militaire. Ce gouvernement militaire resta établi jusqu'en septembre 1957, date à laquelle François Duvalier²⁰ dit "Papa Doc", un ancien membre du gouvernement, est élu président d'Haïti.

La politique de gouvernance de Duvalier était considérée comme dictatoriale et répressive (interdiction des partis d'opposition, instauration de l'état de siège). Son régime s'appuyait sur une troupe paramilitaire, les *Volontaires de la Sécurité nationale*, surnommés les "tontons macoutes".

En avril 1963, des militaires opposés au régime de Duvalier, soutenu par des exilés haïtiens de la République-Dominicaine, échouent dans un coup d'Etat contre Duvalier et essayent de susciter le soulèvement de la population contre ce dernier. Duvalier renforce dès lors son système de répression, et se proclame, en 1964, Président à vie d'Haïti.

Dans son projet de désigner son fils comme successeur à la tête de l'Etat d'Haïti, François Duvalier aurait déclenché le processus d'amendement de la constitution en janvier 1971. C'est ainsi qu'à la mort de François Duvalier le 21 avril 1971, son fils Jean-Claude Duvalier deviendra le Président de la République. Il a alors 19 ans ; d'où son surnom de « Baby Doc ». Au début de son mandat, celui-ci était fidèle à la politique dictatoriale de son père, mais avec le temps, son

²⁰ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/HTI/fr.html> site de l'université de Sherbrooke

régime de gouvernance était de plus en plus libéralisé. En 1986, un soulèvement de la population renverse Jean-Claude Duvalier, qui va se réfugier dans le Sud de la France.

Après le départ de Jean-Claude Duvalier, l'Etat d'Haïti est dirigé par Henri Namphy, un général de l'armée Haïtienne. Deux années plus tard, en 1988, Leslie Manigat, un universitaire, remporte les élections présidentielles. Quelques mois plus tard, en juin de la même année, un nouveau coup d'Etat oblige ce dernier à céder sa place au Général Namphy, qui à son tour, sera remplacé 3 mois plus tard, par le Général Prosper Avril.

Le Général Prosper Avril est resté à la tête de l'Etat d'Haïti jusqu'en 1990. Cette année là, plusieurs mouvements de révolte dans le pays ont suscité sa démission. Suite à cette démission, des élections présidentielles ont été organisées sous le contrôle de la communauté internationale, pour un *essai de normalisation de la vie politique en Haïti*.

Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique, très populaire en Haïti à cette époque, est élu président d'Haïti en décembre 1990. En septembre 1991, un nouveau coup d'Etat militaire dirigé par le Général Raoul Cédras, oblige ce dernier à abandonner son poste. Ce nouveau coup d'Etat est sanctionné aussi bien par l'Organisation des États Américains (OEA), que l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; la sanction consiste à soumettre le pays à un blocus économique à partir de 1993.

Le 19 septembre 1994, une intervention militaire des États-Unis, contraint le régime de Raoul Cédras, à céder la Présidence de la République d'Haïti au Président légitime en la personne de Jean-Bertrand Aristide.

En décembre 1995, René Préval est élu président ; puis, en février 2001, Jean-Bertrand Aristide est de nouveau réélu à la tête d'Haïti. Pendant ce second mandat, il fait face à un autre coup d'Etat militaire et quitte Haïti le 29 février 2004, pour se réfugier en Afrique du Sud. Il est alors remplacé par Boniface Alexandre. En février 2006, l'ancien président René Préval, remporte l'élection présidentielle. Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et les élections du 28 novembre 2010 annulées pour fraude, Michel Martelly est élu président d'Haïti pour un mandat de 5 ans, le 20 mars 2011.

L'ONU en Haïti²¹

L'ONU intervient pour la première fois en Haïti en février 1993, dans le cadre d'une mission civile internationale conjointe ONU-OEA, dont le but était de faciliter le retour à la tête du pays, du président légitime Jean-Bertrand Aristide. Au mois de septembre de la même année, le Conseil de Sécurité de l'ONU, a établi la première opération de maintien de la paix dans ce pays : la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) ; ceci contre le gré des autorités militaires nationales. En juillet 1994, une résolution du Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force multinationale, pour *faciliter le retour rapide des autorités haïtiennes légitimes, maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays et promouvoir l'état de droit*. Ainsi, de 1994 à 2001, en plus de la MINUHA, 3 autres missions des Nations Unies se sont succédées sur le territoire haïtien notamment : la Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), la Mission de Transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et la Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

En février 2004, à la suite d'un conflit armé dans plusieurs villes d'Haïti, le Président Jean Bertrand Aristide *abandonne* son pays, et Yvon Neptune, son premier ministre, déclare sa démission. Conformément à la Constitution de l'Etat d'Haïti en vigueur en cette date là, Boniface Alexandre, Président de la Cour suprême, assure l'intérim de la Présidence. Ce dernier fait une demande d'assistance au Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies par laquelle *l'autorisation était donnée aux contingents internationaux d'entrer en Haïti*. En réponse à cette demande, le Conseil de Sécurité de l'ONU donne son agrément pour le déploiement d'une force multinationale intérimaire, et se déclare *prêt à créer ensuite une force de stabilisation des Nations Unies pour faciliter la poursuite d'un processus politique pacifique et constitutionnel et le maintien de conditions de sécurité et de stabilité*. Dans cette même logique, le Secrétaire général de l'ONU, après une évaluation multidisciplinaire menée en Haïti, recommande la création d'une *opération multidimensionnelle de stabilisation*, qui serait appelée Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). C'est ainsi que le 30 avril 2004, le Conseil de Sécurité de l'ONU établit en Haïti la MINUSTAH, pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable en fonction de l'évolution de la situation sociale et politique dans le pays.

²¹ <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/background.shtml>

Contexte social en Haïti

Après l'indépendance d'Haïti, une nouvelle société se construit sur les résidences coloniales. Les anciens esclaves occupent les terres montagneuses ; l'exportation des denrées alimentaires et de produits forestiers constitue une partie importante de l'économie du pays. L'agriculture était alors la principale activité professionnelle la population haïtienne. A cet effet, une étude sur la tertiarisation de l'économie haïtienne révèle que *dans les années 1800, l'agriculture représentait près de 95% du Produit Intérieur Brut (PIB) d'Haïti.*²²

La société haïtienne est marquée par une fracture sociale importante, un écart très remarquable entre d'une part, une minorité de riches et classe moyenne, et d'autre part, une grande majorité du « peuple ». Plusieurs mesures de la pauvreté confirment cette situation²³.

Un rapport préparé pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le profil de la pauvreté en Haïti à partir de l'ECVH-2001 indique qu'au total, 55% de la population haïtienne – 4,4 millions de personnes – vivent dans des familles qui se situent en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1 US\$ par personne par jour. D'autre part, 71% – ou près de 6,2 millions sur une population haïtienne de 8,1 millions – vivent dans des familles qui se trouvent en dessous de la ligne de pauvreté de 2 US\$ par personne par jour²⁴. 40% des plus pauvres de la population n'ont accès qu'à seulement 5,9% du revenu total, tandis que les 20% des plus nantis en captent 68%. Les indicateurs sociaux indiquent que le pays offre un accès très précaire aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau courante et l'assainissement. Par ailleurs, la malnutrition affecte environ 50% des enfants de moins de 5 ans, et environ la moitié des Haïtiens adultes est analphabète (55 %) ²⁵.

Sur le plan de l'éducation, le rapport du groupe de travail sur l'éducation en Haïti (GTEF)²⁶ indique que :

le système éducatif en Haïti est fortement marqué par l'exclusion. Il contribue à perpétuer et à renforcer les inégalités à travers une offre scolaire limitée, surtout en milieu rural ; une différenciation de l'offre scolaire impliquant que les plus pauvres ont généralement accès à une éducation de faible qualité .

²² Bénédicte Paul, Alix Dameus et Michel Garrabe (2010), *Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne*, <http://etudescaribeennes.revues.org/4728>

²³ République d'Haïti/ Ministère de la planification (2008-2010), *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP)*.

²⁴ République d'Haïti/ Ministère de la planification (2004), *Carte de la pauvreté d'Haïti*.

²⁵ République d'Haïti/Ministère de l'économie et des finances/Institut Haïtien de statistique et d'informatique(2003), *Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH)*,

²⁶ Groupe de travail sur l'éducation en Haïti (GTEF) (2010). *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti*.

Contexte géographique et géologique d'Haïti

La République d'Haïti occupe la partie occidentale de l'île d'Haïti sur une superficie de 28 676 km², entourée sur trois de ses côtés par la mer. Elle est baignée au Nord par l'Océan Atlantique, au Sud par la mer des Antilles (ou des caraïbes), à l'Ouest par la terminaison orientale de la fosse de Bartlett constituant le golfe de la Gonave.²⁷

A cause de sa proximité de l'océan Atlantique, Haïti est une région où les Cyclones sont très fréquents. En effet, les cyclones se reproduisent à une échelle plus grande dans l'Océan atlantique sous l'effet des rayons du soleil qui, en été, atteint son périhélie, c'est -à-dire sa distance la plus proche par rapport à la terre. *Dans l'Océan atlantique, ce bras de mer, dans lequel baignent Haïti, Cuba et la Jamaïque, devient, en été, le domicile par excellence des cyclones*²⁸.

Par ailleurs, Haïti se trouve sur la plaque Caraïbe à la zone de décrochement pour les grandes Antilles. L'île d' « Hispaniola » sur laquelle se situe à l'Est la République d'Haïti et à l'Ouest, la République dominicaine, est bordée au Nord et au Sud, par deux failles : *une faille transformante majeure au Nord, et une faille décrochante moins importante au Sud.*

Selon Olivier Dequincey et Pierre Thomas²⁹, l'observation des déplacements des plaques des Caraïbes entre 1994 et 2005 par une équipe de chercheurs en géophysique pilotée par D. Manaker, leur aurait permis de déduire une accumulation de contraintes sur les failles du Sud d'Hispaniola et de calculer la magnitude potentielle de séismes dans un futur proche. Les plus forts séismes potentiels étaient alors localisés au Sud de la République dominicaine (magnitude 7,5 voire plus), au Sud d'Haïti sur la faille d'Enriquillo (magnitude 7,2) et au large d'Haïti, plus à l'Ouest sur cette même faille (magnitude 6,9). C'est bien au Sud d'Haïti, le long de la faille d'Enriquillo, qu'a eu lieu le séisme du 12 janvier 2010, avec une magnitude de l'ordre de 7,0 (sur l'échelle de Richter).

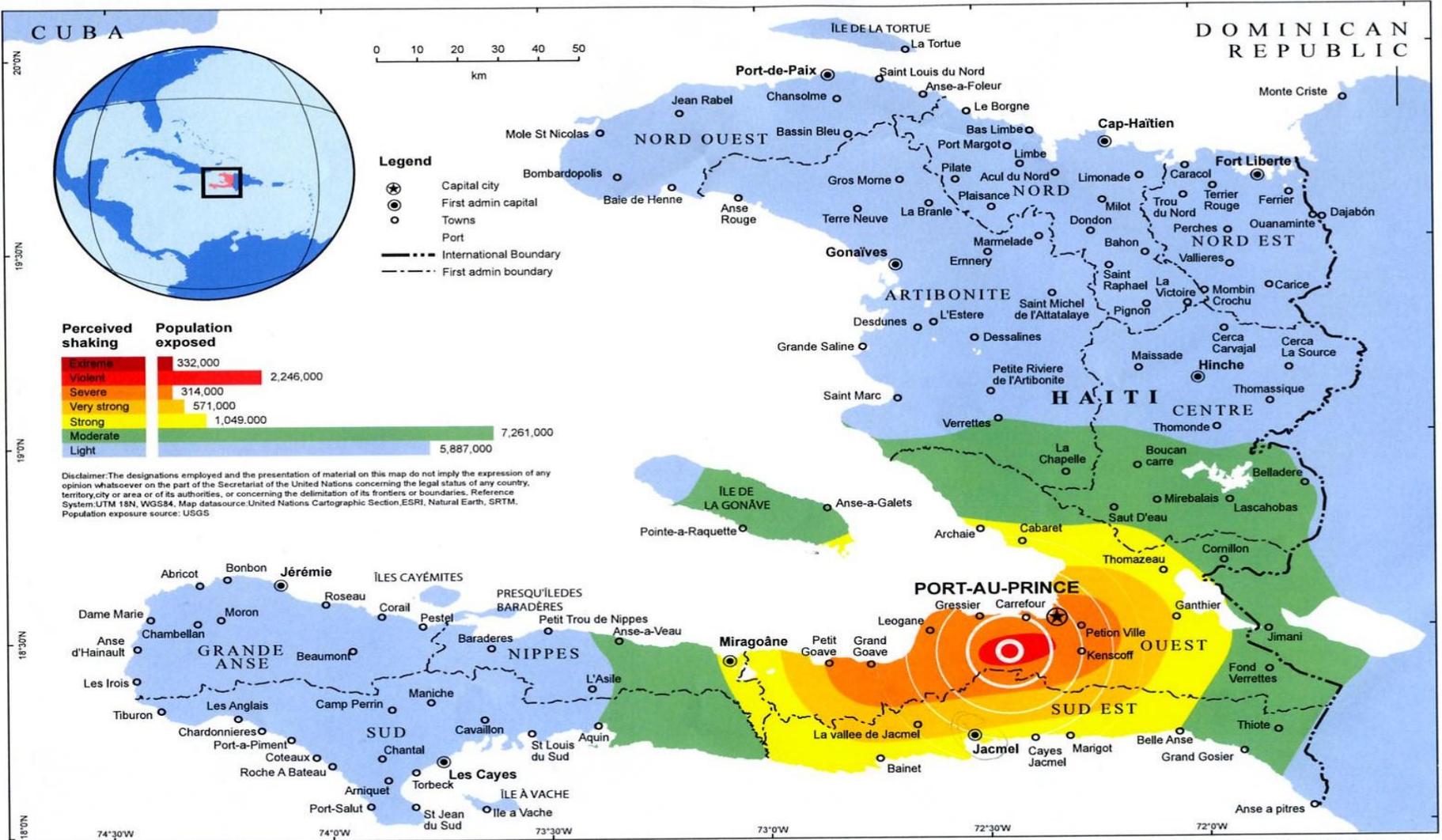
Les deux cartes d'Haïti ci-dessous décrivent respectivement l'épicentre du séisme et la densité de la population qui habitait cette zone géographique.

²⁷ Jacques Butterlin (1960), *Géologie générale et régionale de la République d'Haïti*, Université de Paris,

²⁸ Jean Erich René (2011), *pourquoi tant de cyclone en Haïti ?* <http://www.lematinhaiti.com>, Ottawa

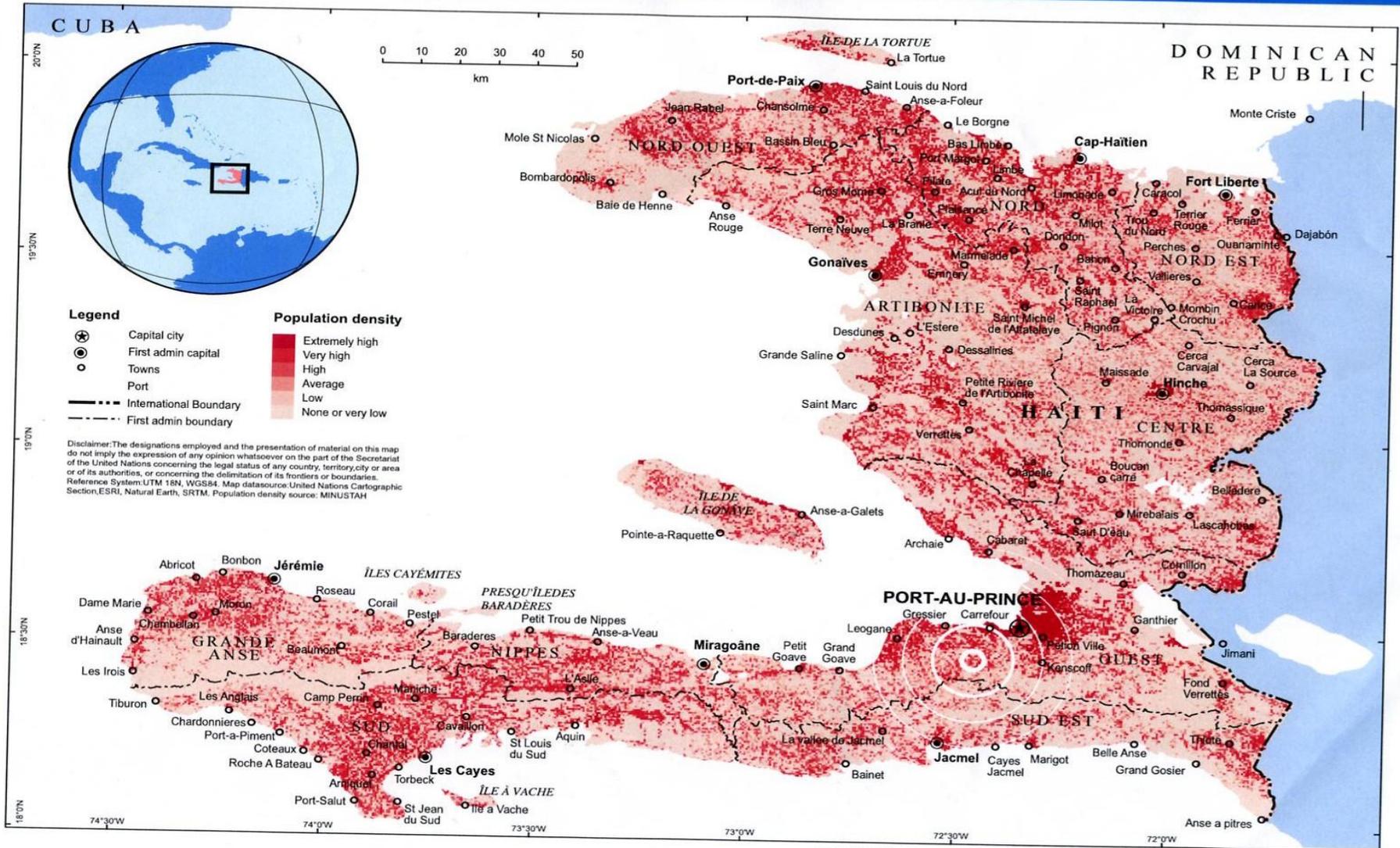
²⁹ Olivier Dequincey et Pierre Thomas (2010), *Aperçu géologique rapide après le séisme du 12 janvier 2010 à Haïti, Ile d'Hispanola*, Laboratoire des sciences de la terre, ENS LYON

Haiti - Population Exposed and Exposure Level



Visit <http://www.reliefweb.int/haiti> to access this map and other crisis information.

Haiti - Population Density and Earthquake Epicentre



Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et la réponse humanitaire

Le mardi 12 Janvier 2010 à 16h 53 minutes, heure locale, le sol d'Haïti est violemment secoué par un séisme d'une très grande puissance (magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter) pendant 35 secondes. C'est le plus puissant séisme qui ait frappé le pays depuis 200 ans. L'hypocentre du séisme était proche de la surface terrestre (10 km de profondeur) et son épïcentre était près de la ville de Léogâne, à environ 17 km au Sud-ouest de la capitale de Port-au-Prince dans le département de l'Ouest. Les effets ont été ressentis dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince (incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétiön ville, Delmas, Tabarre, Cité Soleil et Kenscoff) a subi des dégâts extrêmement importants. La ville de Léogâne a été détruite à 80 % selon le rapport d'évaluation des dommages, pertes et besoins de l'Etat d'Haïti³⁰. Cette secousse est fortement ressentie par ses habitants, elle détruit de nombreux immeubles et habitations, faisant beaucoup de victimes (230 000 morts, 300 000 blessés et 1, 2 millions de sans abris³¹). C'est alors que le tremblement de terre d'Haïti du 12 janvier 2010 sera désormais qualifié de catastrophe humanitaire.

Très rapidement, après la catastrophe humanitaire d'Haïti du 12 janvier 2010, le monde entier est informé à travers les médias. Des images de détresse et de désespoir des populations haïtiennes vont susciter de la compassion chez les téléspectateurs. Beaucoup d'organisations humanitaires vont se rendre sur le site de la catastrophe pour pouvoir apporter leur aide aux victimes. Au 31 juillet 2010, on recense plus de 320³² organisations humanitaires en Haïti (associations haïtiennes et internationales comprises).

La réponse humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été marquée par l'affluence d'une multitude d'organisations humanitaires venues du monde entier pour

³⁰ Gouvernement de la République d'Haïti(2010), *Résumé du PDNA du tremblement de terre. Evaluation sectorielle des pertes, des dommages et des besoins*
http://www.eclac.cl/noticias/paginas/4/35494/SEISME_EN_HAITI_RAPPORT_PDNA.pdf

³¹ Selon le bilan du ministère de la communication d'Haïti http://canalplushaiti1.fr.gd/TREMBLEMENT-DE-TERRE-2010-EN-HAITI_1.htm

³² Rapport humanitaire des indicateurs de présence, de mi-janvier à juillet 2010, OCHA.

manifester leur solidarité au peuple haïtien. À côté de ces organisations venues au moment de la catastrophe, il existait déjà de nombreuses organisations humanitaires et de développement, haïtiennes et occidentales (européennes, américaines) présentes en Haïti depuis les années 1980. Compte tenu de l'omniprésence de l'action humanitaire en Haïti et de la multitude d'organisations d'aide, des systèmes d'échange entre acteurs humanitaires pour l'harmonisation et la répartition de l'aide en faveur des populations haïtiennes se sont constitués. En d'autres termes, des stratégies de coordination humanitaire se sont développées.

Ce chapitre vise à recenser et analyser les différents acteurs impliqués dans les stratégies de coordination humanitaire en Haïti, puis d'en déduire leurs niveaux et modes d'implication respectifs. En fonction de leurs statuts et niveaux d'intervention, j'ai choisi de répartir ces acteurs en 3 catégories qui sont : les organisations humanitaires non gouvernementales (ONG), les organisations internationales et les Etats.

A) Les acteurs et leurs modes d'implication dans la réponse humanitaire

Les sites Internet, les statuts et documents stratégiques des organisations sont des sources d'informations officielles. Ils donnent une connaissance sur leurs principes de fonctionnement, leur raison sociale, leurs buts et missions, leurs structures, leurs politiques de partenariat avec d'autres organisations.

Suivant la méthodologie générale de l'analyse de contenu proposée par André Robert et Annick Bouillaguet³³, ce chapitre est la première étape de ma recherche avec un caractère intuitif. L'idée qui a orienté l'analyse du contenu des sites Internet des organisations ainsi que leurs documents officiels, était de comprendre les systèmes de coordination de l'aide humanitaire en Haïti. Ma démarche analytique était à cet effet l'exploration des planifications stratégiques officielles des organisations qui sont responsables de la coordination humanitaire, tout comme celle des actions menées ou programmées par des organisations

³³ Robert A., Bouillaguet A.(2002), *L'Analyse de contenu*, Que sais-je,PUF, Paris

d'aides humanitaires s'inscrivant dans cette logique . L'exploration de ces différents supports permet de comprendre les niveaux d'implication des organisations dans la coordination humanitaire en Haïti et de déduire les relations qui existent entre les organisations de manière officielle.

Cette démarche a été utilisée dans le cadre de ma recherche, pour poser l'état des lieux institutionnel et le cadre légal de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti. Les sites Internet des différentes organisations internationales et des Etats impliqués dans la coordination humanitaire en Haïti, ceux des structures (ministères) du gouvernement d'Haïti, ainsi que des documents officiels comme la constitution de l'Etat d'Haïti, des lois et décrets sur la coordination humanitaire et des documents de planification ont été des sources importantes d'informations.

Des éléments d'entretiens avec des représentants de certaines organisations ont aussi contribué à préciser certains aspects.

A1) Les organisations humanitaires non gouvernementales (ONG)

Par ONG, je comprends des organisations non étatiques sans but lucratif, engagées dans des actions de secours et/ou d'aide à des populations en situation de crise humanitaire (catastrophe naturelle, conflit armé...) qu'elles considèrent comme défavorisées. Elles contribuent, par leurs activités, à l'amélioration des conditions d'existence des populations locales. Pour Pamela All³⁴, une ONG est une organisation privée, indépendante, sans but lucratif qui se propose de limiter la souffrance humaine. Sur la base de l'article 71 de la Charte des Nations Unies, le conseil économique et social a accordé aux ONG un statut consultatif, ce qui lui permet de les associer à ses activités.

³⁴ Jacques Fontanel, Liliane Bensahel, Bénédicte Corvaisier-Drouart (2009), *les organisations non gouvernementales ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, l'harmattan, Paris

La législation haïtienne³⁵ distingue les ONG de développement des organisations humanitaires. Elle définit les organisations humanitaires comme celles qui interviennent à la suite d'une catastrophe humanitaire pour répondre de manière ponctuelle à une situation d'urgence, et accorde le statut d'ONG aux Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement(ONG) : *Sont désignées « Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement », et identifiées ci-après sous le sigle d'ONG toutes institutions ou organisations privées, apolitiques, sans but lucratif, poursuivant des objectifs de développement aux niveaux national, départemental ou communal et disposant de ressources pour les concrétiser*³⁶. Pour ces dernières, il y a obligation d'inscrire leurs activités aux priorités du gouvernement³⁷ tandis que les premières sont libres d'agir spontanément selon l'urgence.

En Haïti, les Organisations d'Aide au Développement sont recensées par le Ministère de la Planification via son Unité de Coordination des Activités des Organisations Non-Gouvernementales (UCAONG), responsable de leur coordination, du contrôle et du suivi de leurs activités sur le terrain. Entre 1982 et septembre 2011, 500 ONG³⁸ ont été reconnues et enregistrées par cette unité dont 183 ONG haïtiennes. En 2011, 162 d'entre elles sont reconnues actives³⁹ dont 67 ONG haïtiennes⁴⁰

Pour ce qui concerne les organisations humanitaires d'urgence, l'OCHA (Office of Coordination of Humanitarian Affairs) en a recensé 563⁴¹ au lendemain du tremblement de terre (mars 2010) dont 17 organisations du système des Nations Unies, 51 organisations internationales, 469 ONG internationales et 26 ONG nationales. En février 2011, un nouveau recensement des organisations humanitaires en Haïti par l'OCHA indique un effectif de 314 organisations. La réduction de l'effectif des organisations humanitaires se justifie par le fait que, après la grosse urgence du tremblement de terre, puis de l'épidémie de choléra, les activités d'aide humanitaire tendent à se convertir en activités de reconstruction et développement. Il est important de noter qu'en plus

³⁵ Décret du 13 décembre 1982 réglementant l'implantation et le fonctionnement en Haïti, des Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement(ONG)

³⁶ Décret du 14 septembre 1989 modifiant la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG.

³⁷ Entretien avec le Claude Grand Pierre, Directeur du Cabinet au Ministère de la Planification -Haïti

³⁸ Liste des ONG reconnues de 1982 à nos jours, <http://www.mpce.gouv.ht/ongreconnue.pdf>

³⁹ L'activité des ONG est déduite des rapports d'activités fournies annuellement au ministère de la planification

⁴⁰ Liste actualisée des ONG actives en Haïti <http://www.mpce.gouv.ht/ongactives.pdf>

⁴¹ Données éditées sur site de l'OCHA par Jessie Altagrace Vital, chargée de la gestion de l'information et du système d'information géographique à l'unité de gestion de l'information de l'OCHA en Haïti.

des organisations humanitaires qui sont arrivées ou se sont créées en Haïti, en réponse à l'urgence du tremblement de terre, beaucoup d'ONG d'aide au développement déjà présentes sur le terrain ont entrepris des réponses humanitaires face à l'urgence. Ces organisations intègrent progressivement leurs actions humanitaires dans les volets de développement agréés par le gouvernement haïtien. On peut dans ce cadre distinguer, en fonction des enjeux et types d'intérêts, les ONG nationales haïtiennes d'une part et les ONG étrangères d'autre part.

A1.1) Les ONG haïtiennes dans la coordination humanitaire en Haïti

Par ONG haïtienne, j'entends toutes organisations privées, de droit haïtien fonctionnant sans but lucratif et contribuant par leurs activités à l'amélioration des conditions d'existence des populations locales. Dans le fichier d'ONG reconnues par le Ministère de la planification/UCAONG, on recense 184 ONG dont 64 identifiées comme actives en 2011.

Historique des ONG haïtiennes

Dans l'historique des ONG haïtiennes, j'entreprends de donner des éléments sur le contexte et les circonstances de leur création, ce qui contribuerait à mieux comprendre leur implication dans la coordination humanitaire en Haïti.

A l'issue des entretiens menés avec des responsables d'ONG haïtiennes, je retiens de manière générale trois types de circonstances de création de ces ONG.

Beaucoup d'entre elles se sont créées à la suite de catastrophes naturelles survenues dans le pays. En effet, dans l'optique de proposer des solutions à une crise humanitaire qui se développe sous leurs yeux, certains Haïtiens se mobilisent en groupe au sein de leur communauté. Une fois l'urgence passée, le groupe formé essaye de mieux se structurer, de manière à pouvoir apporter une meilleure réponse aux éventuelles urgences à venir. C'est ainsi que se constituent de réelles organisations qui, en attendant l'urgence, vont s'intéresser aux difficultés quotidiennes des populations et entreprendre d'y proposer des solutions à long terme. De telles circonstances ont conduit à la création des ONG haïtiennes telle que « Service Chrétien », première ONG haïtienne

créée en 1954 à la suite de l'ouragan Hazel⁴² et « Haïti Responses », ONG haïtienne créée en 2010 à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010⁴³.

D'autres ONG haïtiennes sont des anciens projets d'ONG internationales ou des bailleurs de fonds étrangers qui, après une bonne implantation en Haïti, se retrouvent progressivement avec des responsables haïtiens qui entreprennent leur nationalisation. C'est le cas des ONG « Parole et action », ancienne ONG hollandaise « Woord en Daad » et IDEJEUN, ancien projet de l'USAID (United State Agency for international Developpement).

D'autres ONG haïtiennes encore résultent du développement et de l'extension d'organisations communautaires de base. Sachant qu'une organisation communautaire de base est la mobilisation des membres d'une communauté spécifique pour apporter des réponses à des problèmes sociaux identifiés en son sein.

Missions et spécificités des ONG Haïtiennes

D'une manière générale, Les ONG haïtiennes sont réputées pour avoir une assez bonne connaissance des réalités sociales et culturelles haïtiennes. Leurs interventions sont très souvent tournées vers l'éducation des enfants, la formation des jeunes aux métiers professionnalisant et la sensibilisation des adultes à la protection de l'environnement, la reforestation et le développement agricole. Elles se donnent ainsi pour mission de lutter contre l'assistanat et la dépendance aux aides étrangères. C'est dans cette logique qu'un responsable d'ONG haïtienne déclare : *Les gens ont pris l'habitude de recevoir des aides sans fournir d'effort, les aides engendrent les besoins de dépendance... Nous réfléchissons aux possibilités d'autonomisation durable des populations dans l'optique de laisser des traces aux générations futures... nous agissons dans le but d'éclairer l'homme pour un meilleur développement*⁴⁴.

Financement d'ONG haïtiennes

Les campagnes de collectes de fonds auprès des Haïtiens en Haïti ne sont quasiment pas pratiquées par les ONG haïtiennes. Pour financer leurs projets, elles établissent des partenariats avec des ONG internationales ou postulent à des appels d'offre publiés par des bailleurs de fonds internationaux quand elles sont éligibles.

⁴² Entretien Horlina Pierre Responsable administratif Service Chrétien

⁴³ Entretien Rose Darline Mercier, membre fondatrice Haïti Response

⁴⁴ Extrait entretien président « Parole et Action »

Des différents entretiens menés avec des responsables d'ONG haïtiennes, il ressort que les financements de bailleurs de fonds internationaux sont très rarement directement accordés à des ONG haïtiennes, mais plus souvent aux ONG internationales qui, pour la mise en œuvre des projets sur le terrain, font appel à des ONG haïtiennes comme organisations sous traitantes. Ce qui, dans les faits, constitue une frustration pour celles-ci qui sont dans l'obligation de respecter les conditions d'interventions fixées par les organisations « titulaires du projet » et qui ne correspondent pas toujours à leur logique interne. C'est l'une des principales contraintes de la dépendance financière des ONG locales en Haïti.

Raison d'adhésion à des plates formes d'échanges entre ONG

Bien conscientes du fait qu'elles évoluent dans un espace social où existent beaucoup d'autres organisations semblables à elles de par leurs statuts et missions, les ONG haïtiennes intègrent souvent des groupes d'ONG ou plates-formes de rencontre. Il en existe en Haïti auxquels les ONG adhèrent, en fonction de leurs motivations respectives. Je m'intéresserai dans les paragraphes suivants aux différentes motivations qui poussent les ONG haïtiennes à intégrer des plates-formes de rencontre d'ONG. Ces motivations seront organisées en deux catégories, à savoir les situations d'urgence d'une part, où je m'appuierai sur la catastrophe humanitaire du 12 janvier 2010 et d'autre part, les situations de développement où le pays est en situation normale et calme.

- **En situation d'urgence**

Comme beaucoup d'organisations possédant des bureaux dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, plusieurs ONG haïtiennes ont été elles-même victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010 : des bureaux effondrés, des salariés ou membres écrasés sous les décombres, etc... Ainsi, pour pouvoir se relever et agir, elles avaient besoin d'aide. Les rencontres des clusters⁴⁵ étaient alors l'occasion d'exprimer leurs besoins à d'autres ONG venues d'ailleurs pour apporter leur secours au peuple haïtien, à des structures du système des Nations Unies et des bailleurs de fonds, ceci dans l'optique de se créer de nouveaux partenariats avec des ONG internationales et éventuellement, d'obtenir des fonds accordés aux ONG par des bailleurs de fonds internationaux,

⁴⁵ les clusters humanitaires sont des regroupements d'organisations humanitaires par pôles de compétence avec un chef de file désigné à l'avance ceci dans le souci de rendre la communauté humanitaire internationale plus structurée, responsable et professionnelle.

sous recommandation des structures du système des Nations Unies, coordonnatrices des clusters⁴⁶.

- **En situation de développement**

Avant le 12 janvier 2010, beaucoup d'ONG haïtiennes prenaient déjà part à des plates-formes d'échanges entre ONG, notamment, le CONHANE (Conseil Haïtien des Acteurs non Etatique) pour la plupart⁴⁷ et le CLIO⁴⁸ (Cadre de Liaison Inter ONG) pour quelques-unes. Les objectifs étant de se faire reconnaître par les autres ONG et d'être informées d'éventuelles opportunités, et/ou de nouvelles législations en vigueur.

On observe aussi une participation des ONG haïtiennes aux tables de concertation sectorielle : c'est un forum d'échange entre ONG du même secteur d'activité, coordonné par le ministère technique correspondant. L'intérêt de la participation à ce forum est de s'informer des priorités du gouvernement et de partager avec les autres, les difficultés rencontrées sur le terrain.

Difficultés et contraintes liés à la participation aux forums d'échange entre ONG

Comme principale difficulté liée à leur participation à des forums d'échanges d'ONG, des responsables d'ONG haïtiennes évoquent le fait de se retrouver à la même table et au même niveau d'intervention que des ONG internationales qui, dans d'autres contextes sont leurs « patrons », précisément dans le cadre des projets humanitaires sous-traités.⁴⁹

La principale contrainte évoquée dans ce cadre est le fait de la multiplicité des réunions, en particulier en ce qui concerne les clusters. C'est une perte de temps qui réduit le temps de travail des responsables sur le terrain.

A1.2) Les ONG non haïtiennes dans la coordination humanitaire en Haïti

Par ONG non haïtiennes, j'entends bien sûr toutes les ONG étrangères en Haïti. En 2011, 120 ONG non haïtiennes sont reconnues actives en Haïti par le Ministère de la Planification.

Historiques des ONG non haïtiennes en Haïti

⁴⁶ Disposition CAP, détail dans la section 2 réservée à l'ONU comme acteur de la coordination humanitaire

⁴⁷ CONHANE : rassemblement des ONG exclusivement Haïtiennes

⁴⁸ Clio : rassemble des ONG internationales et Haïtiennes

⁴⁹ Voir section A1.3 financement d'ONG haïtiennes

Je voudrais ici présenter le contexte ou les circonstances d'arrivée et d'implantation des ONG étrangères en Haïti. D'une manière générale, Haïti connaît l'affluence de nombreuses ONG étrangères vers la fin du régime Duvalier, c'est-à-dire entre 1981 et 1986. Ces ONG sont pour la plupart des missions ou des représentations d'ONG internationales en Haïti.

Souvent créées soit par des mouvements religieux, soit par des groupes de la société civile, les ONG internationales se donnent pour missions de lutter contre la violation des droits de l'homme, la famine, les maladies, la maltraitance des enfants, la non scolarité des enfants... ; chacune se créant suivant une idéologie qui lui est propre, correspondant à une philosophie particulière et qui définit ses principes d'intervention. Ceux-ci orientent la conception des projets et leur mise en œuvre à travers les missions dans les différents pays.

Parmi les différents entretiens que j'ai menés avec des chefs de mission d'ONG internationales en Haïti, certains déclarent que les premières missions de celles-ci remontent à 1981. C'est le cas notamment d'Agro Action Allemande et de World Vision. Il se trouve qu'en 1981, sous le régime de Jean Claude Duvalier, Sylvio Claude, leader du Parti Démocratique Chrétien Haïtien, avec plusieurs de ses membres, furent arrêtés et maltraités par les « Tontons Macoutes » (force de sécurité haïtienne). Ces arrestations qui marqueront le commencement de plusieurs répressions, mirent fin à la liberté d'association et d'expression en Haïti⁵⁰ ; ce qui fut violemment dénoncé à l'international par les journalistes et les organisations de défense des droits de l'homme à l'instar de AMNESTY INTERNATIONAL. L'écho de ces événements aurait contribué à susciter l'intérêt des organisations humanitaires internationales pour Haïti. Par ailleurs, une approche économiste parle d'un accroissement des facteurs de pauvreté en Haïti à partir de 1981⁵¹.

Pour d'autres ONG internationales, l'intérêt pour Haïti s'est déclenché à la suite de catastrophes humanitaires, tels que les cyclones et plus récemment, le tremblement de terre du 12 janvier 2010. En effet, arrivées pour une intervention d'urgence, les activités de secours sont progressivement transformées en activités de développement. C'est le cas d'ACF (Action contre la faim) arrivée en Haïti en 1985, à la suite du Cyclone Elena.

Missions des ONG non haïtiennes

⁵⁰ Tiré d'un document externe de Amnesty international daté de novembre 1981, intitulé « Haïti : violation des droits humain » octobre 1980-octobre 1981

⁵¹ Dans « Politique macroéconomique et pauvreté en Haïti (1981-2003) » élaboré par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe(MPCE), de la République d'Haïti, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

En passant en revue les différentes ONG non haïtiennes en Haïti, j'ai recensé les secteurs d'intervention suivants :

- **Education**

Les projets d'éducation ont pour objectifs de favoriser l'accès à l'éducation et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à travers la qualité de l'éducation, d'appuyer les communautés dans le développement de leur projet éducatif, de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des plus vulnérables, et de garantir l'éducation dans l'urgence et la post-urgence. Ces projets évoluent souvent grâce à des parrainages internationaux d'enfants.

- **Santé**

Les projets de santé visent à répondre à des crises sanitaires épidémiques ou endémiques à travers des activités de consultations, d'hospitalisations, d'interventions chirurgicales, de nutrition, de soins psychologiques.

- **Sécurité alimentaire**

Après l'assistance alimentaire indispensable en situation d'urgence pour la survie des victimes d'une crise, les activités de sécurité alimentaire ont pour but de permettre une sortie durable de crise en garantissant l'autosuffisance des populations concernées. Pour les ONG, ces activités consistent à mobiliser les communautés « bénéficiaires », en vue de définir avec elles, les besoins prioritaires, ainsi que les moyens d'y subvenir. C'est ainsi qu'on retrouve dans des projets de sécurité alimentaire, des activités de soutien agricole, de construction des systèmes d'irrigation, de gestion de bassins versants et des AGR (Activités Génératrices de Revenus).

Financement d'ONG non haïtiennes en Haïti

Comme pour la plus part d'ONG internationales, il existe, de manière générale, deux grands modes de financement des ONG non haïtiennes en Haïti à savoir : des dons privés et des financements publics qui sont des réponses à des appels à projets des bailleurs de fonds.

- **Les dons privés**

Les dons privés des ONG sont composés des collectes de fonds, des cotisations des membres, des dons institutionnels (contributions de fondations, d'autres associations ou d'Eglises), des legs et autres dons.

La collecte de fonds est connue sous l'appellation anglaise *fundraising*. C'est une activité qui consiste à faire appel à la générosité du public pour financer des projets humanitaires ou de solidarité. Elle est très développée dans des pays « Occidentaux » et quasi inexistante dans les pays dit « du Sud ». C'est donc par l'intermédiaire de leurs bureaux dans les pays « occidentaux » qui mènent régulièrement des campagnes de *fundraising*, que les ONG non haïtiennes en Haïti obtiennent de l'argent du public. De cette manière, les ONG reçoivent souvent des dons et legs de particuliers.

Certaines grandes ONG internationales deviennent autonomes du fait de leurs capacités à financer une bonne partie de leurs activités par des dons privés.

- **Les financements publics**

Il s'agit des financements octroyés aux ONG par les Etats à travers leurs agences pour le développement (AFD, ACIDI, USAID...) et/ou les organisations internationales telles qu'ECHO, FMI, BID... Ces organisations organisent très souvent des appels à projets pour des ONG. Les projets retenus sont sélectionnés sur la base de plusieurs critères. On retrouve, parmi ces critères, les axes prioritaires de développement des bailleurs et souvent, l'origine nationale ou régionale de l'organisation présentatrice du projet. C'est ainsi qu'une organisation d'origine française comme « Aide et Action » n'aura aucune chance de recevoir des financements de l'USAID qui est l'agence de développement des USA⁵². Par conséquent, la plupart des ONG non haïtiennes présentes en Haïti, répondant aux critères de ces différents bailleurs de fonds, arrivent à bénéficier de leurs financements pour des projets.

Raison de l'adhésion à des plates-formes d'échanges entre ONG

Pourquoi les ONG non haïtiennes en Haïti participent-elles à des forums d'échange entre ONG ? J'essaierai d'apporter dans ce paragraphe des éléments de réponse à cette question en m'appuyant sur les déclarations des responsables de ces ONG sur leur intérêt pour la coordination humanitaire.

Les plates-formes d'échange entre ONG, qui peuvent être considérées comme des structures de coordination entre ONG, sont des lieux de rencontre qui favorisent la prise de contact avec d'autres acteurs et le partage d'informations ; ce qui peut conduire à éviter des duplications d'actions sur le terrain, à l'élaboration de plaidoyers communs vers les autorités et

⁵² Confère entretien avec Alain Bangoura, représentant pays Aide et Action

l'harmonisation des stratégies d'interventions ; tout ceci pour aboutir à une meilleure efficacité de l'aide.

Une autre raison de l'adhésion des ONG non haïtiennes est aussi la possibilité d'accès à certains financements. En effet, certains organismes comme la Fondation de France n'accordaient leur financement qu'à des organisations qui acceptaient d'intégrer les systèmes de coordination :

Après le séisme de janvier 2010, la presse, notamment radiotélévisée, nous a sollicités pour pouvoir gérer les dons que les médias allaient pouvoir solliciter de la générosité du public. On s'est mobilisé immédiatement, nous avons constitué un comité d'experts bénévoles pour étudier les différentes demandes des ONG qui sollicitent un soutien et arrêter les principes d'intervention. En gros, un quart des sommes collectées est destiné à des opérations d'urgence, les trois quarts étant réservés à la reconstruction, ce qui est une intervention plus habituelle de la Fondation de France. Nous avons posé des principes, comme réserver notre appui à des ONG françaises professionnelles intervenant en urgence, qui garantissent vouloir jouer le jeu de la coordination, ce qui me semble vraiment le mot-clef, surtout dans ces phases d'urgence immédiate.⁵³

Pour ces différentes raisons, les ONG étrangères en Haïti sont très présentes dans ce que nous appelons ici des structures de coordination. À côté des structures de coordination reconnues officiellement pour l'urgence et pour le développement que sont respectivement les clusters de l'OCHA et les tables de concertation sectorielle du gouvernement haïtien, on les retrouve dans plusieurs autres telles que :

- **Le « cluster non officiel ou petit comité⁵⁴ »** : Pendant la réponse humanitaire d'urgence liée au tremblement de terre en Haïti, une nouvelle catastrophe survient : l'épidémie de choléra. De nouvelles structures parallèles à celles constituées pour l'urgence première, se mettent en place pour coordonner avec efficacité la prise en charge des malades. L'OMS, en partenariat avec le Ministère de la Santé (MSPP), assure la coordination du nouveau cluster mis en place à cet effet (le cluster officiel). En marge de ce cluster, se crée un petit comité (cluster non officiel), dirigé par l'OMS dont la participation se fait sur

⁵³ Martin Spliz de la fondation France dans *Table ronde organisé le 2 décembre 2010 animé par Luc Eyraud de la Radio Europe 1*, Avec Olibier Bernard et Anne Urtibia de MDM, Antoine Pétian de la Croix rouhe Française, Thierry Allafort-Duverger de l'ONG ALIMA et Martin Spitz de la Fondation de France. De Revue humanitaire/enjeux, pratiques et débats. N°27/2011, dossier: Haïti: sortir de la dépendance humanitaire ? <http://humanitaire.revues.org>

⁵⁴ Extrait de l'entretien Marc Paquette, MDM Canada

invitation. Elle regroupe essentiellement les ONG qui ont une longue expérience en Haïti (avant, pendant et après le séisme). Les réunions de ce comité se sont tenues une fois par semaine et le ministère de la santé n'y était pas convié et donc pas représenté. Ce comité n'avait pas de pouvoir de décision, mais plutôt une grande possibilité d'appuyer les décisions des ONG sur une vraie discussion de fond avec les autres ; l'OMS s'en servait aussi comme appui pour des demandes au MSPP. Par ailleurs, dans ce « petit comité », les ONG échangeaient sur leurs différentes difficultés et frustrations envers le gouvernement.

- **Le HCT (Humanitarian Country Team)** est un groupe des ONGI (ONG Internationales) humanitaires attaché à l'OCHA. C'est un mécanisme de l'ONU et non des ONG. Les ONG ont été invitées par le coordonnateur humanitaire dans le cadre des réformes de l'ONU, qui d'ailleurs, veut montrer plus de transparence dans sa gestion de l'humanitaire.⁵⁵
- **Le CLIO (Cadre de Liaison Inter-ONG)** qui est une ONG locale gérée plus par des expatriés que des nationaux, regroupe des ONG internationales et nationales. Elle a été créée à la suite de réflexions d'un certain nombre d'organisations faisant partie du forum d'ONG et des membres du comité de coordination des ONG. L'une de ses missions est d'élaborer des plaidoyers avec pour destinataires : le gouvernement haïtien et les donateurs. A travers des commissions sur des sujets variés, elle met en commun le savoir des ONG. C'est une coordination d'ONG locales et internationales légalement installée en Haïti⁵⁶. Le forum donne l'opportunité aux ONG d'échanger de l'information, de partager des expériences et les meilleures pratiques pour établir des directives dans une meilleure coordination et une utilisation efficace de l'aide au profit du peuple Haïtien. Il soutient le projet du gouvernement d'aller dans le cadre du plan d'action, l'encourage à prendre un plus grand leadership et à continuer à travailler en partenariat avec tous les intervenants dans la reconstruction et le développement pour s'accorder ensemble sur des stratégies globales dans chaque secteur : élaboration des standards de construction de logement, amélioration du système éducatif et formation professionnelle, restauration des services

⁵⁵ Extrait entretiens Louis DORVILLIER de la Fédération Luthérienne Haïti + entretien philippe Becoulet , président du CLIO

⁵⁶ Extrait entretiens Philippe Becoulet et Louis Dorvillier

de soins de santé endommagés et amélioration du système sanitaire, développement d'un système de protection sociale et soins gratuits au moins pour les plus vulnérables, restauration de l'accès à l'eau et à son assainissement, promotion de l'hygiène, prévention et réaction au trafic et à la maltraitance d'enfants, protection et aide aux personnes handicapées, développement d'un plan de reconstruction agricole, facilitation de la communication et de l'information autour des efforts de reconstruction et de développement parmi les citoyens, renforcement de la capacité en vue de gérer et réduire les risques de catastrophes et de remédier aux vulnérabilités ⁵⁷.

- **Le CCO** (Country Coordination Office) est une structure qui essaie de rallier le plus grand nombre d'organisations. C'est une plate-forme ouverte qui réunit périodiquement des ONGI engagées dans des programmes de développement et/ ou de reconstruction. Les ONG qui font partie du CCO sont :ACTED, ACF, Catholic Relief Services, Care, Concern Worldwide, Church Aid, ACT Alliance, Habitat for Humanity, Handicap International , Lutharian World Federation, MDM, Mennonite central commitee, OXFAM, Plan International, Save the Children et World Vision. ⁵⁸
- **Les réseaux mondiaux** (ICVA-International Council of Voluntary Agencies), continentaux (CONCORD⁵⁹- Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement), et nationaux (coordination sud-français) de solidarité où les ONG partagent leurs différentes expériences afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'intervention humanitaire.

Difficultés et contraintes liées à la participation aux forums d'échange entre ONG

⁵⁷ Comité de coordination des ONG-Déclaration sur des questions d'intérêts communs, 6 décembre 2010, www.cliohaiti.org

⁵⁸ Comité de coordination des ONG-Déclaration sur des questions d'intérêts communs, 6 décembre 2010, www.cliohaiti.org

⁵⁹ Confère réseaux européens de développement, base à Bruxelles

Comme contraintes, il s'agit essentiellement du temps limité pour assister régulièrement aux différentes rencontres organisées par chacun des forums ou plates-formes, auquel adhère l'association.

Quant aux difficultés, elles se rapportent aux limites des structures de coordination selon la perception de ces ONG. Les arguments évoqués ci-dessous sont soutenus par des extraits d'entretien avec des responsables d'ONG en Haïti :

- Il y a un trop grand nombre de participants, pas suffisamment d'ONG haïtiennes : MDM Canada : *le cluster officiel était rempli de petites ONG qui ne connaissaient rien d'Haïti* ; AMI France : *il y a trop d'acteurs, et nombre d'entre eux ne travaillent pas avec les structures communales ou départementales de la société civile haïtienne.*

Pour François Grünewald du groupe URD (Urgence-Réhabilitation-Développement) :

*Le manque de leadership, la qualité faible de l'analyse de la situation, la faible appropriation locale, les difficultés du secteur à répondre à un désastre urbain, la coordination s'est mise en place sous la forme imposée par la réforme humanitaire de l'ONU. Les clusters se sont trouvés confrontés à des ONG de tailles et de niveaux de professionnalisme très inégaux. L'appareil humanitaire onusien n'a pas pu dynamiser l'élaboration d'une stratégie humanitaire collective ; les populations affectées ont été largement exclues du processus de l'aide. Peu consultées, rarement informées et encore moins impliquées dans la mise en œuvre des programmes humanitaires.*⁶⁰

- Relations de concurrence entre ONG :

AMI France : les ONG de taille importante traitent au niveau ministériel sans consultation et en doublon avec les clusters... Entre les enjeux financiers, politiques et religieux... et l'importante somme en fonds propre à des milliers d'associations, le travail de coordination est rendu impossible.

Fédération luthérienne : Certaines ONG qui ont en charge des clusters s'érigent en barrière et créent plus de problèmes au lieu d'apporter des solutions, les problèmes de visibilité de chacun compliquent la situation sur le terrain ».

- Incompréhension des systèmes de coordination par les ONG :

⁶⁰ *Les enseignements de la catastrophe*, François Grünewald. De la Revue humanitaire/enjeux, pratiques et débats. N°27/2011, dossier: Haïti : sortir de la dépendance humanitaire ? <http://humanitaire.revues.org>

Fédération Luthérienne : *le rôle de l'ONU ou OCHA n'est pas souvent bien compris par les organisations humanitaires.*

Phillipe Becoulet, le Président du CLIO : *Je ne fais ici que rapporter ce que disent certains de mes collègues du CCO. Il semble que l'administration d'OCHA ne soit pas très efficace, et bien que les clusters mobilisent les ONGI, ce sont plutôt des structures de lobbying auprès du Gouvernement Haïtien et des bailleurs que des structures de coordination de l'aide humanitaire ;*

Parole et action : *Manque de canevas de collaboration (trame de consortium) et identification de référence ».*

Dans ce sens, le groupe URD stipule dans un rapport⁶¹ : *On note une faiblesse dans l'appropriation et la connectivité; le bas niveau de recevabilité envers le coordinateur humanitaire et les populations affectées, la couverture des besoins n'a pas connu une amélioration significative.*

- Faiblesse de l'Etat dans la coordination :

Fédération Luthérienne : *l'Etat n'est pas toujours au rendez-vous ;*

MDM Canada: *Faiblesse du gouvernement, incapable de bien gérer la coordination, discontinuité dans le leadership du cluster.*

Pour le Groupe URD⁶² : *La coordination des acteurs internationaux (Nations Unies et ONG internationales) avec les autorités nationales et des ONG locales a été dramatiquement faible pour la réponse d'urgence. Ceci avait créé d'importantes frustrations dans les administrations tant au niveau national que décentralisé. Il est en effet à craindre que cette coordination sans les Haïtiens devienne soit une source de tension forte entre le système de l'aide et le gouvernement, soit un processus qui entraîne à terme la « délégitimisation » d'un Etat haïtien déjà bien affaibli qui éprouve des difficultés à porter une parole publique forte pour rassurer les populations.*

⁶¹ Groupe URD (urgence réhabilitation, développement) et GPPI (global public Policy Institut) (2010° *Evaluation de l'approche cluster phase 2, Etude pays Haïti. Évaluation de la coordination à la réponse humanitaire aux tempêtes et ouragans tropicaux qui ont frappées Haïti en août et septembre 2008.* Réalisé avant le séisme du 12 janvier 2010 et publié en avril 2010 <http://www.reliefweb.int/rw>,

⁶² Groupe URD (urgence- réhabilitation-développement), (2010) *Etude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 Mission du 9 au 23 février,*. www.reliefweb.in

À la fin des présentations respectives des ONG haïtiennes et non haïtiennes en Haïti, il est important de rappeler que les descriptions que j'ai faites découlent des présentations égocentriques de ces dernières, c'est-à-dire de la manière dont ces ONG se définissent elles-mêmes par rapport aux autres.

Je remarque alors que dans leurs présentations, les représentations d'ONG haïtiennes disent se différencier des ONG non haïtiennes par leur vision d'autonomisation des populations haïtiennes, de lutte contre la dépendance de l'aide étrangère. Cependant, en interrogeant des responsables d'ONG non haïtiennes présentes en Haïti sur leurs missions et activités, j'identifie dans leurs objectifs, le même désir d'autonomisation pour les populations haïtiennes. Ceci pourrait supposer que les responsables d'ONG haïtiennes ont une perception erronée des ONG non haïtiennes, ce qui contribuerait à accroître leur malaise à se retrouver avec ces dernières dans des forums d'échange entre ONG.

A2) les organisations internationales dans la coordination humanitaire en Haïti

Le Dictionnaire de Droit International Public⁶³ définit une organisation internationale comme une collectivité composée d'éléments interétatiques ou d'éléments privés internationaux qui poursuit des buts communs, avec une volonté propre et représentée par des organes communs. On distingue dans ce cadre les organisations internationales gouvernementales des organisations internationales non gouvernementales. Ces deux types d'organisations internationales font partie des organisations impliquées dans la coordination humanitaire en Haïti. Les organisations internationales non gouvernementales ayant été abordées dans la section précédente, je traiterai dans cette section des organisations internationales gouvernementales. La première sous-section est consacrée à présenter l'implication des structures de terrain de l'ONU dans la coordination humanitaire en Haïti, tandis que la seconde recense et détermine celle d'autres organisations internationales gouvernementales, bailleurs de fonds pour l'humanitaire en Haïti.

⁶³ *Dictionnaire de Droit International Public*, sous la direction de Jean Salmon, Préface de Gilbert Guillaume, Bruylant/AUF, Bruxelles 2001

A2.1) Les structures de terrain de l'ONU en Haïti

De par son statut, l'Organisation des Nations Unies (ONU) représente officiellement la communauté internationale dans des situations de crise humanitaire. C'est une organisation internationale créée le 24 octobre 1945, qui rassemble la plupart des gouvernements du monde autour des mêmes buts dont la finalité est la paix internationale. Je décrirai ici deux de ses structures impliquées dans l'action humanitaire en Haïti, notamment la MINUSTAH et l'OCHA.

a) LA Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)⁶⁴ dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti

La MINUSTAH se définit elle-même comme une structure créée dans le but de favoriser le dialogue entre les groupes politiques haïtiens et la société civile, dans la perspective d'une réconciliation nationale, tout en préservant la paix et la sécurité des populations à travers le renforcement des capacités de l'Etat haïtien. Pour comprendre son implication dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, je vais successivement présenter les circonstances de sa création, son mandat et ses activités liées à l'action humanitaire.

Le Mandat de la MINUSTAH⁶⁵

Le mandat de la MINUSTAH s'énonce en 5 grands axes qui sont : le dialogue politique et les élections, l'extension de l'autorité et le renforcement des capacités de l'Etat, le maintien de la sécurité publique, l'appui à la réforme de l'Etat de droit et les droits de l'homme.

Après le séisme dévastateur qui a frappé Haïti le 12 Janvier 2010, le Conseil de sécurité de l'ONU a pris des résolutions visant à renforcer les niveaux de forces globales de la MINUSTAH, dans le but d'appuyer le rétablissement immédiat de la reconstruction et de la stabilité en Haïti.

L'Unité de Coordination Humanitaire et de Développement de la MINUSTAH⁶⁶

⁶⁴ <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/background.html>

⁶⁵ http://minustah.org/?page_id=8227

L'Unité de Coordination Humanitaire et de Développement est l'une des composantes civiles de la MINUSTAH ; c'est la section spécifiquement chargée des activités liées à l'humanitaire et au développement. Sa mission est d'apporter un appui au coordonnateur humanitaire résident qui relève des Nations Unies, et au gouvernement Haïtien dans leurs activités de préparation et de réponses aux désastres humanitaires.

L'implication humanitaire de la MINUSTAH serait donc assurée par l'Unité de coordination humanitaire et de Développement à travers le renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti dans le cadre de ses stratégies de réponse aux urgences et de développement du pays.

b) L'OCHA et son programme de coordination « clusters »

L'OCHA (Office for Coordination of Humanitarian Affairs, en français Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires BCAH), est le bureau du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) chargé de rassembler les acteurs humanitaires, pour assurer une réponse cohérente aux situations d'urgence, à travers la construction d'un cadre dans lequel chaque acteur peut contribuer à l'effort global de la réponse humanitaire.

Historique de l'OCHA en Haïti⁶⁷

L'OCHA a été créé en décembre 1991 par une résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, avec pour mission de *renforcer la réponse des Nations Unies aux urgences complexes et aux catastrophes naturelles, tout en améliorant l'efficacité globale des opérations humanitaires sur le terrain*. Cette même résolution a créé le Comité permanent inter-organisations (IASC : Inter-Agency Standing Committee), le Processus d'appels consolidés (CAP : Consolidated Appeals Process) et le Fonds central auto-renouvelable d'urgence (CERF : Central Emergency Revolving Fund) comme des mécanismes de coordination et d'outils clés de la coordination des réponses d'urgence.

En 1998, dans le cadre du programme de réforme du Secrétariat général, le Département des Affaires Humanitaires est devenu le Bureau de la coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).

⁶⁶ http://minustah.org/?page_id=8701

⁶⁷ <http://www.unocha.org/about-us/who-we-are/history>

L'OCHA en Haïti

Le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) en Haïti a été créé en 2004 en pleine instabilité politique et dans une insécurité généralisée (après le coup d'Etat contre Jean-Bertrand Aristide). La présence d'OCHA en Haïti, principalement à Port-au-Prince était justifiée par la crise humanitaire qui découlait du contexte sociopolitique et des grands besoins en termes de préparation et de réponse humanitaire aux situations d'urgence, notamment les catastrophes naturelles récurrentes, les tempêtes tropicales et ouragans, qui, cette même année, avaient causé de graves dommages dans le pays.

De 2004 à 2009, la petite équipe d'OCHA avait pour mission d'appuyer la Direction de la Protection Civile (DPC) dans des activités telles que la préparation des plans de contingence, les plaidoyers pour le renforcement des projets de mitigation visant à diminuer les risques liés aux inondations, la mobilisation des fonds et ressources pour répondre aux urgences, la gestion et le partage de l'information via les plateformes d'ONG (tables sectorielles, clusters et forums humanitaires).

Par ailleurs, OCHA assurait aussi la liaison avec les tables sectorielles (mécanisme de coordination gouvernementale concertée) présentes dans tous les 10 départements et présidées par les ministères désignés selon leur expertise.⁶⁸

En septembre 2008, à la suite des tempêtes Hannah et Gustav qui ont frappé Haïti en août et septembre de cette même année, on a recensé, selon les autorités locales, des centaines de morts et de blessés, environ 800.000 Haïtiens auraient été affectés. Des appels à l'aide ont été lancés par le gouvernement et les autorités locales : *le président haïtien René Prével, devant les dégâts causés en Haïti par le passage de la tempête Hannah, a réclamé l'aide de la communauté internationale. Aux Gonaïves, le maire, Stephen Moïse, a déclaré que la « situation aux Gonaïves est extrêmement urgente. J'appelle à l'aide »*⁶⁹ et aussi par les médias : *Haïti attend une aide*

⁶⁸

<http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=3> ; <http://haiticci.undg.org/index.cfm?Module=ActiveWeb&Page=CategoriesList&CategoryID=352>

⁶⁹ <http://www.actualites-news-environnement.com/17879-haiti-tempete-hanna-morts.html>

*internationale d'urgence pour secourir les dizaines de milliers de victimes de la tempête Hannah qui a fait au moins 500 morts*⁷⁰.

En réponses à ces appels, beaucoup d'ONG se seraient rendues sur le terrain, tandis que l'OCHA déployait ses stratégies pour coordonner leurs actions en partenariat avec les structures gouvernementales.

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, un scénario, semblable à celui présenté ci-dessus, s'est reproduit. L'OCHA, qui était déjà présente sur place, a augmenté sa présence en termes géographiques et de ressources humaines pour assurer la coordination de la réponse humanitaire. Du personnel d'appui a été déployé rapidement pour soutenir les interventions, notamment l'ouverture des bureaux secondaires à Gonaïves, Jacmel et Léogane. L'OCHA apportait ainsi son appui au Coordonnateur Humanitaire et au gouvernement d'Haïti.

Les Missions de l'OCHA en Haïti

Les missions de l'OCHA découlent des principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire internationale qui prévoit entre autres que les Etats sont les premiers responsables des personnes victimes de l'urgence qui se trouvent sur leur territoire national respectif.⁷¹

D'une manière générale, les missions de l'OCHA visent la coordination efficace de l'action humanitaire en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux

La coordination pour l'OCHA consiste à associer les activités variées en impliquant plusieurs acteurs qui offrent différents types de soutien. Elle est fondée sur la conviction qu'une approche cohérente de l'intervention d'urgence permettra de maximiser ses bénéfices et minimiser ses inconvénients potentiels.

L'OCHA assure ainsi la coordination globale et centralisée de l'humanitaire en Haïti en situation d'urgence, pour ce qui est de la coordination sectorielle, c'est-à-dire par secteur d'activités, elle est assurée par les « Cluster ».

⁷⁰ Groupe URD (urgence réhabilitation, développement) et GPPI (global public Policy Institut) (2010), *Evaluation de l'approche cluster phase 2, Etude pays Haïti. Évaluation de la coordination à la réponse humanitaire aux tempêtes et ouragans tropicaux qui ont frappées Haïti en août et septembre 2008* par le. Réalisé avant le séisme du 12 janvier 2010 et publié en avril 2010

⁷¹ <http://www.un.org/fr/humanitarian/overview/ocha.shtml>

Le programme de coordination « cluster »

Les « clusters » sont des regroupements d'organisations humanitaires par pôles de compétence avec un chef de file désigné à l'avance ; ceci dans le souci de rendre la communauté humanitaire internationale plus structurée, responsable et professionnelle. Ils ont pour but d'assurer la prévisibilité et la responsabilisation dans les réponses internationales aux crises humanitaires, en clarifiant la répartition des tâches entre les organisations, et en définissant les rôles et responsabilités de chacun dans les différents pôles de compétence établis.

Le système de coordination «cluster » est l'un des fruits de la réforme humanitaire de l'ONU qui a consisté en *l'adaptation et l'amélioration du système humanitaire préexistant à la réalité du terrain dans le but d'harmoniser les actions afin d'éviter la duplication ou la multiplication des interventions*⁷². Ce système vise à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire par le renforcement de l'interface humanitaire/gouvernement, et la consolidation des partenariats entre les acteurs humanitaires onusiens et non-onusiens.

Les « clusters » standards

En septembre 2005, le directeur du Comité permanent inter-organisations (IASC) a convenu l'établissement de neuf clusters. Ces neufs clusters sont répartis en trois grands groupes :

- le groupe de clusters traitant de la prestation de services. Il comprend le cluster logistique, présidé par le Programme alimentaire mondial (PAM), le cluster télécommunications d'urgence présidé par le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) comme propriétaire du processus,
- le groupe des clusters traitant de secours et d'assistance aux bénéficiaires qui comprend le cluster d'abris d'urgence, présidé par le HCR ; le cluster de la santé, présidé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; le cluster de la nutrition, ainsi que le cluster de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, présidés par l'UNICEF.

Les clusters couvrant des questions transversales comprenant le cluster des modifications rapides présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le cluster de la coordination et la gestion des camps, présidé par le Commissaire des Nations Unies pour les

⁷² Djumapili Safari (2009), *les reformes humanitaires et leur applicabilité sur le terrain : cas de la République démocratique du Congo (RDC)*, mémoire de fin d'étude Master 2 communication, humanitaire et solidarité, Université de Lyon 2

réfugiés (HCR) pour les conflits générés par les personnes déplacées et par l'Organisation internationale pour les migrations (pour les catastrophes naturelles), le cluster Protection, présidé par le HCR (pour les déplacés des conflits générés).

Les « clusters » en Haïti

L'approche cluster fut adoptée en Haïti en 2008. En fonction des besoins, les clusters s'activaient ou se désactivaient : ils se désactivaient surtout en fin de saison cyclonique (décembre) pour se réactiver en mars. Cependant, depuis le séisme qui a frappé Haïti le 12 Janvier 2010, les clusters ne se sont plus désactivés. Douze clusters et sub-cluster se sont ouverts en Haïti après cet événement :

- **Le cluster Agriculture** dont l'objectif global est de *contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones affectées par le séisme, événements climatiques, et flambées de prix au profit des personnes les plus vulnérables*⁷³. La base de données de ce cluster indique 250 organisations en novembre 2011, sa coordination est assurée par la Food Agriculture Organisation (FAO) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture haïtien.
- **Le cluster Coordination et Gestion de Camp (CCM : Coordination and camp Management)** se donne pour fonctions : *la coordination, le plaidoyer, l'élaboration des rapports, des politiques et planifications d'urgence, et la formation des organisations impliquées dans la gestion des camps*⁷⁴. Il regroupe 150 organisations en septembre 2011 ; sa gestion est assurée par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM).
- **Le Cluster Relèvement Immédiat** a pour objectif principal de *soutenir les efforts nationaux pour la reconstruction après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 à travers sa contribution à la coordination stratégique de tous les efforts de relèvement. Regroupant plus de 120 organisations en octobre 2011*⁷⁵, la coordination de ce cluster est assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- **Le Cluster Education** vise à *apporter une réponse pour l'éducation qui soit opportune, cohérente et efficace, en mobilisant les parties prenantes afin de gérer avec stratégie une*

⁷³ <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=69>

⁷⁴ http://www.ccmhaiti.info/y_cccm_cluster.php

⁷⁵ <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=71>

*crise humanitaire*⁷⁶. Regroupant plus de 150 organisations, Il est coordonné par l'UNICEF , en partenariat avec le ministère de l'éducation haïtien.

- **Le cluster Abris d'Urgence (Shelter/NFI)** a pour mission *de coordonner la fourniture d'abris d'urgence*⁷⁷. Ce cluster regroupe 69 organisations en septembre 2011. Il est coordonné par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix rouge et du Croissant Rouge (FISCR-CR).
- **Le Cluster alimentaire** a pour mission d'apporter *une assistance alimentaire à des groupes vulnérables et les communautés dont la sécurité alimentaire et nutritionnelle était compromise au lendemain du 12 janvier 2010*⁷⁸. Il regroupait alors 16 organisations, coordonnées par le Programme Alimentaire Mondiale (PAM). Compte tenu de la vulnérabilité d'Haïti aux ouragans, cyclones et tremblements de terre, ce cluster continue ses activités de préparation aux urgences en constituant des stocks d'aliments à certains endroits du pays.
- **Le Cluster Santé** a pour mission d'apporter une assistance médicale aux populations vulnérables. Il regroupe 53 organisations et est co-dirigé par le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)⁷⁹.
- **Le Cluster Logistique** : c'est un espace de partage d'informations sur les modalités de transport. Il regroupe les différentes organisations qui partagent en Haïti les mêmes espaces de transports aériens, maritimes, routiers et les entrepôts. Il est coordonné par le Programme Alimentaire Mondial (PAM)⁸⁰
- **Le Cluster Nutrition** a pour mission d'agir contre la malnutrition en Haïti. Il regroupe 44 organisations en septembre 2011 et est coordonné par l'UNICEF.⁸¹
- **Le Cluster WASH (Water, Sanitation and Hygiène)** a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la santé de la population par la mise en œuvre efficace de programmes d'Eau, d'Assainissement, et d'Hygiène qui visent les plus vulnérables. Il regroupe des

⁷⁶ <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=72>

⁷⁷ www.shelterhaiti.org

⁷⁸ <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=75&language=fr-FR>

⁷⁹ <http://www.logcluster.org/about/logistics-cluster/>

⁸⁰ <http://www.logcluster.org/about/logistics-cluster/>

⁸¹ <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=80>

organisations intervenant dans ce secteur d'activité. Il est co-coordonné au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier 2010 par l'UNICEF et la DINEPA (Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement). En octobre 2011, la DINEPA en est le principal coordonnateur⁸².

- **Le Cluster Protection** a pour objectif d'assurer la protection des populations déplacées à l'issue de catastrophes naturelles. Il regroupe une vingtaine d'organisations et est coordonné par la Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR : Office of High Commissioner of Human Right)⁸³
- **Le Cluster Protection de l'Enfant** a pour objectif de prévenir et répondre aux violations du droit des enfant veillant à les mettre à l'abri de toutes formes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence en cas d'urgence et aussi en situation régulière. Il regroupe plus de 130 organisations en 2010 et est co-coordonné par l'UNICEF et le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).

<i>Cluster</i>	<i>Leader</i>	<i>Nombre d'ONG</i>
<i>Coordination et gestion de camps</i>	<i>IOM</i>	<i>150</i>
<i>Education</i>	<i>UNICEF/ Ministère de l'éducation</i>	<i>150</i>
<i>Aide alimentaire</i>	<i>PAM</i>	<i>16</i>
<i>Logistique</i>	<i>PAM</i>	
<i>Nutrition</i>	<i>UNICEF</i>	<i>44</i>
<i>Protection</i>	<i>OHCHR</i>	<i>20</i>
<i>Protection de l'enfant</i>	<i>UNICEF</i>	<i>130</i>
<i>WASH</i>	<i>UNICEF /DINEPA</i>	
<i>Agriculture et sécurité alimentaire</i>	<i>FAO /Ministère de l'agriculture</i>	<i>250</i>
<i>Early recovery (abri d'urgence)</i>	<i>PNUD</i>	<i>120</i>
<i>Santé</i>	<i>OMS/MSSP</i>	<i>53</i>
<i>Shelter/abris d'urgence</i>	<i>FISCR-</i>	<i>69</i>

⁸²

http://www.dinepa.gouv.ht/wash_cluster/index.php?option=com_rokdownloads&view=folder&Itemid=41&id=796:generale

⁸³

<http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=81>

Financement dans les clusters

Les activités de coordination des clusters sont financées par l'ONU. A travers les appels consolidés des fonds (CAP : Consolidated Appeals Process), les clusters appuient les demandes de financements de projets humanitaires.

Les difficultés rencontrées par les coordinateurs de cluster

Je retiens deux principales difficultés à l'issue d'entretiens menés avec des coordonnateurs de cluster :

Sans financements disponibles dans les clusters, il y a risque de jouer le rôle de conseiller sans moyens de pression sur les partenaires difficiles⁸⁴.

Malgré la participation de différents acteurs au cluster, il y a quand même des difficultés pour obtenir certaines informations. Nous avons mis en place des systèmes d'information pour la collecte d'informations mais nous n'obtenons pas toujours toutes les précisions souhaitées. Ce qui constitue un handicap pour la coordination, notamment pour les activités telles que la planification⁸⁵.

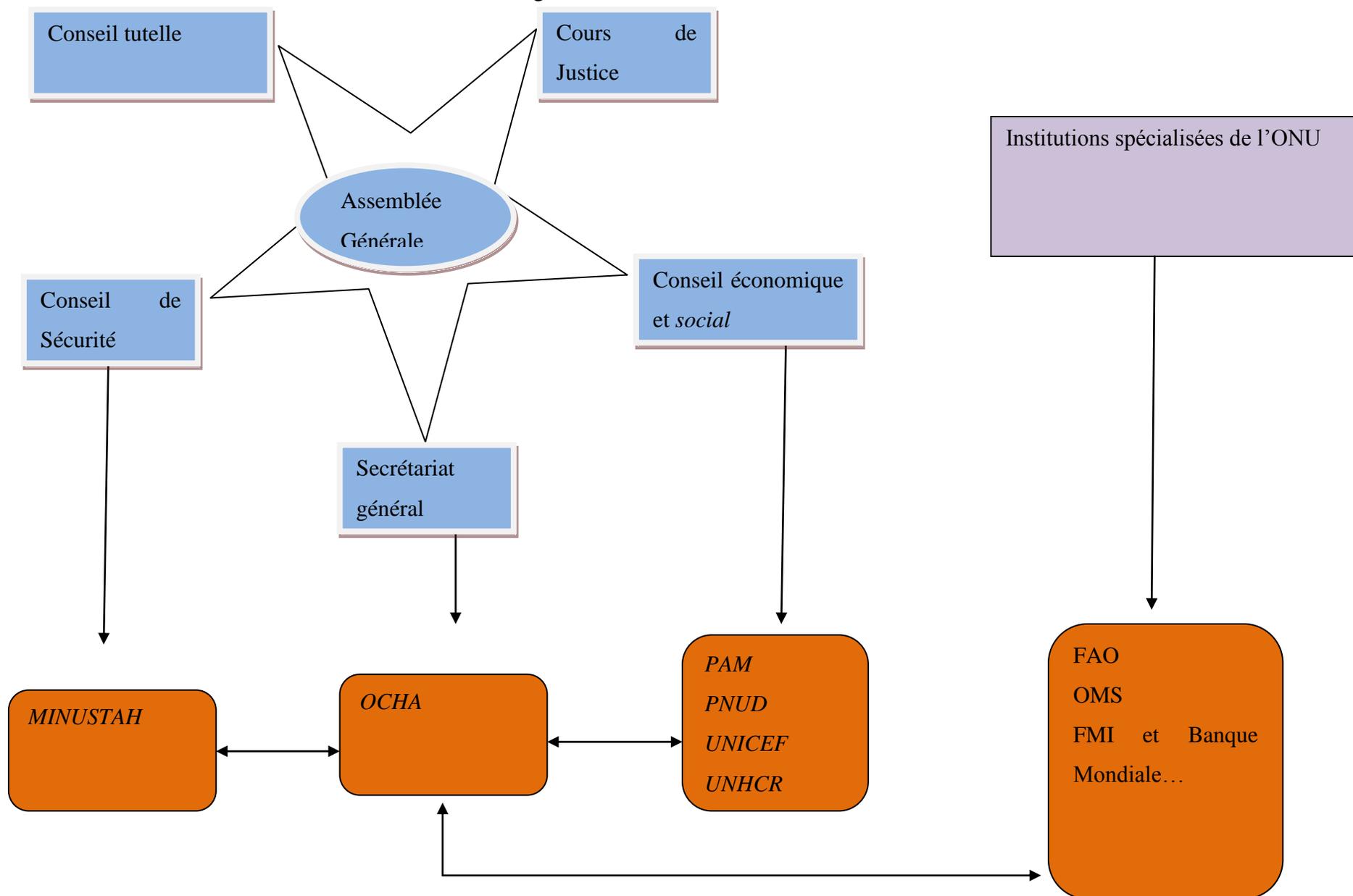
De tout ce qui précède concernant l'OCHA et les Clusters en Haïti, il apparaît que les stratégies de coordination de l'aide humanitaire déployées par ces structures sur le terrain contribuent au renforcement des capacités de l'Etat haïtien. En instituant les ministères sectoriels comme coordonnateurs des clusters, l'OCHA et les clusters manifestent leur ambition de renforcer les capacités du gouvernement en matière de leadership et de coordination en l'accompagnant dans la coordination de l'aide humanitaire d'urgence.

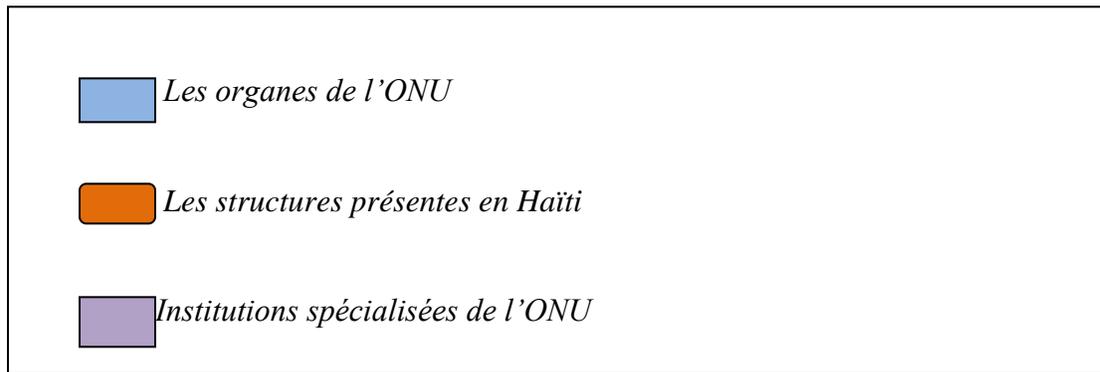
La figure 1 ci-dessous présente une synthèse des différentes structures de l'ONU et leur représentation en Haïti.

⁸⁴ Extrait entretien coordinateur du cluster Wahs

⁸⁵ Extrait entretien coordonateur du cluster alimentaire

Figure 1 : L'ONU en Haïti





Légende figure 1

A2.2) Les bailleurs de fonds internationaux dans la coordination humanitaire en Haïti

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, plusieurs organisations internationales gouvernementales ont apporté des contributions financières pour le secours d'urgence d'abord, puis pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti. Cette sous-section est consacrée à la description de ces organisations internationales et de leurs implications dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti ; sachant que parmi les bailleurs de fonds internationaux, on distingue des institutions mondiales (FMI et Banque mondiale) et des institutions régionales.

a) *Le FMI et la Banque Mondiale*

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions du système des Nations Unies. Elles ont pour but commun de *relever le niveau de vie des populations des pays membres*⁸⁶. Leurs approches à cet égard sont complémentaires : *l'action du FMI est centrée sur les questions macroéconomiques* telles que la croissance économique et les niveaux de vie, tandis que la Banque Mondiale *se consacre au développement économique à long terme et à la lutte contre la pauvreté*⁸⁷.

⁸⁶ <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/globstabf.htm>

⁸⁷ <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/imfwbf.htm>

La réponse du FMI au tremblement de terre du 12 janvier 2010⁸⁸

Dans un document qui s'intitule « le FMI appuie le redressement d'Haïti », le FMI déclare avoir fourni une *aide initiale d'urgence de plus de 110 millions de dollars* après le séisme du 12 janvier 2010 pour *soutenir l'activité économique et financer les importations urgentes* ; et aussi d'avoir *annulé la totalité des dettes restantes d'Haïti à son égard, soit 268 millions de dollars*. Plusieurs missions d'assistance technique d'urgence auraient également été envoyées pour rétablir les fonctions essentielles de l'Etat d'Haïti telles que les fonctions de base du Trésor et de l'administration des recettes, et le conseil des autorités en vue du maintien de la stabilité du secteur financier.

Le Conseil d'administration du FMI aurait aussi approuvé en juin 2010, un nouveau concours de 60 millions de dollars, *au titre de la facilité élargie de crédit*, qui a pour objectif *de renforcer les politiques macroéconomiques et de stimuler la croissance de l'économie dans le contexte du plan d'action du gouvernement haïtien pour la reconstruction et le développement*.

Par ailleurs, le FMI aurait complètement annulé la dette d'Haïti (268 millions de dollars, soit 4 % du PIB) dans le cadre du *Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe*. Le produit de l'allègement de cette dette étant affecté à des projets d'infrastructure et de soutien au secteur financier d'Haïti.

Au regard de ce qui précède, il ressort que le FMI est impliqué dans la coordination humanitaire en Haïti en tant que soutien technique et financier de l'Etat sur le plan macro-économique. En d'autres termes, il contribue au relèvement et au renforcement de l'Etat pour que ce dernier puisse à son tour assurer le contrôle des activités économiques sur son territoire. Le FMI contribuerait alors à rendre l'Etat haïtien plus fort.

La réponse de la Banque Mondiale au tremblement de terre du 12 janvier 2010

Dans le but de soutenir l'Etat d'Haïti dans son processus de relèvement suite au séisme du 12 janvier 2010, la Banque Mondiale aurait promis de verser la somme de 479 millions de dollars à celui-ci en 2011. La répartition proposée par la Banque Mondiale, pour ce montant qui *comprend*

⁸⁸ <http://www.imf.org/external/french/country/hti/pdf/011211f.pdf>

le soulagement de la dette d'Haïti envers la Banque Mondiale est la suivante : une partie pour le gouvernement sous forme de nouveaux projets, une autre pour appui budgétaire et une dernière consacrée à la reconstruction des communautés et des bureaux de transition, l'achat d'équipement pour le ministère des Finances, la réparation des ponts et des routes, des canaux de drainage, le paiement des frais de scolarité pour les élèves et la fourniture des repas, le renforcement de la résilience des Haïtiens face aux catastrophes, et l'étude des moyens pour mieux gérer et recycler les débris.

A la demande du gouvernement d'Haïti, la Banque mondiale a créé le Fond pour la Reconstruction d'Haïti (FRH) en mars 2010, en partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement et l'Organisation des Nations Unies.

En Haïti, le principal objectif de la Banque Mondiale est *la croissance économique accélérée et l'amélioration du secteur public*. Comme le prévoit la stratégie d'aide de la Banque Mondiale, Haïti doit élaborer ses propres projets avec le soutien financier et technique de la Banque Mondiale.

Le cycle des projets étant l'ensemble des processus d'identification, de financement, d'exécution et d'évaluation rétrospective d'un projet de son début jusqu'à sa fin.

De ce qui précède, il apparaît que, comme le FMI, la Banque Mondiale se définit comme une institution en appui au gouvernement d'Haïti avec pour principales missions la croissance économique et l'amélioration du secteur public. Elle n'engagerait aucun financement en Haïti sans l'accord de l'Etat. Ainsi, la banque mondiale est impliquée dans la coordination humanitaire en Haïti à deux niveaux : le renforcement des capacités de leadership et de coordination de l'Etat haïtien et la coordination des bailleurs de fonds pour la reconstruction d'Haïti à travers le Fonds de reconstruction d'Haïti.

b) L'Organisation des Etats Américains (OEA) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en Haïti

L'organisation des Etats Américains et la Banque Interaméricaine de Développement sont deux organisations internationales régionales qui regroupent les pays du continent américain.

La réponse de l'OEA au tremblement de terre du 12 janvier 2010

Le mandat spécifique de l'OEA en Haïti est *l'appui au renforcement de la stabilité politique et au développement socio-économique d'Haïti*⁸⁹. Les principaux projets de l'OEA en Haïti touchent les secteurs de gouvernance démocratique, justice et droits de la personne, développement socio-économique, renforcement des institutions publiques, sécurité et environnement.

Après le tremblement de terre d'Haïti, l'OEA a lancé des appels de don auprès de ses pays membres pour la reconstruction ; l'Institut Inter Américaine pour la Coopération Agricole (IICA : Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture) a mis ses bureaux de Port-au-Prince, qui ont résisté au séisme, à la disposition du ministère de l'agriculture et des agences de terrain qui avaient besoin de place pour déployer leurs stratégies d'intervention d'urgence.⁹⁰

Le secrétariat de L'OEA a annoncé une aide financière de 100 000 dollars d'une part et d'autre part, a établi un forum pour fournir des informations immédiates afin d'assurer la coordination des autres institutions interaméricaines.⁹¹

Dans un principe de solidarité au sein l'OEA, les Etats forts se mobilisent pour aider les Etats les plus faibles à devenir forts et autonomes en matière de gouvernance démocratique, de justice , de développement économique, de sécurité et d'environnement, d'où ses projets de renforcement des institutions publiques. L'OEA est impliquée dans la coordination humanitaire en Haïti à deux niveaux : le renforcement des capacités de l'Etat dans sa mission de leader et de régulateur et la coordination des aides humanitaires provenant de ses Etats membres.

La Réponse de la BID au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti

la BID indique avoir proposé au gouvernement haïtien, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, une *réorientation des ressources prévues pour les projets en cours vers les opérations de secours et les travaux de reconstruction* ; en plus d'un soutien technique manifesté par la collaboration de personnel de la BID sur le terrain, avec les autorités haïtiennes et d'autres

⁸⁹ Extrait de la résolution AG/RES. 2424 (XXXVIII-O/08) de l'OEA, *appui au renforcement de la stabilité politique et au développement socio-économique d'Haïti*

⁹⁰ http://www.oas.org/fr/etats_membres/haïti/photos_nous_noublions_pas.asp -

⁹¹ http://www.oas.org/en/news/haïti_earthquake_relief/update_oas_efforts_20100121.asp

organisations dans divers domaines liés à l'aide d'urgence et à la reconstruction, telles que : le logement, l'aide à la relance de l'activité économique et l'aide à la restauration des capacités financières et administratives du gouvernement.

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti (PARDNH) a été utilisé par la BID comme cadre général d'analyse pour l'identification des domaines prioritaires d'intervention.

Sur le plan de la coordination humanitaire, la BID est impliquée à deux niveaux : elle apporte un appui financier pour la modernisation des institutions publiques, contribue ainsi au renforcement des capacités de leadership et de coordination de l'Etat haïtien, attire des investisseurs étrangers et apparaît comme un bailleur de fonds important pour les projets intégrant ses domaines prioritaires d'intervention qui découlent eux-mêmes des priorités du gouvernement. Elle participe ainsi à orienter les organisations chargées de la mise en œuvre des projets vers les priorités du gouvernement.

c) La CARICOM et la Banque de Développement des Caraïbes en Haïti

Le CARICOM et la Banque de Développement des Caraïbes sont deux organisations internationales régionales qui regroupent les Etats situés à proximité du bassin versant de la mer des Caraïbes.

Réponse de la CARICOM au tremblement de terre du 12 janvier 2010

Pour la CARICOM la reconstruction d'Haïti et les avantages économiques potentiels constituent un « diamant brut » pour le développement économique de la région des Caraïbes.⁹²

En décembre 2010, Haïti et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont convenu de renforcer les capacités institutionnelles d'Haïti en mobilisant le soutien de la Communauté des Caraïbes, du secteur privé et de la diaspora. L'Etat d'Haïti a donné son accord pour que la CARICOM fournisse du personnel qualifié et expérimenté pour permettre à Haïti d'entreprendre son ordre du jour prioritaire et d'assumer ses responsabilités. La capacité institutionnelle d'Haïti serait ainsi

⁹² http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2011/pres28_11.jsp

étayée par la disponibilité de l'expertise de la CARICOM. Cet appui comprend une expertise technique dans l'administration publique et la politique budgétaire et fiduciaire.

A l'issue de cet accord, une haute priorité a été donnée à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour rendre cela possible. Les deux parties se sont engagées à mobiliser les Caraïbes et la diaspora haïtienne pour fournir certaines des compétences techniques requises et les investissements. C'est ainsi que dans son allocution aux investissements Jamaïque Bourse et marché des capitaux le 26 janvier 2011, James Percival Patterson, représentant des Etats membres de la CARICOM, incitait les investisseurs à contribuer à la reconstruction d'Haïti.

Dans le cadre de la coordination de l'aide humanitaire, la CARICOM est impliquée comme appui à l'Etat haïtien dans ses capacités d'autonomisation et de coordination globale. Elle se positionne par ailleurs comme acteur de pression auprès des bailleurs de fonds internationaux pour que ceux-ci débloquent de l'argent pour la reconstruction d'Haïti.

Réponse de la banque de développement des Caraïbes après le tremblement de terre du 12 janvier 2010⁹³

Dans le document de stratégie opérationnelle de la Banque de Développement des Caraïbes en Haïti élaboré en mai 2008, il est mentionné qu'à travers ses Fonds Spéciaux pour le Développement, la Banque de Développement des Caraïbes intervient en Haïti en fonction des priorités du pays en matière de développement, des interventions des autres partenaires du développement et de ses propres capacités et domaines de compétence.

Le 13 janvier 2010, la Banque de Développement des Caraïbes a déclaré qu'elle apporterait la somme de 200 000 USD pour la réponse immédiate à la catastrophe (*somme qui servirait à apporter de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments et des abris d'urgence aux victimes du séisme*) et 750 000 USD pour la restauration des installations et services essentiels. Elle s'est par ailleurs engagée à participer avec les partenaires de développement internationaux au relèvement et à la reconstruction d'Haïti⁹⁴.

Dans le cadre de la coordination de l'aide humanitaire, la Banque de Développement des Caraïbes est un bailleur de fonds pour des actions humanitaires d'urgence et des projets de

⁹³<http://www.caribank.org/titanweb/cdb/webcms.nsf/AllIDoc/124F632771CEEA07042576AA0048A4DD?OpenDocument>

⁹⁴<http://www.caribank.org/titanweb/cdb/webcms.nsf/AllIDoc/124F632771CEEA07042576AA0048A4DD?OpenDocument>

reconstruction et de développement qui intègrent les plans et priorités du gouvernement haïtien. Elle soutient ainsi l'Etat en finançant les projets des ONG ou des entreprises privées intégrant son plan d'action.

d) La réponse de l'UE au tremblement de terre du 12 janvier⁹⁵

L'Union Européenne déclare qu'elle établit régulièrement un dialogue politique avec le gouvernement d'Haïti, dans le cadre de l'article 8 de l'accord de Cotonou qui régit les relations entre l'UE et les pays d'Afrique, les Caraïbes et ceux du Pacifique (ACP). *Ce dialogue s'est notamment concentré ces dernières années sur la question du renforcement de la gouvernance en Haïti.* Entre 2000 et 2010, avant le séisme du 12 janvier 2010, plus de 500 millions d'euros aurait été engagés par l'Union européenne en Haïti pour soutenir le développement du pays.

Les programmes de l'Union Européenne en Haïti s'inscrivent, selon celui-ci, *dans le cadre du programme indicatif national et du document de stratégie signés entre la Commission européenne et le gouvernement d'Haïti qui fixe les priorités de la coopération pour la période 2008/2013.*

Par ailleurs, le 10^{ième} Fonds Européen de Développement (FED) *concentre son appui principalement dans les secteurs des infrastructures et de la gouvernance, notamment à travers le renforcement des institutions de l'Etat et la décentralisation.*

En réponse au séisme du 12 janvier 2010, l'Union Européenne aurait contribué à raison de *1,2 milliards d'euros (soit 1,8 milliards de dollars) lors de la conférence internationale pour la reconstruction d'Haïti en mars 2010 à New York.*

Dans le cadre de la coordination humanitaire, l'Union Européenne intervient à deux niveaux : elle participe au renforcement des institutions de l'Etat et finance les projets des organisations humanitaires (ONG et ONU), suivant les priorités du gouvernement.

En application de l'un des principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire⁹⁶, l'Etat d'Haïti est le premier responsable des personnes victimes d'une catastrophe naturelle sur son territoire. De ce fait, toutes les interventions et aides humanitaires des organisations internationales gouvernementales présentées ci-dessus se font avec l'accord de l'Etat. Tandis que l'aide

⁹⁵ http://eeas.europa.eu/delegations/haiti/eu_haiti/tech_financial_cooperation/index_fr.htm

⁹⁶ Principe énoncé par l'OCHA en 1991 dans la résolution 46/182 <http://haiti.humanitarianresponse.info/>

d'urgence s'appuie sur des structures étatiques existantes, l'aide à la reconstruction et au développement intègre les priorités indiquées par le gouvernement.

On peut noter par ailleurs une volonté de renforcement des capacités du gouvernement haïtien chez chacune de ces organisations internationales gouvernementales. L'exploration des documents officiels des organisations internationales me permet de déduire que ces organisations ont tout intérêt à ce que l'Etat d'Haïti fasse preuve de leadership dans la gestion de son territoire et par conséquent dans la coordination des aides qui lui sont accordées. Les organisations internationales agiraient comme des partenaires de l'Etat d'Haïti en l'aidant à devenir un partenaire fort.

A3) les Etats dans la coordination humanitaire en Haïti

Le dictionnaire de Droit international public⁹⁷ définit un Etat comme un groupement humain établi de manière permanente sur un territoire, ayant une organisation politique propre, dont l'existence politique dépend juridiquement de lui-même et relevant directement du droit international. L'Etat se caractérise par la souveraineté.

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, plusieurs Etats ont déployé des moyens pour apporter du secours aux victimes ; puis, ont participé au relèvement et à la reconstruction d'Haïti. Ces Etats étaient présents à la conférence qui s'est tenue le 25 janvier 2010 à Montréal, au siège de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et qui visait à aider la communauté internationale à fixer une orientation claire et commune pour le relèvement rapide d'Haïti et sa reconstruction durable⁹⁸. Tout comme l'Etat d'Haïti, ces différents Etats sont impliqués dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti. Cette section vise à présenter chacun de ces Etats en analysant leurs niveaux et modes d'implication respectifs. Elle comporte, dans une première sous-section, une présentation de l'Etat d'Haïti, à travers ses structures impliquées dans la coordination humanitaire, une seconde sous-section consacrée à la description des politiques respectives d'aide au développement de différents pays en Haïti.

⁹⁷Dictionnaire de Droit International public, sous la direction de Jean Salmon, Bruylant/AUF, Bruxelles 2001

⁹⁸Conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, Affaires étrangère et commerce international Canada, 25 janvier 2010. Source : http://www.international.gc.ca/humanitarianhumanitaire/haïti_reconstruction_haïti.aspx?lang=fra

A3.1) l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti

Dans cette sous-section consacrée à comprendre l'implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, je commencerai par donner, à titre introductif, un ensemble d'éléments décrivant les dispositions de l'Etat d'Haïti à la suite du tremblement de terre du 12 janvier. Je décrirai ensuite les 3 principales structures étatiques impliquées dans la coordination de l'aide humanitaire et de développement en analysant leur niveau et mode d'implication respectifs. Il s'agit notamment du Ministère de la Planification, du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH).

Etat d'urgence en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010

Fortement affectés par le séisme de magnitude 7, les bureaux des institutions publiques, symboles de l'État d'Haïti, sont en ruine. *En une minute l'État a été paralysé*, souligne le président René Préal dans un discours à la nation. *Nous sommes tous des réfugiés*, déclare-t-il en lançant un appel à la *solidarité organisée (...) sans désordre, sans panique* ; il adresse par ailleurs ses remerciements à la communauté internationale qui a promptement volé au secours d'Haïti.⁹⁹

Le 16 janvier 2010, le gouvernement d'Haïti décrète l'état d'urgence et une période de deuil national de 30 jours à partir du 17 janvier. Il entreprend aussitôt l'ouverture de 280 centres d'urgence dans la capitale et six villes alentours pour distribuer l'aide humanitaire et héberger les sans-abris ; et il encourage la migration des populations vers les autres villes du pays.

Avec l'accord du premier ministre Jean Max Bellerive et du président Préal, et à cause du dysfonctionnement de ses équipements de guidage, l'aéroport de Port-au-Prince passe sous le contrôle des États-Unis qui déploient leur troupes dans le pays.

Le gouvernement prend plusieurs dispositions pour assurer la coordination de l'aide humanitaire¹⁰⁰ : le Ministre de l'intérieur rencontre l'ensemble des agences des Nations Unies, le Premier Ministre préside régulièrement une réunion de mise en commun avec tous les responsables gouvernementaux, les bailleurs de fonds, les ambassades et les agences de coopération ; 6 groupes de coordination mixte société civile-gouvernement sont créés pour les

⁹⁹ <http://www.alterpresse.org/spip.php?article9211>

¹⁰⁰ ETAT D'URGENCE, bulletin d'information du gouvernement d'Haïti, vendredi 23 janvier 2010

secteurs suivants : santé, aide alimentaire et eau, carburant et énergie, abris provisoires-reconstruction et sécurité ; un ministre est affecté à chaque commune ou groupe de communes pour la coordination des actions et supports aux mairies et aux équipes de terrain ; il y a une mobilisation de la protection civile, de la communauté internationale, des experts de terrain, des mairies, de la société civile autour d'un objectif commun : le secours d'urgence aux victimes du séisme. Les ONG sont appelées à agir en coordination avec les mairies ; des priorités et directives gouvernementales sont publiées très régulièrement dans le bulletin d'information du gouvernement haïtien.

Prolongation de l'état d'urgence

Le 15 avril 2010, le Sénat de la République d'Haïti amende la loi portant mandement de la loi sur l'Etat d'urgence du 09 septembre 2008. L'article 16 de cette loi stipule : *les autorités sont autorisées à prolonger l'état d'urgence déclaré sur toute l'étendue du territoire national le 16 janvier 2010 et renouvelé le 31 pour une période complémentaire ne dépassant pas 18 mois* . La même loi, en son article 14, crée la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)

a) La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)¹⁰¹

La CIRH s'apparente à une commission nationale des investissements pour la reconstruction et tend à harmoniser l'ensemble des interventions dans le cadre du PARDN (Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National). Le PARDN a été approuvé le 31 mars à New York ; Le système des Nations Unies et les principaux bailleurs de fonds d'Haïti (BM, BID, UE, USA, Canada, France, Brésil, Norvège) veulent s'assurer que les fonds seront bien utilisés. La CIRH, le FRH (Fonds de Reconstruction Haïtien) et ses partenaires (BM, BID, UN), donnent une garantie en ce sens. Tous les projets de reconstruction doivent être approuvés par la CIRH avant validation.

La CIRH a pour mandat de mettre en œuvre le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH). Elle doit donner son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité avec le PARDH ; élaborer et solliciter des projets compatibles avec ce dernier et décider de leur recevabilité quand ils sont soumis par des acteurs

¹⁰¹ <http://www.cirh.ht>

externes ; fournir un appui aux fonctionnaires haïtiens, aux experts et partenaires internationaux pour atteindre la vision d'un avenir stable et prospère pour Haïti.

Créée pour une durée de 18 mois, la CIRH est composée de responsables haïtiens, des membres de la communauté haïtienne et internationale et est codirigée par le Premier Ministre d'Haïti et l'ancien président des Etats-Unis d'Amérique, Bill Clinton.¹⁰²

Le FRH (Fonds pour la Reconstruction d'Haïti) et la CIRH travaillent ensemble. Ils ont pour but de s'assurer que les fonds du FRH soient déboursés en accord avec les priorités et le processus d'approbation des projets et programmes de la CIRH. Cette dernière doit collaborer et travailler avec les ONG qui ont été enregistrées auprès du gouvernement haïtien. Elle doit fournir une plate-forme pour que les ONG puissent s'assurer que leurs programmes et leurs projets répondent aux priorités et préoccupations du peuple haïtien.

Fin du mandat de la CIRH

Dans la perspective de la fin du mandat de la CIRH, l'article 15 de la loi qui porte sur l'amendement de la loi sur l'Etat d'urgence du 09 septembre 2010 stipule qu' *à la fin de son mandat, les fonctions de la CIRH seront transférées à la Régie pour le Développement d'Haïti (RDH) composée exclusivement de personnalités haïtiennes et qui aura pour tâches la planification et la coordination à long terme requise pour la mise au point et la validation des stratégies de reconstruction, la préparation et l'évaluation des projets proposés aux fins de financement et de mise en œuvre ainsi que la coordination, et le suivi de l'aide globale .*

De la connaissance de la CIRH, on peut noter qu'il s'agit d'une institution qui regroupe en son sein des représentants d'organisations haïtiennes, étrangères et internationales. De part son organisation, elle est une structure internationale créée par l'Etat d'Haïti pour coordonner la coordination des projets de reconstruction du pays. Il y aurait alors parmi les intérêts de la création de cette structure, l'existence d'un cadre légal et permanent dans lequel les différents bailleurs de fond, impliqués dans la reconstruction d'Haïti, pourraient confronter leurs idées et projets avec ceux des Haïtiens, pour aboutir à un projet commun pour tous.

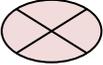
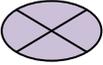
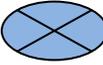
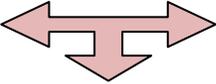
La CIRH est une organisation haïtienne (par sa création), au cœur de la coordination de l'aide à la reconstruction d'Haïti après le séisme du 12 janvier. Son mandat est arrivé à terme le 21 octobre 2011. Le vendredi 30 mai 2012, en attendant la mise en place de la nouvelle entité chargée de

¹⁰² Extrait de l'article 14 de la loi portant amendement de la loi de l'état d'urgence du 9 septembre 2008

servir d'interlocuteur avec la CIRH nommée « Agence Nationale de la Reconstruction », le Ministère de la Planification et de la Coopération externe est désigné pour assurer l'intérim dans cette fonction.¹⁰³

La figure ci-dessous est une représentation de l'organigramme de la CIRH comme structure de coordination des projets reconstruction d'Haïti pendant la période de l'état d'urgence de 18 mois.

Légende de la figure

	<i>Les représentants de l'Etat d'Haïti</i>
	<i>Les membres votant du conseil d'administration de la CIRH</i>
	<i>Les membres non votant du Conseil d'administration de la CIRH</i>
	<i>Les codirigeants de la CIRH</i>
	<i>Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti : le cœur de la mission de la CIRH</i>
	<i>Relation de codirection pour la mise en œuvre du PARDH</i>
	<i>Droit de regard sur les stratégies de mise en œuvre du PARDH</i>

¹⁰³ Haïti-Reconstruction : Après la CIRH (*l'Agence Nationale de la Reconstruction* », Haïti Libre, 02 avril 2012
<http://www.haitilibre.com/article-5304-haiti-reconstruction-apres-la-cirh-l-agence-nationale-de-la-reconstruction.html>

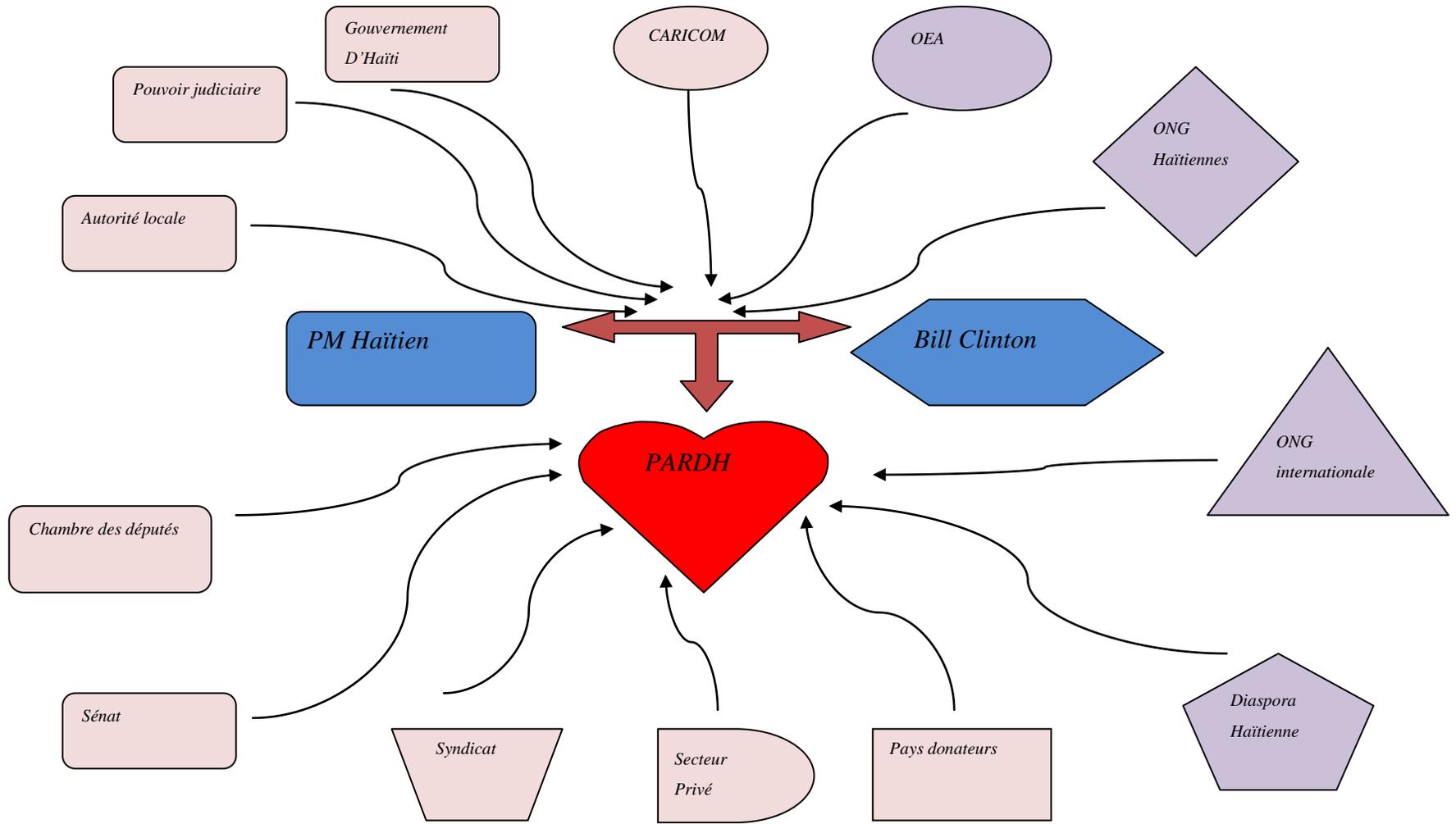


Figure 2 : Organigramme de la CIRH : la coordination de la reconstruction d'Haïti pendant l'Etat d'urgence

b) *Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)*¹⁰⁴

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe de la République d'Haïti a deux principales missions qui sont: l'élaboration des plans nationaux de développement économique et social et l'amélioration des systèmes de planification devant permettre une utilisation optimale des ressources disponibles pour un développement économique.

Dans la mise en œuvre des projets liés au développement économique et social d'Haïti, le MPCE assure l'appui, la coordination, la gestion, la formation, l'information, la programmation, la promotion, la recherche, le suivi et l'évaluation.

Pour assurer l'orientation stratégique de l'aide au développement économique et social d'Haïti, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe élabore des documents de stratégie (DSNCRP et PARDN) et met en place des structures chargées de gérer la coordination des aides à l'instar de l'UCAONG.

Les documents de stratégie

Le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) et le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement National (PARDN) sont les deux principaux documents stratégiques du gouvernement d'Haïti pour le développement social, élaborés par le Ministère de la Planification et de la Coopération externe, respectivement avant et après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

- Le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)¹⁰⁵

Le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) a été élaboré en 2007 par le gouvernement d'Haïti pour *sortir le pays de la spirale de pauvreté et de la misère*¹⁰⁶. Il *s'inscrit dans la volonté du peuple haïtien d'apporter des réponses appropriées à ses aspirations et aux grands défis de croissance et de réduction de la pauvreté*¹⁰⁷ et propose un plan de croissance d'Haïti pour la période 2008-2010. Faisant suite au Cadre de

¹⁰⁴ <http://www.mpce.gouv.ht/>

¹⁰⁵ République d'Haïti, *Document de Stratégie Nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté DSNCRP (2008-2010), Pour réussir le saut qualitatif*, novembre 2007

¹⁰⁶ Extrait de l'Avant propos du DSNCRP par le premier ministre Jacques-Edward Alexis

¹⁰⁷ Extrait de l'introduction du DSNCRP

Coopération Intérimaire (préparé avec l'aide de la communauté internationale en 2004), à la stratégie des Grands Chantiers (présentée par le gouvernement à la Conférence Internationale pour le développement économique et social d'Haïti réuni à Port-au-Prince le 25 juillet 2006) et au Document de Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (2006), le DSNCRP est issu d'un vaste processus participatif qui lui confère une représentativité des acteurs étatiques et non étatiques.

Pour le premier ministre Jean-Edward Alexis : *ce document fournit le cadre qui doit permettre aux partenaires internationaux d'ajuster leurs programmations pour répondre adéquatement aux besoins du pays.*

- Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti (PARDN)¹⁰⁸

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'évaluation des pertes et dommages, connue sous le nom de PDNA (Post Disaster Needs Assessment) a été réalisée par une équipe conjointe composée d'experts nationaux et internationaux avec la participation active des représentants des ONG et de la société civile haïtienne. Le bilan établi à l'issue de cette évaluation met en évidence le fait que le caractère dramatique de cet événement ne résulte pas seulement de la forte secousse sismique, mais aussi de *la densité de population excessive, de l'absence de normes de construction adéquate, de l'état catastrophique de l'environnement, de l'utilisation désordonnée des sols et du déséquilibre dans la répartition des activités économiques.*

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti (PARDN) est alors élaboré en mars 2010 afin d'aller au-delà de la réponse aux pertes et dommages causés par le tremblement de terre, il vise à lancer des grands chantiers pour s'attaquer aux causes structurelles du sous-développement d'Haïti. C'est aussi *une opportunité d'unir les haïtiens et haïtiennes, dans un projet de refondation du pays sur de nouvelles bases.*

Ainsi le PARDN se veut la voix unie du peuple haïtien, s'adressant à la communauté internationale pour présenter ses besoins après le séisme, en vue de transformer cette catastrophe humanitaire en *fenêtre d'opportunité pour l'Etat haïtien.*

¹⁰⁸République d'Haïti, *Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, les grands chantiers pour l'avenir*, mars 2010

Le PARDN propose la mise en place d'une commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti qui deviendra l'Agence de Développement d'Haïti.

Alors que les documents stratégiques publiés par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe servent à orienter les aides de la communauté internationale, certains de ses services sont chargés d'assurer la coordination des différentes organisations d'aide.

Les structures de coordination des aides au MPCE ¹⁰⁹

Le chapitre 3 du décret du Président de la république d'Haïti du 14 septembre 1989, modifiant la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG, stipule en son article 13 que *le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe exerce ses fonctions de coordination et de supervision des ONG, sur le territoire de la république par l'intermédiaire de l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG), au niveau national et des Conseils Départementaux de Coordination et de Supervision des Activités des ONG au niveau départemental.*

Par ailleurs l'article 14 du même décret énonce que *les ministères concernés par les activités des ONG sont dûment coresponsables de la supervision des programmes et projets en cours d'exécution sur le territoire national par ces dites entités... Toutefois ils désigneront chacun un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec l'UCAONG pour tout ce qui a trait à l'application du présent Décret et de transmettre au MPCE des copies de tous rapports aux fins utiles.*

- L'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG)

L'Unité de Coordination des Activités des ONG a pour mission d'orienter et coordonner les activités des ONG à travers le pays. Au niveau de chaque département, le Conseil Départemental de Coordination et de Supervision des Activités des ONG a pour mission : d'assurer la coordination verticale entre les programmes et projets des ONG et le plan de Développement national, la coordination horizontale des ONG entre elles au niveau départemental et de superviser les programmes et projets en exécution dans le département.

En cas de conflit entre ONG, le décret prévoit que les différentes parties soient entendues aux fins de conciliation par le Secrétaire Exécutif du Conseil assisté de 2 représentants d'ONG membres du Conseil et non impliqués dans le conflit.

¹⁰⁹ République d'Haïti, décret du 14 septembre 1989 modifiant la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe peut donc être considéré comme la tête pensante du gouvernement d'Haïti, chargé de planifier le développement économique et social du pays, à travers des documents de stratégies qui indiquent les priorités et objectifs du gouvernement et des structures de coordination qui font converger les projets des acteurs de terrain vers ces mêmes priorités et objectifs du gouvernement.

Dans le cadre de la coordination de l'aide humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le Ministère de la Planification et de la coopération Externe a indiqué les priorités et objectifs du gouvernement, pour une période d'urgence de 18 mois et pour les 10 années suivantes, à travers le Plan d'Action pour la Reconstruction et Développement National d'Haïti.

A côté de ce ministère qui assure une coordination stratégique des politiques du gouvernement d'Haïti, certains ministères sont chargés de coordonner l'exécution de ces politiques sur le terrain. C'est le cas des différents ministères sectoriels constituant le gouvernement d'Haïti, parmi lesquels on peut nommer le Ministère de l'intérieur et des Collectivités Territoriales. La figure ci-dessous résume les missions de coordination de l'aide humanitaire de développement de quelques ministères de l'Etat d'Haïti.

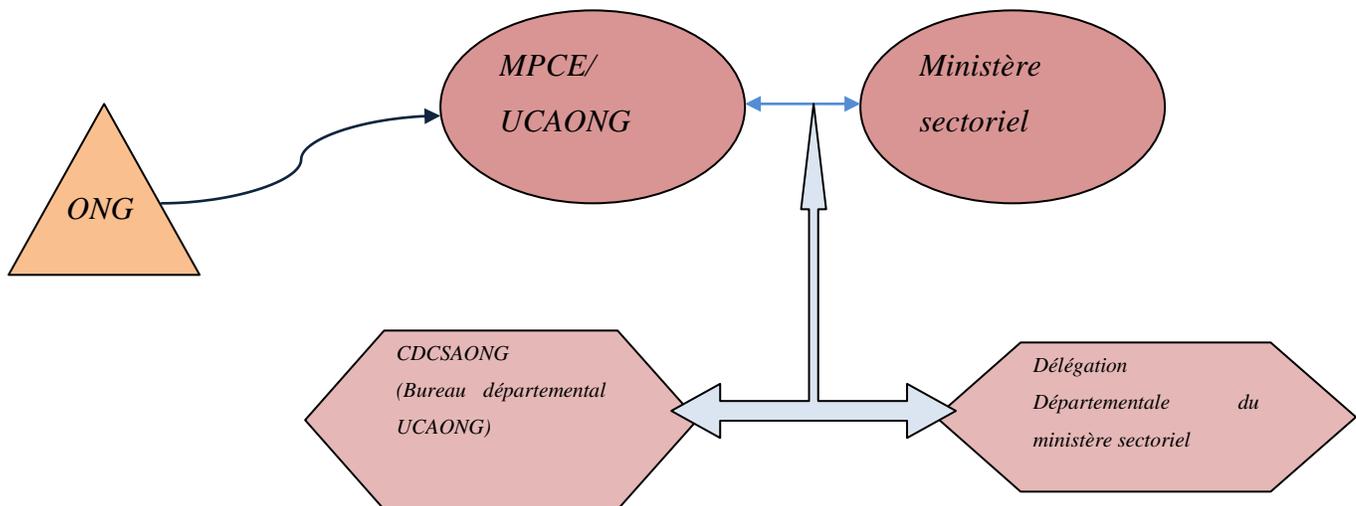
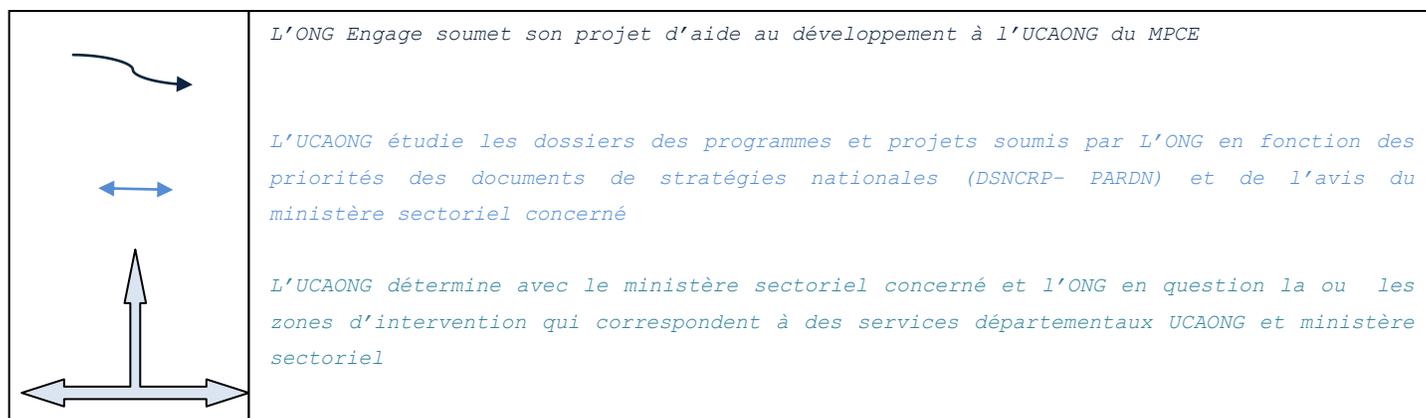


Figure3 : Cycle de coordination des ONG d'aide au développement par les structures de l'Etat d'Haïti en situation normale

Légende figure 3



c) Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT)¹¹⁰

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales est l'organe du gouvernement d'Haïti dont la mission est de concevoir, définir et concrétiser la politique du pouvoir exécutif en ce qui concerne la tutelle des collectivités territoriales, l'immigration et la protection civile. L'intérêt spécifique qui lui est porté, dans le cadre de la description des organisations de l'Etat d'Haïti impliquées dans la coordination humanitaire, se justifie par le fait qu'il est la tutelle des collectivités locales et de la protection civile qui elles-mêmes, ont des missions importantes dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti

La Direction de la Protection Civile (DPC)¹¹¹

La Direction de la Protection Civile est une direction centrale du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ; elle s'occupe essentiellement de Gestion des Risques et des Désastres (GRD) sur tout le territoire haïtien. C'est aussi l'organe d'exécution du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). Elle coordonne le Secrétariat Permanent de gestion des risques et des désastres (SPGRD) ainsi que les entités relevant de cette structure à

¹¹⁰ <http://www.mict.gouv.ht>

¹¹¹ <http://protectioncivilehaiti.net>

savoir les comités départementaux, communaux et locaux de protection civile et elle pilote également un ensemble de projets d'appui au SNGRD .

Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD), quant à lui, est l'organe de l'Etat haïtien appelé à conduire des actions de gestion des risques et de réponse aux désastres sur tout le territoire.

Le SNGRD est assisté dans ses actions par le Groupe d'Appui de la Coopération Internationale (GACI) ainsi que par le Groupe d'Appui de la Société Civile (GASC).

Dans sa mission de planification des risques et des désastres, la Direction de la Protection Civile élabore des documents de planification nationale tels que le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres et le Plan National d'intervention.

- Le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres¹¹²

Le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres a été élaboré par la Direction de la Protection Civile en février 2001, afin d'agir sur les causes et les facteurs qui génèrent l'état de risque, pour réduire les possibilités de désastre et renforcer la capacité de réponse aux besoins en cas de désastre à tous les niveaux (central, départemental, communal et local).

Pour le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Henry-Claude Ménard, le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres *montre les grandes orientations à suivre, les objectifs à fixer, l'organisation à adopter, les actions à mettre en œuvre en vue de la réduction des risques auxquels la population haïtienne est exposée, la gestion des désastres qui peuvent en résulter et l'orientation du pays vers le développement durable*¹¹³.

Dans son contenu, le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres recense d'abord les différents organes impliqués dans la gestion des risques et des désastres, en indiquant pour chacun le type d'implication ; il décrit ensuite les programmes de gestion des risques et des désastres aux niveaux central et local et présente enfin le cadre légal, puis les stratégies de suivi, d'évaluation et de contrôle de sa mise en œuvre .

¹¹² Direction de la Protection Civile, **Plan National de Gestion des Risques et des Désastres**, Haïti, février 2001

¹¹³ Extrait de l'avant propos du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres par Henry-Claude Ménard, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

- Le Plan national d'intervention¹¹⁴

Souvent désigné par le terme « Plan », le Plan national d'intervention a été élaboré par la Direction de la Protection Civile en décembre 2001, dans l'optique de fournir *un cadre de structuration aux actions nationales qui seront prises en réponse à une catastrophe ou à une urgence*¹¹⁵. Il décrit *les mécanismes et l'organisation d'après lesquels le gouvernement d'Haïti mobilisera les ressources et organisera les secours suite à une catastrophe ou à une urgence dépassant sa capacité d'intervention et celle des autorités locales*¹¹⁶

De manière plus spécifique, le Plan National d'Intervention définit le cadre de développement du processus d'intervention du gouvernement haïtien dans la perspective d'une réponse efficace, coordonnée et systématique face aux catastrophes et aux urgences.

Ainsi, à travers les Plans Nationaux d'Intervention et de Gestion de Risque et de Désastre, la Direction de la Protection civile assure sa fonction de planification, de la coordination des interventions en situation d'urgence ou de catastrophe.

Lorsque qu'une catastrophe se produit dans une localité, il revient au Comité Communal ou Local correspondant d'assurer la coordination des interventions. Si ce dernier se trouve dépassé par l'ampleur de la catastrophe et donc limité dans ses moyens, alors, le Comité Départemental, voire même le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres, peuvent se charger de coordonner les interventions de secours et gérer la situation.

Dans le cas d'une catastrophe nationale, il revient au Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres d'assurer la coordination des interventions. Le Centre d'Opération d'Urgence (COU) est activé dans ce type de circonstance pour promouvoir, planifier et maintenir la coordination et l'opération conjointe des différentes institutions impliquées dans la réponse à la catastrophe.

Si l'ampleur d'une catastrophe dépasse les capacités de coordination du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres, le Comité National de Gestion des risques et des Désastres, présidé par délégation du Premier Ministre, par le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, sera chargé d'établir les lignes directrices relatives à la planification,

¹¹⁴ Direction de la Protection Civile, **Plan national d'intervention, Document de travail**, Haïti, décembre 2001

¹¹⁵ Extrait de la lettre d'entente du **Plan national d'intervention**

¹¹⁶ Voir référence 107

l'organisation et la coordination des actions visant la réduction des risques et la coordination face aux désastres. Il peut alors confier la coordination opérationnelle de l'aide d'urgence à des structures de la communauté internationale. C'est ainsi que la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fut confiée à l'OCHA, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

A côté de la Direction de la Protection Civile dont la mission est de coordonner les interventions d'urgence suite à une catastrophe, via la gestion du Système National des Risques et des Désastres, les collectivités territoriales sont des institutions impliquées dans la coordination de l'aide humanitaire dans leurs localités respectives. Sur le plan organisationnel de l'Etat d'Haïti, elles dépendent de la Direction des Collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales. La figure ci-dessous résume les missions confiées aux structures centrales et décentralisées de la Direction de la Protection Civile dans le cadre de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence.

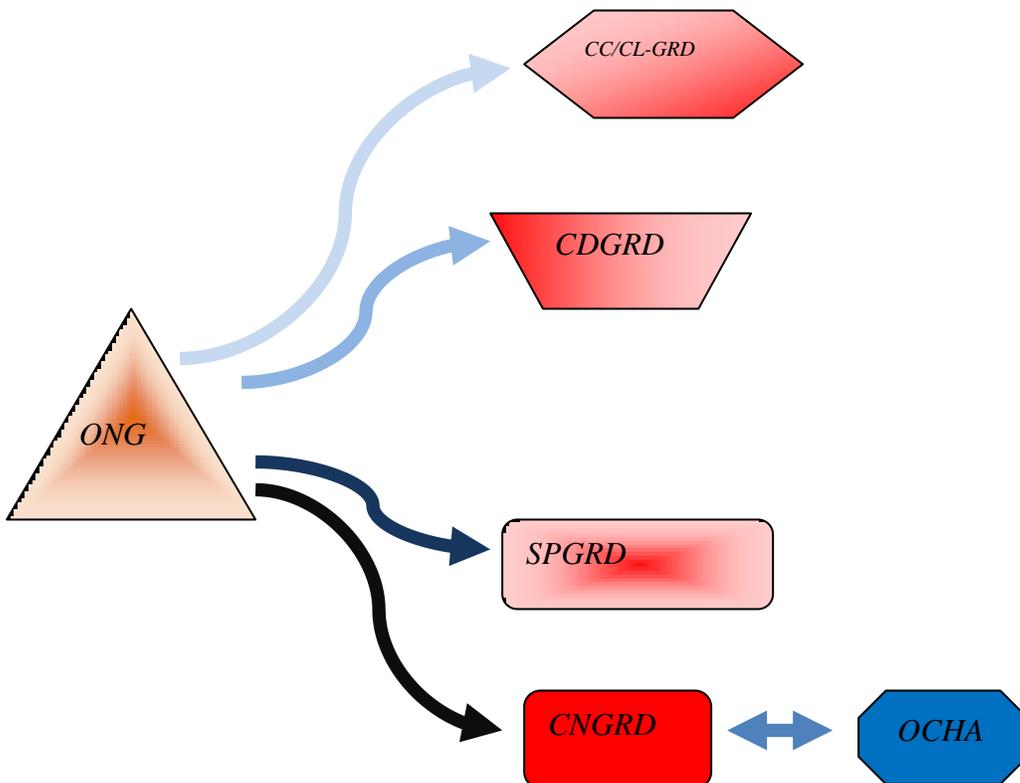
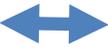


Figure 4 : les niveaux de coordination de la Protection Civile Haïtienne

Légende figure 4

	<i>La catastrophe se produit dans une localité, il revient au Comité Communal ou local de Gestion des Risques et des Désastres (CC/CL-GRD) correspondant d'assurer la coordination des interventions.</i>
	<i>Si le CC/CL est dépassé par l'ampleur de la catastrophe le Comité Départemental de Gestion des Risques et de Désastres (CDGRD) assure la coordination.</i>
	<i>La catastrophe a une envergure nationale, la coordination des interventions est assurée par le Secrétariat permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD)</i>
	<i>Si l'ampleur de la catastrophe dépasse les capacités de coordination du SPGRD, le Comité National de Gestion des Risques et des Désastres (CPGRD) se charge d'établir les lignes directrices de la planification, l'organisation et la coordination des actions.</i>
	<i>La CPGRD confie la gestion opérationnelle de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence à l'OCHA</i>

La Direction des Collectivités Territoriales ¹¹⁷

La Direction des Affaires Territoriales constitue le lien administratif et technique privilégié entre l'État et les Collectivités Territoriales. L'article 61 de la Constitution de la République d'Haïti indique que les collectivités territoriales sont la section communale, la commune et le département. Ces institutions contribuent à la décentralisation et à la déconcentration des services de l'Etat dans les différentes localités du territoire national.

D'une manière générale, les Collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'État.

A chaque catégorie de collectivité territoriale, correspondent des compétences de coordination spécifiques liées aux différents secteurs.

- La section communale

¹¹⁷ <http://www.mict.gouv.ht/DirectionCollectivitesTerritoriales>

C'est la collectivité territoriale de base. Son territoire est organisé en quartiers, en habitations et en villages. Le village est le chef-lieu de la section communale. C'est le premier cadre de regroupement, de mobilisation et de participation de la population. Elle est le premier niveau de prise de décision collective et de prise en charge directe des services publics de proximité, de planification et de gestion des ressources locales. Elle contribue à la protection et à l'entretien des sources, à la conservation des cours d'eau, et à l'identification des besoins en matière éducative.

- La commune

C'est un regroupement de Sections Communales. Elle a pour vocation d'évaluer les priorités et l'harmonisation des intérêts collectifs des Sections communales qu'elle regroupe. Elle assure également la planification stratégique du développement et l'aménagement du territoire communal.

- Le Département

Le Département est un ensemble de communes, il a pour mission d'identifier les priorités et d'harmoniser les intérêts collectifs des communes qu'il regroupe. Il coordonne la définition et la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement du territoire élaborées par les collectivités qui le constituent. Il concourt également à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, social et culturel, au niveau national.

Au regard de ce qui précède, on peut comprendre que les collectivités territoriales sont garantes du développement économique et social de leurs localités respectives. Elles représentent l'Etat à l'échelle locale. A travers leurs activités d'administration du territoire, de planification du développement local et de recensement des besoins des populations, elles participent à la coordination des aides humanitaires dans leur zone de compétence. Elles constituent un point focal, voire de coordination, pour les services décentralisés des différents ministères sectoriels constituant le gouvernement d'Haïti.

Les collectivités territoriales en Haïti sont donc des institutions chargées de la coordination sur le terrain, conformément aux stratégies nationales prescrites par le gouvernement. C'est dans ce

sens que les ONG étaient appelées à agir en coordination avec les mairies après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

En explorant les droits et devoirs de l'Etat d'Haïti d'une part, et les stratégies de coordination mises en œuvre par ses institutions centralisées et décentralisées d'autre part, il ressort que l'Etat d'Haïti est le premier garant de ses populations, même en situation de crise humanitaire. Toute action d'aide entreprise sur son territoire doit se faire avec son accord, suivant ses plans, et en coordination avec ses structures correspondantes. L'Etat d'Haïti serait donc l'organisation au cœur de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti. C'est ainsi que les Etats qui apportent leurs aides au peuple haïtien accordent leurs priorités à celles qui sont indiquées par le gouvernement d'Haïti dans ses documents de planification stratégique.

A3.2) les politiques d'aide des Etats en Haïti

A la rencontre du 25 janvier 2010, tenue à Montréal au Canada, et qui visait à aider la communauté internationale à fixer une orientation claire et commune pour le relèvement rapide d'Haïti et sa reconstruction, plusieurs pays étaient représentés, des puissances économiques et quelques pays de l'Amérique latine. L'exploration des politiques d'aide de différents Etats en Haïti contribuera à faire comprendre leurs modes d'implications respectives dans la coordination de l'aide humanitaire. Pour ce faire, ils seront répartis en deux catégories : les Etats puissances économiques d'une part et les autres Etats voisins et amis d'Haïti d'autre part.

a) Les puissances économiques

Par puissances économiques, j'entends les pays faisant partie du classement des 10 plus riches du monde, sachant que la richesse des pays est évaluée en fonction de leur PIB. Dans cette catégorie, on retrouve les pays suivants : Etats-Unis, Canada, Brésil, France, Espagne, Japon.

Etats Unis¹¹⁸

La politique des Etats Unis en Haïti est conçue, selon ce dernier, pour *favoriser la croissance économique, améliorer la croissance du gouvernement, renforcer la démocratie, aider à soulager la pauvreté, l'analphabétisme et la malnutrition, promouvoir le respect des droits humains, la lutte contre l'immigration illégale et le trafic de drogue, et aider à la reconstruction du pays après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.*

¹¹⁸ <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/1982.htm> : site internet de l'Etat Américain

Lorsque plusieurs Etats se regroupent pour discuter du développement ou de la reconstruction d'Haïti, les Etats-Unis d'Amérique jouent souvent un rôle prépondérant, de leader. Cette implication se justifie selon eux par deux raisons principales : la proximité géographique entre Haïti et les USA d'une part, et le flux important de migrants haïtiens sur le territoire américain.

Dans le cadre de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, le gouvernement américain a travaillé avec celui d'Haïti et le système des Nations Unies. Le relèvement d'Haïti apparaît comme une opportunité stratégique pour ce dernier : il *stimule son activité économique en engageant son secteur privé dans le processus de reconstruction*, conformément au plan d'action du gouvernement haïtien. Les interventions privées du gouvernement américain dans le cadre du relèvement et de la reconstruction d'Haïti se font à travers son agence de développement : l'USAID (US Agency of International Development). Notons que L'USAID a été créée en 1961 par le président John Kennedy, dans le but d'accompagner le développement économique et social des pays étrangers.¹¹⁹ C'est le principal bailleur de fonds des ONG américaines.

Canada¹²⁰

Selon le gouvernement canadien, l'aide humanitaire d'urgence accordée aux sinistrés du séisme du 12 janvier 2010, était en harmonie avec le Plan d'action et les priorités du gouvernement haïtien. D'autres projets soutenus par celui-ci visaient à contribuer, à long terme, à la reconstruction et au développement de leur pays. Pour la période de 2006 à 2012, le gouvernement du Canada se serait engagé *pour plus d'un milliard de dollars envers Haïti* ; faisant de ce dernier le plus important pays bénéficiaire de l'aide canadienne au développement dans le continent américain. Aussi, le Canada est membre de la Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti ainsi que du Fonds de Reconstruction d'Haïti. L'ACDI (Agence Canadienne de Développement International) est le principal organisme du gouvernement du Canada responsable de l'aide humanitaire et de la coopération internationale. Il confie la réalisation de ses projets sur le terrain à des organisations privées. C'est le principal bailleur de fonds des ONG canadiennes.

Brésil¹²¹

¹¹⁹ <http://www.usaid.gov>

¹²⁰ <http://www.canada.gc.ca> <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Dans l'optique de *répondre aux besoins de développement d'Haïti*, le gouvernement brésilien indique avoir participé à l'élaboration du «Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté». Cette politique fournit des directives pour le fonctionnement du gouvernement et de la coopération internationale et définit les grandes priorités du gouvernement haïtien. Lors de sa visite officielle en Haïti le 28 Mai 2008, le Président du Brésil a signé un accord d'engagement avec le Président d'Haïti pour élaborer et mettre en œuvre un programme stratégique de coopération technique dans les domaines de la sécurité alimentaire et l'agriculture. Le programme stratégique énonce les actions de coopération technique - sous-programmes, projets et activités communes.

France¹²²

L'Etat français intervient de différentes manières en Haïti : *redressement de l'Etat haïtien dans ses fonctions régaliennes, reconstruction et développement maîtrisé du territoire, aide au développement* (Secteur éducatif : soutien à l'enseignement, à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur et à la recherche). A travers l'Agence Française de Développement (AFD), il participe au financement des projets d'ONG qui intègrent leurs secteurs d'intervention. Ses principaux partenaires opérationnels sont les organisations de solidarité internationale françaises.

A la suite du séisme du 12 janvier, la France aurait décidé de renforcer son aide à Haïti. Elle indique avoir versée une partie des fonds d'aide en 2010, par l'intermédiaire du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH). Aussi, L'AFD se serait inscrite dans la politique de reconstruction en *approuvant en octobre 2010 le financement de deux nouveaux projets d'ampleur : la réhabilitation de l'Hôpital Universitaire d'Etat de Port-au-Prince et l'aménagement de deux quartiers précaires de la capitale.*

Espagne¹²³

Les relations entre l'Espagne et Haïti sont basées sur un accord de coopération scientifique et technique, signé le 8 mai 1991 à Port-au-Prince. L'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI) représente l'Etat espagnol dans le cadre de cette coopération. Elle classe

¹²¹ <http://www.bresil-ht.org/pdf/Cooperation%20technique%20Bresil-Haiti.pdf>

¹²² <http://www.ambafrance-ht.org> <http://www.afd.fr>

¹²³ Extrait de données du consulat d'Espagne en Haïti (acte de la réunion de la commission mixte de coopération Hispano-Haïtienne du 26 novembre 2006, procès verbal de la réunion du comité de suivi et évaluation de la première commission mixte Hispano Haïtienne de coopération 2006-2010)

Haïti dans sa catégorie A (pays à revenu faible ou intermédiaire). Sur le plan humanitaire, sa stratégie d'intervention est axée, selon elle, sur des domaines identifiés comme prioritaires par le pays. Elle participe souvent aux appels d'urgence lancés par l'ONU.

Japon ¹²⁴

Dans le cadre des relations amicales entre le Japon et Haïti, le gouvernement du Japon aurait décidé d'apporter une aide à l'Etat d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ceci en réponse à une demande de ce dernier. L'aide gérée par l'Agence Internationale de Coopération Japonaise (JICA : Japan International Coopération Agency) a consisté à *accorder une aide d'urgence de 5 millions d'USD et des partenariats avec les organisations internationales dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).*

Par ailleurs, le Japon s'investit dans des activités de la MINUSTAH, suivant les priorités indiquées par l'Etat d'Haïti. C'est ainsi que, dans le cadre de ses activités CIMIC (Civil-Military Cooperation), la compagnie d'ingénierie japonaise (JAPENGCOY) de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minsutah) a procédé à la réhabilitation de certaines infrastructures au Collège Mixte Notre Dame de Lourdes, notamment dans l'aire de jeux et le bâtiment scolaire (balançoires, portes de salles de classe et tableaux). Les soldats japonais ont par ailleurs offert cinq tableaux, quarante pupitres, des chaises, de la craie ainsi que des fournitures scolaires aux élèves,¹²⁵ sachant que la priorité de l'Etat d'Haïti dirigé par Joseph Martelly est *l'éducation pour tous.*

b) Les autres pays amis et voisins d'Haïti

Les autres pays amis et voisins d'Haïti qui sont évoqués ici sont des pays d'Amérique Latine qui ont, avec ce dernier, des coopérations pour le développement. Il s'agit des pays suivants : Argentine, Chili, Mexique et Venezuela.

¹²⁴ <http://www.mofa.go.jp/region/latin/haiti/index.html>

¹²⁵ **Haïti - humanitaire : Les soldats japonais aux côtés des élèves haïtiens**, 1^{er} décembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4384-haiti-humanitaire-les-soldats-japonais-aux-cotes-des-eleves-haitiens.html>

Argentine

Dans le cadre des relations bilatérales entre les Etats d' Haïti et de l'Argentine, il existe des programmes de coopération et de soutien technique dans le développement en Haïti en matière agricole, de sécurité alimentaire ainsi que dans l'assistance humanitaire à travers les Casques bleus¹²⁶. L'Argentine soutient également le fonctionnement du Secrétariat technique Unasur-Haïti, à Port-au-Prince, installé dans le cadre de l'aide de 100 millions de dollars que les pays sud-américains ont promis à Haïti après le 12 Janvier 2010.

Lors de la visite du président Martelly en Argentine en aout 2011, le gouvernement argentin a réaffirmé sa présence à travers l'assistance humanitaire et sa participation à des actions pour préserver la sécurité et de maintien de la paix que réalise la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (Minustah).¹²⁷

Dans la même logique, lors d'une réunion avec son homologue haïtien, le Ministre des Affaires étrangères argentin, Hector Timerman, a expliqué les objectifs et les priorités du gouvernement haïtien, qui définissent la contribution de l'Argentine aux efforts de la communauté internationale pour la stabilité politique et le renforcement institutionnel d'Haïti, ainsi que leurs contributions à la création de conditions sociales et les compétences techniques indispensables au bien-être et au progrès de la population haïtienne.¹²⁸

Chili

Le Chili a exprimé sa solidarité avec le peuple haïtien dans sa lutte contre l'épidémie de choléra et sa confiance dans le travail du Gouvernement haïtien et de la Communauté Internationale, pour donner les soins nécessaires à sa population. Le Chili, en Haïti, est engagé dans plusieurs projets au développement d'Haïti et à sa Reconstruction à travers l'assistance technique et le renforcement institutionnel de l'Etat Haïtien. Il offre dans ce cadre des formations continues à des cadres de l'administration publique.¹²⁹ Le gouvernement du Chili offre également dans le secteur de l'éducation, des bourses d'études à des étudiants haïtiens via le ministère de l'éducation ; dans

¹²⁶ Haïti - Politique : Hector Timerman rencontrera Michel Martelly demain, 17 juillet 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3408-haiti-politique-hector-timerman-rencontrera-michel-martelly-demain.html>

¹²⁷ **Haïti - Argentine : Martelly en Argentine, 12 aout 2011**, <http://www.haitilibre.com/article-3565-haiti-argentine-martelly-en-argentine.html>

¹²⁸ **Haïti - Politique : Réunion bilatérale Haïti – Argentine**, 30 octobre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4137-haiti-politique-reunion-bilaterale-haiti-argentine.html>

¹²⁹ **Haïti-Choléra : le Chili , don de 7 tonnes d'aides médicales**, 1^{er} février 2011 <http://www.haitilibre.com/article-2254-haiti-cholera-le-chili-don-de-7-tonnes-d-aides-medicales.html>

le secteur agricole, des formations aux techniciens d'agriculture et le soutien de projet d'appui à la relance de la production agricole en Haïti, via le ministère de l'agriculture ; et enfin, dans le secteur de la sûreté nationale, le renforcement des capacités de la police haïtienne.

Mexique

Dans le cadre de la coopération bilatérale pour le développement entre les Etats d'Haïti et du Mexique, le Mexique intervient dans trois secteurs principaux : la santé, l'agriculture et l'éducation.

Dans le secteur de la santé, le Mexique soutient l'aménagement et le renforcement des hôpitaux communautaires, la création d'unité de recherche en santé, l'assistance technique à la formation et surveillance épidémiologique. Il finance aussi des projets de centres de santé communautaires.

Dans le secteur agricole et alimentaire, il prépare en 2012 en partenariat avec le ministère de l'agriculture haïtien la mise en place d'un projet de culture du nopal, une variété de cactus pour la protection du sol. Il finance aussi un projet de restaurant communautaire.

Dans le secteur de l'éducation enfin, le Mexique finance en Haïti des projets de construction d'écoles et offre 300 bourses d'étude en partenariat avec le ministère de l'éducation Haïtien.¹³⁰

Venezuela

Toujours en partenariat avec les structures spécialisées du gouvernement Haïtien, le Venezuela soutient et finance plusieurs projets de développement et de reconstruction en Haïti notamment : la construction de logement sociaux, la reconstruction du parlement, la modernisation du système d'identification nationale et la réhabilitation des structures centrales et régionales à travers le projet PROMOSIN, la reconstruction des hôpitaux, précisément celui de Jacmel, des projets d'éducation et d'alphabétisation, des projets de construction de villages administratifs, des terrains de sport et la rénovation des quartiers

De manière générale, on peut noter que les différents projets d'aide au développement ou à la reconstruction d'Haïti provenant de ses pays voisins et amis d'Haïti d'Amérique Latine, sont

toujours destinés au renforcement des capacités de l'Etat soit directement avec l'Etat ou alors via l'ONU (les troupes de la Minustah). Il n'y pas de politique de financement d'ONG d'aide au développement.

Au regard des différentes politiques d'interventions des pays en Haïti, on peut déduire deux types d'implications dans la coordination humanitaire :

- ils participent au renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti en apportant un appui technique et/ ou financier à ses programmes de relèvement et développement souvent à travers les structures de l'ONU telle que la MINUSTAH ;
- suivant leurs priorités d'intervention en accord avec les priorités du gouvernement d'Haïti, ils participent au financement de projets d'ONG de leurs nationalités respectives.

Au terme de cette section qui avait pour but de recenser les différents acteurs impliqués dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti et leurs niveaux respectifs d'implication, on peut retenir les niveaux d'implication suivants :

- la régulation globale et planification stratégique de l'aide humanitaire par l'Etat d'Haïti
- le renforcement des capacités de coordination de l'Etat et le financement des projets d'aide humanitaire des ONG par les bailleurs de fonds constitués d'organisations internationales et d'Etats partenaires d'Haïti. Notons que les projets sont en accord avec les priorités du gouvernement.
- La mise en œuvre opérationnelle de l'aide humanitaire par les ONG et la participation à la coordination sur le terrain.

Travaillant sur le même terrain, ces différentes organisations sont souvent appelées à se côtoyer par niveau d'intervention, développant différents niveaux de coordination. La figure ci-dessous est un essai de représentation synthétique des différentes organisations impliquées dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, et des relations qu'elles entretiennent entre elles.

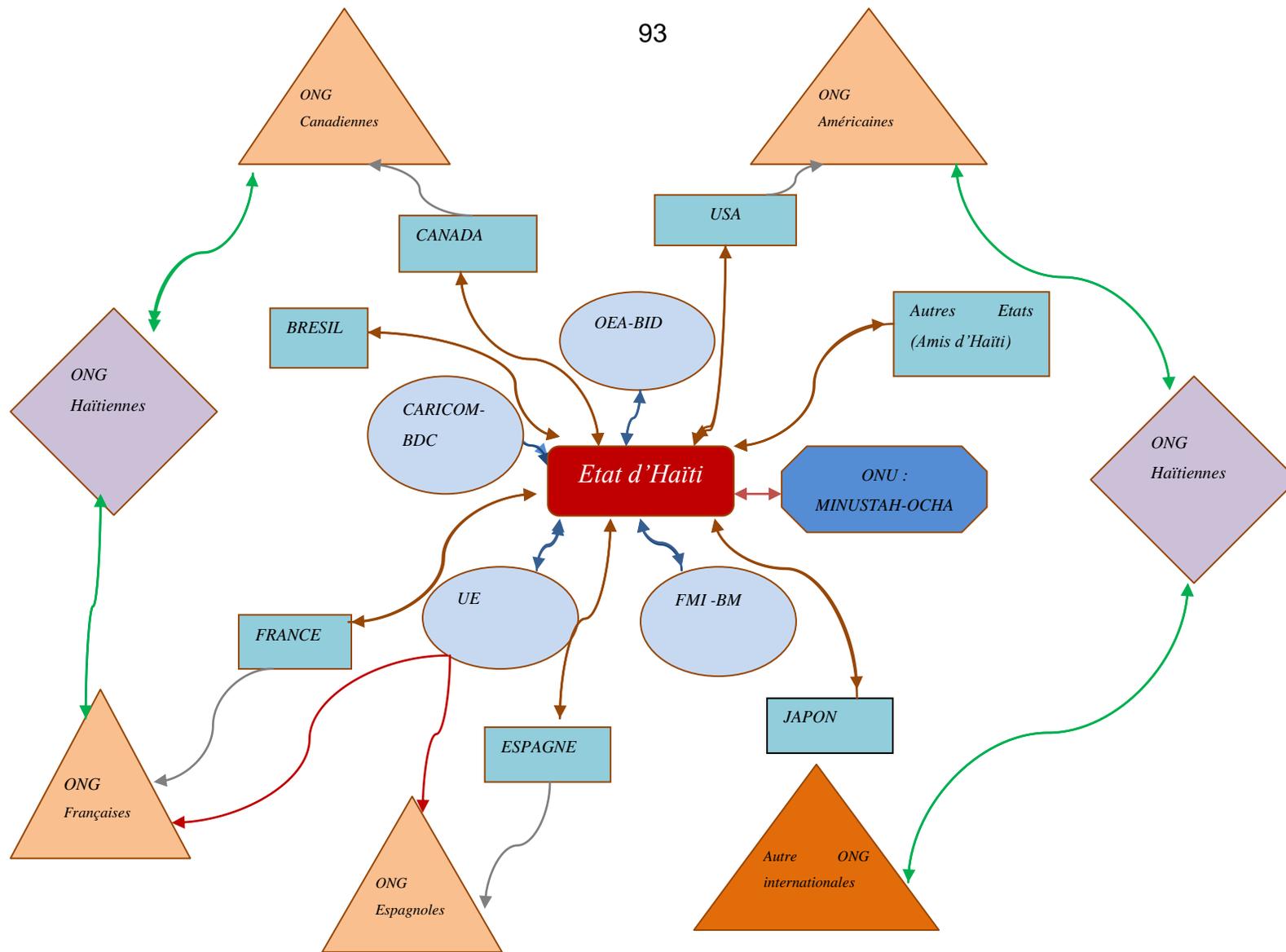


Figure5 : schéma représentatif des relations entre les acteurs impliqués dans la coordination de l'aide humanitaire

Légende figure5

	L'Etat d'Haïti
	<i>Partenariat et collaboration entre l'ONU et l'Etat d'Haïti : l'ONU renforce les capacités des structures de l'Etat d'Haïti en matière de coordination de l'aide humanitaire.</i>
	<i>Appui de l'Etat d'Haïti par d'autres organisations internationales : plusieurs bailleurs de fonds internationaux et régionaux participent au renforcement des capacités de leadership de l'Etat Haïtien.</i>
	<i>D'autres Etats apportent leur aide à l'Etat d'Haïti : Ils participent au renforcement de ses capacités en fournissant un appui technique et/ ou financier à ses programmes de relèvement et développement.</i>
	<i>Financement des ONG Haïtiennes par les ONG non Haïtiennes : certaines ONG internationales confient la réalisation de leur projet en Haïti à des ONG Haïtiennes dans le cadre de partenariat.</i>
	<i>Financement de projet humanitaire par des organisations internationales : certains bailleurs de fonds internationaux financent des projets des organisations humanitaires suivant les priorités du gouvernement d'Haïti</i>
	<i>Subventions des ONG par les Etats : Suivant leurs priorités d'intervention et en accord avec les priorités du gouvernement d'Haïti, certaines participent au financement des projets d'ONG de leurs nationalités respectives</i>
	<i>Les bailleurs de fonds internationaux et régionaux acteurs de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti</i>
	<i>Les Etats (sauf l'Etat d'Haïti) acteurs de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti.</i>
	<i>Les ONG étrangères en Haïti qui bénéficient des subventions de leurs pays d'origine.</i>
	<i>Les ONG internationales indépendantes du fait de leur financement essentiellement privé.</i>
	<i>Les ONG Haïtiennes.</i>
	

B) Les niveaux de coordination de l'aide humanitaire en Haïti

La coordination est le fait de faire converger des activités d'acteurs différents vers des objectifs communs. L'aide humanitaire en Haïti rassemble diverses organisations, chacune suivant sa logique propre et ses intérêts spécifiques, mais animée d'un projet commun : apporter une aide à Haïti dans le cadre de son développement humain et social. En plus de ce même projet, qui apparaît comme le dénominateur commun de toutes les organisations impliquées dans l'aide humanitaire en Haïti, certains objectifs sont partagés par quelques unes, ce qui favorise des regroupements. Les intérêts communs à des organisations constituent le principal facteur de création des différents niveaux de coordination dans la réponse humanitaire en Haïti. Ces niveaux de coordinations peuvent être regroupés en deux grandes catégories, à savoir : la coordination avec l'Etat et la coordination sans l'Etat.

B1) La coordination avec L'Etat

La coordination avec l'Etat est celle qui regroupe toutes les organisations autour du projet commun du développement humain et social d'Haïti. Elle concerne toutes les organisations impliquées dans la réponse humanitaire et pour cette raison, elle peut être considérée comme la coordination centrale, avec pour chef d'orchestre l'Etat d'Haïti qui coordonne à travers ses structures, ou alors autorise des organisations internationales à le faire à sa place (voir figure 4¹³¹). Ces deux cas de figure constituent les deux niveaux de coordination qui seront développés dans la coordination avec l'Etat.

¹³¹ Voir partie 1

B1.1) La coordination par les structures de l'Etat d'Haïti

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, en étudiant le rôle de l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire, l'Etat d'Haïti, souverain sur son territoire, est garant de ses populations et responsable d'y planifier le développement social et humain.

A travers certaines de ses structures (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et Direction de la Protection Civile) , il élabore et met en œuvre des stratégies globales de gestion de catastrophes humanitaires (Plan National de Gestion des Risques et des Désastres et Plan National d'Intervention), de relèvement, de reconstruction et de développement du pays (Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté et Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti). A travers ces plans d'action, l'Etat d'Haïti fait converger les projets d'aide des différentes organisations vers ses priorités qui sont celles de l'intérêt général en Haïti.

Une fois les documents de stratégies globales élaborés, d'autres structures spécifiques de l'Etat d'Haïti (UCAONG, ministères sectoriels, collectivités territoriales) sont chargées d'en assurer la mise en œuvre sur le terrain par les différentes organisations impliquées dans l'aide. La figure 2¹³² est une représentation de cette coordination par les structures de l'Etat pour des projets humanitaires de développement. On peut distinguer dans ce cadre les coordinations nationales des coordinations locales.

a) Les coordinations nationales

Par coordinations nationales, il faut comprendre celles qui sont menées par les institutions centralisées de l'Etat haïtien.

Pour des aides de développement, alors que l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG) a la mission de recenser toutes les ONG à travers le pays, de les coordonner et d'orienter leurs activités en fonction des priorités du plan de développement national, les ministères sectoriels s'intéressent aux organisations spécifiques dont les activités intègrent leurs secteurs. Par exemple, on peut citer le Ministère de la Santé qui s'intéressera aux

¹³² Voir Partie 1 : C1 .2.2

organisations spécifiques ayant des projets de santé, le Ministre de l'éducation aux organisations ayant des projets d'éducation...

La coordination des ministères sectoriels est une coordination technique. Certains ministères à l'instar des Ministères de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (plan national d'investissement pour l'agriculture) et le Ministère des Travaux Publics-Transports et communication (stratégies sectorielles eau et assainissement¹³³) élaborent des plans nationaux dans leurs domaines respectifs pour guider les organisations qui s'y investissent.

En plus de ces documents de stratégies nationales sectorielles, des Tables Sectorielles sont régulièrement organisées par les ministères : ce sont des réunions qui regroupent pour un secteur précis, le ministre, les représentants des agences techniques de l'ONU correspondantes, ainsi que les représentants de bailleurs de fonds qui financent des projets concernant ce domaine. C'est un forum d'échanges stratégiques et de prise de décisions auquel les organisations d'exécution telles que les ONG ne sont pas toujours invitées. Il peut arriver que des ONG y soient conviées pour présenter un projet, mais ne prennent pas part aux discussions : *On a été invité une fois à la table sectorielle d'agriculture pour un apport technique sur un sujet spécifique de soutien à l'agriculture, parce qu'on était en train de mettre en place un programme pilote que personne n'avait encore mis en place, il y avait, le ministre de l'agriculture, les personnes du cabinet du ministère de l'agriculture, des bailleurs de fonds d'urgence et surtout de développement. Après notre exposé, on nous a gentiment demandé de partir parce qu'on n'avait pas le droit d'entendre ce qui allait se dire en termes de décisions*¹³⁴.

Pour des aides d'urgence, c'est la Direction de la Protection Civile (DPC) qui est chargée de la Gestion des Risques et des Désastres (GRD) dans le cas des catastrophes d'envergure nationale. A travers le système National de Gestion des Risques et des Désastres, la Direction de la Protection Civile peut faire appel à d'autres institutions centrales de l'Etat, comme des ministères qui seraient concernés par la réponse d'urgence. Les documents stratégiques d'intervention d'urgence (Plan National de Gestion des Risques et Plan National d'Intervention) permettent d'orienter et de guider les interventions des organisations qui souhaitent apporter leurs aides efficacement.

¹³³ <http://mtptc.gouv.ht/pdf/epa/strategie%20sectorielle.pdf>

¹³⁴ Extrait de l'entretien mené avec Anne Charlotte SCHNEIDER chef de mission d'Action Contre la Faim (ACF) Haïti, juillet 2011.

A côté de ces structures de coordination de l'Etat d'Haïti qui sont créées par la constitution de la République, on peut ajouter la CIRH (Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti), constituée par la loi sur l'état d'urgence du 15 mars 2010 avec pour mandat de mettre en œuvre le Plan de Développement National pour Haïti (PDNH). Prévues pour une période de 18 mois, elles sont chargées d'assurer la coordination de l'aide pour la reconstruction.

b) Les coordinations locales

La coordination locale est comprise ici comme l'ensemble des coordinations administrées par des institutions décentralisées de l'Etat haïtien telles que les collectivités territoriales et les délégations locales des ministères.

Ainsi, pour les aides au développement, le Conseil Départemental de Coordination et de supervision des Activités des ONG est chargé de superviser les programmes et projets d'aide en exécution dans le département, de recenser toutes les ONG présentes et d'assurer la coordination entre les programmes et projets des ONG et le plan de Développement national d'une part, ainsi que la coordination des ONG entre elles au niveau départemental.

Les délégations départementales des ministères sectoriels quant à elles s'intéressent aux organisations qui ont des projets dans leurs domaines. Elles sont chargées d'assurer régulièrement l'organisation des Tables Sectorielles Départementales qui regroupent pour un secteur spécifique des représentants du ministère concerné, des représentants des différentes mairies du département, les ONG présentes dans le département et qui auraient des projets dans ce domaine, des entreprises privées et toutes autres institutions intéressées. Plus ouvertes que les Tables Sectorielles des Ministères, elles ont pour objectif de faire converger les projets des différentes organisations vers le plan de développement du département, voire des mairies, ceci en conformité avec les stratégies nationales et sectorielles.

Pour ce qui est des interventions d'urgence, il y a, dans des collectivités territoriales en Haïti, des Comités Départementaux, Communaux et Locaux de Protection Civile chargés de mettre en exécution le Plan National de Gestion de Risque et le Plan National d'Intervention à l'échelle locale, communale ou départementale dans la mesure de leur capacité.

Dans des situations d'urgence liées à des catastrophes d'envergure nationale comme le tremblement de terre du 12 janvier 2010, il peut arriver que les capacités de coordination de l'Etat soient affaiblies ou insuffisantes pour coordonner le nombre important d'organisations d'aide présentes sur le terrain. Dans ces conditions, l'Etat peut solliciter l'aide de la

communauté internationale et donner l'autorisation à une organisation internationale d'assurer la coordination centrale.

B1.2) La coordination par une organisation internationale autorisée par l'Etat

A titre de rappel, la communauté internationale est souvent représentée par l'ONU dans le cadre des réponses humanitaires en Haïti. La possibilité qu'a l'Etat d'Haïti de confier une mission qui est sienne à une organisation internationale découle d'une disposition sur l'état d'urgence en Haïti.¹³⁵ La figure 3¹³⁶ illustre une coordination de l'aide humanitaire d'urgence par l'OCHA avec l'accord de l'Etat d'Haïti. Lorsque ce dernier donne son accord pour que la communauté internationale assure la gestion de coordination de l'aide d'urgence, l'ONU ainsi sollicitée confie la gestion de la coordination à l'OCHA, son service spécialisé en la matière, qui va déployer son système de Clusters (stratégies de coordination humanitaire propre à l'ONU) sur le terrain. Cette coordination se fait en partenariat avec les structures de l'Etat d'Haïti, notamment les ministères sectoriels qui sont « co-coordonnateurs » des clusters dans leurs secteurs respectifs. L'intérêt de cette co-coordination ONU-Etat se trouve dans la perspective de rendre les structures étatiques co-coordonnatrices aptes à assurer de manière autonome cette coordination. En d'autres termes, et à titre d'illustration, la co-coordination ONU-Etat dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti aurait été autorisée par l'Etat d'Haïti, avec trois principaux objectifs qui sont : d'abord l'accompagnement de l'Etat affaibli et limité dans ses capacités de coordination de l'aide pendant la période « urgence », ensuite le renforcement des capacités techniques de coordination pour que celui-ci soit capable d'assurer un suivi conséquent pendant les phases de « relèvement » et de développement et de gérer de manière autonome à l'avenir et enfin la coordination de l'aide dans le cadre d'éventuelles situations d'urgence qui surviendraient dans le pays.

Dans cette co-coordination ONU-Etat d'Haïti, les interventions se font en principe selon les règles du droit international et de la loi nationale¹³⁷. Dans la pratique de la coordination des clusters sur le terrain, ce principe de cohésion entre le droit international et droit national se

¹³⁵ Article 6 de la *Proposition de loi sur l'état d'urgence en Haïti*, présentée par la Commission Bicamérale d'Urgence, septembre 2008, voir partie I, C1 : l'état d'urgence en Haïti

¹³⁶ Confère Partie 2 : C1.3.1

¹³⁷ Idem réf 155

traduirait par une application des principes de l'approche « cluster » qui s'adapte à la « culture nationale haïtienne », à l'organisation de la vie sociale en Haïti.

Il me semble important de noter le fait que l'ONU n'est pas la seule organisation à qui l'Etat d'Haïti puisse confier des missions qui sont siennes en cas d'état d'urgence. Des organisations gouvernementales étrangères peuvent s'en charger. C'est ainsi qu'à cause du dysfonctionnement de ses équipements de guidage au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, l'aéroport de Port-au-Prince est passé sous le contrôle des États-Unis qui ont déployé leurs troupes dans le pays avec l'accord du premier ministre Jean Max Bellerive et du président Préval.¹³⁸

Comme dans la coordination par les structures de l'Etat d'Haïti (paragraphe précédent (a)), la co-coordination ONU-Etat s'effectue au niveau central et au niveau local. Des bureaux décentralisés de cluster (« sous cluster régional ») sont créés dans les départements, en fonction des besoins identifiés. Par exemple, en raison de l'importance de l'activité agricole pour elles et pour tout le pays ainsi que des difficultés rencontrées dans ce secteur, des « sous-clusters régionaux » ont été activés dans les provinces de Léogâne, Jacmel, Gonaïves et Petit-Goâve après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

La figure 1¹³⁹ présente une disposition particulière de coordination des projets de reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre. Cette « coordination internationale » créée par le décret d'état d'urgence donne à diverses organisations et pays étrangers le droit de participer à des prises de décisions stratégiques concernant le relèvement d'Haïti.

En résumé, les coordinations des aides humanitaires en Haïti au niveau national et sectoriel, en situation d'urgence ou de développement s'effectuent par l'Etat à travers les structures gouvernementales techniques et s'articulent autour des politiques nationales préalablement établies. Dans des situations d'urgence où l'Etat est affaibli et ne peut pas assumer efficacement son rôle, ces missions de coordination peuvent être confiées par l'Etat, à des organisations internationales (ONU par exemple) ou à des organisations gouvernementales étrangères (armée des Etats-Unis).

Les coordinations avec l'Etat intègrent les coordinations entre les ONG sur le terrain et les coordinations entre les différents bailleurs de fonds investis dans l'aide humanitaire en Haïti. A côté de ces coordinations de l'aide humanitaire où l'Etat est l'acteur central, il existe

¹³⁸ ETAT D'URGENCE, bulletin d'information du gouvernement d'Haïti, vendredi 23 janvier 2010

¹³⁹ Voir partie 1 C1.1

d'autres formes de coordination qui se font entre des organisations qui ont des intérêts communs et sans l'Etat.

B2) Les coordinations sans l'Etat

Selon un adage, *qui se ressemble s'assemble*. C'est un peu ce que font les ONG dans le champ de l'aide humanitaire en Haïti où, à côté de la coordination des organisations autour de l'intérêt général (mené par l'Etat d'Haïti), se créent des agrégats d'organisations autour d'intérêts variés tels que la nationalité, le financement (bailleurs) et l'affinité. Notons que les ONG sont les principales organisations concernées par ces coordinations sans l'Etat. En d'autres termes, dans la multitude d'ONG présentes en Haïti, certaines se regroupent et se coordonnent en fonction de leur nationalité, de leurs bailleurs de fonds ou de leurs affinités : c'est une forme de socialisation des ONG.

B2.1) Les regroupements des organisations par nationalité

Sur le plan juridique, les ONG ont pour la plupart des statuts d'association. Les associations sont régies par la loi de l'Etat où se trouve leur siège social¹⁴⁰. Sachant que les réalités des associations sont différentes d'un pays à un autre, le fait pour des ONG de dépendre d'un même droit national peut être une source d'intérêt commun entre elles. C'est ainsi qu'il existe des plates-formes qui regroupent des ONG de même nationalité où elles peuvent échanger sur les réalités de leur travail sur le terrain et parfois défendre des idées et positions en commun. À titre d'illustration je développerai tour à tour les coordinations des ONG haïtiennes et françaises.

a) Le regroupement d'ONG Haïtiennes : la CONHANE

En Haïti, toutes les associations sont invitées à adhérer au CONHANE (Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques). Le CONHANE¹⁴¹ a été constitué lors d'une assemblée qui s'est tenue les 30 novembre et 1er décembre 2005 à Pétiion-Ville/Port-au-Prince et qui rassemblait une centaine d'associations haïtiennes de divers secteurs, dont des ONG et des Fondations. Les

¹⁴⁰ F. Lemeunier, Associations, Constitution-Gestion-Evolution, Juris associations, Delmas, Paris 2005

¹⁴¹ *Haïti-UE-Coopération : les acteurs non étatique s'organisent*, http://www.papda.org/article.php?id_article=164 (site de la plateforme Haïtienne de plaidoyer pour un développement Alternatif), le 5 décembre 2005)

projets de ce conseil pour les acteurs non étatiques haïtiens sont : fédérer leurs intérêts dans le domaine de la coopération et mettre en place des mécanismes pour renforcer leurs capacités d'analyse des programmes de coopération et de plaidoyers en faveur des populations. Le CONHANE se définit comme le représentant des acteurs non étatiques haïtiens auprès de l'Etat, et des bailleurs de fonds, en particulier de l'Union Européenne. Dans ce sens, il donne souvent son avis sur des questions importantes qui concernent l'intérêt général en Haïti.

b) Le regroupement des ONG françaises

Dans les regroupements des ONG françaises, on peut noter des échanges dans le cadre des conférences d'une part (Conférence Nationale Humanitaire), et d'une association de coordination d'autre part.

- **La Conférence Nationale Humanitaire (CNH)**

Le 16 juin 2011, le Ministre Français des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé a réuni les différents acteurs de l'action humanitaire français dans le cadre d'une Conférence Nationale pour l'Humanitaire (CNH). Cette conférence a été l'occasion d'examiner le rapport "*Analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise*"¹⁴², d'Alain Boinet (directeur général de Solidarité Internationale), et Benoît Miribel (président d'Action Contre la Faim).¹⁴³ L'une des principales recommandations de ce rapport étant la création « *d'un document cadre de référence d'une ' politique humanitaire de la France ' définissant une stratégie, regroupant des ressources et se dotant d'une organisation coordonnée*"¹⁴⁴ ». A l'issue des différents échanges entre les acteurs humanitaires français présents à cette conférence, il ressort que « *La France a la responsabilité de s'engager à garantir une action humanitaire fondée sur des principes qui lui sont propres.* »¹⁴⁵ Cette coordination est orchestrée par l'Etat français, mais est considérée comme une coordination sans l'Etat car ce n'est pas l'Etat français qui est au centre de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti.

¹⁴² Alain Boinet et Benoit Miribel, *Analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise. Rapport à M. Bernard Kouchner Ministre des Affaires Étrangères et Européennes, mars 2010*

¹⁴³ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux_830/action-humanitaire-urgence_1039/actualites-2011_2067/conference-nationale-pour-humanitaire-16.11.11_96726.html

¹⁴⁴ Extrait de la première recommandation du rapport « *Analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise* »

¹⁴⁵ Extrait de la synthèse de Wolf-Dieter Eberwei dans *Actes de la Conférence Nationale Humanitaire*, Centre de conférences ministériel des Affaires étrangères et européennes, 16 novembre 2011

- **Coordination Sud**¹⁴⁶

Les Associations Françaises qui ont des projets humanitaires dans des pays étrangers sont conviées à rejoindre l'association « Coordination Sud ». Cette dernière se définit elle-même comme *la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale*. Fondée en 1994, elle rassemble en 2012 plus de 130 ONG. Sa mission est d'appuyer les processus de professionnalisation des ONG françaises et de représentation de leurs positions auprès des institutions publiques et privées en France, en Europe et dans le monde. Pour cela, elle développe des services de veille, de diffusion d'informations, de conseil et de formation, gère un fonds paritaire de cofinancement d'expertises externes sur les différents aspects de la performance organisationnelle et institutionnelle pour les ONG et anime des commissions de travail thématique composées de ses membres mobilisés sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale. Toutes les ONG françaises adhérentes à Coordination SUD partagent une éthique commune en matière de programmes de développement et d'actions d'urgence pour les populations vulnérables des pays du Sud. Elles sont signataires de la Charte de Coordination SUD intitulée : *une éthique partagée, orientation commune aux ASI (Association de Solidarité Internationale) regroupées au sein des collectifs membres de Coordination SUD et aux associations Adhérentes directes*.¹⁴⁷

Toujours dans le cadre de la coordination des ONG françaises, on peut rappeler que pendant la réponse au tremblement de terre en janvier 2012, les ONG françaises ont été régulièrement réunies au-delà de la gestion opérationnelle de la crise, pour remodeler l'aide française et préparer les échéances internationales avec les ONG, les entreprises et les collectivités locales à l'initiative du MIRH (Mission Interministérielle pour la Reconstruction d'Haïti)¹⁴⁸.

B2.2) Les regroupements des organisations par bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds constituent un centre d'intérêt commun pour les ONG dont ils financent les projets. On peut distinguer, dans la coordination par bailleurs de fonds, les coordinations avec bailleur de fonds et celles sans le bailleur.

¹⁴⁶ <http://www.coordinationsud.org/coordination-sud/qui-sommes-nous/>

¹⁴⁷ Extrait de la Charte de Coordination Sud : Une éthique partagée

¹⁴⁸ Pierre Duquesne , *De l'urgence à la reconstruction : passer par H.A.I.T.I.,* <http://conferenceordredemalte.org>

a) *La coordination avec le bailleur de fonds*

A travers les appels à projets, les bailleurs de fonds indiquent les critères d'éligibilité des projets et ceux des organisations qui les portent. Les principaux critères d'éligibilité sont, pour la plupart du temps, les axes prioritaires d'intervention définis par les bailleurs. Dans le cadre de la reconstruction d'Haïti, certains bailleurs définissent les priorités en faisant référence aux priorités énoncées dans le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National (PARDN). C'est ainsi que, dans son appel de proposition pour le redressement et la reconstruction en Haïti du 2 mars 2010, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI)¹⁴⁹ précise : *Les projets doivent concorder avec un ou plusieurs des secteurs prioritaires définis par le gouvernement haïtien lors de la réunion de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti le 17 août 2010 : logement, enlèvement des débris, préparation aux catastrophes, éducation, santé et agriculture.*

Par ailleurs, certains bailleurs de fonds élaborent des principes d'aide humanitaire spécifiques pour fédérer les interventions des organisations qui bénéficient de leurs financements. C'est le cas de l'Union Européenne qui, via le service « Aide humanitaire » de la Commission Européenne, a publié en 2007 « Le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire », une manière pour elle d'affirmer les valeurs, les principes de base et l'étendue politique de l'aide humanitaire européenne, et de renforcer la capacité de l'UE à aider les gens qui souffrent dans les zones de crise à travers le globe.¹⁵⁰ Pour Louis Michel, Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, ce document apparaît comme *une vision de pratiques et de principes communs pour s'assurer que l'Union Européenne fasse le meilleur travail possible pour apporter l'aide et éviter la souffrance*¹⁵¹

b) *La coordination sans le bailleur de fonds*

Des confédérations peuvent se créer entre ONG dépendant d'un même bailleur de fonds. C'est le cas de CONCORD¹⁵² qui est la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. Elle est ouverte à toutes les ONG de l'Union Européenne. En effet, CONCORD se charge d'assurer la présentation de positions communes représentatives de la communauté des ONG de développement et d'urgence, améliorant ainsi leur capacité d'influence et la pertinence des propositions défendues auprès de l'Union Européenne, une

¹⁴⁹ <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-102111274-L5G>

¹⁵⁰ http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm

¹⁵¹ Extrait du prologue « Unis autour d'un projet commun » du *Consensus Européen de l'aide Humanitaire*

¹⁵² <http://www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=8&language=fre>

fonction de coordination des ONG qui, en rassemblant les compétences, les expertises et les capacités de chacun, crée de nouvelles synergies de partage d'informations, d'actions et de réflexions intéressantes pour tous. Pour ce faire, elle met en œuvre des moyens tels que des travaux en groupe sur des sujets spécifiques afin de nourrir le débat politique et de contribuer à améliorer la formulation des politiques affectant la coopération au développement et l'aide humanitaire, des mécanismes de représentativité et de transparence qui garantissent la légitimité de CONCORD à parler au nom de l'ensemble des ONG membres, un dialogue constant avec les institutions européennes afin que les ONG continuent à être reconnues par les institutions européennes comme des partenaires de valeur, une réflexion sur la promotion de la qualité dans le travail des ONG, en particulier dans leurs rapports avec leurs partenaires des pays où l'aide est apportée, des processus de renforcement des capacités des ONG.

B2.3) Les regroupements des organisations par affinité

Le dictionnaire Petit Robert indique plusieurs sens du mot affinité. Du latin *affinitas*, il signifie en droit parenté *par alliance*. Dans des modèles théoriques scientifiques, il est employé soit comme un *rapport de conformité, de ressemblance; liaison plus ou moins sensible*, soit comme une *propriété de deux corps de s'unir entre eux par l'intermédiaire de leurs particules semblables* (chimie), soit encore comme une *action physique responsable de la combinaison des corps entre eux*, ou alors une *ressemblance entre êtres vivants traduite par des formes affines*. Pour parler des affinités entre les organisations dans le cadre de ce travail, le mot « affinité » sera compris comme un rapport de conformité qui découle uniquement des goûts communs entre des organisations, d'une manière commune de percevoir la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur le terrain. Dans le cadre de la réponse humanitaire en Haïti, plusieurs regroupements d'organisations par affinités peuvent être observés. Des regroupements qu'il est possible d'organiser en deux catégories : les regroupements d'organisations autour d'un coordonnateur ayant une certaine autorité à l'instar du coordonnateur humanitaire de l'OCHA et des regroupements d'organisations entre elles.

- a) *Les regroupements des organisations autour du Coordonateur Humanitaire et de l'OCHA*

Sans la présence des ministères ou autres représentants de l'Etat d'Haïti, certaines organisations prenaient part à des rencontres organisées autour de certaines structures de l'ONU. Le « cluster non officiel ou petit comité » décrit dans la première partie¹⁵³ en est une illustration. Dans ce paragraphe je m'intéresserai tour à tour à l'Equipe Humanitaire du Pays (EHP souvent appelé HCT, sigle anglais, qui se définit par Humanitarian Country Team) et à la Coordination-Inter Cluster (ICC:Inter-Cluster Coordination)

- **L'Equipe Humanitaire de Pays¹⁵⁴**

L'Equipe Humanitaire du Pays est le groupe central de coordination opérationnelle et d'orientation stratégique humanitaire en Haïti créé conformément aux directives du Comité Permanent Inter-Agences pour s'assurer que les décisions stratégiques et opérationnelles sur l'action humanitaire sont prises dans les meilleurs intérêts des populations vulnérables sur base d'une analyse commune des besoins et priorités humanitaires, y compris l'allocation des ressources ; qu'une réponse efficace et appropriée aux urgences humanitaires est planifiée et mise en œuvre en temps opportun dans l'ensemble du pays ; que l'efficacité de la réponse humanitaire est assurée par une coordination Inter-Cluster et sur la base d'une recherche constante de la complémentarité; que la réponse humanitaire est conforme à la stratégie humanitaire commune et cible les secteurs prioritaires ; que les principes humanitaires et opérationnels régissant l'action humanitaire sont respectés ; que le plaidoyer auprès du gouvernement et les autres parties concernées est assuré.

L'équipe reflète la volonté des agences et des partenaires les plus engagés dans la réponse humanitaire, de rendre possible une concertation, à caractère stratégique, dans un cercle restreint. Son caractère restreint, régulier et décisionnel, est le gage de sa pertinence.

C'est au sein de l'Equipe Humanitaire Pays (HCT) que se déploie la coordination des appels de fonds CAP (Consolidated Appeal Process) : c'est un outil développé par des organisations d'aide humanitaire pour inciter des bailleurs internationaux à des levées de fonds pour leurs projets dans un pays¹⁵⁵. Les appels de fonds effectués dans le cadre du CAP fédèrent les ONG autour d'un même projet de persuasion des bailleurs piloté par l'OCHA et appuyé par les clusters¹⁵⁶. *Si les ONG veulent postuler pour des fonds, à travers le CAP, l'une des principales conditions de financement est l'adhésion au cluster correspondant à leurs*

¹⁵³ Conf partie1-A.2.4)

¹⁵⁴ Terme de référence Equipe Humanitaire Pays <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=176>

¹⁵⁵ Haïti 2012, Appel Global, OCHA Haïti/UN

¹⁵⁶ <http://ochaonline.un.org/FundingFinance/ConsolidatedAppealsProcess/tabid/1106/Default.aspx>

activités. Les clusters n'accordent pas les financements, mais approuvent des projets pour des bailleurs de fonds¹⁵⁷.

L'Equipe Humanitaire Pays regroupe ainsi les différents acteurs impliqués dans la réponse humanitaire en Haïti sauf les institutions de l'Etat d'Haïti. On peut noter que les participants d'ONG et les bailleurs de fonds ne choisissent pas librement d'être présents ou non aux rencontres, mais ils sont invités par le Coordonateur Humanitaire en fonction des besoins. On peut déduire que dans ce cadre, les critères d'affinités sont créés par l'OCHA et validés par les organisations invitées qui répondent par leur présence à la rencontre. A côté de ce regroupement d'acteurs de différents statuts autour du coordonnateur humanitaire, il existe la coordination « inter-cluster » qui regroupe autour du même coordonnateur humanitaire tous les coordonnateurs des clusters présents en Haïti.

- **La coordination « Inter-Cluster »**¹⁵⁸

Plus connu sous le sigle ICC (Inter-Cluster Coordination), la Coordination Inter-Cluster est un service de l'OCHA qui a pour mission de maintenir une articulation claire et efficace entre les différents clusters dans l'intervention humanitaire. Elle s'occupe dans ce cadre de répondre aux besoins multisectoriels et d'assurer l'évaluation des capacités des clusters en étroite collaboration avec OCHA et d'autres unités de gestion d'informations, d'identifier les synergies et les lacunes entre les clusters, de maintenir le planning opérationnel humanitaire et les priorités, y compris les questions transversales, d'assurer la consultation et la coordination avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec d'autres partenaires, de faire part des priorités opérationnelles, des défauts de réponse, des préoccupations et de la situation des fonds pour l'orientation appropriée à l'Equipe Humanitaire Pays (HCT).

Dirigées par le coordonnateur humanitaire, les réunions inter-clusters constituent ainsi un espace où les chefs de file clusters des agences de l'ONU peuvent échanger entre eux sur les difficultés et contraintes rencontrées dans leurs missions, ce qui peut les amener à élaborer et planifier des stratégies communes pour améliorer leur prestation. Alors que le document sur la réforme humanitaire qui définit les principes de la coordination cluster¹⁵⁹ peut être perçu comme un support de socialisation des coordonnateurs de cluster, la Coordination Inter-

¹⁵⁷ Extrait entretien George Eolian, coordonnateur Cluster Food Haïti

¹⁵⁸ Terms of reference for the Inter-Cluster Coordination (ICC) + entretien avec Bony Mpaka, Coordonateur national terrain- OCHA Haïti

<http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=179>

¹⁵⁹ *Appeal for improving humanitarian response capacity, Cluster 2006*, Consolidated Appeal Process (CAP), United Nations
[http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h_Index/2006_Cluster_Appeal/\\$FILE/2006_Cluster_Appeal_SCREEN.PDF?OpenElement](http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h_Index/2006_Cluster_Appeal/$FILE/2006_Cluster_Appeal_SCREEN.PDF?OpenElement)

Clusters apparaît comme le lieu de cette socialisation, où au-delà des principes, ce sont des vécus concrets qui alimentent les discussions.

b) Les regroupements des organisations entre elles

Certaines ONG, ayant identifié spontanément des caractères communs de cohérence entre elles, constituent des regroupements pour échanger et discuter de leurs stratégies communes. Le CLIO, le CCO et Alliance 2015 en sont quelques exemples. Ayant développé le CLIO (Cadre de Liaison Inter-ONG et le CCO (Comité de Coordination des ONG) dans la première partie¹⁶⁰, le paragraphe suivant sera consacré à la description de Alliance 2015.

- **Alliance 2015**

Alliance 2015¹⁶¹ est une association qui regroupe 7 ONG de différentes nationalités (CESVI de l'Italie, Concern Worldwide de l'Irlande, Wethungerhilfe de l'Allemagne, Hivos des Pays bas, IBIS du Danemark, People In Need de la République Tchèque, et ACTED de la France) qui travaillent dans le secteur de l'aide au développement et qui en ont la même vision. Elle renforce le partenariat entre ses différents membres en développant des stratégies communes de travail qui sont issues de leurs diverses expériences.

Cette coordination inter-ONG se fait au niveau international avec pour documents de référence « Les objectifs du millénaire pour le développement OMD¹⁶² ». Elle a pour but de lutter efficacement contre la pauvreté. Pour cela, ses différents membres travaillent en coopération dans les pays en développement et délivrent des messages cohérents à l'opinion publique ainsi qu'un plaidoyer unique auprès des institutions politiques européennes et des bailleurs de fonds.

Il peut arriver que des ONG ou des organisations de la société civile se regroupent entre elles de manière ponctuelle pour mener des réflexions communes sur un sujet qui les concerne ou pour mener ensemble un plaidoyer commun.

Les organisations non gouvernementales s'organisent ainsi entre elles pour partager leurs expériences réciproques, établir des directives pour une meilleure coordination et une réponse humanitaire plus efficace en faveur des bénéficiaires. Ceci pourrait s'assimiler au syndicalisme des ONG.

¹⁶⁰ Développée à la partie 1 section A1.2

¹⁶¹ <http://www.alliance2015.org/>

¹⁶² <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

B2.4) Le regroupement des bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds ou partenaires d'Haïti sont les différentes organisations qui participent au financement des activités humanitaires ou de reconstruction en Haïti. Ils sont pour la plupart des Etats et des organisations-interétatiques, unis par un intérêt commun qui est le relèvement et la reconstruction d'Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 ; ils se retrouvent dans le cadre de conférences internationales pour échanger et planifier ensemble leurs investissements financiers dans ce pays. C'est le cas par exemple des conférences du 25 janvier 2010 tenue à Montréal, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Canada,¹⁶³ du 23 février 2011 à Bruxelles sous le thème : « Haïti, un an après le séisme : Perspectives sur la réponse humanitaire internationale et sur le rôle de la gouvernance dans la reconstruction d'Haïti »¹⁶⁴.

Bien que la coordination des bailleurs de fonds se réalise sans l'Etat comme coordinateur, les échanges entre les participants s'appuient principalement sur les structures et stratégies de l'Etat d'Haïti. Ceci indique une omniprésence de l'Etat dans la coordination de l'aide humanitaire apportée sur son territoire.

¹⁶³ Conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, Affaires étrangère et commerce international Canada, 25 janvier 2010. http://www.international.gc.ca/humanitarianhumanitaire/haiti_reconstruction_haiti.aspx?lang=fra

¹⁶⁴ Haïti - Canada : La gouvernance dans la reconstruction d'Haïti, 23 février 2011, <http://www.haitilibre.com/article-2399-haiti-canada-la-gouvernance-dans-la-reconstruction-d-haiti.html>

Chapitre 2 : Veille d'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti

A partir des archives de presse d'informations disponibles sur internet et des « alertes Google » sur les thèmes « coordination humanitaire » et « humanitaire Haïti », j'ai construit une revue de la presse régulière concernant la période allant de janvier 2010 à décembre 2012. Le début de la période choisie correspond à la date du tremblement de terre (12 janvier 2010) tandis que la fin se rapporte avec majoration de trois mois à l'échéance de l'état d'urgence de 18 mois, décrétée en avril 2010 et qui a pris fin en octobre 2011. Cette majoration permet d'enrichir l'observation sur la coordination de l'aide humanitaire par les structures de l'Etat d'Haïti. Néanmoins, il y a quelques articles de presse qui ont été publiés après le 31 décembre 2012. Ce sont des articles qui abordent les éléments essentiels de la problématique empirique de la coordination humanitaire en Haïti et qui montrent son évolution dans le temps.

Il est important de préciser que l'inscription aux « alertes Google » s'est faite à la fin du mois de septembre 2010, période de ma première inscription en thèse. Ceci pourrait justifier le nombre réduit d'articles de presse recensés entre janvier et septembre 2010. Le tableau ci-dessous résume le nombre d'article recueillis en fonction des périodes.

Période	Nombre d'articles
Du 12 janvier à septembre 2010	6
D'octobre 2010 à décembre 2011	122
De janvier à avril 2012	12

Dans la logique de la démarche d'analyse de contenu proposé par André Robert et Annick Bouillaguet¹⁶⁵, une grille a été conçue suivant le schéma de Lasswell (qui ? dit quoi ? à qui ? par quel canal ? avec quel effet ?), en considérant les caractéristiques utiles à la compréhension du phénomène de la coordination humanitaire en Haïti : qui ? dit quoi ? Par quel canal ?-où ? À ces 4 caractéristiques du schéma de Lasswell ont été rajoutés des questions pour noter l'approche de l'article (Comment ?) et préciser la date de publication (quand ?). C'est ainsi que la veille de l'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti

¹⁶⁵ Robert A., Bouillaguet A.(2002), L'Analyse de contenu, *Que sais-je,PUF, Paris*

était consignée dans un tableau à 5 colonnes¹⁶⁶, chacune d'elle ayant des éléments correspondants aux thèmes suivants : Qui (l'organisation de presse), Quoi (pour le titre de l'article), Quand (la date de publication), Comment (approche de l'article et éléments du contenu pertinent pour mon analyse) et Où (la source ou lien internet sur lequel l'article est disponible). Les articles y étaient intégrés de manière chronologique, ce qui indique aussi la chronologie des événements liés à la coordination humanitaire. Un total de 138 articles de presse a été répertorié, allant de janvier 2010 (séisme) à avril 2012 (l'agence Nationale de la reconstruction remplace la CIRH).

Du décryptage des informations recueillies dans la revue de la presse, il ressort trois principaux thèmes qui sont : les relations entre les organisations impliquées dans la réponse humanitaire en Haïti, les formes de médiation dans la réponse humanitaire en Haïti et l'Etat dans la coordination humanitaire en Haïti.

A) Les relations entre les acteurs de l'aide humanitaire en Haïti

A travers les discours de la presse, on peut noter que la réalité de la vie des acteurs de l'humanitaire en Haïti est marquée par l'existence de relations de types conflictuelles, concurrentielles et collaboratives.

A1) Les relations conflictuelles entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale

Pour ce qui est des relations conflictuelles, il existe parfois un climat de tension entre l'opinion publique haïtienne et les représentants de la communauté internationale. Ce climat de tension aurait son origine dans le fait que l'aide humanitaire est perçue et considérée par certains leaders d'opinion en Haïti et dans la région de l'Amérique latine et du sud comme un acte de recolonisation ou d'impérialisme.

Dans la logique de l'humanitaire comme acte de recolonisation, Daniel Martinez Cuniil, publie un article sur rebellion.fr (support médiatique qui diffuse des idées de révolution pour

¹⁶⁶ Confère annexe : revue de la presse sur l'humanitaire en Haïti

l'Amérique latine et du sud)¹⁶⁷ qui est titré « Haïti, le côté obscur de la coopération internationale ». Cette publication a pour objectif de démontrer comment la présence des troupes de l'ONU en Haïti, après le tremblement de terre, est une manière pour la communauté internationale d'empêcher le pouvoir Haïtien de se relever et de faire des Haïtiens des prisonniers sur leur propre île.

Toujours dans le but de démontrer le côté impérialiste de l'aide humanitaire internationale, un autre article publié par le Comité d'Action Contre l'Occupation pour la Libération d'Ayiti (CACOLA) sur le site du Nouveau Parti Anti-capitaliste (npa2009.org)¹⁶⁸ et intitulé « Haïti : Repenser la Révolution nationale démocratique et populaire », présente la réponse à l'urgence en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier comme *une opération impérialiste menée par le gouvernement américain* dans l'optique d'une occupation du territoire haïtien par ce dernier.

Fiers de leur liberté et contre toutes formes de domination de la communauté internationale, on peut remarquer de la méfiance et de l'accusation dans des questions de journalistes haïtiens quand ils s'adressent aux représentants de la MINUSTAH. En effet, lors du point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011, des journalistes de différents supports médiatiques haïtiens ont posé des questions dans lesquelles ils demandaient un compte-rendu sur l'état d'avancement des enquêtes lancées par la MINUSTAH pour vérifier l'implication des casques bleus dans certains incidents survenus quelques semaines plus tôt.¹⁶⁹ Dans sa réponse, la réserve institutionnelle du représentant de la MINUSTAH l'a amené à considérer que l'accusation, qui était portée contre les casques bleus impliqués dans cet incident, n'était qu'une *rumeur*. Cette réponse a été vivement contestée par le journaliste qui a réagi en ces termes : *vous parlez de rumeur. Ce n'est pas une rumeur, en ce sens que l'information a été rapportée par les correspondants des médias basés à Port-au-Prince. Les informations ont été confirmées par plusieurs correspondants de presse.*

A ce même point de presse des Nations Unies du 24 juin 2011, un autre journaliste a interrogé les représentants de la MINUSTAH, au sujet du décès de Gérald Jean Gilles, jeune garçon haïtien âgé de 16 ans qui aurait été, selon la presse haïtienne, violé et pendu

¹⁶⁷ Haïti. Le côté obscur de la coopération internationale, Par Daniel Martinez Cunill article publié le 29 janvier 2011 sur www.Rebellion.org

¹⁶⁸ Haïti : Repenser la révolution nationale démocratique et populaire, article publié le 28 janvier 2011 sur <http://www.npa2009.org>

¹⁶⁹ Point de presse des Nations Unies du 24 juin 2011 <http://minustah.org/?p=30848>,

dans une base de la MINUSTAH par des soldats de l'ONU. Le journaliste voudrait savoir pourquoi le témoin de ce *meurtre*, Joëlle Rosefort qui est un employé de la MINUSTAH, n'a pas été autorisé à répondre aux questions du juge d'instruction et a été remplacé par les officiels de la base de la MINUSTAH concernée. Dans la même intervention, sachant que des troupes de la MINUSTAH sont accusées d'être à l'origine de l'épidémie de choléra en Haïti, ce journaliste demande un compte-rendu des résultats des enquêtes menées sur la provenance de l'épidémie du choléra en Haïti.¹⁷⁰

Ces interventions de journalistes de la presse haïtienne qui sont des leaders d'opinion dans leur société, expriment leur perception de la présence d'acteurs étrangers en Haïti, partagée par une partie importante de la population haïtienne. Dans la réalité quotidienne, cette perception peut être source de relations tendues, voire conflictuelles, entre des acteurs humanitaires étrangers et la population haïtienne.

A2) Les concurrences entre les Etats

« *A travers l'aide humanitaire, les Etats ne cherchent qu'à étendre leurs zones d'influence...* »¹⁷¹ Cette affirmation s'inscrit dans l'approche géopolitique qui analyse l'aide humanitaire comme un nouveau registre des relations entre Etats. On retrouve dans les discours de la presse sur la réponse humanitaire en Haïti, plusieurs éléments dans cette logique. Ainsi, un article de la Croix¹⁷² du 17 janvier 2010, 5 jours après le tremblement de terre, décrit le contexte de la relation concurrentielle, voire conflictuelle entre les Etats-Unis et la France. En effet, puisque les autorités haïtiennes avaient cédé le contrôle du trafic aérien aux militaires américains, un avion français, transportant un hôpital de campagne, se serait vu refuser l'atterrissage. A la suite de cet événement, l'ambassadeur de France en Haïti aurait fait une déclaration selon laquelle l'Aéroport d'Haïti est *un aéroport pour la*

¹⁷⁰ Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011, <http://minustah.org/?p=30848>

¹⁷¹ Extrait d'un commentaire de la présentatrice de l'émission parole du Monde sur la concurrence humanitaire, diffusé le 13 janvier 2011 sur Public sénat., <http://www.publicsenat.fr/vod/paroles-du-monde/la-concurrence-humanitaire/mireille-lemaresquier,anthony-bellanger,ingo-radtke,marc-antoine-perouse-de-/66511>

¹⁷² **Haïti: aide humanitaire et concurrence entre nations, 17 janvier 2010,**

<http://francois-d-alancon.blogs.la-croix.com/haïti-aide-humanitaire-et-concurrence-entre-nations/2010/01/17/>

communauté internationale, mais une annexe de Washington. En guise d'analyse de la situation, ce même article souligne l'intérêt des Etats à se mettre en avant dans le cadre de l'aide humanitaire en Haïti. *Sur fond de tragédie, quelques pays sont plus enclins que d'autres à vouloir mettre en valeur leur rôle dans le déploiement de l'aide humanitaire et l'effort ultérieur de reconstruction...*

Le Figaro quant à lui, dans ses différents articles, présente la stratégie de leadership de l'Etat américain dans la réponse à l'urgence Haïti : *Avec 3 500 hommes sur le sol haïtien et 9 000 en mer, les Etats-Unis auraient imposé leur leadership sur la conduite des opérations de secours à Haïti. Le fait que l'armée américaine avait le contrôle du port et de l'aéroport pris dans les heures qui ont suivi le séisme aurait donné aux Etats Unis un vrai pouvoir de décision sur le territoire haïtien ; car ces derniers pouvaient contrôler l'aéroport et l'arrivée de l'aide¹⁷³. Ils avaient par conséquent le pouvoir de décider de qui devait atterrir ou pas, des priorités entre les vols militaires.*¹⁷⁴

Dans le cadre d'une interview avec un ancien premier ministre haïtien, un journaliste du journal Le Figaro pose la question suivante : *Les États-Unis font preuve d'une forte solidarité. Ne redoutez-vous pas que cela conduise à une mise sous tutelle d'Haïti ? Le déploiement des troupes américaines sera-t-il accepté par le pays ?*¹⁷⁵

Il est important de noter ici que le Figaro est un support de la presse d'information Française, qui représentait le point de vue du gouvernement français en janvier 2010. Cette incitation à la révolte contre la toute puissance des Etats-Unis en Haïti peut être analysée comme une manière de faire face à son concurrent.

¹⁷³ **Haïti dans un jeu d'influence dominé par les États-Unis, 25 janvier 2010,**
<http://www.lefigaro.fr/international/2010/01/26/01003-20100126ARTFIG00012-haiti-dans-un-jeux-d-influence-domine-par-les-etats-unis-.php>

¹⁷⁴ **Haïti : le leadership américain «ne pose pas de problème», interview de Sir John Holmes est secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaire et coordinateur des secours d'urgence, le 23 janvier 2010**
<http://www.lefigaro.fr/international/2010/01/23/01003-20100123ARTFIG00337-haiti-le-leadership-americain-ne-pose-pas-de-probleme-.php>

¹⁷⁵ **Michèle Pierre-Louis : «Il faut qu'une entité commande», 19 janvier 2010,**
<http://www.lefigaro.fr/international/2010/01/19/01003-20100119ARTFIG00329-michele-pierre-louis-il-faut-qu-une-entite-commande-.php>

On retrouve aussi dans certains articles du Figaro sur l'aide humanitaire en Haïti, certaines allusions à des relations concurrentielles entre les Etats-Unis et d'autres Etats parmi lesquels le Brésil. En effet, un projet des Etats-Unis de déployer 16 000 militaires en *Haïti* aurait été revu à la baisse suite à une contestation du gouvernement brésilien, qui apporte la contribution la plus importante de soldats aux casques bleus en Haïti. Celui-ci aurait menacé de retirer ses propres troupes si les 16 000 militaires américains étaient envoyés.

B) Les formes de médiations dans la réponse humanitaire en Haïti

Sachant que la médiation peut se comprendre de manière générale comme l'entremise destinée à mettre d'accord, à concilier des parties, j'ai pu identifier dans les discours de la presse deux principaux niveaux de médiation qui sont la médiation de l'Etat d'Haïti et la médiation de l'ONU.

B1) La médiation de l'Etat d'Haïti entre la population haïtienne et la communauté internationale

La médiation de l'Etat d'Haïti suppose que ce dernier apparaît comme le médiateur, le conciliateur entre des parties en situation de conflit ou de concurrence. Plusieurs articles de presse me permettent d'illustrer cette médiation de l'Etat d'Haïti.

Pour réagir au fait d'être perçus par une partie importante de la population haïtienne comme acteurs d'impérialisme et de colonisation, les représentants de l'ONU en Haïti rappellent très souvent que leurs missions et leurs actions visent principalement à soutenir et renforcer les capacités du gouvernement d'Haïti, ceci dans le cadre des points de presse hebdomadaires diffusés sur la radio MINUSTAH. C'est ainsi que le 14 avril 2011, semaine de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle, Jean François Vézina, porte-parole de la police des Nations Unies (UNPOL) en Haïti, rappelle à l'opinion publique haïtienne que la raison de la présence des policiers des Nations Unies en Haïti demeure de travailler au développement de la capacité opérationnelle et organisationnelle et du mentorat de la Police Nationale d'Haïti.¹⁷⁶

¹⁷⁶ *Minustah : Point de Presse des Nations Unies en Haïti du jeudi 14 avril 2011, 14 avril*

2011 <http://minustah.org/?p=29884>

Toujours pour montrer son affinité avec le gouvernement haïtien, au point de presse des Nations Unies du 28 avril 2011, une semaine après l'élection de Michel Martely comme président de la République d'Haïti, le porte-parole de la MINUSTAH, fait savoir à l'opinion publique haïtienne que le président élu, Michel Martely, a fait une demande d'assistance technique à la MINUSTAH pendant sa campagne pour la création d'une force de sécurité supplémentaire en Haïti. Le porte Parole de la MINUSTAH précise bien dans cette déclaration qu'il s'agit d'une question souveraine qui dépend des autorités haïtiennes et pour laquelle la MINUSTAH s'engage à apporter son appui technique dans les limites de son mandat.¹⁷⁷ Les représentants de la MINUSTAH essayent, par ces déclarations, de démontrer à l'opinion haïtienne leur volonté et leur engagement à soutenir les projets visant l'émergence de l'Etat d'Haïti. Celui-ci apparaît ici comme le bouclier, l'intermédiaire entre l'opinion publique qui est « anti-MINUSTAH » et la MINUSTAH. La MINUSTAH évoque et rappelle sa relation avec l'Etat et l'aide qu'elle apporte à ce dernier pour justifier auprès de l'opinion publique Haïtienne sa présence en Haïti. La MINUSTAH se montre présente auprès de l'Etat d'Haïti dans la réponse ou la préparation à la réponse aux catastrophes naturelles. C'est pourquoi, le 3 mai 2011, à l'approche de la saison cyclonique qui s'étend du 1^{er} juin au 30 novembre, la MINUSTAH publie sur son site internet un article intitulé « *Saison cyclonique : prévenir pour sauver* » dans lequel il annonce que la MINUSTAH, en appui au gouvernement et avec les organisations internationales, prépare une campagne d'information en vue d'aider les populations à faire face à la saison cyclonique grâce à une réponse appropriée.¹⁷⁸

Présentant toujours la MINUSTAH aux côtés de l'Etat d'Haïti dans des situations difficiles, le représentant de MINUSTAH raconte à l'opinion publique haïtienne dans le point de presse de l'ONU du 9 juin 2011, comment elle a déployé des unités militaires en appui aux autorités haïtiennes pour les opérations de sauvetage à la suite des inondations et glissements de terrain survenus la nuit du 6 juin.¹⁷⁹ On peut encore noter dans cet article que même dans des actions de sauvetage, la MINUSTAH ne se présente pas à l'opinion publique haïtienne comme acteur indépendant. Ses actions sont toujours rattachées à celles de l'Etat d'Haïti.

¹⁷⁷ Point de presse du 28 avril 2011, <http://minustah.org/?p=29977>

¹⁷⁸ Saison cyclonique : prévenir pour sauver, **3 mai 2011**, <http://minustah.org/?p=29996>

¹⁷⁹ Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 9 juin 2011, <http://minustah.org/?p=30600>

Au point de presse du 17 juin 2011, pour expliquer à l'opinion publique haïtienne le processus de vérification et de certification des fonctionnaires de la Police Nationale Haïtienne par des personnels de la police des Nations Unies, le porte-parole de la MINUSTAH rappelle la mission d'appui institutionnel de la MINUSTAH à l'Etat d'Haïti pour développer une Police Nationale Haïtienne digne de confiance. Il rappelle par la même occasion que la section des Affaires civiles de la MINUSTAH réalise des Projets à « *impact rapide* » pour aider la population à répondre aux besoins immédiats, tout en soutenant le processus de reconstruction du pays.¹⁸⁰ Une fois de plus, dans cet article, on peut voir que la MINUSTAH se définit comme partenaire de l'Etat d'Haïti et que ses activités s'inscrivent dans le cadre de ce partenariat, pas en dehors.

Les supports médiatiques de l'ONU ne sont pas les seuls à présenter dans leurs articles la MINUSTAH comme partenaire du gouvernement haïtien. Un article de Métropole Haïti du 23 août 2011, intitulé « Saison cyclonique : prévenir pour sauver », indique que l'OCHA et la MINUSTAH travaillent en étroite collaboration avec le Système National Haïtien de gestion des risques et désastres. Le même article précise que l'ONU aide les autorités haïtiennes à mener une campagne de sensibilisation centrée sur les zones les plus peuplées.¹⁸¹ Ainsi, même à travers d'autres supports médiatiques haïtiens, la MINUSTAH et les organisations de l'ONU en général, sont présentées à l'opinion publique haïtienne par l'intermédiaire de l'Etat d'Haïti, comme soutien de celui-ci.

Une jeune Haïtienne aurait été violée à Port Salut, une ville de la province du Sud D'Haïti. 5 militaires Uruguayens de la MINUSTAH sont reconnus coupables aussi bien par l'opinion publique haïtienne que par les responsables de la MINUSTAH. L'opinion publique haïtienne réclame alors le départ de la MINUSTAH. La réaction de la MINUSTAH face à cette revendication se fait à travers le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions de maintien de la paix, M. Anthony Banbury qui prononce un discours dans le cadre du point de presse de la MINUSTAH du 16 septembre 2011. Ce dernier rappelle dans son discours une déclaration du Président de la République d'Haïti qui indique que *la MINUSTAH est en Haïti pour contribuer au renforcement des institutions de l'Etat*. Il précise par ailleurs que le départ de la MINUSTAH est en cours de préparation avec les autorités nationales pour une transition harmonieuse.¹⁸² On perçoit une fois encore dans cet article comment la

¹⁸⁰ Point de presse du 17 juin 2011, <http://minustah.org/?p=30750>

¹⁸¹ **Le gouvernement et l'ONU coordonnent les activités humanitaires**, 23 août 2011 http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=19411

¹⁸² **Point de presse du 16 septembre 2011**, <http://minustah.org/?p=31887>

MINUSTAH utilise l'Etat d'Haïti comme bouclier, comme intermédiaire dans les discussions avec l'opinion publique haïtienne.

A côté de l'ONU qui utilise l'Etat d'Haïti comme médiateur dans ses discours vers l'opinion publique haïtienne, je note dans les discours de la presse que j'ai recensés dans le cadre de cette revue, une volonté explicite de référence aux autorités haïtiennes ou à ses politiques dans le récit des actions menées en Haïti par des Etats tels que les Etats-Unis, le Canada, la Corée du Sud, la Jordanie et l'Allemagne.

Les Etats-Unis s'assurent de la présence des officiels haïtiens pour des lancements de leurs projets en Haïti. Un article publié le 8 mai 2011 d'Haïti-Libre, support médiatique qui se définit comme étant la voix du peuple Haïti, intitulé « Cérémonie d'ouverture de la mission Nouveaux Horizons Haïti 2011 », relate le déroulement de la cérémonie d'ouverture d'un corps expéditionnaire américain en Haïti. Les représentants du gouvernement haïtien étaient des invités en premier rang et l'Ambassadeur des Etats-Unis en Haïti, dans son discours, a souligné la nature spéciale de la relation qui existe entre Haïti et les Etats-Unis et l'engagement de celui-ci pour aider Haïti à reconstruire son pays après le tremblement de terre.¹⁸³ Une autre cérémonie de lancement d'un projet financé par les Etats-Unis en Haïti, est relatée par Haïti Libre dans un article du 10 mai 2011 ; il s'agit d'un projet de construction d'infrastructures en réponse aux désastres. L'Etat d'Haïti est représenté à cette cérémonie par son Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales, ainsi que par le maire de la localité concernée.¹⁸⁴ Toujours sur Haïti Libre, le 14 juin 2011, est publié un article qui raconte le lancement des travaux de construction d'un centre d'opération d'urgence, d'un entrepôt de matériels de secours et de différentes structures communautaires de la protection civile dans le département du Sud d'Haïti. Des représentants de l'Etat d'Haïti prennent part à cette cérémonie aux côtés de l'Ambassadeur des États-Unis en Haïti. L'article précise que ces constructions, financées par le gouvernement américain, visent à mettre à la disposition du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) des centres d'opérations d'urgence dans chaque département.¹⁸⁵

¹⁸³ Haïti - Humanitaire : Cérémonie d'ouverture de la Mission «Nouveaux Horizons Haïti 2011», 8 mai 2011, <http://www.haitilibre.com/article-2902-haiti-humanitaire-ceremonie-d-ouverture-de-la-mission-nouveaux-horizons-haiti-2011.html>

¹⁸⁴ Haïti - Humanitaire : Infrastructures de réponse aux désastres près des Cayes, 10 mai 2011, <http://www.haitilibre.com/article-2913-haiti-humanitaire-infrastructures-de-reponse-aux-desastres-pres-des-cayes.html>

¹⁸⁵ Haïti - Humanitaire : Construction d'infrastructures d'urgence à Fond Fred, aux Cayes, 14 juin 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3162-haiti-humanitaire-construction-d-infrastructures-d-urgence-a-fond-fred-aux-cayes.html>

Cette représentation de l'Etat d'Haïti aux côtés des Etats-Unis marque non seulement son adhésion au projet, mais aussi un climat favorable de collaboration et de partenariat existant dans les relations entre les deux Etats. Ainsi, si l'Etat américain est perçu comme impérialiste en Haïti, sa volonté de se montrer proche du gouvernement haïtien, prêt à le soutenir pour son relèvement et sa reconstruction après le tremblement de terre peut être analysée comme une action sur l'image qu'il a dans l'opinion publique haïtienne. Le projet mis en œuvre en Haïti se fait dans le cadre des relations de partenariat avec l'Etat d'Haïti, et non sans lui. L'Etat d'Haïti est utilisé dans le discours du gouvernement des Etats-Unies comme médiateur, pour reconstruire l'image de ce dernier auprès des Haïtiens « anti-Etats-Unis ».

Dans cette même logique, un autre article de Haïti Libre du 12 juin 2011 informe l'opinion publique haïtienne de l'invitation faite par le gouvernement haïtien à des militaires, médecins et dentistes canadiens et américains pour une mission d'évaluation et de traitement des patients dans le cadre d'un programme de la mission Nouveaux Horizons Haïti 2001.¹⁸⁶ En d'autres termes, les Canadiens et les Américains ne viennent pas de leur propre initiative pour envahir les Haïtiens sur leur territoire, ils arrivent par la volonté de l'Etat d'Haïti pour une mission auprès des populations haïtiennes.

Le 18 août 2011, Haïti libre annonce l'arrivée du navire hôpital de la Marine des États-Unis l'« USNS Comfort » pour une mission humanitaire d'assistance médicale qui commence le 19 août 2011 dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère haïtien de la Santé Publique et de la Population (MSPP). La mission de ce navire hôpital est d'offrir des soins généraux de santé et dentaires à la population haïtienne, ainsi que des soins vétérinaires.¹⁸⁷ Une fois de plus, on peut comprendre par cette annonce que la Marine des Etats-Unis n'a pas pour ambition d'occuper Haïti pour le compte de son gouvernement, mais sa présence s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement haïtien. C'est cette relation avec le gouvernement Haïtien qui permet à cette équipe américaine de justifier auprès de l'opinion publique haïtienne sa présence sur le territoire haïtien.

La Corée du Sud, quant à elle apporte à la commune de Leogane, depuis février 2010, des services humanitaires à travers sa compagnie du génie militaire qui a intégré les contingents de la MINUSTAH. Un article publié sur Radio Métropole Haïti le 23 novembre 2011

¹⁸⁶ *Haïti - Humanitaire : La Mission «New Horizons Haiti 2011», en action dans l'Artibonite, 12 juin 2011,* <http://www.haitilibre.com/article-3151-haiti-humanitaire-la-mission-new-horizons-haiti-2011-en-action-dans-l-artibonite.html>

¹⁸⁷ *Haïti - Humanitaire : Arrivée officielle du navire hôpital «USNS Comfort» en Haïti, 18 août 2011* <http://www.haitilibre.com/article-3612-haiti-humanitaire-arrivee-officielle-du-navire-hopital-usns-comfort-en-haiti.html>

rapporte la déclaration de *Lee Hong Woo*, commandant de la troupe coréenne dans laquelle il indique que les services rendus par la Corée à la population haïtienne sont le fruit de l'amitié entre les Etats de Corée et d'Haïti et aussi un signe de reconnaissance au pays qui l'a financièrement soutenu pendant la guerre en 1950.¹⁸⁸ Cette déclaration du chef de troupe du contingent coréen de la MINUSTAH contribue à montrer comment les Etats qui interviennent en Haïti dans le cadre de l'aide humanitaire justifient leurs actions en fonction de la relation qu'ils entretiennent avec l'Etat d'Haïti.

Dans la même logique, sachant que l'une des principales priorités du président Martelly pour son mandat est d'aboutir à la gratuité de l'éducation en Haïti, les Casques bleus du Bataillon jordanien (JORBAT) de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont établi un plan de distribution de sacs, fournitures scolaires, jouets et vêtements (don du roi Abdallah II) à de nombreux établissements scolaires et orphelinats dans le souci d'appuyer la scolarisation d'enfants issus de milieux défavorisés¹⁸⁹. Une manière pour l'Etat jordanien de montrer que, sur le territoire haïtien, c'est bien à l'Etat d'Haïti de décider des priorités d'actions. L'Etat d'Haïti apparaît donc comme l'intermédiaire dans la prise de décision entre l'Etat jordanien et la population haïtienne.

Pour ce qui est de l'Allemagne, un article d'Haïti Libre du 9 décembre 2011 raconte la rencontre entre des membres de la Commission pour la Coopération Economique et le développement de la chambre des députés allemands et le Premier Ministre Haïtien. En effet, dans le but de s'investir en Haïti, ces représentants de l'Etat Allemand s'informaient sur les différents projets du gouvernement Haïtien pour voir comment en plus de l'assistance humanitaire, l'Allemagne pouvait renforcer sa coopération avec Haïti.¹⁹⁰ L'Allemagne, comme les autres Etats, montre son attachement à l'Etat d'Haïti dans le cadre des aides apportées à la population haïtienne, l'Etat d'Haïti est l'interface, le médiateur entre la population haïtienne et la communauté internationale et les autres Etats.

¹⁸⁸ **Des soldats coréens effectuent des travaux humanitaires à Léogane**, 22 novembre 2011, http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=19956

¹⁸⁹ **Haïti - Humanitaire : Les casques bleus Jordaniens aident les élèves haïtiens**, 4 décembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4403-haiti-humanitaire-les-casques-bleus-jordaniens-aident-les-eleves-haitiens.html>

¹⁹⁰ **Haïti - Politique : Le PM reçoit la visite d'une délégation de parlementaires allemands**, 09 décembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4440-haiti-politique-le-pm-recoit-la-visite-d-une-delegation-de-parlementaires-allemands.html>

De ce qui précède, on peut comprendre que l'Etat d'Haïti, même sans mettre en œuvre des stratégies explicites de médiation, grâce à son statut juridique et en tant que représentant de tous les Haïtiens, sert de médiateur entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale. Le fait de servir de médiateur sans prendre l'initiative de l'action de la médiation fait de l'Etat d'Haïti un médiateur passif.

B2) La médiation de l'ONU

Lorsque l'ONU intervient comme intermédiaire entre deux entités pour faciliter les discussions ou pour défendre la cause de l'un ou de l'autre, on peut considérer qu'elle fait de la médiation.

Dans l'exploration des articles de ma revue de la presse sur Haïti, j'ai pu noter plusieurs situations où, pour des raisons humanitaires, l'ONU est intervenue auprès des Etats ou des bailleurs de fonds internationaux en appui à l'Etat d'Haïti et en faveur de la population haïtienne.

- La Négociation du HCR pour réduire les retours forcés vers Haïti

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2012, Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) ont appelé les gouvernements à s'abstenir, pour des raisons humanitaires, de procéder à des retours forcés vers Haïti, à cause de ses conditions précaires. Dans un article publié sur Haïti Libre le 3 juillet 2007, il est rapporté que, tout en reconnaissant le droit des Etats à renvoyer vers leurs pays d'origine les personnes entrées illégalement sur leur territoire, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés aurait demandé que les pays accordent une attention particulière aux migrants venant d'Haïti et qu'ils s'abstiennent de les renvoyer car dans le contexte humanitaire post-séisme, cette population avait besoin d'une protection spéciale. Cette réclamation du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés est un plaidoyer de l'ONU en faveur de la population haïtienne.

Seulement, pour des raisons de politique interne, les réponses des Etats ne sont pas toujours favorables aux plaidoyers ou aux revendications du HCR. En effet, le même article explique qu'à la suite de cette demande faite par le HCR, le Ministre des Affaires étrangères des Bahamas [chargé de l'immigration] a déclaré que la position de son gouvernement n'avait pas changé depuis l'annonce des rapatriements. Ce dernier aurait rappelé qu'en tant qu'Etat

souverain, son gouvernement allait examiner la question d'Haïti, pour voir comment soutenir ce dernier. La position du gouvernement des Bahamas à ce sujet aurait été catégorique : *Les Bahamas ne peuvent et ne doivent pas suivre la suggestion de l'ONU*, de peur de faire face à un exode massif d'Haïti sur leur île. La déclaration faite par le représentant des Bahamas à cet effet aurait été : *si le gouvernement annonçait que les rapatriements sont suspendus indéfiniment, ceux qui veulent quitter Haïti, considéreraient alors notre pays comme une destination privilégiée*¹⁹¹.

On peut voir à travers cet article que l'intervention de l'ONU, en tant que négociateur ou médiateur dans les relations entre Etats, ne garantit pas forcément le dénouement escompté. L'ONU est une force de proposition internationale. Les Etats, dans leur souveraineté, sont libres d'accepter ou de rejeter des propositions de l'ONU si celles-ci ne correspondent pas à leurs stratégies internes de développement.

- L'ONU facilitateur auprès des bailleurs dans la collecte de fonds pour l'humanitaire et la reconstruction d'Haïti

Dans plusieurs articles de presse, on observe comment l'ONU incite à travers son discours, les organisations internationales et les Etats à continuer à soutenir Haïti dans son processus de relèvement et de reconstruction après le tremblement de terre du 12 janvier et aussi, s'adressant aux autorités haïtiennes, comment l'ONU les incite à un fonctionnement plus intéressant pour les bailleurs de fonds.

Un article publié sur Métropole Haïti le 7 avril 2011, reprend le discours de Ban Ki Moon, Secrétaire Général de l'ONU dans lequel il fait valoir que le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire et le manque de transparence dans les dépenses publiques sont les principales causes de l'absence d'investisseurs en Haïti. Cela expliquerait, selon lui, le fait que l'appel humanitaire concernant le choléra n'ait été financé qu'à hauteur de 53% et que l'appel pour Haïti dans son ensemble n'ait obtenu que 10% des fonds sollicités.¹⁹² Ce message de l'ONU peut être perçu comme une incitation à plus de responsabilisation de l'Etat d'Haïti dans son processus de relèvement et de reconstruction. Une responsabilisation qui entrainerait un plus grand intérêt des bailleurs de fonds pour Haïti. Il s'adresserait donc à l'Etat d'Haïti pour le compte des bailleurs de fonds et de la communauté internationale en général.

¹⁹¹ Haïti - Social : Les Bahamas continueront à rapatrier les haïtiens illégaux, 3 juin 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3298-haiti-social-les-bahamas-continueront-a-rapatrier-les-haitiens-illegaux.html>

¹⁹² **La bonne gouvernance devra être la priorité du prochain gouvernement selon Ban Ki-moon, 7 avril 2011**, http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=18987

Dans l'autre sens, lorsque l'ONU s'adresse aux bailleurs de fonds pour le compte de l'Etat d'Haïti ; elle présente souvent la volonté de renforcer les capacités de celui-ci en arguments pour inciter à une plus grande générosité.

Au point de presse de l'ONU du 14 avril 2011 publié sur le site internet de la MINUSTAH, la porte-parole de l'OCHA a indiqué que l'appel de fonds pour couvrir la réponse au choléra a été financé à hauteur de 53 %, ce qui apparaîtrait comme une source de préoccupation importante pour les acteurs humanitaires et qui pourrait mettre en péril la capacité de réponse de la communauté internationale au choléra, en appui au Ministère de santé. Elle a aussi précisé que l'ensemble des partenaires de santé travaillaient pour accompagner le Ministère de la santé haïtien dans la lutte contre l'épidémie de choléra.¹⁹³ Les bailleurs de fonds seraient donc encouragés à aider l'Etat d'Haïti dans les solutions à l'épidémie de choléra par l'intermédiaire de réponses favorables aux appels de fonds de l'ONU.

Toujours sur le site internet de la MINUSTAH, est publié le rapport du Groupe Consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU présenté le 28 juillet 2011 à Genève. Ce Groupe Consultatif, avait pour mandat *d'aider à coordonner l'assistance à long terme à Haïti*. Au nombre de ses recommandations, le Groupe Consultatif souligne qu' *il est plus que jamais impératif que la communauté internationale continue à se préoccuper de la situation d'Haïti* et fournisse au pays un appui approprié, en particulier par le biais d'une solide présence des Nations Unies sur le terrain, sous forme de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, à Port-au-Prince comme, de plus en plus, dans les autres régions vulnérables du pays. À tous les acteurs haïtiens concernés, le Groupe demande *d'élaborer sans tarder un plan pour mettre en place rapidement un gouvernement pleinement opérationnel et éviter ainsi de compromettre le niveau d'assistance que la communauté internationale fournit au pays et les perspectives de développement d'Haïti*. Le gouvernement haïtien devra entre autre *faire tous les efforts nécessaires pour diriger la coordination de l'appui fourni par les donateurs, pour aider au redressement et à la reconstruction d'Haïti et appuyer son développement à plus long terme*, le Groupe encourage les donateurs à *veiller à ce que les ressources qu'ils se sont engagés à fournir et leur décaissement soient alignées sur les priorités reflétées dans le Plan d'action du Gouvernement et à allouer un financement supplémentaire (...)*. Il est également recommandé aux donateurs *de faire en sorte que le Fonds pour la Reconstruction d'Haïti participe activement à la mobilisation des ressources et*

¹⁹³ Point de presse du 17 juin 2011, <http://minustah.org/?p=30750>

*adapte son appui aux priorités définies par le nouveau Gouvernement.*¹⁹⁴ A travers les recommandations faites d'une part aux bailleurs de fonds pour susciter et orienter leurs contributions financières pour Haïti, et d'autre part aux responsables de L'Etat d'Haïti pour les inviter à une bonne gouvernance pour la mise en place d'une coordination efficace des aides qui lui sont destinées, ce rapport montre comment l'ONU se fait l'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et l'Etat d'Haïti.

Dans un autre article publié sur Métropole Haïti.com le 19 septembre 2011, on peut voir comment le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Haïti demande aux bailleurs de fonds internationaux de soutenir la consolidation de la stabilité de l'Etat d'Haïti. Il présente pour cela la fragilité du contexte haïtien avec la possibilité éventuelle de nouvelles crises politiques dans ce pays et en conclut que la stabilité future d'Haïti et sa prospérité dépendent tout aussi bien de la volonté politique de ses dirigeants et citoyens que de l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale à ses côtés.¹⁹⁵ L'ONU se présente ici comme un observateur averti qui rappelle aux différentes parties que sont : l'Etat d'Haïti et la communauté internationale (bailleurs de fonds et Etats membres de l'ONU) leur responsabilité respective dans le processus de relèvement d'Haïti qui passerait obligatoirement par sa stabilité politique. Ceci me permet d'associer à l'ONU médiatrice la fonction de pédagogue, de conseil des différentes parties.

C'est dans donc dans sa mission de conseil que le secrétaire général de l'ONU, lors d'une présentation de la situation d'Haïti devant les membres du Conseil de sécurité, a déclaré que *l'état de droit doit être la priorité pour le président d'Haïti et que la communauté internationale doit saisir l'opportunité d'effectuer un nouveau départ. L'assistance devrait autonomiser les acteurs haïtiens et les institutions, et non pas prolonger leur dépendance.*¹⁹⁶ Cette déclaration a paru dans un article publié sur le site de Radio Chine Internationale le 7 avril 2011.

Dans sa mission de médiatrice entre les bailleurs de fonds et l'Etat d'Haïti et pour bien le montrer, l'ONU collabore avec le gouvernement d'Haïti dans ses procédures d'appel de

¹⁹⁴ Des recommandations du Conseil économique et social de l'ONU pour accélérer la reconstruction d'Haïti, 28 JUILLET 2011, <http://minustah.org/?p=31387>

¹⁹⁵ **La situation est calme mais fragile en Haïti selon Mariano Fernandez**, 19 septembre 2011, http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=19559

¹⁹⁶ **Haïti : Ban Ki moon appelle le prochain président à faire de l'état de droit sa priorité, 7 avril 2011**, <http://french.cri.cn/621/2011/04/07/301s241726.htm>

fonds internationaux. L'article publié sur le site de la MINUSTAH le 13 décembre 2011 et intitulé « Haïti : Plaidoyer et mobilisation pour répondre aux besoins humanitaires en 2012 » raconte le déroulement du lancement de la Procédure d'Appel consolidé (CAP) 2012 destiné à Haïti et dont le montant s'élève à 231 millions de dollars américains. L'article précise que le gouvernement d'Haïti représenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Population, était bien présent à ce lancement, aux côtés du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire en Haïti et du Chef du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).¹⁹⁷

La mission de médiation de l'ONU entre l'Etat d'Haïti et les bailleurs de fonds internationaux implique aussi des relances régulières, pour qu'Haïti dans sa crise humanitaire qui perdure, soit toujours une priorité de financement des bailleurs de fonds. C'est pourquoi, lorsque les bailleurs de fonds semblent avoir oublié Haïti, l'ONU se charge de faire des petits rappels.

L'article publié sur le site internet de Ouest France le 28 octobre rapporte plusieurs déclarations des représentants d'organes de l'ONU tel que l'OIM qui rappelle que 21 mois après le violent séisme qui a frappé le pays, un peu plus d'un demi-million d'Haïtiens vivent toujours dans les camps de déplacés. Ceci pour indiquer à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds en particulier, que la crise humanitaire en Haïti n'est pas terminée. Ce même article reprend une déclaration de la secrétaire générale adjointe de l'ONU, pour les affaires humanitaires, qui insiste sur le fait que la situation reste vulnérable dans les camps de déplacés en Haïti et une autre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui, pour sa part, déplore le manque de vaccins contre le choléra à administrer aux populations vulnérables en Haïti, où le nombre de cas aurait atteint 500 000 en fin 2011.¹⁹⁸

Un autre article publié sur Haïti Libre le 6 décembre 2011 et intitulé « Haïti a besoin de 231 millions de dollars pour 2012 », reprend la déclaration du coordonnateur de l'action humanitaire pour Haïti, qui attire l'attention de la communauté internationale et des bailleurs

¹⁹⁷ Haïti : Plaidoyer et mobilisation pour répondre aux besoins humanitaires en 2012, 13 décembre 2011, <http://minustah.org/?p=33205>

¹⁹⁸ Haïti. Encore plus d'un demi-million de déplacés dans les camps, 28 octobre 2011, http://www.ouest-france.fr/ofdernmin -Haïti.-Encore-plus-d-un-demi-million-de-deplacés-dans-les-camps_6346-2005642-fils-tous_fildMA.Htm

de fonds sur le fait que deux ans après le 12 janvier 2010, Haïti montre des signes de progrès, mais des centaines de milliers de personnes ont encore besoin d'aide. Cet article présente les besoins d'urgence et à long terme en Haïti pour 2012 qui seraient de 231 millions de dollars américains avec 53 millions de dollars pour offrir de meilleurs abris et gérer les camps de déplacés existants, et 68 millions de dollars pour mener des campagnes de prévention et de vaccination dans le cadre des projets de santé, d'assainissement et d'hygiène.¹⁹⁹

On comprend à travers ces deux articles l'action de plaider de l'ONU vers la communauté internationale, et les bailleurs de fonds et en faveur de l'Etat d'Haïti. La plaidoirie de l'un des parties en faveur de l'autre serait donc une mission de l'ONU médiateur.

Pour répondre à ces différentes demandes d'aide pour Haïti formulées par l'intermédiaire de l'ONU, on peut remarquer dans des articles de presse que plusieurs bailleurs de fonds internationaux et Etats apportent des contributions au relèvement et à la reconstruction d'Haïti à travers des programmes de l'ONU.

Un article publié le 17 juillet 2011 sur le site internet de la MINUSTAH et intitulé « Le Chef de la MINUSTAH reçoit le Ministre allemand des Affaires étrangères » raconte la visite du Ministre des Affaires étrangères de la République d'Allemagne à la MINUSTAH, pendant laquelle il a réaffirmé l'engagement de son pays qui assure maintenir son appui soutenant les efforts de stabilisation, de reconstruction et de développement en Haïti et les efforts de la MINUSTAH et de la famille des Nations Unies dans ce pays.²⁰⁰

L'article d'Haïti libre du 14 juillet 2011 intitulé « La France achète plus de 1,000 tonnes de riz haïtien », quant à lui, montre comment la France apporte de l'aide en Haïti à travers le Programme Alimentaire Mondial et le renforcement des capacités des organisations locales. En effet la France aurait débloqué, 1,3 million d'euros pour d'acheter 1,085 tonnes métriques de riz aux agriculteurs haïtiens destinés à être distribués aux populations haïtiennes via le Programme Alimentaire Mondial (PAM).²⁰¹

¹⁹⁹ **Haïti - Humanitaire : Haïti a besoin de 231 millions de dollars pour 2012, 6 décembre 2011,** <http://www.haitilibre.com/article-4422-haiti-humanitaire-haiti-a-besoin-de-231-millions-de-dollars-pour-2012.html>

²⁰⁰ Le Chef de la MINUSTAH reçoit le Ministre allemand des Affaires étrangères, 17 JUILLET 2011, <http://minustah.org/?p=31186>

²⁰¹ Haïti - Humanitaire : La France achète plus de 1,000 tonnes de riz haïtien, 14 juillet 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3374-haiti-humanitaire-la-france-achete-plus-de-1-000-tonnes-de-riz-haitien.html>

Un article publié sur Haïti Libre le 30 mai 2011 montre comment la République Dominicaine, qui est l'Etat le plus proche d'Haïti sur le plan géographique, apporte son aide de proximité à l'Etat d'Haïti, avec pour intermédiaire la MINUSTAH. Cet article raconte en effet comment le gouvernement dominicain a apporté son aide à plusieurs dizaines de familles haïtiennes qui vivent dans l'extrême pauvreté dans des communautés frontalières avec Haïti. Au cours de cette opération humanitaire, des rations alimentaires [riz, haricots, huile, sardines, lait, sucre, farine de maïs et pâtes de farine de blé] auraient été distribuées. L'article précise bien que cette opération de distribution alimentaire, avait été supervisée par les casques bleus de l'Uruguay, membres de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti.²⁰²

Toujours sur Haïti Libre, un article publié le 28 mars 2011 montre comment le Rwanda apporte son aide à l'Etat d'Haïti par l'intermédiaire de la MINUSTAH. L'article annonce l'arrivée d'un contingent de 120 policiers rwandais en Haïti dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti. Il reprend, à titre de précision, une déclaration du porte-parole de la police rwandaise qui rappelle les missions attribuées au contingent que sont notamment : le maintien de l'ordre, patrouilles, protection VIP et assistance humanitaire aux personnes déplacées.²⁰³

A travers ces différents articles, on a pu constater d'une part, comment l'ONU se positionne comme médiateur entre les membres de la communauté internationale/ bailleurs de fonds internationaux et l'Etat d'Haïti, grâce des fonctions de conseiller, pédagogue et de plaideur, et d'autre part, comment les bailleurs de fonds/membres de la communauté internationale intègrent dans leur stratégie d'aide ou d'appui à l'Etat d'Haïti, l'ONU comme intermédiaire, comme médiateur.

- l'ONU médiatrice entre l'Etat et ses populations

Lorsque l'ONU intervient dans des conflits entre la population haïtienne et son Etat pour essayer de faciliter la compréhension entre les deux parties, on peut considérer l'ONU comme médiatrice entre l'Etat et ses populations.

Certains articles de la revue de presse sur l'humanitaire en Haïti décrivent des situations dans lesquelles l'ONU était médiatrice entre l'Etat d'Haïti et ses populations. En effet, dans l'optique de favoriser le développement de leur commune, après le tremblement de terre du 12

²⁰² Haïti - Humanitaire : Les dominicains aident des communautés haïtiennes frontalières, 30 mai 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3058-haiti-humanitaire-les-dominicains-aident-des-communaut-es-haitiennes-frontalieres.html>

²⁰³ Haïti - Sécurité : Le Rwanda complète son contingent, 28 mars 2011 <http://www.haitilibre.com/article-2628-haiti-securite-le-rwanda-complete-son-contingent.html>

janvier 2010, certaines mairies de Port-au-Prince à l'instar de la mairie de Delmas, ont engagé des opérations de destruction de camps de déplacés, expulsant ainsi des personnes sans abris, sans leur fournir un logement de remplacement.

En guise de réaction à cette situation, au Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011, le représentant du Bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) en Haïti, en la personne du chef de la section des Droits de l'Homme de la MINUSTAH, a exprimé sa profonde préoccupation par rapport au respect du droit des personnes à un logement convenable en Haïti, et plus particulièrement des personnes vivant dans les camps formés après le séisme et dans les communautés informelles. Le HCDH a reconnu le défi exceptionnel à relever pour les autorités haïtiennes, dans le développement de solutions durables, pour des centaines de milliers de personnes dans les camps et logements spontanés. Néanmoins, en vue d'élaborer des recommandations au gouvernement d'Haïti en ce domaine, il a estimé que l'expulsion de personnes sans fournir un logement de remplacement convenable serait *une violation du droit international des droits humains*²⁰⁴.

Dans la même logique, un article publié sur le site de la MINUSTAH le 6 septembre 2011 rappelle l'opposition de la « communauté humanitaire » en Haïti aux expulsions forcées des personnes résidentes dans les camps, car elles ne feraient qu'accroître les vulnérabilités. L'article présente les expulsions de personnes sans alternative de logement convenable comme une violation de leurs droits humains et des principes directeurs relatifs aux personnes déplacées, à l'intérieur de leur propre pays. Il fait également référence, d'une part aux félicitations de la communauté internationale adressées au chef de l'Etat d'Haïti, suite à l'opposition de son administration aux expulsions forcées et à la proposition d'approche intégrée pour la mise en place de solutions durables, d'autre part, de la détermination de la « communauté humanitaire » à offrir tout le soutien nécessaire aux autorités haïtiennes pour que les fermetures de camps se fassent dans le respect des droits des personnes affectées et de manière planifiée, prévisible et en consultation avec les populations visées.²⁰⁵

Ces deux articles peuvent être analysés comme des textes de plaidoyer avec des éléments de négociations et de compromis. La « communauté humanitaire » se fait porte-parole des

²⁰⁴ *Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011, <http://minustah.org/?p=30848>*

²⁰⁵ La communauté humanitaire préoccupée par la multiplication des expulsions dans les camps, 6 septembre 2011, <http://minustah.org/?p=31721>

populations victimes, tout en rappelant les efforts du « gouvernement ». Elle présente le « conflit », indique les responsabilités de l'Etat, reconnaît les difficultés et faiblesses de ce dernier, puis lui propose des solutions qui intègrent le respect des droits de l'homme. Elle rappelle, par ailleurs, son soutien aux autorités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie qu'elle propose.

C) L'Etat dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti

On retrouve, dans les discours de la presse, différents éléments qui permettent de comprendre la position de l'Etat dans la coordination humanitaire. Il s'agit notamment des indices d'autonomisation, de limite ou de faiblesse de l'Etat, dans la coordination de l'aide humanitaire et dans le processus de relèvement et de reconstruction du pays.

C1) Autonomisation de l'Etat dans la coordination

A la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'Etat d'Haïti était très affaibli car lui-même très touché par la catastrophe. Les premières actions de coordination de l'aide humanitaire d'urgence étaient menées par des organisations internationales en appui aux structures de l'Etat d'Haïti avec pour objectif de l'aider à retrouver son autonomie. Les articles de la presse présentent dans ce sens différentes actions d'acteurs humanitaires qui contribuent à autonomiser l'Etat d'Haïti.

- Le transfert des actions des organisations internationales vers les structures de l'Etat d'Haïti.

Après la grande phase d'urgence, certaines organisations humanitaires auraient entrepris d'intégrer leurs activités à celle des structures étatiques nationales correspondant aux secteurs d'activités.

Un article intitulé « La Croix Rouge passe le relais à la DINEPA », publié le 17 juillet 2011 sur Haïti Libre indique que la Croix-Rouge haïtienne annonçait qu'elle ferait la transition de ses efforts d'approvisionnement en eau, à la Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), l'autorité gouvernementale. Soutenue par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) et la Croix-Rouge américaine, cette organisation aurait signé un accord de passation de relais avec la DINEPA qui prévoit

qu'elle apporterait une assistance technique, un soutien matériel et financier pour augmenter la capacité de la DINEPA à fournir des services d'eau et d'assainissement améliorés à la population de Port-au-Prince principalement.²⁰⁶

Un autre article intitulé « L'Ocha de la MINUSTAH annonce son départ » publié le 22 décembre 2011 sur bonzouti.com, raconte la conférence de presse de l'OCHA, dans le département du Sud-est en Haïti, pendant laquelle ces responsables ont annoncé leur départ de cette région. Ayant travaillé sur des secteurs qui relèvent de la Direction de la Protection Civile tels que l'appui direct aux personnes affectées par le séisme, l'appui direct à la coordination des réponses au choléra, ainsi que la préparation à la réponse aux urgences, ces responsables félicitent les autorités et les responsables techniques de la protection civile du Sud-Est pour la réussite de la collaboration, alors que ces derniers remercient les responsables de l'OCHA pour leur aide au renforcement de la protection civile.²⁰⁷ Le départ de l'OCHA de cette région implique que la transition de la coordination des actions humanitaires soit effective. L'OCHA s'en va et les services techniques de la Direction de la protection civile haïtienne prennent le relais.

- Des initiatives du gouvernement pour le relèvement et la reconstruction.

L'Etat d'Haïti, qui est souvent considéré comme absent et passif dans la gestion de la coordination de l'aide humanitaire après le 12 janvier 2010, du fait qu'il a été lui-même très touché, donne, à travers la presse, des signes de vie, rappelant ainsi la présence d'un Etat souverain capable d'initier, de coordonner et de décider de l'orientation des actions d'aide humanitaire et de reconstruction menées sur son territoire.

A cet effet, un article intitulé « 2012, année de la reconstruction d'Haïti », publié le 16 janvier 2012 sur le site de la MINUSTAH rapporte la tenue du premier « Forum sur la Reconstruction » du 13 janvier 2012. Cet événement aurait été initié par le gouvernement d'Haïti, soutenu par le secteur privé haïtien et la communauté internationale. Pendant ce Forum sur la Reconstruction d'Haïti, des représentants du gouvernement d'Haïti auraient déclaré que l'Etat d'Haïti compte demeurer le maître d'œuvre de cet événement qui pourrait

²⁰⁶ Haïti - Humanitaire : La Croix Rouge passe le relai à la DINEPA, 17 juillet 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3395-haiti-humanitaire-la-croix-rouge-passe-le-relai-a-la-dinepa.html>

²⁰⁷ *Jacmel Sud-est d'Haïti: L'Ocha de la Minustah annonce son départ, 22 décembre 2011, <http://bonzouti.com/actualite/actualite-No1114-Jacmel-Sud-est-d-Haiti-L-Ocha-de-la-Minustah-annonce-son-depart-.html>*

s'étendre sur 10 années consécutives à partir de 2012. Il s'agirait donc du premier forum d'une longue série de forums pour la reconstruction d'Haïti, nécessitant la participation des différents partenaires et des bénéficiaires, avec l'Etat d'Haïti en chef de file.²⁰⁸

Le 19 octobre 2011, le journal haïtien Haïti Libre publie un article intitulé « Haïti lance une expérience de vaccination contre le choléra » qui montre comment le gouvernement haïtien a entrepris une campagne de vaccination contre le choléra près d'un an après le début de l'épidémie de choléra qui a déjà tué plus de 6 500 Haïtiens. Le ministère de la santé et de la population d'Haïti aurait pour cela mené des vaccinations-tests auprès d'une centaine de personnes issues d'un bidonville de Port-au-Prince et d'une localité rurale dans le centre du pays, où la maladie a été pour la première fois identifiée.²⁰⁹ On perçoit dans cet article un Etat d'Haïti, initiateur de projet en faveur de sa population.

Sur Haïti Libre, le 12 décembre 2011, l'article intitulé « La baisse du choléra en Haïti, menacée par le retrait des acteurs humanitaires », qui évoque la diminution des cas de choléra et une éventuelle augmentation des besoins associés à l'épidémie, à cause de la fermeture des programmes de nombreuses ONG, affiche comme principales sources d'information les autorités sanitaires haïtiennes.²¹⁰ Cet article donne l'image d'un Etat d'Haïti qui a le contrôle des activités sanitaires liées au choléra sur son territoire. C'est une déclaration officielle sur la situation.

Toujours sur la diminution du nombre de cas de choléra en Haïti, un article publié sur Métropole Haïti le 22 décembre 2011, fait référence au rapport diffusé par le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies dans lequel il est mentionné que les autorités sanitaires haïtiennes font état de 300 nouveaux cas de choléra par jour, comparé à 500 cas par jour le mois précédent. Le directeur général du Ministère de la Santé, aurait, selon ce rapport, mis un accent particulier sur la nécessité pour que les citoyens maintiennent

²⁰⁸ « 2012, année de la reconstruction d'Haïti », 16 janvier 2012,

<http://minustah.org/?p=33631>

²⁰⁹ Haïti lance une expérience de vaccination contre le choléra, 19 octobre 2011, http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/10/19/haiti-lance-une-experience-de-vaccination-contre-le-cholera_1590587_3222.html

²¹⁰ Haïti - Santé : La baisse du choléra en Haïti, menacée par le retrait des acteurs humanitaires, 12 décembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4469-haiti-sante-la-baisse-du-cholera-en-haiti-menacee-par-le-retrait-des-acteurs-humanitaires.html>

la vigilance en respectant les mesures d'hygiène.²¹¹ De cet article, il ressort que l'autorité légitime, et la présence de l'Etat d'Haïti dans la gestion de l'épidémie du choléra est visible à travers des supports des structures de l'ONU. L'Etat d'Haïti serait bien existant et souverain sur son territoire.

Toujours pour montrer la souveraineté et la volonté d'autonomisation de l'Etat d'Haïti, un autre article intitulé « Michel Martelly entend faire usage de tout son pouvoir pour le « bien-être du peuple » publié sur Alter presse le 26 avril 2011, reprend des éléments d'une déclaration faite par le chef d'Etat d'Haïti dans le cadre d'une conférence où il avait exprimé son intention d'utiliser tout son pouvoir, en tant que chef suprême de la nation, pour défendre les intérêts de sa nation et sa population. Il avait annoncé dans ce même cadre que son gouvernement prélèverait une taxe de 5 centimes sur tous les appels internationaux vers Haïti et réclamerait par ailleurs, à des compagnies de transfert d'argent, 1 dollar sur chaque transaction vers Haïti. Ces deux mesures permettraient une rentrée mensuelle de 8.5 millions de dollars pour le fonds destiné à résoudre le problème de l'accès à l'éducation primaire en Haïti.²¹² On peut percevoir à travers cet article, un Etat dynamique qui a un projet pour son peuple et qui utilise son pouvoir souverain pour trouver les moyens nécessaires à sa réalisation, un Etat qui après une longue période d'assistance humanitaire, travaille pour son autonomisation.

Sur le plan économique, un article publié sur Haïti Libre le 29 mars 2011, reprend des éléments du Ministre de l'économie et des finances de l'Etat d'Haïti à la 52^{ème} session annuelle de l'Assemblée des Gouverneurs de la BID. Dans ce discours, il indique que la solidarité de la région Amérique envers Haïti, après le séisme du 12 janvier, a permis à l'Etat d'Haïti d'amorcer la reconstruction et de jeter les bases d'une croissance soutenue et durable. Il annonce aussi le lancement prochain d'une série d'appels d'offre internationaux pour la construction des bâtiments de l'Etat et les travaux d'infrastructures urbaines dans le cadre de la reconstruction du centre-ville de Port-au-Prince... ; il invite par la même occasion les pays membres de la BID à encourager leurs entreprises spécialisées à participer à ces compétitions. Il rappelle, par ailleurs, les limites de l'Etat d'Haïti dans la réalisation du projet de reconstruction dues au fait que les promesses de financements annoncées par certains

²¹¹ **Forte diminution des cas de choléra à travers le pays**, 22 décembre 2011, http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=20127

²¹² Haiti-Politique : Michel Martelly entend faire usage de « tout » son pouvoir pour le « bien-être du peuple », 26 avril 2011, <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10956>

bailleurs de fonds n'ont pas été effectives. Cette situation aurait augmenté la pression sur les ressources limitées du Trésor Public haïtien face à des besoins énormes.²¹³ On peut comprendre à travers cet article que, malgré les difficultés financières rencontrées par l'Etat d'Haïti, celui-ci reste souverain, et use de diplomatie pour retrouver son autonomie.

- l'Etat d'Haïti soutenu et encouragé par les organisations internationales :

À la lecture de plusieurs articles de presse, on peut percevoir comment différentes organisations internationales et membres de la communauté internationale contribuent au renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti et l'encourage à s'organiser dans l'optique de son autonomisation. Au point de presse de la MINUSTAH du 24 juin 2011, son représentant a vivement encouragé les pouvoirs constitués de l'Etat à tout mettre en œuvre afin de doter le pays, sans plus tarder, d'un gouvernement qui, de concert avec le parlement, les acteurs de la classe politique, de la société civile et les partenaires internationaux, pourra lancer les projets relatifs aux grands axes de la stratégie présidentielle pour l'Education, l'Emploi, l'Etat de Droit et l'Environnement²¹⁴.

Un article d'Haïti Libre publié le 7 juillet 2011 reprend la déclaration de la Haute commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre d'une visite de travail en Haïti et qui rappelle que l'État haïtien est responsable du respect, de la protection et de la réalisation des droits de l'homme en Haïti. Ce serait seulement à travers les institutions nationales que des solutions aux problèmes d'Haïti peuvent survenir. Elle encourage ainsi le gouvernement haïtien, son parlement et son pouvoir judiciaire, à travailler ensemble pour réaliser les aspirations du peuple haïtien.²¹⁵

Pour ce qui est du renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti, un article du 20 juin 2011, publié sur Caraïbes Créole News, reprend une déclaration de la porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires en Haiti (OCHA), dans laquelle elle indique que la

²¹³ Haïti - Économie : Discours de Ronald Baudin à Calgary, 29 mars 2011, <http://www.haitilibre.com/article-2639-haiti-economie-discours-de-ronald-baudin-a-calgary.html>

²¹⁴ *Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011*, <http://minustah.org/?p=30848>

²¹⁵ **Haïti - Social : «Un leadership fort et soutenu du Président sur les droits de l'homme est essentiel» - Kyung-wha Kang, 7 juillet 2011**, <http://www.haitilibre.com/article-3324-haiti-social-un-leadership-fort-et-soutenu-du-president-sur-les-droits-de-l-homme-est-essentiel-kyung-wha-kang.html>

communauté internationale vient en appui au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) pour donner une réponse à la flambée de choléra.²¹⁶

L'article d'Haïti Libre du 21 septembre 2011 raconte le déroulement d'une réunion des Partenaires de l'Etat d'Haïti au cours de laquelle son porte-parole a souligné devant les bailleurs de fonds, l'importance de canaliser une plus grande partie de leurs fonds à travers les institutions haïtiennes.²¹⁷

Toujours sur Haïti Libre, un article, publié le 30 septembre 2011, raconte la visite de la Directrice de l'OCHA en Haïti, pendant laquelle elle a rencontré, tour à tour le chef de l'Etat haïtien et le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies en Haïti et de hauts représentants des agences des Nations Unies et des ONG internationales. Elle insiste à la fin de cette visite sur le besoin essentiel de s'attaquer aux défis structurels du pays afin de permettre la transition de la phase humanitaire vers celle du relèvement durable²¹⁸ ; Une insistance qui invite tous les bailleurs de fonds à concentrer leurs efforts pour le renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti.

En terme d'appui logistique de la communauté internationale à l'Etat d'Haïti, l'article publié le 4 octobre 2011 sur le site internet de la MINUSTAH, intitulé « Le MPCE partenaire important de la MINUSTAH », raconte comment la MINUSTAH a remis à la Direction départementale de l'Ouest du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) des lots de matériels et de fournitures de bureau. Ce don s'inscrit dans le cadre de l'appui logistique et technique que la MINUSTAH fournit au Gouvernement d'Haïti, relevant précisément du projet «Mémorandum d'Accord entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien », dont l'objectif est d'accompagner le processus de reconstruction du pays et de réinstaller des déplacés du séisme de janvier 2010. C'est un appui destiné aux communes haïtiennes les plus touchées par le séisme de 2010.²¹⁹

Toujours sur le site internet de la MINUSTAH, un article publié le 13 octobre 2011 raconte la mobilisation des équipes de la MINUSTAH aux côtés des autorités haïtiennes, pour secourir

²¹⁶ **Haïti-plus de 5300 personnes victimes de choléras**, 20 juin 2011 <http://www.caraibcreolenews.com/news/haiti/1,3404,20-06-2011-haiti-plus-de-5300-personnes-vicitmes-du-cholera.html>

²¹⁷ **Haïti - Reconstruction : Seulement 43% des fonds promis, déboursés (2010-2011)**, 20 septembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3845-haiti-reconstruction-seulement-43-des-fonds-promis-debourses-2010-2011.html>

²¹⁸ **Haïti - Humanitaire : La crise humanitaire en Haïti n'est pas terminée**, 30 septembre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3919-haiti-humanitaire-la-crise-humanitaire-en-haiti-n-est-pas-terminee.html>

²¹⁹ **Le MPCE partenaire important de la MINUSTAH, 4 octobre 2011** <http://minustah.org/?p=32235>

les populations victimes des inondations dans les départements du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse conséquences des pluies diluviennes de la saison cyclonique.²²⁰

Sur Haïti Libre, un article publié le 20 octobre 2011 montre comment dans un contexte de détérioration de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) en Haïti liée à un manque de financement, le Cluster WASH et l'Office des Nations Unies pour les services (UNOPS) collaborent avec la DINEPA pour mettre en œuvre des activités minimales de vidange dans les camps et centres de traitement du choléra.²²¹

Un autre article d'Haïti libre du janvier 2012 raconte la cérémonie au cours de laquelle la Direction de la Protection Civile d'Haïti (DPC) a reçu une donation du gouvernement américain, comportant des bateaux, des véhicules et des appareils de radio à manivelle. Cette donation s'inscrit dans le cadre d'un appui à la construction d'un réseau de centres d'opérations d'urgence, d'entrepôts et des casernes de pompiers à travers Haïti, en vue d'aider à rendre le pays prêt à répondre à d'éventuelles catastrophes naturelles.²²²

On perçoit bien à travers ces différents articles de presse, une volonté de la communauté internationale de soutenir le gouvernement d'Haïti dans ses initiatives de relèvement et de reconstruction ; un soutien de l'Etat pour le rendre apte à mieux gérer la coordination humanitaire en Haïti.

C2) Les indices de limites ou faiblesse de l'Etat

On peut noter à travers le discours de la presse deux principales limites ou faiblesses de l'Etat d'Haïti dans le processus de coordination :

- L'Absence de communication de l'Etat d'Haïti : l'Etat ou le gouvernement d'Haïti n'est pas toujours la principale source d'informations « officielles » sur des sujets humanitaires qui le concerne. A travers des médias haïtiens ou internationaux, c'est souvent l'ONU ou quelques fois certaines ONG qui sont les référents.

²²⁰ Mobilisation pour le Sud d'Haïti touché par de fortes pluies, **13 OCTOBRE 2011**, <http://minustah.org/?p=32356>

²²¹ **Haïti - Humanitaire : La situation WASH des camps se détériore**, 20 octobre 2011, <http://www.haitilibre.com/article-4063-haiti-humanitaire-la-situation-wash-des-camps-se-deteriore.html>

²²² **Haïti - Humanitaire : Donation d'équipements au Gouvernement Haïtien**, 5 janvier 2012, <http://www.haitilibre.com/article-4640-haiti-humanitaire-donation-d-equipements-au-gouvernement-haitien.html>

Pour annoncer l'aggravation de l'épidémie de Choléra en Haïti liée à la saison cyclonique, Haïti Libre, dans un article publié le 19 juin 2011, se réfère aux déclarations de l'OCHA ²²³.

Pour présenter la situation économique des ménages haïtiens et le niveau d'endettement des familles dans les communautés rurales et urbaines, Haïti Libre utilise les éléments du rapport d'enquête élaboré par l'Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement (ACTED) dans le cadre de son engagement auprès des populations vulnérables de Port-au-Prince et Léogâne.²²⁴

Pour annoncer le déclin de l'épidémie de choléra en Haïti, Alter Presse dans un article publié le 27 juin 2011, se réfère aux déclarations de l'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières (Msf), dans lequel elle estime que l'apparent déclin de l'épidémie de choléra pourrait n'être que temporaire. ²²⁵

Pour signaler la levée de l'alerte rouge déclenchée par le gouvernement haïtien à l'occasion du passage de l'ouragan Irène, un site internet d'informations appelé « toujours en ligne » utilise comme référent d'information l'OCHA. ²²⁶ Par ailleurs, le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU annonce dans un communiqué que le nombre de nouveaux cas de choléra en Haïti, a diminué de moitié durant le mois août. Les responsables de l'OCHA ont également exprimé leur inquiétude au sujet des intempéries, durant lesquelles l'épidémie peut connaître une nouvelle hausse.²²⁷

Le 23 septembre 2011, pour annoncer le déclin de l'épidémie de choléra en Haïti, Métropole Haïti se réfère à un rapport publié par l'OCHA. ²²⁸

²²³ *Haïti-Choléra : Un deuxième pic de l'épidémie, 19 juin 2011, Haïti-Choléra : Un deuxième pic de l'épidémie*

²²⁴ *Haïti - Économie : 80% des familles les plus pauvres endettées à Port-au-Prince, 18 juillet 2011,* <http://www.haitilibre.com/article-3403-haiti-economie-80-des-familles-les-plus-pauvres-endettees-a-port-au-prince.html>

²²⁵ Haïti-Choléra : Déclin apparent, 27 juin 2011,

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11216>

²²⁶ Alerte rouge levée après le passage de l'ouragan Irène au nord d'Haïti, 24 août 2011,

<http://www.toujoursenligne.com/31725-alerte-rouge-levee-apres-le-passage-de-louragan-irene-au-nord-dhaiti>

²²⁷ **Haïti : L'épidémie de choléra en perte de vitesse,** 23 septembre 2011 http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=19601

²²⁸ Haïti-Choléra : L'épidémie rebondit dans le Sud du pays au pire moment, selon OCHA, **13 octobre 2011,** **<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11722>**

Pour introduire un reportage sur la concurrence humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, la présentatrice de l'émission « Parole du Monde », diffusée le 13 janvier 2011 sur « Public Senat » déclare : *en Haïti, l'Etat est inexistant*²²⁹.

On peut percevoir à travers ces quelques exemples de discours de presse des indices de l'absence de l'Etat d'Haïti qui se fait remplacer soit par les structures de l'ONU soit par les ONG.

Dans le même sens, alors qu'en situation de crise humanitaire en Haïti, les structures de l'ONU, organisaient une fois par semaine un point de presse sur l'état des lieux des activités des Nations Unies, les perspectives et l'agenda pour les jours à venir, les ministères sectoriels communiquaient rarement sur leurs politiques et actions. Les informations officielles sont souvent relayées par la porte parole de l'OCHA.

- Le fait que certains financements de l'aide humanitaire contournent les institutions publiques haïtiennes.

Dans un rapport intitulé « Has Aid Changed? Channeling assistance to Haïti before and after the earthquake » publié par le Bureau de l'Envoyé Spécial aux Nations Unies pour Haïti²³⁰, il ressort que 111 donateurs bilatéraux et multilatéraux ont déboursé environ 1,69 milliard de dollars pour financer l'aide humanitaire en réponse au séisme de janvier 2010 et à l'épidémie de choléra, au cours de la première moitié de l'année 2011 et une somme supplémentaire de 740,6 millions a été promise. Sur 2,4 milliards de dollars promis ou déboursés en fonds humanitaires, 40% ont été fournis à titre de dons en nature, de biens et services et 60% sous forme de subventions. Près de la moitié de la subvention (674,900,000 dollars) a été accordée à des projets énumérés dans les appels de l'ONU. Les bailleurs de fonds, ainsi que l'ONU, le Mouvement de la Croix-Rouge et les ONG internationales ont mené leurs propres évaluations, ont préparé leurs propres plans et émis leurs propres appels de fonds. Sur les 2,43 milliards promis ou déboursés en aide humanitaire, 34 % ont été fournis aux entités civiles et militaires; 28 % l'ont été aux agences et ONG internationales; 26 % à d'autres ONG internationales et aux entrepreneurs privés; 6 % fournis en nature à des bénéficiaires indéterminés; 5 % à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et aux sociétés nationales de la Croix- Rouge et seulement 1 % au gouvernement d'Haïti. Par ailleurs, sur les 4,06

²²⁹ Extrait de l'émission parole du Monde sur la concurrence humanitaire, diffusé le 13 janvier 2011 sur Public Senat., <http://www.publicsenat.fr/vod/paroles-du-monde/la-concurrence-humanitaire/mireille-lemaresquier,anthony-bellanger,ingo-radtke,marc-antoine-perouse-de-/66511>

²³⁰ <http://www.haitispecialenvoy.org/press-and-media/press-releases/fr/report-on-aid/>

milliards de dollars promis ou versés pour l'aide au relèvement, environ 55 % ont été accordés directement aux organismes multilatéraux, aux fournisseurs de services internationaux non-étatiques et à des bénéficiaires non spécifiés; 33 % à l'appui du secteur public et 12 % directement au gouvernement. Ce rapport insiste alors sur le fait que ce n'est pas tant le décaissement des fonds, mais la manière dont l'aide est canalisée qui détermine l'impact sur la vie du peuple haïtien. Dans sa préface, Paul Farmer, Envoyé spécial adjoint pour Haïti, soutient qu'avec plus de 99 % des financements de l'aide au relèvement qui contournent les institutions publiques haïtiennes, la tâche, déjà difficile de passer du secours d'urgence au relèvement, qui nécessite avant tout un leadership du gouvernement, devient presque impossible.²³¹

- L'Instabilité politique: le manque de stabilité dans la gestion politique de l'Etat d'Haïti apparaît comme un aspect de la faiblesse de celui-ci dans la gestion de la coordination de l'aide humanitaire

A partir de l'histoire d'Haïti déjà présentée dans l'introduction générale, le pays a connu au cours des 30 dernières années (1983-2011), plus de quatorze (14) gouvernements et cinq (5) coups d'état accompagnés à chaque fois d'actes d'assassinats et de pillage, et trois (3) interventions de forces étrangères sur le territoire national. Une telle instabilité politique n'encourage pas beaucoup des investissements des partenaires internationaux.

Ces mêmes crises politiques continuent d'être un sujet d'actualité après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, au moment où les différents membres de la communauté internationale veulent aider le pays à se relever de l'évènement catastrophique dont il a été victime. C'est de cette crise politique post-séisme qu'il sera question dans ce paragraphe, avec une évocation de ses impacts sur l'image de l'Etat d'Haïti au niveau international.

René Préval avait entamé sa dernière année de mandat à la tête de l'Etat d'Haïti, lorsque la catastrophe naturelle s'est produite. C'est ainsi que les élections présidentielles du 28 novembre 2010 ont été organisées dans un contexte social de relèvement d'un Etat très affaibli. A l'issue du premier tour des élections, les résultats sont contestés par le candidat Michel Martelly soutenu par ses partisans et par la communauté internationale.

²³¹ Haïti - Reconstruction : 99% des financements de l'aide, contournent les institutions publiques haïtiennes, 5 juillet 2011, <http://www.haitilibre.com/article-3307-haiti-reconstruction-99-des-financements-de-l-aide-contournent-les-institutions-publiques-haitiennes.html>

Un article publié sur Le Monde Diplomatique, support médiatique Français d'actualité internationale, publié le 4 février 2011, indique que la communauté internationale aurait contesté les élections. Le parti politique au pouvoir n'aurait pas réussi à sauver les apparences et il y aurait eu de grosses manifestations de la population haïtienne contre la fraude électorale. L'Organisation des Etats Américains (OEA), quant à elle, aurait été chargée du recomptage des voix qui a permis d'éliminer le successeur de l'ancien président René Préval.²³²

Ce mouvement de contestation a conduit, après des vérifications, au reclassement des candidats. Michel Martelly occupait alors le deuxième rang à la place de Jude Célestin a été ainsi qualifié pour le deuxième tour contre Mirlande Manigat. Les élections suivantes ont eu lieu le 19 mars, 4 mois après le premier tour. Le 05 avril 2011, Michel Martelly est proclamé président élu de la République d'Haïti, ce dernier a remporté les élections avec 67,57%²³³ des voix.

Le nouveau Président de la République d'Haïti élu rencontre beaucoup de difficultés pour constituer son gouvernement, notamment pour choisir un Premier Ministre en accord avec le parlement ; ce qui est décrit par plusieurs médias internationaux comme une nouvelle crise politique. En effet, après la crise humanitaire, Haïti connaît aujourd'hui une crise politique. Le 22 juin, les députés haïtiens ont rejeté la nomination du Premier ministre Daniel-Gérard Rouzier. C'est un véritable camouflet pour l'ancien chanteur et actuel président, Michel Martelly, qui avait désigné cet homme d'affaires après son arrivée au pouvoir, en mars dernier. Quarante-deux députés ont voté contre cette nomination, en majorité des membres d'unité, le parti de l'ancien président René Préval. Dix-neuf députés ont voté « pour » et trois se sont abstenus. Plus d'un mois après l'entrée en fonction du nouveau président, Haïti n'a donc toujours pas de gouvernement légitime.²³⁴ Ce n'est que 5 mois après l'accession du nouveau président à la tête du pays que Gary Conille est nommé premier ministre. C'est ainsi qu'un article publié le 30 août 2011 sur Alter presse annonce l'intention du Chef de l'Etat, Michel Joseph Martelly, de désigner Gary Conille comme chef de son gouvernement. Ce dernier serait un médecin, âgé de 45 ans et un habitué du système des Nations Unies, car il y a occupé divers postes, parmi lesquels le poste de coordonnateur humanitaire au Niger. Il a

²³² La crise politique haïtienne est elle terminée, 4 février 2011, <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-02-04-La-crise-politique-haitienne-est>

²³³ <http://www.france24.com/fr/>

²³⁴ **Dossier : Haïti dans l'impasse politique, 28 juin 2011,**
<http://www.oecumene.radiovaticana.org/fr1/Articolo.asp?c=499798>

également joué le rôle de chef du bureau de l'envoyé spécial de l'organisation des Nations Unies (Onu) pour Haïti, William Jefferson (Bill) Clinton.²³⁵

Un article publié sur le site internet de « Radio Vison 2000 » le 6 septembre 2011 reprend, à ce sujet, la déclaration faite par le Président de la République d'Haïti, déclaration dans laquelle il présente des arguments justifiant le choix de Gary Conille comme son prochain chef de gouvernement. Celui-ci aurait consulté son équipe juridique avant de désigner Gary Conille. Le chef de l'Etat d'Haïti invitait ainsi les parlementaires à *faire preuve de dépassement de soi en vue de libérer le pays*²³⁶.

Le 5 octobre 2011, un article publié sur le site internet du Secours Catholique, annonce l'approbation, par le Parlement Haïtien, de Gary Conille comme le nouveau premier ministre de l'Etat d'Haïti. L'article rappelle que Gary Conille était le troisième candidat proposé par le nouveau chef d'Etat depuis son élection.²³⁷

6 mois après sa nomination, Gary Conille démissionne de son poste de premier ministre. Un nouvel élément pour conforter la méfiance des membres de la communauté internationale :

Je me vois dans l'obligation de vous présenter ma démission comme Premier ministre du gouvernement de la République, écrit simplement, sans plus de détails, Garry Conille dans un courrier adressé au président Michel Martelly.

Le président de la république, qui avait commencé à s'appuyer sur le gouvernement constitué pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti, exprime sa déception face à la démission de son premier ministre : *J'ai accepté la démission du Premier ministre Garry Conille, mais je regrette que cette décision soit venue à un moment où le pays est en train de décoller*, a déploré M. Martelly au cours d'une allocution diffusée sur internet et à la télévision publique d'Haïti.

²³⁵ **Haïti-Gouvernement : Possible choix de Gary Conille comme premier ministre, 30 aout 2011,**
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11462>

²³⁶ **Haïti/Désignation : Michel Martelly défend son choix, 6 septembre 1011,**
<http://radiovision2000haiti.net/home/?p=9141>

²³⁷ **Approbation d'un nouveau premier ministre en Haïti, 5 octobre 2011**
<http://www.secours-catholique.org/actualite/approbation-d-un-nouveau-premier-ministre-en-haiti,10199.html>

Le contexte de la démission du Premier ministre Gary Conille a incité la communauté internationale à une remise en question de la légitimité même du nouveau président Michel Martelly, car la démission du Premier ministre intervient après des jours de tension entre plusieurs ministres et Garry Conille, ouvertement divisés à propos d'une enquête lancée au Sénat concernant la nationalité des membres du gouvernement et visant également le président Martelly, dans un pays qui ne reconnaît pas la double nationalité. Cette démission suscite des réactions de la part de quelques membres et représentants de la communauté internationale :

L'annonce de la démission du premier Ministre a été publiquement déplorée par le chef de la mission de stabilisation de l'ONU en Haïti (Minustah), mais aussi par le Canada et par l'ambassade américaine.

Un ex-chef de cabinet du co-président de la Commission pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), a jugé, dans une déclaration, que cette *démission démontrait malheureusement que les déchirements ont pris le dessus sur la conciliation, au détriment du pays.*

Face à l'inquiétude de ses partenaires internationaux, le Président Martelly insiste sur les dispositions prises par l'Etat pour assurer la continuité des projets en cours. De ce fait, au cours de son allocution télévisée, M. Martelly a indiqué avoir donné l'assurance *aux partenaires de la communauté internationale* que les dispositions étaient prises pour *faire fonctionner l'Etat normalement*²³⁸.

On peut voir à travers les informations de la presse comment, l'instabilité politique en Haïti est devenue une limite à la capacité de l'Etat à gérer et coordonner l'aide humanitaire après le 12 janvier 2010

²³⁸ Haïti: la démission du Premier ministre ouvre une nouvelle crise politique, 27 février 2012, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120225.AFP8573/haïti-la-demission-du-premier-ministre-ouvre-une-nouvelle-crise-politique.html>

Partie 2 : Analyse de la coordination humanitaire en Haïti

Chapitre 3 : Cadre théorique et méthodologie

A) Revue de la littérature et cadre théorique

A1) Coordination et médiation

A1.1) L'humanitaire et ses organisations

De manière générale, on peut distinguer deux approches de l'humanitaire :

Dans la première, l'aide humanitaire est conçue comme toute manifestation d'une sensibilité à la cause des personnes en situation de difficulté. En effet, *l'action humanitaire renvoie alors à l'exigence de charité défendue par toutes les religions et les philosophies humanistes au fait de porter secours à une personne en détresse, à cet élan spontané de commisération dont parle Jean-Jacques Rousseau.*²³⁹ L'humanitaire est celui qui aide les plus défavorisés au nom de la solidarité humaine²⁴⁰. Dans cette logique, les organisations sont qualifiées d'« humanitaires » lorsqu'elles ont pour objectif d'œuvrer pour le bien-être et le bonheur de l'humanité, pour l'amélioration de la condition des hommes ou pour le respect de l'être humain.

Dans l'autre approche, plus institutionnalisée et qui se réfère aux discours des organisations internationales (en rapport avec les principes humanitaires proclamés par la Croix-Rouge en 1965 à Vienne), l'humanitaire se définit comme *l'expression d'une solidarité nationale ou internationale face aux drames humains du monde global*²⁴¹. L'action humanitaire vise à sauver et préserver la vie et la dignité de personnes victimes d'un conflit ou d'une catastrophe. Dans cette conception de l'humanitaire, des principes et bonnes pratiques²⁴² pour l'aide humanitaire ont été approuvés à Stockholm, le 17 juin 2003 par plusieurs pays, notamment : l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Commission européenne, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, le

²³⁹ Ernest-Marie Mbonda (2008), *L'action humanitaire en Afrique, lieux et enjeux*, édition des archives contemporaines et en partenariat avec l'AUF, Paris

²⁴⁰ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Humanitaire.htm>

²⁴¹ Marie-Laure Le Coconnier, Bruno Pommier (2009), *L'Action Humanitaire*, Presse universitaire de France, Collection Que sais-je ? Paris

²⁴² <http://www.ifrc.org/Docs/pubs/disasters/resources/about-disasters/ghp-principles-fr.pdf>

Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Pour ces derniers, l'action humanitaire a pour objectif de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité humaine pendant et après des crises provoquées par l'homme ou des catastrophes naturelles, ainsi que de prévenir de tels événements et d'améliorer la préparation à leur survenue. Elle doit être guidée par les principes humanitaires, que sont : l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Elle englobe la protection des civils et des personnes qui ne prennent plus part aux hostilités ainsi que la fourniture de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires, d'abris, de services de santé et autres secours. Tous ceci motivés par le souci d'aider les populations affectées et de faciliter leur retour à une vie et des moyens d'existence normaux.

Dans la même logique, l'Union Européenne dans son Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire, définit l'aide l'humanitaire²⁴³ comme *toute action qui vise à apporter en urgence une réponse fondée sur les besoins dans le but de protéger des vies, de prévenir et d'atténuer la souffrance humaine, ainsi que de préserver la dignité humaine, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, si les gouvernements et les acteurs locaux sont débordés ou impuissants, ou s'ils ne sont pas disposés à agir*. Ceci suppose que l'action humanitaire comprend non seulement les réponses à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, mais aussi des opérations de préparation et de relèvement qui permettent aux populations concernées d'accroître leur capacité de résilience face aux catastrophes. Elle intègre, par conséquent, les activités de renforcement des capacités des populations.

En analysant ces deux approches de l'humanitaire, on peut noter que la première, qui est plus globalisante, pourrait intégrer à la fois des actions d'aide à l'urgence et de développement, tandis que la seconde, qui s'inscrit dans un cadre institutionnel, se limite à la réponse à l'urgence ou à la préparation à une urgence.

Dans le cadre de ce travail, l'approche adoptée est globalisante. L'action humanitaire décrit toute action qui *vise sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix.*²⁴⁴ Ce qui, pour Jean-François Mattei, repose sur une référence essentielle à la vie : *donner à chaque*

²⁴³Commission Européenne- Aide Humanitaire, Consensus Européen pour l'aide humanitaire, 2007

²⁴⁴ RYFMAN Philippe(2000) *Action humanitaire*, Dominos Flammarion, Paris

*vie menacée toutes les chances de se perpétuer*²⁴⁵. L'humanitaire est donc toute action qui vise le développement humain et contribue à établir l'équilibre social.

Par ailleurs, on retrouve aussi quelques éléments de réflexion sur l'humanitaire dans la littérature institutionnelle. Le document intitulé *Principes et Bonnes Pratiques pour l'aide humanitaire*²⁴⁶ approuvé à Stockholm, le 17 juin 2003 par plusieurs pays qui sont impliqués dans des aides humanitaires internationales, en est une illustration forte. Ce document définit les principes généraux de l'action humanitaire tels que :

- le respect et la promotion du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et des droits de l'homme, avec un accent particulier sur la reconnaissance de la responsabilité première des Etats à l'égard des victimes de crises humanitaires à l'intérieur de leurs frontières ;
- la répartition des financements humanitaires en fonction des besoins sur la base d'une évaluation préalable ; la participation des victimes, dans la mesure du possible, à la conception et à la mise en œuvre de la réponse humanitaire déployée par les ONG ;
- le renforcement des capacités des pays et communautés locales affectés afin de faire en sorte que les gouvernements et les administrations locales soient mieux à même d'assumer leurs responsabilités et de coordonner efficacement leur action avec celle des partenaires œuvrant dans le domaine humanitaire ;
- une réponse humanitaire favorisant le redressement et le développement à long terme de la localité ou du pays affecté, la reconnaissance du rôle des Nations Unies en tant que coordonateur de l'action humanitaire internationale, ainsi que celui du Comité international de la Croix-Rouge, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre de l'action humanitaire.

Dans un autre champ de réflexion, le concept « humanitaire » est un objet d'étude politique. Certains auteurs à l'instar d'Eberwein Wolf-Dieter²⁴⁷ conçoivent un « ordre humanitaire » comme instrument politique : La conception de cet ordre humanitaire est fondée sur ce qu'il appelle *l'axiome humanitaire* qui prescrit *l'obligation de sauver la vie des victimes d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle*. On observe en effet selon ce dernier l'émergence d'un très grand nombre d'organisations humanitaires. Cette croissance

²⁴⁵ Jean-François Mattei (2005), *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable*, Hachette Littérature, Paris

²⁴⁶ <http://www.ifrc.org/Docs/pubs/disasters/resources/about-disasters/ghp-principles-fr.pdf>

²⁴⁷ Eberwein, Wolf-Dieter (2005), *Le Paradoxe Humanitaire, Normes et Pratiques*

observable dans le domaine de l'humanitaire, s'appliquerait également à plusieurs autres champs d'action politique, tels que le développement, les droits de l'Homme, l'écologie ou la lutte contre la corruption. Cette institutionnalisation correspondrait à l'intégration de l'action humanitaire dans les politiques publiques. Plusieurs Etats consacrent des moyens importants pour les actions de secours d'urgence si bien que se crée une dépendance entre les ONG et les Etats. Ce sont les ONG qui mettent en œuvre les actions sur le terrain et les ONG qui ont besoin du financement (des Etats entre autres) pour le faire. Ceci signifie que les Etats ont tendance à reléguer les ONG en sous-traitant ; tandis qu'au niveau des organisations internationales, des agences spécialisées sont créées comme OCHA pour l'ONU et ECHO à l'Union Européenne. C'est ainsi que l'action humanitaire, devenue un champ d'action politique se transformerait en un instrument de la politique extérieure des Etats.

Tous ces éléments permettent à Eberwein Wolf-Dieter de dire que *le système international humanitaire est un champ d'action politique en pleine mutation* .

Dans mon étude sur la coordination humanitaire en Haïti, l'humanitaire comme champ d'action politique est abordé comme une interrogation du rôle de l'Etat d'Haïti dans la gestion des actions humanitaires sur son territoire , à travers les relations que celui-ci entretient avec les organisations internationales et les pays qui s'y impliquent. C'est peut-être ce qui pousse Caroline Caron²⁴⁸, dans un article intitulé « Humaniser le regard : du photojournalisme humanitaire à l'usage humanitaire de la photographie », à se questionner sur les prétentions humanitaires de la photo journalistique et critique de mise en spectacle de la souffrance et de la compassion humaniste. Elle considère le photojournalisme humanitaire comme un *discours colonial* qui opère sur les registres du racial, du culturel et de l'historique et dans lesquels le *discours colonial* construit le *sujet colonisé* comme étant *sous-développé*. L'objectif de ce discours étant, selon elle, de justifier l'intervention occidentale, sous forme d'ingérence politique, avec comme problème de fond la relation de pouvoir qui se situerait dans l'acte de photographier entre le photographiant et le photographié et dans laquelle le langage du dominant (photographiant) sert à décrire la situation du dominé (photographié). *L'homme blanc occidental* qu'elle considère comme *la figure typique du photojournaliste* ne serait pas le mieux placé pour rendre compte de l'expérience *du dominé*. Elle s'interroge

²⁴⁸ Caroline Caron (2007), *Humaniser le regard : du photojournalisme humanitaire à l'usage humanitaire de la photographie*, publié dans "Composite ».

donc sur ce qu'il adviendrait si, plutôt que de les photographier, on donnait la caméra à ces personnes ou ces peuples qui ont l'habitude d'être photographiés.

Cette étude de Caroline Caron s'inscrit dans les recherches sur l'éthique de la représentation, la réflexion éthique sur la représentation de l'altérité dans le photojournalisme. Des recherches qui permettent de réfléchir au photojournalisme comme problème de la presse internationale, et d'envisager les problèmes éthiques et méthodologiques que pose la représentation de l'« Autre », dans la recherche menée avec des sujets humains. Cette problématique sur la représentation de l'autre dans le photojournalisme humanitaire est proche des problématiques géopolitiques de l'aide humanitaire qui expriment que *c'est la main qui donne qui commande ou qui domine*²⁴⁹, justifiant la prise de pouvoir sans cesse croissant des ONG sur le terrain face à un affaiblissement des Etats concernés, par la seule volonté impérialiste de ces ONG, encouragée par leurs bailleurs de fonds, leurs Etats ou par l'ensemble de la communauté internationale.

Ces deux problématiques, très proches l'une de l'autre, opposent deux points de vue de représentation de l'« autre »: d'un côté, le photojournaliste *blanc* qui représente l'« autre », habitant de pays *sous-développé* comme l'humain pauvre en situation de détresse qui appelle le monde à son secours, *représentant l'éternel assisté*; de l'autre côté on a des citoyens de *pays sous-développés*, nationalistes et revendicateurs d'une réelle indépendance, qui représentent l'« autre », l'acteur humanitaire, le blanc, comme l'envahisseur, l'opresseur qui empêche une auto-organisation ou une auto-prise en charge. Au cœur de ces problématiques, il y a une partie considérable de la population de certains pays « sous-développés » qui est réellement dans le besoin, abandonnée à elle-même et pour qui les messages et images de détresse diffusées dans le monde par les photojournalistes, bien qu'ils aient tendance à exagérer, ou à les présenter comme « primitifs », leur conviennent bien car ils représentent une réalité qui leur est propre. Pour ces derniers, le problème ne se pose pas au niveau de l'image d'« éternels assistés » qu'on peut avoir d'eux ou de leur pays, la réalité pour eux, est de savoir à qui s'adresser en cas de besoin : « qui pourrait nous aider à nous en sortir ? ». Peu importe d'où provient l'aide (de l'Etat ou des ONG), l'essentiel est qu'elle puisse répondre à leurs besoins.

C'est ainsi qu'en adoptant le point de vue de la population victime et bénéficiaire de l'aide humanitaire, je considère la problématique de la représentation de l'« autre » comme étant un élément du contexte pour réfléchir sur les relations entre les différentes organisations d'aide

²⁴⁹Extrait de l'entretien avec Maxime Jery, analyste à l'UCAONG/ MINPLAN/Haïti

humanitaire et l'Etat, ainsi que le rôle de coordination humanitaire de l'Etat, pour un accompagnement stratégique des populations défavorisées de son territoire.

Dans une autre approche, Erick Dacheux²⁵⁰, dans son livre intitulé *Association et communication*, met en lumière les effets pervers du marketing associatif et tente d'indiquer des pistes menant à un renouvellement de la communication des associations. La communication serait complexe car le savoir-faire théorique et pragmatique dont disposent les spécialistes de la communication doit toujours s'adapter à la spécificité de l'organisation qu'ils servent. Ce qui est nommé problème de communication dans les associations correspondrait en effet à une crise d'identité du monde associatif car l'identité se jouerait et se construirait dans la communication, tandis que la communication reflèterait et modifierait l'identité. Ses deux principales questions de recherche étant de savoir d'une part, *Comment une interrogation scientifique peut nourrir la réflexion des acteurs sociaux ?*; et d'autre part *Comment les pratiques associatives peuvent contribuer à enrichir l'analyse théorique de la communication politique ?*

Dans une vision théorique et pluridisciplinaire de l'association (sociologie, sciences politiques, sciences de la communication,..), Erick Dacheux repère différents éléments qui constituent l'essentiel du monde associatif français (la communication humanitaire fait appel à une vision théorique pluridisciplinaire). En s'appuyant sur ces éléments, il est possible selon lui de développer une nouvelle approche de la communication politique. Dans cette approche, *information et persuasion ne riment plus forcément avec mass média et image de marque.*

Il distingue dès lors deux dimensions en communication : la dimension fonctionnelle qui se rapporte aux médias, technologies de communication, publicité et marketing ; et la dimension relationnelle qui inclut la convivialité, la recherche identitaire et l'altruisme. De ces deux dimensions, il déduit que la spécificité de la communication des associations humanitaires est qu'elle *cherche plus à enrichir le lien social qu'à être une simple technique persuasive, donc plus relationnelle que fonctionnelle* ». Ce que les associations nomment *problèmes de communication*, ce sont des faits des *crises d'identités*, c'est-à-dire ce qui fonde la spécificité de l'association par rapport aux autres organisations.

Ces travaux d'Erick Dacheux intègrent l'axe de recherche communication des organisations et envisagent une spécialité pour la communication des organisations humanitaires. Il y a, dans son approche, une volonté de nourrir la théorie par des éléments issus des pratiques courantes dans le monde associatif, tout en innovant ou en améliorant les pratiques du monde

²⁵⁰ Erick Dacheux (1998), *Associations et communication*, CNRS 2DITIONS, Paris

associatif, grâce à des éléments théoriques. En d'autres termes, son travail de recherche sur la communication humanitaire a des objectifs à la fois théoriques et pratiques. Ce serait là une des particularités du champ spécifique de la communication humanitaire dans lequel s'inscrit ma recherche sur la coordination humanitaire, avec pour objectifs d'enrichir les théories en communication humanitaire, dans l'axe des relations entre les organisations, tout en proposant aux acteurs de l'humanitaire des éléments pour une coordination efficace de l'aide humanitaire sur le terrain.

Par ailleurs, la nouvelle approche d'Erick Dacheux sur la communication politique déduit des pratiques de la communication vers les publics internes et externes des associations constituées de bénévoles, donateurs et sympathisants, les dimensions fonctionnelles et relationnelles de la communication humanitaire. Ces deux dimensions me permettront d'analyser les relations des associations avec d'autres organisations, dans le cadre de la coordination humanitaire. Cette analyse permettra de vérifier comment les dimensions fonctionnelles et relationnelles de la communication humanitaire sont déployées dans la communication des organisations entre elles. Elle complètera l'analyse d'Erick Dacheux qui s'est faite sur des publics externe et interne constitués de personnes physiques et non morales.

A1.2) La notion de coordination

Le concept de coordination dans l'humanitaire est développé par plusieurs auteurs. Certains le perçoivent comme un système de mondialisation, d'une gouvernance internationale. C'est le cas de Michel Agier²⁵¹ qui propose le concept de *gouvernance humanitaire* avec pour élément fondateur *la fiction* d'un équilibre entre d'une part une pensée universaliste où l'humain victime est au cœur de toute problématique et d'autre part, un dispositif mondialisé composé d'un ensemble d'organisations, de réseaux, d'agents et de moyens financiers répartis dans différents pays et parcourant le monde comme les *hérauts d'une cause universelle comme seule et exclusive raison d'être*. Ce qu'il décrit comme une fiction se réalise de son point de vue, dans la mise en œuvre d'une *souveraineté mouvante* par des organisations et des agents, des personnes souvent engagées et formées aux disciplines des droits de l'homme, des sciences sociales et politiques, des métiers de la santé et de la logistique.

²⁵¹ Agier, Michèl. (2006). "«Le Gouvernement Humanitaire Et La Politique Des Réfugiés» "

Toujours dans le sens d'enrichir sa théorie sur *la gouvernance humanitaire*, Michel Agier développe le concept de *mondialité organisationnelle* en le décrivant tour à tour comme *la réplique du message universel de l'égalité en tant qu'humanité* dont le contraire n'est pas l'inégalité, mais la souffrance des victimes que le monde humanitaire désigne comme ses ayants-droit et comme *un monde flexible et des dispositifs multi-localisés* qui déploie du matériel et des ressources humaines sur le terrain en fonction des besoins. C'est le *gouvernement humanitaire* qui prendrait forme dans *l'enchevêtrement de ces différentes instances*; sachant que les structures dont il est question ici constituent l'ensemble des dispositifs de coordination organisés par certaines organisations internationales ou l'ONU à l'instar d'OCHA au sein de l'ONU, et ECHO au niveau de l'Europe et aussi par « quelques très grandes ONG qui ont des réseaux de coordination mondiaux. C'est le cas des ONG internationales, telles que *MSF* (Médecins sans frontières, créée en France), *ACF* (Action contre la faim, France), *CARE* (Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, USA) ou *IRC* (International Rescue Committee, USA). Ces ONG essaieraient de coordonner les interventions de leurs différentes sections nationales sur le terrain, en définissant des campagnes ou des positions communes à l'échelle internationale.

A travers la diversité des exemples de mise en réseau d'acteurs humanitaires à l'échelle mondiale et l'absence *d'un grand ordonnateur unique*, Michel Agier compare le *gouvernement humanitaire* au *gouvernement du monde*, qui se construit de manière *inductive* comme *une émanation progressive des relations économiques et politiques entre les États*. Le gouvernement humanitaire serait comme en charge d'un secteur d'activité du gouvernement du monde, *qui s'occupe des restes* ou exclus de la société, un *rien sans voix et sans lieu*, les empêchant par la même occasion d'exprimer sur la scène politique le *refus de leur mise à l'écart*. Le *gouvernement humanitaire* de Michel Agier exercerait pleinement sa tâche et serait le plus visible dans la gestion de ces *espaces du néant* et de ces *populations en reste* alors que sa *visibilité mondiale* serait *le plus souvent nulle*.

D'autres auteurs, comme François Grünewald ²⁵², analysent la coordination humanitaire de l'ONU, comme un outil de domination politique de l'Occident. Celui-ci fait remarquer que la perception de l'humanitaire utilisé comme *cheval de Troie de l'Occident* est répandue. L'existence au sein d'une même institution (l'ONU) de deux objectifs (humanitaire et politique) entraînerait une confusion, car ce sont des dispositifs internationaux qui

²⁵²

Grünewald, F. Pratiques. "L'Aide Humanitaire En Somalie: Gérer l'Insécurité "

mélangeraient, sur le terrain et dans le cadre de leur mandat, *objectifs politiques, et sécuritaires*, et ceci à des degrés divers.

Cette vision géopolitique de la coordination humanitaire qui est développée autant par François Grünewald que par Michel Agier, correspond à une perception qu'on retrouve chez certains intellectuels et hommes politiques en Haïti pour qui la présence des organisations humanitaires est une stratégie de recolonisation. C'est ainsi que Ricardo Setenfur²⁵³, représentant spécial en Haïti de l'OEA (Organisation des Etats Américains) indique, dans un article de presse, que la présence des troupes de l'ONU en Haïti après le tremblement de terre, serait une manière de *geler* le pouvoir haïtien et de *transformer les Haïtiens en prisonniers sur leur propre île*. Il existerait dans cette logique une relation *perverse* entre la *fragilité du pouvoir haïtien* et la *puissance des ONG* car dans l'imagerie populaire, le *bien est privé* grâce aux médecins, hôpitaux, écoles et nourritures qui arrivent du monde entier, alors que *le mal est public puisque l'Etat Haïtien n'est présent que par la police*. C'est ce qu'il appelle *éogénisation*. La coopération internationale, à travers son implication excessive en Haïti, empêcherait la consolidation des structures de la société civile et aurait fait place à la charité. Cette coopération internationale serait la principale responsable du manque de souveraineté de l'Etat d'Haïti parce qu'elle aurait privé le peuple haïtien du droit à la possibilité d'auto-organisation et d'avoir sa propre prise en charge.

Dans la même logique, Charles Vorbe²⁵⁴ définit l'humanitaire comme une forme d'idéologie dominante. Ses discours sur les valeurs humanistes ne seraient qu'une excuse pour cacher ses véritables ambitions. Prenant le cas de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, il indique le caractère néocolonial du gouvernement américain, à travers son intervention militaire qui aurait pour but de renforcer sa domination sur Haïti²⁵⁵.

Dans ce travail de recherche, il n'est pas question de confirmer ou d'infirmer l'approche géopolitique de la coordination dans l'aide humanitaire, mais plutôt d'identifier des acteurs impliqués dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti et qui adhèrent à cette vision ; ceci me permet de mieux analyser les enjeux et les facteurs de la médiation entre les organisations.

²⁵³ **Haïti. Le côté obscur de la coopération internationale, Par Daniel Martinez Cunill article publié le 29 janvier 2011 sur www.Rebellion.org**

²⁵⁴ Professeur à l'université d'Etat d'Haïti et Directeur de Recherche du Centre d'Etude en Population et Développement

²⁵⁵ VORBE Charles (2011), *Séisme, humanitarisme et interventionnisme en Haïti*, Cahiers du CEPODE/FSH/UEH

Néanmoins, il me semble que cette approche géopolitique de l'aide humanitaire n'interroge pas la responsabilité des Etats tels que l'Etat d'Haïti, bénéficiaires de l'aide humanitaire, dans la perte de leur souveraineté. Si l'intention de la communauté internationale humanitaire est de recoloniser les Etats faibles victimes de catastrophe humanitaire, quelles sont les stratégies menées par ces derniers pour retrouver leur autonomie et leur souveraineté ? Comment s'impliquent-ils de manière pratique pour leur retour à l'autonomie et quelles sont leurs faiblesses ? C'est dans ce sens que pourrait s'orienter ma réflexion.

Dans un registre plus descriptif, d'autres auteurs encore s'intéressent à la catégorisation des systèmes de coordination humanitaire. C'est ainsi que Charles Aurelie²⁵⁶ propose, dans un article deux types de coordination humanitaire à savoir la coordination verticale et la coordination horizontale. La coordination verticale concerne les différentes opérations d'une même organisation sur différents lieux d'intervention alors que la coordination horizontale permet d'assurer la cohérence des actions conduites par différents intervenants œuvrant au processus de résolution d'une crise sur un même terrain. Ce dernier type de coordination nécessite une connaissance explicite des modes de fonctionnement de chaque entité et de leurs interactions.

Suivant cette typologie de Charles Aurelie, la coordination de l'aide humanitaire en Haïti serait une coordination horizontale car elle vise à assurer la cohérence des actions menées par les différentes organisations déployées sur le terrain pour répondre à la catastrophe humanitaire du 12 janvier 2010.

Un autre élément qu'il me semble important de souligner dans la coordination horizontale de Charles Aurélie, c'est la nécessité pour le coordonnateur d'avoir une bonne connaissance des modes et fonctionnements de toutes les organisations impliquées dans la réponse humanitaire et de leur mode d'interaction, afin d'assurer une coordination efficace. Cela suppose un coordonnateur averti, expérimenté et à l'écoute de tous les acteurs. Ceci m'amène à interroger les procédures de coordination de la réponse humanitaire en Haïti pour en déduire les limites et faiblesses en termes d'efficacité. Ces limites et faiblesses seraient-elles liées au fait que les responsables de la coordination n'avaient pas une bonne connaissance des modes et fonctionnements des organisations impliquées dans la réponse ?

Cette typologie de Charles Aurélie aura par ailleurs contribué à susciter mon intérêt pour la

²⁵⁶ CHARLES, Aurelie Toulouse. *"Apprentissage Croisé Entre Secteur Humanitaire Et Industriel Pour Une Meilleure Gestion Des Chaînes Logistiques"*, http://spiderman-2.laas.fr/EDSYS/contents/congres/2008/Communications/edsys2008_submission_54.pdf

catégorisation des niveaux de coordination de l'aide humanitaire en Haïti et à me rendre compte de son importance dans le cadre de l'analyse.

Toujours sur la coordination, Philippe Herbaux et Cyril Masselot²⁵⁷ s'intéressent à l'implication des acteurs dans la pédagogie de la gouvernance. Ils interrogent la permanence des pratiques de traitement de l'information mises en œuvre dans le cadre du plan régional et relève les difficultés des organisations de type PME/PMI à maintenir une animation des systèmes mutualisés d'information. L'intelligence deviendrait, dans le cas du territoire, une posture collective de gestion de la connaissance dont la finalité est la préservation sinon le développement des ressources existantes. Cette théorie est appliquée à la coordination humanitaire en Haïti et me permet d'interroger les modes d'implication des différentes organisations et leurs impacts sur l'évolution des stratégies de coordination.

Dans la même logique, Natacha Crimier et Félix Weygand²⁵⁸ qui étudient la *gouvernance régionale des politiques publiques comme « sociétés de l'information »*, notent que l'application des TIC concourt à l'aménagement et au développement des territoires. Elle apparaît, selon ces derniers, comme un vecteur renouvelé de la participation des citoyens à la démocratie locale. Cette théorie me permet d'analyser les relations entre les professionnels de l'humanitaire dans les systèmes de coordination et de voir dans quelle mesure elles favorisent l'adoption des objectifs communs.

Dans un autre contexte de gouvernance, notamment celui des entreprises commerciales, Franck Debos²⁵⁹ qui essaie d'optimiser les échanges commerciaux interentreprises, montre que l'optique relationnelle en Marketing *est un facteur clé de succès dans les relations commerciales inter-entreprises*, car elle permet *d'optimiser les pratiques relationnelles en B to B en ne les limitant pas à une simple approche transactionnelle*. Pour ce dernier cette dimension relationnelle se traduit par *le tissage de relations étroites et organisées entre tous*

²⁵⁷ Herbaux Philippe, Masselot Cyril (2007), Implication of actors, pedagogy of governance, publié dans les actes de la seconde conférence annuelle et internationale de l'intelligence Territoriale, Huelva (Espagne)

²⁵⁸ Natacha Crimier et Félix Weygand (2005), *Gouvernance régionale des politiques publiques « sociétés de l'information » Rôle des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : vers une analyse comparée de trois régions françaises*, Contribution au 2ème Workshop « TIC et dynamiques spatiales » Cordes Sur Ciel

²⁵⁹ Debos Franck (2006), *Une tentative d'optimisation des échanges commerciaux*

Interentreprises par l'optique relationnelle, publié dans "XVIth International Conference of RESER Services Governance: Regulation and Public Policies, Lisbonne

les professionnels d'une même filière, pour tendre vers l'objectif commun de satisfaction du consommateur final et développer un véritable Marketing réticulaire.

Franck Debos s'intéresse ici aux relations de partenariat et/ou de collaboration entre les organisations, dans l'optique d'une satisfaction aussi bien des organisations que des destinataires des biens et services qu'ils proposent. Cette approche contribue à nourrir la description que je fais de l'intérêt des relations de partenariat et de collaboration entre organisations humanitaires, et donne une ouverture sur la définition du bien commun entre les organisations. Si pour les organisations commercialisant des produits de consommation, le bien commun est la satisfaction du consommateur final, pour les organisations humanitaires, il s'agira précisément du développement social des communautés visées par leurs aides.

A1.3) Le concept de médiation et son application à la coordination humanitaire

La médiation repose sur une tradition ancienne qui amenait les parties en conflit à s'adresser à un tiers pour lui demander son avis, pour les aider à mettre fin à leurs désaccords. Ce tiers pouvait être le seigneur, le curé, le maire, l'instituteur ou le chef de la corporation²⁶⁰. On l'a parfois apparentée à des modes de régulation existant de longue date dans les sociétés traditionnelles. Exercée souvent par les notables, elle repose sur des systèmes de pouvoir, la mission de pacification entre paroissiens confiée aux clercs, comme les palabres d'Afrique, sont des illustrations de la régulation par des autorités sociales internes. La médiation contemporaine repose sur le tiers extérieur. Le dialogue entre civilisations (numéro spécial du courrier de l'UNESCO, janvier 2004) requiert le sens de la complexité et la reconnaissance de l'égalité de l'autre qui est une valeur fondamentale de la médiation²⁶¹.

Le sens ordinaire de la médiation est celui de l'action de servir d'intermédiaire ou d'être ce qui sert d'intermédiaire. Avec l'idée que cette action n'établit pas une simple relation ou interaction entre deux termes de même niveau, mais qu'elle est productrice de quelque chose de plus.

²⁶⁰ Xavier Linant de Bellefonds et Alain Hollande, *l'Arbitrage et la médiation*, PUF « Que sais-je ? » Paris 2003

²⁶¹ Michèle Guillaume-Hofnung, *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1995

Vincent Briant²⁶² définit la médiation comme l'action de mettre en relation, par un tiers appelé « médiateur », deux personnes physiques ou morales appelées « médiées », sur la base de règles et de moyens librement acceptés par elles, en vue de la prévention d'un différend ou de sa résolution, ou encore de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale. Dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, cette définition de la médiation contribue à l'analyse des éléments qui favorisent la gestion des relations conflictuelles entre des acteurs impliqués.

Pour Michèle Guillaume-Hofnung²⁶³, la médiation est un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers impartial, indépendant sans pouvoir décisionnel ou consultatif, avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiés, favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, ou le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause. Dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, cette définition permet d'analyser les éléments qui mettent en lien les acteurs humanitaires dans le cadre des coordinations sans l'Etat, où ceux-ci se retrouvent de leur propre initiative, par nationalité et/ou par affinité.

Selon Pierre Duriez, la médiation est un monde éclaté, fragmenté, segmenté, divisé, qui se développe selon les logiques idéologiques ou institutionnelles souvent concurrentes, quelque fois contradictoires ; elle apparaît comme une opportunité créatrice de lieux et de nouveaux liens. Son enjeu premier est de permettre d'accueillir le désordre et le trouble, deux éléments inhérents et constitutifs de tout groupe humain, au risque de les laisser envahir. C'est une confrontation aux enjeux du général et du singulier avec comme problème majeur : le sujet dans sa relation à l'autre. La médiation agit comme régulateur du lien social, ce dernier se nourrissant à la fois des interactions entre les acteurs et des résultats de ces interactions ; les acteurs se construisent des représentations de celles-ci et en éprouvent des sentiments positifs ou négatifs. Ce lien qui serait par hypothèse perturbé est à l'œuvre entre les différentes parties impliquées dans la médiation. La médiation fait œuvre de pédagogie du lien social.²⁶⁴ Cette conception de la médiation permet d'analyser des éléments de la coordination humanitaire avec l'Etat, dans laquelle des stratégies de création de liens entre les acteurs humanitaires

²⁶² Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

²⁶³ Michèle Guillaume-Hofnung, *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1995

²⁶⁴ P.Duriez, *Médiation et médiateur, définitions typologie, pratiques*, T.2, Pub.C.I.C.J/I.N.J.E.P.Multigraph, 1997

sont déployées dans l'optique de faire converger leur stratégies respectives vers la stratégie globale dont l'Etat est le garant.

a) *La médiation pratique*

Le déroulement et fonction de médiation

Sur le déroulement d'une médiation, Vincent BRIANT et Yves PALAU identifient 4 temps²⁶⁵ :

- le temps de la rencontre : un tiers reconnu par les parties comme tiers impartial, explique la manière dont la rencontre va se dérouler et précise la portée exacte de son rôle.
- Le temps du récit : chacune des parties présente son point de vue successivement et sans interruption, alors que le médiateur écoute et encourage les médiés à formuler ses attentes à l'égard de la médiation.
- Le temps de la discussion : le médiateur reformule les interventions des parties d'une part en dégagant les principaux problèmes posés et d'autre part en suggérant des pistes de résolution soumises à la libre discussion des parties. Il peut intervenir dans la discussion pour en préciser les termes ou s'entretenir séparément avec l'une ou l'autre partie pour faciliter la recherche d'un compromis.
- Le temps de la conclusion : soit les parties sont parvenues à un accord avec l'aide du médiateur et celui-ci précise alors ses termes et engage les parties à respecter, au besoin au moyen de la consignation par écrit ; soit les parties ne parviennent pas à s'entendre et le médiateur prend acte de l'échec de la médiation.

Ce déroulement de la médiation constitue un modèle d'analyse de déroulement pour les différents types de médiations existant dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Fonction de la médiation

La faculté de distanciation nécessite de la part du médiateur une profonde lucidité. Le médiateur n'a pas de pouvoir, mais une fonction de garant éthique de la réalité de la communication. Ainsi, les fonctions reconnues à la médiation sont :

²⁶⁵ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

- Faire société : elle crée le lien social qui est essentiellement fondé sur des représentations plus culturelles que naturelles.
- Traiter des conflits : c'est la fonction la plus revendiquée, une méthode de résolution de conflit.
- Etablir et rétablir la communication²⁶⁶.

Ces différentes fonctions de la médiation constituent un modèle pour déterminer les fonctions de la médiation dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Les différents domaines de la médiation professionnelle

Depuis les années 1990, on assiste en France à une prolifération des discours sur la médiation qui se manifeste par un accroissement du nombre de médiateurs amateurs et/ ou professionnels, légitimés par le gouvernement. On a recours à la médiation soit comme mode alternatif de règlement des conflits, soit comme mode de développement social et culturel. Dans le dictionnaire critique d'action sociale²⁶⁷ sept champs d'application de la médiation : la médiation familiale, communautaire, sociale, dans le secteur public, contractuelle, politique intérieure et pénale. En 1995 s'est créé en France un Haut conseil de la médiation, à l'initiative du monde associatif.

Vincent BRIANT et Yves PALAU organisent les médiations en trois grands groupes que sont les médiations privées, les médiations publiques et les médiations innommées.

La médiation est dite privée quand elle n'engage que de personnes privées et que la loi ne prévoit rien de particulier. Elle est dite publique quand la procédure concerne une personne publique. Enfin elle est dite innommée quand elle s'opère sans être désignée comme telle ou même désignée autrement.

Le tableau ci-dessous classe les médiations en fonction de ces différents groupes :

Médiation privée	Médiation publique	Médiation innommées
Médiation entre particuliers	Médiateurs de la république	Médiation religieuse
Médiation d'entreprise	Médiateurs des enfants	Médiation de voisinage
Médiation familiale	Médiateur du cinéma	Médiation politique ou syndicale
Médiation d'affaire	Médiateur du livre	
	Médiateur de l'éducation	

²⁶⁶ Michèle Guillaume-Hofnung (1995), *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris,

²⁶⁷ J-Y Barreyre, B.Bouque, A.Chantreau, P.Lassus (1995), *Dictionnaire Critique d'action sociale*, Bayard édition, Paris

	nationale	
	Médiateurs académiques	
	Médiateurs scolaires	
	Médiation de proximité	
	Médiation administrative	
	Médiation interculturelle	
	Médiation juridique	
	Médiation civile	
	Médiation pénale	
	La médiation internationale	

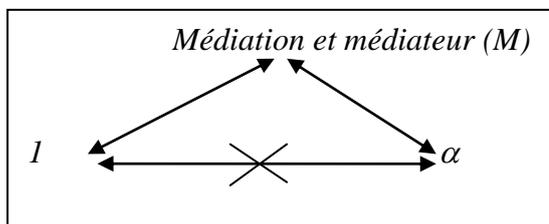
Cette typologie des médiations m'emène à proposer une catégorisation des types de médiation identifiés dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti.

b) Approches théorique de la médiation

La médiation, une théorie de la représentation²⁶⁸

La médiation se définit dans son sens moderne comme l'action de mettre en relation deux termes ou deux êtres. Toute connaissance passe nécessairement par des médiations, dotées d'un plus ou moins grand pouvoir de représentation, c'est à dire de restitution ou de reconstruction du réel. Toute médiation est à la fois première et triangulaire mais aussi dynamique comme illustré dans le schéma suivant :

²⁶⁹ Schéma 1 : la médiation une représentation classique



²⁶⁸ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

²⁶⁹ Schéma de la médiation, une théorie de la représentation

1 et α sont deux « médiés » ou parties de la médiation, désignées comme tels pour introduire l'idée que la médiation s'opère entre deux parties quelconques, non hiérarchisables. La relation entre 1 et α est rayée par une croix dans le schéma pour indiquer qu'il n'y a pas de contact direct entre ces deux parties. Les flèches utilisées sont à double sens pour signifier que la mise en relation est bilatérale, elle suppose la participation du médié à la médiation, mais aussi que la mise en relation est faite de multiples allers et retours qui agissent sur les parties de la médiation. En cela, la médiation est dialectique, elle participe de la représentation du monde et de sa transformation.

La médiation est ainsi composée de deux éléments apparaissant soit successivement soit simultanément : une mise en relation de deux termes, 1 et α , par un troisième, le médiateur (M), en raison d'une impossibilité d'établir une relation immédiate ; l'engendrement est réciproque des trois termes impliqués dans un processus de création continu.

La médiation revisitée par les sciences sociales²⁷⁰

En sciences sociales, on reconnaît une double nature à la médiation qui se résume ainsi :

La médiation est mise en relation de deux termes, l'individu et la société, et de deux êtres, deux personnes physiques et ou morale. La médiation est, à la fois sociétale et individuelle, quadrangulaire et non triangulaire. La médiation comme le médiateur n'est pas neutre, elle participe de la régulation sociale d'ensemble.

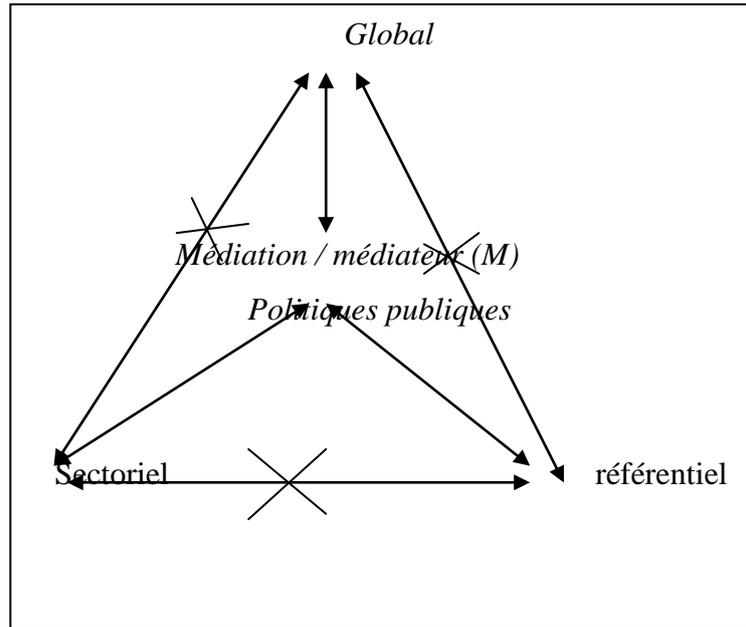
La médiation politique

- Etat médiateur

Les politiques publiques comme médiation : les politiques publiques développées sont elles-mêmes médiatrices entre le « global et le sectoriel »²⁷¹.

²⁷⁰ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

²⁷¹ B.Jobert, P.Muller, *l'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF, 1987



Les médiations comme politiques publiques :

Les politiques publiques ont un caractère instrumental et visent ou bien à la mise en place d'un moyen supplémentaire de l'action publique, ou bien l'utilisation de la médiation comme levier de transformation en profondeur de l'action publique et donc de la régulation sociale.

La médiation sans l'Etat :

Selon Guillaume-Hofnung, président de la commission droit et médiation du centre national de la médiation (CNM), *la médiation constitue un mode de construction et de gestion de la vie sociale grâce à l'entreprise d'un tiers neutre, indépendant, sans autre pouvoir que l'autorité que lui connaissent les médias qui l'auront choisi ou reconnu librement*²⁷². Cette définition se veut constitutive d'un lien social, d'un certain type de société structurant tout l'espace entre d'une part le privé, et d'autre part l'institutionnel représenté par l'Etat et ses satellites composant la sphère publique. La société ainsi construite se conçoit à l'écart de toute forme de pouvoir, et surtout indépendante de l'Etat. Il s'agit d'une auto-organisation empruntant à la fois à la mouvance autogestionnaire et à un certain courant libéral qui voit dans le corps intermédiaire un moyen d'immuniser la société des risques que lui ferait courir un face-à-face entre l'Etat et l'individu

Ces deux modèles de la médiation me servent de cadre de référence pour la modélisation des médiations existant dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

²⁷² M. Guillaume-Hofnung, La médiation,

La médiation en Sciences de l'Information et de la Communication

Dans le champ des sciences de l'Information et de la Communication, la médiation est un concept essentiel qui permet de décrire et comprendre les relations entre les personnes et les relations des hommes aux groupes qu'ils constituent. Selon Jean Caune²⁷³, elle signifie que *nos relations au monde physique, social et imaginaire ne sont pas immédiates ; celles-ci passent par des constructions intellectuelles et sensibles, par des représentations symboliques*. La médiation se nourrit des analyses des processus de communication en fonction de la nature du médium²⁷⁴ (Mc Luhan : le message c'est le média). Ceci m'emènera dans le cas d'Haïti, à comparer l'impact de la médiation dans des contextes similaires de médiateurs différents, sachant qu'au niveau théorique, tout intermédiaire est un médiateur car il contribue à la construction du lien entre des parties. Le bon médiateur est celui qui sait valoriser les avantages pour les parties en présence et minorer les pertes. Le médiateur est celui qui instruit de la diversité des représentations et des règles ou des habitudes qui les construisent. Jean Caune pense le médiateur comme un animateur de débat qui s'évertue à donner à chaque partie en relation, une chance d'être respectée et un peu comprise. Le médiateur aide ainsi les parties en présence à formuler leurs représentations, à découvrir les interprétations des autres et même à inventer d'autres interprétations. Il aide l'esprit à accepter l'altérité, à l'accueillir avec bienveillance, puis à la discuter. C'est en ce sens que la médiation peut contribuer selon lui au développement et au changement social et culturel. D'où le principal questionnement de ce travail : comment la médiation humanitaire peut contribuer au développement social de l'Etat d'Haïti ?

On peut noter à travers les différentes définitions de la médiation, différentes approches ; l'importance de l'élément tiers semble être la marque distinctive de la médiation.

Pour Bernard Lamizet²⁷⁵ dans la médiation politique, l'instance « espace public » crée la médiation et est donc médiateur. Il distingue « *la parole qui s'énonce dans l'espace particulier où vivent et où s'expriment des personnes singulières et la parole qui s'énonce dans l'espace public. C'est cela la médiation* ». Les médiations assurent la dialectique du singulier et du collectif.

²⁷³ Jean Caune (2004),

²⁷⁴ Sous la direction de Marie THONON *Médiation et Médiateurs*, MEI (médiation et information) N°19, Harmattan, 2004, Paris/ dans entretiens avec Jean Caune, Université de Grenoble III et GRESEC (groupe de recherche sur les enjeux de la communication) jean.caune@u-grenoble3.fr

²⁷⁵ Bernard Lamizet, *Les lieux de la communication*, Mardaga, Liège, 1992

Pour Jean Caune²⁷⁶ dans la médiation culturelle, la culture est médiation en ce qu'elle opère la mise en relation entre une manifestation, un individu et un monde de référence, le symbole étant considéré comme tiers dans la médiation.

Pour Louis Quéré²⁷⁷ dans la communication sociale « *l'échange social est interaction entre sujet, médiatisé par du symbole, elle implique une mise en œuvre de médiation symbolique, la production d'une identité, tout en affirmant une différence entre les interlocuteurs* », le tiers pouvant être représenté par les symboles, les machines, des procédures, des formalités, des règles d'actions stratégiques, et les médiés par des interlocuteurs différents.

Quand à Antoine Hennion²⁷⁸, en sociologie de la médiation, il travaille sur la médiation technique entre l'art musical et le public et considère comme tiers de cette médiation, les instruments, les partitions, les concerts et enregistrements. Le modèle de la médiation en Sciences de l'Information et de la Communication peut superposer le modèle de l'information (communication comme transmission de l'information entre un pôle émetteur et un pôle récepteur) et le modèle de l'interaction (communication comme interaction entre des sujets sociaux, la relation entre des sujets devenant plus importante que l'information circulant entre eux). Ce que fait apparaître le modèle de la médiation c'est l'articulation des éléments textes, médias et culture dans un dispositif singulier. Cette articulation apparaît comme le tiers.²⁷⁹

Pour analyser la réponse humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les conceptions du « tiers » de Bernard Lamizé ainsi que celle de Louis Quéré sont utilisées ; la première pour analyser le rôle du tiers dans les réunions de coordination humanitaire et la seconde pour d'autres différents supports utilisés comme tiers dans les médiations humanitaires.

²⁷⁶ Jean Caune, *convergence théoriques et lieux de médiation*, presse universitaire de Grenoble, 1995

²⁷⁷ Louis Quéré, *Des Miroirs équivoques : aux origines de la communication moderne*, édition AUBIER Montaine, 1982, Paris

²⁷⁸ Antoine Hennion, *La passion musicale : une sociologie de la médiation*, ed. Médailié, paris, 1993

²⁷⁹ Jean Davallon, *La médiation en procès dans Médiation et Médiateurs*, MEI (médiation et information) N°19, Sous la direction de Marie THONON, Harmattan, 2004, Paris/ jean.davallon@univ-avignon.fr

c) Application de la médiation dans l'analyse de la coordination humanitaire

Identification des acteurs

Pour élaborer une théorie de la médiation des organisations acteurs de l'aide humanitaire, la logique de la médiation voudrait une identification des différentes parties : médiés et médiateurs.

A priori, l'une des spécificités de cette conception de la médiation est que les médiés ne sont pas toujours deux, mais plusieurs.

Les différentes organisations, acteurs de l'aide humanitaire en Haïti peuvent être réparties en catégories : les ONG (nationales et internationales), les organisations internationales (ONU et bailleurs de fonds), l'Etat Haïtien (structures gouvernementales).

Les niveaux de médiations

Entre ces différentes organisations, on peut distinguer plusieurs niveaux de médiation, correspondant pour certains aux différents niveaux de coordination existant. Ces différents niveaux de médiation correspondent surtout aux niveaux de relations concurrentielles ou conflictuelles ou de tension existant entre les acteurs :

- La médiation entre les ONG dans laquelle le lien entre les médiés (ONG) se fait soit par l'Etat ou une autre organisation mandatée par celui-ci (médiation avec l'Etat médiateur), soit par un espace de rassemblement d'ONG par affinité ou par nationalité (médiation sans l'Etat avec l'espace/le cadre médiateur, et/ou un médiateur accepté et désigné par tous en la personne du « président de l'association des ONG ») ;
- La médiation entre les ONG et l'Etat dans laquelle le lien entre les médiés (ONG et Etat) est assuré par l'ONU, avec l'autorisation de l'Etat (médiation avec l'Etat)
- La médiation entre les bailleurs de fonds où le lien entre les médiés (bailleurs de fonds) est assuré soit par l'Etat (médiation avec l'Etat), soit par un espace de rencontre de bailleurs de fonds (médiation sans l'Etat)
- La médiation entre les bailleurs de fonds et l'Etat dans laquelle le lien entre les médiés (bailleurs de fonds et Etat) est assuré par une organisation internationale (ONU) mandatée par l'Etat (médiation avec l'Etat).

Ces différentes médiations peuvent intégrer les deux grandes catégories identifiées dans les théories de la médiation politique à savoir la médiation de l'Etat et la médiation sans l'Etat.

Sachant que la médiation sans l'Etat correspond à la définition de la médiation de Michèle Guillaume-Hofnung, à savoir : *Processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers impartial, indépendant sans pouvoir décisionnel ou consultatif, avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiés, favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause*²⁸⁰ ; tandis que la médiation avec l'Etat correspond plus à la définition de P. Duriez : *La médiation est un monde éclaté, fragmenté, segmenté, divisé, qui se développe selon les logiques idéologiques ou institutionnelles souvent concurrentes, quelquefois contradictoires, elle apparaît comme une opportunité créatrice de lieux et de nouveaux liens*²⁸¹. Son enjeu premier est de permettre d'accueillir le désordre et le trouble, deux éléments inhérents et constitutifs de tout groupe humain, au risque de les laisser envahir. C'est une confrontation aux enjeux du général et du singulier avec comme problème majeur : le sujet dans sa relation à l'autre. La médiation agit comme régulateur du lien social, ce dernier se nourrissant à la fois des interactions entre les acteurs et des résultats de ces interactions ; les acteurs se construisent des représentations de celles-ci et en éprouvent des sentiments positifs ou négatifs. Ce lien qui serait par hypothèse perturbé est à l'œuvre entre les différentes parties impliquées dans la médiation. La médiation fait œuvre de pédagogie du lien social. Ceci correspond aussi à l'un des éléments de la théorie de la médiation revisitée par les sciences sociales : *La médiation comme le médiateur n'est pas neutre, elle participe de la régulation sociale d'ensemble*²⁸². Dans le cas de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, les différentes médiations ont pour but de participer au relèvement d'Haïti ; un objectif qui orienterait la médiation, ainsi que les différents médiateurs. L'analyse nous permettra de déterminer d'autres facteurs d'influence du médiateur.

Distinction entre coordination et médiation dans la thèse :

Il est important de noter que dans cette thèse, la coordination humanitaire désigne l'ensemble des actions menées dans le but de faire converger les aides humanitaires vers un objectif commun : celui de son efficacité. La médiation humanitaire apparaît dans cet ensemble comme un élément favorisant la réussite de la coordination humanitaire, elle désigne quant à elle toute action qui vise la construction du lien entre les acteurs humanitaires. La médiation

²⁸⁰ Michèle Guillaume-Hofnung (1995), *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris

²⁸¹ P. Duriez (1997), *Médiation et médiateur, définitions, typologie, pratiques*, CLCJ/INJEP Multigraph

²⁸² Vincent de Briant et Yves Palau (1999), *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

serait dans cette logique un outil au service de l'efficacité de la coordination humanitaire. C'est pourquoi, dans certain contexte, pour désigner le coordonnateur humanitaire comme acteur de lien entre différentes organisations humanitaire, le terme « médiateur humanitaire » sera utilisé.

A2) La discipline SIC

A2.1) La communication des organisations

La communication organisationnelle est souvent analysée suivant différents modèles. Le site d' « archives ouverte » en Information et en Communication, « Archiv-sic », a une rubrique spécialisée en communication des organisations, qui traite un ensemble de thèmes correspondant à différents niveaux de communication (interpersonnel, de groupe, communication utilisant la technique), dans la perspective de comprendre comment une entreprise est gérée et organisée. Les problèmes posés relèvent aussi bien de la direction des ressources humaines, de la création publicitaire que des relations publiques.²⁸³

Dans cette logique, Mylène Hardy²⁸⁴ s'intéresse au modèle économique de l'entreprise avec pour but d'aider les entreprises à améliorer leurs fonctions, à accroître leur performance économique et à maintenir l'efficacité de leur fonctionnement interne. Son interrogation est de savoir comment la communication participe au développement d'une organisation. La communication est considérée comme le moyen de réduire les incertitudes à travers un meilleur traitement de l'information. Ce modèle d'analyse semble pertinent pour l'analyse de la coordination humanitaire, dans la mesure où il permet d'interroger le rôle de la communication dans l'efficacité de l'action humanitaire. Il donne ainsi d'intégrer des facteurs communicationnels aussi bien dans l'analyse des entretiens avec les acteurs humanitaires (relation entre les organisations humanitaires dans la coordination humanitaire), que dans les critères d'observation des réunions de coordination humanitaire sur le terrain (disposition de la salle de réunion).

²⁸³ Odile Riondet (2009), *Etat de la recherche en communication des organisations en France, place des relations publiques et des responsabilités sociales et sociétales de l'entreprise*. **Publié sur Hal Archive-ouverte.fr**

²⁸⁴ Hardy M (2009), *History and trends of French research on organizational communication* *Communication*, First Chinese Conference on Organizational Communication, Wenzhou, Source:@rchiveSIC

Béatrice Vacher, elle, a une approche nommée « approche agency » dans laquelle elle conçoit l' *organisation comme communication*. Cette dernière s'inscrit dans les courants de recherche canadiens en communication organisationnelle qui postulent que *l'organisation émerge de conversations*. *C'est en partageant des expériences et des conversations ordinaires, ancrées dans des circonstances sociales, que se construisent des interprétations réciproques.*²⁸⁵ La pertinence de cette approche pour l'analyse de la coordination humanitaire est le fait de considérer que le partage d'expériences et de conversations constitue une organisation. C'est en effet l'un des fondements même de la coordination humanitaire de créer des échanges et partages d'informations et d'expériences entre les acteurs humanitaires. Ce qui constitue selon cette approche une organisation que nous pouvons nommer « la communauté humanitaire »

Ces deux approches peuvent être utilisées dans le cadre de l'analyse de la coordination humanitaire. L'approche des relations existant entre différents groupes permettrait d'analyser les relations entre les différentes organisations humanitaires ; tandis que l'approche des relations existant entre les membres d'un même groupe, permettrait de considérer la « communauté humanitaire » comme un groupe, et d'analyser ainsi les relations existant entre les différents acteurs humanitaires comme membres de la même communauté et donc du même groupe.

A2.2) L'information et les formes organisationnelles

Alain Van Cuyck²⁸⁶ développe la théorie des formes organisationnelles en concevant l'information comme forme de l'organisation qui la forme et en distinguant en SIC deux niveaux par rapport aux formes des organisations : un purement physique et matériel relevant des dispositifs techniques, et un niveau purement symbolique qui relève des actes de langage et d'écriture et qui permet de dire et signifier, de communiquer et d'agir, notamment par les dispositifs de coordination et de coopération. L'organisation est considérée ici comme la résultante de cadres relationnels agissant. L'information n'est pas seulement ce que l'on sait, l'information c'est aussi et surtout la résultante de ce qui donne forme à un objet et qui s'incarne dans la dimension topique et physique de l'espace (le territoire). Dans cette

²⁸⁵ Béatrice Vacher (2009), *Articulation entre communication, information et organisation en sciences de l'information et de la communication*, article inédit mis en ligne le 29 octobre 2009 sur <http://w3.u-grenoble3.fr>

²⁸⁶ Van Cuyck(2009), *Pour une perspective en SIC du concept de formes organisationnelles*, publié dans acte du colloque international « *pratique et usage organisationnelle des Sciences de l'Information et de la communication* », Université Rennes 2.

perspective toute forme organisationnelle serait nécessairement une forme informationnelle, mais à elle seule l'information n'est pas l'organisation et inversement. Ce qui signifie que le type d'information qui se partage dans une organisation contribue à façonner l'organisation et à lui donner une spécificité par rapport aux autres. Il serait donc possible de catégoriser des formes d'organisations à partir de l'analyse des dispositifs physiques et symboliques qu'elles utilisent. C'est le contenu de l'information et les outils utilisés pour la transmettre au sein de l'organisation qui sont interrogés.

Cette théorie est complétée par la théorie du management de l'information dans les organisations de Brigitte Guyot.²⁸⁷ Cette dernière fait appel à la sociologie des organisations pour établir que l'un des enjeux majeurs de la relation entre information et organisation est que la gestion de l'information, au sein d'une organisation, permet de mieux gérer les ressources humaines. Ici, c'est la manière de communiquer, de partager l'information au sein de l'organisation qui est à interroger en tant que déterminant de l'efficacité de l'organisation.

L'« approche agency » de Béatrice Vacher²⁸⁸ s'associe à ces deux premières. Elle conçoit l'organisation comme communication en posant que l'organisation émerge de conversations. C'est en effet en partageant des expériences et des conversations ordinaires, ancrées dans des circonstances sociales, que se construisent des interprétations réciproques. Cette approche permet d'interroger la communication comme moyen de développement d'une organisation. La communication apparaît comme un moyen de réduire les incertitudes à travers un meilleur traitement de l'information. C'est encore le contenu de l'information qui est interrogé ici, mais cette fois par rapport à son impact sur l'efficacité de l'organisation.

Ces trois théories constituent des aspects de recherche sur l'information dans la communication organisationnelle. On a d'une part le contenu de l'information partagé au sein d'une organisation qui permet d'identifier des formes d'organisations et qui agit aussi sur l'efficacité voire le développement de l'organisation ; d'autre part, on a les méthodes utilisées pour la communication/le partage d'information au sein de l'organisation qui apparaissent comme déterminantes pour l'efficacité de l'organisation.

L'utilisation de ces théories combinées me permet de faire une analyse de la coordination humanitaire en Haïti dans le champ de recherche de la communication organisationnelle. J'interroge alors le rôle de la communication dans l'efficacité des réunions de coordination

²⁸⁷ Brigitte Guyot(2006), *Dynamiques informationnelles dans les organisations*, éditions Hermès-Lavoisier

²⁸⁸ Béatrice Vacher (2009), *Articulation entre communication, information et organisation en sciences de l'information et de la communication*, article inédit mis en ligne le 29 octobre 2009 sur <http://w3.u-grenoble3.fr>

de l'action humanitaire. En m'appuyant sur les niveaux physiques (disposition des salles de réunions de coordination cluster et tables sectorielles) et symboliques (contenu des échanges de parole pendant les réunions), j'interrogerai les structures de coordination humanitaire en Haïti pour voir comment leur organisation découle du type d'information qui y est véhiculé et déduire les formes d'organisations qui en découlent. Je m'intéresserai à savoir comment est gérée l'information dans les systèmes de coordination humanitaire et l'impact du management de l'information sur le fonctionnement de la structure de coordination et enfin comment le contenu de l'information partagé au sein des structures de coordination contribue à développer l'organisation et à améliorer son efficacité.

Il faut noter que dans le cadre de la coordination humanitaire, ce qui est considéré comme organisation ce sont plusieurs organisations issues de cultures diverses rassemblées autour des autorités territoriales ou des structures mandatées par celles-ci dans le but d'agir ensemble pour venir au secours des populations dans le besoin, avec efficacité et cohésion. C'est pourquoi, en plus de ces références théoriques qui relèvent de la communication organisationnelle, je m'appuie sur les théories de « Concertation territoriale et politique territoriale concertée » développée par Yann Bertacchini²⁸⁹ et de communication interculturelle selon Dominique Wolton et Erick Dacheux.

A2.3) Concertation territoriale et politique territoriale concertée

Yann Bertacchini²⁹⁰, dans son article traitant de la « Concertation territoriale et politique territoriale concertée », conçoit la coordination comme un processus rationalisant la vision du monde qui, s'appliquant aux politiques territoriales, vise à rassembler les acteurs et à les transformer en acteurs collectifs ; son but étant de *mettre d'accord sur une vision territoriale, et sur une reconnaissance explicite de la légitimité des acteurs ayant pouvoir d'agir sur cette vision*. Il distingue la concertation territoriale qu'il définit comme *un processus de mise en commun d'objectifs que le groupe en charge de l'aménagement territorial doit partager ou faire sien*, de la politique territoriale concertée qui peut être « le résultat effectif de réflexion et qui engage les acteurs dans une coordination territoriale ». Selon lui, *la reconnaissance et la proximité, s'obtiennent par un rapprochement de la vision que détiennent les acteurs*.

²⁸⁹ Yann Bertacchini (2003), Concertation territoriale et politique territoriale concertée, publié dans "N/P", disponible sur Archivisic

²⁹⁰ Yann Bertacchini (2003), Concertation territoriale et politique territoriale concertée, publié dans "N/P", disponible sur Archivisic

Même si cela n'est pas clairement exprimé, on peut voir que cet article de Yann Bretacchini traite des relations entre les acteurs (personnes physique ou personnes morales) impliqués dans les politiques territoriales par la *coordination territoriale*. Sachant que les politiques territoriales font référence à la gouvernance d'un territoire, cet article contribue à établir le lien entre coordination, gouvernance et communication.

En m'appuyant sur cette conception de la coordination de Yann Bretacchini, j'essaye de comprendre dans ma thèse comment les principes de concertation territoriale et politique territoriale concertée s'appliquent à l'échelle d'un pays tel qu'Haïti, dans la coordination de l'aide humanitaire, en identifiant les processus de mise en commun d'objectifs dans les systèmes de coordinations nationales, ainsi que les résultats des réflexions concertées et leur intégration dans la politique nationale.

Mohamed *Haddad*²⁹¹ lui, dans sa thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication sur l'intelligence territoriale et observatoires socio-économiques et environnementaux, étudie les rôles des observatoires dans la transmission et la validation de l'information, ainsi que dans la transformation des pratiques territoriales, suite à des contraintes et à des opportunités socio-économiques et environnementales. Il indique que les *observatoires apparaissent comme un lieu de réflexion et un support de coordination, entre acteurs, objectifs, échelles, etc.* C'est donc dans cette perspective d'accompagnement stratégique qu'il parle de l'intelligence territoriale, une notion qui repose, selon lui, sur *la conviction que le développement durable et la lutte contre la désertification résultent de la capacité des multiples acteurs d'un territoire à coordonner, à définir, ensemble les orientations à poursuivre et à mettre en œuvre les moyens pour les atteindre*. C'est ainsi que, par l'inscription des observatoires dans l'orientation d'intelligence territoriale, il construit un lien entre développement durable, information et communication. Le potentiel du développement repose en son sens, essentiellement sur des facultés d'échange et de partage. Il établit donc les fondements d'une approche territoriale fondée sur la transmission de l'information et la communication, apte à appréhender les relations entre les acteurs.

Mohammed HADDAD considère alors que développer une intelligence territoriale passe par la compréhension et l'amélioration des dispositifs informationnels, la mutualisation et

²⁹¹ Mohamed HADDAD (2008), *Intelligence territoriale et observatoires Socio-économiques et environnementaux: un processus d'intelligence territoriale adapté (pita) à l'observatoire*, Thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine-Metz

l'exploitation collective de l'information. Ce qu'il appelle intelligence territoriale renvoie donc à la maîtrise des méthodes et des moyens de l'intelligence économique au service des territoires.

Par ailleurs, Mohammed HADDAD indique clairement le lien entre gouvernance et Sciences de l'Information et de la Communication. La gouvernance trouve selon lui, dans la théorie de l'information et de la communication un terrain fertile et une application pertinente. Elle renvoie à la *mise en place de nouveaux modes de régulation*, correspond à la *révolution libérale et à la remise en cause du rôle de l'Etat*, accompagne une réflexion politique sur le *rôle de l'État régulateur suite à de nouveaux contextes et besoins socio-économiques*, et touche plusieurs autres aspects tels que la gestion efficace des ressources, le respect des citoyens, la transparence, le contrôle démocratique.

Parmi ces différents champs en information et communication répertoriés par Mohammed Haddad, la réflexion politique sur le rôle de l'Etat régulateur rejoint mon étude qui traite précisément d'un contexte social de crise humanitaire et qui corrobore le lien qu'il fait entre gouvernance et SIC. Cette réflexion me permet d'interroger le rôle de l'Etat d'Haïti comme régulateur ainsi que les modes de régulations qu'il met en place dans la coordination de l'aide humanitaire. Aussi, suivant sa théorie sur la transmission de l'information et de la communication, qui stipule que le développement d'une intelligence territoriale nécessite la compréhension et l'amélioration des dispositifs informationnels, la mutualisation et l'exploitation collective de l'information, j'analyserai les dispositifs informationnels et communicationnels de l'Etat d'Haïti mis en place dans le cadre de la coordination humanitaire après le 12 janvier 2010. On verra à l'issue de cette analyse comment le champ de recherche sur la transmission de l'information contribue à enrichir le domaine spécifique de la communication humanitaire.

Ainsi, la théorie de la « Concertation territoriale et politique territoriale concertée » conçoit la coordination comme un processus rationalisant qui s'applique aux politiques territoriales et vise à rassembler les acteurs et les transformer en un acteur collectif, à réguler leur action à travers la mise en commun de leurs objectifs spécifiques. En associant cette théorie à celle de Mohamed HADDAD ²⁹² sur l'intelligence territoriale, on peut aboutir à un champ théorique en Sciences de l'Information et de la Communication qui interroge les modes de

²⁹² Mohamed HADDAD (2008), *Intelligence territoriale et observatoires Socio-économiques et environnementaux: un processus d'intelligence territoriale adapté (pita) à l'observatoire*, Thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine-Metz

régulation mis en place par les Etats pour la gestion efficace des ressources à leur disposition. Cette théorie présuppose que le rôle de l'État est de réguler toutes les actions mises en œuvre sur son territoire. Ce qui implique que l'Etat régulateur a un droit de regard sur les relations entre les différents acteurs, car il est le coordonnateur légitime pour le développement de son territoire.

Dans l'analyse de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, ce champ théorique me permet d'interroger le rôle de l'Etat d'Haïti à travers les stratégies déployées par celui-ci pour réguler l'action humanitaire en Haïti. Pour un Etat fortement détruit et affaibli par la catastrophe du 12 janvier 2010, ceci nous permettra de voir et d'analyser les stratégies mises en place par l'Etat d'Haïti pour retrouver l'autonomie de régulation des activités humanitaires sur son territoire. Sachant que l'activité humanitaire sur le territoire d'Haïti est l'œuvre de plusieurs organisations et de cultures diverses, l'analyse de la régulation de l'Etat d'Haïti intègre les théories de la communication interculturelle de Dominique Wolton et Erick Dacheux.

A2.4) Communication interculturelle et éthique de la discussion

La recherche interculturelle conçoit l' « *humain processuel* ²⁹³ » marqué par les rencontres interculturelles et l' « *homme sectoriel* » désorienté par la concurrence des orientations. L'interculturel est alors défini comme *la production d'acteurs dans un processus relevant de diverses cultures*. L'interculturalité regroupe l'ensemble des situations d'interdépendance et d'influence culturelle, l'ensemble de phénomènes qui résulte d'un contact continu et direct entre groupe d'individus de cultures différentes et entraînant des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un des deux groupes.

La théorie de Dominique Wolton ²⁹⁴ sur la communication interculturelle conçoit le temps et l'expérience comme condition indispensable de la communication. Les hommes devraient passer du temps pour se voir, se rencontrer *afin que quelque chose se passe et se décide*. La rencontre avec autrui passe par la rencontre avec le temps tandis que l'expérience reste le

²⁹³ Marie-Nelly Capentier et Jacques Demorgon, *La recherche interculturelle : l'intégrité humaine cachée, dans Les faces cachées de l'interculturel*, l'Harmattan, Paris 2010

²⁹⁴ Coordonné par Eric Dacheux, *Les Sciences de l'Information et de la Communication*, Collection les Essentiels d'Hermès », CNRS éditions, Paris 2009 p 137

fondement des rapports humains. C'est par l'expérience de la rencontre en temps réel entre des hommes de cultures différentes, que peut se construire un cadre d'action commun qui prend en considération les approches spécifiques des cultures représentées.

La théorie d'Erick Dacheux²⁹⁵ sur la diversité culturelle complète celle-ci par l'intérêt qu'elle porte sur le fait d'accepter les différents et d'essayer de les résoudre pacifiquement par la négociation, dans le respect de la diversité des identités, dans l'optique de créer un cadre commun de communication. La négociation apparaît alors comme un signe de la tolérance, permettant de vivre une réelle cohabitation culturelle. On communique pour cohabiter et la communication suppose la reconnaissance de la différence. C'est par la rencontre de l'altérité que nous prenons conscience, tout à la fois, du même qui est en l'autre et de l'autre qui est en nous-même. Communiquer c'est aussi bien chercher à construire du commun avec l'autre (cohabiter), que chercher à se séparer du semblable pour retrouver l'autre. Cette réflexion établit la relation entre la communication interculturelle et interpersonnelle. La communication interculturelle intègre la réalité de la communication interpersonnelle. L'« autre » en tant qu'humain est porteur d'une culture spécifique qu'il représente, mais reste aussi un « homme unique » à part entière différent des autres « hommes » de son champ culturel, par des caractères et aptitudes qui lui sont propres. Ceci conduit à une réflexion sur la manière de représenter une culture dans un contexte de rencontre interculturelle. Le type de représentation d'une culture donnée dépend de la personne de cet espace culturel qui la représente.

La combinaison de ces approches théoriques de Dominique Wolton et Erick Dacheux me permet d'avoir une théorie de la communication interculturelle qui interroge aussi bien le mode d'implication des parties prenantes de l'échange interculturel que la personnalité des représentants. En d'autres termes, la communication interculturelle qui vise la création d'un cadre de communication commun, est effective lorsque des personnes physiques uniques par leurs personnalités respectives, représentant des cultures différentes, acceptent de prendre le temps de vivre l'expérience d'une rencontre réelle. Cet engagement à la rencontre avec l'« autre » suppose une acceptation de la cohabitation, de construire du commun avec l'autre. Cela implique un effort de compréhension et de tolérance des uns et des autres, ainsi que de la négociation pour arriver à des consensus dans lesquels chacun se reconnaît.

Cette théorie me permettra d'analyser les réunions de coordination cluster et les tables sectorielles qui requièrent la présence physique de différentes organisations humanitaires. Les

²⁹⁵ Coordonnée par Eric Dacheux, *la Communication*, les Essentiels d'Hermès, CNRS éditions, Paris 2011

facteurs de participation physique effective, d'acceptation de la cohabitation et d'efforts de négociation, considérés comme les éléments clés de la réussite de la communication interculturelle, me permettront d'identifier les limites de la coordination humanitaire en Haïti. Aussi, j'interrogerai l'implication des représentants des organisations en tenant compte à la fois de leurs personnalités respectives et de la culture de leurs organisations.

La théorie de l'éthique de la discussion de Habermas vient en complément à ces théories de la communication interculturelle, pour l'analyse des échanges entre les participants dans les réunions de coordination clusters.

En effet, dans la théorie de l'éthique de la discussion²⁹⁶, en remettant en question le fait que les jugements moraux sont orientés en fonction des principes d'action et des conceptions morales propres à des individus, Habermas conçoit l'existence d'une morale universaliste comme la base éthique, le point de référence qui peut connaître des adaptations ou modifications en fonction des histoires des personnes et/ ou des sociétés. Ces modifications de la morale universaliste entraîneraient la création de morales locales, qui constituent un cadre de la vie éthique concrète pour les membres des communautés correspondantes. Les intérêts spécifiques des participants à des discussions seraient donc liés au type de modification qu'a connu la morale universelle dans leur communauté d'origine. Il serait alors possible de trouver un lien ou un point commun entre les différents intérêts, ce qui apparaît comme une manière inversée de retrouver la morale universelle. Du point de vue de la théorie de la communication, il en résulte un rapport étroit entre le souci pour le bien-être du prochain et l'intérêt pour le bien commun : l'identité du groupe se reproduit par les rapports de reconnaissance réciproques.

L'éthique de la discussion déduit les contenus d'une morale universaliste à partir des présuppositions et de l'argumentation en général. Les discussions sont des cadres d'intercompréhension et de mise en évidence des intérêts de tout un chacun, sans déchirer le tissu social qui relie préalablement chacun à tous.

Dans la pragmatique de l'éthique de la discussion, Habermas pose que les intérêts individuels qui peuvent être orientés en fonction de la réalisation de soi doivent être en accord avec l'intérêt de tous. Sous les aspects de la conformité au but, du bien et du juste, ce sont des prestations différentes qui sont attendues de la prestation pratique. Les différents points de vue moraux sont mis en commun dans le cadre de la réalisation d'un objectif pratique accepté

²⁹⁶ Habermas, Jürgen, *De l'Éthique de la discussion*, Champ Flammarion, les éditions du Cerf, 1992

par tous les participants. Dans cette mise en commun, l'expérience reconnue à une personne physique ou morale apparaît comme un facteur de référence pour les autres participants. Les personnes expérimentées sont sollicitées pour des orientations normatives d'ordre pragmatique. La discussion pratico-morale signifie l'élargissement de l'idéal d'une communauté de communication, à partir de perspectives internes. Devant ce forum, les propositions de normes qui expriment l'intérêt commun de tous les concernés peuvent être favorables pour tous les participants. Les normes fondées dans le discours font valoir simultanément la vision de l'intérêt de tous, ainsi qu'une volonté générale qui a intégré en elle, la volonté de tous sans aucune répression.

L'éthique de la discussion, selon Habermas, prend en considération les conséquences et effets secondaires du respect des normes discutables par les participants de la discussion. En d'autres termes, lorsque ce qui pourrait être considéré comme cadre de référence d'une discussion est lui-même contestable pour les participants, l'efficacité de la discussion doit être analysée en fonction des conséquences et effets secondaires produits à cet effet.

Habermas considère alors que le principe de l'éthique de la discussion ne peut être efficace que *sous assistance d'une faculté qui lie les jugements moraux aux accords locaux de la situation de départ*²⁹⁷. Cette *faculté qui lie les jugements moraux* peut être considérée comme le médiateur qui fait le lien entre les différents points de vue moraux des participants, dans un contexte spécifique, pour aboutir à un élément de la morale universelle correspondant.

L'éthique de la discussion d'Habermas prescrit aux participants à la discussion de *ne pas se soustraire à l'exigence de principes universalistes*, car ce sont ces principes universalistes qui favorisent la transgression des cloisons des différentes valeurs morales locales vers un but commun. En tant que participant à des discussions pratiques, chacun est en effet renvoyé à soi-même tout en restant *enchâssé dans un contexte objectivement universel*.

Pour montrer comment les principes universalistes permettent de transgresser les valeurs locales, Habermas utilise l'exemple du processus par lequel les droits de l'Homme se sont imposés par étapes successives dans les Etats constitutionnels modernes. Lorsque ces normes universelles sont reconnues par tous les Etats comme principes, il n'y aurait plus de variation arbitraire en fonction des situations, mais des applications orientées par ces principes.

²⁹⁷ Habermas, Jürgen, *De l'Éthique de la discussion*, Champ Flammarion, les éditions du Cerf, 1992

L'éthique de la discussion reconnaît comme principe implicite à une procédure de fondation de normes, l'existence d'un système de contrôle intérieur de comportement reposant sur des jugements moraux orientés en fonction des principes, c'est-à-dire sur des convictions rationnellement motivantes et permettant la conduite de soi. Cette reconnaissance du système de contrôle intérieur de comportement par la théorie de l'éthique de la discussion permet de renforcer la théorie de la communication interculturelle selon laquelle le type de représentation d'une culture donnée dépend de la personne de cet espace culturel qui la représente, de sa capacité spécifique à intégrer et utiliser son système de contrôle intérieur de comportement.

Ainsi donc, pour analyser la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, plusieurs éléments de la théorie de l'éthique de la discussion seront utilisés. Je verrai comment les animateurs des réunions de coordination utilisent le principe de morale universelle pour aboutir à la réalisation d'objectifs pratiques, communs aux participants qui représentent des organisations ayant chacune des intérêts spécifiques. Ceci me permettra de déduire le principe de morale universelle appliqué dans le cadre de la coordination humanitaire en Haïti, l'organisation ou les organisations expérimentées qui font état de référence et de conseil pour l'orientation pratique des actions planifiées dans ces coordinations.

Je verrai par ailleurs si les éléments qui constituent les facteurs de faiblesse de la coordination humanitaire en Haïti ont un lien avec le non respect de l'éthique de la discussion par les différents participants.

B) Cadre méthodologique

D'une manière générale, la méthodologie de recherche utilisée dans le cadre de cette thèse s'inscrit dans la démarche inductive. Ma préoccupation de départ était de comprendre quelle communication entre les organisations permettait la meilleure coordination de l'aide humanitaire. À partir des éléments de terrain recueillis sur le phénomène de la coordination de l'aide humanitaire, j'en suis venue à identifier le concept de médiation comme central pour comprendre la coordination. Cela m'a amenée à théoriser la médiation humanitaire comme facteur de développement social.

B1) Méthode de recueil d'information et choix de la population

Après l'état des lieux, ma méthode de recherche sur le terrain a combiné l'approche ethnographique, qui est l'observation participante des réunions de coordination humanitaire en Haïti, et les entretiens semi-directifs avec des acteurs de l'aide humanitaire.

B1.1) L'approche ethnographique/ l'observation participante

Sachant que l'approche ethnographique s'intéresse aux expériences de vie quotidienne des individus pour analyser leurs pratiques sociales, je me suis soumise comme le recommande Yves Winkin²⁹⁸, en anthropologue de la communication, à « l'impératif ethnographique » de l'observation participante. Pour répondre à l'exigence du choix du lieu public à observer, dans le cas de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, mon cadre d'observation était constitué des réunions de coordination de l'aide sur le terrain, aussi bien par les structures de l'ONU que par les structures de l'Etat d'Haïti ; deux types de coordination humanitaire qui se veulent complémentaires, de l'urgence vers le développement social du pays. C'est ainsi que j'ai pris part à deux réunions de clusters et une table sectorielle (agriculture) auxquelles étaient présents plusieurs représentants des différentes catégories d'organisations impliquées dans la coordination. J'ai ainsi pu intégrer l'environnement réel de la coordination humanitaire en Haïti.

²⁹⁸ Yves Winkin (1996), *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, édition seuil, Paris

L'exigence de la systématisation de l'observation telle que le préconise Yves Winkin était plus complexe à réaliser du fait du nombre limité de réunion de coordination humanitaire à observer (3 réunions) et de leurs espacements dans le temps (1 mois d'écart entre les réunions de cluster éducation et agriculture-1 ans d'écart entre la réunion du cluster agriculture et la table sectorielle agriculture). L'effort de systématisation de ma démarche était alors consigné par différents éléments tels que les dispositifs des réunions de coordination humanitaire, leurs déroulements, leurs enjeux et les implications des différents participants ; des éléments qui permettent d'interroger les processus de mise en lien des acteurs humanitaires (la médiation humanitaire) à travers ces réunions. Les outils concrets de recueil d'informations étaient à cet effet l'observation de la disposition des participants aux réunions, l'analyse des contenus des différentes interventions orales enregistrées à l'aide d'un dictaphone. La grille d'analyse présentée à la section « méthodologie d'analyse » décrit de manière détaillée le décryptage de ces réunions de coordination humanitaire.

Enfin, pour ce qui est de la troisième exigence d'Yves Winkin portant sur l'aller et retour entre la pratique de l'observation sur le terrain et la théorie, il y a eu une évolution des éléments observés entre les deux réunions de cluster (éducation et agriculture) tenues en juin et juillet 2011 et la réunion de la table sectorielle agriculture de juin 2012. En effet, mon objectif de recherche à mon premier séjour sur le terrain (en 2011) était d'interroger la dimension communicationnelle entre les organisations dans les réunions de coordination humanitaire, pour comprendre quelle communication entre les organisations permettait la meilleure coordination de l'aide humanitaire. Il s'agissait donc pour moi de noter les différentes catégories de participants à ces réunions, leurs implications aux échanges, le déroulement des réunions de coordination humanitaires, le contenu des échanges favorisant la réussite stratégique de la coordination humanitaire en Haïti. Les premières données recueillies dans cette optique et analysées à travers les théories de la médiation et de la communication interculturelle m'ont permis d'ajouter à mes éléments d'observation, la culture et la personnalité de l'animateur comme facteur contribuant à la réussite de la médiation entre les organisations dans les réunions de coordination humanitaire. Ces éléments ont été observés à travers les styles d'animation utilisés par les animateurs ainsi que les références personnalisées dans leurs prises de parole.

B1.2) Les Entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs peuvent être appréhendés comme des formes de discussions guidées et orientées par un ensemble de questions prédéfinies par le chercheur et correspondant aux objectifs et priorités de ce dernier. C'est la principale raison du choix de cette méthode de collecte de données pour mon étude de terrain. Ainsi, les entretiens semi-directifs avec des responsables d'organisations ont pour intérêt de se rendre compte des contraintes et difficultés de la mise en œuvre des politiques et stratégies des organisations telles qu'elles apparaissent dans les documents officiels, ils permettent également d'obtenir des éléments d'analyse sur la réalité des relations entre les organisations, dans la coordination humanitaire. Les modèles de coordinations sont des modèles théoriques construits par des cadres administratifs formés au management, ou alors s'appuyant sur leurs expériences. Dans le réel il y a des difficultés, par exemple le contexte n'est pas celui imaginé (confère le tremblement de terre qui entraîne la mort de nombreux cadres, deux catastrophes successives puisqu'il y a une épidémie). Les modèles ne prennent pas en compte une partie des facteurs humains comme la démotivation des Haïtiens face à des actions ressenties comme de l'impérialisme de la part des étrangers. Le dialogue ouvert permet de voir émerger des discours qui se distinguent des discours officiels des ONG au fil de la conversation. On voit alors combien une coordination est concrètement difficile, parce que les relations humaines ne ressemblent jamais aux modèles théoriques, elles ont des dimensions conflictuelles ou simplement de diversité dans la perception de l'autre. La représentation de la coordination comme une œuvre pouvant s'appuyer sur une technique managériale doit céder la place à une réflexion sur les modes de médiation qui existent à l'intérieur des groupes ou pour favoriser le travail entre les groupes. C'est pourquoi les guides d'entretien prévoient systématiquement une présentation des organisations, le récit des vécus de la coordination et une expression des difficultés ; ils offrent en même temps la possibilité à chacun d'une expression personnelle.

Mes objectifs de recherche sur le terrain étaient de comprendre les systèmes de coordination mis en œuvre en Haïti pour répondre à la catastrophe humanitaire, pendant la période de l'état d'urgence et l'évolution de ces systèmes de coordination humanitaire, quand le pays passe de l'état d'urgence à l'état en développement. Ma préparation de la recherche sur le terrain a donc consisté à identifier, dans un premier temps, les catégories de personnes à interviewer et à élaborer ensuite des guides d'entretiens correspondant à chacune des catégories.

a) Construction de la population

Dans les systèmes de coordination de l'aide humanitaire en Haïti, j'ai identifié 3 grandes catégories d'organisations qui sont : les organisations d'aide humanitaire (ONG haïtiennes et

non haïtiennes), les structures de coordination de l'Etat d'Haïti (ministère) et les structures de coordination de l'ONU (cluster). Cette catégorisation a pour but d'avoir une perception globale de la coordination humanitaire, à travers la comparaison et l'analyse de ces groupes d'organisations, qui y sont impliqués avec des postures différentes.

Après avoir recensé et exploré les différents clusters mis en place pour la réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010, les 5 clusters éducation, agriculture, santé, relèvement immédiat et Wash (eau et assainissement) m'ont semblé les plus représentatifs de tous les autres clusters, car ils intègrent les différents domaines d'intervention des ONG en Haïti, aussi bien en réponse à des urgences humanitaires, qu'en situation normale de développement²⁹⁹. Dans la mesure où l'un de ces clusters (cluster relèvement immédiat) a pour objet d'assurer la transition de la réponse humanitaire de l'urgence vers le développement social du pays, et que les secteurs d'activités des 4 autres (agriculture, santé, éducation et Wash) sont permanents et s'adaptent en fonction du contexte et à l'environnement social du pays (situation d'urgence ou de développement), ces 5 clusters sont pertinents pour comprendre l'évolution des systèmes de coordination en Haïti, de l'urgence vers le développement, qui contribuerait à la construction de la capacité de résilience de l'Etat face aux catastrophes humanitaires. De l'évolution des systèmes de coordination en Haïti de l'urgence vers le développement, le choix de ces 5 clusters permet de construire une réflexion sur l'évolution des facteurs de la médiation humanitaire dans un pays, d'une réponse humanitaire d'urgence vers le développement social sur le territoire.

La liste d'organisations à rencontrer pour les entretiens était donc constituée, pour chacun de ces secteurs, de 4 ONG, du cluster et du ministère haïtien correspondant, en plus du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (qui s'occupe de la coordination globale des ONG pour le développement en Haïti), de la Direction de la protection (structure haïtienne chargée de la coordination de la réponse humanitaire d'urgence) et de l'OCHA (chargée de la coordination inter cluster). Parmi les 4 ONG par secteur, j'envisageais de rencontrer une ONG haïtienne et 4 non haïtiennes, ceci pour respecter la proportion $\frac{1}{4}$ ³⁰⁰ correspondant à la représentativité des ONG haïtiennes parmi les ONG en Haïti. Confrontée à la réalité du terrain, et donc aux difficultés pour rencontrer tous les représentants d'organisations indiquées ci-dessus, et sachant que les ONG peuvent adhérer à plusieurs clusters, j'ai retenu un panel de 15 ONG avec 4 haïtiennes, 3 structures de coordination de l'Etat constituées d'un

²⁹⁹ Confère chapitre 1-A1.2- secteurs d'intervention des ONG Non Haïtiennes en Haïti

³⁰⁰ Confère introduction du chapitre 1 : les ONG dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti

ministère technique (santé publique), le Ministère de la planification et la Direction de la protection civile, 6 clusters (Food, Wash, Shelter, Early Recovery, éducation et agriculture) et le coordinateur opérationnel de l'OCHA. Ce qui fait un total de 25 organisations (voir tableau ci-dessous –liste de personnes interviewées). La diversité des secteurs d'activités n'est pas un obstacle à l'analyse, car il s'agit de comprendre la réalité de l'activité de coordination humanitaire en Haïti. Quelle que soit l'activité coordonnée, le principe de coordination reste à priori le même. S'il y a des spécificités en fonction des clusters, elles peuvent être identifiées en comparant les discours des coordonnateurs de cluster et aussi, de ceux des responsables d'ONG qui ont la possibilité de participer à plusieurs clusters.

Organisations	Personne interviewées	Catégories
ACF	Anne-Charlotte (chef de mission)	ONG non Haïtienne
Aide et Action	Alain Bangoura (délégué pays)	ONG NH
CRS	Niek de Goeij (coordonnateur du programme d'urgence)	NH
Lwf (Lutherain world federation)	Louis (Chef de mission)	NH
MDM Canada	Marc Paquette (chef de mission)	NH
Parole et action	Ennery Belley (responsable administratif)	Haïtienne
AMI France	Baptiste (chef de mission)	NH
Haïti réponse	Rose Darlyne Mercier (fondatrice)	Haïtienne
IDEJEN	Gerald Bruno, (responsable de la communication)	Haïtienne
Agro Action Allemande	<i>Dirk E. GUENTHER (Directeur Pays)</i>	NH
Plan International	Roseline (coordination gestion des risques et des désastres)	NH
Protos	Martine Haentjens (représentante résidente)	NH
Service Chretien	Horna Pierre, (Administratrice)	Haïtienne
Tearfund	Caroline Kassel (Disaster Management Advisor)	NH

World Vision	Dr Michaud, Responsable programme	NH
Cluster Food	Georges Eolian Coordonnateur	Cluster
Cluster Wash	Herbert Schembri Coordonnateur	Cluster
Cluster Shelter	Ben Oduwa Coordonnateur	Cluster
OCHA	Bony Paka Coordonnateur opérationnel	Coordination intercluster
Cluster Early recovery	Ugo Blanco Coordonnateur	Cluster
Cluster Education	Mohamed Salled Coordonnateur	Cluster
Direction de la protection civile	Alta Jean Baptiste Directrice de la Protection Civile	Etat d'Haïti
Ministère de la santé	Claude SURENA Coordinateur de la commission après le séisme	Etat d'Haïti
Ministère de la planification	Jerry Maxime, analyste de l'UCAONG Claude Grand Pierre, Directeur du Cabinet, responsable de la DSNRP	Etat d'Haïti

b) élaboration des Guides d'entretiens

En respectant le critère de catégorisation décrit dans le paragraphe précédent, et suivant les objectifs de recherche qui sont de comprendre les systèmes de coordination mis en œuvre en Haïti, pour répondre à la catastrophe humanitaire pendant la période de l'état d'urgence et l'évolution de ces systèmes de coordinations humanitaires, quand le pays passe de l'état d'urgence à l'état de développement, 3 types de guides d'entretiens ont été élaborés : un pour les organisations d'aide humanitaire, un autre pour les clusters et un dernier pour les structures de coordination de l'Etat. Les trois guides d'entretiens sont adaptés aux spécificités des organisations pas catégorie identifiée. Dans le cadre de la médiation humanitaire, cette démarche permet d'obtenir les perceptions, réalités et perspectives respectives des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la coordination humanitaire en Haïti, afin de pouvoir identifier leur facteur commun, dans l'optique du développement social d'Haïti.

- **Guide d'entretien pour les organisations d'aide humanitaire**

Le guide d'entretien pour les ONG a été élaboré suivant une logique qu'on pourrait nommer « principe- faits – opinion- perspectives ». Il comporte des questions de vérification de principe, de faits, d'opinion/analyse ou point de vue, et des perspectives /propositions.

- **Entrée en matière ou mise en situation de l'interviewé par des questions sur son état des lieux professionnel**

Les premières questions relèvent de la connaissance générale de l'organisation, elles invitent l'interviewé à parler de son organisation telle qu'il la perçoit. Elles intègrent des questions sur l'historique de l'organisation en Haïti et ses domaines d'activités. (Depuis quand votre organisation est-elle présente en Haïti ? quels sont vos domaines d'activités ?)

- **Recueil de faits sur la participation des organisations à des structures de coordination**

Ces questions ont pour but d'inciter les personnes interviewées à citer les structures de coordinations auxquelles a pris part l'organisation qu'elle représente après le tremblement de terre du 12 janvier, et de faire le récit de leurs expériences dans ces réunions de coordination, de décrire le déroulement, de faire des témoignages marquants des relations entre les organisations et, avec l'Etat d'Haïti (quelles sont les structures de coordination auxquelles adhèrent votre organisation ? A quel cluster votre organisation a-t-elle participé dans le cadre de la réponse humanitaire, au tremblement de terre du 12 janvier 2010 ? Avez-vous déjà été témoins de rapport de force/ conflits ou concurrence, entre organisation sur le terrain ? Lesquels ? Pouvez vous me raconter un évènement qui pour vous a manifesté une forme de tension ou de difficulté ? Comment se manifestent les collaborations entre les organisations dans les réunions de cluster ? Quelles relations entretenez-vous avec les ministères techniques du gouvernement d'Haïti ?)

- **Recueils des analyses personnelles et des opinions sur les faits (le vécu de la coordination humanitaire)**

Le but de ces questions est de découvrir l'opinion des personnes interviewées sur la coordination humanitaire. Ceci suscite de leur part une analyse des situations auxquelles elles ont assisté et qu'elles ont racontées en présentant les faits. Ces questions visaient précisément à recueillir des opinions des acteurs humanitaires sur les principes et les intérêts de la coordination clusters ainsi que leurs limites, les difficultés qu'ils ont rencontrées dans ces cadres, l'évaluation générale de la coordination humanitaire, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. (Quels sont à votre avis les principes et intérêts du travail en cluster ? Quels

en sont les limites et difficultés ? Quel est votre avis sur l'intérêt de la diversité des structures de la coordination en Haïti ? Quelles sont selon vous les limites de la coordination humanitaire en Haïti ? Quelles difficultés et limites avez-vous rencontrées en tant qu'ONG dans les réunions de coordinations humanitaires clusters ?)

➤ **Recueil des perspectives des ONG par rapport à l'évolution de la situation humanitaire en Haïti**

1 an et demi après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ces questions visaient à découvrir comment les ONG s'intègrent dans le processus de reconstruction et de développement d'Haïti, à travers leurs projets. (Comment vivez-vous en tant qu'ONG le passage de l'urgence à la reconstruction en Haïti, de la coordination des clusters au CIRH et aux tables sectorielles? Quels sont les projets de votre organisation dans la perspective de la reconstruction d'Haïti?)

Ces différentes questions me permettent d'étudier la réalité de la coordination humanitaire du point de vue des ONG. Sachant que la médiation est considérée dans ce cadre comme l'élément de la coordination humanitaire qui construit le lien entre les acteurs impliqués, on a donc des données de cette catégorie de la population qui permettent d'interroger les facteurs de la médiation humanitaire dans la coordination humanitaire vue par les ONG.

• **Guide d'entretien pour les structures de coordination ONU (cluster)**

Comme pour les guides d'entretien des ONG, l'élaboration du guide d'entretien pour les coordonnateurs de clusters répond à la logique « principe- faits – opinions- perspectives ».

➤ **Recueil d'informations sur le principe de la coordination humanitaire des clusters**

Ces questions sur l'état des lieux des clusters tels qu'ils sont conçus dans les documents officiels de l'ONU permettent de poser les bases de l'entretien, tout en vérifiant la conformité entre les principes des clusters vus par les coordonnateurs clusters et les principes officiels. Ce sont des questions sur des généralités des clusters. (Comment sont financés les clusters ? Comment se constituent les clusters ? En quoi consiste la coordination inter-cluster de l'OCHA ? Quels sont les critères de la désignation des chefs de file de clusters? Dans les activités du cluster, comment se fait l'harmonisation des actions des différentes organisations en faveur des populations?)

➤ **Recueil de faits sur le déroulement des réunions de coordination clusters**

Des questions sur le déroulement des coordinations clusters tels qu'ils l'ont vécu avec pour but d'obtenir des récits descriptifs du déroulement des réunions et les stratégies de

coordination qui y sont déployées, des témoignages sur les relations entre organisations au sein des clusters. (Quelles est l'étendue de la zone d'intervention du cluster? Comment s'effectue le recensement des différentes associations de ce cluster? Est ce qu'il y a une participation effective de toutes les associations qui travaillent dans le secteur? Comment cette participation se manifeste-t-elle concrètement? Quelles sont les organisations qui s'excluent du cluster? Dans les activités du cluster, comment se fait l'harmonisation des actions des différentes organisations en faveur des populations? Comment se manifestent les collaborations qui se créent entre les organisations humanitaires dans le cadre du cluster? Racontez-moi un fait qui, selon vous, relève de la difficulté, de la tension ou du conflit? Comment se gère les relations entre des ONG appartenant à plusieurs systèmes de coordination? Quels ont été les rapports de l'ONU avec le Système National des Risques et des Désastres, lors de la mise en place des stratégies d'intervention d'urgence après le séisme? Quelles sont les structures de l'Etat qui sont partenaires du cluster? Quelles sont les réalités de ce partenariat? En quoi consiste précisément ce partenariat, comment se manifeste-t-il? Par quels instruments? Qui dirige les réunions? Quels ont été les rapports de l'ONU avec le Système National des Risques et des Désastres, lors de la mise en place des stratégies d'intervention d'urgence après le séisme?).

➤ **Recueil d'opinions et d'analyse des facteurs liés à la coordination humanitaire clusters**

Des questions pour susciter de leur part un effort d'évaluation de la coordination humanitaire cluster en parlant de leurs limites et difficultés, leur avis sur les capacités de l'Etat d'Haïti à prendre le relai de la coordination humanitaire. (Pourquoi certaines ONG ne participent-elles pas aux réunions de cluster? Dans quelle mesure la désignation d'un chef de file cluster est-elle source de conflit d'intérêt entre les membres du cluster? La structure du gouvernement partenaire de ce cluster serait-t-elle à même de gérer la coordination des ONG de ce secteur si les clusters n'y sont plus? Quelles peuvent être les raisons de conflits entre des associations du même cluster sur le terrain? Le fait de l'absence de certaines organisations aux réunions de coordination est-il vécu comme une contrainte/difficulté pour le cluster ou alors comme un atout?)

➤ **Recueil de perspectives pour la reconstruction d'Haïti**

Des questions qui visent à déterminer les perspectives des clusters, dans le cadre de la reconstruction d'Haïti, après la phase de la réponse d'urgence au tremblement de terre du 12 janvier 2010. (Comment le cluster prépare-t-il la transition de l'urgence à la réhabilitation ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre dans ce sens ? Comment intégrer un système de coordination globale dans un pays où existe déjà une abondance de mécanismes de coordination parallèles et parfois dysfonctionnelles ?)

- **Guide d'entretien pour organisation de coordination gouvernementale**

Pour les organisations de coordination gouvernementales, l'entretien a pour but de comprendre les stratégies d'autonomisation du gouvernement Haïtien, en matière de coordination après le séisme du 12 janvier, les éléments de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la réalité de la participation des ONG aux réunions de coordination organisées par ces structures de coordination ainsi que les objectifs de ces réunions, les difficultés qu'elles rencontrent dans leur mission de coordination et les relations qu'elles entretiennent avec les ONG et les structures de l'ONU.

Ce guide d'entretien est constitué de questions sur les principes en matière de coordination humanitaire par l'Etat d'Haïti, sur le vécu de ces principes et enfin sur les avis et analyses de ce vécu. Il répond donc à la logique « principes-faits- opinion ».

- **Recueil de principes sur la coordination humanitaire par l'Etat d'Haïti**

Ce sont des questions qui visent le rappel du cadre légal et stratégique de l'Etat d'Haïti concernant la coordination humanitaire, dans l'optique de poser les bases de la suite de l'entretien (quelles sont les stratégies d'autonomisation du gouvernement d'Haïti pour la coordination des ONG après le 12 janvier ? quels sont les éléments de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du document de stratégie nationale ?)

- **Recueil de faits sur le déroulement des coordinations humanitaires**

Ces questions ont pour but d'obtenir des éléments descriptifs de la mise en œuvre des stratégies de coordination par les structures de l'Etat d'Haïti et des relations entre les organisations. (Quelles sont les ONG qui participent aux réunions de coordination que vous organisez et quels sont les objectifs de ces réunions ? En quoi consiste le partenariat de l'Etat avec les organisations de l'ONU dans le cadre de la coordination humanitaire ?)

- **Recueil des opinions et analyses de la coordination humanitaire**

Quelles sont les difficultés que rencontrent les structures de l'Etat d'Haïti dans leur mission de coordination des aides humanitaires en Haïti ?

Comme leur nom l'indique, ce sont des guides d'entretien qui orientent les discussions avec les personnes interviewées. Les questions s'adaptent aux interlocuteurs, et par conséquent en fonction des personnes, certaines questions sont plus développées que d'autres.

Après avoir décrit la méthodologie d'élaboration des guides d'entretien par catégorie, le tableau suivant me permet de présenter les ressemblances et les différences entre ces trois catégories.

	ONG	Cluster/ONU	Etat d'Haïti
Principes	Historique des ONG, secteur d'activités	Connaissance/généralité sur les clusters	Cadre légal et stratégie générale de l'Etat d'Haïti en matière de coordination humanitaire
Faits	Expériences dans les réunions de coordination (Tables sectorielles, cluster, coordination inter ONG), témoignages sur les relations avec les ONG et l'Etat d'Haïti	Déroulement des réunions de coordination cluster, stratégies déployées et témoignages sur les relations entre les organisations	Description des stratégies déployées sur le terrain pour la coordination humanitaire
Avis/opinions/analyse	Intérêts et limites de la coordination humanitaire cluster, difficultés rencontrées dans les réunions de coordination clusters	Les limites et difficultés des clusters, les capacités de l'Etat d'Haïti à prendre le relai de la coordination humanitaire	Difficultés rencontrées dans la coordination humanitaire
Perspectives	Projets dans le cadre de la reconstruction d'Haïti	Projets dans le cadre de la reconstruction d'Haïti	

On peut voir à partir de ce tableau que les guides d'entretien sont construits dans la même logique, partant du principe aux perspectives en passant par le récit de l'expérience vécue/ de la réalité du terrain et des avis et opinions basés sur des évaluations des expériences.

Par rapport aux deux autres guides d'entretiens, celui destiné aux représentants des structures de coordination de l'Etat d'Haïti n'a pas de question sur les perspectives car à priori, pour l'Etat en tant que premier responsable sur son territoire, la cadre légal et les stratégies globales peuvent aussi faire état de perspectives.

Le principal point commun entre ces différents guides d'entretien est l'ensemble des questions relatives à la coordination humanitaire. Dans les faits et les opinions, il est demandé aux différentes catégories de raconter et décrire leurs expériences respectives dans les structures de coordination humanitaire, de parler des limites, intérêts et difficultés auxquels ils ont fait face. L'idée générale de ces questionnements est alors adaptée en fonction des spécificités des différentes catégories.

Sur les principes, les représentants d'organisations par catégorie sont invités à parler d'elles. Les questions spécifiques ici s'adaptent aux éléments généraux à connaître pour comprendre ces organisations et leur implication dans la coordination humanitaire.

B2) grilles d'analyse d'entretiens et des réunions de coordination

B2.1) Grilles d'analyse d'entretiens

Pour déterminer les problématiques de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, après le 12 janvier 2010, j'ai mené une analyse qualitative des entretiens avec les acteurs humanitaires. La démarche de thématisation m'a permis d'élaborer des grilles d'analyses thématiques de chacune des catégories de personnes interviewées. Elle a consisté à relire phrase par phrase les différents entretiens, et à regrouper les idées exprimées dans des sous ensembles thématiques faisant référence aussi bien à des éléments de l'état des lieux de la coordination humanitaire, que des facteurs communicationnels qui en découlent.

La décision d'élaborer des grilles d'analyse par catégorie découle d'un premier essai d'élaboration d'une grille d'analyse globale pour tous les entretiens qui m'a donné d'observer que certains éléments de la connaissance des organisations et de leur implication dans la coordination humanitaire étaient particulièrement récurrents chez des représentants d'organisations par catégorie. Les coordonnateurs de clusters évoquent les fonctions et missions des clusters alors que les représentants d'ONG parlent de l'implantation de leurs ONG en Haïti, de leurs secteurs d'activités, des critères de choix des zones d'action sur le terrain ainsi que de leurs stratégies d'interventions auprès des communautés.

J'ai aussi noté que les réponses se ressemblent et se regroupent par catégorie d'organisation compte tenu de la similarité de leurs intérêts. Ainsi, pour comparer les réponses des différentes catégories, j'ai réalisé une synthèse par croisement de discours dans la présentation des résultats.

Dans l'analyse thématique, j'ai quelque - fois hésité à intégrer certains éléments de discours dans une thématique plutôt que dans une autre. Par exemple, des éléments relatifs à la faiblesse de l'Etat d'Haïti apparaissent dans certains discours d'ONG ou de coordonnateurs clusters comme des limites de la coordination humanitaire cluster.

J'ai aussi hésité à mettre dans la grille d'analyse des thématiques qui n'étaient abordées que par un seul représentant d'une catégorie. Par exemple, le coordonnateur du cluster Wash est le seul des coordonnateurs de cluster à évoquer de manière explicite la fonction de médiation-gestion des conflits du coordonnateur de cluster, ou encore le représentant de MDM Canada qui est le seul représentant d'ONG non haïtiennes à parler de la CIRH dans son discours :

- Dans le premier cas, c'est en me référant au concept de médiation qui est l'élément central de mon cadre théorique d'analyse, et qui signifie la création du lien entre différentes entités, que j'ai décidé de maintenir cette thématique ; sachant que, même si les autres coordonnateurs de cluster n'utilisent pas le terme « médiation », ils évoquent dans leur pratique des facteurs de la médiation qu'on retrouvera dans la grille d'analyse sous les thématiques « fonctions » et « rôles » des clusters ou « relations entre les organisations ».
- Dans le deuxième cas, deux raisons justifient le maintien de la thématique dans la grille. La première est l'importance stratégique de la CIRH dans la réalité de la coordination de la reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre. La seconde est liée à la pertinence des éléments donnés sur la CIRH par le chef de mission de MDM Canada par rapport à la problématique de la médiation humanitaire. Il présente en effet

la CIRH comme « *un instrument aux mains de Bill Clinton et de la Clinton Foundation* » et remet en cause le leadership du gouvernement d'Haïti dans sa direction. Il évoque ainsi le décalage qui existerait entre les principes de cette organisation et les perceptions qu'en ont les acteurs humanitaires. Ces éléments permettent de décrypter les rapports de forces existant autour de l'Etat d'Haïti, aussi bien entre les Etats qu'entre les organisations internationales membres de cette institution. La CIRH au cœur de la reconstruction d'Haïti contribue ainsi à susciter une réflexion sur les fonctions de médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti entre ses différents membres.

Certaines thématiques reprennent des éléments d'autres thématiques de la même grille. Ce qui m'a parfois donné l'impression de faire des répétitions ou des synonymies dans la grille d'analyse. J'ai repris par exemple des éléments qui évoquent le rôle de l'information dans les clusters dans la thématique de l'intérêt des clusters, car dans les réunions de coordinations clusters, l'information partagée est un des éléments les plus attrayants pour les ONG. Il était en même temps important pour l'interprétation théorique, de souligner le rôle de l'information dans la grille d'analyse pour percevoir la gestion de l'information comme facteur de réussite de la coordination humanitaire. Ceci me permet de déduire que des mêmes éléments de discours utilisés dans des cadres d'analyse différents peuvent expliquer des choses différentes.

a) Grille d'analyse cluster

Personnes interviewées / Thèmes abordés	Coordonnateur cluster early recovery	Coordonnateur Cluster shelter	Coordonnateur OCHA	Coordonnateur Cluster Wash	Coordonnateur cluster food	Coordonnateur Cluster éducation	Coordonnateur Cluster agriculture
Fonction du cluster	clusters sont des groupes sectoriels très ouverts, où les ONG, le gouvernement et les agences des nations se retrouvent par secteurs pour échanger et coordonner. Le rôle du cluster c'est le partage d'informations, et la coordination. Nous élaborons des standards pour les membres.	Les organisations humanitaires se présentent selon le domaine d'activités et intègrent la coordination instaurée pour répondre à une situation d'urgence selon que le besoin se présente sur le terrain. Les clusters identifient les partenaires selon le domaine d'activité afin d'en assurer la coordination sur le terrain.	Il ya eu la création de différents groupes de coordination par secteur d'activités (Cluster) et une répartition par zone géographique d'intervention on avait deux ou trois réunions de coordination par jour pour partager les informations et s'assurer que les actions se déroulaient dans la même logique.	Dans son mandat principal, le cluster doit pouvoir répondre à l'urgence, en essayant de coordonner toutes les activités de différents acteurs, en évitant qu'il y ait duplication de certaines interventions, en rationalisant l'ensemble des interventions, fournir aussi toute l'information nécessaire en commençant par la collecte de données au niveau du terrain et auprès des différents acteurs, traitement des données pour les fournir à la planification des interventions sur le terrain. L'idée principale de la mise en place d'un cluster est de permettre à tous les acteurs notamment	Le système de cluster est en principe seulement pour l'urgence et recovery. Le cluster est responsable de coordonner toutes les organisations qui travaillent dans le même secteur et puis s'assure que la réponse soit coordonnée à travers les 3w (who, what, where : qui fait quoi et où), Voir si tout est couvert, s'il y a des endroits qui ne sont pas couverts etc...	En Haïti, les fonctions sur lesquelles on a le plus travaillé sont d'abord la fonction de coordination, notamment avec la mise en place des structures. La « strategy advise group » qui regroupe une fois par mois 15 à 20 membres qui sont les membres les plus importants du point de vue de leur présence sur le terrain et de la taille des interventions, des ressources qu'ils sont capables de mobiliser. Il ya aussi ce qu'on appelle l'OPEN FORM qui est un rassemblement beaucoup plus large qui se tient une fois tous les 15 jours. L'Open Form permet un échange d'informations entre différents acteurs.	L'inter-cluster est très important pour assurer des réponses complémentaires et intersectorielles sur le terrain. C'est la rencontre « pratique » où l'information est échangée et où des solutions sont trouvées pour avoir (si possible) des réponses « complètes ». Par la suite OCHA a un rôle important dans la facilitation pour et entre les clusters, OCHA et le Coordonateur Humanitaire font le lien avec le Humanitarian Country Team, ils font (si besoin) le lien (plaidoyer) avec le Gouvernement (si besoin jusqu'au plus haut niveau), les bailleurs et les « diplomates » (ambassades et autres

				à ces acteurs qui ont moins en moins moyens de s'exprimer à travers un forum dans lequel il peuvent avoir accès aux informations de la même manière que les grands acteurs, pouvoir aussi leur permettre d'avoir plus de possibilité pour contacter des bailleurs de fonds, à pouvoir s'associer avec d'autres ONG internationales pour qu'ils puissent obtenir des ressources nécessaires pour leurs interventions. Au niveau de la coordination du cluster, tous les acteurs, quelle que soit la taille ou leur importance dans le domaine, ont tous les mêmes droits et sont tous vus et traités de la même façon		A côté de ces deux groupes, on a créé des clusters au niveau national, régional et communal. Il ya aussi ce qu'on appelle les groupes de travail thématique, ce sont des groupes qui rassemblent les partenaires qui travaillent ensemble dans un même secteur d'activité	représentations). Un Autre « service » est « mapping » (cartographie) et la publication des bulletins humanitaires
Mission du cluster et rôle des agences des nations unies	Le cluster Early recovery ou relèvement immédiat vise à assurer la transition entre l'urgence et le développement. On s'occupe de tout ce qui se rapporte à l'urgence tel que logement, planification urbaine,	L'harmonisation de l'aide humanitaire est la raison d'être de la coordination par le biais de clusters dont la coordination générale revient à OCHA. L'harmonisation, se crée au fur et à mesure que la réponse est donnée. Et les bailleurs de fonds intègrent	. La réunion inter cluster a pour but de créer le lien, l'interconnexion entre les différents clusters existants. L'OCHA assure le leadership de cette réunion parce qu'il est le responsable des clusters au niveau global	Le cluster Wash s'occupe du domaine eau et assainissement. Le cluster Wash a été mis en place tout de suite après le séisme. Il regroupe actuellement à peu près une soixantaine d'acteurs différents. Les acteurs sont des ONG internationales	Pour le Pam en ce qui concerne la nourriture, environ 90% de ce qui est fait est fait par le Pam.	Le rôle de coordination des clusters était primordial dans le contexte Haïtien. Une autre fonction : la gestion et la génération de l'information (collecte d'information) ; , il ya un flux d'acteurs présents qui	L'harmonisation se fait d'abord par le développement d'une stratégie d'intervention commune pour le secteur. Les membres du cluster disent en principe travailler selon la stratégie arrêtée et selon les priorités définies par le cluster.

	<p>moyen de subsistance, relogement des déplacés, gestion des débris.</p> <p>Le PNUD est l'agence leader pour coordonner le relèvement immédiat on doit travailler en théorie avec les ministères</p>	<p>également ce système pour faciliter la coordination.</p> <p>Le cluster shelter, comme tous les autres, participe à l'orientation humanitaire stratégique 2011 numéro 1 qui est l'encouragement au retour des personnes déplacées vivant dans les camps. C'est dans ce cadre précis que le cluster décentralise son action de coordination jusqu'au niveau des communautés locales, afin de bien cerner les priorités par rapport au gap à ce niveau des quartiers</p>		<p>des ONG locales, des bailleurs de fonds, des agences du système des nations unies ainsi que le gouvernement.</p>		<p>nécessite d'être coordonné pour mieux agir et éviter les effets de duplication d'action, de chevauchement, et d'orientation des acteurs qui veulent appliquer leurs méthodes de travail expérimenté dans d'autres contextes, en Haïti.</p> <p>L'autre aspect sur lequel les clusters ont eu un rôle important c'est l'évaluation des besoins : « le need assessment ». L'autre mission des clusters était la mise en place de politique de normes et de standards. les clusters étaient prêts à rappeler les standards minimums en termes d'éducation à savoir la préservation de l'école comme lieu de socialisation, d'apprentissage des enfants malgré la situation d'urgence.</p> <p>Une autre mission du cluster était la recherche de financement : mobiliser à travers le Cap la communauté internationale par des plaidoyers sur la nécessité d'investir</p>	<p>Sur le plan national par WWWmapping : who does what, where and when (qui fait quoi, où et quand)</p> <p>Dans les sous-régions (niveau département et/ou commune) la coordination se fait encore plus dans le détail (section communale) en impliquant aussi les autorités (agricole, plan, ...) et des autres collègues de l'ONU.</p> <p>L'approche cluster se met toujours en place en accord avec les Gouvernement sd'un pays et l'approche cluster se limite dans le temps.</p>
--	---	--	--	---	--	---	---

						<p>dans l'éducation comme moyen important de relèvement d'Haïti. L'Unicef a la responsabilité de rechercher des financements pour la coordination</p>	
<p>Stratégie d'autonomisation de l'Etat d'Haïti</p>	<p>Le travail de cluster c'est de donner un appui au gouvernement. Nous sommes prêts à faire la transition avec les mécanismes nationaux. Avec le ministère de la planification, on partage souvent des réunions. Nous avons travaillé avec la CIRH, l'organisation établie pour faciliter la coordination de l'urgence avec un mandat de 18 mois</p>	<p>Pour assurer la pérennisation des projets et la continuité de l'action du cluster, il a été demandé à toutes les coordinations (clusters) de renforcer les capacités des autorités locales et du personnel humanitaire national afin d'assurer cette continuité. Cela notamment par le système de table sectorielle au niveau municipal, ou par les sous coordinations communales. Dans mon cluster je vais aller jusqu'au niveau des quartiers en formant les comités des quartiers dans ledit objectif.</p>	<p>on a commencé dès le début de la réponse à travailler avec les ministres. Chaque cluster travaille avec le ministère sectoriel correspondant, c'est toujours en appui aux autorités. plus on s'éloigne de l'urgence, plus on fait le tranfert des clusters vers les tables sectorielles. Sachant que l'OCHA a la responsabilité de la gestion des clusters et le gouvernement celle des tables sectorielles. Avec la CIRH, nous avons eu à travailler quelques fois pour éviter des duplications d'activités dans la prise en charge des actions durables. On a eu des réunions où on leur demandait de venir présenter aux humanitaires, leurs différents projets de reconstruction.</p>	<p>nous sommes actuellement dans la phase de transition, comme vous le savez, l'urgence choléra est à sa phase descendante, l'épidémie commence à être contrôlée, on s'active en ce moment au relogement des personnes vers des quartiers durables. C'est justement dans cette phase que le cluster avait été mis en place et dont le mandat est d'intervenir suite à une urgence commence à se préparer de façon graduelle pour passer le relai au gouvernement, ce qui se fait. Dans ce cadre, le DINEPA est entrain de constituer un département spécifique pour la réponse aux urgences, donc, notre stratégie</p>	<p>Haïti on est entrain de fermer les clusters, on a toujours des meetings mais ça s'apelle « foods sectors »,</p>	<p>Un an après le tremblement de terre, il est question de réfléchir à des stratégies de transition du cluster, de faire un transfert progressif de la coordination vers le gouvernement. L'UNICEF a organisé au mois de mars un atelier avec l'OCHA New York, OCHA Haïti, avec les représentants des différents clusters et la participation du coordinateur humanitaire pour réfléchir aux étapes du transfert. Ce transfert se fera grâce aux informations que nous avons recensées et qui sont disponibles au niveau de la planification, avec des formations et des transferts de base de données des informations capitalisées par les</p>	<p>Sécurité alimentaire est beaucoup plus des activités du Gouvernement (sécurité sociale), du WFP (aide alimentaire) et de la FAO (production alimentaire) avec aussi un lien avec UNICEF (nutrition). En Haïti il y a un groupe de travail inter-agence FAO-UNICEF-WFP qui est en train de voir comment rendre cette approche opérationnelle. Pour le moment la FAO est en train de voir avec le MARNDR comment l'intégration des ONG peut se faire dans la table sectorielle – pendant qu'au même moment les ONG sont en train de renforcer la coordination entre elles – pour qu'un (ou plusieurs) représentants des ONG puisse participer à la table sectorielle – pendant</p>

				<p>est de faire une passation graduelle à travers un renforcement des capacités au niveau du DINEPA pour que ce dernier soit capable d'assurer lui-même la coordination d'un cluster, s'il ya besoin de faire appel à cette approche pour répondre à une certaine urgence. C'est un peu l'objectif final de la mise en place d'un cluster. Notre volonté est de faire en sorte que le gouvernement soit capable dans le futur de gérer à lui seul la coordination des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau, et assainissement. Pour ce qui concerne les actions qui ont plus un caractère de développement, vous savez qu'Haïti a des tables sectorielles qui existent dans chaque secteur. La table sectorielle de l'eau et assainissement est gérée par la DINEPA. Dans ce sens, nous avons mis en place un certain nombre d'activités pour qu'il puisse toujours y</p>		<p>clusters, la prise en charge de la coordination est partagée entre le ministère et le cluster. Il y a une transition entre une équipe sortante et une équipe qui va prendre le relais avec le nouveau contexte politique. La mise en place d'une unité de coordination d'urgence au sein du ministère, en désignant deux ou trois individus qui travaillent sur l'urgence quand il ya urgence, c'est souvent un travail qui est ad-hoc. Alors que ça pourrait être un travail a part entière qui inclue des étapes préparatoire liées à la résilience, des plans antérieurs aux désastres, souvent ce qu'on a se sont des plans de réponses mais pas des plans basés sur une planification de la réponse. Ce projet n'a pas encore beaucoup avancé.</p>	<p>qu'au même moment les ONG sont en train de renforcer la coordination entre elles – pour qu'un (ou plusieurs) représentants des ONGs peuvent participer à la table sectorielle.</p>
--	--	--	--	---	--	--	---

				<p>avoir dans les tables sectorielles une représentation pour les questions d'urgence, c'est ce que nous sommes en train de voir avec la DINEPA en ce moment et transférer graduellement les responsabilités qui nous incombent dans le cadre de l'eau et de l'assainissement qui petit à petit vont vers des activités à moyen et à long terme et donc vers le développement, à cette table sectorielle pour que ces actions et ces interventions soient coordonnées par elle-même..</p> <p>Dans ce sens, il ya un appui qui se fait au niveau du gouvernement pour qu'il puisse y avoir une cellule ou base de données où toutes les informations sont enregistrées et sont traitées, et des documents sont produits, des rapports, des tableaux, des cartes.</p>			
--	--	--	--	---	--	--	--

<p>Implication du gouvernement d'Haïti aux Coordinations clusters</p>	<p>les ministères sont très absents.</p>	<p>Après le séisme, il y avait une crise humanitaire importante marquée par l'arrivée de plusieurs organisations humanitaire et des armées de certains pays aussi venues secourir les victimes. La coordination de l'action humanitaire était donc nécessaire. les autorités locales se sont mises d'accord pour mettre en place une coordination civilo-militaire regroupant les ONG et les militaires</p>	<p>au début de la réponse, ils n'étaient pas toujours présents. Dans certains secteurs comme le secteur santé c'est le ministère qui assure la gestion du cluster. A l'intérieur du cluster, tous les intervenants dans les secteurs concernés avaient un ensemble de standards et normes à respecter, prescrits par le gouvernement. L'Etat n'est pas invité aux réunions intercluster, mais les recommandations et décisions sont partagées avec les ministères sectoriels</p>	<p>Le cluster Wash est cogéré par une unité de coordination des nations unies dont je suis le coordonnateur et par le gouvernement à travers le DINEPA (direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement. Donc ce travail de coordination de tous les acteurs de l'action humanitaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se fait en partenariat direct avec le gouvernement. nous avons comme codirecteur du cluster le gouvernement. Il est évident que c'est le gouvernement qui établit les stratégies d'intervention pour répondre aux différents besoins. C'est aussi au gouvernement d'assurer que les standards soient établis au niveau des clusters. Le rôle du cluster c'est justement de répandre ces informations aux niveaux des différents acteurs et veilleurs à ce que ces standards, ces normes soient appliqués en accord</p>	<p>En situation de pays en développement les projets du Pam sont liés aux réalités du pays. Ces projets sont proposés au gouvernement et s'ils sont validés, bénéficient du soutien du Pam pour sa réalisation. Mais c'est le gouvernement qui est chargé d'assurer la coordination dans ces cas là</p>	<p>Pendant les trois premières semaines, c'était extrêmement difficile pour le ministère d'assumer la fonction de coordination. Au début, le ministère avait une distance par rapport au cluster. Et après, quand les clusters ont commencé à fonctionner normalement, les collègues du ministère ont pris peu à peu les choses en main. Un représentant permanent au comité stratégique était désigné et travaillait en permanence à l'unité de coordination du cluster pour la préparation des réunions. Le gouvernement, dès le départ, a fait savoir qu'il ne voulait pas que des écoles soient construites dans les camps, parce que les camps avaient un caractère très temporaire</p>	<p>Par exemple pour le moment, il nous manque un peu la participation des représentants du gouvernement (politique, plan directeur). Pour le cluster agriculture le ministère de référence est le Ministère De l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement Rural (MARNDR). Dans le ministère, nous avons des relations de collaboration avec les services du ministère SNS, CNSA, coordination, santé et contrôle qualité ... etc. Dans les sous-régions c'est surtout avec les services décentralisés du Ministère comme le DDA, BAC, service vétérinaire, coordination, etc.</p> <p>Partenariat ministère et cluster : Echange d'informations entre cluster et le ministère et ses services, mais aussi en bilatéral entre organisations et ministère / services</p> <p>MARNDR est toujours invité pour les réunions du cluster (dirigé par</p>
--	--	---	--	---	---	--	---

				bien sûr avec le gouvernement.			cluster lead) Cluster est toujours invité pour les réunions de la table sectorielle (dirigé par le Ministère)
Difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination	<p>l'Etat n'a pas les capacités en matière de ressources humaines, de connaissances ou de logistique pour l'assurer. Ceci est dû au fait que la situation politique n'est pas stable, il n'y a pas de ministre nommé et personne ne peut prendre de décisions.</p> <p>Il y a beaucoup de documents de planifications stratégiques en Haïti ; mais ils ne représentent pas pour nous un document de référence. Ils ne sont pas réalistes, ils sont peut être utiles, mais il faut retravailler le côté pratique.</p> <p>Avec le ministère de la planification, on partage souvent des réunions, mais il n'y a pas d'interlocuteur régulier avec qui on échange.</p> <p>Le mandat de la CIRH sera prolongé</p>	<p>dans le cas d'Haïti, étant donné l'urgence due aux calamités brusques, il n'existait pas du tout de plan d'action et moins encore de développement</p>	<p>ils étaient très touchés eux-même.</p> <p>Si le gouvernement est invité, il voudra prendre le leadership alors qu'il ne pourra pas répondre du fonctionnement des clusters devant la communauté internationale.</p>			<p>Dans les dernières décennies, le pays a connu une série de crises politiques et sociales qui ont fortement affaibli le rôle de l'Etat comme force catalytique et organisationnelle de la vie dans le pays ; Le tremblement de terre a frappé le cœur du pays : la capitale. On a par exemple le bâtiment du ministère de l'éducation qui s'est effondré, des décès recensés dans le sénior staff. Le ministère de l'éducation à l'image de l'Etat Haïtien en général, a été détruit par le séisme. Le choc était tel que son relèvement a pris du temps. . Ce n'était pas facile pour eux au départ. Parce que les réunions de clusters regroupent les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, qui ont</p>	

	à mon avis parce qu'il n'y a pas de gouvernement en place capable d'assurer la continuité de son action. En Haïti, il ya plusieurs structures gouvernementales qui existent en théorie, mais qui dans la réalité ne fonctionnent pas réellement.					une indépendance et une liberté de parole et qui posaient des questions auxquelles le gouvernement n'était pas en mesure de répondre, par exemple, sur le salaire des enseignants, sur les crédits que l'Etat devrait donner aux opérateurs du privé, leur école, le paiement des frais de scolarité pour des enfants dont les parents sont dans des situations de décapitalisation,. Cette situation ne les mettait pas très à l'aise et ils étaient embarrassés. au début, le ministère avait une distance par rapport au cluster.	
Participation des ONG aux réunions clusters				la plus grosse partie des acteurs qui interviennent dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène intègrent le cluster. Il est évident que cette intégration se fait de différentes manières, il y en a qui sont beaucoup plus actifs et intégrés, d'autres qui participent plutôt comme observateurs, et qui maintiennent plutôt leur mandat. leur politique interne conserve une certaine	En Haïti il y avait beaucoup de gens qui voulaient faire des choses et venaient voir s'ils pouvaient être partenaires avec le Pam. Ils n'avaient pas vraiment de ressources Il y en a des petites qui n'en font pas partie. Et aussi, certaines organisations qui sont un peu plus grandes et qui ont leurs propres		Beaucoup d'organisations / associations sont orientées vers le cluster par OCHA ou par les clusters. D'autres viennent se présenter, car elles ont entendu parler, ou sont référés par leurs collègues ONG / association. d'autres encore sont « repérées » sur le terrain à travers leurs activités et sont sollicitées pour être membres et participer aux réunions (ou dans

				<p>indépendance et nous respectons cela. La participation au cluster se fait sur décision de la part de l'acteur/ de l'organisation, ce n'est pas une obligation.</p> <p>Il y a certaines ONG qui ont une politique spécifique et nous respectons leurs volontés ; en principe cela n'empêche pas d'assurer une coordination, ils sont quand même coopératifs dans leurs interventions, et dans leurs contributions. Nous savons ce que nous pouvons attendre de ces acteurs et eux ils savent dans quelle mesure ils peuvent s'impliquer dans le fonctionnement du cluster.</p>	<p>ressources, parfois, elles ne font pas partie. Si elles veulent postuler pour des fonds, il ya le Cap qui est un organisme de financement d'activité humanitaire et donc l'une des principale conditions de financement est l'adhésion au cluster correspondant à son activité. Tous ceux qui veulent faire partie du cluster peuvent le faire. Il y avait beaucoup de gens qui voulaient avoir des informations et qui venaient aux réunions de cluster, même s'ils n'avaient pas forcément de moyens. Ils ne faisaient pas grand-chose, mais ils voulaient être au courant de ce qui se passait, alors ils étaient invités à participer au Cluster. Etre membre du cluster c'est assister aux réunions. Certaines petites ONG y viennent pour</p>	<p>les sous-régions, ou au niveau central).</p> <p>Il y a une participation effective, mais nous ne pouvons pas le dire de toutes les ONGs / associations du secteur. La participation se manifeste par une participation active (les associations qui présentent leurs activités et leurs expériences) mais aussi par leur participation dans les évaluations (inter-organisation) des situations, analyses des data, des besoins</p>
--	--	--	--	--	--	--

					chercher des fonds et élargir leurs réseaux alors que les plus grandes qui ont leur fonds propres y vont surtout pour échanger et partager des informations.		
Limites de la coordination cluster	<p>Les clusters font des recommandations mais il n'y pas d'obligation pour une organisation de participer à un cluster. Il ya des organisations très indépendantes qui disposent de leurs moyens propres et qui ne viennent pas aux rencontres clusters. Ils n'ont pas besoin de se coordonner parce que les coordinations prennent du temps. Ce sont surtout les organisations religieuses qui sont très présentes dans les clusters. Il n'y a que par le CAP que le cluster a un pouvoir sur les ONG car il doit approuver certains projets (sur la base de la pertinence) pour quelques bailleurs de fonds. Les ONG qui</p>	<p>Le système d'identification n'oblige pas forcément toutes les organisations à intégrer la coordination, l'exemple de MSF et IFRC ou CICR (la fédération de la Croix Rouge) ne sont pas obligatoirement intégrées dans la coordination. Ces organisations sont reconnues à l'échelle internationale comme des organisations qui peuvent ne pas intégrer la coordination. C'est vrai que cela créé certains soucis dans la coordination au niveau du terrain. Pour la coordination entre les clusters, en cas de manque de financement disponible dans le cluster, il y a risque de faire de jouer le rôle de conseiller sans moyen de pression auprès de partenaires difficiles</p>	<p>Les difficultés de la coordination que j'ai pu noter sont : les ressources(financières et matérielles) limitées pour la prise en charge, la faiblesse du gouvernement qui n'était pas très impliqué dans la réponse humanitaire ;au début de la réponse, il n'arrivait pas à nous fournir les informations dont nous avions besoin ; il y avait trop d'organisations sur le terrain et donc c'était difficile, voire impossible à coordonner, toutes les organisations n'ont pas intégré les mécanismes de coordination, la concentration de l'aide à Port au Prince alors qu'il y avait des besoins ailleurs, mais avec le temps, les acteurs se sont progressivement dirigées vers des zones où il y avait des besoins ; le remplacement régulier des travailleurs de l'ONU ne favorise pas la continuité</p>	<p>il y a en Haïti une urgence chronique dans le secteur eau et assainissement depuis plusieurs décennies, Donc il est difficile de savoir quelles sont les interventions qui sont liées à l'urgence, parce qu'il s'agit en général des interventions liées à l'état précaire qui existait déjà auparavant. L'autre difficulté c'est que malgré la participation de différents acteurs à ce cluster, il y a quand même des difficultés d'obtenir des informations des différents acteurs, nous avons mis en place des systèmes pour la collecte d'informations mais on doit dire qu'on n'obtient pas toujours toutes les informations qui sont</p>	<p>Ce qui n'est pas clair avec le système de cluster c'est la stratégie pour arrêter.</p>	<p>manque de leadership de l'Etat, tant qu'il n'assume pas sa mission principale, le fonctionnement du cluster ne peut pas être optimal, manque de financement, contexte social et politique en Haïti</p>	<p>Le fait que tout le monde ne participe pas est une contrainte, car elle rend la coordination et la complémentarité sur le terrain difficile</p>

	<p>veulent se faire financer par le CAP sont un peu obligées de participer aux réunions cluster. Mais tous les bailleurs de fonds ne financent pas par le CAP, donc, il ya toujours des ONG indépendantes. Sans gouvernement, on ne peut pas faire grand-chose.</p>		<p>dans l'action.</p>	<p>recherchées et cela pose certains problèmes puisque nous ne pouvons pas fournir des informations nécessaires aux planifications</p>			
<p>Alternatives pour accroître l'efficacité des clusters</p>	<p>Il n'y a que le gouvernement qui peut imposer aux organisations la participation aux clusters, mais nous, en tant qu'agence de l'ONU, n'avons pas ce pouvoir</p>	<p>Dans les pays organisés et habitués aux catastrophes naturelles, la coordination humanitaire devrait se faire selon le plan d'action et les orientations stratégiques du gouvernement. la coordination humanitaire devrait se faire selon les orientations du gouvernement et donc d'un document de base</p>					
<p>Impact du manque de coordination sur l'action humanitaire</p>		<p>En ce qui concerne le shelter, le manque de coordination peut créer la non réalisation des objectifs du cluster et donc la difficulté d'atteindre les personnes victimes ayant besoin d'assistance, ou des frustrations au niveau des bénéficiaires qui</p>					

		ont la chance d'être assistés. La différenciation au niveau de la qualité des abris dérangerait énormément l'action de la coordination sur le terrain					
Relation entre les organisations dans les clusters				<p>Il y a beaucoup d'autres initiatives qui sont prises à travers le cluster et qui permettent une meilleure collaboration entre différents acteurs. Le fait même de coordonner les actions sur les zones où on sait qu'il y a tel acteur qui intervient et qu'il y aurait besoin d'un autre acteur, on peut essayer de pousser les ONG à intervenir dans telle ou telle autre zone</p> <p>L'approche cluster a permis de mener un plaidoyer auprès des acteurs et on n'a pu obtenir que certains acteurs se déploient vers certains départements ou qu'ils renforcent leurs présences dans certains autres où ils étaient déjà présents. Il y a tout ce travail qui est fait et qui permet d'harmoniser l'intervention.</p>	<p>mais des conflits dans le sens où les gens criaient qu'il n'y avait personne qui venait distribuer des aliments à l'endroit où ils étaient, il s'agit en effet des ONG qui étaient absentes sur le terrain aux endroits où elles avaient été affectées lors de la réunion cluster</p>	<p>les réunions de cluster regroupent les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, qui ont une indépendance et liberté de parole et qui posaient des questions auxquelles le gouvernement n'était pas en mesure de répondre, par exemple, sur le salaire des enseignants, sur les crédits que l'Etat devrait donner aux opérateurs du privé, leur école, le paiement des frais de scolarité pour des enfants dont les parents sont dans des situations de décapitalisation. Cette situation ne les mettait pas très à l'aise et ils étaient embarrassés. C'était la position du gouvernement, mais ce n'était pas forcément celle des ONG qui dans leur désir de venir en aide aux populations peuvent parfois remettre en</p>	<p>La complémentarité dans les activités du cluster et aussi dans certaines activités</p> <p>raison de conflits entre organisations : c'est peut-être plus des gens / organisations qui sont hors coordination qui ne comprennent pas toujours la stratégie, les priorités</p>

						cause ce que le gouvernement prévoit	
Fonction de médiation (gestion de conflit) du coordonateur cluster		la coordination est là pour arbitrer les conflits entre les partenaires s'il y a lieu, faire respecter la stratégie, les objectifs du cluster, les standards minimum à respecter.					
L'information dans la coordination humanitaire	Le rôle du cluster c'est le partage d'information		La richesse des clusters c'est le partage d'information	Dans son mandat principal, le cluster doit pouvoir fournir aussi toute l'information nécessaire en commençant par la collecte de données au niveau du terrain et auprès des différents acteurs,		L'information était collectée parce que qu'elle devait servir de base pour assurer une réponse efficace à travers une meilleure coordination. C'est sur la base des informations collectées par les clusters que les organisations humanitaires ont pu faire des plans d'intervention. Sans cela, il est clair que ces réponses n'auraient pas pu être organisées correctement. L'information a une autre mission, c'est de montrer quelles sont les couvertures et quels sont les lacunes. L'information a aussi été une base de plaidoyer Sans les informations collectées dans se sens, il nous aurait manqué l'argumentaire pour convaincre les	C'est la rencontre « pratique » où l'information est échangée et où des solutions sont trouvées pour avoir (si possible) des réponses « complètes ».

									autorités	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--

b) Grille d'analyse entretien ONG non Haïtiennes

ONG Thème	ACF Chef de mission Haïti	Directeur pays Aide et action	CRS/respo nsable de programme	Directeur pays LWF (fédération Luthérienne)	Directeur pays MDM Canada	Directeur pays AMI France	Tear funds	Chef de programme Plan international	Représentant e pays protos	Chef de programme World Vision	AAA (Agro action allemande) Coordonateur national Haïti
Historique de l'ONG en Haïti/ connaissance de l'ONG	en 1985, quand on a commencé dans le pays, c'était suite à une catastrophe, un cyclone, où on est arrivé à Port de Paix, dans le Nord, et à Gonaïves	présente en Haïti depuis 22 ans. (1989)	Le CRS existe en Haïti depuis 1956. Nous sommes financés par les fonds privés et par le gouvernement des USA, aussi par le mouvement Caritas du monde entier	La fédération Luthérienne est présente en Haïti depuis 1997 mais a eu des actions sur Haïti vers les années 1983 lorsque les premiers réfugiés haïtiens commençaient à arriver sur les côtes de la Floride (USA) Notre bureau a été établi vers la fin de 1997		présente en Haïti Depuis 1984	Après le tremblement de terre, nous avons envoyé un « disaster management » et une équipe pour la réponse à l'urgence, à travers la distribution des kits alimentaires, de l'eau, de la nourriture. Les fonds que nous gérons proviennent des communautés religieuses d'Angleterre, mais nous avons	Plan existe en Haïti depuis 30 ans 1981	Protos existe depuis plus de 25 ans en Haïti (1986)	Existe depuis 30 ans (1981) nous avons plusieurs types de financements tels que les financements des bureaux de support World Vison de différents pays : USA, Canada, Grande Bretagne ; et de l'USAID	Cela fait plus de trente ans, que « Agro Action Allemande » existe en Haïti au début de son activité a collaboré avec une association haïtienne qui s'appelle la FONDEF et on a réalisé beaucoup de projets ensemble avec la FONDEF. C'est dans les années 80 que la FONDEF a terminé ses activités, et l'Agro Action a alors continué de manière directe d'exécuter les projets.

							aussi les fonds de l'union européenne				
Choix des zones d'actions sur le terrain	l'ensemble des critères que l'on regarde dans ces cas là quand on commence dans une zone était de toute façon les plus bas dans la zone. les évaluations étaient à chaque fois négatives, en terme de sécurité, donc en fait, le problème sécuritaire mettait en danger la mise en œuvre du programme. On évite de travailler dans des zones où les gens ont une logique d'assistanat									Le choix des zones se fait en fonction des difficultés d'accès que rencontrent certaines zones. Ou alors, suivant la demande des responsables de communauté ou de la population	on a choisi cette région là, parce qu'on a eu alors des relations déjà avec des associations partenaires qui ont aidé à nous installer et on a aussi décidé de ne pas intervenir trop au niveau de Port au Prince, parce qu'on a vu qu'il y avait pas mal d'organisations qui intervenaient déjà. mais il y a beaucoup moins d'activités des ONG dans la zone rurale parce que ce sont des zones très difficiles d'accès.
Secteur d'activité	la lutte contre la malnutrition, la sécurité alimentaire, le soutien psychosocial et la pratique de soins, et l'hygiène	Le champ d'activité de l'organisation est l'Éducation (Fondamentale, Universitaire, Formation Profession-	programme de développement communautaire et éducations MYSP(Multi years systems	Eau et assainissement, éducation avec la construction de 120 écoles, programmes de génération de revenus,			nous avons 2 approches : des programmes de développement et des réponses d'urgence.	les secteurs éducation, santé, gestion des risques et des désastres Santé primaire, santé de la reproduction, curatif/préventif	on travaille essentiellement sur les problématiques de l'eau, d'hygiène et d'assainissement (bassin versant, barrage,	Nous travaillons dans le parrainage d'enfants. A travers le parrainage d'enfants, nous faisons le parrainage	des activités dans les secteurs d'irrigation. on travaille dans la gestion des bassins versant qu'on fait actuellement aussi des études de

		nelle	programs) de 5 ans, financé par les USA. Après le séisme, nous avons reçu beaucoup d'argent pour apporter des réponses d'urgence à Port au Prince. Nous avons donc différents programmes d'alimentation, abris d'urgence, Wash, Protection, moyen de vie ou cash for work, santé (secours d'urgence). les programmes d'urgence sont prioritaires pendant la phase d'urgence.	support aux déplacés dans les camps. Parallèlement au programme d'urgence nous maintenons nos programmes de protection des bassins versants, l'environnement, éco tourisme			Nous travaillons donc à la fois comme bailleurs de fonds pour nos partenaires locaux dans le cadre des programmes de développement et comme ONG d'urgence quand il y a urgence	choléra, chirurgie d'urgence. la situation humanitaire est passée de l'urgence et maintenant à la reconstruction Pour notre part, cela est très simple à gérer. Les programmes d'urgence stoppent, nos programmes de développement continuent	assainissement, irrigation) Nous faisons surtout de la recherche de financement, les relations avec les bailleurs de fonds.	des communautés. nous développons alors des projets d'éducation d'agriculture de santé, réduction de risques, plaidoyer et réponses aux urgences à travers le Programme de développement de Zone (PDZ	réaménagement s de bassins versants, etc ... pour une approche plus complète et pour intégrer l'harmonisation, le reboisement, etc
Stratégie	d'apprendre aux		Pour				nous		avec nos	Le travail de	

<p>d'autonomisation des communautés cibles de programmes</p>	<p>populations, aux communautés, à savoir quoi faire quand ils ont l'annonce qu'un cyclone va arriver dans le pays. on met en place des puits, des latrines, mais via la communauté pour que ce soit une démarche de fond, que tout le cycle soit respecté. on travaille surtout avec les communautés. on n'est pas du tout dans une logique où on donne tout</p>		<p>certaines de nos programmes, nous avons des partenariats avec les orphelinats Haïtiens et d'autres organisations telles que les Organisations de base, qui assure l'implémentation sur le terrain.</p>				<p>travaillons avec des partenaires locaux beaucoup d'organisations chrétiennes pour la plupart. On s'assure que les projets et les méthodes de travail de nos partenaires répondent aux normes internationales. Nous avons élaboré un document stratégique avec les priorités de Tearfund pour les actions. Ce document stratégique oriente nos choix de partenaires et de projet. Il peut arriver que certains de nos partenaires nous proposent</p>	<p>partenaire locaux de terrain, nous faisons du renforcement de capacités</p>	<p>terrain se fait en partenariat avec les communautés concernées.</p>	
---	---	--	---	--	--	--	--	--	--	--

							des méthodes ou des projets qui ne correspondent pas à notre vision, nous préférons qu'ils choisissent eux-mêmes bien sûr mais dans ces cas, nous faisons des discussions avec eux pour leur expliquer et adapter le projet. Il peut arriver que nos partenaires nous convainquent de la nécessité de leur approche pour certaines situations et nous acceptons.				
Relations avec l'Etat d'Haïti/	la lutte contre la malnutrition est intégrée dans les systèmes de santé publique.	le Ministère étant l'un des principaux partenaires avec lequel les	nous travaillons beaucoup avec les ministères			chaque association développe ses propres relations avec	Notre enregistrement est en cours au ministère de	Dans le volet gestion des risques et des désastres, Nous travaillons avec		Nous sommes enregistrés au ministère de la planification et nous leur	cela fait 20 ans qu'on collabore d'une manière très étroite avec le Ministère de

	on accompagne les centres de santé, dans la mise en place de points de traitement contre la malnutrition, des institutions du Ministère de la santé	associations/organisations collaborent sur le terrain, participe aux prises de décisions. Aide et Action travaille en partenariat avec des institutions régionales des Ministères de l'éducation, de la Planification et de la Santé	de la santé, de l'éducation			les ministères de tutelle	la planification . Pour les autres ministères, nos partenaires entretiennent des relations avec eux	l'Etat . Notre ministère de tutelle c'est le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales. La Direction de la Protection Civile est précisément l'institution de ce ministère qui est la plus proche de nous	fournissons un rapport annuel de nos activités	l'Agriculture, au niveau central et au niveau départemental, il y a tous les projets que nous faisons dans le secteur agricole, et on coordonne et on planifie ensemble avec le Ministère de l'Agriculture
Implication de l'Etat d'Haïti à la réponse humanitaire	dans les mairies, On travaille avec la DPC quand elle est présente, ce n'est pas toujours le cas. il faut laisser la place aux autorités locales. On a été invité une fois à la table sectorielle agriculture, il y avait le gouvernement, le ministre de l'agriculture, les personnes du cabinet du ministère de l'agriculture des bailleurs de fonds.	Nos conventions avec les écoles sont validées par le MENFP (Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle) via la DDE (Direction Départementale de l'Est) ou BDS (Bureau District Scolaire).	La force du Cluster WASH relève des capacités de coordination de la DINEPA qui est l'organisation gouvernementale cluster lead. Pour les autres clusters ce n'était pas toujours le cas. Le gouvernement a pris des décisions courageuses comment supprimer la	la coordination avec l'Etat n'est pas toujours au rendez-vous ; Dans le cadre de la santé, le MSPP a pris à sa charge la coordination et assure la liaison. Ce partenariat et cette coordination fonctionnent bien parce les cadres du ministère font un travail de qualité et ils ont la formation requise. Dans	le cluster santé géré par l'OMS en partenariat avec le ministère de la santé (MSPP ici) était le cluster officiel L'OMS, de concert avec le ministère de la santé, a souvent annoncé les besoins et fait état de la situation post-séisme, surtout pour les besoins en santé	Des interventions des ministères ont parfois lieu pendant les clusters mais ils constituent de simples prises de position politique ou effets d'annonce dénués de toute réalité opérationnelle	la DINEPA qui assure une bonne coordination au niveau de l'eau et de l'assainissement. Malgré leurs faiblesses (des autres ministères), on ne peut pas les ignorer, on doit travailler avec eux malgré tout.	Pour la réponse au 12 janvier, les trois premiers jours, l'Etat était très absent ; les comités de protection civile qui étaient présents sur le terrain pour apporter les premiers soins et faire passer les informations aux familles représentaient en quelque sorte la Direction de la Protection Civile	Les autorités locales sont toujours impliquées dans nos différents projets. Nous ne pouvons pas mettre en œuvre un projet d'eau et d'assainissement sans l'aval de la DINEPA . Les mairies sont incluses dans toutes les discussions, tout dépend du fonctionnement de la mairie et des capacités de	, nous recevons plusieurs fois des projets qui sont financés à travers le Ministère de l'Agriculture, et le Ministère de l'Agriculture reste le maître d'œuvre pour la réalisation de ces projets. on invite au niveau central et au niveau départemental, les responsables du Ministère des planifications de l'agriculture et dans la planification de notre système de suivi et

	après notre exposé on nous a gentiment demandé de partir parce que ce n'était pas l'endroit où on n'avait le droit d'entendre ce qui allait se dire en termes de décisions.		distribution alimentaire, pour l'abri transitoire, je pense que c'est aussi le gouvernement qui l'a suggéré au cluster OIM	l'éducation cela tarde à venir. Les ONG doivent soumettre leurs plans et projets au ministère technique et au ministère de la Planification et coopération externe comme le veut la loi haïtienne				leadership et de coordination du maire, mais nous les impliquons.	clusters	évaluation parce que l'on aimerait que le ministère soit plus intégré dans ce contexte
Renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti	on passe à la phase d'intégration avec les structures du Ministère qui est donc, l'accompagnement des personnels de santé, la formation des personnels de santé, la mise à disposition des moyens pour traiter la malnutrition. On a des activités autour de la formation des brigades de la direction de	dans le système sanitaire haïtien, les hôpitaux catholiques ont une place très importante, nous renforçons donc leurs capacités en appui au ministère de la santé Nous travaillons avec les mairies, le ministère de l'éducation pour les	le dernier programme de santé vise à renforcer les capacités du gouvernement d'Haïti en matière de réponse sanitaire et de secours post catastrophe.	Au niveau de la FLM, nous supportons la stratégie de renforcement des capacités de l'Etat à travers les ministères et les tables sectorielles. C'est ce qui restera au pays après le départ des ONG et de l'ONU			Nous participons au renforcement des capacités de la Direction de la protection Civile dans le cadre de la formation des communautés à répondre efficacement aux urgences. En plus de faire partie de ce groupe, nous intervenons aussi au niveau de secrétariat permanent de la gestion des risques et des désastres. Nous	Avec les mairies nous renforçons leurs capacités à travers des formations pour les responsabiliser		

	la protection civile	programmes éducatifs (renforcement des capacités des professeurs.					travaillons au niveau thématique éducation et sensibilisation du public. Nous travaillons dans ce cadre sur la stratégie et les activités nationales. Nous finançons des activités et parfois nous implémentons des activités de la stratégie nationale pour la DPC. En situation d'urgence, le secrétariat permanent se change en Centre d'opération d'urgence nationale. C'est à ce niveau qu'on fait la coordination de toutes les actions, qu'on élabore le rapport et que toutes les décisions se prennent Pour renforcer la capacité du système, nous mettons en place des			
--	----------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

								comités de protection civile			
Difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination	le Ministère de la santé publique Haïtien n'était pas en capacité, juste après le tremblement de terre, de lutter lui-même contre la malnutrition		Il y a la difficulté des crises politiques qui fait qu'en ce moment, on ne sait pas trop qui décide quoi, cela retarde les choses	Pour le moment, certaines tables sectorielles fonctionnent bien à cause de la capacité des techniciens au sein du ministère, et d'autres font face au défi institutionnel et de vision stratégiques. certains clusters remplacent carrément l'Etat. Haïti était déjà en crise politique et humanitaire avant le séisme du 12 janvier	mais le mspp n'a de contrôle sur rien ici. genre d'info que le mspp n'était même pas en mesure de donner, il ne les avait pas, ne voulait pas les donner pour ne pas perdre la face ; mauvaise coordination de leur côté	avec la crise du choléra et l'instabilité politique nous ne sommes jamais sortis de la phase d'urgence. Il y a trop d'acteurs, et nombre d'entre eux ne travaillent pas avec les structures communales ou départementales de la société civile haïtienne	les autres ministères ont été très touchés par le tremblement de terre et ont très peu de leadership dans leurs secteurs respectifs	qu'on n'a pas l'habitude de vivre ce genre de situation ici en Haïti, peut-être parce que l'Etat lui-même a été très touché et que beaucoup de responsables avaient eux-mêmes perdu des membres de leur famille ; L'Etat dans la coordination/ je pense que l'Etat a beaucoup appris de cette expérience, ils se sont rendus compte de leurs faiblesses, ils se sont rendus compte qu'ils n'avaient pas assez de cadres maintenant, ils essayent de se restructurer pour mieux répondre à une prochaine urgence. Je crois que s'il y a une autre catastrophe, il y aura une meilleure	La loi cadre n'existe pas encore pour l'irrigation et c'est bien dommage. Il ya un problème de mémoire et de permanence, car à chaque fois qu'il y a de nouvelles élections, tous les employés s'en vont et avec toutes les formations qu'ils ont reçues. Il faut tout refaire à chaque fois. Ce serait intéressant qu'il y ait un service de permanence dans les mairies, des fonctionnaires qui restent même après les élections pour pérenniser les formations reçues et pour un meilleur	l'Etat a été très touché par le tremblement de terre. La faiblesse de l'Etat apparaît parfois comme une opportunité pour les ONG qui se sentent libres d'agir à leur guise sur le territoire. Il faut au niveau du gouvernement un système qui permette de gérer et de contrôler le travail des ONG. Le problème est aussi au niveau du gouvernement qui n'arrive pas à mettre les balises qu'il faut pour canaliser les aides disponibles. Comme on dit « quand tu laisses	En Haïti, vous n'avez presque aucun agronome dans la production nationale. La production nationale n'est pas capable de payer un agronome, la production nationale est tellement faible qu'elle ne peut pas payer la personne qui est responsable et vous avez alors les secteurs de l'Etat qui a ses employés les cadres techniques qualifiés en Haïti, arrivent dans une situation, ou eux se dirigent seulement vers les ONG et les ONG c'est une structure non permanente et n'ont pas la possibilité de s'intégrer dans la production nationale.

								<p>coordination.</p> <p>fonctionnement des mairies. les mairies n'ont pas les moyens de coordination. Les maires ne sont pas les personnes les plus capables, ce sont des gens populaires simplement dans leur zone. Sans moyens pour les mairies, c'est impossible pour elles de coordonner les actions des ONG. Elles n'ont pas de capacité d'archivage, rien du tout. Dans ces conditions, la coordination est vraiment très difficile.</p>	<p>l'espace ouvert, les cabris s'y mettent » l'affluence des ONG comme on connaît aujourd'hui existe depuis 1986, l'année du départ des Duvalier où L'Etat d'Haïti a perdu sa stabilité politique et le contrôle réel de son territoire. L'instabilité politique a par ailleurs entraîné une instabilité économique et sociale. Avant 2010, le pays a connu une succession de crises politiques pendant lesquelles plusieurs personnes quittaient Haïti. On a assisté progressivement à une démission de l'Etat dans la</p>	<p>il y en a qui sortent des Ministères pour travailler dans les ONG. L'Etat n'a pas encore les structures pour ça, mais la stratégie commence à venir avec le nouveau gouvernement, on attend qu'il se stabilise pour prendre les décisions.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---

										<p>prise en charge des besoins de base des populations surtout dans les zones reculées si bien qu' à un moment, celui-ci s'est presque fait remplacer par les ONG.</p> <p>Il y a plusieurs systèmes de coordination en Haïti qui fait que toutes les organisations ne passent pas par le même chemin. Ca ouvre la voie à ce que les normes ne soient pas respectées. Il y a un manque de leadership de l'Etat si bien que dans certains cas, se sont les ONG qui prennent l'initiative de coordonner leurs actions entre elles. Le problème</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

										<p>auquel on doit faire face en Haïti, c'est le problème de gouvernance et de leadership qui relève du gouvernement en premier et entraîne les ONG ensuite. Ce qui arrive souvent c'est qu'on est surpris par l'urgence et on essaye de coordonner. Quand il ya beaucoup de problèmes à satisfaire d'un coup et qu'il y a un manque de coordination, l'échec de la réponse est assuré. La coordination prend du temps, c'est pourquoi, il faut un leadership qui doit être pris à tout moment pour éviter qu'on ait à planifier la coordination pendant</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

										l'urgence. Le fait que le gouvernement ne s'impose pas pour la coordination globale des ONG fait que certaines ONG esquivent l'administration publique	
Mission de l'Etat d'Haiti dans la réponse humanitaire	Les personnes qui sont habilitées à réagir en cas d'urgence ce sont les structures de l'Etat	La coordination générale du Cluster est assurée par le Ministère de l'Education. La coordination de cet ensemble relèverait du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Le rôle de l'Etat est déterminant.	Pour les activités de reconstruction, nous attendons la planification du gouvernement, c'est à lui de nous indiquer comment agir pour que l'action soit réellement efficace. C'est au gouvernement de décider de la stratégie, nous autres suivrons.	Ces compétences (allocation des espaces et zones d'action aux ONG) appartiennent soit à la mairie soit au ministère des finances donc à l'Etat et au gouvernement haïtien. C'est le rôle des ministères techniques de pouvoir doter l'Etat de cette vision stratégique et d'assurer la coordination des cadres macro-	Le gouvernement dans le cluster officiel tenait le rôle de modérateur avec toujours en arrière quelque'un de l'OMS qui, plus ou moins, prenait le devant de la scène. l'agenda d'une coordination idéale pour une réponse humanitaire efficace et à long terme, il faut		Nous avons eu recours une fois aux autorités locales et au ministère à Léogane pour l'autorisation de reconstruire les écoles.	Dans ces comités thématiques, il y a toujours un représentant du ministère de tutelle concerné. Leur rôle est la prise de décision, en cas de grande catastrophe, le président de la république préside le comité d'opération d'urgence pour la prise de décision en cas de besoin	il y a une loi cadre de la DINEPA qui organise le secteur et nous sommes bien contents de l'avoir. Le cadre d'échange avec les bailleurs de fonds c'est les tables sectorielles où sont présents les représentants des ONG, du gouvernement et les bailleurs de fonds et dans lequel le gouvernement présente ses priorités	Pour améliorer la coordination, il faut un plan clair national du gouvernement qui définit qui fait quoi et qui assure le suivi des actions des ONG. S'il n'y a pas un régulateur pour coordonner, il y aura toujours des problèmes. Il faut une coordination centrale coordonnée par l'Etat qui fixe les priorités. C'est le	chaque fois qu'une action est mise en œuvre, c'est le Ministère qui assure le relai. les ONG ne remplacent pas l'Etat. Alors une coordination globale doit être faite par l'Etat. le Ministère de planification externe est responsable de coordonner cela

				economiques et de veiller a leur application	un gouvernement fort, pas détruit, comme il l'a été ici, donc éprouvé, dévasté, incapable de le conduire					gouvernement qui devrait fixer les règles de travail des ONG sur la base des problèmes réels observés. Sachant que Haïti est une zone où l'urgence est récurrente, Le système de coordination doit être planifié en amont et de manière permanente	
Répartition des ONG sur le terrain	à Port au Prince, il y a presque trop d'acteurs, donc il y a aussi des problématiques autour de ça, d'avoir une population qui est habituée à, si elle n'est pas contente avec une ONG, il y a une autre ONG dans la rue d'à côté. alors que dans les zones comme le Nord d'Artibonite, entre Gonaïves et Anse rouge, il y a 4 à 5 heures de route et il n'y				dans la première semaine post-séisme, l'OMS dirigeait, à partir du cluster santé, le trafic un peu: qui va à droite, qui va à gauche, en répartissant les grosses pointures Puis, il y avait la répartition sur le terrain, entre les ONG même, des parcelles d'hôpital à				A la DINEPA, il y a un effort qui se fait pour la répartition, ils font une cartographie qui présente les besoins en fonction des zones dans lesquelles ils enverront les ONG. Pour que ça marche, ils doivent travailler avec les bailleurs de fonds. La répartition des acteurs sur le terrain se	: nous essayons, dans la cadre du parrainage d'éviter la duplication d'activités avec les autres organisations qui font la même chose que nous. Quant il y a un système de coordination mis en place par le gouvernement et avec la participation des organisations le	Il y a eu plusieurs organisations qui ont voulu intervenir dans cette zone, mais à voir les conditions d'accès, il y a des organisations qui sont venues une seule fois et après, elles ont choisi un autre endroit.

	a pas d'ONG, il n'y a rien, il n'y a personne, pas de couverture des besoins, et les besoins sont immenses				occuper: "toi à droite, moi à gauche. Ah, tu fais de la chirurgie abdominale toi aussi! Je ne le savais pas..." il y a eu quelques essais, de différents groupes qui sont venus, avec l'ambition de tout recenser en services de santé. on était régulièrement sollicités pour leur dire tout ce qu'on faisait, afin de faire un mapping, mais l'info ne nous revenait pas			fait souvent par les bailleurs et c'est très dommage car ils ont leurs zones de prédilection. Alors que les ONG de développement présentes depuis bien longtemps connaissent mieux le terrain.	gouvernement fonctionnel définit les mécanismes d'action et en assure le suivi		
Relations entre ONG	les rapports avec les ONG du même secteur se font avec les clusters, via les clusters et on travaille avec tous les clusters	les intérêts des pays donateurs en constituent un frein à la collaboration entre les associations. L'intérêt de la	Par zone d'intervention, nous travaillons en collaboration avec les organisations qui y	Certaines ONG qui ont en charge des clusters s'érigent en barrière et créent plus de problèmes au lieu d'emener	en termes, de collaboration entre ONG, c'est essentiellement basé sur l'échange d'informations	Les raisons de rapports de forces (conflit ou concurrence) entre associations sur le terrain sont l'orgueil		généralement, au niveau du comité thématique qui regroupe plusieurs ONG, nous menons des projets communs avec	Le problème des ONG sur les mêmes terrains c'est l'harmonisation de leurs actions, s'il y a une organisation	un espace de concurrence entre les ONG lié au désir de visibilité. Chacun voulant montrer que sa	d'appuyer la partie agroforestier avec les organisations partenaires, on aimerait aussi augmenter la collaboration

	<p>liés à nos activités. Ce n'est jamais de la concurrence. Quand on fait la même chose sur la même zone, il y a suffisamment de coordination le bailleur a un choix à faire, et c'est lui qui a les propositions la concurrence normale de bailleur, c'est à dire : je vous présente un projet via un bailleur X pour vous proposer de la sécurité alimentaire dans le Nord Artibonite, et lui sa stratégie va être plutôt de financer une ONG qui fait de la sécurité alimentaire dans le base l'Artibonite</p>	<p>collaboration entre ONG est de compléter les actions des autres organisations afin que les résultats soient fructueux</p>	<p>sont présentes coordination (bilatérale) par zone entre ONG</p>	<p>des solutions. C'est le cas du cluster shelter où une certaine ONG accumulait des compétences qui n'étaient pas la sienne sur les problèmes d'allocation d'espace, de sélection de bénéficiaires, de validation de d'espace alloué</p>		<p>de l'organisation, les conflits personnels et surtout la course au projet/finance ment bailleurs</p>		<p>d'autres ONG. Nous avons des rapports directs avec plusieurs agences de l'ONU ; Si je fais un projet et que l'organisation est déjà implantée dans ce domaine, on lui demande de travailler en partenariat avec elle.</p>	<p>qui demande la participation et une autre qui ne demande pas, les populations ne voudront pas participer. Les bailleurs de fonds comme l'Union Européenne nous mettent en concurrence, et c'est très dommage. Il existe aussi des consortiums où les organisations se mettent ensemble pour réaliser un projet.</p>	<p>méthodologie de travail est la meilleure. Il existe une certaine compétitivité dans la recherche de fonds auprès des bailleurs de fonds.</p>	<p>avec les partenaires. Actuellement on a 3 partenaires. il y a certaines concurrences, mais la quantité des organisations actives correspond aux besoins. Il y a quelquefois un projet où il y a 2 ou 3 organisations internationales qui pensent faire ce projet, mais ce n'est pas grave. C'est une situation équitable et dans la zone affectée par les séismes, il y a eu des problèmes de coordination, au début surtout, parce qu'il y a eu beaucoup des organisations et puis, dès fois, les organisations partent. on a toujours des conflits concernant le personnel. Cela veut dire que tout le monde a</p>
--	---	--	--	---	--	---	--	--	--	---	---

											<p>besoin de personnel et de la même qualification en même temps. Cela veut dire qu'il y a une concurrence entre les ONG pour recevoir le personnel. Quelques ONG croient qu'eux sont propriétaires de certains terrains ou de certains groupes, ce sont des approches non harmonisée. par exemple des ONG interviennent dans le domaine de l'aménagement, eh bien, l'une dit demande une participation à ses habitants et l'autre ne demande rien du tout Alors, le conflit, c'est le problème des approches est contradictoire dans les mêmes régions, ça peut vraiment créer un conflit, nous travaillons dans un esprit</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

											de complémentarité. Ca se fait sentir au niveau du Sud à JACMEL où on a choisi des zones d'intervention mais il y avait une organisation qui était déjà sur le terrain. qu'est ce qu'on fait ? On essaye de voir, de comprendre le champ d'action de l'organisation qu'il y a sur le terrain ; s'il est déjà intervenu au niveau de cette zone là avant nous.
Participation aux structures de coordination	y a plusieurs groupes de coordination. chacun des secteurs qui est couvert par un coordinateur et qui va régulièrement aux réunions. l'autre organe de coordination c'est le CLIO Nous on travaille avec	L'association appartient au CLIO et aux Clusters.	Nous avons participé à plusieurs clusters : CCCM, WASH, abris d'urgence, sécurité alimentaire, protection	CLIO, CCO, et HCT Nous participons aux les clusters wash, shelter avec la construction 1200 shelters, eau (avec DINEPA), et la table sectorielle sur l'agriculture,	il s'est développé aussi le "petit comité" cluster non-officiel "underground"! sur invitation seulement sous la gouverne de OMS étaient invitées les	Nous appartenons au CLIO, membre de facto de l'assemblée plénière du CCO qui représente les ONG au niveau du HCT et CIRH les clusters Santé et sous cluster	avons participé à plusieurs clusters, éducation moyen de subsistance réunions du CCO aussi	Normalement, toutes les organisations qui participent à la gestion des risques et des désastres font partie d'une entité du système national de gestion des risques et des désastres nommé GACI (PEPA plateforme eau potable assainissement, qui rassemble des ONG, plateforme reconnue par la DINEPA, CLIO	nous sommes membres actifs de tous les clusters liés à nos secteurs d'activités	nous faisons partie d'un réseau d' ONG Européennes qui s'appelle : Alliance 2015, Nous avons un 2 ^{ème} réseau de coordination, ça s'est facilité à travers l'Ambassade d'Allemagne, avec les Organisations

	<p>tous les clusters liés à nos activités. avec les ONG françaises, on les rencontre via le CCO</p>			<p>et la santé</p>	<p>ONG à long terme dans Haiti ici avant, pendant et pour après le seisme. Aucun représentant du mspp n'y était. grande place à des discussions de fond sur les mécanismes de coordination, meilleur passage de l'information , discussion de sujets épineux pas de prise de décision car ce corps n'avait pas de pouvoir mais grande possibilité d'appuyer les décisions des ONG sur une vraie discussion de fond avec les autres. L'OMS s'en servait aussi comme appui pour des</p>	<p>clinique mobile, santé de la reproduction child protection, pour le projet en faveur des enfants et jeunes des rues</p>		<p>GROUPE d'appui à la coopération internationale). Au début, il n'y avait que les nations unies, mais maintenant, il y a toutes les ONG</p>			<p>allemandes qui interviennent ici, surtout ce sont les 2 réseaux les plus importants qui interviennent de manière internationale, de manière nationale, et nous faisons partie du CLIO comme membres je crois que cela fait presque 20 ans. On participe aussi aux activités du CCO. aux réunions de cluster agriculture on était ici à Port au Prince, et aussi dans les différents clusters d'urgence et d'éducation</p>
--	---	--	--	--------------------	---	--	--	--	--	--	---

					<p>demandes au mspp. coordination de la coopération canadienne On fait le CLIO aussi le cluster clinique mobile sous cluster santé reproductive, sous cluster santé mentale</p>						
<p>L'information dans la coordination humanitaire</p>	<p>Il y a une passation d'informations via les clusters, via les CIO, via le via les tables sectorielles.</p>	<p>Le cluster est un lieu de partage d'informations entre les organisations internationales</p>	<p>Le cluster était une bonne plate forme de partage d'informations après le tremblement de terre,</p>		<p>l'information était vraiment cruciale dans ce meeting. on avait besoin de ces informations pour prendre des directions, alors on se passait l'info par nous-même. IOM était le franc leader, avec beaucoup de partage d'info. OCHA a</p>			<p>des comités de protection civile. se sont des bras opérationnels pour la protection civile qui, en situation normale, préparent les communautés à l'urgence et en situation d'urgence collectent des données sur le terrain pour les transmettre au bureau chargé de les traiter pour l'élaboration du rapport national.</p>			

					essayé de centraliser tout ça, avec des bulletins hebdomadaires résumant la situation. les infos étaient, vus du terrain, résolument trop optimistes!!! On ne dira pas 'des faussetés', Dire qu'il y a tant de milliers de latrines installées, sans dire que pour plus de 80% d'entre elles ne sont pas fonctionnelles						
Intérêt de la coordination cluster		Le travail en cluster permet d'avoir une certaine harmonisation dans la mise en place des stratégies d'intervention . Elle permet l'efficacité de l'aide, assure la coordination	Pour abris d'urgence, les coordonneurs ont pris de bonnes décisions pour la gestion de l'espace comme celle, de donner des	le cluster est la pour: assurer la coordination entre les ONG et le gouvernement haïtien, faire la liaison et s'assurer que le couloir humanitaire est sauvegardé,	rester branché est super important, évidemment! si on se coordonne pas, on finit pas se piler sur les pieds sur le terrain, car nous sommes nombreux.	Prise de contact avec différents acteurs, plaidoyer à travers le cluster auprès des autorités. il facilite la prise de contact initial	le but d'échanger avec les autres ONG et l'ONU				

		des distributions et évite la duplication des actions des ONG	tapis à la place de tentes	que les ONG ne fassent pas la duplication et adressent des problèmes réels sans affaiblir l'Etat, et de support une stratégie commune. la coordination sur le terrain et octroi un espace d'échange sur les problèmes communs, offre un espace de plaidoyer	on sait où aller, on est plus efficace ca aide quand on a soi même a prendre des décisions qui impliquent des autorités on voit mieux qui décide quoi et à quel moment					
Limites des coordinations cluster		Quand on parle de l'aide humanitaire il faut être prudent car cette aide se présente sous plusieurs aspects : santé, logement, éducation. Donc une coordination qui se limite à la construction ou à l'un ou l'autre aspect	Pour le CCCM, OIM n'a pas géré les camps et c'était pour moi une grosse faiblesse. Comme nous étions impliqués à plusieurs secteurs, nous avons l'obligation de participer aux différentes	Les problèmes de visibilité de chacun compliquent la situation sur le terrain l'Etat attend toujours plus que ce que les agences peuvent offrir en réalité. la coordination devrait en fait faciliter de meilleures collabora-	en fait, le cluster officiel était rempli de petites ONG qui ne connaissent rien d4 Haïti y compris les faiblesses du gouvernement, qui, quand il participe à ces réunions, nous empêche de parler	Trop grand nombre de participants pas suffisamment d'ONG haïtiennes turn over des expats représentants les organisations empêche toute mémoire institutionnel sur les clusters Toutes les ONG de tailles		la principale difficulté que j'ai notée au début de la coordination de l'urgence, c'était le fait de la langue : au début les réunions cluster étaient dirigées en anglais dans un pays où les langues nationales sont le créole et le français. Comme une	Au début, il y avait un manque de coordination entre les organisations, comment travailler ensemble et comment s'organiser. Même si les priorités étaient définies, il manquait le mécanisme de suivi et d'évaluation.	au début on a eu avec les clusters au niveau de Port au Prince une confusion parce qu'on a traité les problèmes de Port au Prince et les problèmes du pays en même temps. .. le deuxième problème avec les clusters, normalement, ce sont des structures non

		<p>peut se trouver handicapée et limitée. Parfois on ignore ce qui se passe. La population n'est pas bien informée. Une forte population de personnes sinistrées du séisme est sous les tentes. On n'entend que des cris, des récriminations liées à leur état de vie déplorable et infrahumaine.</p>	<p>réunions et c'était difficile à gérer. Nous avons donc suggéré un regroupement des clusters pour une meilleure coordination globale. Lorsque les clusters leads sont des ONG, la gestion de la coordination (partage d'informations,) est sélective en fonction de leurs intérêts spécifiques</p>	<p>tions.</p>	<p>librement sur comment on peut contourner ces difficultés</p>	<p>importantes traitent au niveau ministérielle sans consultation et en doublon avec les clusters... Entre les enjeux financiers, politiques et religieux... et l'importante somme en fonds propre à des milliers d'associations, rendent le travail de coordination impossible</p>			<p>ignorance de la réalité du pays.</p>	<p>Il y a avait aussi un manque de connaissance réel du terrain pour les acteurs nouvellement arrivés sur le terrain. Les ONG ont certes leurs responsabilités dans le manque de coordination des actions humanitaires</p>	<p>permanentes, ce sont des structures qui restent au début d'une catastrophe, pour une meilleure coordination, normalement, c'est le gouvernement qui fait cela, et alors, je trouve le processus très lent de passer de la passation des responsabilités au retour pour le gouvernement. je trouve aussi que c'est un processus que l'on pouvait accélérer parce que la première urgence à terminer, je trouve que les structures normales peuvent se prendre en charge.</p>
<p>La CIRH dans la reconstruction d'Haïti</p>				<p>La CIRH est un mécanisme mis en place par les Bailleurs sous la houlette de Bill Clinton</p>							

				<p>afin de faciliter la reconstruction d'Haïti. les projets de l'Etat pour le renouveau économique et social doivent être soumis par les ministères concernés à cette entité qui en assure la recherche des fonds et le financement. La CIRH est un instrument aux mains de Bill Clinton et de la « Clinton Foundation ». La dernière réunion a Santo Domingo a montré combien le gouvernement n'était pas vraiment en charge de l'agenda et de la direction de la CIRH</p>						
Raison d'adhésion à					on partage nos	Différents niveaux de	Avec le CCO, nous		l'intérêt des coordinations	

<p>d'autres structure de coordination</p>					<p>difficultés, frustations envers le gouvernement, parfois le peuple, les lenteurs,</p>	<p>coordination qui en réalité représentent des intérêts différents. le CLIO est une association d'ONG prônant des valeurs de développement et de réponse d'urgence intégrée... elles ne coordonne pas réellement. C'est un espace d'échange de débat et de propositions afin d'assurer un plaidoyer autour du renforcement des capacités locales</p>	<p>discutons des problèmes que nous rencontrons en tant qu'ONG avec le gouvernement et les bailleurs de fonds.</p>		<p>entre ONG comme la PEPA c'est l'hamonisation des actions sur le terrain. Pour la DINEPA aussi, c'est intéressant d'avoir un seul interlocuteur dans le secteur qui sert d'interface pour tous les autres</p>		
--	--	--	--	--	--	---	--	--	---	--	--

c) Grille d'analyse ONG Haïtiennes

ONG Thème	Parole et action	Service Chrétien d'Haïti	Haïti Response	IDEJEUN
Connaissance de l'organisation	Parole & Action, est une Organisation Chrétienne de Développement intervenant dans les zones rurales avec une mission et une vision de transformation communautaire	Organisation œcuménique créée en 1954. C'est la plus ancienne ONG Haïtienne. Elle a été créée à la suite du cyclone Hazel par une organisation américaine. En effet le gouvernement d'Haïti avait demandé de l'aide à la suite du Cyclone. En réponse à cette demande, l'organisation a regroupé plusieurs églises protestantes d'Haïti dans un projet d'organisation : le Service Chrétien d'Haïti	Haïti Response s'est créée après le séisme. Les premiers jours suivant le tremblement de terre étaient difficiles pour tout le monde, mais au mois de février, nous avons décidé de créer Haïti Réponse. Nous avons des cas très proches de nous et donc nous n'avons pas besoin de dépenser beaucoup d'énergie pour faire des recensements	IDEJEUN avant d'être une ONG était un projet de l'USAID. Projet créé en 2003. Elle travaille pour réhabiliter les jeunes en dehors du milieu scolaire. Après le 12 janvier 2010, IDEJEUN est devenue une ONG Haïtienne qui continue à travailler avec l'USAID, mais peut travailler avec d'autres bailleurs de fonds et d'autres ONG
Secteur d'activités	les domaines de : Education, Santé, Agriculture, Infrastructure scolaire,	Au départ, l'organisation travaillait dans l'urgence. Après 1986 correspondant au départ des Duvalier, l'organisation a commencé à s'intéresser au développement communautaire, agriculture, élevage, sécurité alimentaire. Après le séisme nous avons mis en œuvre un projet de soutien aux personnes handicapées par la catastrophe	Nous nous sommes aussi intéressés à des personnes déplacées à cause du séisme. Nous avons créé une école pour accueillir des enfants traumatisés par le séisme	. Le public d' IDEJEUN se sont des jeunes de 15 à 25 ans provenant des quartiers défavorisés. IDEJEUN donne aux jeunes une formation technique après une mise à niveau scolaire
Intérêt de la coordination humanitaire	Une coordination part d'un ou des objectifs consensuels à atteindre en groupe ou en individuel dans un contexte donné			

Relation entre ONG	Parole & action entre partenariat avec toutes autres organisations soeurs dans les domaines de : Education, Santé, Agriculture, Infrastructure scolaire, etc.	Nous bénéficions des financements de nos partenaires étrangers, des organisations chrétiennes hollandaises précisément. Les ONG internationales gèrent la majorité des fonds. Les ONG locales sont surtout des sous traitants. Les bailleurs de fonds financent les ONG internationales et ces dernières attribuent une partie du financement aux ONG locales, pour la réalisation sur le terrain		Pour certains projets, nous sommes financés par certaines ONG plus grande pour la réalisation. Nous sommes souvent sollicités par le CRS pour réaliser des projets qui concernent des enfants non scolarisés de 15 à 24 ans. Ils nous contactent parce qu'ils savent que nous avons déjà de l'expertise en la matière
Intérêt du cluster	Un cluster concerne des discussions par domaine d'intervention. On est à une autre phase de l'urgence, les clusters s'intéressent à d'autres évolutions. Il est possible de passer d'un cluster à un autre pendant une situation d'urgence, question d'enjeu. Et, sans problème on peut changer de cluster et aller là où l'on peut se sentir plus efficace. le cluster prend une dimension d'interface.			
	Tel groupe d'ONG. peut choisir d'intervenir dans une situation où il se sent plus efficace cela dépend du mode ou de la structure de gestion interne ou personnelle d'activité de l'organisation considérée, il n'y a pas de critère formel d'adhésion. il s'agirait d'une invitation en fonction, soit d'une affinité, soit d'un ensemble de besoins exprimés au milieu d'une discussion.			

	Le Leader joue un rôle d'initiateur, motivateur, coordinateur entre le groupe et les autorités étatiques			
Limite de la coordination Cluster	une structure obsolète, qui engendre des discussions interminables allant jusqu'à laisser mourir tout un ensemble de questions prioritaires	Ce n'était pas très intéressant pour nous car il y a beaucoup trop de discussions pas très productives. Ca demande du temps qui s'avère gaspillé. Nous estimons que ce temps peut être utilisé pour travailler pour nos cibles		
Participations aux structures de coordination	P&A a fait partie de plusieurs clusters, notamment, éducation, gestion de camps...	Nous avons participé aux clusters qui s'occupent des personnes handicapées au début de la catastrophe ; Nous sommes par ailleurs membres de plusieurs plate-formes telles que CLIO, CONHANE		
Suggestion pour l'amélioration des clusters	Le système de coordination cluster pour être plus efficace devrait structurer même à un frame de consortium de manière à ce que l'on identifie une référence			
Intérêt de participation à d'autres structures de coordination	le CLIO réunit les organisations en fonction de leur affinité, ce qu'elles représentent dans la balance de développement interne d'Haïti et les problèmes qu'elles rencontrent sur le terrain.	Ce sont des espaces d'échanges avec d'autres membres de la société civile sur des sujets communs		
Conception de la CIRH	la CIRH, est la commission qui fait liaison avec le gouvernement pour la reconstruction d'Haïti.			
Relations avec le gouvernement d'Haïti	Nous continuons notre mission en fonction du programme que le gouvernement doit mettre en place et suivre le plan. Car nous devons marcher en fonction des perspectives que le gvt lui aussi a	Dans la réalisation de nos différents projets, nous travaillons avec les mairies, les autorités locales et les leaders communautaires. Pour la sécurité alimentaire, le	Nous sommes sur le point de légaliser cette école au niveau du ministère de l'éducation	Le programme a été amendé et validé par le ministère de l'éducation pour faciliter l'intégration des jeunes issus du programme. IDEJEUN a entrepris les

	retenues	gouvernement travaille depuis longtemps sur un plan de sécurité alimentaire Nous travaillons, donc avec le ministère de l'agriculture dans la réalisation de nos projets. Nous sommes aussi enregistrés au ministère de la planification		démarches pour être enregistrée au ministère de la planification, mais ce n'est pas encore totalement fait
Difficultés de l'Etat d'Haïti	Haiti traverse une crise post électorale, Beaucoup de réunions concernant la reconstruction d'Haïti se réalisent souvent à l'extérieur du pays. Malheureusement tout est presque à la diligence de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction D'Haïti. Haïti est à un carrefour où toutes sortes de catastrophes la guettent tant naturelles que provoquées. l'année 2010 marque, à mon humble avis, l'apogée d'une nudité tant de l'organisation sociale, politique qu'économique: tremblement de terre, cyclones, épidémie et j'en passe			L'UCAONG n'organise pas régulièrement des rencontres avec les ONG et donc les relations entre elles se limitent au fait que les ONG enregistrées s'adressent à l'UCAONG seulement quand elles ont besoin d'exonération fiscale.
Difficultés de l'organisations	certaines grandes ONG internationales ayant des bailleurs de fonds autonomes interviennent sans se plaindre. le bout le plus difficile à rompre c'est la finance comme un des moyens pour atteindre tout objectif beaucoup de projets tombent à l'eau par faute d'un retard considérable de financement	les bailleurs de fonds ne nous laissent pas la possibilité de concevoir les projets par rapport aux problèmes que nous identifions, ils nous imposent des zones d'action qu'ils ont choisies au préalable; Il ya dans le financement des intermédiaires inutiles. Cet état des choses, crée une frustration chez la majorité des acteurs locaux, car en situation de sous-traitants, nous sommes contraints à réaliser des projets tel-qu'ils nous sont donnés même si parfois ils ne tiennent pas compte des réalités du terrain, nous n'avons pas trop de capacités		

		de modification.		
--	--	------------------	--	--

d) Grille organisation gouvernementale

Thèmes	Personne interviewées	Directrice Protection Civile	Coordonateur Commission santé	Analyse UNCAONG
Difficultés et limites de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire		<p>il y a avait tellement d'ONG, les besoins étaient énormes dans le pays, c'était très difficile. au niveau du pays, les ressources étaient limitées. On n'avait presque pas de matériel de bureau. Certaines ONG n'avaient aucune organisation interne. le processus de coordination de la réponse d'urgence a été respecté dans certains département, mais pas partout. Au niveau central notamment, avec la présence des hommes politiques, des grands bailleurs de fonds et de beaucoup d'ONG, c'était plus difficile de mettre en œuvre le processus.</p>	<p>Après le tremblement de terre, il y a eu beaucoup d'ONG qui sont arrivées pour apporter leur soutien aux victimes du séisme. C'était une situation presque ingérable vu le nombre d'ONG.</p> <p>C'était la première fois que le ministère de la santé était aussi proche des ONG.</p> <p>Les difficultés étaient dans un premier temps de trouver un espace de rencontre et d'administratiion et les moyens financiers pour la commission.</p> <p>Les structures de l'Etat sont là, mais il ya un problème de moyens. Je sais ce que j'ai à faire mais je n'ai pas les moyens de le faire.</p> <p>Les autres acteurs du secteur de la santé qui sont des acteurs privés tels que les ONG et les nations unies aussi ont beaucoup plus de moyens que le ministère lui-même. Le leadership se construit aussi avec les moyens.</p> <p>sans moyen disponible, c'est difficile de se positionner comme leader.</p>	<p>Concrètement, il n'y a pas vraiment une stratégie d'autonomisation de l'Etat d'Haïti. Les ONG ne soumettent pas leur rapport et programmation à temps, il n'y a pas une réelle cellule au MPCE chargée de vérifier la pertinence des projets et les possibilités de les inclure dans le programme d'Investissement Public. il est difficile de contrôler les ONG en Haïti compte tenu des raisons financières évoquées. . Mais il y a des ONG qui, disposant de financement important propre, payent les frais de douane pour leur produits importés. Dans ces conditions, le MPCE n'a aucun contrôle ni relation avec les ONG concernées. Un manque de personnel pour assurer le suivi et l'évaluation des activités des ONG ; nous sommes 15 techniciens. Il ya un gros problème de ressources humaines. . L'UCAONG n'est pas une structure autonome, elle dépend directement de la Direction Générale du Ministère de la Planification, qui elle-même est sous le contrôle du Ministre. Ceci nous limite dans nos actions, on doit toujours agir en suivant les recommandations du DG et du Ministre.</p> <p>nous sommes une petite équipe à l'UCAONG, il n'y a pas assez de personnel pour assurer ce lien qui devrait en principe exister dans le cadre suivi des ONG sur le terrain. Les ressources humaines sont très limitées. L'Etat d'Haïti ne recrute pas beaucoup, même s'il y a besoin de personnel. J'ai été formé dans une école qui</p>

			<p>dépend directement du Ministère de la Planification (Centre des techniques, de planification et de l'économie appliquée). et qui est totalement financée par l'Etat. Nous étions boursiers, c'est-à-dire que l'Etat a investi sur nous pendant 4 années. Mais à la fin de la formation la majorité d'entre nous sont allés travailler dans les ONG, 3 sur 27 seulement travaillent pour l'Etat, parce que l'Etat n'a pas voulu embaucher tout le monde, et comme il faut bien qu'ils vivent après leurs formation...</p> <p>En Haïti on est tellement dans le besoin, avec ou sans légalité, on laisse les ONG apporter des choses aux populations dans le besoin. Parfois même, avant d'aller solliciter le permis d'exécution au niveau des mairies, les ONG commencent par entretenir de très bonnes relations avec les populations. Un exemple, si une ONG veut construire une école, elle va commencer les fondations avant de solliciter le permis d'exécution à la mairie, et si pour une raison ou pour une autre la mairie refuse, c'est la population qui va se rebeller contre elle avec comme argument : « vous ne pouvez pas nous construire d'école et vous refusez même que des gens le fasse pour nous?... »</p> <p>En terme de répartition géographique des ONG aussi, il ya beaucoup de problèmes, dans la Grande Anse par exemple, sur tout le département, il n'y a que 12 ONG. Peut-être dû au fait que l'accès n'est pas très praticable et que c'est très loin de Port au Prince (7h de route)</p>
Implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire	La DPC étaient toujours représentée et nous essayions de faire appliquer le plan de réponse tel quel ; nous participions aux discussions. Il y a eu l'activation du comité national de gestions des risques présidé par le président de la république et le premier Ministre. Le rôle de la DPC s'avérait alors secondaire	Le problème de leadership de l'Etat se pose à tous les niveaux.	L'Etat d'Haïti a du mal à contrôler les ONG.
Missions de l'Etat d'Haïti	La DPC intervient pour l'urgence, mais une fois que l'urgence est passée, elle laisse la place aux	Le ministère devrait pouvoir réguler et gérer les conflits entre les ONG ; pour cela, il faut	Au niveau de l'UCAONG, on rappelle aux ONG ce que disent les décrets et les délais de

	<p>ministères sectoriels concernés.</p> <p>En situation normale, la DPC mène des activités de préparation de la population à l'urgence, sensibilisation, renforcement des capacités pour réduire les risques des désastres en cas de catastrophe.</p>	<p>justement un bon leadership</p>	<p>soumission de rapports d'activités. Si les rapports sont soumis à temps, ils peuvent être effectivement intégrés au PIP. Si par exemple une ONG a pour projet de créer des écoles dans une région donnée, l'Etat considèrera cela comme fait et investira ailleurs.</p> <p>Pour dire que si les ONG fournissent leurs rapports à temps. légalement, c'est le MPCE qui est l'organisation de tutelle des ONG. MPCE qui est chargé de gérer les ONG sur tous les plans. Légalement, l'Etat d'Haïti peut suspendre les activités et même retirer le statut légal des ONG qui ne déposent pas leur rapport dans les délais. En plus de la possibilité de supprimer l'exonération douanière. l'UCAONG devrait être capable d'alimenter la base de données de l'OCHA puisse qu'elle dispose normalement des dossiers de toutes les ONG. il devrait y avoir des cadres ici, travaillant de concert avec l'OCHA pour alimenter la base de données. Mais tout ça reste théorique.</p> <p>C'est au MPCE, en tant que structure étatique d'assurer la coordination. le maire est le responsable de la commune, quand une ONG veut mettre en œuvre un projet dans une commune c'est au maire de donner ou non son aval en fonction du plan de développement communal. En plus, ce permis d'exécution est l'une des pièces demandées pour la reconnaissance légale de l'ONG au niveau du MPCE</p>
<p>Stratégies de coordination déployées par l'Etat d'Haïti</p>	<p>Nous réalisons en ce moment une cartographie des organisations internationales qui travaillent dans ce domaine.</p> <p>La DPC assure la formation des populations pour les réponses aux situations d'urgence. nous avons formé des gens au niveau des ministères et des mairies pour la communication en situation d'urgence avec l'appui du programme d'appui au renforcement de la gestion publique et avec la participation d'experts de services techniques</p>	<p>La commission est une structure liée au ministère de la santé qui a été créée spontanément après le séisme pour coordonner la réponse d'urgence on a créé dans le cluster santé différents sous groupes. Ce qui nous a permis de mettre en place un processus d'enregistrement au niveau du ministère de la santé.</p> <p>Avec le temps, il y a eu des possibilités de faire des enregistrements en ligne. Au début, il y avait chaque jour une réunion de coordination. On a aussi créé un plan intérimaire de réponse. Après</p>	<p>Au niveau du ministère de la planification, on recherche de préférence une parfaite collaboration entre les ONG et l'Etat. On voudrait arriver à intégrer les actions des ONG dans les Programmes d'Investissement Public. (PIP°. les politiques d'autonomisation de l'Etat d'Haïti sont encore dans la phase de genèse. L'un des moyens utilisés par l'Etat est la franchise douanière. En effet, les ONG peuvent bénéficier des franchises douanières sur les biens qu'elles importent, à condition d'être légalement enregistrées au Ministère de la</p>

		la période d'urgence, la commission doit intégrer l'organigramme du ministère de la santé, Ce qui permettrait le renforcement des capacités du ministère dans la réponse aux urgences humanitaires	Planification. C'est le seul moyen de pression qu'on utilise au niveau du ministère. Pour les relations avec les mairies, on a recruté une personne par direction départementale du MPCE chargée de liaison avec les collectivités territoriales qui assure la supervision des activités des ONG dans son département spécifique. Nous nous sommes alors entendus sur un formulaire harmonisé de permis d'exécution valable dans toutes les mairies avec les pièces jointes à réclamer aux ONG.
L'Etat d'Haïti soutenu par la communauté internationale	Au niveau de la gestion des risques et des désastres, nous avons l'appui de la communauté internationale à travers l'OCHA et les clusters. L'OCHA était le point focal de la coordination des acteurs humanitaires. L'OCHA vient en appui aux structures de l'Etat, c'est le point focal en matière de préparation et de réponse aux urgences. OCHA assure la coordination des acteurs humanitaires et il y a la coordination de l'urgence qui est assurée par le Système National de Gestion des Risques et des Désastres. Nous collaborons donc avec l'OCHA dans le cadre des réponses d'urgence. Ces formations continuent à se faire maintenant dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne. Pour la communication en situation d'urgence, quand le COUN est activé, il y a une aire de l'information du public. Cette aire est coordonnée par le responsable du bureau de presse du ministère de l'Intérieur, qui en situation d'urgence est délégué par le premier ministre pour présider le système national de gestion des risques et des désastres. A la fin de la formation, les participants doivent être capables d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée aux urgences et qui intègre les orientations de la directrice qui devient la directrice de centre d'opération d'urgence en cas d'urgence.	L'OMS c'est l'agence des nations unies qui appuie le ministère dans la coordination de la réponse d'urgence. Elle gérait notamment la base de données des organisations du cluster	le ministère et l'OCHA se rencontrent régulièrement à des réunions conjointes où chacun présente à tour de rôle ses rapports d'activités en termes de coordination des ONG Le ministère travaille avec les bailleurs de fonds de manière générale, mais l'UCAONG lui n'a pas vraiment de relation directe avec les bailleurs de fonds
Objectif de la coordination humanitaire	On a également depuis l'année dernière un représentant qui fait la coordination au niveau	L'objectif était de savoir qui était ou et qui faisait quoi.	cela permettrait d'éviter la duplication d'action.

	de la communication des acteurs humanitaires, il agit comme un agent de liaison.	Il était important d'inciter toutes les organisations du secteur à participer aux réunions de coordination pour partager les informations et être au courant des priorités du gouvernement.	
Relations avec les ONG	La Croix Rouge Haïtienne est un partenaire naturelle pour la gestion des risques et des désastres. Les opérateurs permanents aux projets de la DPC sont recrutés en fonction des projets et par réponse à des appels à projets	A priori toutes les ONG du secteur de la santé se sont enregistrées dans la base de données. Le ministère est capable de suspendre leurs activités si elles ne le font pas. Toutes les organisations qui s'enregistrent doivent être au courant des normes du ministère de la santé en matière de prise en charge..	On dit souvent que les ONG sont là pour affaiblir l'Etat car le budget de certaines ONG dépasse celui de l'Etat. Celles-ci viennent de l'étranger avec leurs propres moyens financiers, et certains bailleurs de fonds financent des projets d'ONG sans tenir compte des relations que ces derniers ont avec l'Etat d'Haïti les ONG sont autonomes financièrement. Avec leurs propres moyens financiers, certaines ONG se fichent pas mal de ce que pense l'Etat d'Haïti. On ne peut pas ignorer le fait que les ONG fournissent une aide très importante à la population et surtout après le 12 janvier, c'est pourquoi l'Etat ne peut pas se passer des ONG, mais il essaye de construire avec elles une collaboration et un réel partenariat. pour essayer de les contraindre à s'enregistrer et à soumettre dans les délais leurs rapports et programmations. On dit souvent que les ONG sont un terrain miné dans lequel on ne peut pas intervenir n'importe comment. Il y a des réunions programmées une fois tous les trois mois au MPCE avec les ONG, seulement, ces dernières ne répondent pas toujours présentes à l'appel. On aurait peut-être pu demander aux ONG d'aller plus de ce côté du Pays, mais nous ne disposons pas vraiment de moyens de pressions. En plus les ONG tiennent surtout compte des priorités et secteurs géographiques indiqués par les bailleurs de fonds.
L'information dans la coordination	Sur le contenu de la formation qui est donnée, l'objectif c'est de répondre à 4 principales questions qui sont essentielles en situation d'urgence : qu'est ce qui se passe ? quel est le problème ? Que doit faire la population ? Et	Le but de l'enregistrement est de savoir où se trouvent les gens et ce qu'ils font. De manière à pouvoir orienter des organisations nouvellement arrivées dans des zones où il y en a le plus besoin	L'OCHA dispose d'une base de données importante tandis qu'au MPCE, le peu d'information dont on dispose a du mal à être traité la base de données est seulement en cours de

	<p>quel est le rôle du gouvernement ? Que doit faire le gouvernement pour la population ? Toute la formation vise à répondre à ces questions et à informer la population. Le centre des opérations d'urgence qui lui, dispose des informations nécessaires issues de l'analyse des dégâts, pour les diriger vers les zones prioritaires de besoins.</p> <p>Certaines organisation s'adressent à la DPC, et d'autres encore, en fonction de leurs affinités, s'adressent à des ONG bien implantées sur le terrain qui à leur tour demandent des informations à la DPC.</p>		création
L'ONU dans la coordination humanitaire en Haïti	<p>Il y a une stratégie mise en place dans le cadre de l'organisation de la réponse d'urgence qui donne aux systèmes des nations unies (OCHA) précisément, la mission de faire le contact avec les ONG internationales et de les orienter vers le centre des opérations d'urgence</p>		<p>On sait que l'OCHA a une base de données, on en a parlé à certaines réunions, mais on n'est pas au courant des contenus. Certains cadres ici ont participé à des réunions de cluster, mais il n'y a pas vraiment de suivi, la collaboration n'est pas aussi bonne qu'on l'aurait souhaitée entre le MPCE et les clusters de l'OCHA. L'OCHA a une certaine autonomie financière, matérielle et logistique,</p>
Difficultés des organisations face à la coordination humanitaire		<p>Ce n'était pas toujours évident pour certaines organisations qui avaient l'habitude de travailler chacune de leur côté. Mais avec le temps, elles ont bien compris l'intérêt et se sont mobilisées pour les rencontres</p>	
Capitalisation de l'expérience de coordination humanitaire par l'Etat d'Haïti		<p>Cette première expérience nous a permis de mieux répondre à l'urgence du choléra qui est survenue quelques mois plus tard</p>	

B2.2) Grille d'analyse des réunions de coordination

Pour analyser des réunions dans le cadre de la dynamique de groupe, Cloé STEVENY³⁰¹ propose deux grilles pour observer la conduite de réunion centrée d'une part sur l'animation et d'autre part sur les participants, l'objectif étant de recueillir les impressions de l'observateur sur la qualité de l'animation (l'expression verbale ou non verbale, le contenu de la réunion, le style d'animation, la régulation des échanges et d'autres comportements observés) et la qualité de la réunion (phases et étapes de la prise de décision, comportement ayant facilité ou entravé la prise de décision, qualité de la communication pendant la réunion...). Dans la même logique, Yves Winkin propose d'analyser des silhouettes de participant aux réunions, les comportements dans les files cafétérias, et l'analyse de dialogue dans l'utilisation des ordinateurs. De tous ces éléments, ceux que j'ai retenus pour l'analyse des réunions de coordination humanitaire en Haïti sont ceux qui permettent de comprendre les relations entre les institutions, notamment, le contenu de la réunion qui intègre aussi bien les expressions verbales, le style d'animation, la régulation des échanges, la qualité de la communication pendant la réunion (qui se perçoit à travers les modes d'implication des participants à la réunion et la disposition des tables). On peut distinguer des éléments qui permettent d'analyser des relations interpersonnelles (expression non verbale, analyse des silhouettes, analyse des comportements) ou encore des éléments qui permettent d'analyser des facteurs particuliers tels que la prise de décision dans les réunions (phase et étapes de la prise de décision, comportement ayant facilité ou entravé la prise de décisions), et qui ne correspondent pas à mon champs d'analyse.

Par ailleurs, en termes d'animation de réunions, Stevenu Cloé³⁰², chercheur en psychologie sociale, propose une grille d'analyse construite sur la base des fonctions attribuées à l'animateur de réunion, considéré ici comme le personnage central, chargé de la responsabilité de conduire le groupe (l'ensemble des personnes réunies) à la réalisation de son but. Son rôle étant de lancer le thème de la discussion, de poser des questions à résoudre, de manière à susciter les prises de parole des participants, de maintenir un climat communicatif au sein de la réunion en veillant à ce que l'ambiance soit détendue, de réguler les prises de paroles des participants, et de conclure la discussion. Les différents éléments de cette grille d'analyse sont consignés pour l'analyse des réunions de coordinations humanitaire

³⁰¹ Steveny Cloé (2008), *Exercice structuré, la réunion d'analyse de cas* publié dans *les cahiers internationaux de la psychologie sociale* n°78, Presse Universitaire de Liège <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2008-2-page-105.htm>

³⁰² Moulinier René, *Mener une réunion efficace*, Editions d'organisations, Paris 2005

en Haïti dans les « modes d'implication dans les réunions » des animateurs et les « styles d'animation », ils permettent de comprendre le rôle des animateurs de réunion dans les relations entre les organisations qui y sont impliquées et de déduire leur actions de médiation. Sachant que l'analyse des réunions de coordinations humanitaires (cluster et table sectorielle) en Haïti effectuée dans le cadre de ce travail de recherche a pour but de recueillir les éléments sur les types et processus de médiation qui y apparaissent, les mécanismes de communication interculturelle qui y sont déployés, les modes de régulations de l'aide humanitaire par l'Etat d'Haïti et le rôle de la communication dans l'efficacité des réunions de coordination l'action humanitaire, la combinaison des différents éléments d'analyse évoqués ci-dessus m'a permis de construire une grille d'analyse comportant aussi bien des éléments pratiques de l'animation de réunion (disposition des participants, catégories de participants présents, leur fonction et mode d'implication dans la réunion, les méthodes d'animation du débat par l'animateur) que des éléments d'analyse du contenu des échanges (les références à l'Etat d'Haïti dans les prises de parole, référence personnalisée dans les prises de parole, éléments stratégiques de coordination). L'élément « référence personnalisée dans les prises de paroles » s'applique essentiellement aux animateurs de réunions, car il permet d'analyser les méthodes d'animation de réunions et par conséquent les facteurs de médiation humanitaire dans l'animation des réunions de coordination.

Ces différents éléments qui constituent la grille d'analyse ont été utilisés pour examiner les deux réunions de clusters (éducation-28 juin 2011 et agriculture-21 juillet 2011) auxquelles j'ai pris part, la réunion de table sectorielle agriculture du 27 juin 2012 à laquelle j'étais présente et qui n'a pas été effective du fait de l'absence des participants et enfin, le compte rendu de la table sectorielle agriculture du 30 juin 2011. On obtient donc la grille d'analyse suivante :

a) Réunions cluster agriculture du 21 juillet 2011 à Port au Prince			
Style d'animation-qualité de la communication pendant la réunion : disposition des tables et des participants	Les Tables disposées en rond, les participants sont assis dans le cercle sans ordre particulier		
Organisations impliquées (par catégorie)	Structures de l'ONU : PAM et FAO	Structure de l'Etat d'Haïti : CNSA (coordination nationale de sécurité alimentaire et Ministère de l'agriculture	Organisations d'aide humanitaire
Fonction	Coordination de la sécurité alimentaire et de l'aide au secteur agricole en renforcement des capacités des structures de l'Etat	Coordination pour la sécurité alimentaire et l'aide au secteur agricole	Porteur de projet d'aide à la sécurité alimentaire et au développement du secteur agricole
Organisations représentées	PAM FAO	CNSA	ONG non Haïtiennes du secteur de l'agriculture
Fonction de l'animateur	Le représentant de la FAO apparaît comme le porte-	Présentation de l'étude sur	Participation (passive dans

<p>de réunion-qualité de la communication pendant la réunion: Mode d'implication dans la réunion</p>	<p>parole et la personne centrale de la réunion : Introduction de la réunion, rappel du déroulement de la séance précédente, présentation de l'ordre du jour, présentation des nouveaux arrivants à la rencontre (nouveau coordonateur du PAM), animation des débats.</p> <p>Le nouveau représentant du PAM qui est présenté apparaît comme co-leader de la réunion. Il intervient pour repreciser certains points et pour conclure la réunion (invitation des participants à s'impliquer d'avantage dans la vie du cluster, indications pratiques pour les prochaines réunions).</p> <p>Les autres représentants du PAM et de la FAO présents interviennent dans les débats autours de la présentation de la CNSA.</p>	<p>l'évolution des prix des produits alimentaires depuis 2010 en Haïti. Cette étude constitue le cœur des débats lors de cette réunion.</p>	<p>l'ensemble) aux débats menés autour de la présentation de la CNSA. Aucune intervention n'est notée.</p>
<p>Contenu des échanges : les références à l'Etat dans les prises de parole</p>	<p>Du Représentant de la FAO coordonnateur de la réunion: « Présentation du plan de contingence du ministère de l'agriculture en discussion : Le plan a été publié par le ministère de l'agriculture il y a quelques jours... chacun est invité à participer de manière active au plan de mitigation du ministère de l'agriculture, Ce sont des</p>	<p>Représentant de l'Etat à la réunion, il rappelle ses efforts dans la coordination de la sécurité alimentaire : « La CNSA a mis en place un dispositif régulier des</p>	<p>Prise de parole très limitée : juste les présentations au début de la réunion. Aucune référence à l'Etat</p>

	<p>priorités de l'administration sortante»</p> <p>Du Représentant du PAM Co-coordonateur de la réunion : « Le ministère de l'agriculture a effectivement présidé il y a quelques jours une table sectorielle pour avancer dans la préparation du plan de mitigation à la saison cyclonique. Le même plan de contingence est donné au DPC (Direction de la Protection Civile) à cet effet. Il a fait l'objet de réserves de la part de BAD (Banque Américaine de Développement et de la Banque Mondiale. Le fait de résumer le plan de contingence à la distribution des semences heurte certains partenaires du ministère qui préfèrent des approches plus novatrices telle que l'assurance agricole. Les régions sont invitées à s'appuyer sur ce plan pour élaborer leur plan de développement agricole. Un comité de pilotage et une instance d'alerte ont été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de contingence. »</p>	<p>prix de produits alimentaires pour ensuite faire un état de la sécurité alimentaire en Haïti ».</p>	
--	---	--	--

Contenu des échanges référence personnalisée dans les prises de parole	Il y a une utilisation généralisée du « nous » dans les prises de parole. Aucune référence personnalisée n'a été notée, les échanges sont impersonnels, les participants qui prennent la parole parlent tous, seulement au nom de leurs organisations respectives.
Style d'animation- rôle de l'animateur: observation sur les méthodes d'animation du débat par l'animateur	L'animateur est silencieux pendant les questions réponses entre l'exposant et les autres participants jusqu'au moment où il semble y avoir un « vide ». Celui-ci fait des observations factuelles susceptibles de relancer le débat et les échanges. Il incite de temps en temps des personnes ressources, représentantes d'organisations ayant fait des présentations à des réunions précédentes, à prendre la parole pour faire des remarques et donner leur avis sur la présentation qui vient d'être faite. Une représentante du PAM est interpellée dans ce sens pour partager des remarques d'une enquête à laquelle elle a participé et qui porte sur : L'impact de l'insécurité alimentaire sur la société Haïtienne.
Contenu des échanges: éléments stratégiques de coordination	Le coordonnateur essaye de convertir les différences qui existent entre les organisations partenaires en richesse pour la réhabilitation et le développement du secteur agricole en Haïti. <i>« vous êtes invités à assurer chacun à son niveau respectif le suivi de la saison cyclonique et à participer de manière active au plan de mitigation du ministère de l'agriculture... toutes les formules possibles pour optimiser le pouvoir d'achat de la population sont encouragées par le cluster »</i> On pourrait le paraphraser en disant que toute action est permise du moment où elle intègre le cadre de référence prescrit par le ministère de l'agriculture, il invite les participants à partager leurs remarques, idées, commentaires... éventuels à propos de ces différents sujets.
b) Réunion cluster éducation du 28 juin 2011 à Port au Prince	
Style d'animation- qualité de la communication pendant	Les Tables disposées en rond, les participants sont assis dans le cercle sans ordre particulier

la réunion : disposition des tables et des participants			
Organisations impliquées (par catégorie)	Structures de l'ONU : UNICEF et UNESCO (4)	Structure de l'Etat d'Haïti : Ministère de l'éducation (aucun représentant)	Organisations d'aide humanitaire 30 représentants d'ONG donc 28 non Haïtiennes et 2 Haïtiennes
Fonctions	Coordination de l'aide humanitaire à l'éducation en renforcement des capacités des structures du gouvernement d'Haïti	Coordination sectorielle de l'aide à l'éducation en Haïti	Porteur des projets d'aide à l'éducation en Haïti
Organisations représentées	UNICEF et UNESCO	AUCUN REPRESENTANT	ONG haïtiennes et non haïtiennes, représentants d'Etats partenaires et/amis d'Haïti
Fonction de l'animateur de réunion- qualité de la communication pendant la réunion : mode d'implication dans la réunion	Représentant de l'UNICEF, coordonnateur du cluster : principal animateur de la réunion. Il ouvre et ferme les débats, présente l'ordre du jour, organise les prises de parole. Les autres représentants de l'UNICEF et de l'UNESCO sont des personnes ressources pour le premier, qui les		L'ONG ADRA est au cœur du débat : elle présente son organisation et ses différents projets en Haïti avec un accent particulier sur les projets du secteur de l'éducation. Elle Répond ensuite aux questions des autres participants à la fin de son exposé. Les autres représentants d'aide humanitaire présents : ils réagissent activement à l'exposé sur ADRA, interrogent sur les stratégies d'interventions

	interpelle pour présenter des aspects ou des sujets précis.		décrites et son efficacité sur le terrain, évoquent leurs difficultés respectives dans la mise en œuvre des projets sur le même terrain.
Contenu des échanges : les références à l'Etat dans les prises de parole ; éléments et stratégies d'autonomisation de l'Etat d'Haïti dans la coordination	<p>Représentant de l'UNICEF coordonateur du cluster : dans son briefing sur la CAP (appel consolidé des fonds), il rappelle qu'en 2011, l'une des priorités des projets financés dans le cadre du Cap était le renforcement des capacités du gouvernement.</p> <p>Par ailleurs, il indique que la révision à mi-parcours de ces projets (6 mois après leur début) est effectuée par le Groupe de travail sur l'Education et la Formation³⁰³ (GTEF) en partenariat avec l'OCHA.</p>		<p>Représentant d'ADRA : A une question sur le nombre de bénéficiaires d'intrants dans les écoles, elle répond « Le nombre de bénéficiaires dépend du nombre d'élèves qu'il y a dans les écoles. On fait un suivi mensuellement dans les écoles où on distribue. Pour les centres d'examen, c'est le ministère qui nous a donné la liste. On apporte de l'eau traitée pour les élèves qui y sont inscrits pour éviter le choléra. »</p>

³⁰³ Le GTEF (groupe de travail sur l'éducation et la formation) est un groupe mis en place à la demande du Président de la République René Préval en 2010 pour accompagner le Ministère de l'Education dans la préparation d'un plan d'opération à soumettre à la Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti (CIRH) pour financement, avec un calendrier d'opération impliquant le court terme (3 mois), le moyen terme (18 mois) et l'horizon 5 ans. Tiré du *Pacte National pour l'éducation en Haïti*, Rapport du GTEF au Président de la République, Aout 2010

	<p>D'autre part, « Cette révision à mi-parcours oriente la préparation éventuelle du CAP 2012 qui se fera dans le contexte actuel en Haïti, où le président Martelly a lancé le programme « éducation pour tous » qui implique la gratuité et l'obligation scolaire pour tous les enfants en âge scolaire dans les camps ou dans les zones de relocalisation »</p>		
<p>Contenu des échanges : référence personnalisée dans les prises de parole</p>	<p>Dans la gestion de la parole et l'incitation au débat, j'ai noté une grande implication personnelle de l'animateur dans la réunion (sénégalais d'origine). Il utilise régulièrement le pronom « je » dans ses interventions, mais utilise aussi le « nous » quand il veut parler de la communauté du cluster, en intégrant tous les participants. Dans ses commentaires, il a deux fois pendant la réunion, évoqué sa nationalité d'origine, « Pour savoir si...la coordination que je fais vous semble intéressante ou vous voulez me renvoyer au Sénégal... » ; « nous mettons en place, ensemble, un mécanisme sans tenir compte du fait que Mohamed vient du Sénégal... nous avons travaillé ensemble pendant 2 ans pour mettre en place cette structure. »</p>		

<p>Style d'animation-rôle de l'animateur :</p> <p>Observation sur les méthodes d'animation du débat par l'animateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à la participation de tous dans la construction de la séance : « Est-ce qu'il y a autre chose que vous pensez important de mettre à l'ordre du jour... ? » • Des appels à l'évaluation du coordonnateur : « la coordination que je propose vous semble-t-elle pertinente ? » • Incitation explicite de l'animateur aux participants à partager leurs réactions, commentaires et remarques en toute liberté.
<p>Contenu des échanges : éléments stratégiques de coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le système d'alerte par « SMS » pour les urgences permet de donner à des directeurs d'école la conduite à tenir en cas d'urgence, des cyclones par exemple. • l'animateur invite les participants à s'inscrire pour présenter leurs initiatives respectives aux réunions à venir et qui constitueront, comme celle d'ADRA la base de la discussion. • encourage à partager leurs expériences et leurs spécificités respectives aux prochaines rencontres • Pour l'évaluation du cluster par ses participants, un questionnaire à remplir leur est transmis. Avec une incitation du coordonnateur qui rappelle l'importance d'information : « Toutes les actions du cluster se font sur la base des informations collectées auprès de ses participants. C'est un moyen important pour faire progresser les choses. Le cluster c'est d'abord un réseau et le réseau repose sur ses membres. Les informations sont pour le cluster ce que le sang est pour la vie humaine »
<p>c) Table sectorielle agriculture du 27 juin 2012 à la direction départementale du ministère de l'agriculture aux Gonaïves</p>	

Style d'animation-qualité de la communication : disposition des tables et des participants	Disposition de la salle en type « amphithéâtre/salle de cours : l'animateur devant à sa table et les autres participants en face de lui (observation de la salle préparée pour la réunion)		
Organisations impliquées (par catégorie)	Structure de l'ONU : PAM, FAO, MINUSTAH,	Structure de l'Etat : MINADER / DDAR	Organisations d'aide
Fonction	Participation, partage d'information sur leurs actions, de renforcement des capacités de l'Etat	Coordination et animation	Echanges avec les autres acteurs,
Organisations représentées	Aucune	MINADER / DDAR	Aucune
Fonction de l'animateur de réunion-qualité de la communication pendant les réunions : Mode d'implication à la réunion			
Contenu des échanges : les références à l'Etat dans les prises de parole			

Contenus des échanges : référence personnalisée dans les prises de parole	
Style d'animation- fonction de l'animateur : observations sur les méthodes d'animation du débat par l'animateur	La réunion de table sectorielle est planifiée par le ministère et se tient une fois par mois (le dernier mercredi). d'après le Directeur de la DDA, l'absence de participants à cette réunion se justifie par un manque généralisé de motivation noté chez les acteurs depuis la dernière séance qui aurait dû se tenir en mai.
Contenu des échanges : éléments stratégiques de coordination	Aucune relance et rappel de la DDA vers les autres acteurs
d) Table sectorielle agriculture du 30 juin 2011 à la direction départementale du ministère de l'agriculture aux Gonaïves (à partir du compte rendu)	
Style d'animation- qualité de la communication pendant la réunion : disposition des tables et des participants	Disposition de la salle en type « amphithéâtre/salle de cours : l'animateur devant à sa table et les autres participants en face de lui

Organisations impliquées (par catégorie)	Structure de l'ONU : PAM, FAO, MINUSTAH,	Structure de l'Etat : MINADER / DDAR (ministère agriculture), MPCE/DDMP (ministère de la planification), CNSA, ASEC, BAC	Organisations d'aide : Haïtienne (<i>RANEPH, GAFE, MOPEDES, ASSODLO</i>) et non Haïtienne (<i>ACTED GRAPES, PRODEVA</i> et bailleurs de fonds (<i>APCE, PIA</i>))
Fonction	Participation, partage d'information sur leurs actions, de renforcement des capacités de l'Etat	Coordination et animation	Echanges avec les autres acteurs, renforcement des capacités des structures de l'Etat
Organisations représentées	PAM, FAO, MINUSTAH	MINADER / DDAR, CNSA, MPCE/DDP	<i>PIA, BAC, ASSODLO, GAFE, MOPEDES, GRAPES, ASEC, APCE, ACTED, et RANEPH,</i>
Fonction de l'animateur-qualité de la communication dans les réunions : Mode d'implication dans la réunion	Participent à la réunion en tant qu'acteurs et soutiens des structures de l'Etat	Convoque, prépare le protocole, offrent le cadre, répartit les tâches et élabore le compte rendu de la réunion. Dit le mot de bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour	Echange, discussion et partage d'informations suivant le protocole indiquée par la DDA La mission d'animation de la réunion est confiée par la DDA à l'une de ces organisations :le

			GAFE.
Contenu des échanges : les références à l'Etat dans les prises de parole	<p>Participations aux discussions dans les ateliers qui mettent la DDAA au cœur des activités du domaine agricole dans le département</p> <p>Le responsable du PAM évoque la clôture des activités du cluster pour l'ouverture des tables sectorielles</p> <p>Remerciements de la FAO, pour la qualité du travail réalisé avec la DDAA</p>	<p>Les thèmes proposés pour les ateliers mettent l'Etat au centre de la rencontre « le rôle de la DDAA », « comment renforcer les capacités de la DDAA »</p> <p>Le Casec (conseil d'administration de la section communale) de la Commune d' Anse Rouge trouve que sa commune est délaissée par rapport aux autres. Il souhaite que les ONG travaillent en collaboration avec la DDAA, dont les BAC et par voie de conséquence les Casecs, car il ressent un problème de gouvernance locale dans les dernières interventions d'ACF selon le principe « qui finance commande »</p>	<p>Participations aux discussions dans les ateliers qui mettent la DDAA au cœur des activités du domaine agricole dans le département</p>
Contenu des échanges : référence personnalisée dans les prises de parole	Aucune référence personnalisée n'est mentionnée dans le compte rendu de la réunion.		

Style d'animation-rôle de l'animateur : observations sur les méthodes d'animation du débat par l'animateur	Présentation d'une expérience agricole par une organisation d'aide, Tour de la salle par représentants d'organisations pour partager sur les activités en cours ou programmées, répartition des discussions en atelier par sous-thèmes.
Contenu des échanges : éléments stratégiques de coordination	Partage et discussions à partir des expériences des acteurs : éléments d'harmonisation de l'action, Connaissance réciproque des activités (où et quoi ?) en cours des différents partenaires : pour éviter les duplications, favoriser la répartition et la collaboration.

Chapitre 4 : Résultats

A) Résultats des entretiens

A1) Résultats Item par Item

A1.1) Synthèse des entretiens avec des représentants de l'ONU.

Cette catégorie de la population des interviewés regroupe des représentants des structures de l'ONU impliquées dans la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Sur 7 personnes interviewées dans cette catégorie, 6 sont des coordonnateurs de clusters (relèvement immédiat, abris d'urgence, eau et assainissement, alimentation, éducation et agriculture) tandis qu'un seul est coordonnateur de l'OCHA. Le coordonnateur de l'OCHA a par rapport aux coordonnateurs de clusters, la spécificité de coordonner à un niveau plus global tous les clusters présents en Haïti. Mais comme les autres, il est un acteur de la coordination humanitaire en Haïti avec un point de vue de représentant de l'ONU.

Dans leurs différents discours, ils abordent les thématiques telles que : les fonctions et les missions des Clusters, le rôle des agences des nations unies dans la coordination humanitaire en Haïti, l'implication du gouvernement d'Haïti dans les coordinations clusters, les stratégies d'autonomisation de l'Etat d'Haïti, les difficultés de l'Etat d'Haïti dans le cadre de la coordination humanitaire, la participation des ONG aux réunions clusters, les limites de la coordination cluster, les alternatives pour accroître l'efficacité des clusters, l'impact du manque de coordination sur l'action humanitaire, les relations entre les ONG dans les clusters, la fonction de médiation du coordonnateur cluster et l'information dans la coordination humanitaire.

Par **fonction du cluster**, il faut comprendre le rôle du cluster dans la réponse humanitaire en Haïti. Sur cette thématique, chacun des interviewés présente le cluster comme un dispositif de regroupement des acteurs humanitaires par secteur d'activités dans le but de partager l'information pour coordonner l'action humanitaire. Les coordonnateurs des clusters « Shelter », « Wash » et « éducation » précisent qu'il s'agit d'un dispositif de réponse humanitaire d'urgence.

Le coordonnateur du cluster Wash ajoute à ceci des précisions sur d'une part, le but de la coordination cluster qui est d'éviter la duplication des interventions et d'autre part, les activités qui en découlent telle que la standardisation des interventions, la mise en œuvre d'une base de donnée à l'issue d'une enquête auprès des acteurs de terrain, la planification et la répartition des acteurs sur le terrain. Celui-ci évoque par ailleurs d'autres fonctions des clusters qui ne sont pas évoquées par les autres coordonnateurs de cluster, à savoir que les clusters sont des espaces où toutes les organisations peuvent s'exprimer et avoir accès aux informations quels que soient leur taille et leur moyen, et aussi, que ce sont des lieux de rencontre entre certaines ONG et leurs bailleurs de fonds, des lieux de créations de partenariats entre ONG.

Le coordonnateur du cluster Food quant à lui ajoute des précisions sur la méthode des 3w (who, what, where : qui fait quoi et où) qui est utilisée pour la coordination au sein des clusters, en rappelant que le but est de s'assurer de la bonne répartition des acteurs sur le terrain en fonction des besoins identifiés.

Le coordonnateur du cluster agriculture lui, est le seul à évoquer les fonctions de la coordination inter cluster qui visent à « assurer des réponses complémentaires et intersectorielles sur le terrain ». Il parle aussi de la fonction de facilitation du contact entre les équipes humanitaires sur le terrain, le gouvernement d'Haïti et les bailleurs de fonds, qu'il attribue à l'OCHA.

Les discours des coordonnateurs humanitaires sur cette thématique de la fonction des clusters se recoupent quasiment tous. Certains évoquent des aspects particuliers qui ne sont pas évoqués par les autres, mais il n'y a aucune contradiction. Les différents éléments sont complémentaires pour comprendre le fonctionnement des clusters pendant la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti.

Pour ce qui est des **missions des clusters**, il faut comprendre le mandat qui leur est confié par l'ONU avant leur installation sur le terrain. A ce sujet, les différents coordonnateurs de cluster s'appuient chacun sur les missions spécifiques à leur cluster pour indiquer que, en accord avec le gouvernement d'Haïti pour le cas d'Haïti, les clusters sont mis en œuvre pour évaluer les besoins humanitaires, collecter et rendre disponible pour les acteurs humanitaires les informations sur les activités déployées sur le terrain, solliciter des financements auprès des bailleurs de fonds par secteur d'activités et enfin faire le lien entre les différents acteurs

par secteur pour l'harmonisation de l'aide humanitaire. Ces activités des clusters sont menées par les agences des Nations reconnues comme « lead » des clusters.

Comme pour la première thématique, ces différentes missions ne sont pas évoquées par tous les acteurs, il y a une complémentarité dans les discours qui permettent d'avoir un aperçu global des missions des clusters.

Sur la thématique des **stratégies d'autonomisation de l'Etat d'Haïti**, ces différents représentants de l'ONU évoquent tous le principe selon lequel les clusters viennent en appui au gouvernement d'Haïti pour la coordination de la réponse d'urgence. Chaque cluster travaille avec le ministère sectoriel correspondant. Après la phase d'urgence, des dispositions sont mises en œuvre pour passer des clusters qui sont pilotés par l'ONU, aux tables sectorielles qui elles, sont dirigées par les ministères correspondants, du gouvernement d'Haïti. La transition se fait d'abord par une codirection des clusters entre les agences des nations unies et les ministères, puis un transfert des données des clusters vers les tables sectorielles. Un appui aux autorités locales est mené à cet effet.

Les discours des représentants de l'ONU se recourent à ce sujet. Certains à l'instar des coordonnateurs de cluster Wash et éducation apportent des précisions sur des projets de mise en place de services de coordination d'acteurs humanitaires au sein des structures sectorielles du gouvernement d'Haïti, qu'ils auraient suggérés ou accompagnés, tels que l'appui des ministères techniques pour la mise en place des bases de données relatives aux aides humanitaires de leurs secteurs respectifs, des transferts des bases de données existant aux niveaux des clusters, la mise en place d'unité de coordination d'urgence au sein des ministères. Ces éléments de précisions ne contredisent pas les premières, mais les complètent dans la mesure où ils évoquent des actions précises menées par les clusters et visant l'autonomisation de l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire.

Sur l'implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire cluster, les éléments des discours des différents représentants de l'ONU indiquent que les structures du gouvernement d'Haïti sont toujours invitées aux réunions de clusters correspondant à leurs secteurs d'activités. Mais, quelques perceptions différentes sont notées en fonction des expériences respectives que ces coordonnateurs ont avec les structures du gouvernement d'Haïti.

Pour les coordonnateurs des clusters Early recovery et Agriculture, on peut noter des références à l'absence continuelle des structures de l'Etat d'Haïti dans le système de coordination cluster, alors que les coordonnateurs OCHA et cluster éducation font état d'une absence justifiée au début de la réponse humanitaire, puis d'une implication effective dans la durée de la réponse. Ces derniers, tout comme les coordonnateurs des clusters Shelter, Wash et Food indiquent les modes d'implication de l'Etat dans la coordination cluster : c'est l'Etat d'Haïti qui a autorisé la mise en place de la coordination cluster, les standards et normes des clusters sont prescrits par le Gouvernement d'Haïti, « à l'intérieur du cluster, tous les intervenants dans les secteurs concernés avaient un ensemble de standards et normes à respecter, prescrits par le gouvernement »³⁰⁴, les différentes organisations partenaires d'un cluster sont partenaires du ministère sectoriel correspondant. C'est le gouvernement d'Haïti qui prend les décisions stratégiques au sein des clusters, « Il est évident que c'est le gouvernement qui établit les stratégies d'intervention pour répondre aux différents besoins »³⁰⁵

Le coordonnateur du cluster Wash quant à lui, indique une présence constante de l'Etat d'Haïti dans la coordination du cluster Wash à travers la codirection du cluster par la DINEPA qui est l'organisation de l'Etat d'Haïti chargée de coordonner les activités d'eau et d'assainissement.

Le coordonnateur de l'OCHA lui, en parlant des réunions de coordination inter cluster, indique que le gouvernement d'Haïti n'y est pas invité, mais que les recommandations et décisions qu'ils prennent sont partagées avec les ministères sectoriels correspondants. En effet, explique-t-il, « si le gouvernement est invité, il voudra prendre le leadership alors qu'il ne pourra pas répondre du fonctionnement des clusters devant la communauté internationale »

Pour ce qui est des **difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire**, 4 des 7 représentants de l'ONU abordent cette thématique, notamment les coordonnateurs des clusters Early recovery, Shelter et éducation ainsi que le coordonnateur de l'OCHA.

Les coordonnateurs des clusters Shelter et éducation et celui de l'OCHA évoquent comme principale difficulté le fait que l'Etat d'Haïti a été très affecté et affaibli par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 « *Le tremblement de terre a frappé le cœur du pays : la capitale.*

³⁰⁴ Extrait entretien coordonnateur OCHA

³⁰⁵ Extrait d'entretien du cluster Wash

On a par exemple le bâtiment du ministère de l'éducation qui s'est effondré, des décès recensés dans le sénior staff »³⁰⁶.

Les coordonnateurs des clusters Early recovery et éducation présentent l'instabilité politique en Haïti comme un facteur de faiblesse du gouvernement d'Haïti dans la gestion de la coordination humanitaire. Le coordonnateur du Cluster Early recovery estime que cette instabilité politique a pour conséquence la carence de l'Etat d'Haïti en matière de ressources humaines et logistiques. Ce qui impliquerait un manque de mise en œuvre et de suivi des documents stratégiques et de planifications qui sont des références de l'Etat d'Haïti.

Le coordonnateur du cluster éducation quant à lui évoque la difficulté de l'Etat d'Haïti à faire face aux ONG dans les clusters qui s'interrogent sur la responsabilité du gouvernement en matière de prise en charge dans le système éducatif haïtien : *« Ce n'était pas facile pour eux au départ. Parce que les réunions de clusters regroupent les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, qui ont une indépendance et une liberté de parole et qui posaient des questions auxquelles le gouvernement n'était pas en mesure de répondre, par exemple, sur le salaire des enseignants, sur les crédits que l'Etat devrait donner aux opérateurs du privé, leur école, le paiement des frais de scolarité pour des enfants dont les parents sont dans des situations de décapitalisation »³⁰⁷*

Sur la **participation des ONG aux réunions de clusters**, 3 des 7 représentants de l'ONU abordent la thématique : les coordonnateurs des clusters Wash, Food et Agriculture.

Il en ressort que la participation des ONG aux réunions de clusters est ouverte et libre. Elle peut être suggérée à certaines organisations par des membres du cluster, mais n'est pas obligatoire. Les ONG décident d'y participer en fonction des intérêts qu'elles y trouvent : partage d'informations, recherche de financement et/ou de partenaires. Le fait qu'il n'y ait pas une réelle obligation pour les ONG de participer aux réunions de coordination cluster justifie l'absence de certaines organisations aux rencontres de leur groupe sectoriel. Le coordonnateur du cluster Food évoque à cet effet la procédure du financement du CAP (dans laquelle la participation au cluster pour les ONG est un critère obligatoire pour bénéficier des financements de bailleur de fonds) comme le seul moyen de contraindre les ONG à participer aux réunions de coordination sectorielle les concernant.

³⁰⁶ Extrait entretien cluster éducation

³⁰⁷ Extrait entretien cluster éducation

Sur la thématique **des limites de la coordination cluster dans la réponse humanitaire en Haïti après le 12 janvier 2010**, les discours des 7 représentants des organisations de l'ONU apportent des éléments.

Les coordonnateurs des clusters Early Recovery, Shelter et Agriculture considèrent comme limite des clusters le fait que toutes les ONG des groupes sectoriels ne participent pas toujours aux réunions de coordinations. Ceci contribuerait à rendre la coordination des activités sur le terrain plus difficile. Le système de cluster aurait donc selon ces derniers une faiblesse liée à l'incapacité des coordonnateurs à contraindre les ONG à la participation aux rencontres sectorielles. La procédure du CAP serait limitée dans la mesure où certaines ONG ont leur financement propre et indépendant et aussi, parce que tous les bailleurs de fonds ne passent pas par le CAP pour financer les ONG.

Les coordonnateurs du cluster Shelter et de l'OCHA évoquent la limite de moyens financier des clusters. Le premier considère que le manque de financement de la part des clusters donne à ceux-ci une position de « conseiller sans moyen de pression auprès des partenaires difficiles ».

Les coordonnateurs de l'OCHA et du cluster éducation présentent la faiblesse de l'Etat d'Haïti et son manque de leadership et d'implication dans la coordination cluster, comme une limite de la coordination cluster. En effet, pour le premier, les informations du contexte qui devraient être fournies aux structures de l'ONU par l'Etat n'étaient pas disponibles au moment de la réponse d'urgence : « il n'arrivait pas à nous fournir les informations dont nous avons besoin », et le second estime que « tant le l'Etat n'assume pas sa mission principale, le fonctionnement du cluster ne peut pas être optimale ».

Les coordonnateurs des clusters WASH et Education quant à eux, décrivent le contexte sociopolitique haïtien comme un facteur de limite de la coordination cluster. Il est en effet difficile de distinguer selon le coordonnateur du cluster Wash, les interventions humanitaires liées au tremblement de terre, des interventions liées à l'état précaire qui existait déjà avant le tremblement de terre. Celui-ci parle aussi de la difficulté d'obtenir des informations des différents acteurs pour la planification.

Le coordonnateur du cluster Food identifie comme limite des clusters l'absence de stratégie pour stopper le système.

Une dernière limite des clusters évoquée par le coordonnateur de l'OCHA est le remplacement régulier des travailleurs de l'ONU qui selon lui, ne favorise pas la continuité dans l'action.

Comme **alternative pour accroître l'efficacité des clusters dans la réponse humanitaire en Haïti**, les coordonnateurs des clusters Early Recovery et Shelter suggèrent une plus grande implication du gouvernement d'Haïti dans les activités de coordination des clusters pour contraindre les ONG à participer aux clusters et donner des orientations à la réponse humanitaire en indiquant les priorités du gouvernement pendant les réunions et à travers des documents stratégiques de l'Etat.

Les autres représentants de l'ONU ne donnent pas d'éléments claires à ce sujet.

Le manque de coordination aurait un impact sur l'action humanitaire. Le discours du coordonnateur du cluster Shelter est le seul à donner des éléments sur cette thématique. En s'appuyant sur l'expérience vécue dans son cluster, il indique que le manque de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain peut être source de frustrations pour les victimes qui n'ont pas la chance « d'être assistées », et peut entraîner une différenciation dans les qualités de prise en charge sur le terrain.

Sur la thématique des **relations entre les organisations dans les clusters**, des discours des coordonnateurs de cluster Wash, Food, éducation et Agriculture, on peut distinguer des collaborations, des partenariats et des conflits entre les organisations participant aux réunions de coordination cluster. Le coordonnateur du cluster Wash indique comment la collaboration entre les acteurs favorise la répartition des acteurs humanitaires sur le terrain en fonction des besoins identifiés ; elle permet une meilleure harmonisation de la réponse.

Pour ce qui est des conflits, le coordonnateur du cluster Food parle des tensions entre les ONG qui sont causées par le non respect de la répartition des acteurs sur le terrain par certaines ONG. Le coordonnateur du cluster éducation quant à lui évoque le conflit entre les ONG et l'Etat d'Haïti dans les clusters. En effet, l'Etat est accusé d'irresponsabilité par les ONG et ces derniers contestent les orientations stratégiques du gouvernement dans le cadre de la prise en charge des populations.

Le coordonnateur du cluster agriculture lui, indique comme raison de conflit entre les organisations humanitaires sur le terrain, le fait que certaines organisations qui ne participent pas aux réunions de coordination ignorent les priorités fixées et agissent à leur guise sur le terrain.

Le coordonateur du cluster Shelter est le seul des représentants de l'ONU à présenter clairement la fonction **de médiation du coordonnateur cluster**. Ce dernier aurait selon lui la responsabilité d' « arbitrer les conflits entre les partenaires s'il y a lieu ».

Sur **la place de l'information dans la coordination humanitaire**, les coordonnateurs des clusters Early Recovery, Wash, éducation et agriculture ainsi que le coordonnateur de l'OCHA considèrent l'information comme un élément essentiel de la coordination cluster par des affirmations telles que « Le rôle du cluster c'est le partage d'information », « La richesse des clusters c'est le partage d'information », « *le cluster c'est la rencontre pratique où l'information est échangée* », l'information est la base pour assurer une réponse humanitaire efficace à travers la coordination humanitaire selon le coordonnateur du cluster éducation. Le partage d'informations facilite l'organisation tandis que l'information constitue en elle-même une base de plaidoyer vers les bailleurs de fonds et les autorités de l'Etat d'Haïti.

A1.2) Synthèse des entretiens avec les représentants d'ONG non haïtiennes

Cette catégorie d'interviewés est constituée de 12 personnes donc 7 directeurs pays ou chefs de missions de leurs organisations (ACF, Aide et action, Fédération Luthérienne, MDM Canada, Aide Médicale Internationale France, Protos, Agro Action Allemande) et 4 responsables de programme de leurs organisations (CRS- programme de réponse d'urgence, Tear funds- programme de réponse d'urgence, Plan international- programme de Gestion des risque et des désastres, World Vision-programme de santé).

Les différentes thématiques qui ressortent des discours de ces personnes sont : l'historique et la connaissance de leurs ONG en Haïti, leurs secteurs d'activités, les critères de choix de leurs zones d'actions sur le terrain, leurs stratégies d'autonomisation des communautés cibles de programmes, la participation aux structures de coordination, la répartition des ONG sur le terrain, les intérêts et les limites de la coordination cluster, la CIRH dans la reconstruction d'Haïti, les raisons d'adhésion à d'autres structures de coordination, les relations entre les ONG sur le terrain, les relations avec l'Etat d'Haïti, les missions, l'implication et des difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination de la réponse humanitaire, les stratégies de renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti et enfin la place de l'information dans la coordination humanitaire.

Sur l'historique des **ONG non Haïtiennes en Haïti**, il ressort de ces différents discours que la première ONG non Haïtienne arrivée en Haïti est le CRS, organisation de l'Eglise catholique Américaine, dès 1956. Cette année correspond à une période de crise politique pendant laquelle l'Etat d'Haïti était dirigé par l'armée Haïtienne.

Après cette période, on peut noter que plusieurs ONG arrivent en Haïti dans les années 80, c'est le cas d'Agro Action Allemande (1980), World Vision (1981), Plan International (1981), Fédération Luthérienne (1983), Aide Médicale Internationale (1984), ACF (1985), Protos (1986), Aide et Action (1989). La période des années 80 correspond à la fin du régime de Duvalier fils qui est souvent qualifié de régime de dictatorial.

La principale raison de l'implantation de ces ONG en Haïti, évoquée par les personnes interviewées, est une crise humanitaire causée soit par des catastrophes naturelles telle que des cyclones (ACF), soit par une crise sociale et politique qui entraîne l'émigration massive des populations Haïtiennes vers l'étranger (Fédération Luthérienne).

Pour ce qui est de la **connaissance des ONG**, il apparaît dans les discours des représentants d'ONG des informations sur leurs types de financement. Il en ressort que les ONG non-Haïtiennes en Haïti sont financées soit par leurs Etats (CRS-USAID, World Vision-USAID) soit par des bailleurs de fonds internationaux (Tears funds-Union Européenne), soit encore par des fonds privés collectés dans des pays où se développe ce type d'activité (World Vision Haïti-bureau de support World Vison USA, Canada, Grande Bretagne).

Sur le **choix des zones d'interventions**, il ressort des discours des représentants d'Aide et Action, PROTOS et Agro Action Allemande, qu'un des critères important est le niveau de vulnérabilité. Les ONG non Haïtiennes préfèrent intervenir dans des zones où le niveau de vulnérabilité des populations est le plus élevé. A ce critère peut s'ajouter en fonction des ONG, le contact avec des organisations locales pour la mise en œuvre des programmes.

Les facteurs qui peuvent amener des ONG non Haïtiennes à supprimer certaines zones pour leur intervention sont : la présence de plusieurs organisations du même secteur d'activités qu'elles (Agro Action Allemande), l'insécurité de la zone pour les salariés de l'organisation (ACF).

Les discours des représentants des ONG non Haïtiennes présentes en Haïti indiquent leurs **secteurs d'activités** : elles s'intéressent de manière globale et en fonction de leur champ d'action aux secteurs : santé (malnutrition, psychosocial, hygiène, choléra, chirurgie..), éducation (fondamental, universitaire, formation professionnel-construction d'école), eau et assainissement, agriculture et environnement (protection des bassins versants, environnement,

éco-tourisme, irrigation reboisement) gestion des risques et des désastres (abris d'urgence, supports aux déplacés dans les camps).

Pour **autonomiser les communautés cibles de leurs programmes**, les ONG telles que ACF, CRS, Tears Funds, World Vision et Protos ont des projets de renforcement des capacités de leurs partenaires qui sont des organisations communautaires ou locales Haïtiennes.

Au sujet de leurs relations avec l'Etat d'Haïti, les discours des représentants des organisations non Haïtiennes (8 sur 11) présentent les ministères sectoriels de l'Etat d'Haïti comme les principaux partenaires de leurs actions ONG sur le terrain, en fonction de leurs secteurs d'activité. Le Ministère de la planification quant à lui apparaît comme le ministère d'enregistrement des ONG. 2 représentants d'ONG sur 11 y font allusion.

Tous les représentants d'ONG non Haïtiennes, à l'exception du directeur pays d'Aide Médicale Internationale, évoquent dans leurs discours **les missions de l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire**. L'Etat d'Haïti a, selon eux, la mission d'assurer la coordination générale de l'aide humanitaire, en cas d'urgence comme pour des projets de développement. C'est à celui-ci de concevoir, de diffuser des documents stratégiques de planification qui indiquent leurs priorités et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre, de répartir les organisations humanitaires sur le terrain en fonction des secteurs prioritaires, de donner l'autorisation d'intervention aux organisations. La planification de la coordination humanitaire par l'Etat d'Haïti devrait se faire en amont des catastrophes et de manière permanente.

Sur la thématique de **l'implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination de la réponse humanitaire**, les discours des représentants des ONG non Haïtiennes indiquent une volonté manifeste de la part de ces organisations, de proposer des programmes humanitaires en Haïti qui intègrent les priorités et axes d'actions du gouvernement. Ils parlent pour certains de faire valider leurs projets par les ministères sectoriels correspondants avant la mise en application sur le terrain, pour d'autres de signer des accords avec les ministères sectoriels pour certains de leurs projets.

Sur ce même sujet, 7 de ces représentants d'ONG non Haïtiennes évoquent le mode d'implication de l'Etat dans la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. 4 d'entre eux parlent du partenariat entre les structures de l'ONU et les ministères sectoriels dans la gestion des clusters. Il en ressort qu'à l'exception de la DINEPA, les autres ministères sectoriels de l'Etat d'Haïti étaient soit absents dans les clusters, soit très peu impliqués sur le plan opérationnel. Deux de ces représentants d'organisations précisent à

cet effet que la réussite de la coordination humanitaire au sein des clusters passe obligatoirement par une implication effective des structures correspondantes de l'Etat.

Concernant les **difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire**, 10 des 11 représentants d'ONG non Haïtiennes en parlent dans les entretiens. Le Directeur de Aide et Action est le seul à ne pas l'évoquer. Il en ressort des difficultés de plusieurs ordres notamment l'affaiblissement de l'Etat d'Haïti par le tremblement de terre du 12 janvier, les crises politiques qui sont la cause de l'instabilité des structures gouvernementales Haïtiennes, le manque de leadership et de capacité de contrôle des acteurs humanitaires par l'Etat d'Haïti, le manque de permanence, de mémoire et de système d'archivage dans certaines mairies, le manque de ressources humaines qualifiées au sein des structures de l'Etat d'Haïti. Le chef du programme de santé qui représente l'ONG World Vision et qui est haïtien d'origine s'étend beaucoup sur les difficultés de l'Etat. Il est alors le seul à indiquer que la faiblesse de l'Etat apparaît comme une opportunité pour les ONG qui « se sentent libres d'agir à leur guise sur le territoire » et donc le manque de leadership et de capacité de contrôle de l'Etat d'Haïti « fait que certaines ONG esquivent l'administration publique ».

Sur le thème du **renforcement des capacités de l'Etat d'Haïti**, il ressort des discours de 6/9 des représentants d'ONG non Haïtiennes (ACF, Aide et Action, CRS, Fédération Luthérienne, Plan International et Protos) que celles-ci ont des programmes spécifiques visant le renforcement des capacités des structures de l'Etat d'Haïti correspondant à leur secteur d'activité. Se sont des programmes de formations du personnel de ces structures avec pour but de les rendre plus autonomes dans la gestion des crises humanitaires sur leur territoire.

Les représentants des ONG non haïtiennes parlent aussi de **la répartition des ONG sur le terrain** en Haïti. On peut voir que pour certains secteurs d'activités, les ONG sont concentrées dans des zones précises (Port au Prince-capitale d'Haïti) au détriment d'autres zones géographiques vulnérables (Grande Anse) mais difficiles d'accès. On note de la part des structures de l'Etat d'Haïti via les clusters, un effort de répartition des acteurs humanitaires sur le terrain après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Les ONG elles-mêmes, arriveraient à se répartir toutes seules sur le terrain à travers des rencontres et des discussions informelles.

Par ailleurs, certains bailleurs de fonds participeraient à la répartition des ONG sur le terrain à travers leurs critères de financements des projets.

Concernant les **relations entre les ONG** sur le terrain de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, tous les discours des représentants d'ONG à l'exception de celui de Tearfund, y apportent des éléments. Il en ressort qu'il existe entre les ONG sur ce terrain aussi bien des relations de collaboration et partenariat que des relations concurrentielles.

Les collaborations et les partenariats se manifestent par des échanges d'informations, la mise en œuvre des projets communs, l'harmonisation des actions et la répartition sur le terrain.

Les concurrences, quant à elles, sont provoquées par la recherche de financement et de ressources humaines qualifiées. La course au financement amènerait certaines organisations à vouloir s'imposer et se faire voir pendant des réunions de coordinations qui regroupent des ONG et les bailleurs de fonds. Aussi la rareté de ressources humaines qualifiées en Haïti inciterait les ONG à « se battre » pour le recrutement de leur personnel.

Le manque d'harmonisation des actions des ONG apparaît aussi comme une source de concurrence entre les ONG.

Il existerait aussi des conflits entre les ONG causés par « l'orgueil des représentants des organisations » et/ou des conflits personnels entre eux.

Sur la **participation des ONG aux structures de coordination**, il ressort de tous les discours des représentants d'ONG non Haïtiennes qu'il existe plusieurs niveaux de coordination de l'action humanitaire dont la coordination cluster et les tables sectorielles qui sont les officielles avec la participation de l'Etat d'Haïti et d'autres réseaux de coordination qui regroupent des ONG entre elles par affinités (CLIO, CCO), par secteur d'activité (GACI, PEPA) ou par bailleurs de fonds (Alliance 2015).

La raison évoquée par les représentants des ONG non Haïtiennes sur leur **participation à d'autres structures de coordination** en dehors des clusters et des tables sectorielles est la nécessité de partager les frustrations communes vis-à-vis du gouvernement d'Haïti et des bailleurs de fonds, le but étant d'échanger et de se mobiliser pour harmoniser les actions et construire un plaidoyer commun en direction des autorités administratives haïtiennes et des bailleurs de fonds.

Ces derniers trouvent les **réunions de coordination clusters intéressantes** dans la mesure où elles permettent l'efficacité de l'aide humanitaire, des échanges entre les ONG, l'ONU et l'Etat d'Haïti, une harmonisation globale des actions, un partenariat avec l'Etat d'Haïti,

acteur de décision dans la réponse humanitaire vers qui des actions de plaidoyers sont aussi menées ; ces réunions sont aussi des lieux où des premiers contacts entre organisations se font.

Les réunions de **coordinations clusters** auraient selon eux des **limites** telles que le manque d'information des populations sinistrées sur les actions entreprises en leur faveur, l'incapacité de certains coordonnateurs à assurer la gestion du cluster, la pluralité des rencontres des secteurs d'activités qui amène certains dirigeants d'ONG, agissant dans plusieurs secteurs, à passer beaucoup de temps dans les réunions et très peu sur le terrain, la gestion des clusters en fonction des intérêts spécifiques des organisations leads lorsque celles-ci sont des ONG, la présence de nombreuses organisations ne connaissant pas la réalité du terrain en Haïti, l'absence des ONG Haïtiennes, les faiblesses du gouvernement d'Haïti, la difficulté de pouvoir s'exprimer librement à cause de la présence des représentants du gouvernement d'Haïti, le changement récurrent des coordonnateurs de cluster de l'ONU, les enjeux financiers, politiques et religieux des organisations participantes à côté des enjeux purement humanitaires, l'utilisation de l'anglais pour les réunions clusters alors que les langues officielles en Haïti sont le français et le créole.

Enfin au sujet de la CIRH dans la coordination des acteurs humanitaires en Haïti, le chef de mission de Médecin du Monde est le seul des représentants des ONG non Haïtiennes à évoquer cette thématique dans ses réponses. Il conçoit cette structure comme un instrument de l'impérialisme des USA car piloté par Bill Clinton, un ancien président de ce pays. L'Etat d'Haïti n'aurait selon lui, aucun réel pouvoir sur cette organisation créée pour coordonner et faciliter la reconstruction d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

A1.3) Synthèse entretiens des ONG haïtiennes

Mon corpus d'entretiens comporte 4 entretiens avec des représentants d'ONG Haïtiennes, ce qui représente environ le quart du nombre d'entretiens avec des représentants d'ONG non-haïtiennes, proportion fidèle à la représentativité des ONG haïtiennes par rapport aux ONG internationales ou non Haïtiennes en Haïti. Parole et Action, Service Chrétien d'Haïti, Haïti Response et IDEJEUN représentent les ONG Haïtiennes dans le cadre de cette recherche. Elles sont représentées par leur responsable administratif (Parole et Action et Service Chrétien d'Haïti), leur responsable de la communication (IDEJEUN) ou leur fondateur (Haïti Response).

Les différentes thématiques qui ressortent de ces entretiens sont : la connaissance de l'organisation, les secteurs d'activités et leurs difficultés, l'intérêt de la coordination humanitaire, les relations entre les ONG, la participation à des structures de coordination, l'intérêt des clusters et le mode d'intégration des ONG à ce système de coordination, les limites de la coordination cluster et des suggestions pour son amélioration, l'intérêt de participer à d'autres structures de coordination, les relations avec l'Etat d'Haïti et les difficultés de ce dernier, et enfin la CIRH dans la coordination humanitaire en Haïti.

Sur la **connaissance des ONG haïtiennes**, on peut à partir de ces entretiens, identifier trois catégories d'ONG Haïtiennes en fonction de leur création. Il ya des organisations chrétiennes qui sont créées par des communautés chrétiennes d'autres pays (Service Chrétien d'Haïti-Communauté chrétienne américaine,) d'autres qui sont créées à l'initiative de citoyens Haïtiens pour répondre à des besoins identifiés autour d'eux (Haïti Response), d'autres enfin qui deviennent haïtiennes par nationalisation de projets humanitaires d'organisations internationales (IDEJEUN-ancien projet de USAID en Haïti, Parole et Action-nationalisation d'une ONG Chrétienne Hollandaise *Woord en Daad*). Le point commun à toutes ces organisations est qu'elles sont créées à l'issue de catastrophes naturelles ou de crises sociales qui impliquent des besoins humanitaires importants. Ces organisations se présentent comme étant les mieux à même de maîtriser le contexte humanitaire en Haïti, du fait de leur proximité culturelle et géographique à celui-ci.

Leurs **activités** intègrent bien les secteurs classiques que sont l'éducation, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elles participent également aux réponses humanitaires d'urgence en prenant en charge des victimes qui correspondent à leurs cibles respectives.

La principale difficulté de ces ONG est selon eux la capacité de financement. Les représentants de Parole et Action et Service Chrétien d'Haïti indiquent à ce sujet que certains de leur projets « tombent à l'eau » par faute de financement. Les critères imposés par les bailleurs de fonds apparaissent comme une contrainte pour ceux-ci car ils ne répondraient pas toujours aux problèmes réels en Haïti. Aussi, le fait de travailler comme des sous-traitants pour certaines ONG internationales ayant obtenu des financements des bailleurs de fonds, ce que la représentante du Service Chrétien d'Haïti qualifie d' « intermédiaire inutile », serait une grosse frustration pour les ONG Haïtiennes en Haïti.

Sur les relations avec d'autres ONG, ces représentants d'organisations Haïtiennes se déclarent comme ouverts aux partenariats avec des organisations de même secteur d'activités qu'elles. Ils (sauf la fondatrice d'Haïti Response) évoquent leurs relations de partenariat avec

les ONG internationales dans lesquelles leurs organisations sont des sous-traitants des premières, elles apparaissent dans ces partenariats comme des organisations d'exécution de projet.

Concernant leur **participation à des structures de coordination humanitaire**, 2 des 4 représentants d'ONG Haïtiennes (Service Chrétien d'Haïti et Parole & Action) évoquent la participation de leurs organisations aux clusters et à d'autres structures de coordinations qui regroupent les ONG entre elles par nationalité (CONHANE) et par affinité (CLIO). Il paraît à ces derniers important d'adhérer à ces groupes de coordination pour échanger librement avec d'autres ONG comme les leurs, sur des sujets ou des problèmes qu'ils ont en commun.

Le représentant de Parole et Action est le seul à parler de **l'intérêt des coordinations clusters** qu'il décrit comme une interface où le coordonnateur sert d'intermédiaire entre le gouvernement et le reste des participants (**fonction de médiation du coordonnateur cluster**). L'adhésion et la participation aux réunions cluster est selon lui libre et facultative en fonction des intérêts de l'ONG.

Sur **les limites des clusters**, les représentants de Parole et Action et du Service Chrétien d'Haïti évoquent les discussions trop longues qui leur font perdre du temps qui serait plus utile auprès de leurs cibles sur le terrain.

Pour **améliorer la coordination cluster**, le représentant de Parole et Action propose l'élaboration d'un document de référence qui orienterait l'action des ONG par secteur d'activité.

Sur la **relation avec l'Etat d'Haïti**, des 4 représentants d'ONG Haïtiennes évoquent leur soumission à l'autorité nationale à travers la conformité de leurs projets aux priorités indiquées par le gouvernement d'Haïti et la légalisation de leurs actions par celui-ci.

Les représentants de Parole et Action et IDEJEUN parlent aussi des **difficultés de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire**, notamment les crises politiques, sociales et économiques, les catastrophes naturelles régulières et récurrentes sur le territoire Haïtien, la forte appropriation de la gestion des affaires de l'Etat d'Haïti par des pays étrangers (tout est à la diligence de la CIRH, organisation chargée de la coordination de la reconstruction d'Haïti et dirigée par Bill Clinton), le manque d'initiatives de réunions de coordination des ONG de la part des structures de l'Etat Haïtien qui en ont la responsabilité.

A1.4) Synthèse des entretiens avec les représentants des structures de coordination de l'Etat d'Haïti

Dans la catégorie d'organisations gouvernementales, les trois qui sont représentatives des trois types de structure de coordination de l'aide humanitaire en Haïti à savoir la Direction de la protection Civile qui a la mission de coordonner les réponses d'urgence, l'UCAONG du Ministère de la Planification et de la coopération à qui est confiée la responsabilité d'administrer, de recenser et coordonner les actions des ONG sur le territoire Haïtien en situation normale et enfin, les ministères sectoriels qui ont la charge d'assurer la coordination technique des actions des ONG aussi bien en situation d'urgence humanitaire qu'en situation normale.

Ces trois types d'organisations de coordination gouvernementales Haïtiennes sont représentés dans le cadre de cette recherche par la Directrice de la Protection Civile, un analyste de l'UNCAONG et le coordonnateur de la commission Santé créée après le séisme du 12 janvier pour renforcer les capacités de coordination du ministère de la santé Publique et de la Population.

Les différentes thématiques évoquées par ces derniers dans leurs réponses sont : les objectifs de la coordination humanitaire, les missions de l'Etat d'Haïti, son implication et ses stratégies de coordination déployées pour la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, les difficultés et limites qu'il a rencontrées dans ce cadre, le soutien de l'Etat d'Haïti par communauté internationale, l'ONU dans la coordination humanitaire en Haïti, les difficultés des organisations face à la coordination humanitaire, l'information dans la coordination humanitaire et enfin, la capitalisation de l'expérience de la coordination humanitaire du 12 janvier 2010 par l'Etat d'Haïti.

Pour ces trois représentants de l'Etat d'Haïti, la coordination humanitaire a pour **objectifs** de créer des liens avec des acteurs humanitaires, de savoir qui fait quoi et où, de susciter un partage d'informations entre les acteurs humanitaires, tout en leur indiquant les priorités du gouvernement d'Haïti, et d'éviter les duplications.

Dans le cadre de la réponse humanitaire, la **mission de l'Etat** en fonction du type d'organisation est selon ses représentants de renforcer les capacités des communautés pour réduire les risques et désastres, réguler et gérer les conflits entre les ONG, de leur rappeler le contenu des textes de lois sur leurs actions en Haïti en les incitant à soumettre leur rapport d'activités aux structures étatiques compétentes. En cas de non respect de la législation par les ONG, l'Etat a la mission et le pouvoir de les rappeler à l'ordre et éventuellement de suspendre leurs activités sur le territoire Haïtien. L'Etat d'Haïti aurait donc la mission de la coordination centrale des actions humanitaires en Haïti.

Dans la réalité de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les représentants de l'Etat d'Haïti parlent de l'implication de celui-ci et de ses stratégies de coordination déployées.

En termes d'**implication**, il apparaît que les structures de l'Etat d'Haïti étaient souvent représentées aux rencontres de coordination même si celui-ci n'avait pas toujours le leadership souhaité. Ils indiquent alors que de manière globale, l'Etat d'Haïti a du mal à contrôler les ONG en Haïti.

Concernant les **stratégies de coordination** déployées par les structures de l'Etat d'Haïti, on note dans les réponses des représentants de l'Etat d'Haïti des cartographies d'ONG pour la répartition des acteurs sur le terrain, des programmes de renforcement des capacités des mairies à la gestion publique, l'enregistrement des ONG au niveau sectoriel et en ligne, un effort de collaboration avec les ONG pour intégrer leurs programmes à celui d'investissement publique.

L'**Etat d'Haïti** aurait rencontré des **difficultés et limites** dans le cadre de sa mission de coordination humanitaire après le 12 janvier 2010, selon ses représentants. Ces difficultés étaient liées au nombre important d'ONG présentes sur le terrain et à l'inorganisation de celles-ci, aux ressources humaines et logistiques limitées de l'Etat d'Haïti, à la diversité des intérêts (politique, économique...) des acteurs présents pendant les réunions de coordination humanitaire, à des ONG qui ne respectent pas la législation Haïtienne, au contexte de crise sociale et économique d'Haïti qui fait que l'Etat ne peut pas suspendre les activités des ONG « hors la loi » de peur d'être condamné par les populations bénéficiaires, à la mauvaise répartition des ONG sur le territoire d'Haïti marquée par une concentration dans la capitale et une quasi absence dans certaines localités vulnérables et enfin à l'organisation administrative qui ne donne pas toujours une réelle autonomie aux structures de contrôle et de coordination des ONG.

Les discours des représentants des structures de l'Etat d'Haïti montrent aussi des **actions de la communauté internationale visant à soutenir l'Etat d'Haïti** dans son processus d'autonomisation, de relèvement et de reconstruction après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Il en ressort que les structures du système de nations Unies apportent un appui aux structures de l'Etat d'Haïti sur le plan technique et logistique dans la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Certains bailleurs de fonds internationaux aussi soutiennent des

projets de développement d'Haïti en travaillant avec les structures de l'Etat d'Haïti correspondantes.

On peut voir que la **fonction attribuée à l'ONU** par ces représentants de l'Etat d'Haïti dans le cadre de la coordination humanitaire d'urgence, est de faire le lien avec les ONG internationales et de les conduire vers les structures de coordination officielles. Elle est perçue par ceux-ci comme une organisation autonome sur le plan financier et logistique qui a une base de données bien fournie mais qui n'est pas toujours partagée avec les structures étatiques.

Du point de vue des représentants de l'Etat d'Haïti, La **principale difficulté des ONG** dans le cadre de la coordination humanitaire est le fait de devoir travailler avec d'autres organisations pour des objectifs communs alors que celles-ci ont l'habitude de travailler toute seule chacune de leur côté.

Sur la place de l'information dans la coordination humanitaire, le point de vue des représentants de l'Etat d'Haïti est que l'information en termes de connaissance du problème, des acteurs humanitaire présents, ce qu'ils font et le lieu où ils le font, est la base de la coordination de la réponse humanitaire car elle permet d'orienter les organisations vers les endroits où il existe des besoins. L'analyste de l'UCAONG note à ce sujet que l'une des grosses faiblesses de la coordination humanitaire de l'Etat d'Haïti est le peu d'informations dont dispose sa base de données en comparaison avec la base de données des structures de l'ONU.

Le dernier thème abordé par les représentants de l'Etat d'Haïti est **la capitalisation de l'expérience de la coordination humanitaire** du 12 janvier 2010 par l'Etat d'Haïti. Le coordonnateur de la commission de santé indique à ce sujet que cette expérience leur a permis d'avoir une meilleure réponse humanitaire pour l'urgence liée à l'épidémie de choléra qui est survenue en Haïti quelque mois après le tremblement de terre.

A2) Synthèses par croisement des discours des 4 catégories de personnes interviewés

Mission de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire	Implication de l'Etat d'Haïti et stratégie de coordination déployée	Difficultés et limites de l'Etat d'Haïti	Stratégie d'autonomisation de l'Etat d'Haïti	Capitalisation de la coordination humanitaire par l'Etat d'Haïti	La CIRH dans la coordination humanitaire
<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne
Intérêts des clusters	L'information dans la coordination humanitaire	Limite des clusters	Suggestions pour améliorer les clusters en Haïti	Connaissance des clusters	
<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne • Etat d'Haïti • CLUSTER 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • Cluster 	

Répartition des ONG sur le terrain	Relations entre les ONG sur le terrain	Difficultés et limites des ONG dans la coordination humanitaire	Participation des ONG à des structures de coordination et Intérêt de la participation à des structures de coordination inter ONG	Connaissance des ONG Stratégie d'autonomisation des communautés cibles Choix des zones d'interventions sur le terrain	
<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'Haïti • ONG non Haïtienne 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne • Cluster 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG non Haïtienne • ONG Haïtienne 	<ul style="list-style-type: none"> •

Le tableau ci-dessus indique de manière synthétique les différentes thématiques identifiées dans les entretiens avec les différentes catégories de personnes interviewées. Les cases avec des caractères en gras comportent les thématiques tandis que les cases en-dessous indiquent les catégories d'organisations qui abordent la thématique dans leur discours. On peut noter à partir de ce tableau 3 thématiques globales pour résumer les différents entretiens menés sur la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 : l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire (ses missions, son implication et ses stratégies, ses difficultés et limites, les stratégies déployées pour son autonomisation), la coordination humanitaire et les clusters en Haïti (missions, fonctions, méthode, intérêts et limites, comment améliorer) et les ONG dans la coordination humanitaire (leurs actions sur le terrain et leur spécificité, leur participation et l'intérêt qu'elles y trouvent, les difficultés qu'elles rencontrent, leur répartition sur le terrain, les relations qui existent entre elles).

A2.1) L'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire

a) Les missions de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire

Les représentants de l'Etat d'Haïti et des ONG non Haïtiennes sont les catégories de personnes interviewées pour donner des éléments sur ce sujet dans leurs réponses. Il ressort de ces deux points de vue qui ne s'opposent en aucun cas, que l'Etat d'Haïti est le principal coordonnateur et régulateur de l'action humanitaire en Haïti. C'est donc à lui de guider l'action des acteurs humanitaires par des orientations stratégiques consignées dans des documents cadres de planification.

b) Les difficultés de l'Etat d'Haïti

Il y a dans les réponses de toutes les catégories d'interviewés, des éléments sur **les difficultés de l'Etat d'Haïti**. Les coordonnateurs de clusters, les représentants d'ONG non Haïtiennes et Haïtiennes parlent de l'affaiblissement de l'Etat par les catastrophes naturelles, de son instabilité politique, et de son manque de leadership par rapport aux ONG.

Les représentants d'ONG non Haïtiennes et Haïtiennes identifient en plus de celles-ci, d'autres difficultés et limites telles que le manque de capacité de contrôle des acteurs

humanitaires par les structures de l'Etat d'Haïti qui en ont la responsabilité. Ceci serait lié au manque de ressources humaines qualifiées au sein des structures de l'Etat d'Haïti.

Les représentants des ONG Haïtiennes, ainsi qu'un des représentants des ONG non Haïtiennes mais de nationalité Haïtienne présentent les faiblesses de l'Etat d'Haïti comme une opportunité pour les ONG d'agir à leur guise et pour les pays étrangers et la communauté internationale de s'approprier la gestion des affaires de l'Etat d'Haïti. Ceci confirme en quelque sorte l'image d'impérialiste qu'ont beaucoup d'Haïtiens par rapport aux ONG et à la communauté internationale en Haïti.

Quant aux représentants de l'Etat d'Haïti, ils évoquent ces difficultés en termes de disproportionnalité entre les ressources humaines, logistiques, financières de l'Etat d'Haïti et le nombre d'organisations d'aide humanitaire à gérer dans le cadre de la coordination humanitaire. Bien qu'étant garants de la légitimité des actions des organisations d'aide humanitaire en Haïti, ses représentants évoquent le manque d'autorité réelle de l'Etat d'Haïti sur les ONG humanitaires. Ceci est lié à la situation socio-économique Haïtienne dans laquelle les actions sociales en faveur d'une grande partie de la population sont menées par les acteurs privés dont les ONG.

c) L'implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire et ses stratégies déployées.

On retrouve dans les réponses des différentes catégories de personnes interviewées à l'exception des représentants d'ONG Haïtienne des éléments sur l'implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire et ses stratégies déployées.

Les représentants de l'Etat d'Haïti et les représentants d'ONG Haïtiennes évoquent les **stratégies déployées par l'Etat d'Haïti pour la coordination humanitaire** notamment des cartographies d'ONG pour la répartition des acteurs sur le terrain, des programmes de renforcement des capacités des mairies à la gestion publique, l'enregistrement des ONG au niveau sectoriel et en ligne, un effort de collaboration avec les ONG pour intégrer leurs programmes au programme d'investissement publique.

Les représentants de cluster et d'ONG non Haïtiennes évoquent d'une part, leur volonté de donner à l'Etat d'Haïti sa place de principal acteur de la coordination humanitaire en Haïti

(en l’invitant à toutes les réunions de coordination cluster, en se soumettant à ses prescriptions pour les standards et normes du clusters, en lui donnant la place de décideur stratégique, en faisant valider leur projet par des ministères sectoriels avant la mise en œuvre sur le terrain ou en signant des accords avec ces derniers) et d’autre part la présence et l’implication pas toujours effective de ces structures de l’Etat d’Haïti dans les fonctions qui sont les leurs. Ceux-ci précisent à cet effet que la réussite de la coordination humanitaire au sein des clusters passe obligatoirement par une implication effective des structures correspondantes de l’Etat.

Les représentants de l’Etat d’Haïti quant à eux reconnaissent leur manque de leadership au sein des clusters et leur difficulté à contrôler les ONG malgré leur présence aux réunions de coordination.

d) Stratégie d’autonomisation de l’Etat d’Haïti

A l’exception des représentants des ONG Haïtiennes, toutes les catégories de personnes interviewées apportent des éléments sur cette question. Les coordonnateurs de cluster et les représentants des ONG non Haïtiennes parlent d’un appui technique et logistique, ainsi que des programmes de renforcement de capacité aux structures de l’Etat d’Haïti pour qu’il puisse assurer avec efficacité et de manière autonome la gestion des crises humanitaires sur son territoire. Les représentants de l’Etat d’Haïti confirment à travers leurs réponses ces actions de la communauté internationale via l’ONU et les bailleurs de fonds visant à soutenir l’Etat d’Haïti dans son processus d’autonomisation.

e) La CIRH dans la coordination de la reconstruction d’Haïti

Selon les représentants d’ONG non Haïtiennes et Haïtiennes qui l’évoquent dans leurs réponses, la CIRH est considéré comme un outil d’impérialisme des pays étrangers, les USA en l’occurrence, sur les affaires de l’Etat d’Haïti. Ce dernier aurait un pouvoir très limité.

f) Capitalisation de l’expérience de la coordination humanitaire

C’est exclusivement dans les réponses des représentants de l’Etat d’Haïti qu’il ya des éléments sur ce sujet. L’Etat d’Haïti aurait utilisé des éléments stratégiques de la coordination cluster pour renforcer ses capacités en termes de coordination humanitaire.

A2.2) La coordination humanitaire clusters en Haïti

Dans cette thématique, les coordonnateurs sont les seuls à donner des éléments sur la connaissance des clusters. Ce sont des éléments théoriques qu'on peut retrouver sur des documents officiels des clusters ou sur le site des Nations Unies et que j'ai développés dans la description des acteurs de la coordination humanitaire.³⁰⁸ C'est pourquoi je passe directement à l'intérêt de la coordination cluster.

a) Intérêts de la coordination cluster

Dans toutes les catégories de personnes interviewées, on retrouve des éléments sur l'intérêt de la coordination cluster. Les coordonnateurs de cluster et les représentants d'ONG non Haïtiennes parlent de son impact sur l'efficacité de l'action humanitaire en faveur des cibles à travers les échanges et les partages d'informations entre les acteurs.

Les coordonnateurs de clusters, les représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes ainsi que les représentants de l'Etat d'Haïti évoquent la fonction de médiation du coordonnateur de cluster entre ses membres que sont les ONG et l'Etat d'Haïti.

b) Limites de la coordination cluster

Les coordonnateurs de clusters, les représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes apportent des éléments à ce sujet.

Les coordonnateurs clusters et les représentants d'ONG non Haïtiennes soulignent à cet effet la faiblesse de l'Etat, sa situation sociopolitique, le changement récurrent des coordonnateurs de clusters de l'ONU.

Les représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes parlent des discussions trop longues et de la pluralité des réunions de clusters qui limitent le temps d'action sur le terrain.

Les coordonnateurs de Cluster sont les seuls à indiquer la difficulté des clusters liée à leur incapacité à contraindre les ONG à la participation aux rencontres sectorielles. Le fait que certaines organisations n'intègrent pas le système réduirait son efficacité.

Les représentants d'ONG non Haïtiennes sont les seuls à considérer les limites des clusters tel que le manque d'information des populations sinistrées sur les actions entreprises en leur faveur, l'incapacité de certains coordonnateurs à assurer la gestion du cluster, la gestion des clusters en fonction des intérêts spécifiques des organisations leaders lorsque celle-ci sont des ONG, la présence de nombreuses organisations ne connaissant pas la réalité du terrain en Haïti, l'absence des ONG Haïtiennes, les enjeux financiers, politiques et religieux des

³⁰⁸ Confère partie 1

organisations participantes à côté des enjeux purement humanitaires, l'utilisation de l'anglais pour les réunions clusters alors que les langues officielles en Haïti sont le français et le créole.

c) Suggestions pour améliorer la coordination clusters

Seuls les représentants d'ONG Haïtiennes et des clusters font des propositions pour l'amélioration des coordinations clusters. La proposition commune au deux est une meilleure orientation des actions des ONG à travers des documents de référence. Ce qui implique une plus grande participation des structures de l'Etat d'Haïti à ce système de coordination humanitaire.

Les coordonnateurs de clusters, eux, suggèrent une plus grande implication de l'Etat d'Haïti dans les clusters pour pouvoir contraindre les ONG à y participer.

d) L'information dans la coordination humanitaire

Les coordonnateurs de Cluster et les représentants de l'Etat d'Haïti soulignent la place de l'information dans la coordination humanitaire. Pour ces derniers, l'information est la base de toute coordination humanitaire car elle facilite l'organisation, permet de construire des plaidoyers et d'orienter les actions des organisations.

A2.3) LES ONG dans la coordination humanitaire en Haïti

Sur cette thématique, la connaissance des ONG et leur spécificité est un sujet abordé exclusivement par les représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes. L'ayant développé dans la première partie de cette thèse qui décrit les organisations impliquées dans l'action humanitaire, il me semble logique de passer directement aux autres aspects des ONG dans la coordination humanitaire en Haïti.

a) Les relations entre les ONG

Les représentants des ONG Haïtiennes, non Haïtiennes et les représentants de clusters évoquent des constatations à ce sujet. Ils citent des collaborations et partenariats, mais aussi des concurrences et conflits entre ONG sur le terrain. Les collaborations et partenariats sont décrits comme des relations favorisant l'efficacité de la réponse humanitaire, tandis que pour les conflits et concurrences, ce sont les causes qui sont évoquées. On peut noter les conflits

personnels entre les responsables d'organisations, la recherche de financement et de ressources humaines qualifiées.

Sur les partenariats entre ONG, les ONG Haïtiennes considèrent leur partenariat avec les ONG Non Haïtiennes comme une relation de domination dans laquelle la loi du plus fort (celui qui apporte le financement) est la meilleure.

b) Participation des ONG à des structures de coordination

Des coordonnateurs Cluster, représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes, on peut retenir que la participation des ONG aux structures de coordination répond au besoin d'information, de partenariat et de financement.

Les représentants d'ONG Haïtiennes et non Haïtiennes précisent dans ce sens que leur participation à plusieurs niveaux de coordination (entre ONG par affinité, par nationalité, par bailleurs de fonds et par secteurs d'activité) se justifie par le fait d'avoir des espaces d'échange entre organisations de même centre d'intérêts.

c) Difficultés des ONG dans la coordination humanitaire

Les représentants de l'Etat d'Haïti et des ONG non Haïtiennes parlent des difficultés des ONG dans les réunions de coordination cluster. Pour les ONG la difficulté est de pouvoir s'exprimer librement à cause de la présence des représentants du gouvernement d'Haïti alors que du point de vue de l'Etat d'Haïti, la difficulté des ONG serait le fait de devoir travailler avec d'autres organisations pour des objectifs communs alors que celles-ci ont l'habitude de travailler seules chacune de leur côté.

En faisant référence aux différentes motivations des ONG pour participer à des structures de coordination, on peut dire que le point de vue des représentants de l'Etat sur les difficultés des ONG est erroné.

A3) Relations entre les discours d'entretiens et la veille d'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti

En faisant une lecture croisée des entretiens avec les acteurs de la coordination humanitaire en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier et de la veille d'actualité sur la période de janvier 2010 à décembre 2011, on peut noter des thématiques similaires telles que la mission

de médiation de l'Etat d'Haïti entre différents acteurs menant des activités son territoire, les stratégies mises en œuvre pour son autonomisation ainsi que ses limites et faiblesses dans le cadre de la coordination de l'aide humanitaire sur son territoire, les relations entre les acteurs de l'aide humanitaire en Haïti (partenariat, collaboration, concurrence et conflits), la fonction de médiation de l'ONU (entre l'Etat d'Haïti et les membres de la communauté internationale- entre l'Etat d'Haïti et ses populations- entre l'Etat d'Haïti et les ONG) dans le cadre de la réponse humanitaire.

Sur la **mission de médiation de l'Etat d'Haïti** entre les différents acteurs menant des activités sur son territoire, alors que les acteurs de l'aide humanitaire parlent de la mission de coordination globale et de régulation de l'aide humanitaire à travers des orientations stratégiques consignées dans des documents cadres de planification, les discours de presse indiquent comment l'ONU et plusieurs Etats présentent l'Etat d'Haïti dans leur communication publique comme le principal partenaire de toutes leurs actions menées sur le territoire Haïtien. Dans ces deux types de discours, on découvre l'Etat d'Haïti comme un médiateur passif qui dans un cas ne remplit pas efficacement la mission de coordination générale et de régulation qui est sienne et dans l'autre cas, est utilisé comme argument par l'ONU et d'autres Etats pour justifier leurs actions sur le territoire Haïtien devant l'opinion publique Haïtienne.

Pour ce qui est des **stratégies mises en œuvre pour l'autonomisation de l'Etat d'Haïti** après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les acteurs de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti parlent du renforcement des capacités des structures de l'Etat d'Haïti et des efforts de celui-ci pour la coordination de l'aide humanitaire alors que dans les discours de presse, on note le transfert des actions de certaines organisations internationales vers les structures de l'Etat d'Haïti, des initiatives du gouvernement d'Haïti pour le relèvement et la reconstruction, ainsi que le soutien que lui apportent plusieurs organisations internationales dans ce cadre.

A propos des **difficultés et limites de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire**, les éléments qu'on retrouve aussi bien dans les médias que dans les propos des acteurs humanitaires sont l'instabilité dans la gestion politique en Haïti et le manque de ressources financières, logistiques et humaines. Sur ce deuxième point, les acteurs humanitaires évoquent le manque de capacité de contrôle des acteurs humanitaires par les structures de l'Etat d' Haïti qui en ont la responsabilité, la disproportion entre les ressources humaines, logistiques,

financières de l'Etat d'Haïti et le nombre d'organisations d'aide humanitaire tandis que les discours de presse mentionnent que certains financements de l'aide humanitaire contournent les institutions publiques Haïtiennes.

L'absence de l'Etat d'Haïti, dans l'accomplissement de ses missions, apparaît aussi dans ces deux discours. Les acteurs humanitaires parlent du manque de leadership et d'autorité de celui-ci par rapport aux ONG tandis que dans les discours de la presse, on note une absence de l'Etat d'Haïti dans la communication des informations officielles, qui se faisait souvent remplacer par des organisations internationales.

Sur la question des **relations entre les acteurs humanitaires**, alors que les discours des acteurs humanitaires indiquent des relations conflictuelles et concurrentielles à côté des collaborations et des partenariats qui existent entre eux sur le terrain, on retrouve dans les articles de presse des récits qui témoignent de relations conflictuelles entre l'opinion publique Haïtienne et la communauté internationale et de concurrence entre des Etats dans le cadre de la réponse humanitaire en Haïti.

Enfin sur la **fonction de médiation de l'ONU**, les propos des acteurs humanitaires font mention de la fonction de médiation du coordonnateur de cluster dans la gestion de conflits entre ses membres (ONG et l'Etat d'Haïti), tandis que dans la presse, plusieurs articles racontent des situations dans lesquelles l'ONU est intervenu soit auprès des membres de la communauté internationale pour le compte de l'Etat d'Haïti, soit auprès de l'Etat d'Haïti pour le compte des populations haïtiennes, à chaque fois dans le but de faciliter la compréhension du plus faible par le plus fort. Il s'agissait alors de plaider.

B) Résultats des observations participantes

Pour exposer les résultats de l'analyse des réunions de coordinations humanitaire en Haïti dans le cadre de la réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010, je ferai dans un premier temps un rapport d'analyse et ensuite, je ferai un croisement intra catégories (entre les clusters et entre les tables sectorielles) et inter catégories (entre les clusters et les tables sectorielles).

B1) synthèse des réunions de coordination réunion par réunion

B1.1) La réunion du cluster éducation du 28 juin 2011 à Port au Prince, Bureau de l'UNESCO

Sur le plan de l'analyse pratique des techniques de l'animation des réunions, les participants à cette réunion sont répartis en cercle sans aucun ordre précis sur un même pied d'égalité. Il n'y a aucune distinction entre les participants et l'animateur. A cette réunion planifiée par le coordonnateur du cluster éducation dont la mission déclarée est d'accompagner le ministère de l'éducation dans la coordination humanitaire d'urgence, sont conviés les représentants du ministère de l'éducation, qui ont la fonction de coordination centrale et de régulation de l'aide humanitaire du secteur éducatif en Haïti, ainsi que toutes les organisations d'aide humanitaire impliquées dans le secteur éducation qui sont des porteurs de projets d'aide à l'éducation en Haïti. Parmi les participants à la réunion, il y a 4 représentants des structures de l'ONU dont le coordinateur du cluster éducation, ses collaborateurs de service et un représentant de l'UNESCO, aucun représentant de l'Etat d'Haïti (Ministère de l'éducation) et 30 représentants d'ONG dont 28 d'ONG non Haïtiennes et 2 d'ONG Haïtiennes. Le coordonnateur du cluster est l'animateur de la réunion tandis que ses collaborateurs de service, le représentant l'UNESCO et tous les représentants des ONG en sont les participants. Parmi les ONG, l'organisation ADRA est au cœur du débat, car elle expose, dans la première partie de la rencontre, un de ses projets éducatifs en Haïti qui constitue la base de la discussion du jour. Comme méthodes d'animation, on note dans le discours de l'animateur des incitations explicites aux prises de parole, par des appels à des réactions sur l'ordre du jour, des évaluations des stratégies de coordination menées au sein du cluster et des remarques ou commentaires.

En analysant le contenu des échanges pendant cette réunion, on constate des références à l'Etat d'Haïti dans les interventions du coordonnateur du cluster et d'une des représentantes des ONG présentes. Le coordonnateur du cluster éducation indique le partenariat entre les projets du cluster et le gouvernement d'Haïti, en précisant la fonction de renforcement des capacités du cluster éducation vis à vis du système éducatif haïtien. La représentante de l'ONG ADRA quant à elle évoque aussi la relation de son ONG avec le ministère de l'éducation Haïtien, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet sur le terrain, une relation de collaboration stratégique dans laquelle le ministère oriente les actions de l'organisation en lui fournissant des informations issues de sa base de données.

Toujours sur le contenu des interventions, il apparaît que le coordonnateur du cluster éducation utilise dans son discours des références très personnalisées, centrées sur sa personne, des commentaires sur son origine africaine (il utilise régulièrement le pronom « je » dans ses interventions, mais utilise aussi le « nous » quand il veut parler de la communauté du cluster, en intégrant tous les participants. Dans ses commentaires, il a deux fois pendant la réunion, évoqué sa nationalité d'origine, « Pour savoir si...la coordination que je fais vous semble intéressante ou vous voulez me renvoyer au Sénégal... » ; « nous mettons en place, ensemble, un mécanisme sans tenir compte du fait que Mohamed vient du Sénégal... nous avons travaillé ensemble pendant 2 ans pour mettre en place cette structure. »), apparemment dans le but de rompre avec le formalisme et de créer une ambiance plus détendue au sein du cluster, pour favoriser les prises de parole des participants. Ce dernier est le seul à faire de telles références pendant la réunion.

Pour ce qui concerne les éléments stratégiques de coordination, ils sont aussi évoqués par l'animateur de la réunion dans ses interventions. Il s'agit notamment des méthodes de collecte et de partage d'informations stratégiques entre les acteurs humanitaires sur le terrain : système d'alerte par SMS pour les urgences, des échanges sur des projets innovateurs par un exposé ouvert dans le cadre du cluster, l'enrichissement de la base de données du cluster par les ONG à travers le remplissage des questionnaires qui leur sont transmis. Ces éléments me permettront d'interroger la gestion de l'information comme facteur de réussite de la médiation humanitaire.

B1.2) La réunion du cluster agriculture du 28 juillet 2011 à Port au Prince/ bureau du PAM

A cette réunion, pour décrire la disposition de la salle, les chaises sont en cercle autour de la table et les participants à la réunion occupent les chaises de manière libre sans aucun ordre prédéfini. Ce qui peut être interprété comme une égalité dans la considération des membres du cluster, de la proximité entre les organisations humanitaires présentes et l'animateur de la réunion qui est le coordonnateur du cluster agriculture.

Dans cette rencontre organisée et animée par le coordonnateur du cluster agriculture, les personnes conviées sont : pour les structures de l'Etat d'Haïti, des représentants du ministère de l'agriculture et de la CNSA (Coordination Nationale de sécurité alimentaire), pour les structures de l'ONU, outre le coordonnateur du cluster, des représentants de la FAO et du PAM, et enfin pour les acteurs privés d'aide humanitaire, ONG et bailleurs de fonds impliqués dans des projets d'agriculture et de sécurité alimentaire en Haïti.

Parmi les différentes personnes conviées à la cette réunion du cluster agriculture, on note l'absence du représentant du Ministère de l'agriculture qui dans le principe de la coordination cluster, assure avec le coordonnateur du cluster la co-animation de la réunion car il représente l'autorité légale en Haïti en matière de coordination des actions liées à l'agriculture. La co-animation de la réunion se fait donc entre le coordonnateur du cluster et le représentant du PAM qui est présent. Toutes les ONG représentées à cette réunion sont des ONG non-Haïtiennes. Aucune ONG Haïtienne n'est représentée.

Dans le déroulement de la réunion, la CNSA est au centre du débat car elle présente une étude menée sur l'évolution des prix des produits alimentaires en Haïti en 2010.

Le coordonnateur de cluster utilise comme technique d'animation de la réunion des interventions factuelles et des interpellations spécifiques de certaines organisations apparemment expérimentées dans le domaine du débat, pour relancer les échanges entre les participants.

Dans les contenus des interventions, je note les éléments suivants :

Des références aux éléments et actions stratégiques du ministère de l'agriculture (plan de contingence et table sectorielle) par le coordonnateur du cluster, le représentant de la FAO. Ces derniers invitent les participants à la réunion à considérer comme cadre de référence de leurs actions sur le terrain, ces éléments et actions stratégiques du ministère de l'agriculture. Le représentant de la CNSA qui est une organisation de l'Etat d'Haïti, quant à lui, « prêche pour sa chapelle », il évoque les efforts mis en œuvre par son organisation en matière de sécurité alimentaire ; des discours très impersonnels aussi bien de la part des animateurs que des participants qui prennent la parole. Ils parlent tous au nom de l'organisation qu'ils

représentent sans jamais se positionner en tant que personne physique ; des contenus stratégiques de la coordination humanitaire tels que l'identification et la mise en valeur des facteurs de complémentarité entre des organisations qui ont des activités différentes ainsi que le partage d'information entre eux.

B1.3) La table sectorielle départementale du 27 juin 2012 au Gonaïves/Direction départementale du Ministère de l'agriculture

Les réunions des tables sectorielles départementales agricoles sont planifiées, organisées et animées par le Directeur Départemental du ministère de l'agriculture. Celle du département des Gonaïves précisément est programmée tous les troisièmes mercredi du mois.

A cette réunion sont conviés les représentants des structures de l'ONU impliqués dans le secteur agricole dans le département (PAM, FAO, MINUSTAH), les représentants des bailleurs de fonds, ainsi que ceux des différentes ONG ayant des projets d'agriculture dans le département.

A la réunion de la table sectorielle du 27 juin 2012, tous les participants à l'exception du Directeur départemental (organisateur et animateur de la réunion) étaient absents.

La salle de réunion étant préparée (rangement des chaises dans l'attente des participants..), j'ai pu observer que les chaises étaient disposées en mode salle de conférence où il y a l'« estrade » réservée au directeur départemental de l'agriculture qui est l'animateur de la réunion et l'espace en face de l'estrade où les différents participants s'installent librement sans ordre particulier. L'animateur de la table sectorielle a donc ici un rôle central, cette disposition de la salle évoque l'idée d'une réunion directive.

A la suite d'un entretien informel avec le Directeur départemental de l'agriculture sur les raisons de l'absence généralisée de participants à la réunion de la table sectorielle, j'ai pu noter comme élément sur les méthodes d'animation de groupe au sein de cette table sectorielle, des relances limitées ou pratiquement inexistantes aux participants pour leur rappeler la tenue effective de la réunion officiellement planifiée, il y a donc carence d'organisation. Le groupe constitué des membres de la Table sectorielle serait donc inanimé en dehors des réunions.

B1.4) Table sectorielle agriculture du 30 juin 2011
à la direction départementale du ministère de
l'agriculture aux Gonaïves

Sachant que cette table sectorielle est analysée sur la base d'un compte rendu officiel de réunion, certaines éléments que je présente ici sont complétés par des observations que j'ai faite à la table sectorielle du 27 juin 2012, car, c'est bien le même cadre. Sur la disposition physique des participants notamment, j'ai noté dans la section précédente, en présentant les résultats de la table sectorielle agriculture du 27 juin 2012, qu'il s'agit de l'image d'une salle de conférence avec une estrade et un bas d'estrade, ce qui peut contribuer à créer la distance entre l'animateur et les autres participants, car on voit dans cette disposition une relation directive. Cette disposition serait valable pour cette réunion car, c'est bien le principe de disposition des chaises appliqué aux tables sectorielles agriculture dans ce département.

Comme à la table sectorielle du 27 juin 2012, les représentants des structures de l'ONU, des bailleurs de fonds ainsi que ceux des ONG impliquées dans des projets d'agriculture ou de sécurité alimentaire sont conviés à cette réunion aux côtés des représentants des structures de l'Etat d'Haïti (Directeur départemental du ministère de l'agriculture et représentant départemental de la CNSA...).

Parmi les 16 organisations représentées par un total de 40 personnes à cette table sectorielle, il y en a 5 qui sont des structures de l'Etat d'Haïti (les Directions départementales des Ministères de la planification, et l'agriculture ainsi que de la CNSA, les collectivités territoriales communales (BAC) et section communale (ASEC)), 2 des bailleurs de fonds (APCE- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et PIA- Programme d'intensification agricole de la Banque Américaine de Développement), 3 ONG non Haïtiennes (ACTED, GRAPES, PRODEVA), 4 ONG Haïtiennes (RANEPH, GAFE, MOPEDES , ASSODLO) et 2 de l'ONU (PAM et FAO).

Comme fonctions des organisations participant à cette réunion, la Direction départementale de l'agriculture se charge de l'organisation, la coordination et l'animation, fait état de référence, tandis que tous les autres participants sont acteurs du partage d'informations en renforcement des stratégies indiquées par le référent.

Sur les méthodes d'animation de la réunion, l'ordre du jour prévoit un temps d'exposé d'un projet agricole d'une organisation spécifique qui sert de base du débat, il y a aussi une prise

de parole des participants à tour de rôle pour donner des informations sur des projets de leur organisation respective en cours, et des discussions par groupe d'atelier en sous-thème.

Dans le contenu des échanges pendant cette table sectorielle, la Direction Départementale du Ministère de l'Agriculture est au cœur des discussions auxquelles tous les participants prennent part (Les thèmes proposés pour les ateliers : « le rôle de la DDAA », « comment renforcer les capacités de la DDAA »), autrement dit, la place de l'Etat d'Haïti dans la coordination des activités d'Agriculture et de sécurité alimentaire en Haïti est un point central de la réunion, proposé par les organisateurs de la réunion, ce point de l'ordre du jour incite tous les participants à faire référence à l'Etat d'Haïti dans leurs interventions respectives. L'un des représentants de l'ONU évoque dans ce cadre la transition de la coordination des aides humanitaires agricoles des clusters agriculture à la table sectorielle agriculture.

L'animateur de la réunion reste très formel et impersonnel.

En termes d'éléments stratégiques de coordination, le contenu des échanges me permet d'identifier l'harmonisation des actions d'aide agricole à travers le partage et la discussion cadrés par le champ de référence indiqué par la DDA, la répartition des acteurs sur le terrain par le partage des informations répondant aux questions : qui fait quoi et où ?

B2) Synthèse des réunions coordination humanitaire par croisement

Dans la coordination humanitaire en Haïti, on distingue les réunions de coordination cluster organisées et pilotées par les structures de l'ONU, des réunions des tables sectorielles organisées et pilotées par les structures de l'Etat d'Haïti

B2.1) Croisement intra catégorie

a) Les réunions clusters

Dans les deux réunions de cluster que j'ai observé en Haïti, les éléments suivants sont récurrents :

- Sur la disposition physique des participants pendant la réunion : ils sont tous répartis en cercle sans ordre précis, marque de proximité entre le coordonnateur et les participants
- Sur les participants présents : parmi les organisations conviées à ces réunions, les représentants des ministères sectoriels sont absents dans les deux cas.

- Sur les méthodes d'animation de réunions, diverses méthodes sont utilisées par les animateurs pour inciter les participants à des prises de paroles libres pour partager leurs expériences, commentaires et points de vue sur les sujets à l'ordre du jour.
- Sur les références à l'Etat d'Haïti dans les prises de paroles : malgré l'absence des représentants des ministères sectoriels, l'Etat d'Haïti est évoqué dans ces deux réunions cluster par les animateurs qui sont coordonnateur des clusters. Alors que l'un parle du partenariat entre son cluster et le ministère sectoriel, l'autre présente le cadre stratégique du ministère sectoriel comme référence pour tous les acteurs impliqués dans le secteur.
- Sur les éléments stratégiques de coordination, les animateurs de ces deux réunions s'appuient sur des méthodes diverses de partage d'informations entre les participants, car « l'information est pour la vie du cluster ce que le sang est pour la vie de l'homme »³⁰⁹

Comme éléments distinctifs de ces deux réunions de cluster, j'ai noté principalement le fait que l'un des animateurs utilise des éléments de sa personne (référence à sa nationalité sénégalaise), tandis que l'autre (de nationalité hollandaise) reste très impersonnel, il parle toujours et seulement au nom de la FAO « nous à la FAO ... ». Il y aurait donc dans la réalité de l'animation de la réunion plus de « proximité » entre l'animateur du cluster éducation et les autres participants, qu'entre l'animateur du cluster agriculture et les participants à la réunion du cluster agriculture. Sachant que les représentants des ONG présents à la réunion des clusters sont pour la plus part des Haïtiens de nationalité qui représentent des ONG non Haïtiennes et Haïtiennes, cette proximité du coordonnateur du cluster éducation serait liée d'une part à son origine africaine (les Haïtiens considèrent les africains comme leur ancêtres et les européens comme les colons) et d'autre part, par le fait de l'évoquer et de se présenter comme personne physique et non comme représentant de l'UNICEF dans ses prises de paroles, en tant qu'animateur de réunion

b) Les réunions de tables sectorielles

Les deux réunions de tables sectorielles qui ont fait l'objet de mon analyse sont du même secteur agricole et du même département Gonaïves. L'une s'est tenue en juin 2011, période de préparation de la transition de la gestion de la coordination humanitaire des clusters vers les tables sectorielles, et l'autre était programmée en juin 2012, période pendant laquelle tous les

³⁰⁹ Déclaration du coordonnateur du cluster éducation pendant la réunion de cluster du 28 juin 2011

clusters du secteur agricole sont fermés car la grosse urgence est passé, et donc la coordination des aides agricoles repose exclusivement sur les tables sectorielles.

Comme éléments communs à ces deux tables sectorielles, il y a la disposition des participants dans la salle de réunion en mode conférence où l'animateur qui est le Directeur départemental du Ministère de l'Agriculture ou un de ses représentants, a sa place à l'estrade tandis que les autres participants sont assis en face de lui. En termes de communication, cette disposition de la salle de réunion apparaît comme une réunion directive dans laquelle l'animateur a une distance « autoritaire » par rapport aux autres participants, il est le donneur d'instruction et les autres les exécutants. Ce type de disposition ne favorise pas les échanges entre les participants.

Le principal élément distinctif de ces deux réunions est la présence effective des organisations conviées à la réunion de juin 2011 et l'absence totale des mêmes organisations à celle de juin 2012. Ceci peut s'interpréter de la manière suivante : un an après la transition de la gestion de la coordination humanitaire du secteur agricole des clusters aux tables sectorielles, les différents acteurs de ce secteur auraient perdu la motivation de participer aux réunions de coordination ou alors se sentiraient moins impliqués à la vie du groupe d'acteur du secteur agricole, piloté par la structure gouvernementale correspondante. Ceci serait dû à un manque de relance et d'arguments motivateurs de la part des organisateurs et dont des représentants de l'Etat d'Haïti.

Les autres éléments ne pouvant pas être comparés parce que l'une des réunions s'est effectivement tenue tandis que l'autre a été annulée faute de participants.

B2.2) Croisement inter catégorie

En comparant les réunions de coordination cluster organisées et animées par des représentants de l'ONU et les réunions de tables sectorielles organisées et animées par les représentants de l'Etat d'Haïti, on peut noter des éléments de similitude et des différences.

Pour ce qui est des similitudes, on peut noter dans ces deux types de réunions de coordination :

- des références à l'Etat d'Haïti (rôle dans la coordination, cadre stratégiques de l'aide, partenariat) par les animateurs et aussi par les autres participants. On peut en déduire qu'aucune coordination globale de l'aide humanitaire en Haïti ne peut se faire avec efficacité sans l'implication de l'Etat d'Haïti.

- le partage d'informations comme l'un des objectifs prioritaires des réunions de coordination humanitaire. Les différentes stratégies de coordination humanitaires identifiées visent toutes à susciter le partage d'informations entre les acteurs. L'information apparaît donc comme un élément essentiel à la vie des structures de coordination.

La principale différence que je note entre les clusters et les tables sectorielles est la disposition des salles. En effet, l'organisation physique des participants dans les réunions de clusters est de type collaboratif et participatif tandis que dans les réunions de tables sectorielles, elle est directive. Il y aurait donc d'une part, une volonté de proximité entre les coordonnateurs clusters et les autres acteurs humanitaires, et d'autre part une volonté de distance autoritaire entre les représentants de l'Etat d'Haïti et les acteurs humanitaires.

En croisant ces résultats d'observations de réunions de coordination aux résultats des entretiens avec les acteurs et à la veille d'actualité, deux éléments sont récurrents, notamment les références au partenariat avec l'Etat d'Haïti par les acteurs humanitaires internationaux comme justification de leur présence et de leurs actions en Haïti d'une part et d'autre part l'absence de l'Etat d'Haïti comme acteur de la coordination humanitaire en Haïti.

Quant au croisement entre les résultats d'entretiens et les observations de réunions de coordination, il met en évidence le rôle essentiel de l'information dans les structures de coordination humanitaire.

Chapitre 5 : Synthèse

A) De la coordination à la médiation

Ayant défini la médiation comme une méthode de conciliation, d'arbitrage et/ ou de création de lien entre différentes entités, j'ai noté chez divers auteurs des approches aussi bien pratiques voire professionnelles que théoriques. Ces différentes approches me permettront d'expliquer le phénomène de la coordination de l'aide humanitaire après le 12 janvier 2010 en identifiant dans celui-ci les différents facteurs qui contribuent à concilier, arbitrer et/ou créer le lien entre les différents acteurs qui sont impliqués dans ce champ d'action. L'application des différentes conceptions pratiques/professionnelles et théoriques de la médiation aux diverses réalités de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti ouvre ainsi la réflexion sur une conception de la médiation humanitaire et contribue aussi à questionner de la même manière les facteurs de la médiation humanitaire pour le développement social en Haïti.

A1) Approche pratique et professionnelle de la médiation dans la coordination humanitaire

A1.1) Déroulement de la médiation dans la coordination humanitaire en Haïti après le 12 janvier 2010

les 4 temps du déroulement d'une médiation de résolution de conflit, définies par Vincent BRIANT et Yves PALAU ³¹⁰ comportent spécifiquement le temps de la rencontre pendant lequel un tiers reconnu par les parties comme tiers impartial, explique la manière dont la rencontre va se dérouler et précise la portée exacte de son rôle, le temps du récit où chacune des parties présente son point de vue successivement et sans interruption, alors que le médiateur écoute et encourage les médiés à formuler leurs attentes à l'égard de la médiation, le temps de la discussion où le médiateur reformule les interventions des parties en dégagant les principaux problèmes posés et en suggérant des pistes de résolution soumises à la libre

³¹⁰ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

discussion des parties, et enfin le temps de la conclusion dans lequel deux alternatives sont possibles : soit les parties sont parvenues à un accord avec l'aide du médiateur et celui-ci précise alors ses termes et engage les parties à le respecter, au besoin au moyen de la consignation par écrit ; soit les parties ne parviennent pas à s'entendre et le médiateur prend acte de l'échec de la médiation.

Dans la coordination de la réponse humanitaire, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, j'ai identifié à partir de l'état des lieux (revue de presse) et de mon recueil d'informations sur le terrain (entretien et réunion de coordination) 3 situations de médiation qui sont : la médiation par les discours de presse des organisations, la médiation à partir des documents stratégiques de l'Etat d'Haïti et la médiation dans les réunions de coordination.

a) Le déroulement de la médiation par les discours de presse

Dans la revue de la presse d'information, il est apparu des situations de tension entre certaines organisations internationales à l'instar de la MINUSTAH et l'opinion publique haïtienne : des militaires de la MINSUTAH sont accusés d'acte de violence contre des Haïtiens, la MINUSTAH est accusée d'être responsable de l'épidémie de choléra, des conflits violents entre des militaires de la MINSUTAH et des étudiants de la faculté des Sciences Humaines et Sociales sur leur campus (situation vécue) ... Ces différentes situations indiquent de mon point de vue l'antipathie, le rejet et la défensive de l'opinion publique haïtienne vis-à-vis des représentants de la MINUSTAH en Haïti, perçue comme une occupation militaire étrangère sur leur territoire ; ceci implique un conflit latent entre l'opinion publique haïtienne et la MINUSTAH , et quelque fois patent entre des jeunes haïtiens et des soldats de le MINUSTAH . Dans l'optique d'apaiser ce climat tendu, les responsables de la MINUSTAH essayent de légitimer leur actions auprès de l'opinion haïtienne à travers leur discours médiatiques. Dans ces discours l'Etat d'Haïti est présenté comme le partenaire de toutes leurs actions, il contribue ainsi, de manière passive à la gestion du conflit existant, il apparaît comme l'arbitre, le facteur de lien en vue d'une meilleure cohabitation entre les deux parties. En ceci, l'Etat d'Haïti peut être considéré comme le médiateur entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale.

Aussi, toujours dans la revue de la presse on retrouve des situations dans lesquelles l'ONU favorise le dialogue entre l'Etat d'Haïti et ses populations ou alors plaide en faveur de l'Etat d'Haïti auprès des membres de la communauté internationale³¹¹. Ces actions de

³¹¹ Confère Partie 1/chapitre 2/B2 la médiation de l'ONU

rétablissement du lien et/ou d'arbitrage entre différentes parties sont des formes de médiation de l'ONU.

Dans le déroulement de ces deux types de médiation, il n'y a pas de rencontre physique entre les médiés et le médiateur.

Dans le premier cas (de la médiation de l'Etat d'Haïti entre la population haïtienne et la communauté internationale), l'étude de l'état des lieux et du contexte social dans lequel s'inscrivent les articles de presse permet de comprendre les relations conflictuelles existant entre la communauté internationale et l'opinion publique haïtienne. Ces derniers apparaissent donc comme les médiés dans cette situation de médiation. La référence, faite à l'Etat d'Haïti par les membres de la communauté internationale dans leur communication vers l'opinion publique haïtienne, pour justifier leurs actions sur le territoire haïtien, donne à l'Etat d'Haïti la fonction de conciliateur et donc le médiateur. Ici, l'Etat d'Haïti qui est le médiateur n'est pas acteur de la médiation, il est conciliateur par référence, un élément de l'argumentation conciliatrice. Le tiers, médiateur n'est pas reconnu pour son impartialité, mais pour son statut légal. La présentation des points de vue des différentes parties qui correspond au temps du récit apparaît en aval des discours de la presse, c'est de l'ordre des présupposés qu'on retrouve dans le contexte social de l'énonciation. La rencontre entre les médiés se fait de manière virtuelle à travers les supports médiatiques, la lecture par les haïtiens des articles de la presse leur donne de faire face à des membres de la communauté internationale partenaires et non oppresseurs de l'Etat d'Haïti. Pour comprendre ce qui se passe dans les temps de discussions et de conclusion pour ce type de médiation, il faudrait pouvoir faire une enquête d'opinion auprès des Haïtiens à la suite de la diffusion de ces articles de presse. Au regard de ce qui précède, on pourrait considérer que la médiation de l'Etat d'Haïti, qui se fait par la diffusion de discours dans la presse, présentant l'Etat d'Haïti comme le conciliateur, se déroule vraisemblablement en un temps, celui de la rencontre virtuelle entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale. Les éléments du contexte d'énonciation (présupposé) et de l'impact du message (les effets sur l'opinion publique Haïtienne) qui correspondent à des temps du déroulement de la médiation selon Vincent Brian et Yves PALAU sont dans ce cas extérieurs à l'acte de médiation. Il s'agit spécifiquement d'une médiation par argumentation dans laquelle le médiateur (l'Etat d'Haïti) n'est pas l'acteur de la médiation, mais un argument.

Dans le cas de la médiation de l'ONU entre l'Etat d'Haïti et ses populations et aussi entre les membres de la communauté internationale et l'Etat d'Haïti, j'ai noté dans les discours de la

presse des prises de parole des représentants de l'ONU dans lesquelles la cause du « plus faible » est défendue auprès du « plus fort ». Dans ces discours il apparaît en présumé comme une rupture de lien entre les « plus faibles » (population Haïtienne, Etat d'Haïti en fonction des situations) et les plus forts (Etat d'Haïti, membres de la communauté internationale), ce qui fait de ces derniers les médies de l'action de médiation. L'ONU quant à lui, acteur du rétablissement du lien entre les médies à travers son discours, est bien le médiateur. Ici aussi, la rencontre entre les médies se fait seulement de manière virtuelle car c'est à travers le discours des représentants de l'ONU que « les plus forts » rencontrent les « plus faibles ». Le temps du récit correspond au rappel des faits par l'ONU qui redit la position complexe et difficile que connaissent les plus faibles et qui justifient un soutien de l'ONU tout en faisant Etat des droits et contraintes des plus forts. Des articles publiés à la suite de ces plaidoyers de l'ONU indiquent des réactions des « plus forts ». Ce qui correspond donc au temps de discussion. Il paraît difficile de déterminer le temps de conclusion dans ce type de médiation, car si un élément du temps de discussion paraît clos et achevé, une autre réaction du médiateur avec des arguments persuasifs peut être envisagée pour la relativiser.

On peut donc voir que dans le déroulement de la médiation humanitaire par les discours de presse à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, on peut retrouver les temps de la rencontre virtuelle, des récits faisant référence au contexte en présumé ou en rappel des faits, des discussions qui sont des réactions à l'essai de médiation. Le temps de discussion quant à lui est difficilement déterminable dans ce cadre.

b) La médiation à travers les documents stratégiques de l'Etat d'Haïti

Comme je l'ai indiqué dans la description de l'état des lieux de la coordination humanitaire en Haïti, l'Etat d'Haïti élabore et diffuse des stratégies globales de gestion de catastrophe humanitaire (Plan National de Gestion des Risques et des Désastres et Plan National d'Intervention), de relèvement, de reconstruction et de développement du pays (Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté et Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti) dans le but de faire converger les projets d'aide des différentes organisations vers ses priorités qui sont celles de l'intérêt général en Haïti. Dans cette même logique, j'ai noté à l'issue des différents entretiens avec les acteurs humanitaire que l'une des principales missions de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire est l'élaboration et la diffusion des stratégies globales et prioritaires et la réglementation en matière d'intervention. Ceci est considéré par ces acteurs humanitaires comme un cadre de référence pour leur action sur le terrain.

Le projet commun qui est le projet de l'Etat d'Haïti a donc pour vocation de créer le lien entre les projets, la convergence des projets des organisations humanitaires. L'Etat d'Haïti est par conséquent le médiateur de ce type de médiation, les médiées étant les différentes organisations impliquées dans l'action humanitaire.

Dans le déroulement de cette médiation, le temps de la rencontre entre les médiés est virtuel dans la mesure où il n'y a pas forcément de rencontres physiques, mais chacune des organisations, en travaillant comme partenaire des structures de l'Etat d'Haïti correspondant à leur champ d'action, rejoignent le groupe des organisations partenaires de l'Etat d'Haïti. La rencontre entre les acteurs humanitaires se fait donc par l'Etat d'Haïti qui crée le lien entre les organisations à travers ses documents de stratégies globales qui constituent des références d'action.

Le temps du récit quant à lui correspondrait dans ce type de médiation au contenu des partenariats entre les structures de l'Etat d'Haïti et les organisations humanitaires. En effet, c'est dans leur partenariat individuel avec l'Etat d'Haïti que les organisations indiquent chacune à leur tour, leur secteur d'activités et leur mode d'intervention. Selon le principe de la répartition des acteurs sur le terrain, les structures de l'Etat qui devraient disposer d'une cartographie des acteurs humanitaires sur le terrain par secteur d'activité ont alors pour mission d'orienter ces organisations vers les zones de besoins prioritaires. Le temps de la discussion intègrerait cette activité d'orientation donnée par l'Etat d'Haïti dans la mesure où le choix des zones d'action sur le terrain est une démarche stratégique importante dans le fonctionnement interne de chaque organisation, notamment en fonction des bailleurs de fonds ou sur des critères de sécurité des zones (comme on l'a vu dans les entretiens avec les ONG). La décision de choisir une zone d'action plutôt qu'une autre engage ainsi aussi bien les intérêts spécifiques des (médiés) que l'intérêt général sur le territoire Haïtien défendu par le médiateur (les structures de l'Etat d'Haïti). Ce qui correspond bien à ce que Bernard Lamizet appelle la dialectique du singulier et du collectif dans la médiation. Le temps de la conclusion correspond dans cette logique au moment où les termes du partenariat entre l'Etat et l'organisation sont admis et acceptés par les deux parties.

c) Déroulement de la médiation dans les réunions de coordination cluster et table sectorielle

De mon observation des réunions de coordination cluster en Haïti et des entretiens menés avec les acteurs de l'aide humanitaire, j'ai pu noter que les réunions de coordination

humanitaire sont des rencontres réelles, physiques entre des représentants d'organisation humanitaire (ONG) par secteur d'activité autour du coordonnateur cluster pour les cluster et d'un responsable de ministère sectoriel pour les tables sectorielles.

Dans ces réunions, l'animateur occupe une place centrale, introduit la réunion, annonce l'ordre du jour, répartit les prises de paroles et invite les participants à s'exprimer. Ainsi, si la salle de réunion est le cadre de la rencontre, l'animateur en constitue le metteur en scène. Les participants se rencontrent physiquement dans la salle, et l'animateur de la réunion construit par son discours un lien plus formel entre eux. L'animateur de la réunion apparaît donc comme le médiateur tandis que les participants à la réunion sont les médiés. La médiation des animateurs dans les réunions de coordination correspond à ce que Jean Caune conçoit comme un médiateur, animateur de débat qui s'évertue à donner à chaque partie en relation une chance d'être respectée et un peu comprise.

Le temps de la rencontre dans ce type de médiation s'effectue donc en deux temps : la rencontre physique des personnes qui représentent les organisations humanitaires dans la salle de réunion et la rencontre officielle autour de l'animateur pendant la réunion. Le temps du récit correspond ici à plusieurs éléments : de l'annonce de l'ordre du jour de la réunion par l'animateur aux exposés des participants, en passant par une présentation à tour de rôle des participants. Le temps de la discussion équivaut aux différentes questions posées par les participants à la suite des exposés et en réaction à certaines interventions qui donnent des informations stratégiques et pratiques de l'action humanitaire sur le terrain. Le temps de la conclusion serait la conclusion de la réunion par l'animateur qui annonce l'épuisement de l'ordre du jour et rappelle la prochaine date de réunion.

Les différents temps du déroulement de la médiation tels que constatés par Vincent BRIANT et Yves PALAU se retrouvent bien clairement dans les divers types de médiation identifiés dans la coordination humanitaire en Haïti, mais différent en fonction des objectifs de la médiation et des modes de rencontres utilisés à cet effet.

A1.2) Les fonctions de la médiation dans la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti

Michèle Guillaume-Hofnung³¹² reconnaît à la médiation des fonctions de faire société (créer un lien social entre des entités), de traiter des conflits et d'établir ou de rétablir la communication entre des personnes. En s'appuyant sur ces fonctions, ce paragraphe vise à interroger les fonctions de la médiation dans la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti.

a) **La fonction de création du lien dans la médiation humanitaire en Haïti**

Dans les niveaux de coordinations de l'aide humanitaire en Haïti présentés dans l'Etat des lieux, en distinguant les coordinations avec l'Etat des coordinations sans l'Etat, j'ai pu remarquer que dans le premier cas, les structures de l'Etat d'Haïti ou des structures qui ont son autorisation (les organisations de l'ONU à travers les clusters en l'occurrence) initient des cadres formels et officiels pour créer le lien entre les organisations humanitaires par secteur d'activité dans l'optique d'une meilleure efficacité de l'aide globale sur le terrain. Alors que dans le second cas, des affinités ou des intérêts communs des organisations constituent la source et la raison de leur regroupement. Les structures de coordination avec et sans l'Etat apparaissent comme des lieux de socialisation des organisations où des sujets d'intérêts communs à tous les participants sont discutés et dans lesquels ces acteurs se sentent partie d'un ensemble, d'une communauté humanitaire.

b) **La fonction de gestion de conflit dans la médiation humanitaire en Haïti**

Dans la revue de la presse d'information et dans les entretiens avec les acteurs humanitaires, on peut noter des références à des relations conflictuelles dans la réponse humanitaire en Haïti après le séisme.

Dans les discours de presse, j'ai noté les conflits latents entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale car les actions d'aide humanitaire du second sont perçues par les premiers comme des stratégies de recolonisation de l'Etat d'Haïti. Pour gérer ce conflit, on a vu comment l'Etat d'Haïti, bien que passif dans l'action de médiation, sert de médiateur. Des références aux partenariats et aux collaborations existant entre la communauté internationale et l'Etat d'Haïti visent à modifier la perception de la communauté humanitaire par les Haïtiens et donc à apaiser la relation conflictuelle entre eux.

A travers les discours des acteurs humanitaires impliqués dans la réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010, apparaît l'existence de relations conflictuelles entre des ONG entre

³¹² Michèle Guillaume-Hofnung, La Médiation, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1995

elles ou entre les ONG et l'Etat d'Haïti, pendant des réunions de coordination cluster ou sur le terrain. Ces discours présentent l'animateur des réunions de coordination clusters comme le médiateur qui essaye de résoudre les conflits qui surgissent entre les participants pendant les réunions. La médiation humanitaire a donc la fonction de gestion de conflit.

c) L'établissement ou le rétablissement de la communication dans la médiation humanitaire en Haïti

La fonction d'établissement ou de rétablissement de la communication par la médiation suppose une situation dans laquelle une fracture est établie ou une rupture s'est créée entre des personnes physiques ou morales. Cette fonction consiste alors à permettre aux parties séparées de communiquer entre elles.

Sur la coordination de l'aide humanitaire en Haïti après le 12 janvier 2010, on peut noter dans les discours des acteurs des éléments (notamment dans l'intérêt des réunions de coordination clusters) qui laissent comprendre que les réunions de coordination sont des cadres qui facilitent la communication entre les acteurs humanitaires, précisément à travers des échanges d'informations. A travers les réunions de coordinations auxquelles j'ai participé comme observatrice, les organisations sont amenées à s'intéresser les unes aux autres grâce à des prises de paroles à tour de rôle dans lesquelles les participants se présentent en indiquant quelles organisations ils représentent, à des interventions ponctuelles sur des sujets spécifiques dans lesquelles les représentants des organisations posent des questions, faisant référence à des réalités vécues au sein de leurs organisations respectives, à des exposés sur leurs projets (dans le cluster éducation, l'ordre du jour des réunions cluster prévoyait une présentation de projet d'une organisation volontaire) qui permettent aux organisations les plus discrètes de se faire connaître aux autres. Ainsi, après les réunions de coordination cluster, certains représentants d'organisations s'étant découverts pendant les réunions se retrouvent pour approfondir des points de discussions et parfois, pour devenir des organisations partenaires. C'est dans cette logique que certains acteurs humanitaires indiquent dans leur discours que les rencontres de coordination cluster sont des cadres de création de partenariat ou de collaboration entre les organisations.

Dans les discours de la presse, la médiation de l'ONU entre les populations Haïtiennes et l'Etat d'Haïti ou entre l'Etat d'Haïti et les membres de la communauté internationale, suppose une rupture de la communication entre les parties. La médiation de l'ONU consiste alors dans ce cadre à rappeler aux parties en situation de force la difficile réalité des parties en

situation de faiblesse, l'objectif étant de reconsidérer les décisions prises préalablement sur la base d'une meilleure connaissance de l'autre, d'inciter à un réel dialogue de fond entre les parties pour que les intérêts des uns et des autres soient intégrés dans la décision finale.

A1.3) Champ professionnel de la médiation humanitaire

Se basant sur les 7 champs d'application de la médiation professionnelle en France définie par le dictionnaire critique d'action sociale³¹³ Vincent BRIANT et Yves PALAU proposent une catégorisation des médiations professionnelles en trois grands groupes qui sont les médiations privées, les médiations publiques et les médiations innommées. La médiation est dite privée quand elle n'engage que des personnes privées et que la loi ne prévoit rien de particulier. Elle est dite publique quand la procédure concerne une personne publique. Enfin elle est dite innommée quand elle s'opère sans être désignée comme telle ou même désignée autrement. Sur la base de cette catégorisation, à quelle catégorie professionnelle appartient la médiation humanitaire ? Pour répondre à cette question j'examinerai la médiation humanitaire dans chacune des catégories.

Dans les niveaux de coordination humanitaire existant dans la réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, j'ai distingué la coordination humanitaire avec l'Etat de la coordination humanitaire sans l'Etat. Dans la coordination humanitaire avec l'Etat, il existe un cadre légal et stratégique qui régule les relations entre les organisations et oriente leurs actions communes. En fonction des situations (réunions clusters ou tables sectorielles) les représentants de l'état d'Haïti ou le coordonnateur des clusters assurent le rôle de médiateur tandis que les autres organisations sont des médiées. Ces médiations des représentants de l'Etat d'Haïti et des coordinateurs clusters (coordination autorisées par l'Etat d'Haïti) peuvent être considérées comme des médiations publiques car elles engagent toutes les deux l'Etat d'Haïti.

Dans la coordination sans l'Etat, il y a des regroupements des organisations humanitaires par affinité, par nationalité ou par bailleurs de fonds. Ces coordinations ont probablement des cadres réglementaires internes qui régissent leur fonctionnement, mais elles n'ont pas de cadre légal officiel. Ce sont des organisations humanitaires privées qui se créent un cadre d'échange en fonction de leurs intérêts spécifiques. Le rôle de médiateur est attribué pour ce type de médiation au cadre de la rencontre, le regroupement tel qu'il est nommé (CONHANE,

³¹³ *J-Y Barreyre, B.Bouque, A.Chantreau, P.Lassus*, Dictionnaire Critique d'action sociale, Bayard édition, Paris 1995

CLIO..) qui crée le lien entre les organisations tandis que les organisations sont des médiées. Dans la mesure où un des représentants des organisations membres du regroupement assure la fonction de président ou de secrétaire d'un regroupement, c'est à lui que revient le rôle de médiateur entre les autres représentants d'organisations car il convoque, organise et anime les réunions. Pour ces caractéristiques non officielles et très libérales, regroupant des organisations privées en fonction de leurs intérêts privés, ce type de médiation humanitaire peut être considéré comme de la médiation privée.

Par ailleurs dans les médiations qui ont été identifiées dans les discours de la presse, j'ai pu noter comment la communauté internationale présente l'Etat d'Haïti comme intermédiaire entre l'opinion publique Haïtienne et elle pour se faire accepter par cette dernière. Aussi, en analysant les plaidoyers de l'ONU en faveur des populations Haïtiennes vers l'Etat d'Haïti d'une part et en faveur de l'Etat d'Haïti vers les membres de la communauté internationale d'autre part, j'ai remarqué des actions de médiation de l'ONU. Ces actions, bien que nommées autrement ou pas nommées du tout ont plusieurs éléments qui font d'elles des médiations. C'est pourquoi elles peuvent être considérées comme des médiations innommées.

Par conséquent, étant donné leur diversité, on retrouve dans la médiation humanitaire des médiations publiques, privées et innommées.

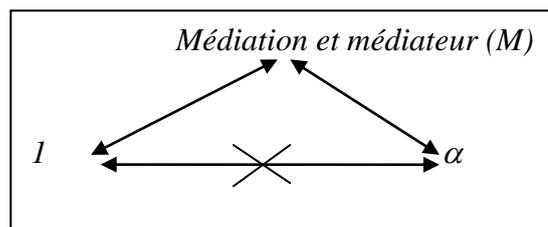
La lecture de la coordination de l'aide humanitaire sous le prisme de l'approche professionnelle et pratique de la médiation permet ainsi d'identifier différentes formes de médiation dans l'aide humanitaire telle que la création du lien, la facilitation du dialogue et l'apaisement des relations conflictuelles, tout ceci entre des acteurs ou organisations impliqués dans l'action humanitaire. Chacune de ces formes contribue en fonction des situations, à une meilleure efficacité des aides humanitaires. Les aides humanitaires quant à elles visent à contribuer à la construction d'une société plus équilibrée sur le plan de la satisfaction des besoins essentiels de l'homme que sont l'alimentation, la santé, l'éducation et le logement. En ceci que ces différents facteurs de la médiation humanitaire contribuent au développement social du pays. La médiation humanitaire se définirait donc comme toute action qui vise la création du lien, la facilitation du dialogue et/ou l'apaisement des relations conflictuelles entre les acteurs impliqués dans une réponse humanitaire.

A2) Approche théorique de la médiation dans la coordination humanitaire

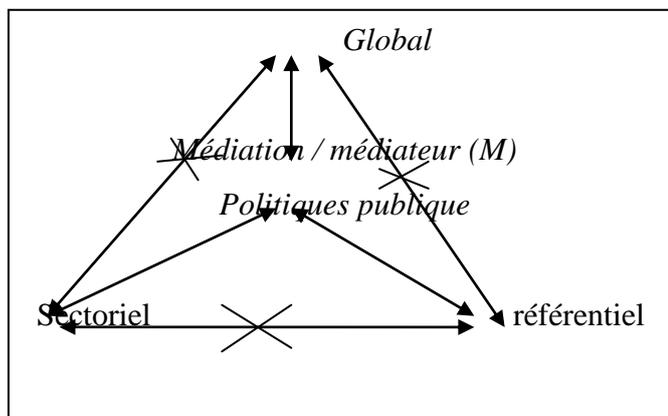
Cette section vise à élaborer une théorie de la médiation humanitaire sur la base des éléments théoriques de la médiation. À partir de l'étude de la coordination humanitaire en Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, je proposerai d'abord des schémas des différents types de médiation humanitaire avant de concevoir la médiation humanitaire comme facteur de développement d'un pays.

A2.1) Modélisation/schémas de la médiation humanitaire en Haïti

En me référant d'une part au schéma de la représentation classique de la médiation de Vincent de BRIANT et Yves PALAU³¹⁴ qui présentent deux médiés I et α qui n'ont pas de contact direct entre eux mais une relation à travers le médiateur qui fait le lien ;



et d'autre part au schéma des politiques publiques comme médiation de Bruno Jobert et Pierre Muller³¹⁵ qui modélise la médiation des politiques publiques entre le global, le sectoriel et le référentiel et qui stipule que les politiques publiques constituent le seul élément de contact entre les trois autres,



³¹⁴ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

³¹⁵ ;Jobert, P.Muller, *l'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF, 1987

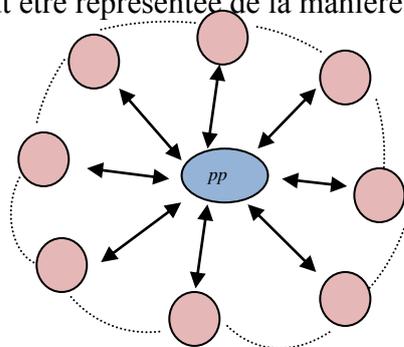
Je proposerai dans cette section une modélisation de la médiation humanitaire. Pour cela, je vais reprendre un par un les différentes formes de médiations humanitaires identifiés dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti.

En les organisant par médiateur, on retrouve dans la coordination de l'humanitaire, après le 12 janvier 2010 en Haïti 3 types d'organisations, qui ont les rôles de médiateurs humanitaires à savoir les structures de l'Etat d'Haïti, les structures de l'ONU et les structures de coordination inter ONG.

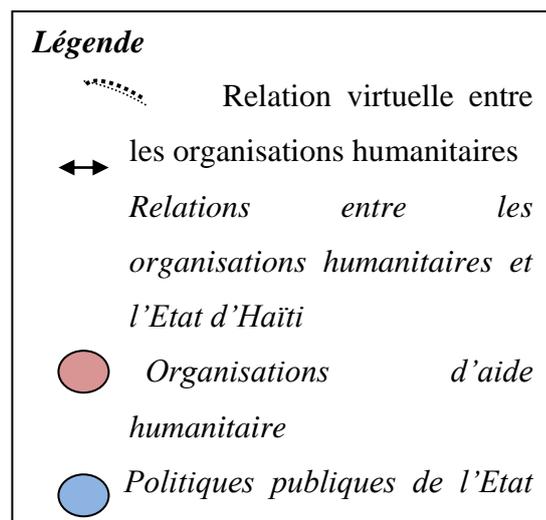
a) Les médiations humanitaires de l'Etat d'Haïti

Deux types de médiations humanitaires ont été répertoriés avec l'Etat d'Haïti comme médiateur :

- Le premier est la médiation des politiques publiques dans laquelle l'Etat d'Haïti, autorité légale et administrative sur son territoire, assure la réglementation de l'activité humanitaire, indique les priorités et oriente les actions des organisations selon son cadre stratégique. Dans cette médiation, on a vu dans les paragraphes précédents que la rencontre entre les organisations médiées se fait de manière virtuelle, le médiateur qui est l'Etat d'Haïti est le seul à entretenir avec chacun des médiés une relation concrète à travers des partenariats. Cette médiation des politiques publiques de l'Etat d'Haïti peut être représentée de la manière suivante :

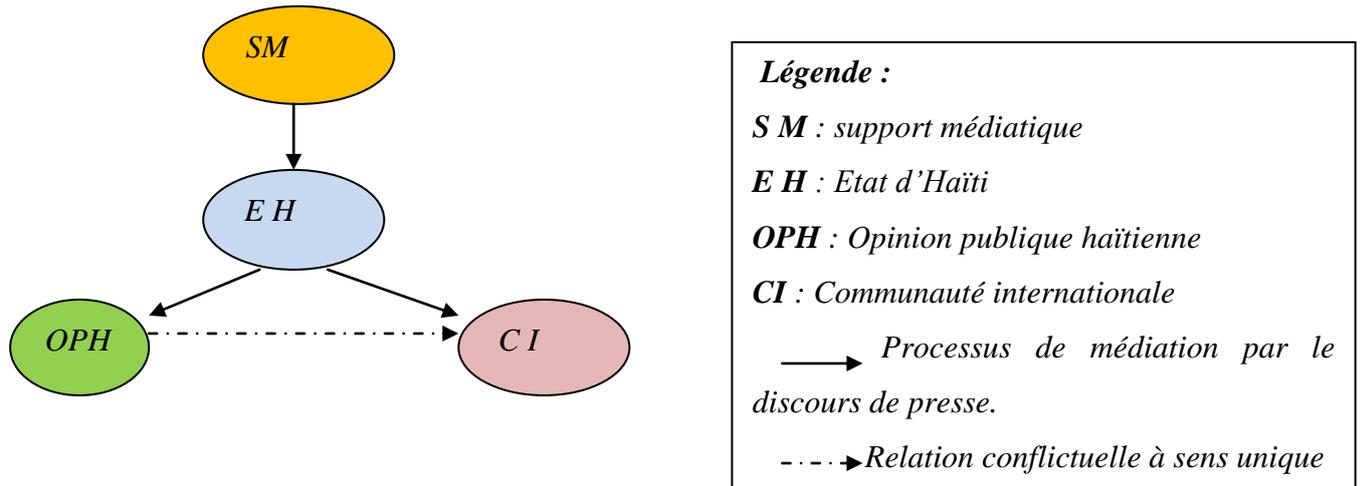


La médiation humanitaire des politiques publiques



- Le deuxième type de médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti, dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, est la médiation passive de celui-ci dans l'optique d'une résolution de conflit entre l'opinion publique haïtienne et

la communauté internationale. Les supports médiatiques jouent un rôle important dans cette médiation car ce sont les discours des médias qui attribuent à l'Etat d'Haïti son rôle de médiateur entre les deux parties en situation de conflit. Cette médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti à travers les discours médiatiques peut être représentée de la manière suivante :



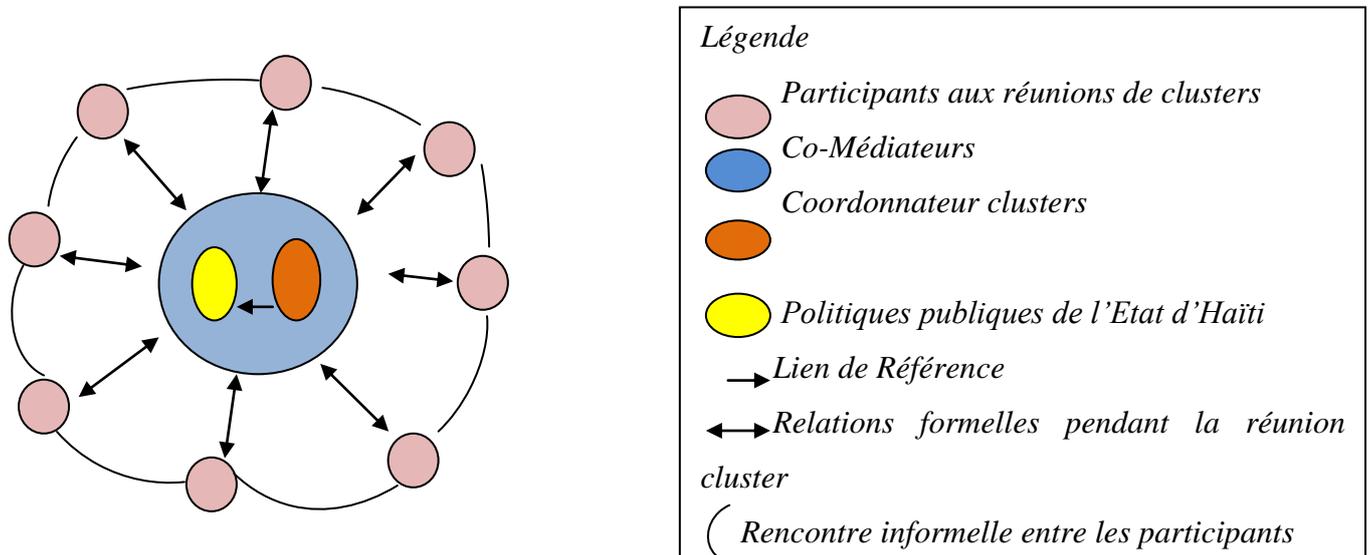
La médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti à travers les discours de presse

b) Les médiations humanitaires de l'ONU

Comme pour l'Etat d'Haïti, deux types de médiations ont été répertoriées avec les représentants de l'ONU comme médiateurs dans la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti:

- Le premier type de médiation humanitaire de l'ONU est la médiation entre les acteurs humanitaires dans le cadre des réunions de coordination cluster. Ici, la médiation se fait par l'animation de la réunion, la répartition des prises de parole entre les participants. La participation à des réunions de coordinations cluster m'a emenée à constater que les politiques publiques de l'Etat d'Haïti sont évoquées comme références dans ce processus de médiation. On pourrait interpréter ceci, en considérant qu'il y a dans ce type de médiation, deux personnes (physique et morale) ayant le rôle de médiateurs, notamment le coordonnateur cluster et l'Etat d'Haïti. tandis que les autres participants à la réunion sont des médiés. Pour cette médiation

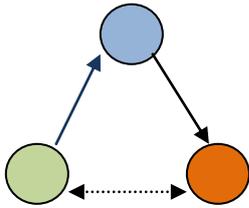
humanitaire de l'ONU dans les réunions de coordination clusters, je propose la représentation qui suit :



Médiations humanitaire de l'ONU dans les réunions clusters

- Le second type de médiation de l'ONU correspond aux plaidoyers que le Haut Commissariat pour les réfugiés a mis en œuvre d'une part en faveur des populations Haïtiennes vers l'Etat d'Haïti et d'autre part en faveur de l'Etat d'Haïti vers les membres de la communauté internationale.³¹⁶ Cette médiation innommée de l'ONU dont l'objectif du médiateur est d'établir la communication entre les médiés (« fort » et « faibles » pour une meilleure prise en considération de leurs intérêts réciproques dans la prise de décision peut être schématisée ainsi qu'il suit :

³¹⁶ Confère veille de l'actualité (partie 1, chapitre 2)



Légende :

● *L'ONU, médiateur*

● *Médié en situation de faiblesse*

● *Médié en situation de force*

→ *A l'écoute des revendications*

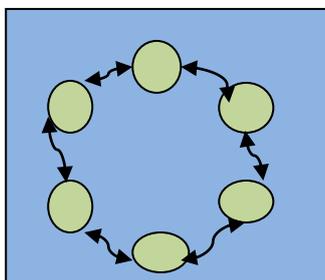
→ *Porte parole des revendications*

↔ *Communication en cours de rétablissement*

Le plaidoyer de l'ONU comme médiation humanitaire

c) La médiation humanitaire des structures de coordination inter ONG

Les structures de coordination inter ONG sont des cadres de rencontre d'ONG par affinité ou par critères d'intérêts communs. Le cadre de la rencontre est considéré comme le médiateur entre les médiés que sont les ONG. Ici, le processus de médiation correspond à la médiation sans l'Etat que propose *Guillaume-Hofnung*³¹⁷ et qui consiste en une auto organisation voire une construction sociale échappant à toute forme de pouvoir, en d'autres termes, une construction sociale dans laquelle tous les membres ont le même niveau de pouvoir. La représentation de ce type de médiation peut donc se faire ainsi :



La médiation humanitaire inter ONG

Légende

● *ONG/médiés*

■ *Cadre de la rencontre/médiateur*

↔ *Relations entre les médiés*

³¹⁷ Michèle Guillaume-Hofnung, *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1995

Ces différentes modélisations des types de médiations humanitaires me permettent de remettre en question le schéma de la médiation de Vincent de BRIANT et Yves PALAU³¹⁸ qui considèrent que toute médiation est triangulaire. En effet, je note que la forme de la médiation dépend du nombre de médiés impliqués, elle peut donc être tout aussi triangulaire que circulaire. Il peut y avoir des co-médiateurs en fonction des situations.

A2.2) La médiation humanitaire comme facteur de développement social d'un pays

En considérant le médiateur³¹⁹ comme un animateur de débat qui s'évertue à donner à chaque partie en relation une chance d'être respectée et un peu comprise, Jean Caune conçoit la médiation comme un élément qui peut contribuer au développement et au changement social et culturel. La mission du médiateur serait alors de valoriser les avantages pour les parties en présence tout en minimisant les pertes, d'instruire de la diversité des représentations et des règles ou des habitudes qui les construisent, d'aider les différentes parties à formuler leurs représentations, à découvrir les interprétations des autres et même à inventer d'autres interprétations, d'aider l'esprit à l'altérité, à l'accueil bienveillant, puis à discuter. Bernard Lamizet³²⁰, Bruno Jobert et Muller Pierre³²¹, quant à eux, présentent les médiateurs comme des acteurs du lien entre le singulier et le collectif ou le global et le sectoriel. Les médiations assurent la dialectique du singulier et du collectif. Bruno Jobert et Muller Pierre eux, parlent précisément des politiques publiques comme médiateurs.

Dans le cadre de la réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010, les observations participantes des réunions de coordination humanitaires sur le terrain, les entretiens menés avec les acteurs humanitaires et la veille d'actualité, m'ont permis de constater que la réussite et l'efficacité de l'action humanitaire en Haïti ne peut se faire qu'avec l'implication effective de l'Etat d'Haïti comme le principal coordonateur des

³¹⁸ Vincent de BRIANT et Yves PALAU, *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, 1999 Paris

³¹⁹ Sous la direction de Marie THONON, *Médiation et Médiateurs*, MEI (médiation et information) N°19, Harmattan, 2004, Paris/ dans entretiens ave Jean Caune, Université de Grenoble III et GRESEC (groupe de recherche sur les enjeux de la communication)

³²⁰ Bernard Lamizet, *Les lieux de la communication*, Mardaga, Liège, 1992

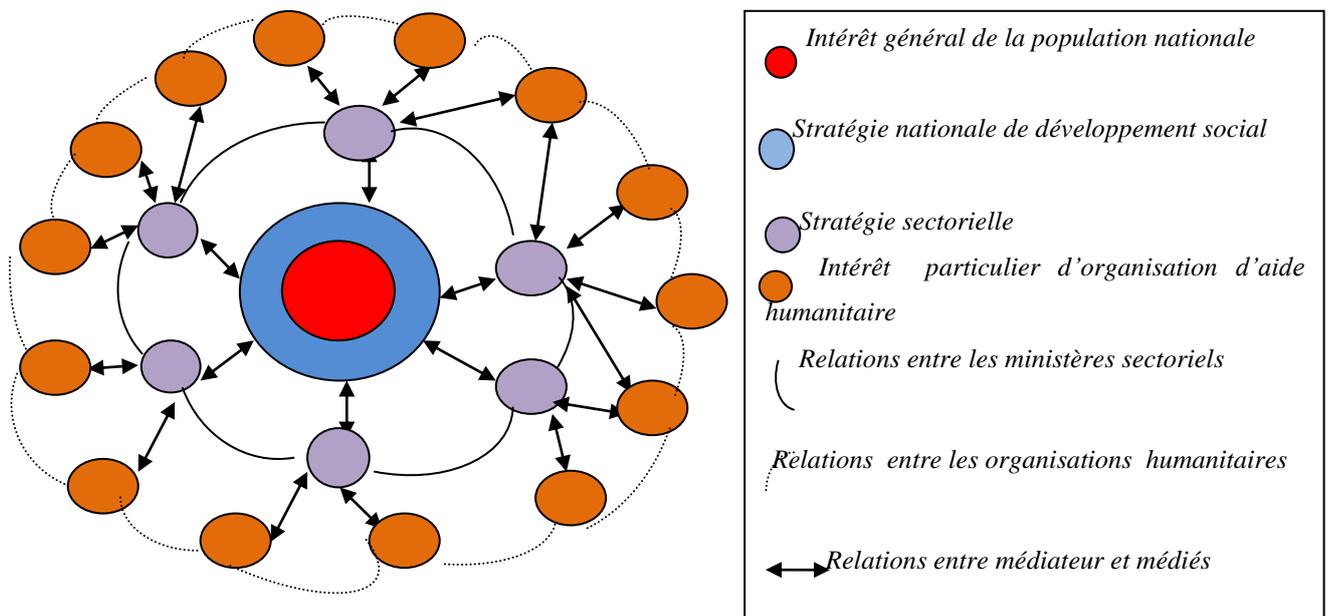
³²¹ B.Jobert, P.Muller, *l'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF, 1987

différentes actions humanitaires sur son territoire. Dans cette coordination, l'Etat d'Haïti a la mission de faire converger les projets privés des organisations humanitaires présentes sur le terrain, vers le projet global du développement social d'Haïti. Ceci correspond à assurer la dialectique entre le singulier, symbolisé ici par les organisations humanitaires, et le collectif qui est représenté par les stratégies globales de développement social d'Haïti, élaborées par l'Etat d'Haïti. C'est en cela que ce dernier est le médiateur entre les différents acteurs humanitaires en Haïti.

Dans ce qui précède, on peut comprendre que, compte tenu du cadre juridique international régissant la gouvernance des territoires, le développement d'un pays, bénéficiant des aides humanitaires de diverses organisations, repose sur la capacité de son Etat à être un médiateur qui déploie des stratégies de coordination efficaces, intégrant les spécificités des différentes organisations d'aide dans ses politiques et stratégies de développement. La mission de médiation humanitaire d'un Etat vise donc le développement social sur son territoire, sachant que le développement social est compris comme tout processus de changement qui se déploie dans une société dans le but de satisfaire aux besoins élémentaires de l'ensemble de sa population et d'atténuer les inégalités entre les hommes. L'accomplissement de cette mission de médiateur humanitaire des Etats nécessite des ressources humaines qualifiées en matière de coordination et de la logistique notamment pour construire une base de données, organiser des réunions régulières de coordination, veiller au contrôle et au suivi des actions des organisations sur le terrain ; le but étant de faire converger les intérêts spécifiques des organisations de divers statuts, nationalités, secteur d'activités, vers l'intérêt général de la population nationale que définissent les stratégies et la planification gouvernementale.

La médiation humanitaire d'un Etat pour le développement social sur son territoire telle qu'elle est présentée ici inclut aussi bien la dialectique entre le singulier et le collectif que celle entre le sectoriel et le global. Sachant que le singulier correspond aux intérêts particuliers des organisations d'aide humanitaire, le collectif à l'intérêt général des populations, le sectoriel aux secteurs d'activités et ministères sectoriels, et le global à la stratégie globale de développement social. Cette stratégie globale de développement social basée sur l'intérêt général des populations et est adaptée aux différentes stratégies sectorielles pilotées par les ministères. L'Etat médiateur humanitaire doit donc orienter les intérêts des organisations médiées de la stratégie globale vers les stratégies sectorielles.

La médiation humanitaire d'un Etat pour le développement social sur son territoire peut être représentée suivant le schéma ci-dessous :



La médiation humanitaire d'un Etat pour le développement social

L'analyse de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti dans l'approche théorique de la médiation permet ainsi d'identifier les différents niveaux de médiation dans l'aide humanitaire ainsi que les supports utilisés dans le cadre de ces médiations. Cette question des supports n'est en général pas traitée dans les analyses habituelles de la médiation. Mais pour nous, elle a de l'importance car c'est à travers les discours, les écrits officiels, les procès verbaux et les discours critiques de la presse que nous avons accès aux relations entre les acteurs de l'humanitaire. Sur le plan méthodologique, le fait de passer par des explications ou des écrits a conditionné nos analyses. L'observation n'a pu porter que sur les réunions de coordination

Pour les niveaux de médiation humanitaire, dans la logique de mettre en exergue la responsabilité de l'Etat dans cette démarche, on peut distinguer les médiations humanitaires avec l'Etat des médiations humanitaire sans l'Etat.

Comme médiation humanitaire sans l'Etat, il s'agit essentiellement de la création de liens entre différents acteurs humanitaires par critère d'intérêts communs et dans laquelle l'Etat n'intervient ni comme médié ni comme médiateur.

Dans les médiations humanitaires avec l'Etat, on peut noter différents niveaux de médiation :

- des médiations occasionnelles entre des acteurs de l'aide humanitaire en situation d'incompréhension voire de conflit pour faciliter la compréhension et/ou gérer le

conflit, dans lesquelles le rôle de médiateur est assuré par un tiers bénéficiant de la plus grande légitimité par rapport à l'objet de la discorde ; l'Etat peut ainsi être médié ou médiateur en fonction des situations.

- des médiations sectorielles régulières entre des acteurs humanitaires du même secteur d'activités pour construire la cohésion entre leurs opérations respectives sur le terrain, dans lesquelles le rôle de médiateur peut être partagé entre les clusters et les politiques publiques sectorielle de l'Etat (représenté ou non par le ministère sectoriel correspondant), en fonction des capacités de gestion des structures de l'Etat concernées.
- La médiation globale entre tous les acteurs de l'aide humanitaire sur le territoire haïtien pour une cohésion des différentes aides dans la logique du développement social du pays, le rôle de médiateur étant celui de l'Etat à travers ses documents de planification stratégiques des réponses d'urgence et de développement.

Après l'identification des formes de médiations humanitaire de la précédente section, les différents niveaux de la médiation humanitaire présentés dans cette section ainsi que les supports utilisés à cet effet, apportent des éléments complémentaires à la définition du concept de médiation humanitaire. Il apparaît aussi que, dans le cadre du développement social du pays, la médiation globale avec l'Etat pour médiateur n'exclut pas les autres niveaux de médiation avec et sans l'Etat. Il y aurait même une complémentarité entre la médiation humanitaire globale et les autres niveaux qui assurent la cohésion entre les acteurs humanitaires à des échelles plus petites et participent à leur niveaux à la cohésion de l'ensemble. Nous identifierons dans la section suivante les différents facteurs contribuant à cette cohésion entre les acteurs de l'aide humanitaire.

B) Les facteurs de la médiation humanitaire pour le développement social d'un Etat

B1) La gestion de l'information comme facteur de réussite de la coordination humanitaire en Haïti

Sachant que les résultats de la collecte de données sur le terrain (entretiens avec les acteurs humanitaires et observations participantes des réunions de coordination humanitaire) m'ont permis de réaliser la nécessité du partage d'informations dans les structures de coordination

humanitaire en Haïti, en analysant la coordination humanitaire en Haïti à travers les théories de l'information telles que la théorie des formes organisationnelles d'Alain Van Cuyck³²² qui conçoit l'information, comme forme de l'organisation qui la forme, en posant que l'information n'est pas seulement ce que l'on sait, mais aussi et surtout la résultante de ce qui donne forme à un objet ; la théorie du management de l'information dans les organisations de Brigitte Guyot³²³ qui pose que la gestion de l'information au sein d'une organisation permet de mieux gérer les ressources humaines et l'« approche agency » de Béatrice Vacher³²⁴ qui conçoit l'organisation comme communication en posant que l'organisation émerge de conversations, il ressort trois modalités de la gestion de l'information comme facteur de réussite de la coordination humanitaire en Haïti :

B1.1) La qualité de la base de données comme indice de la capacité organisationnelle d'une structure de coordination

La qualité de la base de données d'une structure de coordination humanitaire détermine sa capacité organisationnelle à gérer effectivement et efficacement la coordination entre les différents acteurs humanitaires qui y sont impliqués : Les acteurs impliqués dans la coordination humanitaire (coordonnateurs de cluster et représentants des structures de l'Etat d'Haïti) considèrent l'information comme la base de toute coordination humanitaire car elle facilite l'organisation, permet de construire des plaidoyers et d'orienter les actions des organisations. C'est dans cette logique que les responsables des structures de coordination humanitaire mettent en œuvre différentes stratégies pour collecter des informations auprès des participants pendant et en dehors des réunions de coordinations. L'un des représentants des structures de l'Etat d'Haïti souligne à cet effet que l'une des plus grosses faiblesses de la coordination humanitaire de l'UCAONG par rapport à l'OCHA est la faiblesse de sa base de données sur les organisations humanitaires sur le terrain. Aussi, le transfert de la base de donnée des clusters vers les ministères sectorielles est une étape essentielle dans la transition de la coordination humanitaire de l'ONU vers l'Etat d'Haïti.

³²² Van Cuyck, *Pour une perspective en SIC du concept de formes organisationnelle*, publié dans acte du colloque international « pratique et usage organisationnelle des Sciences de l'Information et de la communication, Université Rennes 2, Septembre 2009

³²³ Brigitte Guyot (2006), *Dynamiques informationnelles dans les organisations*, éditions Hermès-Lavoisier

³²⁴ Béatrice Vacher (2009), *Articulation entre communication, information et organisation en sciences de l'information et de la communication*, article inédit mis en ligne le 29 octobre 2009 sur <http://w3.u-grenoble3.fr>

Les bases de données dont disposent les clusters comportent des informations sur les organisations par secteur d'activités (les noms, adresses téléphones mails et postales, zone d'action et type de projets déployés), les comptes-rendus des différentes réunions de coordination clusters pendant lesquelles les participants s'expriment sur leurs projets et leurs difficultés, des évaluations des clusters par les participants, les documents de référence de l'Etat d'Haïti indiquant ses priorités. Ces bases de données sont donc mises à jour régulièrement, à chaque nouvelle réunion de clusters et aussi à chaque nouvelle disposition prise par l'Etat d'Haïti concernant ces secteurs d'activité. Elles permettent aux acteurs de la coordination humanitaire d'orienter les organisations sur le terrain en fonction des zones prioritaires d'action, d'alerter l'ensemble des acteurs (par SMS) en cas d'urgence, de planifier l'harmonisation des actions humanitaires sur le terrain par des discussions sur les types de projets menés, d'améliorer leurs stratégies de coordination en fonction des évaluations faites par les participants.

Ainsi, lorsqu'une structure de coordination humanitaire dispose d'une base de données riche et complète sur les différents acteurs humanitaires de son champ d'action, elle est capable d'être porte-parole du groupe pour des plaidoyers, apte à orienter de nouveaux acteurs vers des zones prioritaires et à les conseiller éventuellement sur des types de projets à y mettre en œuvre ; elle devient alors référent dans la répartition des acteurs sur le terrain et dans l'harmonisation de leurs actions. C'est en cela que l'information partagée au sein des structures de coordination humanitaire contribue à la construction du lien entre les organisations qui y sont impliquées et apparaît donc comme un facteur de la médiation humanitaire.

B1.2) Les méthodes de partage d'informations comme facteur de motivation et d'implication des acteurs humanitaires dans les structures de coordination

De l'observation participante aux réunions de coordination humanitaire en Haïti, j'ai noté deux types de disposition de salles de réunions (cercle-participatif et en salle de conférence-directif) et deux méthodes d'implication de l'animateur de la réunion (implication personnalisée et implication très formelle).

Lorsque la salle de réunion est organisée en cercle, les participants sont assis les uns à côté des autres ou les uns face aux autres, les échanges se font plus simplement dans une ambiance relativement conviviale ; tandis que dans une disposition en mode salle de

conférence, les participants sont assis les uns à côté des autres et d'autres derrière les autres, tous les regards convergent l'animateur qui est le seul en face de tous les autres, ils sont dans une posture d'écoute et non d'échange. La disposition de la salle de réunion apparaît donc comme un facteur important dans le partage d'information au sein des structures de coordination humanitaire, elle donne aux participants de se sentir plutôt acteurs ou plutôt observateurs de la réunion de coordination, sachant que dans l'action humanitaire en Haïti, compte tenu de l'abondance du travail sur le terrain, les acteurs humanitaires ont plus d'intérêts à être des acteurs qu'à être des observateurs.

Sur les modes d'implication de l'animateur de réunion, il nous a été donné de constater que dans la réunion du cluster Education où l'animateur utilisait des éléments relatifs à sa personne (son origine africaine, plus de références à lui plutôt qu'à l'UNICEF), qui sont des éléments informelles pour inciter les réactions des participants, les échanges étaient plus dynamiques avec des prises de paroles plus libres et régulières des participants. Tandis que dans la réunion du cluster Agriculture où l'animateur était impersonnel et très formel dans ses appels aux réactions des participants, les prises de parole libres étaient moins fréquentes, l'animateur devait faire recours à des interpellations spécifiques de participants pour susciter leurs réactions. On a dans le premier cas une ambiance relativement conviviale entre l'animateur et les participants qui implique une liberté de prise de parole et un dynamisme dans les échanges d'informations, et dans le second cas, une ambiance très formelle qui implique beaucoup de réserves de la part des participants qui attendent d'être interpellés pour réagir à des sujets qui les concernent. Les méthodes d'animation de réunion apparaissent alors comme un facteur important dans l'implication des acteurs humanitaires au partage d'information dans les structures de coordination humanitaire.

Par ailleurs, en interrogeant le Directeur départementale du Ministère de l'Agriculture des Gonaïves, il nous a été donné de noter un manque de relance des organisations concernées par la réunion de la table sectorielle qu'il organise, ce qui aurait contribué à l'absence de tous les acteurs humanitaires attendus à la table sectorielle agriculture du 27 juin 2012 à côté d'une éventuelle absence de motivation généralisée de ces derniers. Le manque de relance des organisations correspond à un type de management de l'information au sein des tables sectorielles. En effet, les réunions des tables sectorielles agricoles sont programmées sur un calendrier annuel par le ministère de l'agriculture d'Haïti sur son site internet. Ce calendrier prévoit une réunion de table sectorielle par mois et par département. Celle du département des Gonaïves est prévue le 3^{ème} mercredi de chaque mois. Ainsi, sachant que tous les acteurs

humanitaires qui s'intéressent au secteur agriculture en Haïti ont accès à ce calendrier, il paraît superflu pour les organisateurs de la table sectorielle des Gonaïves de diffuser un message aux différentes organisations de leur base de données visant à rappeler la date et le lieu de la tenue effective de la réunion. Si cette absence de rediffusion groupée voire personnalisée de l'information sur la tenue de la table sectorielle du 27 juin 2012 au Gonaïves, est bien la principale raison de l'absence des différents acteurs conviés comme l'a supposé le responsable de l'organisation, cet exemple me permet de déduire que du type de management de l'information dans les structures de coordination humanitaire dépend le caractère du lien entre les différents participants.

On perçoit à travers les deux exemples exposés ci-dessus l'impact des méthodes de partage d'informations sur l'implication des participants à des structures de coordination humanitaire. Les types de méthodes utilisées pour le partage d'informations au sein des structures de coordination humanitaire contribuent à susciter la motivation, l'implication et les participations des acteurs humanitaires concernés ; ces deux éléments permettant également d'interroger la cohésion des actions des organisations humanitaires mises en lien à travers les structures de coordination humanitaire. En effet, dans un contexte où les acteurs humanitaires viennent de différents pays avec de diverses logiques d'interventions, la cohésion des opérations humanitaires passerait impérativement par des échanges et des discussions entre eux, et donc par une implication motivée aux activités des structures de coordination. D'où le fait que les méthodes de partage d'information apparaissent comme un facteur de réussite de la médiation humanitaire.

B1.3) Les réunions de coordination humanitaire comme supports de communication entre les différents acteurs humanitaires qui y participent.

Regroupant des acteurs humanitaires dans le but de partager des informations pour la répartition des interventions sur le terrain et l'harmonisation des différentes actions, les réunions de coordination humanitaire sont des cadres qui favorisent la rencontre et l'échange entre différentes organisations humanitaires. C'est aussi un lieu où sont diffusées des informations stratégiques de référence sur l'intervention humanitaire (cadre de référence légale, axes prioritaires d'action du gouvernement concerné, possibilité d'intervention...), où se partagent des difficultés communes à tous les acteurs et où sont proposées des solutions pour y faire face. Les informations qui sont véhiculées dans ces réunions de coordination

humanitaire sont essentiellement des informations stratégiques c'est-à-dire qu'elles contribuent et visent à plus d'efficacité des aides humanitaires et à ce que celles-ci contribuent au développement social du pays.

Comme nous l'avons vu au paragraphe A2), les réunions de coordination humanitaire qui apparaissent ici comme des supports de la communication visant l'efficacité des aides humanitaires, sont aussi des supports de la médiation humanitaire, des lieux de rencontre et d'échange d'informations entre différents acteurs humanitaire autour des politiques publiques de l'Etat d'Haïti et des coordonateurs (de l'ONU ou des ministères sectoriels) ou simplement entre eux.

L'examen de l'impact de la gestion de l'information sur la réussite de la coordination humanitaire en Haïti conduit à l'identification de deux nouveaux facteurs de la médiation humanitaire que sont la qualité de la base de données et les méthodes de partage d'informations. Une bonne base de données participe à la création du lien entre les organisations par sa capacité à être « porte-parole » de la structure de coordination et à disposer des informations susceptibles de renseigner et d'orienter de nouveaux acteurs du même domaine. Les méthodes utilisées pour le partage d'information peuvent avoir un impact sur les modes d'implication et de motivation des organisations humanitaires à la participation aux structures de coordination, en même temps, les modes d'implication et de motivation des organisations humanitaires à la participation aux structures de coordination sont déterminants pour établir le lien entre différents acteurs humanitaires ainsi que la cohésion entre leur opérations sur le terrain dans l'optique du développement social du pays.

B2) L'Etat d'Haïti, régulateur de l'action humanitaire sur son territoire

Le recueil d'informations empiriques sur la coordination humanitaire en Haïti m'a permis de noter que la mission de coordination centrale et de régulation de l'action humanitaire sur le territoire Haïtien, qui revient légalement à l'Etat d'Haïti, n'est pas toujours réalisée par celui-ci à cause de plusieurs de facteurs tels que son affaiblissement par les catastrophes naturelles récurrentes, son instabilité politique, son manque de leadership par rapport aux ONG, son manque de capacités de contrôle des acteurs humanitaires lié à la carence des ressources humaines qualifiées.

En lisant ces éléments de la coordination humanitaire en Haïti sous le prisme de la théorie de la « Concertation territoriale et politique territoriale concertée » de Yann Betrachi³²⁵, qui conçoit la coordination comme un processus rationalisant qui s'applique aux politiques territoriales et vise à rassembler les acteurs et les transformer en un acteur collectif, à réguler leur action à travers la mise en commun de leurs objectifs spécifiques d'une part ; et d'autre part à celle de l'intelligence territoriale de Mohamed HADDAD³²⁶ qui pose que développer une intelligence territoriale passe par la compréhension et l'amélioration des dispositifs informationnels, la mutualisation et l'exploitation collective de l'information au service du territoire, il apparaît que l'une des principales raisons pour lesquelles le but de régulation des actions des ONG par les politiques et stratégies nationales de l'Etat d'Haïti n'est pas atteint dans le cadre de la coordination humanitaire, est la défaillance de l'intelligence territoriale de celui-ci. La récurrence des catastrophes naturelles et des instabilités politiques qui font que l'Etat d'Haïti est très régulièrement en situation d'urgence humanitaire, justifie dans cette logique la difficulté de ce dernier à améliorer ses dispositifs informationnels. Son manque de leadership et de ressources humaines nécessaires pour assurer le contrôle et le suivi des acteurs humanitaires sur le terrain explique sa difficulté à effectuer la mutualisation et l'exploitation des actions des différents acteurs humanitaires au service de l'intérêt général de la population haïtienne.

La régulation de l'action humanitaire par l'Etat d'Haïti sur son territoire nécessite donc la mise en œuvre d'une politique et d'une intelligence territoriales ; les conditions de stabilité sociale et politique ainsi que des ressources humaines qualifiées apparaissent comme essentielles au développement de cette politique et intelligence territoriale. C'est ainsi que malgré les différentes stratégies déployées aussi bien par l'Etat d'Haïti (renforcement des capacités des mairies à la gestion publique, l'enregistrement des ONG au niveau sectoriel et en ligne, un effort de collaboration avec les ONG pour intégrer leur programmes au programme d'investissement publique) que par certaines organisations internationales d'aide humanitaire (appui technique et logistique, programmes de renforcement des capacités aux structures de l'Etat d'Haïti) pour impliquer et rendre autonome l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire sur son territoire, la limite la plus évoquée de la coordination de la

³²⁵ Yann Bertacchini (2003), *Concertation territoriale et politique territoriale concertée*, publié dans "N/P", disponible sur Archivisic

³²⁶ Mohamed HADDAD (2008), *Intelligence territoriale et observatoires Socio-économiques et environnementaux: un processus d'intelligence territoriale adapté (pita) à l'observatoire*, Thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine-Metz

réponse humanitaire au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti par les acteurs humanitaires, reste l'implication effective des structures de l'Etat d'Haïti.

Ainsi, concevoir la gestion de l'information comme un facteur de réussite de la coordination humanitaire dans un pays, suppose de concevoir les réunions de coordination comme des supports de communication dans lesquels une base de données comportant des informations stratégiques se construit et se met à jour régulièrement et où les méthodes utilisées pour le partage d'informations sont susceptibles de susciter l'implication et la motivation des différents participants.

En plus des aspects de la médiation humanitaire déjà évoqués dans les précédentes sections tel que les réunions de coordination, les méthodes de partages d'information et les bases de données, l'analyse ci-dessus met en lumière le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre du processus de médiation humanitaire pour le développement social d'Haïti ; celui-ci apparaît comme le médiateur légitime et principal pour le développement social sur son territoire, mais sa médiation se limite la plupart du temps à diffusion de documents stratégique de planification de réponse d'urgence et du développement nationale. Les réunions de coordination qui sont, comme nous l'avons vu plus haut, des supports essentiels à l'aboutissement et l'efficacité du processus de médiation humanitaire, ne semblent pas être très valorisées ou plutôt pratiquées par plusieurs représentants des structures de coordination humanitaires de l'Etat d'Haïti ; d'où le fait que l'Etat d'Haïti, régulateur légitime de l'action humanitaire sur son territoire, apparaît comme le médiateur humanitaire passif pour le développement social sur son territoire ; le caractère passif de cette médiation humanitaire peut alors être considéré comme l'un des principaux freins au développement d'Haïti.

B3) La communication interculturelle et l'éthique de la discussion dans la coordination humanitaire en Haïti

Les résultats du recueil d'information empirique (entretiens avec les acteurs humanitaires et observations participantes des réunions de coordination humanitaire) montrent que les structures de coordination de l'aide humanitaire en Haïti après le 12 janvier 2010 (cluster et table sectorielles) sont des espaces d'échange et de discussion entre des personnes physiques qui représentent différentes organisations impliquées dans l'action humanitaire. En plus d'appartenir à des organisations différentes, les participants aux réunions de coordination sont aussi de diverses nationalités et de cultures différentes. Les réunions de coordination humanitaires sont donc des espaces interculturels.

En analysant ces espaces interculturels à travers la théorie de Dominique Wolton³²⁷ sur la communication interculturelle qui conçoit le temps et l'expérience comme conditions indispensables de la communication, celle d'Erick Dacheux³²⁸ sur la diversité culturelle qui pose que c'est par la rencontre de l'altérité que nous prenons conscience, tout à la fois, *du même qui est en l'autre et de l'autre qui est en nous-mêmes*, et celle de Habermas sur l'éthique de la discussion qui conçoit l'existence d'une morale universaliste comme base éthique de toute discussion interculturelle, trois idées forces peuvent être retenues :

- L'expérience de la rencontre physique entre les représentants d'organisations dans le cadre des réunions de coordination est indispensable pour un réel échange entre les organisations et pour la création d'un cadre de communication commun.
- L'échange interculturel entre les représentants d'organisations dans les réunions de coordination humanitaire fait intervenir 3 niveaux culturels à savoir : la culture liée à la nationalité, celle liée à l'organisation d'appartenance et la personnalité/le caractère propre de celui qui les porte.
- Les discussions interculturelles dans les réunions de coordination humanitaire ont pour morale universelle les principes des droits de l'homme qui sont portés par les représentants de l'ONU et le principe du respect des autorités territoriales soutenu par le droit international.

B3.1) La nécessité de la rencontre physique pour la création d'un cadre de communication entre les acteurs humanitaires

Dans les résultats des entretiens, l'une des limites de la coordination humanitaire en Haïti, évoquée par les acteurs humanitaires, était le fait que tous les acteurs humanitaires (organisations) ne prennent pas part aux réunions de coordination et donc n'agissent pas selon la logique commune discutée et validée pendant les réunions. A cause de leur absence aux rencontres physiques entre les acteurs humanitaires, ces organisations sont exclues du cadre commun de communication, car même disposant des clauses des réunions avec les principes établis, le fait de n'avoir pas prit part aux discussions qui ont conduit à les arrêter ferait de ces organisations des exécutants. Sachant qu'elles disposent pour beaucoup d'entre elles de

³²⁷ Coordonné par Eric Dacheux, *Les Sciences de l'information et de la communication*, Collection les Essentiels d'Hermès », CNRS éditions, paris 2009 p 137

³²⁸ Coordonnée par Eric Dacheux, *la Communication*, les Essentiels d'Hermès, CNRS éditions, Paris 2011

leurs moyens d'actions propres, elles auraient très peu de motivation à exécuter des principes. Le fait de participer à la conception des principes d'action à travers les discussions dans le cadre des réunions de coordination devient dans cette logique un moyen d'inciter les différents acteurs à agir par conviction suivant la stratégie commune, construite avec leur participation respective.

Ceci permet d'expliquer pourquoi plusieurs bailleurs de fonds ont ajouté, depuis quelques années, à leur conditions de financement des projets d'ONG, un justificatif de participation aux réunions de coordination cluster ; et aussi pourquoi dans les suggestions pour l'amélioration de la coordination humanitaire en Haïti, plusieurs acteurs humanitaires (coordonnateur clusters en occurrence) évoquent la capacité de contraindre tous les acteurs humanitaires intervenant dans un secteur spécifique à participer aux réunions de coordination. L'expérience de la rencontre physique entre les acteurs humanitaires dans le cadre des réunions de coordination humanitaire apparaît donc comme l'indique Dominique Wolton, essentielle pour l'efficacité de la communication interculturelle entre les organisations humanitaires en Haïti.

Cette analyse confirme l'importance des réunions de coordination comme un des facteurs de réussite du processus de médiation humanitaire ; elle met en avant l'intérêt de la phase de discussion entre les différents acteurs de l'humanitaire pour la cohésion sur les principes et stratégies d'intervention sur le terrain, cette phase favorise la motivation et l'implication des acteurs l'application des stratégies arrêtés par l'ensemble dans l'optique du développement social sur le territoire concerné. En même temps, nous avons pu constater la difficulté de mise en œuvre de telles réunions implique la motivation des acteurs dont nous avons vu qu'elle est relative, une organisation forte des réunions et un art de l'animation qui n'est pas toujours présent. C'est au fond la mise en lumière de la distance entre des principes de management quels qu'ils soient et l'inévitable facteur humain.

B3.2) La communication interculturelle à trois niveaux culturels

Dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles par L'UNESCO³²⁹, on peut distinguer la conception au sens large qui définit la culture comme l'ensemble des traits

³²⁹ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet, - 6 août 1982, http://portal.unesco.org/pv_obj_cache/pv_obj_id_213C51B6D967233963878D160385CC38EE790000/filename/mexico_fr.pdf

distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social ; de celle au plan individuel, dans laquelle la culture est comprise comme l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain.

Ces deux approches du concept de culture me permettent de déduire qu'il existerait différents niveaux culturels en fonction des groupes sociaux et/ou des individus.

Dans les réunions de coordination humanitaire auxquelles j'ai pris part en Haïti dans le cadre du recueil d'informations empirique, j'ai pu noter des différences dans les stratégies d'animation des réunions d'une part, entre les représentants de l'ONU et les représentants de l'Etat d'Haïti et d'autre part entre le coordonnateur du cluster Education (sénégalais de nationalité) et le coordonnateur du cluster Agriculture (Néerlandais de nationalité).

Dans le premier cas, j'ai noté que les représentants de l'ONU utilisent des méthodes de proximité physique entre les participants et l'animateur pendant les réunions de cluster par la disposition de la salle en cercle tandis que les représentants de l'Etat d'Haïti préservent la distance entre les participants et l'animateur en mettant ce dernier sur l'estrade, en face des tous les autres.

En se référant au concept de la culture des organisations, on peut l'interpréter par le fait que la culture des organisations de l'ONU dans le cadre de la coordination humanitaire favorise la proximité et la collaboration entre les différents acteurs humanitaires tandis que la culture de l'Etat d'Haïti dans ce même cadre, construit l'autorité de l'Etat d'Haïti qui est le régulateur de toute action humanitaire sur son territoire, en maintenant la distance entre ce dernier et les autres acteurs humanitaires. On peut donc parler de culture de collaboration et de proximité pour la coordination humanitaire de l'ONU et de culture d'autorité pour celle de l'Etat d'Haïti.

Dans le cas de la différence d'approches d'animation entre les deux coordonnateurs de clusters, deux hypothèses peuvent être évoquées : la première serait relative à la nationalité d'origine de chacun des coordonnateurs de cluster. L'un des coordonnateurs du cluster est originaire d'un pays d'Afrique (Sénégal), de part sa culture nationale et sur le plan historique, il a beaucoup de point commun avec la majorité des participants à la réunion qui sont Haïtiens d'origine. Le fait d'évoquer son origine pendant l'animation de la réunion le rapproche davantage des participants qui s'identifient à lui et à sa culture.

L'autre coordonnateur du cluster quand à lui est originaire d'un pays d'Europe (Pays Bas). L'Europe est une partie de l'« Occident » perçue par les Haïtiens comme le peuple colonisateur, impérial. La cohésion nationale haïtienne se construit autour de l'histoire de

l'indépendance du pays qui donne à son peuple la fierté d'avoir combattu et vaincu une de ces nations en 1804. Cette perception des « Occidentaux » en Haïti, relative à l'histoire d'Haïti, n'est pas un atout pour le coordonnateur cluster Hollandais. Il ne peut donc pas personnaliser ses interventions en évoquant comme le premier des éléments de son identité nationale, il reste très impersonnel, il parle au nom de la FAO, au nom de l'ONU.

La deuxième hypothèse serait relative aux personnalités même de ces deux coordonnateurs de cluster. Des différentes expériences vécues avec chacun d'eux (en entretien et en réunion de coordination cluster), j'ai pu constater que le coordonnateur du cluster Education avait une grande capacité de réactivité spontanée tandis que celui du cluster Agriculture avait une attitude plus réservée.

En effet, pour ce qui est des entretiens d'abord, le rendez-vous d'entretien avec le premier s'est pris par téléphone 2 heures avant l'entretien, celui-ci n'a pas demandé à voir le guide d'entretien avant, il répondait aux questions spontanément au fur et à mesure que je les lui posais, en illustrant spontanément ses propos par des anecdotes et des témoignages vécus au sein du cluster. Le second, quand à lui, a accepté de m'accorder un rendez-vous pour un entretien à condition d'obtenir au préalable mon guide d'entretien.

Pour les réunions de coordination, la réunion du cluster Education s'est déroulée sans aucune interruption ou temps de silence, l'animateur réagissait rapidement et instinctivement pour relancer et/ou conclure les discussions et passer au point suivant de l'ordre du jour.

La réunion du cluster Agriculture, quant à elle, était marquée par quelques temps de silence, notamment pendant le temps de discussion après le principal exposé prévu à l'ordre du jour. L'animateur laissait environ 30 secondes de réactions spontanées pour les participants. Il n'intervenait pour des relances qu'à l'issue de ce temps. On aurait donc à faire d'une part à une animation très dynamique dans le cluster Education qui serait liée à la personnalité spontanée de l'animateur et une autre plutôt ralentie dans le cluster Agriculture liée à la personnalité réservée de son animateur.

C'est ainsi que j'aboutis à considérer la personnalité des individus comme un des niveaux culturels de la communication interculturelle, ayant un impact considérable sur le mode d'implication des personnes qui représentent aussi bien leur organisation d'appartenance que leur pays d'origine.

Cette analyse permet de noter les trois niveaux culturels de l'animateur des réunions de coordination humanitaire comme un nouveau facteur de la réussite du processus de médiation humanitaire. En effet, on peut percevoir à travers les exemples ci-dessus que le type de lien

existant entre les organisations humanitaires dans le cadre des réunions de coordination dépend non seulement de la politique de l'organisation qui en a la responsabilité, mais aussi de la représentation culturelle et de la personnalité de celui qui la représente.

B.3.3) Une morale universelle des discussions interculturelles issue du cadre juridique mondial de l'action humanitaire

Comme je l'ai montré dans les paragraphes précédents, les réunions de coordination humanitaire en Haïti sont des cadres de discussions interculturelles, car elles regroupent des représentants d'organisations de nationalités diverses, qui portent chacun les trois niveaux culturels que sont la culture d'organisation, culture nationale et leur personnalité individuelle. L'objectif de ces regroupements étant de créer un cadre de communication commun pour l'harmonisation des actions humanitaires sur le terrain, dans l'optique d'une meilleure efficacité de la réponse humanitaire, un contrat implicite et tacite est validé par tous les participants : l'acceptation du représentant des structures de l'ONU comme coordonnateur du cluster /animateur de la réunion cluster et des représentants de l'Etat d'Haïti comme coordonnateur des tables sectoriels / animateur des réunions. Cette validation du contrat par les participants est aussi marquée par le fait qu'ils donnent à ces coordonnateurs humanitaires, des informations qui feront désormais partie de la base de données des structures de coordination humanitaire. Par cette validation du contrat, ils reconnaissent en ces coordonnateurs humanitaires, l'autorité nécessaire pour diriger les réunions de coordination humanitaire et donc les discussions interculturelles. Les coordonnateurs humanitaires (de l'ONU et de l'Etat d'Haïti) sont ainsi les garants de la morale universelle qui régit ces discussions interculturelles. La question serait donc de savoir pourquoi des représentants de l'ONU et de l'Etat d'Haïti comme garants de la morale universelle dans ce cadre ?

La réponse à cette question se trouve dans la législation internationale sur la souveraineté des Etats qui permet aux Etats d'exercer tous les droits que l'ordre juridique international connaît et en particulier, la faculté de décider, d'accomplir un acte et de poser des règles sur leurs territoires respectifs. On peut lire à cet effet, dans l'article n°2 du document de l'assemblée Générale de l'ONU et l'assistance humanitaire d'urgence, N°43/131 intitulé « Assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles et situation d'urgence du même ordre », adopté par consensus, le 8 décembre 1988 : *l'Assemblée générale réaffirme également la souveraineté des Etats affectés et le rôle premier qui leur revient dans l'initiative,*

l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'assistance humanitaire sur leur territoire respectif.³³⁰ Cette aptitude confère à l'Etat d'Haïti le pouvoir d'être au cœur de la coordination de l'aide humanitaire déployée sur le territoire haïtien.

Cependant, le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti prévoit que la gestion de la coordination humanitaire d'urgence soit faite par l'OCHA au cas où l'ampleur de la catastrophe dépasserait les capacités de coordination du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres ; le rôle de l'OCHA étant d'accompagner les structures de l'Etat dans la reprise en main de la coordination humanitaire.

Ce cadre juridique international et constitutionnel de l'Etat d' Haïti justifie donc le rôle de garant de la morale universelle accordé par l'ensemble des acteurs humanitaires aux structures de l'Etat d' Haïti et de l'ONU.

Tout comme l'Etat d'Haïti confie à l'ONU la gestion de la coordination humanitaire d'urgence lorsque ses propres structures n'en ont pas la capacité, les autres acteurs humanitaires parmi lesquels les ONG, se réfèrent à l'ONU en tant qu'organisation riche d'expérience en matière de coordination humanitaire, une expérience acquise à travers des réponses humanitaire dans plusieurs pays du monde. Ainsi, conformément à la théorie de l'éthique de la discussion de Habermas, l'ONU fait état de référence et de conseil pour l'orientation pratique des actions dans ces réunions de coordination humanitaire en Haïti ; son cadre de référence à elle étant bien entendu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La morale universelle appliquée à ces réunions de coordination serait donc une association équilibrée des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et des politiques et stratégies globales de l'Etat d'Haïti. Un déséquilibre dans la prise en compte de ces deux éléments par les autres participants, entraînerait alors des défaillances dans le système de coordination humanitaire. En d'autres termes, si certaines organisations décident de conformer leurs projets humanitaires en Haïti à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, sans tenir compte des politiques et stratégies de l'Etat d'Haïti, la coordination humanitaire en Haïti perdrait de son efficacité. Ceci expliquerait pourquoi la faible implication de l'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire, ainsi que l'absence de certaines ONG aux rencontres de coordination constituent une faiblesse pour la coordination humanitaire en Haïti.

La lecture la coordination humanitaire sous le regard de la théorie de l'éthique de la discussion permet ainsi d'identifier un nouveau facteur de la médiation humanitaire : la

³³⁰ Charles Zorgbibe (1994), *Le Droit d'ingérence, presse universitaire de France, Que sais-je ?* Paris

légitimation du médiateur par les médiés ou alors l'acceptation de la légitimité du médiateur par les médiés. En effet ayant démontré dans les précédentes sections la fonction de médiation des structures de coordination humanitaire et leur représentants, il apparaît ici que le degré de confiance que les organisations humanitaires ont par rapport à la structure de coordination a un impact sur les types d'informations qu'elles consentent à lui donner pour sa base de données. La légitimation du médiateur humanitaire ou l'acceptation de sa légitimité par les médiés/organisations d'aide humanitaire serait donc utile pour une meilleure cohésion entre les acteurs de l'aide humanitaire sur un territoire donnée.

Conclusion

Pour analyser la réalité empirique de coordination de l'aide humanitaire par le cas spécifique de la réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, nous nous sommes appuyés sur plusieurs théories en Sciences de l'Information et de la Communication que sont la médiation, l'information et les formes organisationnelles, la concertation territoriale et politique territoriales déconcertée, la communication interculturelle et l'éthique de la discussion.

La théorie de la médiation humanitaire dérive de la définition du terme médiation retenue dans ce travail, qui est l'action d'un médiateur qui sert d'intermédiaire entre des médiés, une dialectique entre le singulier et le collectif. Elle conçoit l'action d'une organisation médiatrice, intermédiaire entre deux ou plusieurs organisations médiées, dans le cadre de l'action humanitaire sur un territoire donné.

Ce concept théorique nous a permis de poser en principale hypothèse de recherche, que la cohésion des facteurs tels que la gestion de l'information, la médiation humanitaire de l'Etat d'Haïti et le respect des principes de communication interculturelle et d'éthique de la discussion au sein des structures de coordination humanitaire en Haïti, favoriserait le développement social du pays.

Les éléments de validation de cette hypothèse de recherche sont : le décryptage des facteurs essentiels de réussite de la coordination humanitaire en Haïti, ainsi que les modes de construction et les types de manifestation des relations entre les organisations, dans le cadre des systèmes de coordination humanitaire déployées dans ce pays.

Le décryptage de ces différents indices a nécessité la mise en œuvre d'une stratégie de recueil d'informations empiriques intégrant la veille d'actualité sur l'humanitaire en Haïti pendant 18 mois, des entrevues avec différentes catégories d'acteurs de l'aide humanitaire en Haïti et des observations participantes de réunions de coordination humanitaire en Haïti.

Les constats suivants ont été établis sur l'état des lieux de la coordination humanitaire en Haïti :

- L'histoire d'Haïti est marquée par plusieurs occupations étrangères et des crises politiques internes qui auraient contribué à l'affaiblissement de l'Etat d'Haïti tel qu'on le connaît aujourd'hui.

- La défaillance des structures sociales étatiques et la fréquence régulière des catastrophes naturelles (cyclone) liées à la situation géographique et géologique du territoire haïtien, contribuent à perpétuer et à renforcer les inégalités entre les classes sociales.
- Le séisme du 12 janvier 2010 apparaît comme une catastrophe humanitaire majeure, qui a contribué à interpeller fortement la communauté internationale sur le déséquilibre social et la pauvreté des populations Haïtiennes.
- L'Etat d'Haïti lui-même victime de la catastrophe, dépassé par les dégâts, fait appel à la communauté internationale.
- La réaction des différents membres de la communauté internationale est effective après cet évènement. Différentes catégories d'organisations (ONU, ONG, bailleurs de Fonds, Etats) déploient leurs ressources pour venir au secours du peuple en détresse.
- Ayant toutes en commun l'objectif de répondre aux besoins urgents des victimes, ces différentes organisations sont amenées à se côtoyer sur le terrain de l'action.
- En fonction de leurs statuts, ces organisations interviennent pour renforcer les capacités de coordination de l'Etat (Etats et organisations internationales), pour financer des projets d'aide humanitaire des ONG (bailleurs de fonds) en accord avec les priorités du gouvernement, ou encore pour la mise en œuvre opérationnelle de l'aide humanitaire (ONG).
- L'efficacité de la réponse globale dépend de la qualité d'organisation et de répartition des différentes structures qui proposent leurs aides, d'où la nécessité de penser la coordination.
- Dans son organisation institutionnelle, l'Etat d'Haïti disposait des structures pour la coordination des aides apportées sur son territoire, mais ces structures ont été fragilisées par le séisme et ne possédaient pas de ressources suffisantes pour mener à bien leur mission de coordination.
- Cette situation a amené l'Etat d'Haïti à confier à l'ONU/OCHA la responsabilité de coordonner la réponse à l'urgence en partenariat avec ses structures internes de coordination. Un partenariat qui suppose en théorie que ces dernières puissent reprendre progressivement le leadership de la coordination.

- Dans la même logique, une structure internationale (CIRH) est créée par l'Etat d'Haïti pour la période de l'état d'urgence, avec la mission de coordination de la reconstruction d'Haïti.
- Les réunions de cluster constituent le principal cadre de la coordination à la réponse d'urgence. Les organisations d'aide humanitaire de différents statuts s'y retrouvent par secteur d'intervention, autour des représentants de l'ONU et des ministères sectoriels de l'Etat d'Haïti correspondants.
- Ces organisations ont, en plus des réunions clusters, d'autres espaces où elles peuvent se retrouver par centre d'intérêt et/ou par affinité, sans la présence de représentant de l'Etat d'Haïti.
- Sur les médiations entre les organisations, l'Etat d'Haïti a le rôle de médiateur dans la relation entre les Haïtiens et la communauté internationale, l'ONU elle, apparaît comme médiateur entre la communauté internationale et l'Etat d'Haïti et aussi entre l'Etat d'Haïti et ses populations.

Par ailleurs, l'analyse de structures de coordination avec et sans l'Etat sous le prisme du concept de la médiation des organisations (qui conçoit une « organisation médiatrice » comme intermédiaire entre plusieurs « organisations médiées », en considérant qu'à travers les échanges orientés par la première en fonction de ses priorités et politiques particulières, le processus de médiation vise la mise en œuvre d'un cadre de priorité commun à toutes les organisations), m'a permis d'aboutir à l'identification de deux niveaux globaux de la médiation humanitaire, une avec l'Etat et une sans l'Etat.

Dans la coordination avec l'Etat les éléments de médiations identifiés sont les suivants : deux organisations médiatrices qui sont l'Etat d'Haïti le médiateur principal et l'ONU qui apparaît comme un médiateur subsidiaire en renfort à un Etat déstabilisé ; des relations concurrentielles voire conflictuelles entre les « médiés » par catégories d'organisation (les Etats et les ONG) ; un processus de médiation constitué des déclarations médiatiques, des diffusions des documents stratégiques et d'orientation, d'organisation et d'animation des réunions de coordination influencées à la fois par les priorités et principes de l'organisation médiatrice et par la personnalité propre de celui qui la représente.

La coordination sans l'Etat quant à elle, est caractérisée par deux types de médiateurs dont certains avec un pouvoir de décision et d'autres sans pouvoir de décision ; des relations de collaborations et/ou de partenariats entre les ONG qui découlent d'une volonté partagée de

capitaliser les points communs pour être plus efficaces dans l'action sur le terrain ; une construction du processus de médiation adaptée aux priorités et intérêts du médiateur lorsque celui-ci a un pouvoir de décision, l'autonomie et la responsabilité des « médiés » dans le processus de médiation où le médiateur n'a aucun pouvoir décisionnel.

C'est ainsi qu'en réponse à la problématique **comment la médiation humanitaire contribue-t-elle au développement social d'Haïti**, la lecture de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti sous le regard du concept théorique de la médiation nous a permis d'identifier plusieurs éléments pour réfléchir au concept de la médiation humanitaire :

Le but : dans l'optique du développement social sur un territoire donnée, la médiation humanitaire a pour but de construire une cohésion entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la réponse humanitaire.

Les Fonctions : la médiation humanitaire contribue à la création du lien, à la facilitation du dialogue et/ou l'apaisement des relations conflictuelles entre les acteurs impliquées dans une réponse humanitaire.

Les niveaux de la médiation humanitaire : par rapport au rôle de l'Etat concerné par la réponse humanitaire, on distingue la médiation humanitaire sans l'Etat et la médiation humanitaire avec l'Etat.

La médiation humanitaire sans l'Etat consiste en la création de liens entre différents acteurs humanitaires par critère d'intérêts communs et dans laquelle l'Etat n'intervient ni comme médié ni comme médiateur.

Dans la médiation humanitaire avec l'Etat, on distingue trois niveaux :

- des médiations occasionnelles entre des acteurs de l'aide humanitaire en situation d'incompréhension voire de conflit pour faciliter la compréhension et/ou gérer le conflit, dans lesquelles le rôle de médiateur est assuré par un tiers bénéficiant de la plus grande légitimité par rapport à l'objet de la discorde ; l'Etat peut ainsi être médié ou médiateur en fonction des situations.
- des médiations sectorielles régulières entre des acteurs humanitaires du même secteur d'activités pour construire la cohésion entre leurs opérations respectives sur le terrain, dans lesquelles le rôle de médiateur peut être partagé entre les clusters et les politiques publiques sectorielle de l'Etat (représenté ou non par le ministère sectoriel correspondant), en fonction des capacités de gestion des structures de l'Etat concernées.

- La médiation globale entre tous les acteurs de l'aide humanitaire sur le territoire haïtien pour une cohésion des différentes aides dans la logique du développement social du pays, le rôle de médiateur étant celui de l'Etat à travers ses documents de planification stratégiques des réponses d'urgence et de développement.

Ces trois niveaux de médiation humanitaire avec l'Etat sont complémentaires dans la mesure où la cohésion entre les acteurs humanitaires à des petites échelles qui est l'œuvre des deux, participe à leurs niveaux respectifs à la cohésion de l'ensemble. Comme nous nous situons en communication, ces trois niveaux correspondent à des problématiques de communication entre individus, entre groupe, entre organisations et entre organisations et Etat.

Les supports de la médiation humanitaire : en fonction des types d'acteurs impliqués dans le processus de médiations, de l'état des lieux de leurs relations et du contexte dans lequel il se produit, la médiation humanitaire peut s'appuyer sur des supports tels que les discours de la presse, les réunions de coordination et des documents de planification stratégiques. De ces différents supports on a pu noter de manière particulière la nécessité des réunions de coordination qui sont des lieux de rencontre et d'échange d'informations entre différents acteurs humanitaires autour des politiques publiques de l'Etat d'Haïti et des coordonateurs (de l'ONU ou des ministères sectoriels) ou simplement entre eux ; c'est la phase de discussion entre les différents acteurs de l'humanitaire pour la cohésion sur les principes et stratégies d'intervention sur le terrain. Son intérêt spécifique est qu'elle favorise la motivation et l'implication des acteurs dans l'application des stratégies arrêtées par l'ensemble dans l'optique du développement social sur le territoire.

En complément à ces éléments de définition de la médiation humanitaire, l'analyse des réunions de coordination qui apparaissent comme un support nécessaire pour la médiation humanitaire, dans l'optique d'une meilleure cohésion entre les acteurs de l'aide humanitaire sur un territoire donné, nous a permis d'identifier quelques facteurs de réussite de la médiation humanitaire :

La gestion de l'information apparait comme un facteur essentiel de réussite de la coordination humanitaire ; la qualité et la quantité d'information dont dispose une structure de coordination humanitaire, ainsi que les méthodes qu'elle utilise pour assurer la collecte et le partage de ces informations sont déterminantes pour évaluer sa capacité à assurer une coordination efficace. L'information partagée au sein des structures de coordination humanitaire contribue à la construction du lien entre les organisations qui y sont impliquées. Une bonne base de données participe à la création du lien entre les organisations par sa capacité à être « porte-parole »

de la structure de coordination et à disposer des informations susceptibles de renseigner et d'orienter de nouveaux acteurs du même domaine. Ceci nous amène à déduire **qu'une base de données riche et complète** est facteur de réussite de la médiation humanitaire

Aussi, la gestion de l'information contribue à la construction et à la gestion des relations entre les organisations au sein des structures de coordination humanitaire, elle est pour les ONG un élément de motivation à la participation aux réunions de coordinations. En ceci, le champ de recherche sur la transmission de l'information contribue à enrichir le domaine spécifique de la communication humanitaire. Les types de méthodes utilisées pour le partage d'informations au sein des structures de coordination humanitaire contribuent à susciter la motivation, l'implication et les participations des acteurs humanitaires concernés, la cohésion des opérations humanitaires passe par des échanges et des discussions entre les acteurs humanitaires, et donc par une implication motivée aux activités des structures de coordination. Les méthodes utilisées pour le partage d'information peuvent avoir un impact sur les modes d'implication et de motivation des organisations humanitaires à la participation aux structures de coordination, en même temps, les modes d'implication et de motivation des organisations humanitaires à la participation aux structures de coordination sont déterminants pour établir le lien entre différents acteurs humanitaires ainsi que la cohésion entre leur opérations sur le terrain dans l'optique du développement social du pays. La capacité d'adaptation des **méthodes de partage d'informations** aux publics et objectifs visés dans les réunions de coordination est ainsi conçue comme un facteur de réussite de la médiation humanitaire.

Dans la même logique, le type de lien existant entre les organisations humanitaires dans le cadre des réunions de coordination dépend non seulement de la politique de l'organisation qui en a la responsabilité, mais aussi de la représentation culturelle et de la personnalité de celui qui la représente : **la prise en compte des trois niveaux culturels de l'animateur des réunions de coordination humanitaire**, constitue donc aussi un facteur de réussite de la médiation humanitaire.

Un autre facteur de réussite de la médiation humanitaire que nous avons identifié à travers cette analyse, est **la légitimation du médiateur par les médiés ou alors l'acceptation de la légitimité du médiateur par les médiés**. En effet, le degré de confiance que les organisations humanitaires ont par rapport à la structure de coordination aurait un impact sur les différents types d'informations qu'elles consentent à lui donner pour sa base de données. La légitimation du médiateur humanitaire ou l'acceptation de sa légitimité par les

médiés/organisations d'aide humanitaire, serait donc utile pour une meilleure cohésion entre les acteurs de l'aide humanitaire sur un territoire donnée

Par ailleurs, en nous intéressant au rôle de l'Etat dans le processus de médiation humanitaire, nous avons noté que le **type d'implication de l'Etat d'Haïti dans la mise en œuvre de la coordination humanitaire sur son territoire**, détermine l'efficacité de l'action humanitaire qui y est déployée. En effet, sur son territoire, l'Etat d'Haïti garant de l'espace et des populations haïtiennes, joue le rôle de médiateur, d'intermédiaire entre les différentes organisations, car il est garant de la cohésion entre l'intérêt particulier de celle-ci et l'intérêt général du peuple haïtien. Il assure donc la dialectique entre le singulier des organisations et le collectif du peuple haïtien. Toutes les organisations (ONG, Organisations internationales gouvernementales, Etats) sont des « médiés » qui, chacune selon ses capacités et spécificités, interagissent suivant les orientations de l'Etat d'Haïti. L'espace national haïtien apparaît comme un espace d'échange entre eux. Les documents stratégiques du gouvernement haïtien sont des outils de création de liens qui décrivent et manifestent l'intérêt général haïtien. Les structures nationales haïtiennes ont pour mission de réguler les confrontations entre les intérêts privés des différentes organisations et l'intérêt général du peuple haïtien sur le territoire haïtien. Ceci, en donnant une vie aux différents documents stratégiques par le rappel des priorités du gouvernement, dans les différentes structures de coordination auxquelles elles sont conviées. Nous nous sommes ainsi rendu compte du rôle central de l'Etat d'Haïti dans la mise en œuvre du processus de médiation humanitaire pour le développement social d'Haïti. Celui-ci est apparemment le médiateur légitime et principal pour le développement social sur son territoire, mais sa médiation se limite la plupart du temps à la diffusion de documents stratégiques de planification de réponse d'urgence et du développement national. Les réunions de coordination qui sont, comme nous l'avons vu plus haut, des supports essentiels à l'aboutissement et l'efficacité du processus de médiation humanitaire, ne semblent pas être très valorisées ou plutôt pratiquées par plusieurs représentants des structures de coordination humanitaire de l'Etat d'Haïti ; d'où le fait que l'Etat d'Haïti, régulateur légitime de l'action humanitaire sur son territoire, apparaît comme le médiateur humanitaire passif pour le développement social sur son territoire ; le caractère passif de cette médiation humanitaire peut alors être considéré comme l'un des principaux freins au développement social d'Haïti.

C'est dans cette logique que se fonde la théorie de médiation humanitaire pour le développement social d'un pays, comprenant le développement social comme tout processus

de changement qui se déploie dans une société, dans le but de satisfaire aux besoins élémentaires et d'atténuer les inégalités entre les hommes. Elle met en exergue l'importance de tous les acteurs et de tous les niveaux de communication (interpersonnel, de groupe, entre organisations) ainsi que le rôle central des Etats dans la coordination des aides humanitaires déployées sur leurs territoires, en montrant qu'une réelle efficacité de l'aide humanitaire ne peut se faire sans l'Etat concernée, qui est le seul et véritable garant de l'intérêt général sur son territoire, le principal acteur de son développement social. Cette théorie de la médiation humanitaire pour le développement social a une dimension relationnelle, car elle contribue à penser la régulation des relations entre les organisations d'aide humanitaire sur un territoire donné, et une dimension fonctionnelle, car elle vise l'efficacité de l'aide humanitaire et le développement social des nations. S'inscrivant dans le champ de recherche de la communication humanitaire, elle enrichie l'analyse d'Eric Dacheux sur les dimensions relationnelles et fonctionnelles de la communication humanitaire, qui est faite sur des publics externes et internes constitués de personnes physiques et non morales.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus justifie pour nous l'importance de parler de médiation et non plus de coordination, même en admettant que la notion de médiation doit être décalée par rapport aux analyses dont nous avons rendues compte. La médiation humanitaire recouvre toutes les actions de communication qui visent à construire un lien collaboratif orienté vers le bien commun. Cette définition intègre aussi bien le conflit, que le débat ou la recherche sereine de moyens communs. Nous sommes donc sur une définition large de la médiation qui a pour nous comme intérêt principal de montrer toute la chaîne des individus et des organisations qui conditionnent l'accès à ce qui pourrait être un bien commun. Il est bien évident que parler d'une chaîne signifie également mettre en évidence tous les ratés, les incompréhensions, les refus d'une telle recherche. C'est donc avoir une définition non naïve de la communication comme effort au milieu de toutes les possibilités de non communication.

Références bibliographiques

I) Articles scientifiques

- AGIER Michel (2006), *Le Gouvernement Humanitaire et la « Politique Des Réfugiés»*
- AMISI MUTAMBALA Dieudonné (2006), *Coordination humanitaire, dilemmes et obstacles : Règlements des comptes diplomatiques et Irrégularités.*
<http://arthum.respectrefugees.org/Periodique9.pdf>
- CARON Caroline (2007), *Humaniser le regard : du photojournalisme humanitaire à l'usage humanitaire de la photographie*, publié dans "Composite ».
- CHARLES Aurelie (2008), *Apprentissage Croisé Entre Secteur Humanitaire Et Industriel Pour Une Meilleure Gestion Des Chaînes Logistiques*, http://spiderman-2.laas.fr/EDSYS/contents/congres/2008/Communications/edsys2008_submission_54.pdf
- CRIMIER Natacha- WEYGAND Félix (2005), *Gouvernance régionale des politiques publiques « sociétés de l'information »Rôle des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : vers une analyse comparée de trois régions françaises*, Contribution au 2ème Workshop « TIC et dynamiques spatiales »Cordes Sur Ciel
- CUNILL Daniel Martinez (janvier 2010), *Haïti. Le côté obscur de la coopération internationale*,<http://www.legrandsoir.info/Haiti-Le-cote-obscur-de-la-cooperation-internationale.html>
- CURCK Van (2009), *Pour une perspective en SIC du concept de formes organisationnelle*, publié dans acte du colloque international « pratique et usage organisationnelle des Sciences de l'Information et de la communication, Université Rennes 2
- DEBOS Franck (2006), *Une tentative d'optimisation des échanges commerciaux Interentreprises par l'optique relationnelle*, publié dans "XVIth International

Conference of RESER Services Governance: Regulation and Public Policies, Lisbonne

- DELBARRE Roger (2003), *Approche des perceptions et réalités du phénomène de colonisation dans les nouveaux Lander de la République fédérale d'Allemagne*, communication pour la première conférence internationale francophone en SIC, Bucarest (mémoire, identité et communication)
- DEQUINCEY Olivier et THOMAS Pierre (2010), *Aperçu géologique rapide après le séisme du 12 janvier 2010 à Haïti, Ile d'Hispanola*, Laboratoire des sciences de la terre, ENS LYON,
- DUQUESNE Pierre (2010), De l'urgence à la reconstruction : passé par H.A.I.T.I., <http://conferenceordredemalte.org>
- EBERWEIN Wolf-Dieter (2005), *Le Paradoxe Humanitaire, Normes et Pratiques*
- GRÜNEWALD, F. (2009) *Pratiques : "L'Aide Humanitaire En Somalie: Gérer l'Insécurité*
- GRÜNEWALD François (2011), *Les enseignements de la catastrophe*, Revue humanitaire/enjeux, pratiques et débats. N°27/2011, <http://humanitaire.revues.org>
- HADDAD Mohamed (2008), *Intelligence territoriale et observatoires Socio-économiques et environnementaux: un processus d'intelligence territoriale adapté (pita) à l'observatoire*, Thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine-Metz
- HARDY M (2009), *History and trends of French research on organizational Communication*, First Chinese Conference on Organizational Communication, Wenzhou, Source: @rchiveSIC
- HERBAUX Philippe, MASSELOT Cyril (2007), *Implication of actors, pedagogy of governance*, publié dans les actes de la seconde conférence annuelle et internationale de l'intelligence Territoriale, Huelva (Espagne)
- Manuel Zacklad (2006), *Une Approche communicationnelle et documentaire des TIC dans la coordination et la régulation des flux transactionnelles*, document de travail, disponible sur <http://archivsic.ccsd.cnrs.fr/>

- MARCHIOLI Audrey (2006), «: *le cas de l'influence des campagnes de prévention de santé publique. Nouvelles perspectives ouvertes par la communication engageante* », Humanisme et Entreprise, N° 278, pp. 25-42
- MASSIERA Bernard (2006), *La culture d'entreprise en France Entre globalisation et localisation du management*, publié dans "Revue Etude de Communication,
- *PLANETE VIVANTE* (Janvier 2010) La coordination des affaires humanitaire dans le cas du séisme d'Haïti : L'OCHA, <http://planetevivante.wordpress.com>
- PEDRAZA Alfonso Martinez, STAPLETON Orla and VAN WASSENHOVE Luk.N (2010), *Using or to support humanitarian operations: learning for the Haiti earthquake*, INSEAD, France.
- RAUSSE Paul (2000), *Processus de mondialisation et Médiation des identités locales*, article paru in *Médiation des cultures*, ouvrage publié Sous la Direction de Michèle Gelerau, Presse Universitaire de Lille
- *RIONDET Odile* (2009), *État de la recherche en communication des organisations en France, place des relations publiques et des responsabilités sociale et sociétale de l'entreprise*, Source : @*rchiveSIC*
- *REVUE HUMANIATAIRE. ORG* (N°27/2011), Haïti : sortir de la dépendance humanitaire,., <http://humanitaire.revues.org>
- VACHER Béatrice (2009), *Articulation entre communication, information et organisation en sciences de l'information et de la communication*, <http://w3.u-grenoble3.fr>
- VIELAJUS Jean-Louis(2010), *"Haïti, l'urgence est à la coordination"*, www.coordinationsud.org
- VORBE Charles (2011), *Séisme, Humanitarisme et interventionnisme en Haïti*, dans Cahiers du CEPODE/ FSH/UEH
- URD et GPPI (avril 2010), *Evaluation de l'approche cluster phase 2, Etude pays Haïti. Évaluation de la coordination à la réponse humanitaire aux tempêtes et ouragans tropicaux qui ont frappées Haïti en août et septembre 2008* <http://www.reliefweb.int/rw>

II) Documents d'organisations

- AECID(2006), *Acte de la réunion de la commission mixte de coopération Hispano-Haïtienne*
- AECID (2010), *Procès verbal de la réunion du comité de suivi et évaluation de la première commission mixte Hispano Haïtienne de coopération 2006-2010*
- AMNESTY INTERNATIONAL (1981), « Haïti : violation des droits humains »
- BOINET, Alain et MIRIBEL, Benoit (2010), *Analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise*, Rapport au Ministre Français des Affaires Étrangères et Européennes,
- COMMISSION EUROPEENNE (2007), *Aide Humanitaire, Consensus Européen pour l'aide humanitaire*
- DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE D'HAÏTI (2001), *Plan National de Gestion des Risques et des Désastres*
- DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE D'HAÏTI (2001), *Plan national d'intervention, Document de travail*
- GTEF (2010), *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti, Rapport du groupe de travail sur l'éducation en Haïti*
- MPCE et PNUD (1981), *Politique macroéconomique et pauvreté en Haïti (1981-2003)*
- MINISTERE FRANÇAIS DES AFFAIRES ETRANGERE (2011), *Acte de la Conférence Nationale Humanitaire*
- MINISTERE JAPONAIS DES AFFAIRES ETRANGERES, *Dons aux micros projets locaux contribuant à la sécurité humaine.*
- MINUSTAH (2010), *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, 22 Février 2010.
- OCHA (2010), *Rapport humanitaire des indicateurs de présence, de mi-janvier à juillet 2010*
- OEA (2008), *Appui au renforcement de la stabilité politique et au développement socio-économique d'Haïti*, résolution AG/RES. 2424 (XXXVIII-O/08)
- ONU (2006), *Appeal for improving humanitarian response capacity*, Cluster 2006, *Consolidated Appeal Processe (CAP)*

- ONU (1995), ABC des Nations Unies, *New York*
- OXFAM (2011), *De l'urgence au relèvement : soutenir la bonne gouvernance en Haïti après le séisme*, Rapport. www.oxfam.org
- REPUBLIQUE D'HAÏTI/ *Ministère de la planification (2004), Carte de la pauvreté d'Haïti*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (1982), *Décret du 13 décembre 1982, réglementant l'implantation et le fonctionnement en Haïti, des Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement(ONG)*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (1982), *Décret du 14 septembre 1989 modifiant la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG.*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI(2003)/Ministère de l'économie et des finances/Institut Haïtien de statistique et d'informatique, *Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH)*
- *REPUBLIQUE D'HAÏTI (2010), Arrêté du président de la République portant sur l'organisation et le fonctionnement de la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH)*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (1987), *Constitution de la république d'Haïti*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (2007), *Document de Stratégie Nationale pour la croissance et la réduction des la pauvreté DSNCRP (2008-2010), Pour réussir le saut qualitatif,*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (2008-2010), *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)*
- REPUBLIQUE D'HAÏTI (2010), *Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, les grands chantiers pour l'avenir,*
- UNICEF (2010), *Children of Haiti : three months after the earthquake*, Rapport de la situation en Haiti www.reliefweb.int/rw
- UNESCO (1982), *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City,*
http://portal.unesco.org/pv_obj_cache/pv_obj_id_213C51B6D967233963878D160385CC38EE790000/filename/mexico_fr.pdf

III) Ouvrages

- BARREYRE.J-Y, BOUQUE.B, CHANTREAU.A, LASSUS. P, (1995) *Dictionnaire Critique d'action sociale*, Bayard édition, Paris
- BUTTERLIN Jacques et DEQUINCEY Olivier (1960), *Géologie générale et régionale de la République d'Haïti*, Université de Paris,
- CAUNE Jean (1995), *Convergence théoriques et lieux de médiation*, Presse universitaire de Grenoble
- CAPENTIER Marie-Nelly et DEMORGON Jacques (2010), *La recherche interculturelle : l'intégrité humaine caché*, dans *Les faces cachées de l'interculturel*, l'Harmattan, Paris
- DACHEUX Eric(2011), *La Communication*, Les Essentiels d'Hermès, CNRS éditions, Paris
- DACHEUX Erick (1998), *Associations et communication*, CNRS 2DITIONS, Paris
- DACHEUX Eric(2009), *Les Sciences de l'information et de la communication*, Collection les Essentiels d'Hermès », CNRS éditions, paris
- DE BRIANT Vincent et PALAU Yves (1999), *Médiation : définition, pratique et perspectives*, Nathan université, Paris
- DURIEZ P (1997), *Médiation et médiateur, définitions typologie, pratiques*, T.2, Pub.C.I.C.J/I.N.J.E.P.Multigraph, Natterre
- FERREOL Gilles, DEUBEL Phillipe (1993), *Méthodologie des sciences sociales*, Armand Collin, Paris
- FONTANEL Jacques, BNSAHEL Liliane, CORVAISIER-DROUART Bénédicte (2009), *Les organisations non gouvernementales ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, l'Harmattan, Paris.
- GUILLAUME-HOFNUNG Michèle (1995), *La Médiation*, PUF, « Que sais-je ? », Paris.
- GUYOT Brigitte (2006), *Dynamiques informationnelles dans les organisations*, éditions Hermès-Lavoisie

- JÜRGEN Habermas, (1992), *De l’Ethique de la discussion*, Champ Flammarion, les éditions du Cerf,
- HENNION Antoine (1993), *la passion musicale : une sociologie de la médiation*, ed.Médailié, Paris.
- LAMIZET Bernard (1998), *La médiation politique*, l’harmattan, Paris.
- LAMIZET Bernard (1992), *Les lieux de la communication*, Mardaga, Liège.
- *LE COCONNIER Marie-Laure et POMMIER Bruno (2009)*, L’Action Humanitaire, *Presse universitaire de France, Collection Que sais-je ?*, Paris
- LEMEUNIER.F (2005), *Associations, Constitution-Gestion-Evolution*, Juris Associations, Delmas, Paris
- LINANT DE BELLEFONDS Xavier et HOLLANDE Alain (2003), *l’Arbitrage et la médiation*, PUF « Que sais-je ? »Paris.
- MC LUHAN Marshall (1993) traduit de l’anglais par Paré Jean, *Pour comprendre les médias, Les prolongements technologiques de l’homme*, Bibliothèque québécoise Montréal.
- *MATTEI Jean-François (2005)*, L’urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable, *Hachette Littérature, Paris*
- *MATTEI Jean-François(2005)*, *L’urgence humanitaire, et après ? pour une action humanitaire durable*, Hachette Littérature, Paris
- MBONDA Ernest–Marie (2008), *L’action humanitaire en Afrique, lieux et enjeux*, édition des archives contemporaines et en partenariat avec l’AUF, Paris
- *OLIVESI Stéphane (2006)*, Sciences de l’information et de la communication, objets, savoirs et discipline, *presse universitaire de Grenoble*.
- QUERE Louis (1982), *Des Miroirs équivoques : aux origines de la communication moderne*, édition AUBIER Montaigne, Paris
- *RYFMAN Philippe(2004)*, Les ONG, *édition la Découverte*, Paris
- *RYFMAN Philippe(2000)*, L’Action Humanitaire, *Flammarion*, Paris
- SALMON Jean (2001), *Dictionnaire de Droit International Public*, Bruyland/AUF, Bruxelles.
- THONON Marie (2004), *Médiation et Médiateurs, MEI (médiation et information) N°1*, Harmattan, Paris.

- TROUBE Christian (2006), *L'humanitaire en Turbulences. Les ONG face aux défis de la solidarité internationale*, ed autrement, Liège
- ZORGBIBE Charles (1994), *Le Droit d'ingérence*, Presse universitaire de France, Que sais-je ?, Paris

IV) Travaux académiques

- *DJUMAPILI Safari (2009), les reformes humanitaires et leur applicabilité sur le terrain : cas de la République démocratique du Congo (RDC), Mémoire de fin d'étude Master 2 communication, humanitaire et solidarité, Université de Lyon 2*

Annexes

I) Les entretiens

A) Entretiens cluster

A1) Entretien coordonateur Cluster Early Recovery

Les missions : Les clusters sont des groupes sectoriels très ouverts, où les ONG, le gouvernement et les agences des Nations Unies se retrouvent par secteurs pour échanger et coordonner leurs actions.

Le cluster Early Recovery ou relèvement immédiat vise à assurer la transition entre l'urgence et le développement. On s'occupe de tout ce qui se rapporte à l'urgence, comme le logement, la planification urbaine, les moyens de subsistance, le relogement des déplacés, la gestion des débris.

Le PNUD est l'agence leader pour coordonner le relèvement immédiat.

Relations avec l'Etat d'Haïti : pour chacun des secteurs dans lesquels on intervient, on doit travailler en théorie avec les ministères concernés mais dans la réalité, les ministères sont très absents car ils n'ont pas assez de ressources humaines qualifiées pour le faire. Ils doivent reprendre la coordination des secteurs respectifs après mais c'est vraiment difficile.

Nous sommes prêts à faire la transition avec les mécanismes nationaux, mais, on remarque que l'Etat n'a pas les capacités en matière de ressources humaines, de connaissances ou de logistique pour prendre la relève. Ceci est dû au fait que la situation politique n'est pas stable, il n'y a pas de ministre nommé et personne ne peut prendre de décisions.

Il y a beaucoup de documents de planifications stratégiques en Haïti ; mais ils ne représentent pas pour nous un document de référence. Ils ne sont pas réalistes, ils sont peut-être utiles, mais il faut retravailler le côté pratique.

Intérêts et limites des clusters : le rôle du cluster c'est le partage d'information et la coordination. Nous élaborons des standards pour les membres. Les clusters font des recommandations mais il n'y a pas d'obligations pour une organisation à participer à un cluster. Il y a des organisations très indépendantes, qui disposent de leurs moyens propres et qui ne

viennent pas aux rencontres clusters. elles n'ont pas besoin de coordonner leurs actions avec d'autres parce que cela prend du temps. Ce sont Surtout les organisations religieuses qui sont très présentes dans les clusters.

Il n'y a que le gouvernement qui peut imposer aux organisations la participation aux clusters, mais nous en tant que agence de l'ONU, n'avons pas ce pouvoir.

Il n'y a que par le CAP que les clusters ont un pouvoir sur les ONG car il doit approuver certains projets (sur la base de la pertinence) pour quelques bailleurs de fonds. Les ONG qui veulent se faire financer par le CAP sont un peu obligées de participer aux réunions cluster. Mais tous les bailleurs de fonds ne financent pas par le CAP, donc, il y a toujours des ONG indépendantes.

Avec le ministère de la planification, on partage souvent des réunions, mais il n'y a pas d'interlocuteurs réguliers avec qui on échange.

Nous avons travaillé avec la CIRH, l'organisation établie pour faciliter la coordination de l'urgence avec un mandat de 18 mois. Le mandat de la CIRH sera prolongé à mon avis parce qu'il n'y a pas de gouvernement en place capable d'assurer la continuité de son action.

Le travail de cluster c'est de donner un appui au gouvernement, mais sans gouvernement, on ne peut pas faire grand-chose.

En Haïti, il y a plusieurs structures gouvernementales qui existent en théorie, mais qui dans la réalité ne fonctionnent pas réellement

A2) Entretien coordonateur cluster Shelter

Missions et fonctionnements des clusters : les organisations humanitaires se présentent selon le domaine d'activités et intègrent la coordination instaurée pour répondre à une situation d'urgence selon le besoin qui se présente sur le terrain. Les trois calamités qui se sont abattues sur Haïti en sont des exemples très récents.

Les clusters identifient les partenaires en fonction du domaine d'activité afin d'en assurer la coordination sur le terrain. Tous les clusters prennent soin d'enregistrer les ONG de leurs secteurs spécifiques. Le système d'identification n'oblige pas forcément toutes les organisations à intégrer la coordination, l'exemple de MSF et IFRC ou CICR (la Fédération de Croix Rouge) ne sont pas obligatoirement intégrés dans la coordination cluster. Ces organisations sont reconnues à l'échelle internationale comme des organisations qui peuvent

ne pas intégrer la coordination. C'est vrai que cela crée certains soucis dans la coordination au niveau du terrain.

L'harmonisation de l'aide humanitaire entre différentes organisations est la raison d'être de la coordination par le biais de clusters dont la coordination générale revient à OCHA. Elle se crée au fur et à mesure que la réponse est donnée. Et les bailleurs de fonds intègrent également ce système pour faciliter la coordination.

Pour assurer la pérennisation des projets et la continuité de l'action du cluster, il a été demandé à toutes les coordinations (clusters) de renforcer les capacités des autorités locales et du personnel humanitaire national afin d'assurer cette continuité. Cela notamment par le système de table sectorielle au niveau municipal, ou par les coordinations communales. Dans mon cluster, je vais aller jusqu'au niveau des quartiers en formant les comités des quartiers dans l'objectif envisagé. Dans les pays organisés et habitués aux catastrophes naturelles, la coordination humanitaire devrait se faire selon le plan d'action et les orientations stratégiques du gouvernement. Mais dans le cas d'Haiti, l'urgence étant donnée dû aux calamités brusques, il n'existait pas du tout de plan d'action, encore moins celui de développement. Mais à vrai dire, cela devrait se faire selon les orientations du gouvernement et donc avec un document de base. Je perçois un peu le CIRH comme une structure chargée de coordonner les activités de reconstruction en Haïti qui remplace un peu le gouvernement en attendant que celui-ci se remette en place. Le cluster Shelter, comme tous les autres, participe à l'orientation humanitaire stratégique 2011 numéro 1, qui est l'encouragement au retour des personnes déplacées vivant dans les camps. C'est dans ce cadre précis que le cluster décentralise son action de coordination jusqu'au niveau des communautés locales, afin de bien cerner les priorités par rapport au gap à ce niveau des quartiers. Ceci dit nous devons procéder à la délimitation de quartiers au niveau des communes afin d'atteindre l'objectif assigné. Dans certaines communes, la CIRH venait de réaliser le même type de travail, au lieu donc de dupliquer l'action il suffira de collaborer avec CIRH pour le travail fait dans lesdites communes, mais aussi dans la continuité du travail.

Intérêt de la coordination humanitaire : cela dépend des domaines d'activités. En ce qui concerne le shelter, le manque de coordination peut entraîner la non réalisation des objectifs du cluster et donc la difficulté d'atteindre les personnes victimes en besoin d'assistance, ou des frustrations au niveau des bénéficiaires qui ont la chance d'être assistés, la différenciation au niveau de la qualité des abris dérangerait énormément l'action de la coordination sur le terrain.

Relations entre les ONG : il ne manque jamais de problème entre les humains, mais la coordination est là pour arbitrer les conflits entre les partenaires s'il y a lieu, faire respecter la stratégie, les objectifs du cluster, les standards minimum à respecter et j'en passe.

Par rapport aux perspectives du cluster en Haïti, ONU HABITAT devra continuer les activités après l'urgence étant donné sa mission de soutien au gouvernement en matière d'habitat. Le Shelter cluster fait partie du programme développé par ONU HABITAT dans le cadre de l'urgence en Haïti, mais d'autres programmes appropriés existent et vont continuer même après la grosse urgence.

Difficultés du cluster : l'adhésion de tous les partenaires dans la logique du cluster partant du plan d'action et des orientations stratégiques. La coordination entre les clusters, en cas de manque de financement disponible dans le cluster, il y a risque de jouer le rôle de conseiller sans moyen de pression au près de partenaires difficiles.

A3) Coordinateur OCHA

La coordination de la réponse humanitaire après le séisme du 12 janvier : Après le séisme, il y avait une crise humanitaire importante marquée par l'arrivée de plusieurs organisations humanitaires et des armées de certains pays aussi, venues secourir les victimes. La coordination de l'action humanitaire était donc nécessaire. Les autorités locales se sont mises d'accord pour mettre en place une coordination civilo-militaire regroupant les ONG et les militaires. Il y a eu la création de différents groupes de coordination par secteur d'activités (Cluster) et une répartition par zone géographique d'intervention. Les zones les plus touchées étaient Port au Prince, Léogane, Petit Goaves et Grand Goaves, dans les départements de l'Ouest et du Sud Ouest. Dans ces zones se sont rendus aussi bien les ONG que les militaires. On a reçu plus de 1000 ONG arrivées en janvier. A ce moment, on avait deux ou trois réunions de coordination par jour pour partager les informations et s'assurer que les actions se déroulaient dans la même logique.

A cause du déplacement des populations dans le département de l'Artibonite, on a été obligé de créer un bureau de coordination OCHA dans cette zone pour prendre en charge les personnes déplacées.

Relations avec le gouvernement d'Haïti : Concernant les rapports avec le gouvernement, on a commencé dès le début de la réponse à travailler avec les ministres. Chaque cluster travaille

avec le ministère sectoriel correspondant, c'est toujours en appui aux autorités même si au début de la réponse, ils n'étaient pas toujours présents parce qu'ils étaient très touchés eux même. Mais plus on s'éloigne de l'urgence, plus le transfert des clusters s'opère vers les tables sectorielles, sachant que l'OCHA a la responsabilité de la gestion des clusters et le gouvernement celle des tables sectorielles. S'il n'y a pas de crise majeur, d'ici 2012, je pense que le passage des clusters aux tables sectorielles sera effectif. Dans certains secteurs comme le secteur santé, il n'y aura pas trop de changement parce que c'est le ministère qui assure la gestion du cluster.

Relation avec la CIRH : Avec la CIRH, nous avons eu à travailler quelques fois pour éviter des duplications d'activités dans la prise en charge des actions durables. On a eu des réunions où on leur demandait de venir présenter aux humanitaires, leurs différents projets de reconstruction.

Difficultés de coordination cluster : Les difficultés de la coordination que j'ai pu noter sont : les ressources (financières et matérielles) limitées pour la prise en charge, la faiblesse du gouvernement qui n'était pas très impliqué dans la réponse humanitaire à son début, il n'arrivait pas à nous fournir les informations dont on avait besoin ; il y avait trop d'organisations sur le terrain et donc elles étaient difficiles, voire impossibles à coordonner. Toutes les organisations n'ont pas intégré les mécanismes de coordination, concentration de l'aide à Port au Prince alors qu'il y avait des besoins ailleurs, mais avec le temps, les acteurs se sont progressivement dirigés vers des zones où il y avait des besoins, le remplacement régulier des travailleurs de l'ONU qui ne favorise pas la continuité dans l'action.

Comment inciter les organisations à adhérer aux clusters : La richesse des clusters c'est le partage d'information et l'analyse commune. C'est un intérêt pour les acteurs humanitaires et c'était la principale motivation de leur présence aux réunions. A l'intérieur du cluster, tous les intervenants dans les secteurs concernés avaient un ensemble de standards et normes à respecter, des normes prescrits par le gouvernement. Le financement à travers le CAP est le principal moyen de contraintes qu'a le cluster pour inciter les ONG à participer au cluster.

Coordination inter-cluster : Dans les réunions inter-cluster, il existe des réunions stratégiques de l'OCHA qui regroupent l'ensemble des agences de l'ONU. La réunion inter-cluster a pour but de créer le lien, l'interconnexion entre les différents clusters existants. Le gouvernement n'est pas invité mais les recommandations et décisions sont partagées avec les

ministères sectoriels. L'OCHA assure le leadership de cette réunion parce qu'il est le responsable des clusters au niveau global. Si le gouvernement est invité, il voudra prendre le leadership alors qu'il ne pourra pas répondre du fonctionnement des clusters devant la communauté internationale. C'est pourquoi la réunion inter-cluster ne regroupe que les coordonateurs de clusters agence des Nations Unies.

A4) Entretien coordonateur cluster Wash

Etat des lieux : Le cluster Wash s'occupe du domaine eau et assainissement. Haïti a actuellement 12 clusters constitués à la suite du tremblement de terre. Le système cluster a été mis en place en 2005 suite aux accords avec la communauté humanitaire, les bailleurs de fonds et les différents pays. En Haïti comme dans d'autres pays, la mise en place des clusters est décrétée par le coordonateur humanitaire, qui se concerte avec le gouvernement pour mettre en place les clusters. Pour appuyer le gouvernement et les organisations internationales dans leurs interventions suite à une catastrophe humanitaire

Le cluster Wash a été mis en place toute suite après le séisme. Il regroupe actuellement à peu près une soixantaine d'acteurs différents. Les acteurs sont des ONG internationales des ONG locales, des bailleurs de fonds, des agences du système des Nations Unies ainsi que le gouvernement. Le cluster Wash est cogéré par une unité de coordination des Nations Unies donc je suis le coordonnateur et par le gouvernement à travers le DINEPA (direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement). Ce travail de coordination de tous les acteurs de l'action humanitaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se fait en partenariat direct avec le gouvernement.

Dans son mandat principal, le cluster doit pouvoir répondre à l'urgence, en essayant de coordonner toutes les activités de différents acteurs, en évitant qu'il y ait duplication de certaines interventions, en rationalisant l'ensemble des interventions, il doit fournir aussi toute l'information nécessaire en commençant par la collecte de données au niveau du terrain et auprès des différents acteurs, traitement des données pour les transmettre à la planification des interventions sur le terrain. Dans ce sens, il y a un appui qui se fait au niveau du gouvernement pour qu'il puisse y avoir une cellule ou base de données où toutes les informations sont enregistrées et sont traitées, et des documents sont produits, des rapports, des tableaux, des cartes.

La plus grosse partie des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau-assainissement et l'hygiène intègrent le cluster. Il est évident que cette intégration se fait de différentes manières, il y en a qui sont beaucoup plus actifs et intégrés, d'autres qui participent plutôt comme observateurs, et qui maintiennent dans leur mandat et leur politique interne une certaine indépendance et nous respectons cela. La participation au cluster se fait sur décision de la part de l'acteur/ de l'organisation, ce n'est pas une obligation.

Il y a certaines ONG qui ont une politique spécifique et nous respectons leurs volontés ; en principe cela n'empêche pas d'assurer une coordination, ils sont quand même coopératifs dans leurs interventions, et dans leurs contributions. Nous savons ce que nous pouvons attendre de ces acteurs et eux ils savent dans quelle mesure ils peuvent s'impliquer dans le fonctionnement du cluster.

L'idée principale de la mise en place d'un cluster est justement de permettre à tous les acteurs notamment à ceux qui ont de moins moyens, de s'exprimer à travers un forum dans lequel ils peuvent avoir accès aux informations de la même manière que les grand acteurs, et également accroître leur possibilité à contacter des bailleurs de fonds, à pouvoir s'associer avec d'autres ONG internationales pour qu'ils puissent obtenir des ressources nécessaires pour leurs interventions. Au niveau de la coordination du cluster, tous les acteurs, sans tenir compte de leur taille ou leur importance dans le domaine, ont tous les mêmes droits et sont tous vus et traités de la même façon. C'est justement l'un des objectifs de l'approche cluster.

Comme relations avec l'Etat d'Haïti, nous avons comme codirecteur du cluster le gouvernement. Il est évident que c'est le gouvernement qui établit les stratégies d'intervention pour répondre aux différents besoins. C'est aussi au gouvernement d'assurer que les standards soient établis aux niveaux des clusters. Le rôle du cluster c'est justement de répandre ces informations aux niveaux des différents acteurs et veiller à ce que ces standards, ces normes soient appliqués en accord bien sûr avec le gouvernement.

Relations entre les organisations dans le cluster : l'échange d'information est l'une des bases du cluster mais ça ne s'arrête pas là. Il ya beaucoup d'autres initiatives qui sont prises à travers le cluster et qui permettent une meilleure collaboration entre différents acteurs. Le fait même de coordonner les actions sur les zones où on sait qu'il y a tel acteur qui intervient et qu'il y aurait besoin d'un autre acteur, on peut essayer de diriger les ONG pour intervenir dans tel ou telle autre zone. C'est ce qui s'est passé avec l'intervention pour le choléra. Vous savez que en Haïti, 80% des ONG sont situées dans la métropole de Port au Prince et à l'intérieur dans différents département, il y a moins d'acteurs. L'approche cluster a permis de

mener un plaidoyer auprès des acteurs et on a pu obtenir que certains acteurs se déploient vers certains départements ou qu'ils renforcent leur présence dans certains autres où ils étaient déjà présents. Il y a tout ce travail qui est fait et qui permet d'harmoniser l'intervention.

Difficultés et les contraintes d'un travail de coordination humanitaire : en Haïti, la situation, bien avant le tremblement de terre, était déjà bien précaire, il y a en Haïti une urgence chronique dans le secteur eau et assainissement depuis plusieurs décennies, le choléra, le tremblement de terre et les cyclones ne font qu'augmenter le degré de l'urgence. Donc il est difficile de savoir quelles sont les interventions qui sont liées à l'urgence, parce qu'il s'agit en général des interventions liées à l'état précaire qui existait déjà auparavant. Ça c'est déjà un défi parce que les limites ne sont pas très claires.

L'autre inconvénient c'est que malgré la participation de différents acteurs à ce cluster, il ya quand même des difficultés pour obtenir des informations des différents acteurs, nous avons mis en place des systèmes pour la collecte d'informations mais on doit dire qu'on n'obtient pas toujours toutes les informations qui sont recherchées et ça pose certains problèmes puisque nous ne pouvons pas fournir des informations nécessaires aux planifications etc...

Sur la DINEPA : c'est l'organe étatique chargé de la gestion de l'eau et de l'assainissement. C'est une structure très jeune, elle a été constituée depuis un an et demi à peu près, et elle a commencé à travailler tout de suite après le tremblement de terre. Cette structure est en train de se constituer, le secteur passe par une réforme à tous les niveaux.

Stratégies mises en œuvres pour pérenniser l'action des clusters au-delà de l'urgence : nous sommes actuellement dans la phase de transition, comme vous le savez, l'urgence choléra est à sa phase descendante, l'épidémie commence à être contrôlée, on s'active en ce moment au relogement des personnes vers des quartiers durables. C'est justement dans cette phase que le cluster qui avait été mis en place et dont le mandat est d'intervenir suite à une urgence, commence à se préparer de façon graduelle pour passer son mandat au gouvernement ; ce qui se fait.

Dans ce cadre, le DINEPA est entrain de constituer un département spécifique pour la réponse aux urgences, donc, notre stratégie est de faire une passation graduelle à travers un renforcement des capacités au niveau du DINEPA, pour que ce dernier soit capable d'assurer lui-même la coordination d'un cluster, s'il y a besoin de faire appel à cette approche pour répondre à une certaine urgence ; c'est un peu l'objectif final de la mise en place d'un cluster. Notre volonté est de faire en sorte que le gouvernement soit capable dans le futur de gérer à lui seul la coordination des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau assainissement.

En ce qui concerne les actions qui ont plus un caractère de développement, vous savez qu'Haïti a des tables sectorielles qui existent dans chaque secteur. La table sectorielle de l'eau et assainissement est gérée par la DINEPA. Dans ce sens, nous avons mis en place un certain nombre d'activités pour qu'il puisse toujours y avoir dans les tables sectorielles, une représentation pour les questions d'urgence, c'est ce que nous sommes en train de voir avec la DINEPA en ce moment : nous transférons graduellement les responsabilités qui nous incombent vers cette table sectorielle pour qu'elle puisse assurer la coordination des actions et des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement vers des activités à moyen et à long terme et donc vers le développement.

Perspectives du cluster : en tant que cluster, on n'a pas vraiment de date butoir. C'est le coordinateur humanitaire qui décide que les clusters sont terminés, en concertation avec le gouvernement. Pour le moment, nous n'avons aucune information relative à la cessation des activités du cluster. Ce que je peux vous dire personnellement c'est que nous estimons que jusqu'à la fin de l'année, les clusters doivent encore exister en Haïti. En effet, malgré le fait qu'on va vers la phase de réhabilitation précoce, il y a encore des endroits qu'ils nécessitent des actions d'urgence à mener et donc à gérer.

Sur la coordination inter-cluster : la coordination inter cluster est assurée par l'OCHA. Les participants sont les coordonateurs de cluster avec le coordonateur humanitaire. C'est une réunion hebdomadaire entre les coordonateurs de clusters.

A5) Entretien coordonateur cluster Food

Missions et fonctionnement : Le système de cluster est en principe seulement pour l'urgence et recovery. Par exemple en Haïti on est en train de fermer les clusters, on a toujours des meetings mais ça s'appelle « foods sectors », ce ne sont plus des clusters dans le sens strict du terme. Le cluster c'est une réponse aux situations d'urgence, mais cela continue parce que beaucoup d'agences ne sont pas tellement impliquées dans les urgences, mais davantage après l'urgence. Ce qui n'est pas clair avec le système de cluster c'est la stratégie pour arrêter. Le cluster est responsable de coordonner toutes les organisations qui travaillent dans le même secteur et puis de s'assurer que la réponse soit coordonnée à travers les 3w (who, what, where : qui fait quoi et où), ensuite, de voir si tout est couvert, s'il y a des endroits qui ne sont pas couverts etc...

Pour le PAM en ce qui concerne la nourriture, environ 90% de ce qui est fait est fait par le PAM, et donc la coordination est facile. En Haïti il y avait beaucoup de gens qui voulaient

faire des choses et venaient voir s'ils pouvaient être partenaire avec le PAM, ils n'avaient pas vraiment de ressources.

Parmi les organisations impliquées dans les activités du cluster Food, il y en a des petites qui ne font pas partie. Certaines organisations qui sont un peu plus grandes et qui ont leurs propres ressources des fois ne font pas partie. Par exemple au Pakistan, la Croix Rouge ne faisait pas partie du Cluster mais distribuait beaucoup de denrées.

Comme il n'y a pas tellement de gens qui travaillent dans le secteur, ça ne pose pas de grand problème.

Il n'y a pas d'obligation de participation au cluster, mais s'ils veulent postuler pour des fonds, il y a le Cap qui est un organisme de financement d'activité humanitaire et donc, l'une des principales conditions de financement est l'adhésion au cluster correspondant à son activité. Les clusters n'accordent pas les financements, mais approuvent des projets pour des bailleurs de fonds.

Sur la diversité des niveaux de coordination humanitaire : la coordination humanitaire c'est le système cluster. Moi, je n'ai pas vu un grand intérêt pour ces groupes, il y a avait des petits groupements d'ONG (OXFAM, Care, action contre la faim) qui donnaient du cash, mais il n'y a pas trop de concurrence entre système de coordination.

Mode d'intégration aux clusters : je crois que tous ceux qui veulent, peuvent faire partie du cluster. Il y avait plein de gens qui voulaient avoir des informations et qui venaient aux réunions de cluster, même s'ils n'avaient pas forcément de moyens. Ils ne faisaient pas grand-chose, mais ils voulaient être au courant de ce qui se passait, alors ils étaient invités à participer au cluster. Etre membre du cluster c'est assister aux réunions. Certaines petites ONG y viennent pour chercher des fonds et élargir leurs réseaux ; alors que les plus grandes qui ont leur fonds propres, y vont surtout pour échanger et partager des informations.

Relations entre les organisations au sein des clusters : il y avait conflit dans le sens où les gens criaient qu'il n'y avait personne qui venait distribuer des aliments à l'endroit où ils étaient, il s'agit en effet des ONG qui étaient absentes sur le terrain aux endroits où elles avaient été affectées lors de la réunion cluster.

Intérêt des clusters pour les ONG : La Communauté Européenne demande maintenant qu'on distribue de l'argent à la place des denrées alimentaires, il s'agit plus d'une politique d'intervention. Certains donateurs sont là parce qu'ils ont des intérêts, par exemple, il y a des américains qui ne voulaient pas voir des gens crier parce qu'ils n'avaient rien à manger. Il y avait une grosse pression politique américaine.

La répartition des organisations sur le terrain : en Haïti, 90% de la distribution était faite par le PAM et toutes ces associations travaillent avec nous. Nous avons réparti la ville en 17 secteurs et il y avait une ONG responsable de chaque secteur. Nous les embauchions et elles font la distribution.

En situation de pays en développement les projets du Pam sont liés aux réalités du pays. Ces projets sont proposés au gouvernement et s'ils sont validés, ils bénéficient du soutien du PAM pour la réalisation. Mais c'est le gouvernement qui est chargé d'assurer la coordination dans ces cas là.

A6) Entretien coordinateur cluster éducation

L'étendue de la mission du cluster : en terme de mandat, les clusters sont un élément / l'un des piliers de la réforme de l'action humanitaire. L'une des philosophies de la réforme c'est de créer une forme de « time living –cheap » (il y a des agences qui ont pour mission d'assurer le leadership).

Le leadership se définit au travers des termes de références qui sont définis dans chaque cluster. Les clusters ont à peu près 13 fonctions clés dans leurs mandats. En Haïti, les fonctions sur lesquelles on a le plus travaillé sont d'abord la fonction de coordination, notamment avec la mise en place des structures. La « strategy advise group » regroupe une fois par mois 15 à 20 membres qui sont les membres les plus importants du point de vue de leur présence sur le terrain et de la taille des interventions, des ressources qu'ils sont capables de mobiliser. Il y a aussi ce qu'on appelle le « OPEN FORM » qui est un rassemblement beaucoup plus large qui se tient une fois tous les 15 jours. Le Open Form permet un échange d'informations entre différents acteurs.

A côté de ces deux groupes, on a créé des clusters au niveau national, régional et communal.

Il y a aussi ce qu'on appelle les groupes de travail thématique, ce sont des groupes qui rassemblent les partenaires travaillant ensemble dans un même secteur d'activité. Le groupe le plus connu dans ce cadre est le groupe sur la psychologie social. En effet après le tremblement de terre, il fallait bien sûr rouvrir les écoles pour permettre aux enfants d'y retourner, mais il fallait surtout assurer une prise en charge psychosociale pour surmonter le traumatisme lié au choc du tremblement de terre. Il fallait pour cela assurer une formation des enseignants. La prise en charge psychosociale se faisait à travers des jeux qui incitaient les enfants à extérioriser les traumatismes qu'ils ont vécus, à partager leurs expériences.

Il y a avait un autre groupe de travail qui était focalisé sur le bâti scolaire, ce groupe était chargé d'identifier les établissements scolaires qui avaient besoin de déblaiement (plus de 4000 écoles ont été affectées d'une manière ou d'une autre), de mobiliser les partenaires de déblaiement et la mise en place d'espace d'apprentissage temporaire (fourniture des tentes et construction de local).

Il y a avait un groupe de travail qui était focalisé sur la **réduction de risque de désastre**. Dans le but de renforcer les résiliences de la population pour d'autres éventuelles catastrophes. Les enfants n'étaient pas préparés du tout sur le plan social (Anecdote : quand il y a eu la première secousse, les enfants au lieu de s'éloigner des bâtiments, couraient plutôt se réfugier dans les bâtiments). Pour ce qui est du choléra, les écoles sont des lieux de forte contamination.

Un autre groupe de travail sur la petite enfance existait.

Le rôle de coordination des clusters était primordial dans le contexte Haïtien parce que, au cours des dernières décennies, le pays a connu une série de crises politiques et sociales qui a fortement affaibli le rôle de l'Etat comme force catalytique et organisationnelle de la vie dans le pays ; Le tremblement de terre a frappé le cœur du pays : la capitale. On a par exemple le bâtiment du ministère de l'éducation qui s'est effondré, des décès recensés dans le « sénior staff ». Donc, dans un contexte d'affaiblissement, et d'incapacité de l'Etat à répondre, et la communauté internationale, très solidaire qui envoyait beaucoup de ressources pour aider le pays en s'en sortir, il y avait un flux d'acteurs présents qui nécessitait d'être coordonné pour mieux agir et éviter les effets de duplication d'action, de chevauchement, et d'orientation des acteurs voulant appliquer, en Haïti, leurs méthodes de travail expérimentées dans d'autres contextes.

L'autre aspect sur lequel les clusters ont eu un rôle important c'est **l'évaluation des besoins** : le « **need assessment** ». En général quand il y a une catastrophe, les gens ont tendance à agir rapidement, alors qu'il est important quand même d'évaluer les besoins avant toute chose pour bien identifier et localiser les besoins sur lesquels on voudrait agir.

Une autre fonction : **la gestion et la génération de l'information (collecte d'information)**: dans d'autres contextes post catastrophe, on a l'habitude d'effectuer un « back to school ». Mais dans le contexte haïtien avec la destruction massive des infrastructures, le préalable était de recenser les écoles détruites pour répertorier et distinguer celles qui avaient besoin de déblaiement, de reconstruction temporaire, d'être équipées de tentes, celles qui étaient occupées par des personnes réfugiées (beaucoup d'écoles ont servi de camps pour des

personnes déplacées...). Tout ce travail de collecte d'information était fait par le cluster. L'information était collectée parce qu'elle devait servir de base pour assurer une réponse efficace à travers une meilleure coordination. C'est sur la base des informations collectées par les clusters que les organisations humanitaires ont pu faire des plans de d'intervention. Sans ça, il est clair que ces réponses n'auraient pas pu être organisées correctement. L'information a une autre mission, c'est de montrer quelles sont les couvertures et quelles sont les lacunes. Ce qu'on appellerait les Gaps. Port-au-Prince et sa banlieue sont suffisamment desservies en termes d'acteurs, par contre Léogane où se trouvait l'épicentre du séisme l'était beaucoup moins. L'information a aussi été une base de plaidoyer, notamment dans le dialogue mené avec les autorités, pour trouver des moyens de libérer les écoles qui servaient de camps à des personnes déplacées. Sans les informations collectées dans ce sens, il nous aurait manqué l'argumentaire pour convaincre les autorités.

L'autre mission des clusters était **la mise en place de politique de normes et de standards**. De ce point de vue les clusters étaient prêts à rappeler les standards minimums en termes d'éducation à savoir la préservation de l'école comme lieu de socialisation, d'apprentissage des enfants malgré la situation d'urgence. En effet dans les situations d'urgence les gens ont tendance à ne regarder que l'aspect « Hard ware », c'est à dire les activités qui portent sur la sauvegarde des vies et la réduction des vulnérabilités aiguës, alors que l'éducation qui ne sauve pas des vies dans le sens propre du terme, constitue un élément primordial dans le processus du relèvement d'une société. L'éducation confère une protection et donne aux enfants les outils nécessaires pour se relever des traumatismes physiques et psychologiques qu'ils ont vécus. La situation d'urgence n'était pas une raison pour remettre en cause la qualité de l'éducation (enseignants, contenu de l'enseignement et conditions d'apprentissage).

Une autre **mission du cluster était la recherche de financement** : mobiliser à travers le Cap la communauté internationale par des plaidoyers sur la nécessité d'investir dans l'éducation comme moyen important de relèvement d'Haïti.

Le ministère de l'éducation dans le processus de coordination : il y a eu deux phases .

La première phase correspond au moment où le ministère de l'éducation à l'image de l'Etat Haïtien en général a été détruit par le séisme. Le choc était tel que son relèvement a pris du temps. Pendant les trois premières semaines, c'était extrêmement difficile pour le ministère d'assumer la fonction de coordination. Et après quand les clusters ont commencé à fonctionner normalement, les collègues du ministère ont pris peu à peu les choses en main. Ce

n'était pas facile pour eux au départ, parce que les réunions de cluster regroupent les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, qui ont une indépendance et une liberté de parole propre et qui posaient des questions auxquelles le gouvernement n'était pas en mesure de répondre, par exemple, sur le salaire des enseignants, sur les crédits que l'Etat devrait donner aux opérateurs du privé, leur école, le paiement des frais de scolarité pour des enfants dont les parents sont dans des situations de décapitalisation. Cette situation ne les mettait pas très à l'aise, ils en étaient embarrassés. Ce qui fait qu'au début, le ministère avait une distance par rapport au cluster.

A partir du mois de d'avril (3 mois après), le cluster s'est réorganisé. On a mis en place un groupe stratégique de membres restreints, solide et indépendant financièrement, avec une couverture géographique importante et qui était capable de dialoguer et de faire des plaidoyers sur un certain nombre de sujets, dans des questions différentes de celle où toutes les ONG étaient conviées. Ceci a permis au gouvernement de se sentir mieux à l'aise et de désigner un représentant permanent au comité stratégique et qui travaillait en permanence avec l'unité de coordination du cluster pour la préparation des réunions.

Dans le forum ouvert, les séances de partage d'information, il y avait des dialogues intéressants entre le gouvernement et les ONG.

Le gouvernement dès le départ a fait savoir qu'il ne voulait pas que des écoles soient construites dans les camps, parce que les camps avaient un caractère très temporaire. Il fallait éviter d'y construire des structures à caractère définitif. C'était la position du gouvernement, mais ce n'était pas forcément celle des ONG qui dans leur désir de venir en aide aux populations peuvent parfois remettre en cause ce que le gouvernement prévoit.

Un an après le tremblement de terre, il est question de réfléchir à des stratégies de transition du cluster, de faire un transfert progressif de la coordination vers le gouvernement. L'UNICEF a organisé au mois de mars un atelier avec l'OCHA New York, Ocha Haïti, avec les représentants des différents clusters et la participation du coordinateur humanitaire pour réfléchir aux étapes du transfert. Ce transfert se fera grâce aux informations que nous avons recensées et qui sont disponibles au niveau de la planification, avec des formations et des transferts de base de données des informations capitalisées par les clusters, la responsabilité de la coordination est partagée entre le ministère et le cluster. Il y a une transition entre une équipe sortante et une équipe qui va prendre le relai avec le nouveau contexte politique.

La mise en place d'une unité de coordination d'urgence au sein du ministère, en désignant deux ou trois individus qui travaillent sur l'urgence quand il y a urgence, c'est souvent un

travail qui est ad-hoc. Alors que ça pourrait être un travail à part entière qui inclut des étapes préparatoires liées à la résilience, des plans antérieurs aux désastres, souvent ce qu'on a ce sont des plans de réponses mais pas des plans basés sur une planification de la réponse. Ce projet n'a pas encore beaucoup avancé.

Recensement des organisations du domaine de l'éducation : en 2010, le cluster éducation a recensé plus de 200 organisations membres parmi lesquelles des écoles, des membres de la société civile et environ 100 ONG. L'Unicef a la responsabilité de rechercher des financements pour la coordination.

Coordination := cartographie des interventions,

Difficulté de la coordination du cluster éducation : manque de leadership de l'Etat (tant que le l'Etat n'assume pas sa mission principale, le fonctionnement du cluster ne peut pas être optimal), manque de financement, contexte social et politique en Haïti.

A7) Entretien coordonateur cluster agriculture

Territoire d'action du cluster : tout le territoire d'Haïti, beaucoup d'activités du cluster et de ses membres se font en dehors de la ville dans les zones semi-urbaines et rurales

Le recensement des différentes associations du cluster : Beaucoup d'organisations / associations sont orientées vers le cluster par OCHA et parfois par d'autres clusters. D'Autres viennent se présenter, car ils en ont entendu parler, ou référer par leur collègues ONG / association. D'autres encore sont « repérées » sur le terrain par leurs activités et sont sollicitées pour être membres et participer aux réunions (ou dans les sous-régions, ou au niveau central).

Participation de toutes les associations du secteur au cluster :

Il y a une participation effective, mais nous ne pouvons pas dire de toutes les ONG/ associations du secteur. La participation se manifeste par une participation active (les associations qui présentent leurs activités et leurs expériences) mais aussi par leur participation dans les évaluations (inter-organisation) des situations, analyses des data, des besoins, etc.. Le fait que tout le monde ne participe pas est une contrainte, car ça rend la coordination et la complémentarité sur le terrain difficile. Surtout au début il y avait une

participation massive (plus de 60 organisations participaient activement aux réunions et activités), mais maintenant que nous sommes plus dans une phase de transition de l'urgence vers le développement, les organisations sont plus occupées avec leurs projets et activités de tous les jours et la coordination se fait autrement (et la participation est autour de 25 à 30 membres / réunion). Par exemple pour le moment il nous manque un peu la participation des représentants du gouvernement (politique, plan directeur, ...) et du secteur privé (investissement)

les activités de sécurité alimentaire : NB – sécurité alimentaire est « nouveau » dans l'approche cluster – et elle n'est créée sur le plan mondial que cette année. La sécurité alimentaire ce sont beaucoup plus des activités du Gouvernement (sécurité sociale), du WFP (aide alimentaire) et de la FAO (production alimentaire) avec aussi un lien avec UNICEF (nutrition). En Haïti il y a un groupe de travail inter-agence FAO-UNICEF-WFP qui est en train de voir comment rendre cette approche opérationnelle.

Harmonisation des activités des organisations dans les clusters : elle se fait d'abord par le développement d'une stratégie d'intervention commune pour le secteur. Les membres du cluster doivent en principe travailler selon la stratégie arrêtée et selon les priorités définies par le cluster ; sur le plan national par les 4 WWWW mapping : who does what, where and when (qui fait quoi, où et quand) ; dans les sous-régions (niveau département et/ou commune) la coordination se fait encore plus dans le détail (section communale) en impliquant aussi les autorités (agricole, plan, ...) et d'autres collègues de l'ONU.

Relations entre les organisations dans les clusters : La complémentarité dans les activités du cluster et aussi dans certaines activités.

Pour les conflits, ce sont peut-être plus les personnes, les organisations qui sont hors coordination qui ne comprennent pas toujours la stratégie, les priorités ... etc. mais même pour eux normalement il y a des solutions pratiques sur le terrain.

Relations entre le cluster et l'Etat : Pour le cluster agriculture le ministère de référence est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Au sein du ministère nous avons des relations de collaboration avec les services tels que SNS, CNSA, coordination, santé et contrôle qualité ... etc ; dans les sous-régions c'est surtout avec les services décentralisés du Ministère comme le DDA, BAC, service vétérinaire, coordination, etc.

Il y a des échanges d'informations entre les clusters et le ministère et ses services, mais aussi en bilatéral entre organisations et ministère / services ; le MARNDR est toujours invité pour les réunions du cluster (dirigé par cluster lead) ; le Cluster est toujours invité pour les réunions de la table sectorielle (dirigées par le Ministère)

Perspectives du cluster pour la reconstruction d'Haïti : Nous sommes maintenant dans la phase de développement d'une stratégie « d'exit » du cluster ... pendant qu'au même moment des autres structures de coordination sont développées (les ONG entre elles, entre ONG et état, entre ONG / Agences ONU), le groupe « early recovery » (UNDP) fait le lien / transition d'urgence vers le développement. Au même moment les bailleurs sont sensibilisés – pour rendre des fonds disponibles pour les interventions plus durables et plus orientées vers le développement comparé avec l'aide humanitaire (sauver des vies).

Stratégies d'autonomisation de l'Etat d'Haïti : si besoin la FAO (ceci va au-delà du mandat du cluster) peut développer d'avantage les capacités de coordination. Pour le moment la FAO est en train de voir avec le MARNDR comment l'intégration des ONG peut se faire par la table sectorielle – pendant qu'au même moment les ONG sont en train de renforcer la coordination entre elles pour qu'un (ou plusieurs) représentant (s) des ONG puisse(nt) participer à la table sectorielle.

Sur la clôture des clusters en Haïti, la décision sera prise par le Coordinateur Humanitaire et le UN Humanitarian Country Team. La politique et aussi le nouveau Gouvernement joueront un rôle dans cette décision ; mais il faut tenir compte de la situation précaire d'Haïti, les clusters doivent rester en « stand-by » car à n'importe quel moment des interventions humanitaires peuvent être nécessaires.

Désignation des chefs de file de cluster : le lead du cluster est défini sur le plan mondial au niveau de la coordination humanitaire d'ONU (New-York), mais peut-être adapté sur le plan national ou dans les départements si l'organisation Lead n'est pas présente ou n'a pas de capacité à assumer son rôle. . Dans ce cas, le co-lead sur le plan mondial peut prendre la relève, ou encore une autre organisation, sur base de l'expertise dans le domaine et la disponibilité / capacité de le faire.

Spécificité de la coordination cluster : l'approche cluster se met en place dans les premières réponses (sauver des vies) après une catastrophe d'une certaine ampleur et qui dépasse la

capacité nationale (de réponse, de coordination, etc.). L'approche cluster se met toujours en place en accord avec le Gouvernement d'un pays et se limite dans le temps.

Les relations entre des ONG appartenant à plusieurs systèmes de coordination (coordination nationale, régionale, et cluster : en principe les ONG (et toute organisation) sont « libres » de s'organiser et d'avoir des contacts à tous les niveaux. Pour elles, il est important d'être en contact avec le Gouvernement d'une manière ou d'une autre (il faut avoir la permission d'être opérationnel sur le territoire d'Haïti) – dépendant de leur secteur d'intervention ça se fait au niveau d'un ministère. Dans les catastrophes de grande ampleur les ONG arrivent et commencent à travailler (sauver des vies humaines) et après, s'intéressent à la régularisation de leur dossier avec les services étatiques. Dans ce cas il est parfois suffisant d'avoir une reconnaissance sur le plan international (OCHA) pour avoir un permis temporaire, certains vont se retirer très vite après la première phase de réponse, pendant que d'autres vont continuer avec l'aide humanitaire ...Il est normal pour une organisation d'être membre d'une coordination sur le plan national (plus stratégique et définition des priorités), pendant qu'au même moment ils sont membres d'une structure de coordination au niveau départemental (coordination plus pratique).

Financement des clusters : Par projet, par un bailleur, parfois par les fonds propres de l'Agence Lead

Constitution des clusters : Par le simple fait d'un besoin, d'analyser une situation de se fixer des objectifs, être d'accord sur une stratégie d'interventions et des priorités, de plaider, d'échange d'information ... sur base de ce besoin les organisations se réunissent et s'organisent en conséquence. L'inter-cluster est très important pour assurer des réponses complémentaires et intersectorielles sur le terrain. C'est la rencontre « pratique » où les informations sont échangées et où des solutions sont trouvées pour avoir (si possible) des réponses « complètes ». Par la suite OCHA a un rôle important dans la facilitation pour et entre les clusters, OCHA et le Coordinateur Humanitaire font le lien avec le Humanitarian Country Team, ils font (si besoin) le lien (plaidoyer) avec le Gouvernement (si besoin jusqu'au plus haut niveau), les bailleurs et les « diplomates » (ambassades et autres représentations). Un autre « service » est le « mapping » (cartographie) et la publication des bulletins humanitaires.

B) Entretiens ONG

B1) ENTRETIENS ACF : Chef de mission Haïti

Connaissance de l'organisation : On travaille dans 4 secteurs principaux :- la lutte contre la malnutrition, -la sécurité alimentaire, -le soutien psycho-social et la pratique de soins, et le soin et l'hygiène.

Ce sont les 4 secteurs classiques d'ACF. Ils sont tous les 4 actifs en Haïti.

Cela fait 2 ans que nous sommes sur ce rythme d'activités, on est une très grosse mission avec à peu près 10 programmes, une cinquantaine de contrats et une équipe entre 400 et 500 équipes nationales, et entre 40 et 50 expatriés. Donc, on est actif dans ces 4 secteurs.

Alors, comment cela se décline principalement :

Le premier cœur d'activité d'ACF c'est la lutte contre la malnutrition, une intégration dans les systèmes de santé publique. Cela veut dire qu'on accompagne les centres de santé, dans la mise en place de points de traitement contre la malnutrition, des institutions du Ministère de la santé, c'est ce que l'on fait dès que la crise humanitaire est passée. Là, en gros, à partir du 12 janvier, on a fait des points de traitement contre la malnutrition ACF, parce que le Ministère de la santé publique Haïtien n'était pas en capacité, juste après le tremblement de terre, de lutter lui-même contre la malnutrition. Dès qu'on peut, on passe à la phase d'intégration avec les structures du Ministère qui est donc, l'accompagnement des personnels de santé, leur formation, la mise à disposition des moyens pour traiter la malnutrition, donc tout ce qui va être traitement effectif comme le lait, la nourriture, etc ... pour les enfants.

Le secteur qui est très rapidement relié à celui là c'est ce que l'on appelle : Santé mentale, pratique de soins.

C'est un département en accompagnement de la lutte et du traitement de la malnutrition ;

Le dernier qui est le gros département chez nous par rapport aux besoins d'Haïti, c'est le département Hygiène et Assainissement. Ce département Hygiène –Assainissement, l'assainissement, ce sont les latrines, la gestion des déchets qui viennent des latrines, et l'eau, c'est l'accès à des points d'eau propre, à une eau en quantité suffisante et à une eau saine.

Ensuite on a aussi des programmes eau-assainissement-hygiène à plus long terme ; on s'attaque aux causes structurelles comme on dit ACF du pays, aux problématiques structurelles d'accès à l'eau et à l'assainissement, en ayant des programmes à beaucoup plus long terme, on met en place des puits, des latrines, mais via la communauté pour que ce soit une démarche de fond, que tout le cycle soit respecté,

On a donc des activités autour de ça, de formation des brigades de la direction de la protection civile des personnes qui sont habilitées à réagir ce sont les structures de l'Etat, qui sont formées pour réagir en cas d'urgence pour avoir les bons comportements, rassembler les populations dans les abris, mettre à disposition des abris, suite à des catastrophes, les stocks nécessaires pour que les familles puissent vivre pendant quelques jours, et également, des programmes autour de la réduction de la vulnérabilité des populations, alors c'est encore un autre volet qui est d'apprendre aux populations, aux communautés, à savoir quoi faire quand ils ont l'annonce qu'un cyclone va arriver dans le pays, etc ...

Stratégies d'autonomisation des populations : C'est la prévention-gestion des risques, à la fois l'éducation et la formation donnée aux structures de l'Etat qui sont chargées de réagir en cas d'urgence, donc c'est la DPC (Direction de la Protection Civile) qui se décline dans les départements à plusieurs niveaux et également tout le travail auprès des communautés, directement pour que les gens sachent comment mettre leurs biens à l'abri, avoir les bonnes réactions en cas de catastrophes, etc... etc ..., ce sont 2 types d'approches.

Choix des zones d'actions : en 1985, quand on a commencé dans le pays, c'était suite à une catastrophe, un cyclone, où on est arrivé à Port de Paix, dans le Nord, et à Gonaïves, qui sont ensuite, quand on a commencé à connaître un peu mieux le pays, de manière structurelle, parmi les zones les plus pauvres en Haïti, à tous les niveaux, l'accès à l'eau, l'accès à l'éducation, l'accès aux hôpitaux, soins et santé, le revenu aussi, le taux de chômage, le revenu de ces populations, la mortalité infantile, tout l'ensemble des critères que l'on regarde dans ces cas là, quand on commence, dans une zone où ils étaient de toute façon les plus bas; donc, du coup, c'est comme cela qu'on a décidé de rester dans ces zones là dans lesquelles on était venu, au départ, pour des urgences, et on a estimé que c'était réellement pertinent de rester. Port au Prince a toujours été une grosse question pour ACF depuis très longtemps. On savait qu'il y avait des poches de vulnérabilité très importantes, en particulier les ghettos sans avoir pour autant les moyens d'agir. Pourquoi ? Parce que ce sont des quartiers qui nécessitent une approche communautaire très forte, de travailler en amont, énormément avec la communauté pour ne pas mettre en danger nos équipes, puisque ce sont des zones également de haute criminalité, et de plus, cela avait été toujours un essai d'ACF depuis 20 ans, d'aller dans ces quartiers, de mieux les connaître, de bâtir un lien avec les communautés pour pouvoir lancer des programmes. Ça n'avait jamais pris, les évaluations étaient à chaque

fois négatives, en terme de sécurité, donc en fait, le problème sécuritaire mettait en danger la mise en œuvre du programme. Ainsi, jusqu'au 12 janvier, on n'est jamais intervenu à Port au Prince, alors même qu'on savait qu'il y avait des besoins. On estime quand même à ACF aujourd'hui encore, que le ratio entre le taux de couverture des besoins structurels en particulier et la vulnérabilité des zones, quand on prend tous ces critères là, il faut quand même être plus dans le rural en Haïti que en urbain. Aujourd'hui à Port aux Prince, il y a presque trop d'acteurs, donc il y a aussi des problématiques autour de ça, d'avoir une population qui est habituée à des situations telle que, si elle n'est pas contente d'une ONG, il y a une autre ONG dans la rue d'à côté. Ça ce n'est pas du tout dans la vision d'ACF, alors que dans les zones comme le Nord d'Artibonite, pour te donner une idée, entre Gonaïves et Anse rouge, il y a 4 à 5 heures de route et il n'y a pas d'ONG, il n'y a rien, il n'y a personne, pas de couverture des besoins, et les besoins sont immenses, voilà on ne peut pas être partout, en terme de pertinence, ça me semble plus que jamais nécessaire d'être dans les zones rurales, c'est pour cela que je continue là où on est et qu'on insiste pour qu'il y ait d'autres gens, on fait tout un plaidoyer auprès des Nations Unies et ailleurs, pour qu'il y ait d'autres acteurs dans les zones rurales en Haïti.

Activité après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 : comme on avait notre siège ici, le siège de coordination nationale, on n'est pas resté, évidemment les bras ballants face au séisme, c'est comme ça qu'on a commencé à Port au Prince, en réagissant à l'urgence du 12 janvier avec de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, du soutien psycho-social ; donc on a tout déployé, la force qu'on a eue par rapport à d'autres ONG, c'est qu'on avait un gros stock à Gonaïves qu'on a pu faire venir à Port au Prince dès le lendemain du séisme, dans les zones où on est intervenu.

Collaboration avec les autorités locales : nous travaillons avec La CASEC, les AZEC, les autorités locales, les maires et dans les mairies, la DPC quand elle est présente. C'e n'est pas toujours le cas.

Réalité de la collaboration avec les autorités locales : ça dépend beaucoup des quartiers, c'est très variable, il y a des CASEC et des ASEC et des maires très motivés, très investis, il y

a des quartiers où c'est beaucoup plus difficile, voilà, ça dépend énormément des quartiers. Aujourd'hui, pour nous, cela représente aussi un critère de choix ; c'est-à-dire les zones où les gens sont dans une logique d'assistanat, dans une logique de service c'est-à-dire que les ONG arrivent, et on fait notre liste et on reste comme ça. On n'y va pas, parce que ce n'est pas notre manière de fonctionner, on fonctionne avec l'engagement gratuit des communautés. On n'est pas là tout seul, sauf en cas d'urgence, évidemment, mais en cas de développement, ce qui est aujourd'hui le cas dans la transition actuelle, on n'est pas du tout dans une logique où on donne tout, au contraire, il faut laisser la place aux autorités locales

Relations avec d'autres ONG : il y a plusieurs groupes de coordination. Globalement, les rapports avec les ONG du même secteur se font avec les clusters, via les clusters et nous on travaille avec tous les clusters liés à nos activités. En fait là, chacun des secteurs est couvert par un coordinateur qui va régulièrement aux réunions ; l'autre organe de coordination c'est le (CLIO) Comité de Liaison interne ONG qui a une structure santé qui est très active et a une structure d'agriculture, une commission d'agriculture qui vient de commencer, et dans ces deux là, on intervient également. Du coup ce sont les organes dont on fait la coordination auxquelles nous appartenons. On a été invité une fois à la table sectorielle d'ACF sur un sujet spécifique de soutien à l'agriculture, parce qu'on était en train de mettre en place un programme pilote que personne n'avait mis en place, pour un apport technique, il y avait le gouvernement, le ministre de l'agriculture, les personnes du cabinet du ministère de l'agriculture, c'était avant l'élection présidentielle. (parce que là, le problème qu'on a en plus, c'est qu'il n'y a plus de ministre aujourd'hui), il y a une vacance de poste, et ce n'est pas très simple pour nous et pour personne d'ailleurs, et il y avait des bailleurs de fonds, pas les bailleurs d'urgence, les bailleurs surtout de développement et on s'est retrouvé là, à faire notre exposé et après, on nous a gentiment demandé de partir parce que ce n'était pas l'endroit où on n'avait le droit d'entendre ce qui allait se dire en termes de décisions, tu vois. Du coup, là, il y a un vrai souci de coordination.

Autrement, avec les ONG françaises, on les rencontre via le CCO, on les rencontre via les clusters, on les rencontre parce qu'on se connaît, ça se passe très bien globalement,

Il n'y a pas de système de coordination des ONG françaises, et ça c'est quelque chose qu'on aimerait essayer de mettre en place, mais le problème que l'on a aujourd'hui, c'est le problème de toutes les ONG, et encore plus les ONG françaises, c'est qu'on a énormément de

mal à recruter, et que du coup, pour les postes de management, de chef de mission, de coordinateurs, etc ... on est extrêmement occupé.

Concurrence entre les ONG : concrètement le bailleur a un choix à faire, et c'est lui qui fait les propositions.

Après, ce n'est jamais de la concurrence et quand on fait la même chose sur la même zone, ça évidemment, il y a suffisamment de coordination. Telle ONG est présente dans telle zone, si on y est, on ne va pas présenter un projet pour faire la même chose dans la même zone. C'est ce qui est fait via les organes de coordination naturelle des ONG, c'est de la passation d'informations via les clusters, le CCO, les tables sectorielles et le CLIO dans une moindre mesure. Ensuite, il existe la concurrence normale de bailleur, c'est à dire : je vous présente un projet via un bailleur X pour vous proposer de la sécurité alimentaire dans le Nord Artibonite, et lui sa stratégie va être plutôt de financer une ONG qui fait de la sécurité alimentaire dans le bas de l'Artibonite. Le bailleur a un devoir d'expliquer sa stratégie aux ONG pour qu'ils puissent répondre. L'ONG et les bailleurs ont un devoir de se rencontrer pour échanger sur les projets et après c'est le choix du bailleur.

B2) Entretien Agro Action Allemande, coordonateur national Haïti

Connaissance de l'organisation : Cela fait plus de trente ans que « Agro Action Allemande » existe en Haïti. Au début de son activité, elle a collaboré avec une association haïtienne qui s'appelle la FONDEF avec laquelle elle a réalisé beaucoup de projets. C'est dans les années 80 que la FONDEF a terminé ses activités, et l'Agro Action a alors continué de manière directe d'exécuter les projets.

L'Agro Action, à l'époque, a travaillé très fort dans le département Nord et dans le département Nord Ouest, et après, dans les années 90, l'Agro Action a aussi commencé de réinitialiser les activités avec les organisations Haïtiennes, mais dans le Sud de la région de JACMEL et de PETIT GOAVE. Après le tremblement de terre, on a aussi commencé à faire des activités directes d'urgence et de réhabilitation dans la zone du Petit Goave et de Jacmel, et on a choisi cette région là, parce qu'on avait déjà des relations avec des associations

partenaires qui nous ont aidés à nous installer et on a aussi décidé de ne pas intervenir trop au niveau de Port au Prince, parce qu'on a vu qu'il y avait pas mal d'organisations qui intervenaient déjà. Mais il y a beaucoup moins d'activités des ONG dans la zone rurale parce que ce sont des zones très difficiles d'accès.

Nous avons, dans les départements Nord, Nord-est et Nord-ouest, des activités dans les secteurs d'irrigation. Il y a plusieurs systèmes d'irrigation, on travaille sur la partie infrastructure mais aussi sur la partie gestion. Et maintenant, on travaille surtout dans la gestion des bassins versants surtout jusqu'au moment, dans la partie du contrôle d'érosion, et alors on est en train d'élargir ça pour une gestion complète des bassins versants. Cela veut dire qu'on fait actuellement aussi des études de réaménagements de bassins versants, etc ... pour une approche plus complète et pour intégrer l'harmonisation, le reboisement, etc . et une utilisation plus efficace de l'espace.

Dans le Sud, alors, c'est ce que je voulais mentionner, on continue d'appuyer la partie agroforestier avec les organisations partenaires, on aimerait aussi augmenter la collaboration avec les partenaires. Actuellement on a 3 partenaires.

Partenaires locaux : ce sont des associations haïtiennes, dirigées vers le développement.

Pour quelques temps encore, nous allons aussi continuer avec la réhabilitation d'une maison dans le Sud, alors directement à JACMEL et à Petit GOAVE, on a déjà terminé la construction de plusieurs écoles qui étaient détruites et actuellement on fait quelques réparations d'une maison et aussi on construit quelques maisons en bois, et cette activité est en marche. Mais on n'a pas prévu de rester très longtemps comme organisation de manière directe dans le Sud, on préfère continuer dans le futur, comme autrefois, avec les partenaires nationaux.

Problèmes rencontrés sur le terrain :

Oui, Dans le Nord, je ne vois pas tellement de problèmes; il y a certaines concurrences, mais la quantité des organisations actives correspond aux besoins. Il y a quelquefois un projet où il y a 2 ou 3 organisations internationales qui pensent réaliser ce projet, mais ce n'est pas grave. C'est une situation équitable et dans la zone affectée par les séismes, il y a eu des problèmes de coordination, au début surtout, parce qu'il y a eu beaucoup des organisations et puis, parfois, les organisations partent.

Par exemple dans une zone du PETIT GOAVE, c'était seulement nous et notre partenaire. Il y a eu plusieurs organisations qui ont voulu intervenir dans cette zone, mais à voir les

conditions d'accès, il y a des organisations qui sont venues une seule fois et après, elles ont choisi un autre endroit.

Structure de coordination sur le terrain : Non, pas de stratégie ensemble, mais, c'est quelquefois difficile, nous faisons partie d'un réseau d'ONG Européennes qui s'appelle : Alliance 2015, et il y a des ONG Françaises, Italiennes, Tchèques, Allemandes, Hollandaises, Danoises, avec eux, nous avons une relation très proche de coordination. Nous avons un 2^{ème} réseau de coordination, qui est facilité grâce à l'Ambassade d'Allemagne, avec les organisations allemandes qui interviennent ici. Surtout ce sont les 2 réseaux les plus importants qui interviennent de manière internationale, de manière nationale, et nous faisons partie du CLIO comme membres, je crois que cela fait presque 20 ans. On participe aussi aux activités du CCO.

Participation au cluster : aux réunions de cluster agriculture

Au début, on était ici à Port au Prince, et aussi dans les différents clusters d'urgence et d'éducation etc Mais actuellement on est beaucoup plus actif dans les provinces. Alors au niveau central, actuellement, la plus grande participation c'est l'agriculture on est en train d'identifier les différentes institutions qui réalisent des clusters en urgence, pour essayer de voir dans quelle mesure on pourra participer.

Et alors la participation la plus directe est au niveau de JACMEL et de PETIT GOAVE où on participe directement dans les clusters qui sont sur le terrain. Parce que ça c'était un problème, j'ai vu ça au début, ici, alors ça commence à se normaliser mais au début on a eu avec les clusters au niveau de Port au Prince une confusion parce qu'on a traité les problèmes de Port au Prince et les problèmes du pays en même temps. Avec les clusters dans les provinces c'est beaucoup plus clair, parce qu'on était responsable pour les affaires du terrain. A Port au Prince, j'ai vu qu'il y avait une confusion à ce niveau dans les clusters. Un deuxième problème avec les clusters : normalement, les clusters, ce sont des structures non permanentes, et qui restent au début d'une catastrophe, pour une meilleure coordination, normalement, c'est le gouvernement qui fait cela, et alors, je trouve le processus très lent de passer de la passation des responsabilités au retour pour le gouvernement. Je trouve aussi que c'est un processus que l'on pouvait accélérer parce qu'une fois la première urgence passé, je trouve que les structures normales peuvent se prendre en charge.

Relations avec le ministère de l'Agriculture : Nos relations avec le Ministère de l'Agriculture sont très relax ! cela fait 20 ans qu'on collabore d'une manière très étroite avec le Ministère de l'Agriculture, au niveau central et au niveau départemental, il y a tous les

projets que nous faisons dans le secteur agricole, et on coordonne et on planifie ensemble avec le Ministère de l'Agriculture, et aussi, nous recevons plusieurs fois des projets qui sont financés à travers le Ministère de l'Agriculture, et le Ministère de l'Agriculture reste le maître d'œuvre pour la réalisation de ces projets. C'est le Ministère le plus important pour nous, parce que nous travaillons surtout dans le secteur agricole, et on fait ça aussi au niveau des provinces. Nous avons aussi commencé avec une nouvelle activité où on intègre les collègues du Ministère de l'Agriculture concernant la planification de notre système de suivi d'évaluation. C'est quelque chose de neuf que nous avons initié cette année, et alors on aimerait renforcer cette collaboration encore plus, et on a plusieurs activités dans ce sens, où on invite au niveau central et au niveau départemental, les responsables du Ministère des planifications de l'agriculture et dans la planification de notre système de suivi et évaluation parce que l'on aimerait que le ministère soit plus intégré dans ce contexte. Mais avec Ministère de l'Agriculture, on a eu une collaboration très étroite et aussi, très, comment on dit, très positive. Et l'intérêt de cette collaboration, c'est surtout, chaque fois qu'une action est mise en œuvre, c'est le Ministère qui assure le relai, donc, à partir de cette collaboration.

Conflit et concurrence entre les organisations : Il y a des conflits qui ne sont pas importants, et c'est un peu le cas avec les ONG de tous les pays. Il y a eu un problème. Il y a une forte présence des ONG et on a toujours des conflits concernant le personnel. Cela veut dire que tout le monde a besoin de personnel et de la même qualification en même temps. Cela veut dire qu'il y a une concurrence entre les ONG pour recevoir le personnel et ça, c'est négatif pour le pays, parce que je veux dire, tous les consultants, les cadres techniques qualifiés en Haïti, arrivent dans une situation, ou eux se dirigent seulement vers les ONG et les ONG c'est des structures non permanentes et elles n'ont pas la possibilité de s'intégrer dans la production nationale. Si vous voyez, par exemple, la république dominicaine. En Haïti, vous n'avez presque aucun agronome dans la production nationale. La production nationale n'est pas capable de payer un agronome, la production nationale est tellement faible qu'elle ne peut pas payer la personne qui est responsable et vous avez alors les secteurs de l'Etat avec leurs employés, mais alors là aussi, les ONG ont une concurrence entre eux, pour les personnels, alors il y en a qui sortent des Ministères pour travailler dans les ONG, les secteurs publics restent avec les personnes qui ne trouvent pas de travail, et ça c'est quelque chose de très mauvais pour le pays. Il y a autre chose : il y a une mauvaise coordination, mais ça c'est une erreur de conception de quelques ONG. Quelques ONG croient qu'elles sont propriétaires de certains terrains ou de certains groupes, Mais alors, quelquefois il y a une

erreur de la conception, ce sont des approches non harmonisées. Par exemple des ONG interviennent dans le domaine de l'aménagement, eh bien, l'une demande une participation à ses habitants et l'autre ne demande rien du tout. Alors, il y a conflit, car les approches sont contradictoires dans les mêmes régions, ça peut vraiment créer un conflit, et selon moi, c'est le cas le plus difficile et le plus grave mais qui n'arrive que très rarement. Mais ça ce sont les cas les plus forts.

Ce qui est important aussi, c'est que nous travaillons dans un esprit de complémentarité. Ça se fait sentir au niveau du Sud à JACMEL où on a choisi des zones d'intervention mais il y avait une organisation qui était déjà sur le terrain. Qu'est ce qu'on fait ? On essaye de voir, de comprendre le champ d'action de l'organisation qu'il y a sur le terrain ; si elle est déjà intervenue au niveau de cette zone là avant nous.

Les ONG ne remplacent pas l'Etat. Alors une coordination globale doit être faite par l'Etat. Le Ministère de planification externe est responsable de coordonner cela. Il ya beaucoup d'initiatives privées qui ne sont pas bien organisées, mais alors ces types de coordination doivent être faits par l'Etat. L'Etat n'a pas encore les structures pour ça, mais la stratégie commence à venir avec le nouveau gouvernement, on attend qu'il se stabilise pour prendre les décisions.

B3) Entretien Parole et action

Intérêt de la coordination pour les ONG : Une coordination, à mon avis, part d'un ou des objectifs consensuels à atteindre en groupe ou en individuel dans un contexte donné. Parole & Action, est une Organisation Chrétienne de Développement intervenant dans les zones rurales avec une mission et une vision de transformation communautaire comme le Christ l'a ordonné lors dans sa mission terrestre.

Secteurs d'activités et relations avec d'autres organisations : Parole & action entre en partenariat avec toute autre organisation sœur dans les domaines de : Education, Santé, Agriculture, Infrastructure scolaire, etc. elle jouit d'une personnalité juridique. Après le séisme du 12 janvier 2010, elle obligée d'intervenir dans les zones urbaines afin de porter secours à différentes victimes de la catastrophe.

Participation aux clusters : elle s'opère dans la foulée à travers un programme d'urgence sur 3 volets: relief & rehabilitation, « cash for work », camp assistance Un cluster concerne des

discussions par domaine d'intervention. Tel groupe d'organisations peut choisir d'intervenir dans une situation où il se sent plus efficace. S'agissant d'un cahier des charges, cela dépend du mode ou de la structure de gestion interne ou personnelle d'activité de l'organisation considérée. A ma connaissance, il n'y a pas de critère formel d'adhésion. Il s'agirait d'une invitation en fonction, soit d'une affinité, soit d'un ensemble de besoins exprimés et qu'au milieu d'une discussion ou un débat, les organisations s'identifient et maintiennent un contact soit permanent, soit passager. P&A a été l'une des organisations qui a siégé pendant 3 mois à une série de clusters, par exemple. Aujourd'hui il n'y en a plus. On est passé à une autre phase après l'urgence, les clusters s'intéressent à d'autres évolutions. Par exemple: la gestion des camps, les démolitions, les évacuations des déblais, le post trauma, la situation démographique, etc. Récemment, on est en train de parler des bilans des réalisations après une année d'intervention. Il est possible de passer d'un cluster à un autre pendant une situation d'urgence, questions d'enjeu. Sans problème on peut changer de cluster et aller là où l'on peut se sentir plus efficace. Chaque organisation peut opérer en fonction de ses domaines d'intervention. Dans ce cas le cluster prend une dimension d'interface. Par exemple le CLIO est un regroupement d'organisations qui fonctionne en interface

Le Leader du cluster joue un rôle d'initiateur, motivateur, coordinateur entre le groupe et les autorités étatiques.

Les différents interfaces de coordination humanitaire : la CIRH, est la commission qui fait liaison avec le gouvernement pour la reconstruction d'Haiti l'OEA est plutôt hémisphérique un petit peu plus politique, le CLIO est différent, ce dernier réunit les organisations en fonction de leurs affinités, ce qu'elles représentent dans la balance du développement interne d'Haiti et les problèmes qu'elles confrontent sur le tas. Par exemple, Haiti traverse une crise post électorale, on a demandé plutôt à l'OEA d'intervenir tandis que les organisations continuent leurs missions, leurs travaux selon ce qu'elles se proposent de faire.

Financement : Pour le financement, c'est un peu hybride pour ne pas dire mixte. Certaines grandes organisations internationales ayant des bailleurs de fonds autonomes interviennent sans se plaindre. Mais en termes de compensation, le gouvernement peut en disposer par apport ou participation locale. Généralement, le plus difficile c'est la finance comme un des moyens pour atteindre tout objectif.

Limites de la coordination cluster : Je ne voudrais pas commencer par la finance comme je viens de le signaler, mais c'est tellement déterminant pour beaucoup de projets qui tombent à l'eau à cause d'un retard considérable de financement, d'un rapport attendu, d'un contrat latent,

d'une structure obsolète, qui engendrent des discussions interminables allant jusqu'à laisser mourir tout un ensemble de priorités. Le système de coordination cluster pour être plus efficace devrait être structuré de manière à ce que l'on identifie une référence. CLIO a tenté ce travail d'organisation et je pense que ce sont les formalités à remplir et les exigences des lois en vigueur qui retardent le processus. Sur ce point le conseil exécutif du CLIO a beaucoup à dire.

Projet pour la reconstruction d'Haïti : Beaucoup de réunions concernant la reconstruction d'Haïti se réalisent souvent à l'extérieur du pays, nous avons vu un plan en miniature qui devrait intéresser tous les secteurs de la vie nationale. Malheureusement tout est presque à la diligence de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti. Au niveau de P&A, de concert avec nos bailleurs de fonds nous continuons notre mission en fonction du programme que le gouvernement doit mettre en place et suivre le plan. Car nous devons marcher en fonction des perspectives que le gouvernement lui aussi a retenues. Haïti est à un carrefour où toutes sortes de catastrophes la guettent tant naturelles que provoquées. L'année 2010 marque, à mon humble avis, l'apogée d'une nudité tant de l'organisation sociale, politique qu'économique: tremblement de terre, cyclones, épidémie et j'en passe. Une planification se fait en prévision de causes, mais quand on est saisi par surprise en cascade, les gens non avisés n'y prennent pas garde. Il faudrait être prudent.

B4) Entretien AMI France, Directeur Pays

Association présente en Haïti depuis 1984

Domaines d'activité : Santé primaire, santé de la reproduction, curatif/préventif choléra, chirurgie d'urgence

Organisations de coordination d'associations: Nous appartenons au CLIO, membre de facto de l'assemblée plénière du CCO qui représente les ONG au niveau du HCT et CIRH

Clusters dans le cadre de la réponse à l'urgence humanitaire du 12 janvier 2010 : santé et sous cluster clinique mobile, santé de la reproduction, « Child protection », pour le projet en faveur des enfants et jeunes des rues.

Principes et intérêts d'un travail en cluster : Prise de contact avec différents acteurs, plaidoyer à travers le cluster auprès des autorités.

Limites et les difficultés rencontrées dans les clusters : Trop grand nombre de participants, pas suffisamment d'ONG haïtiennes, turn over des expats représentant les organisations ; tout

cela empêche toute mémoire institutionnelle sur les clusters, toutes les ONG de taille importante traitent au niveau ministériel sans consultation et en doublon avec les clusters...

Le travail en coordination facilite la prise de contact initial entre associations.

Les raisons de conflits ou concurrence entre associations sur le terrain : l'orgueil de l'organisation, les conflits personnels et surtout la course au projet/financement bailleurs.

Relations avec les ministères techniques : cela ne se passe pas ou très peu au niveau des clusters... chaque association développe ses propres relations avec les ministères de tutelle.

Des interventions des ministères ont parfois lieu pendant les clusters mais elles constituent de simple prise de position politique ou effet d'annonce dénué de toute réalité opérationnelle

Perspectives pour la reconstruction : avec la crise du choléra et l'instabilité politique nous ne sommes jamais sortis de la phase d'urgence... les bailleurs commencent tout juste à demander de nouvelles approches de reconstructions. Pour notre part, cela est très simple à gérer. Les programmes d'urgence stoppent, nos programmes de développement continuent (ils n'ont jamais cessé plus de quelques jours pendant les différentes crises)

Intérêt de la diversité d'organisations qui assurent la fonction de coordination entre ONG : ce sont différents niveaux de coordination qui en réalité représentent des intérêts différents (le CLIO que vous citez, est une association d'ONG prônant des valeurs de développement et de réponse d'urgence intégrée... il ne coordonne pas réellement. C'est un espace d'échange de débats et de propositions afin d'assurer un plaidoyer autour du renforcement des capacités locales.)

Limites de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti : Il y a trop d'acteurs, et nombre d'entre eux ne travaillent pas avec les structures communales ou départementales de la société civile haïtienne. Entre les enjeux financiers, politiques et religieux... et l'importante somme en fond propre à des milliers d'associations cela rend le travail de coordination impossible.

B5) Entretien Aide et action, Directeur Pays

Connaissance de « Aide et Action » : *présente en Haïti depuis 22 ans.* Le champ d'activité de l'organisation est l'Éducation (Fondamentale, Universitaire, Formation Professionnelle).

Participation aux structures de coordination : L'association appartient au CLIO et aux Clusters. Elle fait partie du Cluster Education de Léogane et du Cluster National.

Intérêt des clusters Le cluster est un lieu de partage d'informations entre les organisations internationales. Le travail en cluster permet d'avoir une certaine harmonisation dans la mise en place des stratégies d'intervention. Elle permet l'efficacité de l'aide, assure la coordination des distributions et évite la duplication des actions des ONG.

Limites des clusters : Les demandes sont trop élevées par rapport aux moyens faibles et limités. *le travail en coordination suscite plus de collaboration entre associations* cependant, les intérêts des pays donateurs constituent un frein.

Manifestation des collaborations dans les clusters

Compléter les actions des autres organisations afin que les résultats soient fructueux.

Relations avec les structures de l'Etat d'Haïti : La coordination générale du Cluster est assurée par le Ministère de l'Education. Même au dehors du cluster, le Ministère étant l'un des principaux partenaires avec lequel les associations/organisations collaborent sur le terrain, participe dans les prises de décisions.

Nos conventions avec les écoles sont validées par le MENFP (Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle) via la DDE (Direction Départementale de l'Est) ou BDS (Bureau District Scolaire).

Perspectives : Aide et Action n'est pas une association humanitaire comme d'autres qui sont rentrées au pays à l'occasion du séisme du 12 janvier 2010. Elle continue à travailler dans l'urgence (urgence en éducation pour le retour à l'école des enfants victimes du séisme) par la construction d'écoles, dotation en mobiliers et en matériels didactiques, paiement des allocations aux enseignants, etc.

Aide et Action travaille en partenariat avec des institutions régionales des Ministères de l'éducation, de la Planification et de la Santé.

Aide et Action n'appartient pas directement à la coordination de l'action de reconstruction. Elle n'a pas une voix délibérative et décisionnelle.

Intérêt de la diversité des coordinations humanitaires : Il est vrai qu'à un moment donné où des ONG pullulaient dans le pays, on avait besoin d'une coordination. Cependant CLIO est jeune et toutes les ONG connues dans le pays n'ont pas intégré le CLIO. La différence entre ONG et Agence de financement, Agence hémisphérique est à faire. Les niveaux

d'intervention pour chacune différent. La coordination de cet ensemble relèverait du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Aide et Action n'a pas d'opinions ni de commentaires sur la coordination de l'aide globale à Haïti.

Les limites de la coordination de l'aide humanitaire en Haïti : Quand on parle de l'aide humanitaire il faut être prudent car cette aide se présente sous plusieurs aspects : santé, logement, éducation. Donc une coordination qui se limite à la construction ou à l'un ou l'autre aspect peut se trouver handicapée et limitée. Parfois on ignore ce qui se passe. La population n'est pas bien informée. Une forte population de personnes sinistrées du séisme vit sous les tentes. On n'entend que des cris, des récriminations liés à leur état de vie déplorable et infrahumaine.

Perspectives : L'organisation depuis deux décennies exécute des projets de développement dans trois départements (Artibonite, Centre et Nippes). Le séisme l'a fait venir dans l'Ouest sur la Commune de Léogane. Les projets déjà mis en œuvre vont continuer.

Le focus a toujours été mis sur l'éducation avec des volets d'appui aux instances. La formation professionnelle des jeunes aux métiers du bâtiment sur tous les départements.

L'organisation se réserve d'opiner comme tout le monde en absence de statistiques, de diagnostic, d'inventaires et de bilan. Elle n'a pas sous les yeux la feuille de route de la coordination ni les termes de référence. Cependant la aussi, le rôle de l'Etat est déterminant.

B6) Entretien IDEJEN, Responsable de la communication

L'organisation et ses projets : IDEJEUN avant d'être une ONG était un projet de l'USAID. Projet créé en 2003. Elle travaille pour réhabiliter les jeunes en dehors du milieu scolaire. Des jeunes déscolarisés et non scolarisés pour éviter qu'ils deviennent des délinquants. Le public d' IDEJEUN est constitué par des jeunes de 15 à 24 ans provenant des quartiers défavorisés. IDEJEUN donne aux jeunes une formation technique après une mise à niveau scolaire (éducation de base non formelle : apprendre à lire et écrire, français et aptitude à la vie et technique de calcul). Avant le projet IDEJUN, il n'y avait pas en Haïti un programme adapté pour ces cibles.

Le programme a été amendé et validé par le ministère de l'éducation pour faciliter l'intégration des jeunes concernés par ce programme. Ils ont donc la possibilité de poursuivre dans d'autres programmes académiques après avoir validé le précédent.

Après le 12 janvier 2010, IDEJEUN est devenu une ONG Haïtienne qui continue à travailler avec l'USAID, mais peut travailler avec d'autres bailleurs de fonds et d'autres ONG.

IDEJEUN a entrepris les démarches pour être enregistrée au ministère de la planification, mais ce n'est pas encore totalement fait.

L'UCAONG n'organise pas régulièrement des rencontres avec les ONG et donc les relations entre elles se limitent au fait que les ONG enregistrées s'adressent à l'UCAONG seulement quand elles ont besoin d'exonération fiscale.

Pour certains projets, nous sommes financés par des ONG plus grandes pour la réalisation. Nous sommes souvent sollicités par le CRS pour réaliser des projets qui concernent des enfants non scolarisés de 15 à 24 ans. Ils nous contactent parce qu'ils savent que nous avons déjà de l'expertise en la matière.

Il est important de distinguer les Organisations de base et les ONG. Les ONG peuvent réaliser des projets sur l'ensemble du territoire haïtien et même à l'international alors que les organisations de base se limitent à leurs territoires locaux.

B7) Entretien Lutheran World Federation, Chef de Mission Haïti

Connaissances de l'organisation : La fédération Luthérienne est présente en Haïti depuis 1997 mais a eu des actions sur Haïti vers les années 1983 lorsque les premiers réfugiés haïtiens commençaient à arriver sur les côtes de la Floride, (USA). Notre bureau a été établi vers la fin de 1997.

Participations aux structures de coordination humanitaire : nous sommes membres du CLIO, CCO, et HCT.

Secteurs d'activités : Eau et assainissement, éducation avec la construction de 120 écoles, programmes de génération de revenus, support aux déplacés dans les camps. Parallèlement au programme d'urgence nous maintenons nos programmes de protection des bassins versants, environnement, éco tourisme

Clusters : Nous participons dans les clusters wash, shelter avec la construction 1200 shelters, eau (avec DINEPA), et la table sectorielle sur l'agriculture, et la santé.

Dans le cas particulier d'Haïti qui n'est pas un pays sous la tutelle de l'ONU, le cluster est là pour: assurer la coordination entre les ONG et le gouvernement haïtien, faire la liaison et s'assurer que le couloir humanitaire est sauvegardé, que les ONG ne fassent pas de duplication et traitent des problèmes réels sans affaiblir l'Etat, et également comme support pour une stratégie commune.

Difficultés du travail en cluster : La coordination tant souhaitée ne fonctionne pas toujours. Les problèmes de visibilité de chacun compliquent la situation sur le terrain, la coordination avec l'Etat n'est pas toujours au rendez-vous; le rôle de l'ONU ou OCHA n'est pas souvent bien compris par les agences humanitaires et enfin l'Etat attend toujours davantage que ce que les agences peuvent offrir en réalité.

Dans le cas d'Haïti, la coordination ne suscite "pas nécessairement" plus de collaboration entre les ONG cela facilite la coordination sur le terrain et octroie un espace d'échange sur les problèmes communs, offre un espace de plaidoyer mais la collaboration sur un même programme, projet, ou synergie tarde encore à venir. Cependant la coordination devrait en fait faciliter de meilleures collaborations.

Relations entre les organisations: des rapports de forces (conflit ou concurrence) entre associations sur le terrain, on le vit pendant quelque temps. Certaines ONG qui ont en charge des clusters s'érigent en barrière et créent plus de problèmes au lieu d'apporter des solutions. C'est le cas du cluster shelter ou une certaine ONG escamotait des compétences qui n'étaient pas les siennes pour les problèmes d'allocation d'espace, de sélection de bénéficiaires, de validation de l'espace alloué etc...Ces compétences là appartiennent soit à la mairie soit au ministère des finances donc à l'Etat et au gouvernement haïtien

Relations avec l'Etat d'Haïti : Pour certains ministères, la relation est bonne, pour d'autres des défis énormes se posent. Dans le cadre de la santé, le MSPP a pris à sa charge la coordination et assure la liaison. Ce partenariat et cette coordination fonctionnent bien parce les cadres des ministères font un travail de qualité et ils ont la formation requise. Dans l'éducation cela tarde à venir. La réponse à l'épidémie du choléra peut l'attester.

Au niveau de la FLM, nous supportons la stratégie de renforcement des capacités de l'état à travers les ministères et les tables sectorielles. C'est ce qui restera au pays après le départ des ONG et de l'ONU. Pour le moment, certaines tables sectorielles fonctionnent bien à cause de la capacité des techniciens au sein du ministère et d'autres font face au défi institutionnel et de vision stratégique. Mais c'est le rôle des ministères techniques de pouvoir doter l'Etat de cette vision stratégique et d'assurer la coordination des cadres macro-economiques et de veiller à

leur application. Pour le moment certains clusters remplacent carrément l'Etat et nous serons là dans quelques années à parler de faiblesse de l'Etat et de bonne gouvernance.

La CIRH : c'est l'éléphant blanc dans la pièce d'à côté...: Mais, plus sérieusement, le rôle de la CIRH est mal connu. C'est une structure d'urgence et un mécanisme de coordination avec les bailleurs de fonds afin de faciliter l'exécution de plans et programmes à mettre en œuvre. La CIRH essaye de coordonner les programmes et de valider les programmes d'urgence et de reconstruction. Mais elle n'a pas de projet en soi. Il semble pour le moment que les ONG internationales ont tenu leur distance par rapport au CIRH. Au niveau des bailleurs, du gouvernement haïtien, et (?) des agences multilatérales. J'ai mis un (?) parce que certaines agences comme BID (Banque Interaméricaine de Développement, La Banque Mondiale) continuent leur cadre de coopération avec le gouvernement en même temps qu'elles sont aussi présentes dans la CIRH. Cela veut dire plusieurs choses: les mécanismes de la CIRH ne sont peut-être pas clairs, les règles du jeu de soumission de projets non plus, les mécanismes de redevabilité ne sont pas clairs. La CIRH n'a pas un rôle de garde fou ou de "gate keeper", elle n'a pas les moyens pour le faire. D'ailleurs ce rôle est du ressort des ministères...

Techniquement la CIRH est un mécanisme mis en place par les Bailleurs sous la houlette de Bill Clinton afin de faciliter la reconstruction d'Haïti. Cela veut dire que les supports au budget de l'Etat pour le renouveau, les projets de l'Etat pour le renouveau économique et social doivent être soumis par les ministères concernés à cette entité qui en assure la recherche des fonds et le financement. Il n'est pas clair jusqu'ici que les ONG humanitaires et/ou de développement doivent soumettre leur projet au CIRH. Les ONG doivent soumettre leurs plans et projets au ministère technique et au ministère de la Planification et coopération externe comme le veut la loi haïtienne. La CIRH est instrument aux mains de Bill Clinton et de Clinton Foundation. Le gouvernement haïtien voudrait qu'elle soit un instrument pour la reconstruction et le développement, un instrument que le gouvernement peut utiliser pour attirer l'investissement, les fonds (unmarked) pour le pays. La dernière réunion à Santo Domingo a montré combien le gouvernement n'était pas vraiment en charge de l'agenda et de la direction de la CIRH

L'intérêt de la diversité de coordination humanitaire : Il y a des différences de taille et des éclaircissements à apporter. D'abord, l'OEA est une organisation étatique des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dont Haïti est l'un des membres fondateurs. C'est l'organisation hémisphérique qui a son rôle à jouer dans le cadre des relations de bon voisinage, paix et sécurité dans la région. Donc le rôle de l'OEA va au delà de la période

d'urgence. Le HCT est un mécanisme de l'ONU et non des ONG. Les ONG ont été invitées par le coordonnateurs humanitaires dans le cadre des reformes de l'ONU, qui d'ailleurs veut montrer plus de transparence dans sa gestion de l'humanitaire. Le CLIO est une coordination d'ONG locales et internationales légalement enregistrées dans le pays. Le CLIO doit continuer à exister au delà de l'humanitaire (bon nombre de membres du CLIO ne sont pas des ONG humanitaires) mais le CLIO ne regroupe pas tout le monde. D'ou le rôle du CCO qui est plutôt une coordination (sans être une structure légale) qui essaie de rallier le plus grand nombre d'organisations. Le CCO inclut les nouvelles ONG humanitaires qui sont venues en Haïti à la faveur du séisme. LE CCO représente pour le moment la plateforme la plus large possible, mais je déplore la faible participation des ONG haïtiennes (locales), ce qui reste un défi pour le CCO. Des problèmes de communication et de mécanisme de coordinations sont sans doute à la base cette absence. Le CCO a surgi du besoin des ONG internationales d'établir un interlocuteur valable vis à vis d'OCHA et UN système. Il faut se rappeler que le défi de la coordination a mis les ONG sur la sellette tout au début de la crise. Il a fallu trouver une solution. C'est dans ce cadre que le CCO est né avec une représentation fortement marquée par les ONG internationales. Aujourd'hui il y a un effort d'ouverture et une recherche de synergie avec les ONG locales. La coordination s'est structurée avec une coordinatrice et un forum qui se réunit régulièrement avec une représentation des ONG locales mais un grand travail reste encore à faire.

La coordination a souffert énormément au début de la réponse. On devait s'y attendre. Car Haïti connaissait déjà une crise politique et humanitaire avant le séisme du 12 janvier. Le pays était sur ses genoux et faisait peine à voir, mais tout le monde regardait ailleurs. Les ONG s'attendaient à trouver des structures minimales qui n'existaient pas. Mais je pense que ces derniers mois un effort de rattrapage a été fait. En témoignent la coordination et la réponse au choléra. Là, il y a eu un travail de coopération qui a probablement sauvé beaucoup de vies.

Le problème de coordination pose un très grand défi. Ceci a été le cas au Liberia, en Sierra Leone et reste un défi ici, mais il ne faut pas non plus occulter les résultats positifs que la coordination a facilités ces derniers mois dans le cadre de la réponse au choléra et l'éviction des déplacés.

B8) Entretien MDM Canada, chef de mission Haïti

Coordination pour la réponse santé au tremblement de terre : il y a eu le cluster de OMS en partenaire avec le ministère de la santé (MSPP ici) ;c'était le cluster officiel. Il s'est développé aussi le 'petit comité", cluster non-officiel, "underground"! Sur invitation seulement, sous la gouverne de OMS. Etaient invitées les ONG à long terme dans Haïti, ici avant, pendant et pour après le séisme, genre: les MdM, MSF, Croix-rouge, Merlin, Save the children... aucun représentant du MSPP n'y était. C'était une fois par semaine, même chose que le cluster officiel. à chaque nouveau représentant de l'OMS qui tenait le meeting (et il y a eu un bon roulement!) il nous demandait (à ce petit comité) pourquoi on le tenait, à chaque fois on se remettait en question mais on voulait le continuer. En fait, le cluster officiel était rempli de petites ONG qui ne connaissaient rien d'Haïti. Le MSPP était au courant de l'existence de ce cluster, mais le MSPP n'a de contrôle sur rien ici donc.. Mais de toute façon tout le monde le savait, et tout le monde reconnaissait la force de ce groupe. Donc une grande place à des discussions de fond sur les mécanismes de coordination, meilleur passage de l'information, discussion de sujets épineux (dont le gouvernement lui-même). Pas de prise de décision car ce corps n'avait pas de pouvoir mais grande possibilité d'appuyer les décisions des ONG sur une vraie discussion de fond avec les autres. L'OMS s'en servait aussi comme appui sur des demandes au MSPP. Donc tout le monde y trouvait quelque chose, l'information était vraiment cruciale dans ce meeting, genre d'info que le MSPP n'était même pas en mesure de donner lui-même: il ne les avait pas, ne voulait pas les donner pour ne pas perdre la face, mauvaise coordination de leur côté. Cependant nous, on avait besoin de ces informations pour prendre des directions, alors on se passait l'info par nous-mêmes. Ce n'était pas de la mesquinerie mais plutôt une façon réaliste de voir la situation, y compris les faiblesses du gouvernement, qui, quand il participe à ces réunions, nous empêche de parler librement sur comment on peut contourner ces difficultés. Aussi, parfois, il faut faire front commun contre le monstre...!!!!

le rôle du gouvernement dans le cluster officiel : je sais qu'il tenait le rôle de modérateur, tenir l'agenda, speaker, avec toujours en arrière quelqu'un de l'OMS qui, plus ou moins, prend le devant du tapis. À ce cluster étaient présent les petites ONG qui ne savaient rien sur Haïti, et venaient d'arriver et qui se demandaient comment ça se fait qu'il y avait pas de site web du mspp...!!!!

La collaboration entre ONG, est essentiellement basée sur l'échange d'information. Mais souvent des contacts se font là aussi, des rencontres se font après, des rendez-vous se

prennent, des présentations d'études. Sur le plan de reconstruction du secteur sanitaire en Haïti, le prolongement des activités des clusters n'est jamais fini. Le petit comité s'est estompé avec l'urgence choléra, on n'avait plus le temps de le faire.

Dans le cluster général: on se rencontrait, au début du choléra, tous les 2 jours, puis 3 fois/semaine, 2/semaine, 1/semaine...: le cluster général intervenait sur le cholera seulement. Maintenant le cluster général est 1/semaine, une fois sur le choléra, l'autre sur le post-séisme le petit comité n'est toujours pas réhabilité, mais entre nous, on en parle, on aimerait ça!

On l'aime car en plus de ce que j'ai dit, je pense qu'il y a pas mal de ventilation. On partage nos difficultés, frustrations envers le gouvernement, parfois le peuple, les lenteurs, l'OMS aussi, le CDC américain qui nous demande du reporting +++ mais qui ne nous donnait pas grand chose en échange (là, c'est beaucoup mieux...)

À côté du cluster santé, MDM fait partie de la coordination de la coopération canadienne. On est quelques ONG en santé, plusieurs tous secteurs confondus. On est réuni tous les 2 mois. Plus de l'échange d'info que de la coordination même. On fait le CLIO aussi, ONG locale gérée plus par des expatriés que des nationaux. Regroupement d'ONG internationales et nationales. Ils font du plaidoyer et des commissions sur toutes sortes de sujet, pour mettre en commun le savoir des ONG, ils peuvent produire des documents d'appui, des recommandations à différents groupes dont le gouvernement. C'est un groupe passablement écouté dans la communauté ici. On fait le sous cluster santé reproductive, sous cluster santé mentale. Il y a eu un temps, le cluster clinique mobile, on y était, il n'existe plus, il a été regroupé avec le général, il n'y a malheureusement pas de cluster VIH!

Comme difficultés rencontrées en adhérant à plusieurs coordinations, pas le temps de les faire tous! C'est un peu pour ça, qu'on mandatait le représentant OMS du petit comité pour nous rapporter les grosses nouvelles des autres clusters! Mais si on a assez de staff, on se divise la tâche et chacun fait son cluster dans son domaine.

Comme intérêt, ça permet de rester branché et c'est super important, évidemment!

Ici, si on ne se coordonne pas, on finit pas se piler sur les pieds sur le terrain, car nous sommes nombreux! Un avantage aussi, on voit mieux qui décide quoi et à quel moment. Ça aide beaucoup quand on a soi même à prendre des décisions qui impliquent des autorités on sait ou aller, on est plus efficace. C'est donc un bon coup de main dans les processus de prises de décision.

Une coordination idéale pour une réponse humanitaire efficace et à long terme, cela passerait par un gouvernement fort, pas détruit, comme il l'a été ici, donc éprouvé, dévasté, non en

mesure de le conduire, bon leadership, surtout aussi, une continuité dans le leader du cluster. on a eu du roulement, genre 1 gars de l'OMS parachuté du cambodge pour 1 mois: il n'a pas pu faire beaucoup!

Pour des rapports de force entre des ONG sur le terrain, les MSF font à leur guise, mais ça c'est connu!!!!

L'OMS, de concert avec le ministère de la santé, a souvent annoncé les besoins et fait état de la situation post-séisme, surtout pour les besoins en santé. Pour les besoins en eau, c'était le cluster wash, mais je ne sais pas quelle ONG/ministère était impliqué. Pour les déplacés dans les camps, IOM était le franc leader, avec beaucoup de partage d'info. OCHA a essayé de centraliser tout ça, avec des bulletins hebdomadaires résumant la situation. Théoriquement, ces bulletins touchaient tous les domaines à couvrir, mais les infos étaient, vues du terrain, résolument trop optimistes!!! On dira par 'des faussetés', mais bon. Dire qu'il y a tant de milliers de latrines installées, sans dire que plus de 80% d'entre elles ne sont pas fonctionnelles (car personne ne s'en occupait), il y un gap d'information!!! Il n'existe pas de système de répartition des ONG dans les clusters. En santé, disons que dans la première semaine post-séisme, l'OMS dirigeait, à partir du cluster santé, le trafic un peu: qui va à droite, qui va à gauche, en répartissant les grosses pointures (les croix-rouges, les amerloques, ...) (les MSF n'étaient jamais là!) dans les différentes petites villes à couvrir, ou les grandes zones de Port-au-Prince. Puis, il y avait la répartition sur le terrain, entre les ONG mêmes, des parcelles d'hôpital à occuper: "toi à droite, moi à gauche. Ah, tu fais de la chirurgie abdominale toi aussi! Je ne le savais pas..." Avec le temps, les ONG se sont placées, des analyses de besoins sont sorties, et ces besoins étaient annoncés au cluster santé, ou allaient les dernières ONG moins expérimentées avec le pays. Ces besoins étaient aussi annoncés au "petit comité", donc ce sous-cluster sur invitation dont je te parlais la semaine dernière. À ce que je sache, ces besoins n'étaient pas listés sur le web. À coup sûr, rien de vraiment bien organisé, formel, complet, et mis à jour. Ça me rappelle, aussi, qu'il y a eu quelques essais, de différents groupes (surtout américains, ils ont beaucoup de \$\$\$!), qui sont venus, avec l'ambition de tout recenser en services de santé. On était régulièrement sollicités pour leur dire tout ce qu'on faisait, afin de faire un mapping, mais l'info ne nous revenait pas: recensements incomplets, roulement de leur expatriés, manque de participation du gouvernement (désorganisé et dévasté), donc mapping difficile à faire. Résultante pour des ONG comme nous: on ne voulait plus répondre à ces demandes de mapping!!!

B9) Entretien Protos : représentante résidente

Historique et Missions : Protos existe depuis plus de 25 ans en Haïti et on travaille essentiellement sur les problématiques de l'eau, d'hygiène et assainissement (bassin versant, barrage, assainissement, irrigation) toujours avec des partenaires locaux associations et mairie). Nous travaillons dans plusieurs départements d'Haïti.

Nous faisons surtout de la recherche de financement, les relations avec les bailleurs de fonds. Avec nos partenaires locaux de terrain, nous faisons du renforcement de capacités. Après le tremblement de terre, nous travaillons surtout dans l'assainissement.

Les structures de coordination auxquelles nous adhérons

PEPA plate forme eau potable assainissement, qui rassemble des ONG, plate forme reconnue par la DINEPA, CLIO

Relations avec le gouvernement :

Les autorités locales sont toujours impliquées à nos différents projets. Nous ne pouvons pas mettre en œuvre un projet d'eau et d'assainissement sans l'aval de la DINEPA ; il y a une loi cadre de la DINEPA qui organise le secteur et nous sommes bien contents de l'avoir ; ça n'existe pas encore pour l'irrigation et c'est bien dommage.

Avec les mairies nous renforçons leurs capacités à travers des formations pour les responsabiliser, c'est intéressant seulement, il y a un problème de mémoire et de permanence car à chaque fois qu'il y a de nouvelles élections, tous les employés s'en vont et avec toutes les formations qu'ils ont reçues. Il faut tout refaire à chaque fois. Ce serait intéressant qu'il y ait un service de permanence dans les mairies, des fonctionnaires qui restent même après les élections pour pérenniser les formations reçus et pour un meilleur fonctionnement des mairies.

Les mairies sont incluses dans toutes les discussions, tout dépend du fonctionnement de la mairie et des capacités de leadership et de coordination du maire, mais nous les impliquons.

Normalement, les ONG n'ont pas le droit de mettre en œuvre un projet dans une zone sans l'accord de la mairie, mais beaucoup d'ONG le font sans aucune représailles de la mairie. Dans la réalité, les mairies n'ont pas les moyens de coordination. Les maires ne sont pas les personnes les plus capables, ce sont des gens populaires simplement dans leurs zones.

Sans moyens pour les mairies, c'est impossible pour elles de coordonner les actions des ONG. Elles n'ont pas de capacité d'archivage, rien du tout. Dans ces conditions, la coordination est vraiment très difficile.

A la DINEPA, il y a un effort qui se fait pour la répartition, ils font une cartographie qui présente les besoins en fonction des zones dans lesquelles ils enverront les ONG en. Pour que ça marche, ils doivent travailler avec les bailleurs de fonds.

Le cadre d'échange avec les bailleurs de fonds ce sont les tables sectorielles où sont présents les représentant des ONG, du gouvernement et les bailleurs de fonds et dans lequel le gouvernement présente ses priorités.

La répartition des acteurs sur le terrain se fait souvent par les bailleurs et c'est très dommage, car les bailleurs ont leurs zones de prédilection. Alors que les ONG de développement présentes depuis bien longtemps connaissent mieux le terrain.

Bailleurs de fonds : Union Européenne, Gouvernement Belge, fondations,

Relations avec d'autres organisations

Le problème des ONG sur les mêmes terrains c'est l'harmonisation de leurs actions, s'il ya une organisation qui demande la participation de la population et une autre qui ne la demande pas, celle-ci ne voudra pas participer d'où l'intérêt des coordinations entre ONG comme la PEPA. Pour la DINEPA aussi, c'est intéressant d'avoir un seul interlocuteur dans le secteur qui sert d'interface pour tous les autres.

Les bailleurs de fonds comme l'Union Européenne nous mettent en concurrence, et c'est très dommage.

Il existe aussi des consortiums où les organisations se mettent ensemble pour réaliser un projet.

Difficultés de la coordination cluster : la principale difficulté que j'ai notée au début de la coordination de l'urgence, c'était l'usage de la langue : au début les réunions cluster étaient dirigées en anglais dans un pays où les langues nationales sont le créole et le français. Comme une ignorance de la réalité du pays.

B10) Entretien Service Chrétien Haïti, responsable administrative

Historique et mission

Organisation œcuménique créée en 1954. C'est la plus ancienne organisation. Elle a été créée à la suite du cyclone Hazel par une organisation américaine. En effet le gouvernement d'Haïti avait demandé de l'aide à la suite du cyclone. En réponse à cette demande, l'organisation a regroupé plusieurs églises protestantes d'Haïti dans un projet d'organisation : le Service Chrétien d'Haïti.

Au départ, l'organisation travaillait dans l'urgence. Après 1986, date correspondant au départ des Duvalier, l'organisation a commencé à s'intéresser au développement communautaire, agriculture, élevage, sécurité alimentaire. Mais, compte tenu de la réalité de l'urgence récurrente en Haïti avec des cyclones toutes les années, Le SCH continue à mener des actions d'urgence quand il y a besoin, en plus de ses projets de développement. C'est ainsi que nous avons participé à la réponse au séisme du 12 janvier. Après le séisme nous avons mis en œuvre un projet de soutien aux personnes handicapées par la catastrophe.

Financement :

Pour le financement des actions, les bailleurs de fonds ne nous laissent pas la possibilité de concevoir les projets par rapport aux problèmes que nous identifions, ils nous imposent des zones d'action qu'ils ont choisies au préalable.

Nous bénéficions des financements de nos partenaires étrangers, des organisations chrétiennes hollandaises précisément.

Les ONG internationales gèrent la majorité des fonds. Les ONG locales sont surtout des sous traitantes. Les bailleurs de fonds financent les ONG internationales et ces dernières attribuent une partie du financement aux ONG locales, pour la réalisation sur le terrain. Il y a dans le financement des intermédiaires inutiles. Cet état des choses, crée une frustration chez la majorité des acteurs locaux, car en situation de sous traitants, nous sommes contraints de réaliser des projets tels qu'ils nous sont donnés même si parfois ils ne tiennent pas compte des réalités du terrain, nous n'avons pas trop de capacités de modification.

Relations avec le gouvernement :

Dans la réalisation de nos différents projets, nous travaillons avec les mairies, les autorités locales et les leaders communautaires.

Pour la sécurité alimentaire, le gouvernement travaille depuis longtemps sur le plan de la sécurité alimentaire.

Nous travaillons, donc avec le ministère de l'agriculture dans la réalisation de nos projets. Nous sommes aussi enregistrés au ministère de la planification.

Participation au cluster :

Notre principale action d'urgence était le soutien des handicapés du séisme. Nous avons donc participé aux clusters qui s'occupent des personnes handicapées au début de la catastrophe, mais ce n'était pas très intéressant pour nous car il y avait beaucoup trop de discussions pas très productives. Ça demande du temps qui s'avère gaspillé. Nous estimons que ce temps peut être utilisé pour travailler pour nos cibles. Nous avons donc cessé d'y aller.

Nous sommes par ailleurs membres de plusieurs plateformes telles que CLIO, CONHANE. Ce sont des espaces d'échanges avec d'autres membres de la société civile sur des sujets communs. Le président du Service Chrétien d'Haïti est aussi président de la CONHANE (conseil Haïtien des acteurs non étatique)

B11) Entretien Haïti Response : Fondatrice

Haïti Response s'est créée après le séisme, parce que nous sommes des personnes formées victimes du séisme. Nous devons nous organiser pour nous prendre en charge nous-même au lieu d'attendre des gens qui viennent d'ailleurs et qui ne connaissent pas nos réalités. On se dit qu'on est plus apte à s'aider et à aider les autres.

Les premiers jours suivant le tremblement de terre était difficile pour tout le monde, mais au mois de février, nous avons décidé de créer Haïti Réponse. Nous avons des cas très proches de nous et donc nous n'avons pas besoin de dépenser beaucoup d'énergie pour faire des recensements, nous nous sommes aussi intéressés à des personnes déplacées à cause du séisme. Nous avons créé une école pour accueillir des enfants traumatisés par le séisme. Nous sommes sur le point de légaliser cette école au niveau du ministère de l'éducation.

B12) Plan International, Coordinatrice gestion des risques et des désastres

Plan existe en Haïti depuis 30 ans dans les secteurs éducation, santé, gestion des risques et des désastres.

Dans le volet gestion des risques et des désastres, nous travaillons avec l'Etat et aussi avec les communautés. Notre ministère de tutelle c'est le ministère de l'Intérieur et des collectivités

territoriales. La Direction de la Protection Civile et précisément l'institution de ce ministère qui est la plus proche de nous. Nous participons au renforcement des capacités de la Direction de la protection Civile dans le cadre de la formation des communautés pour répondre efficacement aux urgences.

Normalement, toutes les organisations qui participent à la gestion des risques et des désastres font partie d'une entité du système national de gestion des risques et des désastres nommé GACI (GROUPE d'appui à la coopération internationale). Au début, il n'y avait que les nations unies, mais maintenant, il ya toutes les ONG.

En plus de faire partie de ce groupe, nous intervenons aussi au niveau de secrétariat. Cela permet de la gestion des risques et des désastres. Nous travaillons au niveau thématique éducation et sensibilisation du public. Nous travaillons dans ce cadre sur la stratégie et les activités nationales. Nous finançons des activités et parfois nous implémentons des activités de la stratégie nationale pour la DPC.

En situation d'urgence, le secrétariat permanent se change en Centre d'opération d'urgence nationale. C'est à ce niveau qu'on fait la coordination de toutes les actions, qu'on élabore le rapport et que toutes les décisions se prennent.

Pour renforcer la capacité du système, nous mettons en place des comités de protection civile. Ce sont des bras opérationnels pour la protection civile qui, en situation normale, préparent les communautés à l'urgence et en situation d'urgence collectent des données sur le terrain pour les transmettre au bureau chargé de les traiter pour l'élaboration du rapport national.

Nos relations avec les autres acteurs humanitaires : généralement, au niveau du comité thématique qui regroupe plusieurs ONG, nous menons des projets communs avec d'autres ONG. Nous avons des rapports directs avec plusieurs agences de l'ONU.

Si je fais un projet et que l'organisation est déjà implantée dans ce domaine, on lui demande de travailler en partenariat avec elle.

Dans ces comités thématiques, il y a toujours un représentant du ministère de tutelle concernée. Leur rôle est la prise de décision. En cas de grande catastrophe, le président de la république préside le comité d'opération d'urgence pour la prise de décision en cas de besoin.

Pour la réponse au 12 janvier, les trois premiers jours, l'Etat était très absent. Peut être parce qu'on n'a pas l'habitude de vivre ce genre de situation ici en Haïti, peut être parce que l'Etat lui-même a été très touché et que beaucoup de responsables avaient eux-mêmes perdu des membres de leurs familles.

Même s'il n'y avait pas une présence directe de l'Etat, les comités de protection civile qui étaient présent sur le terrain pour apporter les premiers soins et faire passer les informations aux familles représentaient en quelque sorte la Direction de la Protection Civile.

Toutes les organisations qui veulent travailler avec ce comité le peuvent, c'est un comité indépendant qui n'appartient à aucune organisation. Certaines organisations arrivées sur le terrain soutenaient le comité dans ses actions (c'est un comité basé sur le bénévolat).

Les difficultés rencontrées par ce comité étaient : les effectifs réduits, le manque de logistique pour les soins (civière pour transporté les blessés, ordinateurs pour le traitement des données etc...)

Tous les clusters avaient un lien avec la gestion des risques et des désastres.

Après le tremblement de terre, il ya eu beaucoup de monde venu pour aider, des personnes qui ne connaissaient même pas la réalité du terrain. Il y avait un gros problème de coordination même au sein de l'organisation.

Les clusters ont eu des difficultés au début, mais avec le temps ils ont beaucoup contribué à organiser l'aide sur le terrain.

Après l'urgence, Plan se retire petit à petit des activités qui n'étaient pas d'urgence pour renouer avec les activités de développement.

L'Etat dans la coordination : je pense que l'Etat a beaucoup appris de cette expérience, ils se sont rendus compte de leurs faiblesses, ils se sont rendus compte qu'ils n'avaient pas assez de cadre et maintenant, il essaye de se restructurer pour mieux répondre à une prochaine urgence. Je crois que s'il y a une autre catastrophe, il y a aura une meilleure coordination.

B13) Word Vision Haïti : Responsable programme de développement

L'organisation et ses missions : Nous travaillons dans le parrainage d'enfants. A travers le parrainage d'enfants, nous faisons le parrainage des communautés. nous développons alors des projets d'éducation, d'agriculture, de santé, réduction de risque, plaidoyers et réponses aux urgences, à travers le Programme de développement de Zone (PDZ).

Le choix des zones se fait en fonction des difficultés d'accès que rencontrent certaines zones. ou alors, suivant la demande des responsables de communauté ou de la population. Le travail de terrain se réalise en partenariat avec les communautés concernées.

Il y a aussi des projets que nous menons qui sont des réponses à des appels à projet de bailleurs de fonds.

Financement : nous avons plusieurs types de financement tel que les financements des bureaux de support World Vision de différents pays : USA, Canada, Grande Bretagne et de l'USAID.

Relations avec les structures de l'Etat :

Nous sommes enregistrés au ministère de la planification et nous leur fournissons un rapport annuel de nos activités

Dans le domaine de l'éducation, Nous construisons des écoles en partenariat avec le ministère de l'éducation. Nous participons à la formation des maîtres. Nous signons des protocoles avec certains ministères notamment

Participations au cluster : nous sommes membres actifs de tous les clusters liés à nos secteurs d'activités. J'ai noté une faible implication nationale, de l'Etat dans la gestion des clusters peut-être liée au fait que l'Etat a été très touché par le tremblement de terre.

Au début, il y avait un manque de coordination entre les organisations, comment travailler ensemble et comment s'organiser. Même si les priorités étaient définies, il manquait le mécanisme de suivi et d'évaluation. Il y avait aussi un manque de connaissance réel du terrain pour les acteurs nouvellement arrivés sur le terrain, une espace de concurrence entre les ONG lié au désir de visibilité, chacun voulant montrer que sa méthodologie de travail est la meilleure.

Même du côté des bailleurs, certains donnaient le même financement à plusieurs organisations qui exécutaient les projets dans le même domaine et aux mêmes endroits. C'est dire qu'il y avait un problème de coordination même au niveau des bailleurs de fonds.

Avec le temps il ya une quelques améliorations, mais ce n'était pas évident

Pour améliorer la coordination, il faut un plan clair national du gouvernement qui définit qui fait quoi et qui assure le suivi des actions des ONG. S'il n'ya pas un régulateur pour coordonner, il y aura toujours des problèmes.

La faiblesse de l'Etat apparaît parfois comme une opportunité pour les ONG qui se sentent libres d'agir à leur guise sur le territoire. Il faut au niveau du gouvernement un système qui permette de gérer et de contrôler leur travail.

Les ONG ont certes leurs responsabilités dans le manque de coordination des actions humanitaires, mais le problème est aussi au niveau du gouvernement qui n'arrive pas à mettre

les balises qu'il faut pour canaliser les aides disponibles. Comme on dit chez nous « quand tu laisse l'espace ouvert, les cabris s'y mettent »

Il faut dire que les premières arrivées d'ONG en Haïti remontent aux années 1960 avec les premiers cyclones qui ont ravagé les villes. Mais l'affluence des ONG comme on connaît aujourd'hui existe depuis 1986, l'année du départ des Duvaliers où L'Etat d'Haïti a perdu sa stabilité politique et le contrôle réel de son territoire. L'instabilité politique a par ailleurs entraîné une instabilité économique et sociale. Avant 2010, le pays a connu une succession de crises politiques pendant lesquelles plusieurs personnes quittaient Haïti. On a assisté progressivement à une démission de l'Etat dans la prise en charge des besoins de base des populations surtout dans les zones reculées si bien qu' à un moment donné, celui-ci s'est presque fait remplacer par les ONG.

Partenariat avec d'autres organisations du même secteur : nous essayons, dans la cadre du parrainage d'éviter la duplication d'activités avec les autres organisations qui font la même chose que nous.

Mais il existe une certaine compétitivité dans la recherche de fonds auprès des bailleurs de fonds.

Il y a plusieurs systèmes de coordination en Haïti ce qui fait que toutes les organisations ne passent pas par le même chemin. Cela entraîne le non respect des normes. Il faut une coordination centrale coordonnée par l'Etat qui fixe les priorités. Il y a un manque de leadership de l'Etat si bien que dans certains cas, ce sont les ONG qui prennent l'initiative de coordonner leurs actions entre elles.

Quand un système de coordination est mis en place par le gouvernement et avec la participation des organisations (un gouvernement fonctionnel bien sûr, pas comme celui que nous avons en Haïti en ce moment), le gouvernement fonctionnel définit les mécanismes d'action et en assure le suivi.

Le problème auquel on doit faire face en Haïti, c'est le problème de gouvernance et de leadership qui relève du gouvernement en premier et embarque les ONG ensuite.

C'est le gouvernement qui devrait fixer les règles de travail des ONG sur la base des problèmes réels observés. Sachant qu'Haïti est une zone où l'urgence est récurrente, les systèmes de coordination doivent être planifiés en amont et de manière permanente. Ce qui arrive souvent c'est qu'on est surpris par l'urgence et on essaye de coordonner.

Quand il y a beaucoup des problèmes à satisfaire d'un coup et qu'il y a un manque de coordination, l'échec de la réponse est assuré. La coordination prend du temps, c'est pourquoi, il faut un leadership qui doit être pris à tout moment pour éviter qu'on ait à planifier la coordination pendant l'urgence.

Le fait que le gouvernement ne s'impose pas pour la coordination globale des ONG fait que certaines ONG esquivent l'administration publique.

B14) Entretien Tearfund, conseillère en gestion des désastres

L'organisation et ses missions : ONG britannique, nous avons 2 approches : des programmes de développement pour lesquels nous travaillons avec des partenaires locaux beaucoup d'organisations chrétiennes pour la plupart, Et des réponses d'urgences assurées par nos propres équipes. Après le tremblement de terre, nous avons envoyé un « disaster management » et une équipe pour la réponse à l'urgence à travers la distribution des kits alimentaires, de l'eau, de la nourriture. Nous travaillons donc à la fois comme bailleurs de fonds pour nos partenaires locaux dans le cadre des programmes de développement et comme ONG d'urgence quand il ya urgence. Mais nous avons un statut d'ONG.

Ses financements : Les fonds que nous gérons proviennent des communautés religieuses d'Angleterre, mais nous avons aussi les fonds de l'Union Européenne.

Gestion des Partenariats locaux : On s'assure que les projets et les méthodes de travail de nos partenaires répondent aux normes internationales. Nous avons élaboré un document stratégique avec les priorités de Tearfund pour les actions. Ce document stratégique oriente nos choix de partenaires et de projets. Il peut arriver que certains de nos partenaires nous proposent des méthodes ou des projets qui ne correspondent pas à notre vision, nous préférons qu'ils choisissent eux-mêmes bien sûr mais dans ces cas, nous discutons avec eux pour leur expliquer et adapter le projet. Il peut arriver que nos partenaires nous convainquent de la nécessité de leur approche pour certaines situations et nous acceptons.

La coordination de l'Etat :

A part la DINEPA qui assure une bonne coordination au niveau de l'eau et de l'assainissement, les autres ministères ont été très touchés par le tremblement de terre et ont

très peu de leadership dans leurs secteurs respectifs. Malgré leurs faiblesses, on ne peut pas les ignorer, on doit travailler avec eux malgré tout.

Notre enregistrement est en cours au ministère de la planification.

Pour les autres ministères, nos partenaires entretiennent des relations avec eux, mais nous même, pas beaucoup.

Nous avons eu recours une fois aux autorités locales et au ministère à Léogane pour l'autorisation de reconstruire les écoles.

Participation aux réunions de cluster : nous avons participé à plusieurs clusters, éducation moyen de subsistance, dans le but d'échanger avec les autres ONG et l'ONU.

Nous avons aussi assisté aux réunions du CCO aussi dans le même but. Avec le CCO, nous discutons des problèmes que nous rencontrons en tant qu'ONG avec le gouvernement et les bailleurs de fonds.

B15) CRS, coordonateur du programme d'urgence

Historique et mission en Haïti avant et après le séisme: Le CRS existe en Haïti depuis 1956.

Avant le tremblement de terre, il menait un programme de développement avec 396 employés répartis sur plusieurs départements d'Haïti dont celui de l'ouest. Ce programme comportait le développement communautaire et l'éducation. C'est un des programmes MYSP (Multi years systems programs) de 5 ans, financé par les USA et qui est porté par 3 organisations que sont ACDIVOCA, World Vision et CRS. Etant donc présent à Port au Prince le 12 janvier 2010, le CRS a tout de suite réagi en apportant du secours d'urgence aux victimes. Nous avons fait venir du personnel des autres départements à cet effet.

Après le séisme, nous avons reçu beaucoup d'argent pour apporter des réponses d'urgence à Port au Prince. Nous avons donc différents programmes, d'alimentation, d'abris d'urgence, Wash, Protection, moyen de vie ou cash for work, santé (secours d'urgence). Ce dernier programme de santé vise à renforcer les capacités du gouvernement d'Haïti en matière de réponse sanitaire et de secours d'urgence post catastrophe.

A Port au Prince, toutes les écoles du programme éducation avant le tremblement de terre se sont écoulées et pour le moment alors que le programme arrive à sa fin, nous ne savons pas ce que nous ferons de l'éducation après le tremblement de terre. Nous avons toujours des

programmes de développement à Port au Prince, mais les programmes d'urgence sont prioritaires pendant la phase d'urgence.

Partenariat avec d'autres organisations humanitaires : Pour certains de nos programmes, nous avons des partenariats avec les orphelinats Haïtiens et d'autres organisations telles que les Organisations de base, qui assurent l'implémentation sur le terrain.

Relations avec le gouvernement : Avec le gouvernement *Haïtien*, nous travaillons beaucoup avec les ministères de la santé, de l'éducation. Dans le système sanitaire haïtien, les hôpitaux catholiques ont une place très importante, nous renforçons donc leurs capacités en appui au ministère de la santé

Nous travaillons avec les mairies, le ministère de l'éducation pour les programmes éducatifs (renforcement des capacités des professeurs).

Financement : Nous sommes financés par les fonds privés et par le gouvernement des USA, ainsi que le mouvement Caritas du monde entier.

Participations aux clusters force et faiblesse observées: Nous avons participé à plusieurs clusters : CCCM, WASH, abris d'urgence, sécurité alimentaire, protection.

Le cluster était une bonne plate-forme de partage d'informations après le tremblement de terre, ça c'était bien.

Pour le CCCM, OIM n'a pas géré les camps et c'était pour moi une grosse faiblesse.

Pour les abris d'urgence, les coordonnateurs ont pris de bonnes décisions pour la gestion de l'espace comme celle, de donner des tapis à la place de tentes.

Comme nous étions impliqués dans plusieurs secteurs, nous avons l'obligation de participer aux différentes réunions et c'était difficile à gérer. Nous avons donc suggéré un regroupement des clusters pour une meilleure coordination globale.

Par zone d'intervention, nous travaillons en collaboration avec les organisations qui y sont présentes et pour moi, cette coordination (bilatérale) par zone entre ONG est plus efficace que la coordination cluster.

La force du Cluster WASH relève des capacités de coordination de la DINEPA qui est l'organisation gouvernementale cluster lead. Pour les autres clusters ce n'était pas toujours le cas. Lorsque les clusters leads sont des ONG, la gestion de la coordination (partage d'information,) est sélective en fonction de leurs intérêts spécifiques,

Pour les activités de reconstructions, nous attendons la planification du gouvernement, c'est à lui de nous indiquer comment agir pour que l'action soit réellement efficace.

Le gouvernement Haïtien dans la coordination de l'aide: c'est vraiment difficile pour lui. Le gouvernement a pris des décisions courageuses comme de supprimer la distribution alimentaire, pour l'abri transitoire, je pense que c'est aussi le gouvernement qui l'a suggéré au cluster OIM.

Il y a la difficulté des crises politiques qui fait qu'en ce moment, on ne sait pas trop qui décide quoi, ça retarde les choses.

La difficulté de la fermeture des camps, c'est difficile, mais il faut, et c'est au gouvernement de décider de la stratégie, nous autres nous suivrons.

C) Organisation de coordination de l'Etat d'Haïti

C1) Entretien: coordonateur de la commission de santé après le séisme du 12 janvier

Après le tremblement de terre, il ya eu beaucoup d'ONG qui sont arrivées pour apporter leur support aux victimes du séisme. C'était une situation presque ingérable vu le nombre d'ONG. avec l'OMS , on a crée dans le cluster santé différents sous groupes. Cela nous a permis de mettre une place un processus d'enregistrement au niveau du ministère de la santé, différent du processus normal du ministère de la planification.

L'objectif était de savoir qui était ou et qui faisait quoi. Avec le temps, il y a eu des possibilités de créer des enregistrements en ligne.

Au début, il y avait chaque jour une réunion de coordination. Je crois que c'était la première fois que le ministère de la santé était aussi proche des ONG. Ce dispositif continue.

On a aussi créé un plan intérimaire de réponse intérimaire.

La commission est une structure liée au ministère de la santé qui a été crée spontanément après le séisme pour coordonner la réponse d'urgence.

L'OMS c'est l'agence des nations unies qui appuie le ministère dans la coordination de la réponse d'urgence. Elle gérait notamment la base de données des organisations du cluster.

Après la période d'urgence, la commission doit intégrer l'organigramme du ministère de la santé, ce qui permettrait le renforcement des capacités du ministère dans la réponse aux urgences humanitaires.

A priori toutes les ONG du secteur de la santé se sont enregistrées dans la base de données. Sachant que le ministère est capable de suspendre leurs activités si elles ne le font pas, je pense qu'elles avaient toutes un intérêt à s'enregistrer. Le but de l'enregistrement est de savoir où se trouvent les gens, et ce qu'ils font, de manière à pouvoir orienter des organisations nouvellement arrivées dans des zones où il y en a le plus besoin.

Toutes les organisations qui s'enregistrent doivent être au courant des normes du ministère de la santé en matière de prise en charge..

La commission a été mise en place trois jours après le tremblement de terre. Les difficultés étaient dans un premier temps de trouver un espace de rencontre et administratifs et les moyens financiers pour la commission.

Il était important d'inciter toutes les organisations du secteur à participer aux réunions de coordination pour partager les informations et indiquer les priorités du gouvernement. Ce n'était pas toujours évident pour certaines organisations qui avaient l'habitude de travailler chacune de leur côté. Mais avec le temps, ils ont bien compris l'intérêt et se sont mobilisés pour les rencontres. Cette première expérience nous a permis de mieux répondre à l'urgence choléra qui est survenue quelques mois plus tard.

Le problème de leadership de l'Etat se pose à tous les niveaux, mais on peut l'expliquer sans vouloir se déresponsabiliser. Les structures de l'Etat sont là, mais il y a un problème de moyens. Je sais ce que j'ai à faire mais je n'ai pas les moyens de le faire. Les autres acteurs du secteur de la santé qui sont des acteurs privés tels que les ONG et les nations unies ont beaucoup plus de moyens que le ministère lui-même. Le leadership se construit aussi avec les moyens. Le ministère devrait pouvoir réguler et gérer les conflits entre les ONG, pour cela, il faut justement un bon leadership. Mais sans moyens disponibles, c'est difficile de se positionner comme leader.

C2) Entretien directrice de la Protection Civile

La réponse humanitaire à l'urgence du 12 janvier 2010 n'a pas été facile, mais au niveau de la gestion des risques et des désastres, nous avons l'appui de la communauté internationale à travers l'OCHA et les clusters. L'OCHA était le point focal de la coordination des acteurs humanitaires. L'OCHA vient en appui aux structures de l'Etat, c'est le point focal en matière

de préparation et de réponse aux urgences. OCHA assure la coordination des acteurs humanitaires et il y a la coordination de l'urgence qui est assurée par le Système National de Gestion des Risques et des Désastres. Nous collaborons donc avec l'OCHA dans le cadre des réponses d'urgence.

Il y a aussi des organisations qui sont des opérateurs pour le compte de la Protection Civile. Nous réalisons en ce moment une cartographie des organisations internationales qui travaillent dans ce domaine.

La DPC assure la formation des populations pour les réponses aux situations d'urgence. Avant le 12 janvier, nous avons formé des gens au niveau des ministères et des mairies pour la communication en situation d'urgence avec l'aide du programme d'appui au renforcement de la gestion publique et avec la participation d'experts des services techniques. Ces formations continuent à se faire maintenant dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne.

En plus de ces formations, il y a les formations que la DPC organise régulièrement pour les structures centrales, départementales et les communes sur la gestion des risques et des désastres. Ces formations incluent un volet important de communication.

Pour la communication en situation d'urgence, quand le COUN est activé, il y a une ère de l'information du public. Cette ère est coordonnée par le responsable du bureau de presse du ministère de l'Intérieur, qui en situation d'urgence est délégué par le premier ministre pour présider le système national de gestion des risques et des désastres. Il coordonne les activités de ce système. On y retrouve des représentants des ministères et un représentant de la Croix Rouge Haïtienne qui est un partenaire naturel pour la gestion des risques et des désastres. On a également depuis l'année dernière un représentant qui fait la coordination au niveau de la communication des acteurs humanitaires, il agit comme un agent de liaison.

Sur le contenu de la formation qui est donnée, l'objectif c'est de répondre à 4 principales questions qui sont essentielles en situation d'urgence : qu'est ce qui se passe ? C'est quoi le problème ? Que doit faire la population ? Et quel est le rôle du gouvernement, que doit faire le gouvernement pour la population ? Toute la formation vise à répondre à ces questions et à informer la population. A la fin de la formation, les participants doivent être capables d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée aux urgences et qui intègre les orientations de la directrice qui devient la directrice de centre d'opération d'urgence en cas d'urgence.

Les difficultés rencontrées dans la coordination après le 12 janvier : il y avait tellement d'ONG, les besoins étaient énormes dans le pays, c'était très difficile à gérer d'autant plus qu'au niveau du pays, les ressources étaient limitées. On n'avait presque pas de matériel de bureau. Certaines ONG n'avaient aucune organisation interne.

Il y a une stratégie mise en place dans le cadre de l'organisation de la réponse d'urgence qui donne aux systèmes des nations unies (OCHA) précisément, la mission de faire le contact avec les ONG internationales et de les orienter vers le centre des opérations d'urgence qui lui, dispose des informations nécessaires issues de l'analyse des dégâts, pour les diriger vers les zones de besoins prioritaires.

Certaines organisations s'adressent à la DPC, et d'autres encore, en fonction de leurs affinités, s'adressent à des ONG bien implantées sur le terrain qui à leur tour demandent des informations à la DPC.

Les opérateurs permanents aux projets de la DPC sont recrutés en fonction des projets et par réponse à des appels à projets.

Après le 12 janvier, le processus de coordination de la réponse d'urgence a été respecté dans certains départements, mais pas partout. Au niveau central notamment, avec la présence des hommes politiques, des grands bailleurs de fonds et de beaucoup d'ONG, c'était plus difficile de mettre en œuvre le processus.

La DPC était toujours représentée et nous essayions de faire appliquer le plan de réponse tel quel, nous participions aux discussions. Il y a eu l'activation du comité national de gestion des risques présidé par le président de la république et le premier Ministre. Le rôle de la DPC s'avérait alors secondaire.

La DPC intervient pour l'urgence, mais une fois que l'urgence est passée, elle laisse la place aux ministères sectoriels concernés.

En situation normale, la DPC mène des activités de préparation de la population à l'urgence, sensibilisation, renforcement des capacités pour réduire les risques des désastres en cas de catastrophe.

C3) Entretien avec Maxime Djery, analyste de l'UCAONG

Contexte : On dit souvent que les ONG sont là pour affaiblir l'Etat. On le dit du point de vue financier, car le budget de certaines ONG dépasse celui de l'Etat. L'Etat d'Haïti a du mal à contrôler les ONG, celles-ci viennent de l'étranger avec leurs propres moyens financiers, et certains bailleurs de fonds financent des projets d'ONG sans tenir compte des relations que

ces derniers ont avec l'Etat d'Haïti. Tous ces paramètres font que du point de vue financier, les ONG sont autonomes financièrement. Avec leurs propres moyens financiers, certaines ONG se fichent pas mal de ce que pense l'Etat d'Haïti. Concrètement, il n'y a pas vraiment une stratégie d'autonomisation de l'Etat d'Haïti au départ des ONG. Au niveau du ministère de la planification, on recherche de préférence une parfaite collaboration entre les ONG et l'Etat. On voudrait arriver à intégrer les actions des ONG dans les Programmes d'Investissement Public (PIP).

Au niveau de l'UCAONG, on rappelle aux ONG ce que disent les décrets et les délais de soumission de rapports d'activités. Si les rapports sont soumis à temps, ils peuvent être effectivement intégrés au PIP. Si par exemple une ONG a pour projet de créer des écoles dans une région donnée, l'Etat considèrera cela comme fait et investira ailleurs.

Pour dire que si les ONG fournissent leurs rapports à temps, ça permettrait d'éviter la duplication d'action.

Ce que je décris, c'est en théorie, mais dans la pratique, ce n'est pas ce qui se passe. Les ONG ne soumettent pas leur rapport et programmation à temps, il n'y a pas une réelle cellule au MPCE chargée de vérifier la pertinence des projets et les possibilités de les inclure dans le programme d'Investissement Public.

Donc pour le moment, les politiques d'autonomisation de l'Etat d'Haïti sont encore dans la phase de genèse. On ne peut pas ignorer le fait que les ONG fournissent une aide très importante à population et surtout après le 12 janvier, c'est pourquoi l'Etat ne peut pas se passer des ONG, mais essaye de construire avec eux une collaboration et un réel partenariat.

Il est vrai qu'il est difficile de contrôler les ONG en Haïti compte tenu des raisons financières évoquées plus haut, mais l'un des moyens utilisés par l'Etat est la franchise douanière. En effet, les ONG peuvent bénéficier des franchises douanières sur les biens qu'elle importe, à condition d'être légalement enregistrés au Ministère de la Planification. Ainsi, les ONG qui ne sont pas reconnues par le MINPLAN ne peuvent pas bénéficier de cette franchise. C'est le seul moyen de pression qu'on utilise au niveau du ministère pour essayer de contraindre les ONG à s'enregistrer et à soumettre dans les délais leurs rapports et programmations. Mais il y a des ONG qui, disposant de financement important propre, payent les frais de douane pour leur produits importés. Dans ces conditions, le MPCE n'a aucun contrôle ni relation avec les ONG concernées.

On n'ignore pas le travail de coordination de l'OCHA et des clusters, mais légalement, c'est le MPCE qui est l'organisation de tutelle des ONG. Mais dans la pratique, il y a deux

principaux problèmes qui se posent : un manque de personnel pour assurer le suivi et l'évaluation des activités des ONG, c'est un travail qui demande énormément de bras. L'OCHA qui s'occupe exclusivement de l'aspect humanitaire, il dispose d'une base de données importante tandis qu'au MPCE qui est chargé de gérer les ONG sur tous les plans, nous sommes 15 techniciens et la base de données est seulement en cours de création. Le peu d'information dont on dispose a du mal à être traité. Il y a un gros problème de ressources humaines. On dit souvent que les ONG sont un terrain miné dans lequel on ne peut pas intervenir n'importe comment. L'UCAONG n'est pas une structure autonome, elle dépend directement de la Direction Générale du Ministère de la Planification, qui elle-même est sous le contrôle du Ministre. Ceci nous limite dans nos actions, on doit toujours agir en suivant les recommandations du DG et du Ministre.

Les sanctions des ONG si elles ne s'enregistrent pas au MPCE : Normalement et légalement, l'Etat d'Haïti peut suspendre les activités et même retirer le statut légal des ONG qui ne déposent pas leur rapport dans les délais cela en plus de la possibilité de supprimer l'exonération douanière.

Rapports avec l'OCHA : l'UCAONG devrait être capable d'alimenter la base de données de l'OCHA compte tenu du fait qu'elle dispose normalement des dossiers de toutes les ONG. Il devrait avoir des cadres ici, travaillant de concert avec l'OCHA pour alimenter la base de données. Mais tout ça reste théorique. On sait que l'OCHA a une base de données, on en a parlé à certaines réunions, mais on n'est pas au courant des contenus. Certains cadres ici ont participé à des réunions de cluster, mais il n'y a pas vraiment de suivi, la collaboration n'est pas aussi bonne qu'on l'aurait souhaitée entre le MPCE et les clusters de l'OCHA.

Difficulté de cette collaboration : L'OCHA a une certaine autonomie financière, matérielle et logistique, mais c'est au MPCE, en tant que structure étatique d'assurer la coordination.

Rapport de l'UCAONG avec les mairies pour recenser les différentes ONG qui travaillent dans ces circonscriptions territoriales : nous sommes une petite équipe à l'UCAONG, il n'ya pas assez de personnel pour assurer ce lien qui devrait en principe exister dans le cadre suivi des ONG sur le terrain. Les ressources humaines sont très limitées. L'Etat d'Haïti ne recrute pas beaucoup, même s'il y a besoin de personnel. J'ai été formé dans une école qui dépend directement du Ministère de la Planification (Centre des techniques, de planification et de l'économie appliquées) et qui est totalement financée par l'Etat. Nous étions boursiers, c'est-à-dire que l'Etat a investi sur nous pendant 4 années. Mais à la fin de la formation la majorité d'entre nous sont allés travailler dans les ONG, 3 sur 27 seulement

travaillent pour l'Etat, parce que l'Etat n'a pas voulu embaucher tout le monde, et comme il faut bien qu'ils vivent après leurs formation...

Pour les relations avec les mairies, on a recruté une personne par direction départementale du MPCE chargée de liaison avec les collectivités territoriales qui assure la supervision des activités des ONG dans son département spécifique. Récemment on était aux Gonaïves pour la mise en place du conseil départemental de coordination et de supervision des ONG. C'est une structure prévue par une loi qui est en vigueur depuis 1989 et ce n'est qu'en 2011 qu'on essaye de la mettre sur pied. Il y a un très bon rapport avec les mairies. Pendant qu'on procédait à la mise en place des structures départementales, on consacrait un jour pour rencontrer les mairies parce qu'on s'était rendu compte qu'il y avait un gros problème entre les mairies et les ONG, il y a des mairies qui demandent des sommes énormes pour délivrer le permis d'exécution aux ONG. Nous nous sommes alors entendus sur un formulaire harmonisé de permis d'exécution valable dans toutes les mairies avec les pièces jointes à réclamer aux ONG. Le maire est le responsable de la commune, quand une ONG veut mettre en œuvre un projet dans une commune c'est à lui de donner ou non son aval en fonction du plan de développement communal. En plus, ce permis d'exécution est l'une des pièces demandées pour la reconnaissance légale de l'ONG au niveau du MPCE. Le but est de respecter le principe de décentralisation prévu par la constitution.

Relations entre les structures de l'ONU et le MPCE : on est au point des activités de cluster, le ministère et l'OCHA se rencontrent régulièrement dans des réunions conjointes où chacun présente à tour de rôle ses rapports d'activités en termes de coordination des ONG.

Il y a des réunions programmées une fois tous les trois mois au MPCE avec les ONG, seulement, ces dernières ne répondent pas toujours présentes à l'appel. C'est surtout au niveau des mairies où les projets sont mis en œuvre qu'il y a plus de facilités à contraindre les ONG à s'enregistrer de manière légale. Mais comme en Haïti on est tellement dans le besoin, avec ou sans légalité, on laisse les ONG apporter des choses aux populations dans le besoin. Parfois même, avant d'aller solliciter le permis d'exécution au niveau des mairies, les ONG commencent par entretenir de très bonnes relations avec les populations. Un exemple, si une ONG veut construire une école, elle va commencer les fondations avant de solliciter le permis d'exécution à la mairie, et si pour une raison ou pour une autre la mairie refuse, c'est la population qui va se rebeller contre elle avec comme argument : « vous ne pouvez pas nous construire d'école et vous refusez même que des gens le fasse pour nous ?... »

En terme de répartition géographique des ONG aussi, il ya beaucoup de problème, dans la Grande Anse par exemple, sur tout le département, il n'y a que 12 ONG. c'est peut-être dû au fait que l'accès n'est pas très praticable et que c'est très loin de Port au Prince (7h de route). On aurait peut être pu demander au ONG d'aller plus de ce côté du Pays, mais nous ne disposons pas vraiment de moyens de pressions. En plus les ONG tiennent surtout compte des priorités et secteurs géographiques indiqués par les bailleurs de fonds.

Relations avec les bailleurs de fonds : Le ministère travaille avec les bailleurs de fonds de manière générale, mais l'UCAONG, lui, n'a pas vraiment de relation directe avec les bailleurs de fonds.

II) Les réunions de coordination humanitaire

A) Transcription réunion de coordination cluster éducation de juin 2011

Le cluster éducation regroupe toutes les organisations qui ont des projets dans le volet éducation en Haïti. La Réunion est dirigée par le coordonateur du cluster éducation, Mohamed Salled de l'UNICEF. Il ouvre les débats, présente l'ordre du jour, organise les prises de parole... Il est l'animateur principal de la réunion.

Un an et demi après le tremblement de terre, on note l'absence de plusieurs organisations impliquées dans des projets d'éducation (nombre de présents très réduits par rapport au nombre d'organisations inscrites sur la base de données du cluster éducation). **on peut noter particulièrement** l'absence du représentant du ministère de l'éducation, co-coordonateur du cluster.. **NB : les réunions sont mensuelles à cette étape de la réponse.**

La réunion commence par un tour de table pendant lequel tous les participants sont invités à se présenter en précisant quelle organisation ils représentent et quel poste ils y occupent.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'un « open forum », cadre de discussion ouvert sur les projets d'éducation à partir d'une initiative d'une ONG spécifique. Pour ouvrir et orienter la discussion, il est demandé à une organisation de présenter un projet à partir duquel les représentants d'autres organisations peuvent exprimer leur avis, remarques, suggestions, inquiétudes, questionnement... en fonction de leurs expériences respectives sur terrain.

C'est un projet de construction d'école d'ADRA qui ouvre le débat de cette réunion du mois de juin.

Après les débats, un briefing sur le CAP 2011 (Consolidated Appeal Fund) auquel le cluster a participé suivi de quelques échanges sur : le système d'alerte par SMS mis en place pour la préparation à l'urgence (saison cyclonique), les standards d'interventions humanitaires liés aux phénomènes d'occupation des écoles par les victimes de cyclones, l'évaluation du Cluster.

Le projet de construction d'école d'ADRA :

La représentante d'ADRA commence par présenter l'organisation ADRA et son réseau international répandu dans différents pays du monde. Elle distingue les bureaux de soutien (présents dans les pays riches, activité principale de collecte de fonds et recherches de financement publics auprès de leurs gouvernements respectifs) des bureaux d'implémentation (présents dans des pays pauvres, en développement ou en situation de crise pour des réponses à des crises ou pour la mise en œuvre des projets de développement). Elle rappelle l'année d'implantation en Haïti et ses différents secteurs d'intervention (présence en Haïti depuis 1975, l'organisation met en œuvre des projets d'éducation, de santé, de préparation à la réponse aux désastres, d'agriculture et de sécurité alimentaire.

Elle précise par ailleurs le caractère non prosolitique d'ADRA. En effet bien qu'étant une organisation Adventiste (confession religieuse), elle s'intéresse à toutes les personnes dans le besoin, sans distinction d'appartenance religieuse, raciale, ...).

Le projet sur lequel s'étend sa présentation s'inscrit dans le secteur de l'éducation et plus précisément dans le cadre des stratégies de réponse à l'épidémie de choléra au niveau des écoles.

C'est ainsi qu'elle fait un récit des interventions d'ADRA dans le secteur éducatif à la suite du tremblement de terre : le séisme a provoqué la fermeture des écoles. La stratégie d'intervention d'ADRA s'inscrivait dans la logique des projets « back to school » (distribution de kits scolaires dans des écoles, formations spéciales pour des enfants en âge

scolaire vivant dans des camps pour favoriser leur reprise de classe 4 mois plus tard. Pendant l'épidémie de choléra : distribution dans des écoles des tentes scolaires, kits de prévention et de réhydrations, unités familiales de traitement de l'eau ; formation des directeurs d'écoles et enseignants aux différents usages de matériel fourni).

L'un des projets de construction d'école s'est développé à partir de l'observation suivante : il existe un village dans la commune de Carrefour où 5 % des enfants en âge de scolarité sont scolarisés. Le but du projet est la construction d'une école communale dans ce village pour favoriser la scolarisation de tous les enfants. Soumis à la mairie de cette localité, le projet bénéficie de son soutien moral. Il est financé par le gouvernement de Slovénie.

L'autre projet est la reconstruction d'une école détruite pendant le séisme du 12 janvier. Il est financé par le bureau ADRA Hollande.

Questions et réactions des participants à la suite de la présentation

Questions 1 : Comment les problèmes d'accès à l'eau sont gérés dans le cadre de ces constructions ?

ADRA dispose de foreuses qu'elle met à contribution pour ces projets. Elle entreprend aussi de systèmes de purification d'eau dans les écoles. Des constructions de latrines sont également incluses dans le projet. En effet, une école comprend des salles de classe, des bureaux pour l'administration, une cours de récréation et des latrines.

Question 2 : s'il y a un accès à l'eau courante, pourquoi faire des latrines dans des écoles au lieu de construire des toilettes modernes et résistants?

Il est prévu de construire des toilettes résistantes dans la durée du projet, mais pas pour le début car ça coûte assez cher. En attendant d'avoir les moyens de leur construction, les élèves utiliseront les latrines.

Question 3 : elle concerne les intrants distribués dans les écoles. Le nombre de bénéficiaire est souligné mais quel suivi en est fait ?

Le nombre de bénéficiaires dépend du nombre d'élèves qu'il y a dans les écoles. On effectue mensuellement un suivi dans les écoles où on distribue.

Pour les centres d'examen, c'est le ministère qui nous a donné la liste. On apporte de l'eau traitée pour les élèves qui y sont inscrits pour éviter le choléra.

Est-ce que ADRA prend en charge les coûts de traitement de l'eau initié par les responsables d'établissement ?

Non, les établissements les prennent en charge eux-mêmes.

L'animateur/coordonateur de cluster : après s'être assuré qu'il n'y a plus d'autres questions des participants, félicite la représentante d'ADRA pour sa présentation et pour leur prestation sur le terrain. Il indique qu'ADRA est considéré comme un partenaire sûr dans les interventions du secteur éducatif en Haïti. il relance le débat avec deux questions :

Les activités envisagées pour l'encadrement des enfants/élèves pendant les vacances scolaires, Le choléra est passé de l'épidémie à la pandémie en Haïti : quelles sont les stratégies envisagées dans la durée pour gérer cette endémie ? Pour lui, la mission du cluster éducation est d'éduquer les enfants à la notion de prévention au choléra.

ADRA : il y a dans les communautés (CARREFOUR) un point pour la formation des populations à la prévention contre le choléra. Des jeunes sont chargés de faire du porte à porte dans des villages pour distribuer des supports écrits portant les gestes quotidiens de prévention et pour échanger avec les familles. .

Pour terminer cette présentation, le coordonateur invite les participants à s'inscrire pour présenter leurs initiatives respectives aux réunions à venir qui constitueront, comme celle d'ADRA la base de discussion.

Briefing sur le CAP

Le coordonateur rappelle le principe du CAP (appel consolidé des fonds) : les clusters font une analyse des besoins humanitaires de laquelle ils déduisent des objectifs à atteindre et des stratégies en mettre en œuvre pour l'année suivante. Ces différents éléments mis ensemble constituent des projets. En 2011, le cluster éducation a présenté une vingtaine de projets pour le CAP sur la base des priorités telles que l'atténuation de la souffrance des enfants qui vivent dans les camps, l'appui de l'éducation dans des zones de relocalisation, le renforcement des capacités du gouvernement dans le cadre de la transition à être mieux préparer à intervenir dans l'urgence telle qu'elle se présente dans le secteur éducatif, et à cause de l'apparition du choléra, l'intégration des notions d'eau d'hygiène et d'assainissement.

L'idée de la révision à mi- parcours est que 6 mois après, on refasse l'agenda pour identifier les forces et faiblesses dans la réalisation du projet initial. Réévaluer les priorités en fonction de l'évolution humanitaire observée sur le terrain. Cette révision s'est effectuée par le Groupe Stratégie pour l'Education (GSE) en partenariat avec l'OCHA et toute la communauté humanitaire. Compte tenu aussi de la réalité selon laquelle les financements accordés étaient réduits par rapport à 2010, les budgets sollicités ont été revue à la baisse. L'une des raisons de réduction de budget disponible pour Haïti est le fait qu'il y'a d'autres situations d'urgence

dans le monde, financées par les mêmes donateurs. Par ailleurs en Haïti, la situation évolue de plus en plus vers le développement et la reconstruction, ce qui requiert un mécanisme spécifique d'appel de fonds (coopération bilatérale, CIRH, plan de coopération). C'est ainsi que 9 projets sur les 20 initiaux ont été retenus pour le CAP. Tous les partenaires étaient invités à soumettre leurs projets dans le cadre du CAP, seulement certains l'ont fait à temps, d'autres avec du retard. Les projets soumis en retard n'ont pas été présentés. Certains projets soumis à temps présentant des objectifs liés au développement (scolarité des enfants, salaires des enseignants) ne correspondaient pas aux critères d'éligibilité du CAP qui admet exclusivement des projets de réponses d'urgence à l'éducation. Bien qu'il soit difficile de distinguer de manière claire les activités d'urgence des activités de développement en Haïti, les clusters essaye d'apporter une réponse spécifique à l'urgence. il est possible qu'un lancement Cap Haïti se fasse à Genève au mois de juillet par le coordonateur humanitaire Niegel Fisher , les résultats seront partagés aux réunions du cluster.

Cette révision à mi-parcours oriente la préparation éventuelle du CAP 2012 qui se fera dans le contexte actuel en Haïti où le président Martelly a lancé le programme « éducation pour tous » qui implique la gratuité et l'obligation scolaire pour tous les enfants en âge scolaire dans les camps ou dans les zones de relocalisation. S'il y a une initiative globale qui va prendre en charge les enfants sans distinction, ceux-ci seront entraînés dans le même courant. Il y aura sûrement des changements dans les problématiques de l'humanitaire et du développement au moins pour ce qui est de l'éducation.

Après cette présentation du CAP, les participants sont invités à poser des questions sur leurs éventuelles incompréhensions sur ce sujet. Une question porte sur le contenu du projet final pour le CAP 2012. Les éléments de réponses sont les mêmes que ceux donnés pendant la présentation.

Après la réponse à cette question, l'animateur annonce les points divers :

Systeme d'alerte par sms pour les urgences présentées par un Haïtien salarié de l'OCHA : permet de donner à des directeurs d'école la conduite à tenir en cas d'urgence, des cyclones par exemple.

Présentation suivie des questions et remarques des participants. C'est toujours l'animateur qui régule Les échanges entre les participants.

Actions de plaidoyers du cluster pour la non utilisation ou l'utilisation minimale dans le temps, des écoles comme abris provisoires pour les familles en situation d'urgence. Actions menées auprès des populations et auprès du cluster abris provisoires. Cette présentation est

faite par une collaboratrice du cluster éducation, suivie des remarques et questions des participants.

Les questions ne correspondent pas toujours aux thèmes abordés ou développés pendant les réunions. Certaines organisations exposent des difficultés propres et spécifiques à elles.

C'est dans ce sens que le représentant de CBM, organisation allemande qui s'occupe des enfants handicapés, un haïtien, a partagé sa préoccupation sur la prise en compte des enfants handicapés par le cluster. A cette préoccupation, l'animateur répond par un commentaire et suggère d'utiliser les réseaux notamment d'autres clusters pour assurer une meilleure prise en charge de ces enfants. Il encourage toujours le partage d'informations.

A cette même question un autre participant, représentant une autre ONG, suggère à CBM de constituer un projet et de le soumettre à des organisations qui seraient intéressées.

Après ces échanges sur les enfants handicapés, l'animateur annonce le dernier point à l'ordre du jour : l'évaluation du cluster par ses participants. Un questionnaire à remplir est transmis à toutes les organisations du cluster. Pour appuyer et encourager les différents participants à prendre sur leur précieux temps pour bien remplir les questionnaires, l'animateur rappelle que toutes les actions du cluster se font sur la base des informations collectées auprès de ses participants. C'est un moyen important pour faire progresser les choses. « Le cluster c'est d'abord un réseau et le réseau repose sur ses membres. Les informations sont pour le cluster ce que le sang est pour la vie humaine », déclare-t-il.

Pour conclure la réunion, l'animateur remercie tous les participants et les encourage à partager leurs expériences et leurs spécificités aux prochaines rencontres.

B) Réunion du cluster agriculture : 21 juillet 2011

Une première remarque à souligner est l'absence de représentant du ministère de l'agriculture. Parmi les personnes présentes, on peut citer des représentants du PAM, de la FAO (agence de l'ONU responsable du cluster agriculture) et des ONG.

La réunion est introduite par le coordinateur par intérim du cluster agriculture, représentant de la FAO Léopold Kortekass. Celui-ci indique d'entrée de jeu le risque de plus en plus grand de diminution de la production agricole en Haïti. Il fait ensuite un rappel des points abordés à la séance précédente :

Présentation du plan de contingence du ministère de l'agriculture en discussion : Le plan a été publié par le ministère de l'agriculture il y a quelques jours ; Analyse de la flambée des prix des denrées alimentaires par Aïda du CNSA (Coordination nationale de Sécurité Alimentaire): différence entre prix indicatifs et prix réels ; Présentation de ACF (Action contre la faim) sur une expérience de foire aux semences, alternatives de distribution, ouvertures de marchés des intrants, aider les plus vulnérables des communautés à avoir accès aux intrants. Les discussions à ce sujet continuent, comment améliorer le système pour que ça devienne une approche plus durable.

Après le ce rappel, le nouveau coordonateur du programme d'urgence et de la réhabilitation de la FAO, M. Adam YAO, est présenté aux participants. Il (Léopold Kortekass) invite ensuite les participants à partager leurs remarques, idées, commentaires... éventuelles à propos de ces différents sujets.

Le nouveau coordonateur prend alors la parole pour faire le commentaire suivant:

Le ministère de l'agriculture a effectivement présidé il y a quelques jours une table sectorielle pour avancer dans la préparation du plan de mitigation à la saison cyclonique. Le même plan de contingence est donné au DPC (Direction de la Protection Civile) à cet effet. Il a fait l'objet de réserve de la part de BAD (Banque Américaine de Développement et de la Banque Mondiale. Le fait de résumer le plan de contingence à la distribution des semences heurte certains partenaires du ministère qui préfèrent des approches plus novatrices telles que l'assurance agricole. Les régions sont invitées à s'appuyer sur ce plan pour élaborer leur plan de développement agricole. Un comité de pilotage et une instance d'alerte ont été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de contingence.

Après cette remarque du PAM, Leo Kortekass suggère deux points à l'ordre du jour :

Une présentation sur l'évolution des prix des produits alimentaires par la CNSA suivie des questions et remarques, et une réflexion sur la question : Comment implémenter le plan de contingence sur le terrain à des moments opportuns.

Il donne ensuite la parole au CNSA (Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire).

La Présentation du CNSA porte sur l'évolution des prix de produits alimentaires depuis 2010.

Son représentant commence par rappeler que :

La CNSA a Mis en place un dispositif régulier des prix de produits alimentaires pour ensuite faire un état de la sécurité alimentaire en Haïti.

Il précise entre autre dans son exposé que :

« Les données de références utilisées par la CNSA sont issues de la FAO ou du ministère de l'agriculture Haïtien».

A la suite de la présentation du CNSA, Leo Kortekaas reprend la parole pour remercier l'exposant et pour ouvrir le temps des échanges sur l'exposé (questions-réponses). Les échanges sont très libres, l'animateur (Leo Kortekass) est silencieux, laisse dire, fait des observations ponctuelles de temps en temps en apportant des éléments factuels pour relancer les échanges. Il incite aussi des personnes référentes, représentants d'organisations ayant fait des présentations à des réunions précédentes, à prendre la parole pour faire des remarques et donner leurs avis sur la présentation qui vient d'être faite. Une représentante du PAM est interpellée dans ce sens. Elle partage des remarques d'une enquête à laquelle elle a participé et qui porte sur : l'impact de l'insécurité alimentaire sur la société Haïtienne.

Ensuite la parole est donnée à qui veut bien la prendre. Comme il n'y a pas beaucoup de réactions de la part des participants, le nouveau coordonateur du programme d'urgence et de réhabilitation de la FAO, M. Adam YAO se charge de conclure la réunion. Il rappelle que :

Les réunions du cluster agriculture sont désormais suspendues et seront réactivées plus tard en cas de besoin urgent.

Il invite les différents participants à :

Assurer chacun à son niveau respectif le suivi de la saison cyclonique et à participer de manière active au plan de mitigation du ministère de l'agriculture,

Il insiste bien sur le fait que :

Ce sont des priorités de l'administration sortante.

Il rappelle par ailleurs le cadre de concertation créé entre l'Etat et ses bailleurs de fonds :

La saison cyclonique est un cadre d'observation et de contact, une possible opportunité pour les humanitaires dont les bailleurs de fonds n'attendent que des images fortes pour débloquer des financements.

Il rappelle enfin aux participants que :

Toutes les formules possibles pour optimiser le pouvoir d'achat de la population sont encouragées par le cluster (cash for work, distribution d'argent, de bons alimentaires...)

En observation générale, on peut noter une co-animation de la réunion par Leo Kortekass d'une part, qui est le coordonateur du cluster national de l'agriculture par intérim, qui introduit et assume la fonction d'animateur de la réunion et par Adam Yao d'autre part, le nouveau coordonateur du cluster qui se charge de rappeler la vision et les stratégies du ministère de l'agriculture d'Haïti et de conclure la réunion.

Certains points annoncés à l'ordre du jour n'ont été abordés qu'à la conclusion, sans faire l'objet d'échange, il s'agit notamment de la question : « Comment implémenter le plan de contingence sur le terrain à des moments opportuns ? ».

Dans la gestion des prises de parole entre les participants, j'ai pu noter que les animateurs n'interviennent pas beaucoup dans les échanges qui se font entre l'exposant du CNSA et les participants dans la phase questions-réponses. La parole étant donnée à qui veut bien la prendre sans protocole, les participants sont libres de s'exprimer et de réagir sur des éléments qui les préoccupent. Les interventions ponctuelles de l'animateur arrivent soit quand les participants semblent bloqués dans leurs échanges et n'arrivent pas à se comprendre, soit quand il y a des moments de silence alors que toutes les questions ne sont pas encore abordées de son point de vue. Dans le premier cas, le rappel des éléments factuels ou opérationnels contribue à démêler la discussion tandis que dans le second cas, des incitations à la prise de parole faites à des personnes référentes entraînent ou amènent un rebondissement dans les échanges.

Par ailleurs, même en l'absence du Ministère de l'agriculture à la réunion du cluster, il y a une volonté de la part des représentants de la FAO, de rappeler que les éléments de sa stratégie constituent le cadre de référence pour les acteurs de ce secteur d'activité.

Dans sa conclusion, le « nouveau coordonateur » essaye de convertir les différences qui existent entre les organisations partenaires, en richesse pour la réhabilitation et le développement du secteur agricole en Haïti. On pourrait le paraphraser en disant que toute action est permise du moment où elle intègre le cadre de référence.

On peut noter par ailleurs le fait qu'après la réunion, le secrétariat du cluster se charge de transmettre le compte rendu à toutes ses organisations partenaires. Celui-ci comporte les recommandations du cluster et apparaît comme un support de liaison entre eux.

C) Compte rendu table sectorielle départementale agriculture



République D’Haïti

Repiblik Ayiti

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**MINISTE AGRIKILT, I,
RESOUS NATIREL
AK DEVLOPMAN RIRAL**

(MARNDR)

DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICOLE ARTIBONITE

(DDA-A)

Compte-rendu de la rencontre de la table sectorielle réalisée à la DDA-A le 27 Juillet 2011

Introduction

Nous ne sommes pas sans savoir que l’agriculture joue un rôle prépondérant dans le développement de toutes les nations, autrement dit, elle constitue la matrice mère de l’économie d’un pays parce qu’elle contribue à la diminution du taux de chômage et à l’amélioration des revenus de la population. C’est dans cette optique là que la DDA-A a pris l’initiative d’organiser des rencontres mensuelles chaque dernier Mercredi du mois entre les partenaires qui interviennent dans le Département de l’Artibonite dans le but de rechercher ou de maintenir l’harmonisation, la cohérence, la synergie et la complémentarité dans les interventions de tous les acteurs fonctionnant dans le secteur agricole plus particulièrement. Ces derniers se réunissent ordinairement au local de ladite institution. Cette démarche vise à réaliser des dialogues intersectoriels, des discussions, des échanges d’informations et les stratégies à adopter pour parvenir aux résultats escomptés. Dans cette rencontre, les rapports des activités en cours ou déjà réalisées et les perspectives sont présentés et discutés à la table sectorielle afin de dégager ensemble l’intérêt collectif.

Inscription et présentation des participants

11h³⁰-11h⁴⁵. A cette heure précise, la rencontre a débuté avec les propos de bienvenue du Directeur de la DDA-A en l’occurrence Agr. Edie **CHARLES**. Elle a été présidée par le

représentant de la FAO dans ce Département Mr **Léo** Kortekaas et le Directeur de la DDA-A. A ce moment, la présentation des participants a été effectuée, la présence de 20 participants a été observée ce jour-là dont la DDA-A, le PIA, BAC ENNERY, GIZ, APCE, CARITAS SUISSE, MINUSTAH, CARITAS, ACF, FAO, PAM. Onze institutions ont pris part à cette table sectorielle.

Ordre du jour

11h⁴⁵- 11h⁵⁰ : Immédiatement après la présentation, on a procédé à l'appréciation de l'ordre du jour. Les principaux points discutés étaient ainsi ordonnés :

- 1.- Prière : Piervil Occivil
- 2- Mots de bienvenue : Agr. Edie **Charles**
- 3- Inscription des participants
- 4- Ordre du jour
- 5- Présentation du compte-rendu de la table sectorielle précédente
- 6- Réaction des participants
- 7- Activités des partenaires
- 9- Intérêt général
- 10- Clôture et Collation

Présentation du compte-rendu de la table sectorielle précédente

11h⁵⁰-11h⁵⁵.- À cette heure exacte, le compte-rendu de la dernière table sectorielle a été présenté par Agr. Edie à chaque participant pour faire des remarques et commentaires appropriés. Après lecture, les réactions qui ont été faites sont les suivantes. C'est le cas de PIA qui a fait une remarque à la page 6 dans le premier paragraphe au bas de la ligne, elle a recommandé de mettre des activités similaires au lieu de représentant la même chose. Ensuite la GIZ a recommandé à la page 5 à la fin du paragraphe de mettre les semences seront vendues à un prix plus bas que le marché au lieu de subventionner.

Enfin, le Directeur intervenait pour dire que le rapport sera envoyé sur le site du ministère après le débat, discussion et adoption de tous les partenaires concernés par la table sectorielle.

Réaction des participants

Il n'y avait pas beaucoup de réactions, il y avait un représentant de la GIZ qui a mentionné qu'on vend l'engrais à 625 gourdes dans le bas Artibonite plus précisément à Pont- Sondé.

Activités des Partenaires

GIZ

Cette institution aura un volet de vulgarisation agricole dans les sections communales de la commune d'Ennery à savoir (Passe- Reine, Chemin neuf, Savanne Carré, Puilboreau). Elle a lancé le processus de recrutement de trois techniciens qui seront affectés dans les sections communales suivantes (Savanne Carré, Chemin neuf, Puilboreau). Elle aura les activités suivantes pour les deux prochains mois :

Quatre séances de formations, l'une sur la gestion des périmètres irrigués qui aura lieu à Savanne Carré, deux sur la campagne haricot et enfin l'autre sur l'intensité des cultures maraîchères.

Réhabilitation de trois périmètres irrigués à Savanne Carré

Une enquête pour une autoévaluation de leurs activités (Avant et après).

Les représentants de la GIZ ont mentionné que les bénéficiaires seront choisis dans les zones d'intervention. Ces derniers disaient qu'à Puilboreau, les autorités locales divisaient cette section communale en cinq blocs pour eux. Et enfin cette institution a reçu de la FAO 29 kg de semences de maraîchages dont 9 kg de tomates puis 20 kg de choux de variété k.kcross.

PIA

Les principales activités de cette institution sont les suivantes :

Distribution de 5 tonnes de semences à Savanne Carré et 4 tonnes de semences à Marmelade. Son pouvoir germinatif est compris dans cet intervalle là 85-98%. Les semences distribuées sont le pois noir local, icta ligero, arrojito negro, choux de variété résistante (10 kilos), plantules piment piqué de variété locale (2500), les planteurs auront à rembourser 2 marmites et demie de graines qui seront vendues par le CMS à la première récolte. À noter que le central de ce dernier sera placé à Mapou Rollin une localité de la deuxième section communale d'Ennery (Passe Reine). Cette institution a mentionné que chaque bénéficiaire aura la possibilité de recevoir 2000 gourdes de semences, dans les 2000 gourdes, le PIA finance 1000 gourdes, ils auront un crédit de 500 gourdes puis ils rembourseront les 500 gourdes à cette dernière. Et enfin le PIA est à la recherche d'une zone à Labranle pour la mise en place du CMS, ce choix sera fait avec le dialogue des fédérations.

FAO

Les principales activités de cette institution sont les suivantes :

Renforcer les boutiques intrants qui existent déjà.

Production de semences en cours avec le service national de semence du MARNDR.

Des séances de formation sur le choléra.

DDA-A

Les principales activités que cette institution a en perspectives sont les suivantes :

Inventorier toutes les données pluviométriques du Département.

Réaliser des visites sur les bassins versants dans le but de voir quel lieu qu'on va mettre le pluviomètre.

Colmater les brèches pour la saison cyclonique.

Vacciner les animaux dans le Département afin de combattre les maladies suivantes : PPC, Charbon, Newcastle, la rage.

Distribuer des matériels pour l'Apiculture à Pierre Payen.

Sensibiliser et présenter les organisations paysannes sur le projet d'élevage.

Faciliter aux organisations paysannes d'avoir des centres de production de semences.

Créer un service observatoire.

Et enfin cette institution a reçu du MARNDR des cartes de gestion des risques

PAM

Actuellement cette institution assiste les patients pour le choléra.

ACF

Les lignes suivantes témoignent les différentes activités de cette institution :

Suivies des parcelles de haricot.

Formation pour les organisations paysannes qu'elle travaille.

Formation pour les fournisseurs de semences (Terre neuve, Marmelade).

Distribution des brouettes, des pulvérisateurs.

Formation sur le PGR (Prévention et gestion des risques), sur les semences, le renforcement des capacités.

Enquête (Avant et après la distribution).

CARITAS

Cette organisation a plusieurs projets en perspectives. On peut citer par exemple : un projet à bas de marchand soumis à l'union européenne mais pas encore retenu, les différentes activités qu'elle aura dans ce projet sont les suivantes :

Réhabilitation d'un système d'irrigation, ce dernier va être en béton.

Erection de 50 km de murette dans les ravines afin de protéger 180 hectares de terres.

Plantation de vétiver dans les versants.

Amélioration des semences.

Supporter des activités génératrices de revenus des paysans.

Le déroulement de ces activités est prévu entre le mois octobre ou novembre, même si l'union européenne ne les finance pas, elle réalise quelques activités précitées avec le fonds disponible. Elle réalise une enquête sur le bas de marchand.

Un projet d'Agriculture durable qui va s'étendre sur 3 ans dans la commune de Marmelade et d'Ennery, actuellement 150 Agriculteurs reçoivent des séances de formations sur le renforcement des organisations. Elle insiste sur l'amélioration du système d'élevage (Caprin), elle a distribué 15 Caprins (8 à Marmelade et 7 à Ennery) dont 5 boucs de races améliorées et 10 chèvres locales, dans la commune d'Ennery, elle a choisi 75 agriculteurs à passe reine, descahos.

Le dernier projet, c'est le projet après Thomas, il a une durée de 6 mois, les principales activités de ce projet sont les suivantes :

Erection de sept citernes à St Michel de capacité de 19.6 m³, une à Puilboreau et une à Lalomas.

Distribution des outils et des semences dans le Département (15 tonnes de haricot).

Incorporation du crédit de bétail à Marmelade et Ennery.

Formation des usagers sur l'élevage.

Toujours dans le même projet, elle distribuera :

100 Caprins dont 25 de races améliorées et 75 de races locales

80 courés et 130 femelles enclos

VII- Intérêt général

Plusieurs remarques ont été faites :

Pour la FAO, elle ne cesse pas de féliciter l'initiative que le Directeur a prise pour réunir tous les acteurs ou partenaires oeuvrant dans ce secteur autour d'une table, elle encourage les autres ministères clés à faire la même chose afin de mieux communiquer avec la population.

Actuellement, la FAO discute avec les autres partenaires qui ont déjà des expériences dans la mise en place des boutiques intrants, cette dernière a plaidoyé pour que les planteurs aient accès aux boutiques intrants à proximité de leur localité.

Et enfin, cette institution aura des formations sur les semences et elle va faire venir un Agronome prophète pour faire cette formation. Puis elle demandait au Directeur, le rapport concernant le suivi des ONG.

Pour le PIA, il encourage de faire participer les planteurs en partie dans la distribution des semences.

Pour la DDA-A, elle a sollicité un représentant de l'ASTL dans le Département, elle a promis de faire parvenir aux partenaires les données de l'enquête du recensement général agricole.

Actuellement, il y a un centre de production de meuble en bambou à ST MICHEL

Conclusion et Recommandations

Somme toute, les différentes partenaires se réunissaient autour d'une table pour partager les informations entre eux afin qu'il y ait une cohésion, une synergie dans les interventions dans ce Département.

Après les discussions entre eux les recommandations suivantes ont été faites :

FAO encourage les autres ministères clés à organiser une table sectorielle.

FAO cherche une alternative pour que les planteurs aient accès aux boutiques intrants à proximité de leur localité.

PIA propose de faire participer les planteurs en partie à la distribution des semences.

DDA-A propose de faciliter aux organisations paysannes d'avoir des centres de production de semence.

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION TABLE SECTORIELLE AGRICOLE
TENUE LE 27 Juillet 2011**

Nom et Prénom	Institution	Fonction
Province Guimard	BAC/E	Membre
Chancy Edrisse	BAC/E	Tech. Agricole
Charles Pikring Fedlex	GIZ	Ing-Agr/Resp-VA
Antoine Clarque-Herick	GIZ	Ing- Agr/Resp-BI
Simonneaux Mathilde	PIA	Consultante
Elias Albert	APCE	Secrétaire générale
Saint Fort Colin Mackendy	DDA-A	Agr. Résident
Piervil Occivil	DDA-A	Assistant Tech.
Annette Schifferli	CARITAS SUISSE	Délégué
Dasilva Alyrio	MINUSTAH	RHDC
Joachim Watteau	CARITAS	Resp Prog Agr/En
Susanna Morrison	ACF	Resp. Prog Agr
DERVIL Guerby	ACF-Gves	Adj. PM sec. Alim
Joseph Faustin	MINUSTAH	F.a forces
LEO kortekaas	FAO	Coordonateur
Charles Edie	DDAA/MARNDR	Directeur
PAUL Montrose	DDA-A/PIA/EQ	Assist.Tech
Derisma Rénal	DDA-A	Agr. Résident
Jean Baptiste Lubens	PAM	Agent de suivi
Sival Witchenco	DDAA/PIA	Assist.Tech

III) Revue de presse sur l'humanitaire Haïti

Qui ? L'organisation de presse	Quoi ? Titre de l'article	Quand ? Date de publication	Comment ? Approche et résumé de l'article	Où sources
United nations radio	OCHA : amélioration de la coordination humanitaire en Haïti	26 janvier 2010	Il indique les difficultés que rencontrent la coordination humanitaires en Haïti après le séisme (séisme en centre urbain très dense, difficultés de distribution de l'aide à toute la population de manière instantanée, les travailleurs humanitaire se déplacer sur de tas de décombres), fait état des actions menées (les armées américaine et canadiennes, facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire) et des besoins prioritaire (des tentes et notamment familiales)	www.unmultimedia.org
Planète vivante	La coordination des affaires humanitaire dans le cas du séisme d'Haïti : L'OCHA	22 janvier 2010	Défini l'OCHA par rapports à l'ONU et ses missions (L'OCHA (Bureau des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires) est en quelque sorte le bras droit du Secrétariat de l'ONU et il est chargé de réunir les acteurs humanitaires pour assurer une réponse cohérente aux situations d'urgence. La mission de cette agence est de mobiliser et de coordonner efficacement l'action humanitaire en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux afin d'alléger les souffrances humaines lors de catastrophes et de situations d'urgence, mais aussi soutenir les droits des personnes dans le besoin, promouvoir la préparation et la prévention, et faciliter des solutions durables	http://planetevivante.wordpress.com
Québec 89	Haïti, difficile de coordonner l'aide humanitaire	31 janvier 2010	Il commence par relater une scène de distribution d'eau potable aux sinistrés du tremblement de terre au camp de tente de Léogane («Nous avons là de quoi approvisionner 10.000 personnes», se félicite l'un des organisateurs de la distribution, chapeauté par l'Office International des Migrations) pour indiquer ensuite que dans d'autres camps, en occurrence ceux de port au prince et ses environs, les réfugiées ont faim et soif malgré l'ampleur des moyens mis en place. « chaque action ne semble qu'une goutte d'eau dans un océan	www.quebec89.com

			de désespoir ». Il rappelle ensuite en faisant référence aux données de l'OCHA le nombre de sinistrés à alimenter en eau et nourriture (500 000 personnes). Parlant de la coordination humanitaire, il commence par rappeler que cette mission est confiée à l'OCHA et que des missions techniques sont confiées aux organisations spécialisées de l'ONU. Ensuite, évoquant le grand nombre d'ONG présentes en Haïti, il estime que la tâche de coordination s'avère quasiment illusoire. Par ailleurs, pour indiquer le défaut/la difficulté de coordination, il relate des actions de distributions menées par plusieurs organisations locales pour répondre à leur manière aux besoins pressant qui se fait sentir autour d'elles.	
Toulouse7 .com	Haïti : l'ONU va coordonner l'action humanitaire	15 janvier 2010	<p>Il rappelle tout d'abord la rencontre à Port-au-Prince du représentant par intérim du secrétaire général de l'ONU pour Haïti Edmond Mulet et du président Haïtien René Préal dont l'objet est la coordination de l'aide humanitaire après le séisme du 12 janvier 2010 ; tout en précisant bien qu'au cours de cette rencontre l'ONU assure son plein soutien au gouvernement et aux efforts pour reconstruire le pays.</p> <p>Ensuite, après un rappel sommaire de la catastrophe naturelle et de ses conséquences sur le plan humanitaire (Le séisme de magnitude 7,0 a fait des milliers de morts et causé d'énormes destructions à Port-au-Prince), il fait un point sur la tenue de la première réunion de coordination présidé par le président Haïtien qui lui même indiqué aux humanitaires quelques besoins spécifiques qui lui semble prioritaire pour son pays à savoir(le rétablissement des moyens de communication pour faciliter la coordination entre les membres du gouvernement et els représentant de la communauté internationale ; le nettoyage des rues pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux rescapés et l'installation des centres d'abris provisoires et la distribution alimentaire aux victimes. Enfin, comme un état des lieux des actions humanitaire en cours, il indique les opérations de distribution et d'appel d'aide d'urgence entrepris par l'ONU et le plan d'action d'urgence pour le secteur ééducatif entrepris par l'UNESCO.</p>	www.toulouse7.com
CRI Radio chinoise internationale	Séisme en Haïti : ouverture du centre de coordination humanitaire	27 janvier 2010	A partir d'une déclaration de John Holmes, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires, il indique la date d'ouverture opérationnelle du centre de coordination humanitaire en Haïti (26 janvier 2010) ; il précise ensuite les différents services du centre(le	http://french.cri.cn/781/2010/01/27/304s210675.htm

			bureau de coordination des Nations Unies aux affaires humanitaires, la Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti, les armées américaines et canadiennes), son objectif et ses horaires de fonctionnement (coordonner les opérations humanitaires en Haïti et fonctionnera tous les jours, 24 heures sur 24) ; il souligne enfin des besoins (l'aide financière qui fait cruellement défaut).	
ONU Centre d'actualité de l'ONU	Faute de stratégie adaptée, Haïti est toujours dans la crise humanitaire	19 Octobre 2010	Partant d'une citation du représentant de l'ONU sur les droits des personnes déplacées Walter Kaelin qui affirme que « <i>Neuf mois après le tremblement de terre, Haïti vit toujours une profonde crise humanitaire qui affecte directement les droits fondamentaux des personnes déplacées par la catastrophe</i> », il fait un état des lieux de la situation humanitaire en Haïti s'appuyant sur les données d'un expert de l'ONU (plus de 1,3 millions d'haïtiens vivent aujourd'hui dans des camps...), ceci pour indiquer l'inadaptation des stratégies déployées jusqu'ici. Ensuite, s'appuyant toujours sur les propos de Walter Kaelin, il indique les besoins spécifiques des réfugiés dans les camps (Les gens dans les camps ont des besoins spécifiques, notamment pour se loger, qui devraient être traités au niveau des camps la population des camps, mais aussi les pauvres d'Haïti, ont d'autres besoins urgents tels que l'accès à la santé, l'eau, l'assainissement et l'éducation, qui devraient faire l'objet d'une approche par quartier, de manière à ce que toute la population ait accès à ces services en fonction de ses besoins au lieu d'être laissée dans des camps non pérennes) et suggère un changement d'orientation des opérations humanitaires notamment à travers un lancement rapide du processus de reconstruction.	www.un.org/apps/newsFr
Le post	Haïti : comment internet est venu au secours des humanitaires	15 avril 2010	S'appuyant sur les propos de Ola Davis, le porte parole de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), il commence par relever l'affaiblissement des principales infrastructures de télécommunication comme conséquence du séisme du 12 janvier 2010 (Après le tremblement de terre, le réseau téléphonique était comme décapité. Et pendant une quinzaine de jours, <i>les conversations étaient de très mauvaise qualité</i>) pour ensuite indiquer que Internet a pris le relais et à faciliter la coordination et l'échange d'information entre les ONG. Il cite par ailleurs des réseaux de partage d'information entre ONG ont été mis en place, à l'instar des sites <i>Irin</i> ou <i>Reliefweb</i> .	www.lepost.fr

Le Figaro www.lefigaro.fr	Choléra: l'ONU craint l'épidémie à Haïti	25 octobre 2010	Une épidémie d'ampleur nationale avec des dizaines de milliers de cas est une réelle possibilité", explique l'ONU dans un communiqué. La priorité est de veiller à une réponse rapide et efficace dans les zones affectées et de prévenir la propagation de la maladie, a-t-il dit.
Toulouse 7 www.toulouse7.com	Haïti-choléra : la course contre la montre	23 novembre 2010	A ce jour, 36 centres de traitement du choléra ont déjà été montés au niveau national en plus de 61 unités de traitement de la maladie déjà opérationnelles et encore davantage vont être construits », a indiqué lundi le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) dans un communiqué de presse. L'appel de fonds de 164 millions de dollars lancé la semaine dernière par les Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti n'a été financé pour l'instant qu'à hauteur de 10%, ce qui est insuffisant, a souligné ce weekend le Coordonnateur humanitaire pour Haïti, Nigel Fisher. « Il y a un besoin d'urgence en médecins, infirmières, systèmes de traitement de l'eau, des tablettes de chlore, de savon, de sels de réhydratation orale et de tentes pour les centres de traitements du choléra », souligne OCHA.
Afrique Actu http://afriqueactu.net	Enrayer l'épidémie de choléra en Haïti	7 décembre 2010	« nous collaborons très étroitement avec les Nations Unies pour accroître leur capacités et nous assurer que nos interventions soient effectivement bien coordonnées, notamment avec le gouvernement Haïtien et nous sommes désireux de faire tout notre possible pour prendre le dessus sur cette épidémie » a déclaré madame Nancy Lindborg, administratrice adjointe de l'agence des Etats-Unies pour le développement international (USAID)
Rebellion.org	Haïti. Le côté obscur de la coopération internationale	29 janvier 2011 Par Daniel Martinez Cunill	Selon Ricardo Setenfur, représentant spécial en Haïti de l'OEA (organisation des Etats Américain), la présence des troupes de l'ONU en Haïti après le tremblement de terre, alors que ce dernier ne connaissait pas de guerre civile et n'était pas une menace internationale, apparaît comme une manière de geler le pouvoir Haïtien et de transformer les Haïtiens en prisonniers sur leur propre îles. Il existe selon lui une relation perverse entre la fragilité du pouvoir

			<p>haïtien et la puissance des ONG (le bien est privée grâce aux médecins , hôpitaux, écoles et nourritures qui arrivent du monde entier, alors que le mal est public puisque l'Eta Haïtien n'est présent que par la police) ; ce qu'il appelle « éogénisation ».</p> <p>En Haïti, la coopération internationale a fait place à la charité, ce qui bafoue un peu la souveraineté du pays. L'implication excessive des coopérants empêche la consolidation des structures de société civile. Sous couvert d'action humanitaire et avec l'argument massue bien qu'usé de « d'état en faillite », la communauté internationale a privé du droit du peuple haïtien à la possibilité d'auto-organisaton et de d'avoir sa propre prise en charge.</p>	
<p>NPA (nouveau parti anti capitaliste) <i>Comité d'Action Contre l'Occupation pour la Libération d'Ayiti (CACOLA)</i> http://www.npa2009.org</p>	<p>Haïti : Repenser la révolution nationale démocratique et populaire</p>	28 janvier 2011	<p>Sous prétexte de répondre à l'urgence humanitaire, la dite « communauté internationale » menée par l'impérialisme états-unien a mis en place une tutelle qui masque à peine la réalité d'une occupation.</p>	
<p>Haïti Libre www.haitilibre.com</p>	<p>Haïti - USA : Le marathon d'Hillary Clinton</p>	31 janvier 2011	<p>La Secrétaire d'État, Hillary Clinton, est arrivée dimanche après-midi à l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince, dans le but de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'Organisation des États Américains (OEA) et tenter de trouver une solution à la crise politique en Haïti.</p> <p>Dans l'avion qui la conduisait en Haïti, la Secrétaire d'État, répondant à des journalistes a dit « Nous avons été très clair, nous appuyons les recommandations de l'OEA et nous tenons à les voir appliquer. »</p>	
<p>http://lecteurs.blogs.sudouest.fr/archive/2011/01/23/temoignage-au-retour-d-haiti.html</p>	<p>Témoignage au retour d'Haïti</p>	23 janvier 2011	<p>Au cœur du problème est l'absence de gouvernement. Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 aurait pu être une opportunité de tout refaire, de tout reconstruire. Les actions des Ong ont bien sur des limites, elles ne sont pas là pour se substituer au gouvernement : il faut réaliser des routes, il faut assainir les villes, construire des écoles, des bâtiments officiels, reconstruire tout le secteur éducatif, créer des centres de formation</p>	

			professionnelles, redistribuer des terres, en finir avec la monoculture de la canne à sucre, trouver une source d'énergie autre que le charbon de bois d'origine locale. Il faut un plan ambitieux, une volonté de faire d'Haïti un pays équivalent à la République dominicaine. Mais c'est actuellement impossible car il n'y a pas de gouvernement. Il n'existait pas ou si peu avant le tremblement de terre, mais après c'est une catastrophe équivalente supplémentaire. Mettre sur pied un gouvernement neuf, d'union nationale, formé de créateurs, de constructeurs et réalisateurs, sans attache avec le passé est la priorité d'Haïti	
Des infos .com	Nicole Guedj organise une rencontre autour d'Haïti	23 janvier 2011 Par Hélène Keller-Lind	Nicole Guedj est présidente de la fondation casque Rouge, et de la fondation France-Israël. Un an après la catastrophe, la Fondation Casques Rouges souhaite dresser le bilan de la situation humanitaire en Haïti et anticiper ainsi les prochains bouleversements environnementaux. IsraAid : Forum d'aide humanitaire d'Israël	http://www.desinfos.com/
L'Euro Mag	Haïti : l'aide slovaque bloquée par les douanes depuis 10 mois	24 janvier 2011 par <i>Tibor Blazko</i>	D'après un témoignage de Vladimir Kromery, recteur de la haute école de la santé et travaux social, à Bratdilako, des conteneurs d'autres pays ont été retenus par les douanes	http://www.leuromag.com/Haiti-l-aide-slovaque-bloquee-par-les-douanes-depuis-10-mois_a5725.html
Toulouse7	Stabilisation de l'épidémie de choléra	25 janvier 2011	Annonce officielle de l'OCHA	www.toulouse7.com
Tendance ouest	Cherbourg : Pompier Humanitaire de Normandie va construire un dispensaire en Haïti	27 janvier 2011	L'association cherbourgeoise Pompier Humanitaire de Normandie va bâtir un dispensaire en Haïti.	http://www.tendanceouest.com/
HaïTI LIBRE	Haïti –humanitaire : une mission dentaire annulée pour des raisons de sécurité	26 JANVIER 2011	Le Dr Bruce McFarlane et son équipe qui avait l'intention de se rendre en Haïti en mars prochain, a annuler cette mission suite aux recommandations et avertissements des gouvernements canadien et américain, concernant les troubles civils en Haïti, pays qui traverse une grave crise politique suite aux résultats préliminaires contestés du premier tour des élections.	http://www.haitilibre.com/

Haïti Libre	Haïti - Épidémie : On veut nous faire croire que l'épidémie de choléra se stabilise ?	26 janvier 2011	Quelles raisons poussent le gouvernement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à nous faire croire que la situation s'améliore en Haïti sur le plan de l'épidémie ? Depuis le début de cette épidémie nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces informations, tant au niveau du gouvernement que de certaines institutions onusiennes qui ne reflètent nullement la réalité des humanitaires sur le terrain. La population d'Haïti a le droit de connaître l'étendue de l'épidémie qui la menace quotidiennement. Il ne s'agit nullement d'être alarmiste, nous souhaitons tous que l'épidémie se stabilise et régresse au plus tôt, mais encore faut-il que ce soit en accord avec la réalité.	http://www.haitilibre.com/
NPA Nouveau Parti anti Capitaliste	Haïti : repenser la révolution Nationale Démocratique et populaire	28 janvier 2011	La commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) constitué en gouvernement parallèle et co-dirigé par Bill Clinton, est perçu comme une stratégie impérialiste du gouvernement Américain sur le territoire Haïtien	http://www.npa2009.org/content/h%C3%Afti-repenser-la-r%C3%A9volution-nationale-d%C3%A9mocratique-et-populaire
Haïti Libre	Haïti-Choléra : le Chili , don de 7 tonnes d'aides médicales	1 ^{er} février 2011	Le Chili exprime sa solidarité avec le peuple haïtien dans sa lutte contre l'épidémie de choléra et sa confiance dans le travail du Gouvernement Haïtien et de la Communauté Internationale, pour donner les soins nécessaires à sa population. L'Ambassade du Chili en Haïti, renouvelle son engagement au Développement d'Haïti et à sa Reconstruction à travers l'assistance technique et le renforcement institutionnel de l'Etat Haïtien.	http://www.haitilibre.com/article-2254-haiti-cholera-le-chili-don-de-7-tonnes-d-aides-medicales.html
Haïti Libre	Haïti - Reconstruction : L'Équateur a déjà investi 12 millions de dollars 06/02/2011 14:25:42	6 février 2011	Après le séisme du 12 janvier 2010, les pays de l'Union des Nations Sud-américaines (UNASUR) se sont engagés à soutenir Haïti et fixé des montants de contribution en fonction de leur produit intérieur brut (PIB). Pour l'Équateur, ce montant représentait 12 millions de dollars qui ont été entièrement versé en 2010 et début 2011	
Portail de la confédération suisse	Débat spécial de l'ONU sur le thème « Réduction des risques de catastrophe »	9 février 2011	La réduction des risques de catastrophe est, par tradition, une priorité de l'action humanitaire de la Suisse	http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=37594
Haïti Libre	Haïti-sport football	8 février 2011	Après la destruction de son siège social de l'avenue Christophe par le séisme de janvier 2010, la fédération haïtienne de football va	http://www.haitilibre.com/article-2303-haiti-sports-le-football-

			posséder son premier quartier général. Les travaux sont financés à 100% par la FIFA à partir des fonds humanitaires de solidarité voté au lendemain du séisme	haitien-se-modernise.html
Haïti Libre	Haïti - Reconstruction : Retour à la maison, ce n'est pas pour demain...	12 février 2011	Point sur la situation des sinistrés dans les camps par le représentant de l'OIM en Haïti (Léonard Doyle) à un point de presse de l'ONU: Le nombre des gens qui vivent dans les camps a beaucoup diminué...Toutefois, dans les prochains mois, les déplacés habitant dans les camps d'hébergement, pourraient être exposés à certains dangers... Nous devons fournir le plus rapidement possible des solutions alternatives pour faciliter la relocation des déplacés...il faut rechercher des solutions durables, telles qu'accélérer la construction d'abris transitoires, réparer les maisons endommagées, construire des logements durables, enlever les débris, et rétablir les quartiers et les communautés...les ressources ne sont pas vraiment disponibles pour mettre en œuvre cette stratégie dans les meilleurs délais.	http://www.haitilibre.com/article-2331-haiti-reconstruction-retour-a-la-maison-ce-n-est-pas-pour-demain.html
Minusta.org	Lutte contre le Choléra : l'ONU évalue la situation dans le Nord-Ouest	9 février 2011	le Dr Laurent Beaugé, directeur départemental de la santé en Haïti souligne lors d'un entretien avec la délégation que « Le taux de mortalité est à la baisse grâce aux efforts déployés à nos côtés par des acteurs tels que la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et Médecins Sans Frontières (MSF) » l'OMS intervient en appui à la stratégie nationale du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), notamment dans le cadre du renforcement de la prévention au niveau communautaire et dans les établissements de santé	http://minustah.org/?p=28921&page=2
H2O INNOVATION INC	H2O Innovation et 3M Purification s'associent pour fournir une unité mobile de traitement d'eau à Project HOPE en Haïti	15 février 2011	H2O Innovation inc. (« H2O Innovation » ou la « Société »)(TSX CROISSANCE:HEO) et 3M Purification Inc. (« 3M Purification ») ont travaillé de concert afin de fournir une unité mobile de traitement d'eau à l'association caritative Project HOPE, soutenant ainsi ses programmes d'aide humanitaire et de soins médicaux en Haïti	http://www.marketwire.com/press-release/H2O-Innovation-et-3M-Purification-sassocient-pour-fournir-une-unite-mobile-de-traitement-TSX-CROISSANCE-HEO-1395824.htm

<i>Alter Press (réseau alternatif haïtien d'information)</i>	Haïti : La question du logement absente des débats	14 février 2011	La question du logement a été absente du Forum National sur la Décentralisation tenue le week-end écoulé à Port-au-Prince, en dépit de l'intérêt manifesté par les représentants des 140 communes du pays qui y ont pris part.	http://www.alterpresse.org/spip.php?article10649
<i>People Actu</i>	Non, Angelina Jolie et Brad Pitt n'adopteront pas en Haïti !	15 février 2011	Angelina Joli a rencontré des membres du gouvernement haïtien, des experts légaux haïtiens et des ONG pour réfléchir à une nouvelle initiative pour la Fondation Jolie-Pitt".	http://people.plurielles.fr/news-people/non-angelina-jolie-et-brad-pitt-n-adopteront-pas-en-haiti-6278183-402.html
<i>Boursier.com</i>	Suez Environnement : s'investit en Haïti	23 février 2011	Suez Environnement va soutenir Port-au-Prince, la capitale haïtienne, pour la réhabilitation de ses services d'eau potable et d'assainissement. L'organisme public DINEPA a choisi le groupe français dans le cadre d'un contrat de 3 ans, financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). "Compte tenu du contexte, Suez Environnement renonce à tout bénéfice et reversera les primes éventuelles résultant de l'atteinte des performances et des objectifs fixés par les autorités locales au Fonds de dotation Suez Environnement Initiatives", explique l'entreprise.	http://www.boursier.com/actions/actualites/news/suez-environnement-s-investit-en-haiti-422447.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Canada : La gouvernance dans la reconstruction d'Haïti	23 février 2011	A une conférence intitulé « Haïti, un an après le séisme : Perspectives sur la réponse humanitaire internationale et sur le rôle de la gouvernance dans la reconstruction d'Haïti » tenue le 23 février 2011 à Bruxelles, M. Deepak Obhrai, Secrétaire parlementaire du Ministre des Affaires étrangères canadien développe dans son discours d'ouverture une réflexion sur la gouvernance et la coordination de l'aide humanitaire internationale et de la reconstruction conformément aux affirmations du ministre canadien des affaires étrangère : « la communauté internationale ne peut, à elle seule, rebâtir Haïti. La stabilité politique ne peut être assurée que par l'élection démocratique d'un gouvernement efficace, honnête et responsable par les Haïtiens eux-mêmes, qui puisse aider le peuple à franchir la prochaine étape cruciale du rétablissement et de la reconstruction » « La communauté internationale doit continuer à aider au renforcement de la gouvernance en Haïti en appuyant le processus démocratique et en renforçant les institutions clés » a déclaré le Secrétaire parlementaire Obhrai. « La stabilité politique et une	http://www.haitilibre.com/article-2399-haiti-canada-la-gouvernance-dans-la-reconstruction-d-haiti.html

			<p>transition démocratique réussie, auxquelles le Canada continue d'attacher une importance primordiale, sont essentielles pour Haïti. »</p> <p>Cette conférence sur Haïti est coprésidée par le Canada, l'Union européenne et l'Institut Royal des Relations Internationales Egmont, en association avec l'ambassade d'Haïti auprès de l'Union européenne. Elle regroupe des responsables des gouvernements canadiens, européens et haïtiens, d'universitaires et de représentants d'institutions internationales, de groupes de réflexion, d'ONG, de la société civile et de membres de la diaspora haïtienne.</p>	
<i>Métropole Haïti</i>	<i>Michel Forst entame une nouvelle mission en Haïti</i>	23 février 2011	<p>Michel Fost, expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Haïti, indique une visite centrée sur la question des droits de l'homme au centre de la crise humanitaire, la mise en œuvre d'une approche par les droits de la reconstruction, la lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme et la poursuite des réformes dans le domaine de l'Etat de droit. Il rencontre pour cela des autorités haïtiennes, notamment des représentants gouvernementaux et judiciaires de haut niveau, des représentants de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et des agences des Nations Unies en Haïti, ainsi que des membres du corps diplomatique et des représentants de la société civile.</p>	http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=18827
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Santé : Cuba fait le point sur ses efforts en Haïti	7 mars 2011	<p>La stratégie vise à renforcer le système de santé haïtien et les soins primaires, afin d'éradiquer l'épidémie de choléra et les accords tripartites avec le Brésil et d'autres pays. Comme partie de l'effort, la brigade cubaine fournit de l'aide dans 69 unités du Programme de Santé Cuba-Venezuela et dans 87 centres du Ministère de la Santé Publique et des populations (MSPP) d'Haïti.</p>	http://www.haitilibre.com/article-2480-haiti-sante-cuba-fait-le-point-sur-ses-efforts-en-haiti.html
<i>IRIS</i>	L'UNICEF publie ses priorités humanitaires pour 2011	9 mars 2011	<p>L'UNICEF mise cette année sur l'investissement envers les enfants et le renforcement de la résilience des pays et des communautés pour accélérer leur relèvement et pour les aider également à anticiper les risques d'une catastrophe et à en atténuer l'impact quand elle se produit.</p>	http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article4767
<i>Radio Internationale</i>	<i>Chine</i> L'ONU continue d'apporter son soutien au Japon face aux problèmes humanitaires	16 mars 2011	<p>Les experts de l'ONU sont arrivés au Japon pour aider à évaluer les besoins humanitaires, tandis que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de surveiller la situation sur les sites nucléaires du pays affectés par la catastrophe, a déclaré mardi le porte-parole de l'ONU Martin Nesirky au siège de l'organisation à</p>	http://french.cri.cn/621/2011/03/16/302s240280.htm

	et nucléaires		<p>New York.</p> <p>Une mission de l'Équipe des Nations unies chargée de la coordination et de l'évaluation en cas de catastrophes (UNDAC) est arrivée au Japon pour conseiller le gouvernement en matière d'aide humanitaire et maintenir la communauté internationale informée des progrès</p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Santé : Bientôt un premier navire hôpital en Haïti	15 mars 2011	<p>Le cercle de réflexions des Nations, un collectif d'ONG qui travaille depuis plusieurs années sur le médical, via des barges humanitaires, entend maintenant étendre ses activités en Haïti et lancer bientôt une barge médicale hautement spécialisée sur Port au Prince : « Ce navire hôpital va apporter un plateau technique de santé pour répondre aux besoins qui sont très importants en Haïti. L'équipe médicale sera composée bien sûr de médecins et il va de soit que nous allons faire appel d'abord aux médecins haïtiens. C'est très important pour nous, parce qu'ils sont du terroir, ils parlent la langue, ils connaissent le pays, mais en même temps, nous ne voulons pas priver le pays de ses médecins, cela veut dire que nous ne voulons pas prendre des médecins d'un côté pour les mettre de l'autre, on va apporter des médecins. L'idée originale, c'est qu'il y a parmi la diaspora haïtienne, beaucoup de médecins et nous allons faire appel à eux, s'ils veulent venir travailler avec nous sur cette barge, avec toutes les compétences nécessaires, l'État haïtien aura son mot à dire bien sûr. Parce que nous voulons apporter un plus, nous apportons aussi d'autres médecins étrangers, des infirmières, des anesthésistes, radiologistes, pharmaciens etc... tout ce monde, va venir travailler et ce sera un plus pour l'État haïtien [... »</p>	
<i>Le Figaro</i>	Japon : les Français réticents à faire des dons aux sinistrés	15 mars 2011	<p>La configuration est différente, explique Jean-François Riffaud, porte-parole de la Croix-Rouge française., Ce séisme a eu lieu dans un pays riche à tout point de vue, non seulement financièrement mais aussi au niveau de l'organisation et de l'administration. Haïti, qui était déjà très affaibli, s'est retrouvé à genoux du jour au lendemain et il n'y avait pas d'acteurs locaux actifs. Au Japon, on a une sensation de maîtrise...</p>	http://www.lefigaro.fr/international/2011/03/15/01003-20110315ARTFIG00625-japon-les-francais-reticents-a-faire-des-dons-aux-sinistres.php
<i>Radio Canada</i>	L'aide de la population canadienne aux sinistrés japonais se fait attendre	17 mars 2011	<p>La communauté internationale se mobilise pour faire face à l'ampleur du désastre, et Ottawa a déjà offert son assistance et des équipes d'experts. Depuis vendredi, la Croix-Rouge recueille des dons pour</p>	http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2011/03/16/020-dons-canadiens-

			venir en aide au Japon, mais le téléphone de l'organisme sonne moins qu'après le tsunami en 2004 ou le tremblement de terre en Haïti. Cinq jours après la catastrophe, l'organisme a amassé 4 millions de dollars, environ cinq fois moins que lors du tremblement de terre en Haïti	japon.shtml
<i>Slate.fr</i>	Avant de donner pour le Japon, réfléchissez	23 mars 2011	« si vous voulez que votre aide soit efficace, il y a peut-être mieux à faire que d'envoyer sans réfléchir votre argent au Japon. Pour agir utilement, il y a <i>deux règles d'or</i> . Premièrement, donnez aux organisations ayant fait leurs preuves dans l'aide internationale. Deuxièmement, laissez les spécialistes décider de l'affectation de votre don. »	http://www.slate.fr/story/35813/japon-don-ong-decision
<i>Metro.fr</i>	Les Haïtiens eux aussi appelés aux urnes	21 mars 2011	Quelques 14 000 soldats de l'ONU, dépêchés dans le cadre d'une mission humanitaire ont prêté main forte aux forces de police locales, afin de sécuriser les bureaux de vote.	http://www.metrofrance.com/info/es-haitiens-eux-aussi-appelles-aux-urnes/mkct!bOgC1xTEpDK4Y/
<i>Haïti libre</i>	<i>Haïti - Sécurité : Le Rwanda complète son contingent</i>	28 mars 2011	Un contingent de 120 policiers du FPU (Formed Police Unit), rwandais arrive aujourd'hui en Haïti dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (Minustah). Ce contingent rejoint les 40 policiers arrivés en Haïti fin janvier 2011. Selon le Superintendent Theos Badege, porte-parole de la police rwandaise ce contingent effectuera des missions diverses, entre autres : maintien de l'ordre, patrouilles, protection VIP et fournira une assistance humanitaire aux personnes déplacées. Ce contingent, équipés d'armes légères et de véhicules blindés sera déployé dans la ville de Jérémie et sera dirigé par le surintendant en chef, Egide Ruzigaman	http://www.haitilibre.com/article-2628-haiti-securite-le-rwanda-complete-son-contingent.html
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Économie : Discours de Ronald Baudin à Calgary	29 mars 2011	Le ministère de l'économie et des finances de l'Etat d'Haïti à la 52ème session annuelle de l'Assemblée des Gouverneurs de la BID et à la 26ème session de l'Assemblée des Gouverneurs de la SII : « ...cet accompagnement (solidarité de la région envers Haïti après le séisme du 12 janvier) nous a permis d'amorcer la reconstruction et de jeter les bases d'une croissance soutenue et durable. En effet, nous avons beaucoup investi dans les infrastructures économiques sans négliger les services sociaux et nous avons offert beaucoup de stimulants pour attirer les investissements privés » « Dans peu de temps, nous allons lancer une série d'appels d'offres internationaux pour la construction des bâtiments de l'Etat et les travaux d'infrastructures urbaines dans le cadre de la reconstruction du	http://www.haitilibre.com/article-2639-haiti-economie-discours-de-ronald-baudin-a-calgary.html

			<p>centre-ville de Port au Prince...</p> <p>Nous invitons les pays membres à encourager leurs entreprises spécialisées à participer à ces compétitions. Comme du reste, toutes les entreprises sont invitées à venir profiter des opportunités qu'offre la reconstruction du pays.» seulement, « Depuis le début de l'exercice fiscal en octobre 2010, les décaissements attendus au titre de l'appui budgétaire ne se sont pas matérialisés. Cette situation a augmenté la pression sur les ressources limitées du Trésor public face à des besoins énormes. Malgré les émissions des Bons du Trésor, cette situation risque de détériorer la qualité du cadre macroéconomique. Pourtant, des engagements avaient été pris dans la plupart des cas »</p>	
<p><i>IRIN</i> <i>nouvelles et analyses</i> <i>humanitaires</i> <i>Un service du Bureau</i> <i>de la Coordination des</i> <i>Affaires Humanitaires</i> <i>des Nations Unies</i></p>	<p>MONDE: L'importance de l'échange d'informations dans la réponse d'urgence</p>	31 MARS 2011	<p>Après le séisme, les Haïtiens ont envoyé des milliers d'appels au secours à l'aide de leurs <i>téléphones portables</i>. Malheureusement, « le personnel humanitaire sur le terrain n'avait ni les outils ni la capacité d'écouter ce nouvel afflux de demandes provenant directement des citoyens haïtiens ».</p> <p>« Lorsque le personnel humanitaire est arrivé en Haïti, une grande partie des données de départ, sur support papier, concernant les écoles et les hôpitaux avait disparu dans les décombres des bâtiments du gouvernement et des Nations Unies », a dit à IRIN Adele Waugaman, directrice du partenariat technologique de la Fondation des Nations Unies. « Le personnel humanitaire déployé sur le terrain a donc dû mettre en place ses actions de secours et d'aide sans connaître les ressources disponibles », a-t-elle ajouté .</p> <p>À la suite du séisme en Haïti, des milliers d'individus des quatre coins du monde ont proposé leur aide pour collecter, traduire et cartographier bénévolement les demandes de secours et d'aide et pour organiser d'autres actions techniques afin de faciliter la réponse à la catastrophe. Ils ont commencé à rassembler, géolocaliser et classer par ordre de priorité les messages reçus par différents moyens de communication. Ces réseaux ont ainsi parfois réussi à guider les équipes de recherche et de secours sur le terrain.</p> <p>« Les groupes de bénévoles et de techniciens nous ont fait réfléchir à la façon dont nous pourrions améliorer notre travail... Ils disposent</p>	<p>http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportID=92326</p>

			d'un système grâce auquel ils peuvent ouvrir une interface de programmation permettant à un ordinateur d'entrer dans le système, d'en extraire des données puis de les réenregistrer ce qui accélère, augmente l'efficacité et standardise l'échange de données », a expliqué M. Crowley. Le rapport recommande de mettre en place une plateforme de technologie humanitaire qui favoriserait un dialogue ouvert et honnête entre les représentants des Nations Unies, les travailleurs humanitaires et les groupes de bénévoles et de techniciens afin d'identifier les défis que représentent la collecte et l'échange d'informations relatives aux catastrophes.	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : Les premiers soldats américains sont arrivés	4 avril 2011	<p>150 soldats américains sont arrivés en Haïti dimanche. Ils font partie du Task Force Bon Vwazen et seront déployés en Haïti dans le cadre de la mission humanitaire, « New Horizon 2011 ». Cette Mission humanitaire poursuivra le travail commencé par la Mission New Horizon 2010 qui avait débuté le 15 juin 2010.</p> <p>La mission New Horizon 2011 restera en Haïti jusqu'à fin 2011 et comprendra un effectif total d'environ 500 personnes. Elle dispensera des soins et des traitements médicaux en faveur de la population locale et construira une école et des cliniques. La Mission New Horizon 2011 sera également composé de soldats en provenance du Canada, de la Colombie et du Belize.</p> <p>Jon Pietchowski, le porte-parole de l'Ambassade américaine a démenti formellement la rumeur qui affirmait que ces soldats américains étaient venus pour renforcer la sécurité en Haïti lors de la publication des résultats des élections.</p>	http://www.haitilibre.com/article-2670-haiti-humanitaire-les-premiers-soldats-americains-sont-arrivees.html
<i>La Presse .ca</i>	Adoption Haïti: entre deux maux, lequel choisir?	6 avril 2011	<p>Depuis l'arrivée de 126 enfants adoptés sitôt après le tremblement de terre, il n'en arrive plus un seul ici. Le terrible dilemme se résume ainsi, dit le Dr Jean-François Chicoine: soit on risque de favoriser l'adoption d'un enfant qui a été acheté, soit on s'y refuse, quitte à ce que des enfants croupissent des années dans des orphelinats ou meurent avant d'être adoptés. Pour le Dr Chicoine, pas question de risquer de près ou de loin de tremper dans le trafic d'enfants. Idem pour le Secrétariat québécois à l'adoption internationale dont la directrice générale, Luce de Bellefeuille, estime qu'il faut plutôt aider Haïti à repartir sur des bonnes bases et attendre qu'elle se dote d'une loi conforme à la convention de La Haye balisant les adoptions</p>	http://www.cyberpresse.ca/vivre/famille/201104/06/01-4386929-adoption-haiti-entre-deux-maux-lequel-choisir.php

			éthiques.	
<i>Radio chine internationale</i>	Haïti : Ban Ki moon appelle le prochain président à faire de l'état de droit sa priorité	7 avril 2011	"L'état de droit doit être la priorité pour le prochain président d'Haïti", a déclaré mercredi le secrétaire général de l'ONU lors d'une présentation de la situation du pays devant les membres du Conseil de sécurité..."La communauté internationale doit également saisir l'opportunité d'effectuer un nouveau départ. L'assistance doit autonomiser les acteurs haïtiens et les institutions, et non pas prolonger leur dépendance", a souligné le chef de l'ONU devant le Conseil de sécurité.	http://french.cri.cn/621/2011/04/07/301s241726.htm
<i>Métropole Haïti.com</i>	La bonne gouvernance devra être la priorité du prochain gouvernement selon Ban Ki-moon	7 avril 2011	Ban Ki Moon a fait valoir que le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire et le manque de transparence dans les dépenses publiques sont les principales causes de l'absence des investisseurs...Il a noté que l'appel humanitaire concernant le choléra n'était financé qu'à hauteur de 46% et que l'appel pour Haïti dans son ensemble n'avait obtenu que 10% des fonds sollicités.	http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=18987
<i>RFI</i>	...il y a une défiance qui s'installe entre les ONG et l'Etat français...	9 avril 2011	La confiance entre les ONG humanitaires françaises et le gouvernement français serait-elle rompue ? Depuis des semaines, une coordination d'ONG parmi lesquelles ACF, Handicap International, le Secours Catholique, Aide Médicale internationale ou Médecins du Monde sollicite en vain un dialogue : quelle est aujourd'hui la politique française en matière de prise d'otages ? Comment les ONG peuvent-elle continuer à travailler dans le Sahel ? Ce débat prend tout son sens depuis la mort des deux jeunes français enlevés début janvier à Niamey et tués le lendemain lors d'une intervention des forces spéciales au Niger	http://www.rfi.fr/emission/20110409-pierre-salignon-directeur-general-action-humanitaire-medecins-monde
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Social : Trafic d'haïtiens en Amérique du Sud	10 avril 2011	L'haïtien Wooldy Edson Louidor coordonnateur régional de plaidoyer et de communication d'Haïti du Service Jésuite aux Réfugiés et Migrants signale que le Brésil a également durci sa politique d'immigration envers les haïtiens qui sont considérés comme des « criminels », plutôt que de leur fournir de l'aide humanitaire... Tandis que Fernando León, coordonnateur national de l'Équateur pour la même organisation, salue les efforts du gouvernement équatorien dans le traitement des haïtiens en proposant la création d'un « visa humanitaire » pour ceux qui fuient le pays pour des question économiques.	http://www.haitilibre.com/article-2712-haiti-social-traffic-d-haitiens-en-amerique-du-sud.html

<i>UN PRESS</i>	L'AG de l'ONU organise un débat sur l'état de Droit	11 avril 2011	<p>A l'assemblée générale de l'ONU du 11 avril 2011, M. Ban a identifié quatre défis à relever par la communauté internationale et par chaque nation: le manque de capacités civiles; l'inadéquation entre les ressources financières allouées au renforcement de l'état de droit et les besoins réels; la fragmentation de la communauté des acteurs pertinents et la nécessité de surmonter les obstacles politiques...l'état de droit est fondé sur le respect et la compréhension mutuelle.</p> <p>La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Mme Asha-Rose Migiros, a également souligné que l'ONU était devenue au fil des années « une instance unique pour trouver des solutions communes à des problèmes communs ayant trait aux liens entre état de droit et développement ».</p> <p>les efforts en vue de promouvoir l'état de droit devraient se concentrer sur la prévention, tandis que dans toutes les activités liées à l'état de droit, les perspectives locales et l'appropriation nationale devraient être renforcées.</p> <p>Enfin, le Ministre autrichien des affaires étrangères a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence des activités liées à l'état de droit, à la fois au sein des entités pertinentes du système des Nations Unies et parmi les États Membres.</p> <p>Mme HELEN CLARK, Secrétaire générale adjointe et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a déclaré que le renforcement de l'état de droit était une obligation juridique des États, mais qu'il permettait aussi de favoriser le développement des nations.</p> <p>Mme ATHALIAH MOLOKOMBE, <u>Ministre de la justice du Botswana</u>, a indiqué que la justice économique et sociale, la croissance économique et le développement durable étaient étroitement liés et interdépendants de l'état de droit et des droits de l'homme.</p>	http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/AG11069.doc.htm
<i>Minustah</i>	Point de Presse des Nations Unies en Haïti du jeudi 14 avril 2011 Animé par Sylvie van den Wildenberg, Porte-	14 avril 2011	« Notre raison d'être en sol haïtien, policiers des Nations Unies provenant de 49 nationalités, est présentement et sera dans l'avenir de travailler sans relâche et avec détermination à la professionnalisation, au développement de la capacité opérationnelle et organisationnelle ainsi qu'au mentorat de la Police Nationale d'Haïti, cette jeune	http://minustah.org/?p=29884

	parole de la Mission et Jean-François Vézina, Porte-parole de la Police des Nations Unies (UNPOL)		organisation policière qui ne cesse de progresser depuis sa création en 1995 » Jean François Vézina.	
<i>Alter presse</i>	Haiti-Politique : Michel Martelly entend faire usage de « tout » son pouvoir pour le « bien-être du peuple »	26 avril 2011	<p>« Dans le but de défendre la nation, les intérêts de la nation et la population, je vais utiliser tout mon pouvoir en tant que chef suprême de la nation, pour le bien-être du peuple », affirme le chef d'État élu, lors d'une conférence tenue ce 26 avril dans un hôtel de Pétion-Ville (est de la capitale). Michel Martelly informe que son gouvernement prélèvera une taxe de 5 centimes sur tous les appels internationaux vers Haiti. D'autre part, le gouvernement de Martelly réclamera des compagnies de transfert d'argent 1 dollar sur chaque transaction vers Haiti.</p> <p>Ces deux mesures permettront une rentrée mensuelle de 8.5 millions de dollars qui alimentera un fonds qui sera destiné à résoudre le problème de l'accès à l'éducation primaire.</p> <p>Durant cette visite, la première depuis qu'il a été officiellement confirmé comme président, Martelly a rencontré la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, les représentants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et de la Banque Mondiale (BM) ainsi que des membres de la diaspora haïtienne.</p> <p>La gestion de l'arrivée de l'aide humanitaire, la nécessité pour que plus d'Haïtiens trouvent du travail aux États-Unis et les relations qui seront établies entre le prochain gouvernement haïtien et le gouvernement américain, étaient au nombre des sujets abordés par les deux personnalités.</p> <p>Le président élu, qui dit apprécier l'accueil qu'il a reçu au pays hôte, explique avoir souligné la nécessité pour que Haiti continue d'avoir accès aux prêts financiers auprès de la BID et de la BM</p>	http://www.alterpresse.org/spip.php?article10956
<i>Alter presse</i>	Haïti-Cholera/ONU : Le rapport des experts de l'ONU sur l'origine de l'épidémie annoncé au 3 mai	28 avril 2011	Les organisations humanitaires continuent d'assurer 70% de la réponse à l'épidémie, indique Emmanuelle Schneider, du Bureau des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires (OCHA). Elles doivent céder la main progressivement à l'Etat haïtien. Un processus apparemment plus lent que la propagation de l'épidémie, le système sanitaire haïtien ne couvrant pour l'heure que 10% de la réponse	http://www.alterpresse.org/spip.php?article10968

<i>MINUSTAH</i>	Point de Presse des Nations Unies en Haïti du jeudi 28 avril 2011	28 Avril 2011	<p>Porte parole MINUSTAH : le Président élu, Michel Martelly avait déjà évoqué sa volonté de créer une force de sécurité supplémentaire pendant sa campagne. C'est une question souveraine qui dépend des autorités haïtiennes. Le Président a fait part effectivement d'une demande d'assistance technique de la MINUSTAH et je suis convaincue que la MINUSTAH fera tout ce qu'elle peut dans les limites de son mandat pour apporter son appui technique à cette réflexion... nous avons un protocole très strict sur le retrait des ONGs du secteur de la santé. Une ONG ne peut se retirer que quand le CTC ou le CTY qui est en place dispose de suffisamment de médicaments et de personnels. Il y a donc un relai assuré.</p> <p><i>CARAIBES FM : Avec la résurgence de l'épidémie de choléra dans certaines zones du pays, nous aimerions bien avoir les résultats sur la provenance de l'épidémie donc où en est- on avec le rapport ?</i></p>	http://minustah.org/?p=29977
<i>MINUSTAH/ Libre</i>	<i>Haïti</i> Saison cyclonique : prévenir pour sauver	3 mai 2011	<p><i>En Haïti, la saison cyclonique s'étend chaque année du 1er juin au 30 novembre. La MINUSTAH, le Gouvernement et des organisations internationales préparent une campagne d'information qui sera lancée le 1er juin 2011 en vue d'aider les populations à y faire face grâce à une réponse appropriée.</i></p> <p>Un Plan de contingence national – principalement basé sur les 10 plans départementaux – est élaboré depuis 2001 en Haïti, actualisé chaque année. Le Plan de contingence permet de délimiter les zones à risques, d'estimer les ressources, les abris provisoires, d'évaluer et de prépositionner les stocks, et ce, avec OCHA. Les départements les plus vulnérables sont en général ceux de l'Ouest, Artibonite, Sud, le Sud-Est et la Grand'Anse.</p>	http://minustah.org/?p=29996 http://www.haitilibre.com/article-2886-haiti-climat-preparatifs-pour-le-debut-de-la-saison-des-ouragans.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : Cérémonie d'ouverture de la Mission «Nouveaux Horizons Haïti 2011»	8 mai 2011	<p>Plusieurs invités de marque représentant le Gouvernement haïtien, les militaires et la communauté ont pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture du Corps Expéditionnaire «Bon Voizen» (Bon Voisin), Nouveaux Horizons Haïti 2011, vendredi 6 mai, à la Base d'Opérations de Première Ligne située à Mandrin</p> <p>L'Ambassadeur des Etats-Unis en Haïti, Kenneth H. Merten, a reconnu la nature spéciale de la relation qui existe entre Haïti et les Etats-Unis en soulignant que « tout de suite après le tremblement de terre dévastateur qu'a connu Haïti le 12 janvier 2010, le Président Barack Obama a engagé tout le gouvernement américain pour aider à</p>	http://www.haitilibre.com/article-2902-haiti-humanitaire-ceremonie-d-ouverture-de-la-mission-nouveaux-horizons-haiti-2011.html

			reconstruire le pays. Les missions Nouveaux Horizons Haïti de 2010 et de 2011, installées à Mandrin et servant les citoyens du département de l'Artibonite, sont une continuation du rôle que joue l'Armée américaine dans cette assistance.	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : Infrastructures de réponse aux désastres près des Cayes	10 mai 2011	<p>Hier a eu lieu non loin de la ville des Cayes, le lancement des travaux de construction d'infrastructures de réponse aux désastres. Ce bâtiment comprend un Centre d'Opération d'Urgence, un entrepôt de matériels de secours et de désastres, et un centre communautaire.</p> <p>Plusieurs officiels du gouvernement haïtien et du gouvernement américain dont l'Ambassadeur des Etats-Unis, Kenneth Merten, le Ministre de l'Intérieur, Paul Antoine Bien-Aimé, et le Maire de la ville des Cayes, Yvon Chéry, ont participé à cette cérémonie.</p>	http://www.haitilibre.com/article-2913-haiti-humanitaire-infrastructures-de-reponse-aux-desastres-pres-des-cayes.html
<i>MINUSTAH</i>	Allocution du Représentant spécial Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ	12 mai 2011	La MINUSTAH vivait elle-même une tragédie dans la tragédie: 102 personnels des Nations Unies avaient perdu la vie. La Mission était à l'image du pays, effondrée, enfouie sous la poussière, plongée dans la douleur et le silence de la mort, dans la souffrance et le traumatisme brutal. La priorité (après le tremblement de terre) était de rétablir le commandement de la Mission afin de pouvoir apporter une aide efficace au Gouvernement et venir au secours de la population.	http://minustah.org/?p=30117
<i>Haïti Libre</i>	<i>Haïti - Humanitaire : Taiwan donne 300.000\$ pour la reconstruction et le choléra</i>	13 mai 2011	<p>Hier, jeudi, la République de Chine a fait don de 300.000\$ à la Fondation Pan Américaine de Développement (PADF) qui est affiliée à l'Organisation des États Américains (OEA) pour appuyer les travaux de la fondation en Haïti.</p> <p>Le don a été remis par Jason C. Yuan, le représentant de la République de Chine aux États-Unis, à Frank Gomez, Président de la Fondation lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège de l'OEA à Washington, DC.</p> <p>Yuan a déclaré que les fonds seront utilisés pour financer la reconstruction post-séisme et pour la prévention et la lutte contre le choléra en Haïti.</p> <p>« Avec plus de 30 ans d'expérience dans la réalisation de projets pertinents en Haïti, la PADF est le meilleur partenaire pour Taïwan afin d'aider à la reconstruction du pays Caraïbéen, et œuvrer dans la</p>	http://www.haitilibre.com/article-2939-haiti-humanitaire-taiwan-donne-300000-pour-la-reconstruction-et-le-cholera.html

			prévention et le contrôle épidémique » affirme Yuan.	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : Chávez «rembourse sa dette» envers Haïti, en maintenant son aide	16 mai 2011	<p>Hector Rodriguez, Vice-président du Conseil des Affaires Sociales au Venezuela, a confirmé l'engagement du Gouvernement vénézuélien à maintenir ses efforts de reconstruction en Haïti et a envoyé un message de solidarité au peuple haïtien au nom du Président vénézuélien Hugo Chávez.</p> <p>Rodriguez a déclaré que le Venezuela allait « continuer à travailler pour la dignité, la vie, de ce pays frère », pour qu'Haïti puisse « continuer à aller de l'avant. »</p> <p>« Nous avons une dette historique à payer à nos frères et sœurs d'Haïti, car ils nous ont aidés à libérer notre Amérique latine » a déclaré Rodriguez, en référence à l'appui offert au Venezuela par la nouvelle Nation indépendante d'Haïti, qui a fourni à Simon Bolivar une aide financière, l'asile politique et des soldats haïtiens pendant les guerres d'indépendance.</p>	http://www.haitilibre.com/article-2967-haiti-humanitaire-chavez-rembourse-sa-dette-envers-haiti-en-maintenant-son-aide.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : Les dominicains aident des communautés haïtiennes frontalières	30 mai 2011	<p>Vendredi dernier, le Gouvernement dominicain a apporté son aide à plusieurs dizaines de familles haïtiennes qui vivent dans l'extrême pauvreté dans des communautés frontalières avec Haïti. Au cours de cette opération humanitaire, des rations alimentaires [riz, haricots, huile, sardines, lait, sucres, farine de maïs et pâtes de farine de blé] ont été distribuées.</p> <p>Cette opération de distribution alimentaire, a été supervisée par les casques bleu de l'Uruguay, membres de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (Minustah), qui contrôlent la ville de Ouanaminthe [Haïti].</p>	http://www.haitilibre.com/article-3058-haiti-humanitaire-les-dominicains-aident-des-communautés-haitiennes-frontalieres.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Social : Martelly n'a rien à voir avec les destructions de camps à Delmas	27 mai 2011	<p>Hier jeudi, le Président Martelly s'est entretenu avec le maire de Delmas Wilson Jeudy à propos des opérations de destruction de camps de déplacés dans sa commune. Le Président Martelly a voulu par cette rencontre s'enquérir personnellement de la situation après les dénonciations mardi de certaines organisations de droits humains, ...la POHDH, la PAPDA et l'ACPRODDH ont dénoncé [...] l'intervention musclée du Maire de Delmas. Ces organisations ont exprimé leurs volontés de forcer le Gouvernement à définir une politique globale de logement, afin de fournir des abris respectant la</p>	http://www.haitilibre.com/article-3037-haiti-social-martelly-n-a-rien-a-voir-avec-les-destructions-de-camps-a-delmas.html

			dignité humaine des citoyens.... Martelly a également fait savoir que son administration priorise toujours la voie du dialogue pour chercher à résoudre les problèmes des victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui vivent encore à ce jour dans des camps affirme avoir mener cette opération pour déloger les bandits.	
<i>Minustah</i>	Saison cyclonique : autorités et communauté internationale en alerte !		<i>Le 1er juin marque en Haïti le début de la saison cyclonique, laquelle va s'étendre jusqu'au 30 novembre. Dans le cadre de la gestion des risques y relatifs, le président Michel Joseph Martelly a rencontré, ce mercredi, des partenaires internationaux. Le Centre d'Opération d'Urgence National (COUN) à Port-au-Prince a servi de cadre pour ladite réunion de travail à l'issue de laquelle le chef de l'Etat a tenu une conférence de presse avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire, Nigel Fisher.</i>	http://minustah.org/?p=30472
<i>Cyber presse canada</i>	Un coup de pouce à Haïti soulève certains doutes	7 juin 2011	Le conseil municipal compte envoyer jusqu'à quatre de ses spécialistes en géomatique pour cinq missions de deux semaines chacune, d'ici 2013. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de coopération municipale Haïti-Canada organisé dans la région des Palmes (Gressier, Léogâne, Petit-Goâve et Grand-Goâve). Il permettra de réaliser un inventaire détaillé et cartographier des bâtiments endommagés lors du tremblement de terre de janvier 2010. La Ville de Sherbrooke aura uniquement les salaires de ses employés à déboursier, ce qui représente une somme d'environ 22 000 \$. Les dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et aux repas seront subventionnées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).	http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201106/07/01-4406663-un-coup-de-pouce-a-haiti-souleve-certains-doutes.php
<i>MINUSTAH</i>	Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 9 juin 2011	10 JUIN 2011	dans la soirée du 6 juin, des pluies torrentielles se sont abattues sur plusieurs zones des départements de l'Ouest et des Nippes, ce qui a causé des inondations, des glissements de terrain et des dégâts matériels considérables. La MINUSTAH, dans le cadre de son appui aux autorités haïtiennes, a déployé des unités militaires qui ont pris part aux opérations de sauvetage dans la nuit du 6 juin	http://minustah.org/?p=30600

<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : La Mission «New Horizons Haiti 2011», en action dans l'Artibonite	12 juin 2011	à l'invitation du Gouvernement d'Haïti, Le personnel militaire médical dentaire, canadien et américain ont évalués et traité environ 1,100 patients au cours de la mission de 10 jours, dans le cadre du programme «Task Force Bon Vwazen » de la mission, Nouveaux Horizons Haiti 2011. Le but de la mission, selon le Capitaine Bourgeois, était de fournir un entraînement en situation réelle, aux personnels dentaires interarmées, tout en offrant simultanément des soins dentaires humanitaires pour les citoyens du département de l'Artibonite	http://www.haitilibre.com/article-3151-haiti-humanitaire-la-mission-new-horizons-haiti-2011-en-action-dans-l-artibonite.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : Construction d'infrastructures d'urgence à Fond Fred, aux Cayes	14 juin 2011	Kenneth H. Merten, l'Ambassadeur des États-Unis en Haïti, a procédé au lancement, à Fond Fred, non loin de la ville des Cayes, des travaux de construction d'un centre d'opération d'urgence, d'un entrepôt de matériel de secours et de différentes structures communautaires de la protection civile dans le Sud du pays.. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs officiels haïtiens et étrangers. Financé par le Gouvernement Américain, ces séries de constructions, visent à mettre à la disposition du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) des centres d'opérations d'urgence dans chaque département.	http://www.haitilibre.com/article-3162-haiti-humanitaire-construction-d-infrastructures-d-urgence-a-fond-fred-aux-cayes.html
<i>Minustah</i>	Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 17 juin 2011	17 juin 2011	L'appel de fonds pour couvrir la réponse au choléra a été financé à hauteur de 53 %. Sur un total de 175 millions de dollars, nous avons reçu 92 millions de dollars. Il s'agit d'une source de préoccupation importante qui est de nature à mettre en péril la capacité de réponse de la communauté internationale au choléra, en appui au Ministère de santé. L'ensemble des partenaires de santé, en appui au Ministère de la santé, renforcent leurs activités, notamment dans l'Artibonite, ainsi que dans le département du Centre, qui sont des zones fortement touchées par l'épidémie de choléra. Compte tenu du fait que la police est le miroir de la société dans laquelle elle évolue, elle devrait par conséquent être le reflet des valeurs morales. C'est pour préserver ces valeurs morales au sein de la Police Nationale d'Haïti, que depuis 2006 la Police des Nations Unies appui celle-ci dans un processus de vérification et de certification de ses	http://minustah.org/?p=30750

			<p>fonctionnaires (vetting)</p> <p>Dans le cadre de son appui institutionnel au Gouvernement Haïtien, la section des Affaires civiles de la MINUSTAH continue à réaliser des Projets à Impact Rapide en vue d'aider à répondre aux besoins immédiats de la population en termes d'infrastructures, tout en soutenant le processus de reconstruction du pays.</p> <p><i>Question : Alter-Presses : J'ai deux questions : Comment est-ce que la Minustah compte participer dans l'enquête sur l'assassinat du Président du Conseil Administratif de la BNC et comment est-ce que la Mission accueille la nouvelle de la mort de M. Guito Toussaint ? Par ailleurs, est-ce qu'on peut parler de l'inefficacité de la Mission ?</i></p> <p><i>Radio Kiskeya : Comment est la relation entre la MINUSTAH et la population de Port-Salut suite à l'arrestation d'un camion qui portait des matières fécales ?</i></p> <p><i>Vincenzo Pugliese : La relation entre la population de Port-Salut et la Minustah est toujours bonne, comme elle l'a toujours été. Suite à ces allégations, une équipe de la Minustah s'est rendue à Port-Salut le mardi 31 mai en vue de s'enquérir des faits. Ils ont trouvé que les fosses sceptiques du contingent militaire ainsi que le site de décharge du contingent étaient bien et régulièrement entretenus. Et ce site, qui est autorisé par la Mairie de Port-Salut, se trouve isolé dans un espace où il n'y a aucune maison, et où aucune trace de matière fécale n'a été trouvée. Ces allégations font du bruit autour d'une fausse réalité, elles sont dénuées de tout fondement. Nous avons contacté le juge de Paix de Port-Salut qui a confirmé à la délégation qu'il s'était déjà rendu sur les lieux et n'avait trouvé aucune anomalie.</i></p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Choléra : 300 lits disponibles dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	18 juin 2011	<p>au cours du point de presse hebdomadaire, de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (Minustah), Emmanuelle Schneider, porte-parole du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Haïti (OCHA) a indiquée que les pluies du 6 et 7 juin ont eu une incidence sur l'épidémie de choléra.</p> <p>« Une augmentation importante des flambées de choléra est signalée dans l'ensemble du pays et particulièrement à Port-au-Prince et dans les départements de l'Ouest, Sud-Est, Sud, Grand Anse, Centre et</p>	http://www.haitilibre.com/article-3193-haiti-cholera-300-lits-disponibles-dans-la-zone-metropolitaine-de-port-au-prince.html

			Artibonite » précise Mme Schneider.	
<i>Alter presse</i>	<u>Haiti-Choléra : Un deuxième pic de l'épidémie</u>	19 juin 2011	<p>Haiti fait face à un deuxième pic de l'épidémie de choléra qui a causé des dizaines de mort durant les dernières semaines, au moment où le pays entre dans la saison des pluies et la période cyclonique, selon le Bureau de la coordination des affaires Humanitaires (OCHA).</p> <p>Schneider la détermination des partenaires d'Haiti, dont l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), à continuer à apporter leur soutien en vu de contrecarrer l'épidémie.</p> <p>« L'ensemble des partenaires de santé, en appui au ministère de la santé (haïtien), renforcent leurs activités notamment dans l'Artibonite ainsi que dans le département du Centre qui sont 2 départements qui ont été gravement touchés », a déclaré Emmanuelle Schneider.</p> <p>L'OPS a établi un système d'alerte et dispose dans son entrepôt de « suffisamment de médicaments pour traiter 5 000 patients atteints des formes les plus sévères du choléra », informe Schneider qui annonce une importante campagne de sensibilisation pour les localités de Carrefour et de Martissant (secteur sud de Port-au-Prince).</p>	http://www.alterpresse.org/spip.php?article11188
<i>Caribe Créole news</i>	Haïti-plus de 5300 personnes victimes de choléras	20 juin 2011	<p>Port-au-Prince, lundi 20 juin 2011 -CCN (AHP) - La porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires en Haiti (OCHA), Emmanuelle Schneider, a indiqué vendredi que la communauté internationale en appui au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) s'active à donner une réponse à la nouvelle flambée de cholera qui a surgi suite aux pluies qui se sont abattues sur le pays la semaine dernière.</p> <p>Les statistiques du ministère de la santé publique font état au 12 juin, de 5397 décès pour un total de 344.623 personnes touchées. Le département de l'Artibonite est le plus affecté avec 1007 décès. Suivent l'Ouest (948), la Grande-Anse (825), le Nord (652) et le Centre (446)</p>	http://www.caraibcreolenews.com/news/haiti/1,3404,20-06-2011-haiti-plus-de-5300-personnes-victimes-du-cholera.html
<i>Toulouse 7.com</i>	l'ONU demande aux gouvernements (dont la France) de ne pas expulser les haïtiens	21 juin 2011	Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont réitéré mardi leur appel aux gouvernements à s'abstenir, pour des raisons humanitaires, de procéder à des retours	http://www.toulouse7.com/2011/06/21/onu-demande-aux-gouvernements-dont-la-france-de-ne-pas-expulser-les-haitiens/

			forcés vers Haïti, car les conditions précaires perdurent dans ce pays.	
<i>Minustah</i>	Point de Presse des Nations Unies en Haïti du 24 juin 2011	25 juin 2011	<p>La MINUSTAH a pris acte, du rejet, le 21 juin 2011, au terme d'un vote de l'Assemblée des députés, du choix du Premier Ministre désigné par le Président de la République, Michel Martelly et soumis à la ratification du Parlement, conformément aux prescrits constitutionnels.</p> <p>Dans un communiqué publié le 22 juin, la MINUSTAH a vivement encouragé les pouvoirs constitués de l'Etat à tout mettre en œuvre afin de doter le pays, sans plus tarder, d'un Gouvernement qui, de concert avec le Parlement, les acteurs de la classe politique, de la société civile et des partenaires internationaux, pourra lancer les projets relatifs aux grands axes de la stratégie présidentielle pour l'Education, l'Emploi, l'Etat de Droit, et l'Environnement</p> <p>Le Bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) en Haïti – qui, vous le savez, est représenté dans le pays par la section des Droits de l'Homme de la MINUSTAH – est profondément préoccupé par la situation du respect du droit des personnes à un logement convenable en Haïti, et ce plus particulièrement s'agissant des personnes vivant dans les camps qui se sont formés après le séisme et dans les communautés informelles – parfois appelées bidonvilles.</p> <p>Le HCDH reconnaît le défi exceptionnel à relever pour les autorités haïtiennes dans le développement de solutions durables pour des centaines de milliers de personnes dans les camps et logements spontanés. Néanmoins, comme mentionné par la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable qui était en Haïti début juin, en vue d'élaborer des recommandations au Gouvernement d'Haïti en ce domaine, « l'expulsion de personnes sans fournir un logement de remplacement convenable est une violation du droit international des droits humains ».</p> <p>Questions : <i>Minustah Fm: La semaine dernière, il y a eu parait-il des tensions entre des autorités départementales de Port-salut y compris le président de la commission de santé de la chambre basse et la MINUSTAH. Aujourd'hui à quel point en est-on ?</i></p> <p><i>Radio Ibo : le 4 juin dernier, un incident s'est produit à l'aéroport</i></p>	http://minustah.org/?p=30848

			<p><i>Toussaint Louverture impliquant des casques bleus brésiliens. La MINUSATH avait lancé une enquête. C'était il y a environ quatre semaines, ou est ce qu'on en est ? Quand peut on espérer avoir les conclusions de l'enquête ?</i></p> <p><i>Radio Ibo : Vous parlez de rumeur. Ce n'est pas une rumeur, en ce sens que l'information a été rapportée par les correspondants des médias basés à Port-au-Prince. Les informations ont été confirmées par plusieurs correspondants de presse.</i></p> <p><i>Radio Vision 2000 : Concernant le décès de Gérard Jean Gilles au Cap-Haïtien, j'ai appris que Joëlle Rosefort, employée de la MINUSTAH, n'a pas été autorisée à répondre aux questions du juge d'instruction du Cap-Haïtien sur place. Finalement, c'est la base de la MINUSTAH que le juge devrait aller l'interroger. J'aimerais avoir la version de la MINUSTAH sur cette affaire.</i></p>	
<i>Alter presse</i>	Haïti-Choléra : Déclin apparent ?	27 juin 2011	<p>L'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières (Msf), estime que l'apparent déclin de l'épidémie de choléra, dont un second pic a été enregistré en Haïti au cours des derniers mois, pourrait n'être que temporaire.</p> <p>« La diminution du nombre de cas enregistrée la semaine dernière est une bonne nouvelle, mais nous ne devons pas nous réjouir trop tôt. L'épidémie de choléra en Haïti est loin d'être terminée », déclare Sylvain Groulx, chef de mission de MSF, dans une communication diffusée sur le site Internet de l'organisation.</p>	http://www.alterpresse.org/spip.php?article11216
<i>Radio Vatican</i>	Dossier : Haïti dans l'impasse politique	28 juin 2011	<p>Après la crise humanitaire, Haïti connaît aujourd'hui une crise politique. Les députés haïtiens ont rejeté le 22 juin la nomination du Premier ministre Daniel-Gérard Rouzier. C'est un véritable camouflet pour l'ancien chanteur et actuel président, Michel Martelly, qui avait désigné cet homme d'affaires après son arrivée au pouvoir, en mars dernier. Quarante-deux députés ont voté contre cette nomination, en majorité des membres d'Inité, le parti de l'ancien président René Préval. Dix-neuf députés ont voté pour et trois se sont abstenus. Plus d'un mois après l'entrée en fonction du nouveau président, Haïti n'a donc toujours pas de gouvernement légitime.</p>	http://www.oecumene.radiovaticana.org/fr1/Articolo.asp?c=499798
<i>Haïti libre</i>		3 juillet 2011	<p>Le Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), reconnaît pleinement, le droit des États à renvoyer vers leur pays d'origine, des personnes entrées illégalement sur leur territoire, mais</p>	http://www.haitilibre.com/article-3298-haiti-social-les-bahamas-continueront-a-rapatrier-les-

	<i>Haïti - Social : Les Bahamas continueront à rapatrier les haïtiens illégaux</i>		<p>il a demandé que les pays, comme les Bahamas, accordent une attention particulière a ces migrants et s'abstiennent de renvoyer en Haïti des personnes qui ont besoin d'une protection spéciale dans le contexte humanitaire actuel.</p> <p>Malgré cette demande, qui est destinée à remplacer une demande similaire, faite par le HCR, peu après le séisme de janvier 2010 en Haïti, Brent Symonette, le Ministre des Affaires étrangères des Bahamas [chargé de l'immigration], a déclaré que la position de son Gouvernement n'avait pas changé depuis, qu'il a annoncé la semaine dernière, que les rapatriements continuerait « Nous sommes un pays souverain et nous allons évidemment examiner la question sur le terrain en Haïti, mais à moins que les choses ne changent dans ce pays, notre politique restera la même. »</p> <p>Les Bahamas ne peuvent et ne doivent pas suivre la suggestion de l'ONU, telle est la position du Gouvernement des Bahamas, qui explique qu'avec une population de près de 10 millions d'habitants en Haïti, il y aurait probablement un exode massif sans précédent de ce pays dans les Bahamas, si le gouvernement annonçait que les rapatriements sont suspendus indéfiniment, « ceux qui veulent quitter Haïti, considéreraient alors notre pays comme une destination privilégiée »</p>	haitiens-illegaux.html
<i>IRIN</i>	AFGHANISTAN: Les ONG réclament une coordination humanitaire plus forte	2 JUILLET 2010	<p>Un consortium de 31 organisations non gouvernementales (ONG) travaillant en Afghanistan a exprimé sa « grave préoccupation » concernant la capacité du Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires (OCHA) à mener à bien sa mission dans le pays en raison d'un manque de personnels.</p> <p>« Les exigences en matière de coordination de base, de planification et de gestion de l'information excèdent les capacités d'OCHA, particulièrement dans les bureaux régionaux », a dit le Projet ONG et Réforme humanitaire (NHRP, en anglais) dans une lettre adressée à John Holmes, le Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies et chef d'OCHA, le 24 juin.</p>	http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?reportid=89718
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Reconstruction : 99% des financements de l'aide, contournent les	5 juillet 2011	111 donateurs bilatéraux et multilatéraux ont déboursé environ 1,69 milliard de dollars pour financer l'aide humanitaire en réponse au séisme de janvier 2010 et à l'épidémie de choléra au cours de la	http://www.haitilibre.com/article-3307-haiti-reconstruction-99-des-financements-de-l-aide-

	institutions haïtiennes	publiques	<p>première moitié de l'année 2011. Une somme supplémentaire de 740,6 millions a été promise, indique le rapport « Has Aid Changed ? Channeling assistance to Haiti before and after the earthquake » publié en juin par le Bureau de l'Envoyé Spécial (OSE) pour Haïti.</p> <p>Le rapport explique que sur 2,4 milliards de dollars promis ou déboursé en fonds humanitaires, 40% ont été fournis à titre de dons en nature, de biens et services et 60% sous forme de subventions. Près de la moitié de la subvention (674,900,000) a été accordée à des projets énumérés dans les appels de l'ONU.</p> <p>Le rapport se penche sur l'architecture de l'aide et les différents canaux que les donateurs utilisent pour fournir une aide en appui aux efforts humanitaires et de relèvement. Il explique que les bailleurs de fonds, ainsi que l'ONU, le Mouvement de la Croix-Rouge et les ONG internationales ont mené leurs propres évaluations, ont préparé leurs propres plans et émis leurs propres appels de fonds.</p> <p>Sur les 2,43 milliards promis ou déboursés en aide humanitaire, 34 % ont été fournis aux entités civiles et militaires; 28 % l'ont été aux agences et ONG internationales; 26 % à d'autres ONG internationales et aux entrepreneurs privés; 6 % fournis en nature à des bénéficiaires indéterminés; 5 % à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et aux sociétés nationales de la Croix- Rouge et 1 % au Gouvernement d'Haïti.</p> <p>D'autre part, sur les 4,06 milliards de dollars promis ou versés pour l'aide au relèvement, environ 55 % ont été accordés directement aux organismes multilatéraux, aux fournisseurs de services internationaux non-étatiques et à des bénéficiaires non spécifiés; 33 % à l'appui du secteur public et 12 % directement au gouvernement.</p> <p>Ce n'est pas tant le décaissement des fonds, mais la manière dont l'aide est canalisée qui détermine l'impact sur la vie du peuple haïtien, insiste le rapport. Dans sa préface, Paul Farmer, Envoyé spécial adjoint pour Haïti, soutient qu'« avec plus de 99 % des financements de l'aide au relèvement qui contournent les institutions publiques haïtiennes, la tâche déjà difficile de passer du secours d'urgence au</p>	<p>contournement-les-institutions-publiques-haitiennes.html</p>
--	----------------------------	-----------	--	---

			relèvement, qui nécessite avant tout un leadership du gouvernement, devient presque impossible ».	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Social : «Un leadership fort et soutenu du Président sur les droits de l'homme est essentiel» - Kyung-wha Kang	7 juillet 2011	Kyung-wha Kang, la Haute commissaire adjointe des Nations Unies, aux droits de l'homme, qui est en visite en Haïti du 2 au 6 juillet 2011 Pour elle, « L'État haïtien est responsable de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme en Haïti. C'est seulement à travers les institutions nationales que des solutions à ces problèmes peuvent survenir. Un nouveau gouvernement sera bientôt formé. Ensemble avec le Parlement et le pouvoir judiciaire, ils détiennent la clé pour transformer Haïti et pour la réalisation des aspirations de son peuple. »	http://www.haitilibre.com/article-3324-haiti-social-un-leadership-fort-et-soutenu-du-president-sur-les-droits-de-l-homme-est-essentiel-kyung-wha-kang.html
<i>Minustah</i>	Point de presse du 7 juillet 2011	7 juillet 2011	Sylvie van den Wildenberg (porte parole de la mission) : un gouvernement doit être mis sur pied le plus rapidement possible en Haïti et que l'on puisse, le plus rapidement possible, entamer la mise en œuvre des grands chantiers qui ont été annoncés par le Président et avancer ensemble vers le développement, la reconstruction, l'Etat de Droit, dans la ligne de la politique nationale qui sera donnée par le nouveau Gouvernement une fois en place.	http://minustah.org/?p=31024
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : La France achète plus de 1,000 tonnes de riz haïtien	14 juillet 2011	a France a débloqué, 1,3 million d'euros afin d'acheter 1,085 tonnes métriques de riz aux agriculteurs haïtiens destinés à être distribués aux populations haïtiennes via le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cette somme vient s'ajouter aux 2 M€ déjà décaissés en janvier 2011 dans le même but. C'est pour briser ce « cercle vicieux » que la France consacre depuis 2005, une part croissante de ses crédits d'aide alimentaire en Haïti à l'achat de productions locales. Plutôt que de dépenser la totalité de ces moyens pour l'importation de céréales venues de son propre territoire, la coopération française en utilise une partie pour aider des associations paysannes à augmenter leur production, qu'elle leur rachète ensuite à un prix étudié pour permettre à ces agriculteurs de vivre de leur travail et de préparer les prochaines récoltes, mais assez bas pour ne pas entraîner une augmentation des prix de ces biens alimentaires sur les marchés locaux. Pour ce faire, la France aide ces agriculteurs à s'organiser en coopératives et en chambres consulaires, ce qui leur permet de mieux négocier avec les intermédiaires du marché et de réaliser des investissements communs (programmes	http://www.haitilibre.com/article-3374-haiti-humanitaire-la-france-achete-plus-de-1-000-tonnes-de-riz-haitien.html

			d'irrigation, construction d'entrepôts et de glacis de séchage, achats de moulins motorisés, etc.)	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : La Croix Rouge passe le relai à la DINEPA	17 juillet 2011	<p>La Croix-Rouge a annoncé cette semaine, qu'elle fera la transition de ses efforts d'approvisionnement en eau à la Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), l'autorité gouvernementale. La Croix-Rouge haïtienne, soutenue par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) et la Croix-Rouge américaine, a finalisé un accord jeudi dernier, avec la DINEPA, pour passer le relai de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau, aux autorités haïtiennes.</p> <p>Dans le cadre de cet accord, de plusieurs millions de dollars, la Croix-Rouge va fournir une assistance technique, un soutien matériel et financier pour augmenter la capacité de la DINEPA à fournir des services d'eau et d'assainissement améliorés à la population, principalement à Port-au-Prince.</p>	http://www.haitilibre.com/article-3395-haiti-humanitaire-la-croix-rouge-passe-le-relai-a-la-dinepa.html
<i>MINUSTAH</i>	Le Chef de la MINUSTAH reçoit le Ministre allemand des Affaires étrangères	17 JUILLET 2011	Au cours de la rencontre, le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Allemagne a réaffirmé l'engagement de son pays, qui assure, depuis le début du mois de juillet, la présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à maintenir son appui soutenu aux efforts de stabilisation, de reconstruction et de développement en Haïti et aux efforts de la MINUSTAH et de la famille des Nations Unies dans le pays.	http://minustah.org/?p=31186
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Économie : 80% des familles les plus pauvres endettées à Port-au-Prince	18 juillet 2011	Dans le cadre de son engagement auprès des populations vulnérables de Port-au-Prince et Léogâne, l'Agence d'aide à la Coopération Technique Et au Développement (ACTED) a conduit au courant de l'année 2010 une enquête sur la situation économique des ménages haïtiens et le niveau d'endettement des familles dans les communautés rurales comme urbaines. Cette étude a pour objectif d'offrir une meilleure compréhension du cycle d'endettement et des opportunités pour le briser en Haïti, à la communauté humanitaire comme aux acteurs de développement	http://www.haitilibre.com/article-3403-haiti-economie-80-des-familles-les-plus-pauvres-endettees-a-port-au-prince.html
<i>Haïti Libre</i>	<i>Haïti - Politique :</i>	19 juillet 2011	Lors de sa rencontre avec le Président Martelly, Hector Timmerman transmettra l'invitation de la Présidente de l'Argentine, Cristina Fernandez de Kirchner, pour une prochaine rencontre à Buenos Aires. Les deux hommes aborderont les relations bilatérales entre les	http://www.haitilibre.com/article-3408-haiti-politique-hector-timmerman-rencontrera-michel-martelly-demain.html

	<i>Hector Timerman rencontrera Michel Martelly demain</i>		deux Etats. Hector Timerman réitérera la volonté du Gouvernement argentin de continuer avec les programmes de coopération et de soutien technique dans le développement en Haïti en matière agricole, de sécurité alimentaire ainsi que dans l'assistance humanitaire à travers les Casques blancs.	
<i>MINUSTAH</i>	Des recommandations du Conseil économique et social de l'ONU pour accélérer la reconstruction d'Haïti	28 JUILLET 2011	<p>le Groupe Consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU a présenté ce 28 juillet 2011, à Genève, son dernier rapport devant le Conseil. ce Groupe Consultatif, a pour mandat « d'aider à coordonner l'assistance à long terme à Haïti ».</p> <p>Au nombre de ses recommandations, le Groupe Consultatif souligne qu'«il est plus que jamais impérieux que la communauté internationale continue de se préoccuper de la situation d'Haïti et fournisse au pays un appui approprié, en particulier par le biais d'une solide présence des Nations Unies sur le terrain, sous forme de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, à Port-au-Prince comme, de plus en plus, dans les autres régions vulnérables du pays.</p> <p>À tous les acteurs haïtiens concernés, le Groupe demande d'« élaborer sans tarder un plan pour mettre en place rapidement un gouvernement pleinement opérationnel et éviter ainsi de compromettre le niveau d'assistance que la communauté internationale fournit au pays et les perspectives de développement d'Haïti ».</p> <p>Le gouvernement haïtien devra entre autre faire tous les efforts nécessaires pour diriger la coordination de l'appui fourni par les donateurs »</p> <p>Pour aider au redressement et à la reconstruction d'Haïti et appuyer son développement à plus long terme, le Groupe encourage les donateurs à « veiller à ce que les ressources qu'ils se sont engagés à fournir et leur décaissement soient alignés sur les priorités reflétées dans le Plan d'action du Gouvernement et à allouer un financement supplémentaire (...) ». Il est également recommandé aux donateurs de « faire en sorte que le Fonds pour la Reconstruction d'Haïti participe activement à la mobilisation des ressources (...) et adapte son appui aux priorités définies par le nouveau Gouvernement ».</p>	http://minustah.org/?p=31387

			le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, Coordonateur humanitaire et Coordonateur Résident des Nations Unies en Haïti, Nigel Fisher.	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Argentine : Martelly en Argentine	12 aout 2011	<p>L'Argentine soutient également le fonctionnement du Secrétariat technique Unasur-Haïti, Port-au-Prince installé dans le cadre de l'aide de 100 millions de dollars que les pays sud-américains ont promis à Haïti après le 12 Janvier 2010.</p> <p>Lors de la visite de Martelly, le gouvernement argentin réaffirmera en outre sa présence dans ce pays des Caraïbes à travers l'assistance humanitaire et sa participation à des actions pour préserver la sécurité et de maintien de la paix que réalise la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (Minsutah).</p> <p>Anibal Fernandez et Michel Martelly s'entretiendront également sur la mission que l'Argentine prépare pour la fin de ce mois, afin d'évaluer les projets ; d'éducation communautaire, dans le domaine sportif pour intégrer les jeunes à risque, ainsi que dans le secteur de la micro-finance en Haïti.</p> <p>Après le 12 janvier 2010, le gouvernement argentin a fait don à Haïti de 35 tonnes de semences de maïs et d'haricot, de 600 jeux d'outils et 5000 manuels de formation. Ces semences ont été distribuées à 17.000 familles dans 6 départements (Artibonite, Centre, Nord, Nord-Est, Ouest et le Sud-Est)</p>	http://www.haitilibre.com/article-3565-haiti-argentine-martelly-en-argentine.html
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Économie : Quand la diaspora génère des revenus fiables en Haïti	15 aout 2011	<p>Dennis Bratton, Pasteur de Jacksonville, a recueilli des milliers de dollars pour l'aide à Haïti. Mais les gens étaient toujours affamés, malades et pauvres.</p> <p>Pour aider à briser ce cycle, la Fondation Bratton Kore, a commencé le développement de micro-entreprises d'élevage de volailles. Les organisateurs espèrent ainsi fournir un revenu aux familles et les protéines animales nécessaires à la population longtemps après le départ des humanitaires.</p>	http://www.haitilibre.com/article-3590-haiti-economie-quand-la-diaspora-genere-des-revenus-fiables-en-haiti.html
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : Arrivée officielle du navire hôpital «USNS Comfort» en Haïti	18 aout 2011	<p>Le navire hôpital de la Marine des États-Unis l'« USNS Comfort » arrive en Haïti pour une mission humanitaire d'assistance médicale qui débutera vendredi 19 août 2011.</p> <p>L'« USNS Comfort » a entamé une mission humanitaire de cinq mois</p>	http://www.haitilibre.com/article-3612-haiti-humanitaire-arrivee-officielle-du-navire-hopital-usns-comfort-en-haiti.html

			<p>dans le cadre de l'exercice « Continuing Promise 2011 » de la Marine des Etats-Unis. À date, le navire a fourni des soins médicaux et une assistance humanitaire à huit pays des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Port-au-Prince est le neuvième et dernier point d'arrêt de la mission du navire « USNS Comfort ».</p> <p>En collaboration avec le Ministère haïtien de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le navire hôpital offrira des soins généraux de santé et dentaires à la population haïtienne ainsi que des soins vétérinaires.</p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Europe : Détails de l'aide européenne sur la gestion des risques	28 aout 2011	<p>À l'occasion de l'ouverture du forum régional sur la gestion des risques en milieux urbains, la Commission européenne a lancée ce matin son nouveau programme de préparation aux phénomènes naturels extrêmes en Haïti.</p> <p>Les projets incluent aussi bien : des campagnes de sensibilisation et d'éducation qu'un travail très important avec les autorités locales chargées de la réponse en cas d'urgence et des petits travaux permettant de limiter les dégâts. L'assistance de la Commission sera mise en œuvre sur le terrain par des organisations humanitaires partenaires de longue date d'ECHO, notamment Action Contre la Faim, Agro Action Allemagne, Cooperazione Internazionale (COOPI), Concern, Gruppo di Volontariato Civile (GVC), Arbeiter-Samariter-Bund (ASB), ainsi que les sociétés de la Croix Rouge espagnole, française et allemande, la Fédération Internationale de la Croix Rouge et l'UNESCO</p>	http://www.haitilibre.com/article-3643-haiti-europe-details-de-l-aide-europeenne-sur-la-gestion-des-risques.html
<i>Radio Métropole</i>	Le gouvernement et l'ONU coordonnent les activités humanitaires	23 aout 2011	<p>es employés des Nations Unies en Haïti ont activé les systèmes de réponse d'urgence pour se préparer à l'arrivée de l'ouragan Irène qui balaye actuellement la région des Caraïbes.</p> <p>Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH), travaillent en étroite collaboration avec le système national de gestion des risques et désastres.</p> <p>L'ONU aide les autorités haïtiennes et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à mener une campagne de sensibilisation centrée sur les zones les plus peuplées et les marchés.</p>	http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=19411

<i>La vie est belle (portail catholique)</i>	Alerte rouge levée après le passage de l'ouragan Irène au nord d'Haïti	24 août 2011	L'alerte rouge qui avait été déclenchée par le gouvernement haïtien a pu être levée mercredi matin après le passage de l'ouragan Irène au nord d'Haïti, a indiqué le Centre conjoint d'opérations d'urgence (EJOINT) sous la coordination du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA).	http://www.toujoursenligne.com/31725-alerte-rouge-levee-apres-le-passage-de-louragan-irene-au-nord-dhaiti
<i>Alter presse</i>	Haïti-Gouvernement : Possible choix de Gary Conille comme premier ministre	30 août 2011	Le président de la république, Michel Joseph Martelly, s'apprêterait à désigner, ce 30 août 2011, Gary Conille au poste de premier ministre, selon les informations obtenues par l'agence en ligne AlterPresse. Âgé de 45 ans, Conille est médecin et un habitué du système des Nations Unies, où il a occupé divers postes durant ces dernières années. Il est, depuis juin 2011, coordonnateur humanitaire au Niger. Il a également joué le rôle de chef du bureau de l'envoyé spécial de l'organisation des Nations Unies (Onu) pour Haïti, William Jefferson (Bill) Clinton.	http://www.alterpresse.org/spip.php?article11462
<i>Radio vision 200</i>	<u>Haïti/Désignation :</u> <u>Michel Martelly</u> <u>défend son choix</u>	6 septembre 2011	Le président de la République a, ce mardi, au cours d'une rencontre au Palais national, présenté des arguments justifiant le choix de Gary Conille comme son prochain chef de gouvernement. L'absence du pays, de l'ancien chef du Bureau de Bill Clinton, durant les 5 dernières années, revendique Michel Martelly, ne devra constituer aucun obstacle à la ratification du coordonnateur humanitaire du système des Nations Unies au Niger, en Afrique. « Avant de désigner Monsieur Conille, a-t-il laissé entendre, j'ai consulté mon équipe juridique ». « Entant que fonctionnaire, Dr. Conille paie régulièrement ses taxes aux Nations Unies, dit le chef de l'exécutif, ajoutant que ces contributions devront être données par Haïti ». Le chef de l'Etat invite les parlementaires à faire preuve de dépassement de soi en vue de libérer le pays, a-t-il conclu.	http://radiovision2000haiti.net/home/?p=9141
<i>MINUSTAH</i>	La communauté humanitaire préoccupée par la multiplication des expulsions dans les	6 septembre 2011	La communauté humanitaire en Haïti réitère son opposition aux expulsions forcées qui ne font qu'accroître les vulnérabilités des personnes résidant dans les camps. Elle rappelle qu'une expulsion de personnes sans alternative de logement convenable constitue une	http://minustah.org/?p=31721

	camps		<p>violation de leurs droits humains et des Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.</p> <p>A cet égard, la communauté humanitaire se félicite que le Président Michel Martelly ait réitéré l'opposition de son administration aux expulsions forcées et qu'il ait proposé une approche intégrée pour la mise en place de solutions durables. Elle prend également note de la demande faite aux communes d'être patientes et de n'entreprendre aucune action contre-productive.</p> <p>La communauté humanitaire est déterminée à offrir tout le soutien nécessaire aux autorités afin que toute fermeture de camps soit faite dans le respect des droits des personnes affectées et de manière planifiée, prévisible et en consultation avec les populations visées, dans un cadre plus large visant à l'amélioration de l'accès à un logement convenable et qui prend en considération aussi les droits légitimes des propriétaires.</p> <p>Pour ce faire, elle propose la création d'une plateforme associant les ministères concernés, les autorités locales, la police nationale haïtienne, les représentants du secteur privé ainsi que ceux de la communauté humanitaire. Un tel mécanisme reposerait sur une planification effective de la fermeture des camps et l'identification de solutions de relogement dans une perspective de planification urbaine et rurale.</p>	
<i>MINUSTAH</i>	Point de presse du 16 septembre 2011	16 septembre 2011	<p>Contexte : viol d'une jeune Haïtienne par 5 militaires Uruguayens de la Minustah à Port Salut</p> <p><u><i>Intervention du Sous Secrétaire général à l'appui aux missions de maintien de la paix, M. Anthony Banbury</i></u></p> <p>Cet incident est sans équivoque inacceptable. Mais nous ne disposons pas de tous les éléments pour le moment, nous devons attendre les conclusions de l'enquête pour déterminer les circonstances des faits.</p> <p>Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités uruguayennes qui conduisent conjointement avec nous les investigations avec le plein appui et l'engagement des Nations Unies.</p> <p>Nous souhaitons un futur prospère pour Haïti et le peuple haïtien. Un futur sans MINUSTAH, bien entendu. Mais le départ de la MINUSTAH doit se faire dans le cadre d'une transition harmonieuse.</p>	http://minustah.org/?p=31887

			<p>Et c'est à cela que nous travaillons avec les autorités haïtiennes</p> <p>Comme le Président Martelly l'a rappelé publiquement en début de semaine, la MINUSTAH est en Haïti pour contribuer au renforcement des institutions de l'Etat. Il faut continuer ce travail dont les résultats viendront sceller un meilleur futur sans la MINUSTAH. Mais pour l'instant ce travail doit continuer.</p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Reconstruction : 2,25 millions de dollars pour le relogement de 500 familles	16 septembre 2011	<p>« J/P Haitian Relief » l'organisation humanitaire de l'acteur Sean Penn vient de recevoir une subvention de 2,25 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA), un organe de la Banque Mondiale pour un vaste programme de relogement de 500 familles. Ce financement fait partie d'un fonds de reconstruction de logements, financés par la Banque Mondiale et le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) d'un montant total de 95 millions de dollars.</p>	http://www.haitilibre.com/article-3821-haiti-reconstruction-2-25-millions-de-dollars-pour-le-relogement-de-500-familles.html
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Social : 1,500 sinistrés à Jacmel quittent enfin l'enfer des camps	18 septembre 2011	<p>En finir à Jacmel avec les trois plus importants camps que sont Toussaint Louverture, Wolf et Pinchinat, était le principal objectif de ce projet qui consistait à construire dans la localité de Mayard, 335 logements permanents devant abriter environ 1,500 personnes.</p> <p>Viergela François le maire adjoint de Jacmel, Nigel Fisher, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire, Luca Dall'Oglio Chef de mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Haïti, et Jean Marie Ntayomba, Chef du bureau régional de la Minustah se sont rendus sur le nouveau site à la fin des travaux.</p> <p>L'OIM continuera à apporter son soutien aux autorités locales et surtout à la population sinistrée », a promis quant à lui M. Dall'Oglio. D'ailleurs, il annonce vouloir rechercher des fonds supplémentaires afin de construire davantage de logements décentes pour satisfaire d'autres demandes en attente.</p> <p>Pour sa part, Viergela François, le maire adjoint de Jacmel envisage de déclarer d'utilité publique « tous les terrains innocupés » afin de permettre plus de constructions.</p>	http://www.haitilibre.com/article-3833-haiti-social-1-500-sinistres-a-jacmel-quittent-enfin-l-enfer-des-camps.html

<i>Radio métropole</i>	La situation est calme mais fragile en Haïti selon Mariano Fernandez	19 septembre	<p>Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Haïti a appelé la communauté internationale à soutenir la consolidation de la stabilité dans le pays.</p> <p>« La situation en Haïti est toujours fragile, et certains revers pourraient générer une nouvelle crise. La stabilité future d'Haïti et sa prospérité dépendent de la volonté politique de ses dirigeants et citoyens comme de l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale à ses côtés », a déclaré Mariano Fernandez</p>	http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=19559
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Reconstruction : Seulement 43% des fonds promis, déboursés (2010-2011)	20 septembre 2011	<p>Au cours de la réunion des Partenaires d'Haïti ce matin, l'ex-Président Clinton a remercié la communauté des donateurs pour le taux de décaissement accru et a renforcé la nécessité pour eux de tenir leurs promesses de dons envers Haïti. L'Envoyé Spécial a également souligné l'importance de canaliser une plus grande partie de leurs fonds à travers les institutions haïtiennes. Depuis le tremblement de terre, par exemple, des 2 milliards versés en fonds humanitaires, seulement 1% du financement des bailleurs de fonds a été acheminé au Gouvernement d'Haïti. Et de là, plus des 1.5 milliard pour la récupération déboursés par les donateurs bilatéraux, moins de 6 % a été décaissé comme appui budgétaire au Gouvernement d'Haïti.</p> <p>Des 4,59 milliards de dollars promis, 1,97 milliards (43%) ont été décaissés. Les donateurs ont pris l'engagement d'accroître l'aide avec un soutien supplémentaire de 2,08 milliards. Ces 1,97 milliards ont été versés à travers quatre filières:</p> <p>1,24 milliards en subvention au Gouvernement d'Haïti, des agences multilatérales, des ONGs et des entrepreneurs privés</p> <p>298,1 millions à l'appui budgétaire du Gouvernement d'Haïti;</p> <p>281,2 millions en subvention mis dans un fonds commun pour l'Organisme des Nations Unies, la Banque Interaméricaine du Développement et la Banque Mondiale, à travers le Fond de Reconstruction de Haïti;</p> <p>153 millions de prêts au Gouvernement d'Haïti</p> <p>Ces bailleurs de fonds ont décaissé un montant supplémentaire de \$562,2 millions pour le développement général en Haïti, en dehors</p>	http://www.haitilibre.com/article-3845-haiti-reconstruction-seulement-43-des-fonds-promis-debourses-2010-2011.html

			des engagements de dons pris lors de la conférence sur la récupération à New York.	
<i>Radio Métropole</i>	Haïti : L'épidémie de choléra en perte de vitesse	23 septembre 2011	<p>Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) annonce dans un communiqué que le nombre de nouveaux cas de choléra en Haïti, a diminué de moitié durant le mois août.</p> <p>Les responsables de l'Ocha ont par ailleurs exprimé leur inquiétude, avec les intempéries, durant laquelle l'épidémie peut connaître une nouvelle hausse.</p>	http://www.metropolehaiti.com/metrople/full_une_fr.php?id=19601
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : La crise humanitaire en Haïti n'est pas terminée	30 septembre 2011	<p>Mme Amos a rencontré le Président haïtien Michel Martelly a qui elle dit qu'il était crucial de ne pas oublier les centaines de milliers de personnes vulnérables vivant encore dans les camps et qui dépendent d'une aide humanitaire vitale pour survivre. Elle a également rencontré Nigel Fisher, le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies en Haïti et de hauts représentants des agences des Nations Unies et des ONG internationales. Ils ont insisté sur le besoin essentiel de s'attaquer aux défis structurels du pays, afin de permettre la transition de la phase humanitaire à celle du relèvement durable.</p>	http://www.haitilibre.com/article-3919-haiti-humanitaire-la-crise-humanitaire-en-haiti-n-est-pas-terminee.html
<i>Minustah</i>	Le MPCE partenaire important de la MINUSTAH	4 octobre 2011	<p><i>Le 27 septembre dernier, dans le cadre de l'appui logistique et technique que la MINUSTAH fournit au Gouvernement d'Haïti, la section de la Coordination Humanitaire et de Développement (HDCS) de la Mission a procédé à la première remise de lots de matériels et de fournitures de bureau à la Direction départementale de l'Ouest du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).</i></p> <p>Relevant du «Mémorandum d'Accord entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien concernant un appui logistique de la MINUSTAH au gouvernement haïtien », l'objectif de ce projet est d'accompagner le processus de reconstruction du pays et de réinstallation des déplacés du séisme de janvier 2010.</p> <p>Le « Mémorandum d'Accord entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien concernant un appui logistique de la MINUSTAH au gouvernement haïtien » a été signé le 20 avril 2011 pour un montant total de 7.900.000 dollars américains. Cet appui est destiné aux communes haïtiennes les plus touchées par le séisme de 2010, notamment, celles de l'Ouest (Cornillon, Léogâne, Petit-Goâve</p>	http://minustah.org/?p=32235

			et Grand-Goâve), des Nippes (Miragoâne), du Sud (l'Ile-à-Vache, Les Cayes) et du Sud-Est (Jacmel, Bainet, Marigot).	
<i>Secours Catholique Réseau mondial Caritas</i>	Approbation d'un nouveau premier ministre en Haïti	5 octobre 2011	le Parlement a finalement approuvé un nouveau premier ministre, le 4 octobre Après deux premiers ministres choisis par Michel Martelly, le président de la République, et rejetés par le Parlement haïtien, le Sénat a finalement approuvé mardi soir, trois semaines après les députés, la nomination de Garry Conille en tant que Premier ministre. Cela ne signifie pas que M. Conille sera le chef du prochain gouvernement car, selon Joseph Lambert, chef du parti majoritaire du Sénat, « M. Conille [doit] également obtenir un vote de confiance aux deux chambres du Parlement pour l'énoncé de sa politique de gouvernement »	http://www.secours-catholique.org/actualite/approbati-on-d-un-nouveau-premier-ministre-en-haiti,10199.html
<i>Alter Press</i>	Haïti-Choléra : L'épidémie rebondit dans le Sud du pays au pire moment, selon OCHA	13 octobre 2011	L'augmentation des nouveaux cas de choléra dans les Nippes et dans le Sud apparait à un moment où les déficits de financement menacent les efforts de réponse à l'épidémie, indique l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) dans un rapport publié sur la période du 6 au 11 octobre.	http://www.alterpresse.org/spip.php?article11722
<i>MINUSTAH</i>	Mobilisation pour le Sud d'Haïti touché par de fortes pluies	13 OCTOBRE 2011	<i>Les pluies diluviennes de ces derniers jours ont provoqué des inondations dans les départements du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse, entraînant l'activation, le 10 octobre, du Centre d'Opération d'Urgence Départemental du Sud. Afin d'évaluer les besoins humanitaires occasionnés par ces inondations, une mission réunissant les autorités haïtiennes et les Nations Unies s'est rendue sur place, aux Cayes, ce mercredi 12 octobre.</i>	http://minustah.org/?p=32356
<i>Alter presse</i>	Haïti-Séisme : L'ONU se félicite du déblaiement de 40% des décombres par les Haïtiens	13 octobre 2011	Cela fait 20 mois qu'avec le gouvernement haïtien, les organisations de la société civile, la communauté internationale, et en particulier les membres des communautés, nous travaillons sans nous arrêter à ce nettoyage épique », ajoute Faieta (responsable du Pnud en Haïti) qui met l'accent sous l'importance de l'implication des communautés dans ce travail. Pour sa part, le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations-Unies en Haïti, Nigel Fisher, souligne que « ces initiatives sont essentielles pour la reconstruction d'Haïti ».	http://www.alterpresse.org/spip.php?article11723

			L'ONU déclare aider en outre le gouvernement à finaliser une stratégie nationale de gestion des décombres en vue de la mise en place des outils et des normes pour l'enlèvement et le recyclage.	
<i>Le monde</i>	Hàïti lance une expérience de vaccination contre le choléra	19 octobre 2011	Près d'un an après le début de l'épidémie de choléra qui a déjà tué plus de 6 500 Haïtiens, le ministère de la santé du pays s'apprête à mener une vaccination-test auprès d'une centaine de personnes. "Nous soutenons l'idée de projet expérimental de vaccination de deux groupes de la population", a indiqué à l'AFP <i>Gabriel Timothé</i> , directeur général du ministère de la santé publique haïtien. Plus d'une centaine de personnes issues d'un bidonville de Port-au-Prince et d'une localité rurale dans le centre du pays, où la maladie a été pour la première fois identifiée en 2010, seront soumises au test.	http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/10/19/haiti-lance-une-experience-de-vaccination-contre-le-cholera_1590587_3222.html
<i>Haïti Libre</i>	Hàïti - Humanitaire : La situation WASH des camps se détériore	20 octobre 2011	L'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) se détériore de plus en plus, selon le dernier sondage effectué, dans 626 sites hébergeant un total de 502,008 personnes déplacées, par la Direction Nationale de l'Eau et l'Assainissement (DINEPA) et le Cluster WASH. Les activités de vidange menées par l'Office des Nations Unies pour les services (UNOPS) avec les camions de la DINEPA se sont arrêtées le 31 août en raison d'un manque de financement. Dans l'intervalle, le Cluster WASH, en coopération avec la DINEPA et l'UNOPS, mettent en œuvre des activités minimales de vidange dans les camps et centres de traitement du choléra (CTC).	http://www.haitilibre.com/article-4063-haiti-humanitaire-la-situation-wash-des-camps-se-deteriore.html
<i>Médiaterre</i>	Hàïti-Services sociaux de base : Plus de 300 familles menacées de pénurie d'eau au Plateau central	25 octobre 2011	Environ 2 mille habitantes et habitants de la localité d'Ahibon, dans la section communale de Marmont, près de Hinche (chef-lieu du département géographique du Plateau central, au Nord-Est d'Haïti) frôlent une crise humanitaire, en raison d'une pénurie d'eau et de nourriture. Des dizaines de personnes souffrent de maux de ventre, tandis que 17 nouveaux cas d'infection au choléra sont enregistrés à Marmont, indique Gimps André, coordonnateur du conseil d'administration de la section communale (Casec) de Marmont. Le coordonnateur a lancé un appel au secours au Ministère de la santé publique et de la	http://www.mediaterre.org/caraibes/actu,20111025092532.html

			population (Mssp).	
<i>Ouest France</i>	Haïti. Encore plus d'un demi-million de déplacés dans les camps	28 octobre 2011	<p>Un peu plus d'un demi-million de Haïtiens vivent toujours dans les camps de déplacés 21 mois après le violent séisme qui a frappé le pays, a estimé vendredi l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).</p> <p>Pour l'ONU, la crise humanitaire en Haïti n'est pas terminée. « La situation reste vulnérable dans les camps de déplacés » a ainsi récemment déclaré la secrétaire générale adjointe de l'ONU pour les affaires humanitaires, Valérie Amos.</p> <p>L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pour sa part déploré le manque de vaccins contre le choléra pour administrer aux populations vulnérables en Haïti, où le nombre de cas devrait atteindre la barre des 500 000 fin 2011.</p>	http://www.ouest-france.fr/ofdernmin -Haïti.-Encore-plus-d-un-demi-million-de-deplacés-dans-les-camps_6346-2005642-fils-tous_filDMA.Htm
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Politique : Réunion bilatérale Haïti - Argentine	30 octobre 211	<p>le Ministre des Affaires étrangères argentin, Héctor Timerman, a tenu une réunion bilatérale avec son homologue haïtien Laurent Lamothe.</p> <p>Laurent Lamothe, Ministre des affaires Étrangères, a expliqué les objectifs et les priorités du gouvernement haïtien, qui définissent la contribution de l'Argentine aux efforts de la communauté internationale pour la stabilité politique et le renforcement institutionnel d'Haïti, ainsi que leurs contributions à la création de conditions sociales et les compétences techniques indispensables, au bien-être et au progrès de la population haïtienne.</p> <p>Dans ce contexte, Héctor Timerman a ratifié l'engagement du gouvernement argentin et réitéré à son homologue haïtien, la volonté de son pays de continuer à coopérer avec Haïti. Timerman a abordé les principales opérations d'aide humanitaire conduites par l'Argentine, comme le Programme Pro Huerta et l'hôpital militaire. Le Ministre Lamothe, a offert à son homologue argentin, l'opportunité d'explorer conjointement, de nouvelles voies de coopération sur des questions telles que l'aide agricole, la promotion des investissements, la formation des enseignants des écoles techniques et professionnelles, le sport et le transport des élèves.</p>	http://www.haitilibre.com/article-4137-haiti-politique-reunion-bilaterale-haiti-argentine.html

			<p>Le Chancelier haïtien a également parlé de l'importance que le programme Pro Huerta a dans la politique alimentaire destinées à la population haïtienne et souligné la nécessité de diversifier les importations et les investissements de son pays. Il a invité les entreprises argentines à participer à la reconstruction d'Haïti, notamment dans les infrastructures, ponts, aéroports, routes et l'énergie.</p>	
<i>Radio canada</i>	Vaste campagne de vaccination contre le choléra en Haïti	10 novembre 2011	<p>le projet pilote, qui n'a pas encore obtenu la totalité des 870 000 \$US nécessaires à sa mise en oeuvre, a déclenché un débat parmi les experts de la santé publique. Plusieurs d'entre eux mettent en doute la pertinence d'un programme qui ne vaccinera que 1 % de la population et qui pourrait épuiser les stocks limités de vaccins contre le choléra, mettant potentiellement à risque d'autres régions vulnérables à la maladie</p> <p>Les nouveaux dirigeants d'Haïti, le président Michel Martelly et le premier ministre Gary Conille, sont pour leur part favorables à la campagne de vaccination.</p> <p>Mais le représentant de l'Organisation mondiale de la santé en Haïti, Peter Graaff, admet que le programme de vaccination est truffé de complications.</p>	http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2011/11/09/006-haiti-cholera.shtml
<i>Haïti libre</i>	<p>Haïti - Politique : «Haïti ne peut pas continuer à faire de la diplomatie comme avant»</p> <p>Extrait du Texte du discours du Ministre des Affaires Étrangères : Laurent Lamothe à une conférence à l'Institut National de Gestion et des Hautes Etudes Internationales (INAGHEI) sur le thème : « Rôle de l'université dans la nouvelle</p>	12 novembre 2011	<p>je constate avec tristesse et amertume, que les désastres naturels et politiques qui ont malencontreusement causé des victimes dans le pays, deviennent des sources d'emplois, et, par dessus tout, des opportunités politiques et diplomatiques intéressées au nom de l'humanitaire. Il est regrettable que chaque catastrophe naturelle ou crise politique dans le pays occasionne de nouveaux besoins, et, chemin faisant, de nouveaux partenaires; de nouveaux engagés à la cause haïtienne, et, par voie de conséquence, de nouvelles dépendances. Quelqu'un parle même du marché de l'humanitaire, où, la pauvreté devient l'or, une denrée.</p> <p>Je sais que l'une des problématiques actuelles qui vous préoccupe, au sein de vos débats à l'université, avec raison, c'est celle relative à la souveraineté nationale au regard de l'ingérence de la politique internationale. C'est l'un des rôles justement de l'Université d'exercer cette fonction critique. Vous vous demandez sans doute à</p>	http://www.haitilibre.com/article-4233-haiti-politique-haiti-ne-peut-pas-continuer-a-faire-de-la-diplomatie-comme-avant.html

	dynamique diplomatique ».		<p>quoi servirait une diplomatie haïtienne d'affaires, si l'ingérence internationale est comme elle apparait avec la présence des organisations Internationales? Cette nouvelle vision ne viendrait-elle pas encore davantage renforcer cette perception ? Vous auriez encore peut être raison de penser ainsi.</p> <p>À cet égard, le livre d'essai critique du professeur Sauveur Pierre Etienne « Haïti la République des ONG », illustrerait bien l'impact politique des organisations internationales dans le développement socioéconomique d'Haïti. Le livre semble suggérer que nous sommes une Nation sans État. Nous ne sommes plus une république, une Nation souveraine si non, celle des Organisations Internationales. Alors que peut bien vouloir vraiment signifier dans ce contexte la diplomatie haïtienne ? Les ONG n'auraient elles donc pas tendance effectivement à se substituer à l'État ? Je n'ai pas les réponses tout de suite. Mais ce sont des questions que je me pose comme vous, et, que je vous pose aussi, puisque je réfléchis avec vous.</p> <p>J'ajouterais également cette question à savoir : les ONG ne représenteraient elles pas une forme moderne et pratique de la diplomatie étrangère en Haïti ? Autrement dit, les ONG ne seraient elles pas conséquemment orientées en fonction des intérêts de leur pays respectif ?</p> <p>Comment pourrait-on appeler cela humanitaire ou diplomatie ?</p>	
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Politique : Participation politique des femmes dans les affaires du pays	19 novembre 2011	<p>Au début de cette semaine, par le biais de son unité de promotion des Genres (Gender Unit), la Minustah a organisé à l'hôtel Montana, des ateliers de travail avec onze femmes leaders venues de neuf départements du pays. A cette occasion, M. Mariano Fernandez, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Haïti, et M. Nigel Fisher, le Représentant adjoint et Coordonnateur Résident et Humanitaire, ont mis l'accent sur les actions entreprises par la Mission onusienne pour soutenir les efforts du gouvernement et des organisations de la société civile d'Haïti dans la promotion de l'égalité des genres, et accroître la participation politique des femmes haïtiennes.</p> <p>La Mission onusienne entend également continuer à assister le ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme</p>	<p>http://www.haitilibre.com/article-4288-haiti-politique-participation-politique-des-femmes-dans-les-affaires-du-pays.html</p>

			(MCFDF) dans l'élaboration d'un plan d'action national pour enrayer la violence faite aux femmes, en coopération avec des femmes leaders et la Police Nationale d'Haïti (PNH).	
<i>Radio métropole</i>	Des soldats coréens effectuent des travaux humanitaires à Léogane	22 novembre 2011	<p>La commune de Léogane bénéficie depuis près d'un an et demi Les services humanitaires de la Compagnie du génie militaire de Corée, ROKENGCOY.</p> <p>Pendant un an et demi, ils ont creusé 3 puits artésiens au profit de la population, des rivières curées et des tronçons de routes réparés.</p> <p>Ce contingent de 240 coréens, installé a l'entrée de la ville de Leogane depuis février 2010, peu après le séisme du 12 janvier Fait parti de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).</p> <p>Leur travail cependant diffère des autres casques bleus : ils sont dans l'ingénierie, et constitue la Compagnie militaire d'ingénieur du Corée, ROKENGCOY.</p> <p>Ces soldats coréens disposent également d'un centre hospitalier. Ils ont déjà soigné plus de 20 mille patients, depuis son ouverture le 4 mars 2010.</p> <p>« Cette initiative supportée par la Corée est le fruit d'une amitié franche avec Haïti, mais aussi un signe de reconnaissance à ce pays qui nous a fait don de 8,000.000 de dollars pendant la guerre en 1950 », a déclaré le commandant Lee Hong Woo.</p>	http://www.youtube.com/watch?v=7m1I2yJgW7Y&feature=related
<i>Média Terre</i>	La société civile haïtienne se penche sur l'efficacité de l'aide à Haïti	24 novembre 2011	<p>Plusieurs entités dont la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA), ont inauguré ce 23 novembre à Port-au-Prince un forum de deux jours autour de l'efficacité de l'aide accordée Haïti au lendemain du séisme dévastateur du 12 janvier 2010, rapporte l'agence en ligne AlterPresse.</p> <p>Les organisateurs du forum relèvent que l'aide humanitaire octroyée à Haïti après le tremblement de terre ne répond pas au critère de développement.</p> <p>Toutefois, le responsable de la PAPDA souligne que " l'essentiel c'est de voir si Haïti définit ses propres instances et ses propres modèles de</p>	http://www.mediaterre.org/caraibes/actu,20111124040717.html

			développement ".	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - humanitaire : Les soldats japonais aux côtés des élèves haïtiens	1 ^{er} décembre 2011	<p>Dans le cadre de ses activités CIMIC (Civil-Military Cooperation), la compagnie d'ingénierie japonaise (JAPENGCOY) de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minsutah) a procédé à la réhabilitation de certaines infrastructures au Collège Mixte Notre Dame de Lourdes, notamment dans l'aire de jeux et le bâtiment scolaire (balançoire, portes de salles de classe et tableaux). Les soldats japonais ont par ailleurs offert cinq tableaux, quarante pupitres, des chaises, de la craie ainsi que des fournitures scolaires aux élèves.</p> <p>La compagnie JAPENGCOY, est base au « Camp Charlie » à Port-au-Prince et comprend 223 personnes déployées au sein de la Minustah depuis le 7 février 2010 après les événements du 12 janvier.</p>	http://www.haitilibre.com/article-4384-haiti-humanitaire-les-soldats-japonais-aux-cotes-des-eleves-haitiens.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : La France envoie 6,9 tonnes de fret humanitaire	02 décembre 2011	<p>Le Bâtiment de Transport Léger (BATRAL) « Dumont d'Urville » qui a quitté Fort-de-France le 23 novembre dernier, accostera ce vendredi, au quai Sud de Port-au-Prince chargé de 6,9 tonnes de fret humanitaire à destination d'Haïti.</p> <p>23 palettes de matériels scolaires, de vêtements, de jouets et d'équipements ménagers seront distribuées entre autres à la Fédération protestante d'Haïti, la Fondation L'auberge de la fraternité de Tabarre, la communauté des Frères Saint Jacques de Fontamara et aux orphelinats : Etoile de Mounia pour l'amour de Mounia et Maisons des anges.</p> <p>Didier Lebret, l'Ambassadeur de France en Haïti et plusieurs autres personnalités seront présentes lors de la cérémonie de ce fret humanitaire.</p>	http://www.haitilibre.com/article-4392-haiti-humanitaire-la-france-envoie-6-9-tonnes-de-fret-humanitaire.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : L'aide du Venezuela plus rapide et facile selon Martelly	05 décembre 2011	<p>Michel Martelly, le Président de la République d'Haïti a déclaré à l'Agence AP que « la coopération avec le Venezuela est la plus importante en Haïti à l'heure actuelle en termes d'impact, d'impact direct » et que les envois de carburant en provenance du Venezuela ont un grand impact dans le contexte de redressement post 12 janvier du pays.</p>	http://www.haitilibre.com/article-4407-haiti-humanitaire-l-aide-du-venezuela-plus-rapide-et-facile-selon-martelly.html

			« Parfois pour un projet simple, cela pourrait prendre trop longtemps [avant que les fonds soient déboursés] [...] Si vous me demandez quelle aide circule le mieux, laquelle est la plus facile, je vous dirai celle du Venezuela »	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : Les casques bleus Jordaniens aident les élèves haïtiens	4 décembre 2011	Dans le souci d'appuyer la scolarisation d'enfants issus de milieux défavorisés, les Casques bleus du Bataillon jordanien (JORBAT) de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) ont établi un plan de distribution de sacs, fournitures scolaires, jouets et vêtements (don du roi Abdallah II) à de nombreux établissements scolaires et orphelinats	http://www.haitilibre.com/article-4403-haiti-humanitaire-les-casques-bleus-jordaniens-aident-les-eleves-haitiens.html
<i>Haïti libre</i>	Haïti - Humanitaire : Haïti a besoin de 231 millions de dollars pour 2012	06 décembre 2011	<p>Presque deux ans après le 12 janvier 2010, Haïti montre des signes de progrès, mais des centaines de milliers de personnes encore besoin d'aide, a averti coordonnateur de l'action humanitaire pour Haïti, Nigel Fisher.</p> <p>L'année prochaine, 231 millions de dollars américains seront nécessaires pour répondre aux besoins immédiats non satisfaits et pour réaliser des projets à plus long terme. Plus que 53 millions de dollars seront consacrés à offrir de meilleurs abris et la gestion des camps existants. Les projets de santé, d'assainissement et d'hygiène, nécessiteront environ 68 millions de dollars pour mener des campagnes de prévention et de vaccination.</p> <p>Groupe sectoriel Fonds requis (\$)</p> <p>Abris d'urgence, Biens non-alimentaires et coordination et gestion des camps 53 945 246\$</p> <p>Agriculture 15 948 310\$</p> <p>Aide alimentaire 19 427 327\$</p> <p>Coordination et services de soutien 5 503 353\$</p> <p>Eau, Hygiène et Assainissement (EHA/WASH) 35 047 302\$</p> <p>Éducation 7 300 002\$</p> <p>Logistique 10 600 000\$</p> <p>Nutrition 12 925 609\$</p> <p>Protection 26 583 403\$</p> <p>Relèvement immédiat 8 969 025\$</p>	http://www.haitilibre.com/article-4422-haiti-humanitaire-haiti-a-besoin-de-231-millions-de-dollars-pour-2012.html

			Santé 33 471 702\$ Télécommunication 823 545\$ Grand Total 230 544 824\$	
<i>Haiti Libre</i>	<i>Haïti - Politique : Le PM reçoit la visite d'une délégation de parlementaires allemands</i>	09 décembre 2011	Le Premier Ministre (PM) Garry Conille a reçu hier jeudi 8 décembre 2011, en sa résidence officielle, la visite de la Commission pour la Coopération Economique et le Développement de la chambre des députés allemands. Conduite par la présidente de la dite commission, Dagmar Vohrl, cette délégation de 6 parlementaires voulait s'informer sur les différents projets du gouvernement et voir comment, outre l'assistance humanitaire, l'Allemagne peut renforcer sa coopération avec Haïti. Plus que des solutions préétablies, le Premier Ministre a prôné, par devant la délégation allemande, « la volonté du gouvernement de créer le cadre qu'il faut pour un dialogue inter-haïtien afin de dégager un agenda collectif de développement du pays où chaque secteur peut jouer son rôle efficacement ».	http://www.haitilibre.com/article-4440-haiti-politique-le-pm-recoit-la-visite-d-une-delegation-de-parlementaires-allemands.html
<i>Haiti Libre</i>	Haïti - Santé : La baisse du choléra en Haïti, menacée par le retrait des acteurs humanitaires	12 décembre 2011	Selon les autorités sanitaires, la moyenne journalière de nouveau cas, s'élève à 500 en novembre, contre 671 à la fin du mois d'octobre. En ce début de saison sèche (décembre à mars), une diminution du nombre de nouveaux cas de choléra est attendue. Cependant, Haïti se trouve à un moment de transition où les financements à court terme arrivent à leur fin et les financements à long terme ne sont pas encore disponibles. Les besoins associés à l'épidémie pourraient encore augmenter avec la conséquente fermeture des programmes de nombreuses ONG.	http://www.haitilibre.com/article-4469-haiti-sante-la-baisse-du-cholera-en-haiti-menacee-par-le-retrait-des-acteurs-humanitaires.html
<i>Minustah</i>	Haïti : Plaidoyer et mobilisation pour répondre aux besoins humanitaires en 2012	13 décembre 2011	Le CAP (Procédure d'Appel Consolidé ou Appel Global) 2012, destiné à Haïti et dont le montant s'élève à 231 millions de dollars américains, a été conjointement lancé ce mardi 13 décembre par le Gouvernement haïtien et la communauté internationale. Participaient également à ce lancement, la Ministre de la Santé Publique et de la Population, Florence Duperval Guillaume, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, Nigel Fisher, et le Chef du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), Philippe Verstraeten.	http://minustah.org/?p=33205

<i>Alter presse</i>	Forte diminution des cas de choléra à travers le pays	22 décembre 2011	<p>Dans un rapport diffusé mardi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha) avait noté le déclin saisonnier des cas de choléra. Les autorités sanitaires haïtiennes font état en moyenne de 300 nouveaux cas de choléra par jour à travers le pays, comparativement à 500 cas il y a un mois, selon le rapport.</p> <p>Le directeur général du ministère de la santé, Gabriel Timothée, avait mis l'accent sur la nécessité pour que les citoyens maintiennent la vigilance en respectant les mesures d'hygiène. Dans le même temps les autorités sanitaires haïtiennes annoncent le lancement prochain d'une campagne pilote de vaccination contre le choléra.</p>	http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=20127
<i>BonZouti</i>	Jacmel Sud-est d'Haïti: L'Ocha de la Minustah annonce son départ	22 décembre 2011	<p>Les responsables du bureau de coordination des affaires humanitaires de l'Ocha, une entité de la MINUSTAH, dans le Sud-est, ont donné une conférence de presse, ce Mardi 20 Décembre pour annoncer le départ du sud-est de cette organisation, le vendredi 30 Décembre prochain. Selon Monsieur Morfiligne, Ocha qui était dans le Sud-est depuis Mars 2010, avait travaillé sur trois axes, comme l'appuie direct aux personnes affectées par le séisme, appuie direct à la coordination des réponses au choléra, ensuite préparation à la réponse aux urgences.</p> <p>Monsieur Vestratien de son côté félicite les autorités du Sud-est, et a profité pour exprimer son satisfaction pour les travaux réalisés par l'Ocha dans le département. Le chef national parallèlement n'écarte pas la possibilité d'un retour dans le sud-est de l'OCHA. Jean Michel Sabbat responsable technique de la protection civile du Sud-est d'Haïti de son côté remercie les responsables de l'Ocha pour leur appui au renforcement de la protection civile.</p>	http://bonzouti.com/actualite/actualite-No1114-Jacmel-Sud-est-d-Haiti-L-Ocha-de-la-Minustah-annonce-son-depart.html
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Éducation : La Banque Mondiale continue son implication dans l'éducation	12 février 2012	<p>Cette semaine le nouveau Vice-président de la Banque Mondiale, Hasan Tuluy, en visite en Haïti pour 3 jours, s'est rendu à l'école primaire Milome Brillère située à Delmas 33, école qui bénéficie d'une exonération des frais de scolarité dans le cadre du projet éducation pour tous financé par la Banque Mondial (BM).</p> <p>...nous sommes non-seulement très content, très heureux mais nous sommes fier de pouvoir [...] appuyer le programme de la scolarisation gratuite, là où on peut les cantines scolaire, afin de bâtir une fondation solide pour les générations futures pour Haïti..." a ajouté le</p>	http://www.haitilibre.com/article-4934-haiti-education-la-banque-mondiale-continue-son-implication-dans-l-education.html

			Vice-président de la Banque Mondiale.	
<i>Haiti Libre</i>	Haïti - Humanitaire : Donation d'équipements au Gouvernement Haïtien	05 janvier 2012	la Direction de la Protection Civile d'Haïti (DPC) a reçu une donation du Gouvernement Américain, au cours d'une cérémonie qui se tiendra dans les locaux de la DPC à Port-au-Prince, seront remis des bateaux, véhicules et 11.000 appareils de radio à manivelle aux autorités haïtiennes. Le SOUTHCOM appuie la construction d'un réseau de centres d'opérations d'urgence, d'entrepôts et des casernes de pompiers à travers Haïti en vue d'aider à rendre le pays plus sûr	http://www.haitilibre.com/article-4640-haiti-humanitaire-donation-d-equipements-au-gouvernement-haitien.html
<i>Canoe.ca</i>	La ministre Oda se rendra en Haïti	08 janvier 2012	«Notre gouvernement travaille de près avec le gouvernement d'Haïti, nos partenaires canadiens et nos homologues internationaux pour réaliser des progrès tangibles en Haïti», a ajouté Mme Oda.	http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/politiquefederale/archives/2012/01/20120106-224625.html
<i>Le monde.fr</i> <i>Par Le Comité de</i> <i>coordination des ONG</i> <i>d'Haïti (CCO), est un</i> <i>consortium.</i> <i>Les signataires sont</i> <i>: ACTED, <u>Action</u></i> <i>Contre la Faim, Care,</i> <i>CESVI, Doctors of the</i> <i>World-Médecins</i> <i>du <u>Monde</u></i> <i>International,</i> <i>Entrepreneurs du</i> <i>Monde, <u>Finn</u></i> <i>ChurchAid, Habitat</i> <i>for <u>Humanity</u></i> <i>International, <u>Healing</u></i> <i>Hands for</i> <i>Haïti, <u>HelpAge</u></i> <i>International, <u>Internati</u></i> <i>onal</i> <i>Medical Corp, <u>Internati</u></i>	Tenons les engagements pris en faveur d'Haïti	11 janvier 2012	Depuis les premiers jours de l'intervention humanitaire, l'attention des bailleurs et des organisations internationales s'est concentrée, à juste titre, sur le soutien des autorités haïtiennes à ses citoyens. Aujourd'hui, Haïti a l'opportunité de sereconstruire de manière durable, et de renverser la dépendance de l'île aux opérateurs extérieurs. Le gouvernement d'Haïti doit assumer un leadership fort en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi et de développement économique. En tant qu'ONG, nous réaffirmons notre engagement à travailler avec nos partenaires institutionnels haïtiens pour assurer le transfert des compétences et des ressources pour réduire la dépendance aux acteurs extérieurs. La solution doit être une solution mise en œuvre par les autorités haïtiennes avec le soutien inconditionnel de l'ensemble de la communauté internationale. Mais l'appui aux institutions locales ainsi que le renforcement de leurs capacités à répondre aux attentes de 10 millions de citoyens prend du temps et implique des engagements financiers lourds. Une partie seulement de l'aide internationale promise pour la reconstruction et le développement d'Haïti est arrivée ; alors que la pression exercée sur les ONG pour qu'elles transfèrent leurs activités aux administrations haïtiennes s'accroît. La crise financière et les coupes dans les budgets d'aide au développement des Etats pourraient	http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/11/tenons-les-engagements-pris-en-faveur-d-haiti_1627920_3232.html

<p><i>onal</i> <i>Rescue</i> Committee, <i>J/PHaitian</i> <i>Relief</i> Organization, Mercycorps, Merlin, <i>Oxfam</i> <i>International</i>, <i>Plan</i> <i>International</i>, Save the children, Tearfund et <i>World</i> <i>Vision</i> International</p>			<p>également avoir des répercussions sur l'avenir à court terme de l'île. Fort de notre engagement sur le terrain, nous appelons la communauté internationale à honorer les promesses faites en 2010 et à maintenir ses engagements pour éviter aux 500 000 personnes encore sous tentes de tomber dans l'oubli, et ce malgré les difficultés de la reconstruction 24 mois après la catastrophe. L'heure n'est pas encore venue de réduire nos efforts.</p> <p>Au contraire, nous devons aujourd'hui plus que jamais renforcer notre engagement et travailler ensemble pour envisager un avenir durable pour Haïti et ses habitants. Le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan, et nous, opérateurs internationaux de l'aide humanitaire, nous nous devons d'accompagner et d'appuyer l'Etat haïtien dans ce processus, en lien avec l'ensemble des acteurs de la société civile.</p>	
<p><i>Minustah</i></p>	<p>« 2012, année de la reconstruction d'Haïti »</p>	<p>16 janvier 2012</p>	<p>Initié par le Gouvernement, le Secteur privé haïtien et la Communauté internationale, le premier « Forum sur la Reconstruction » s'est tenu à Port-au-Prince, le 13 janvier 2012, en présence, notamment, du Premier ministre, Garry Conille, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, Nigel Fisher et du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), Hervé Denis.</p> <p>Pour le Gouvernement, qui est et compte demeurer le maître d'œuvre, « si 2012 est l'année de la reconstruction, il faudra 10 ans pour y arriver ». Et afin qu'elle se passe dans les meilleures conditions, les plus hautes autorités préconisent qu'ensemble, partenaires et bénéficiaires puissent intervenir dans des forums comme celui organisé ce 13 janvier, lequel se présente comme le premier d'une longue série.</p> <p>Au nombre des initiatives gouvernementales, le calendrier commandé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) auprès du bureau Daniel Arbour & Associés (IBI-DAA) pour «développer six esquisses de schéma d'aménagement et 18 esquisses de plan d'urbanisme » destinées à six zones situées dans les départements de l'Ouest, du Sud-est, du Sud, du Nord et de l'Artibonite.</p>	<p>http://minustah.org/?p=33631</p>

			<p>Le Secteur privé, par la voix de M. Denis, a exprimé son soutien au programme de reconstruction. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti estime en effet qu'« il faut lancer Haïti sur la voie du progrès et du développement durable », tout en signalant des « signes de renouveau perceptibles ».</p> <p>parmi les partenaires internationaux, Nigel Fisher, a fait valoir que malgré les nombreux défis inhérents au relèvement du pays, qui s'inscrit dans le long terme, « il faut reconnaître que des progrès significatifs et réels ont été réalisés en 2011 ». A cet égard, il a notamment rappelé que 10 programmes conjoints des Nations Unies ont été réalisés avec le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH).</p> <p>Pour sa part, l'Union européenne a lancé, le 10 janvier 2012, un programme de logement, d'un montant de 33 millions de dollars, pour permettre à quelque 60.000 résidents de camps de trouver une habitation sûre dans un environnement urbain amélioré. En 2013, seront aussi achevés les travaux de la Route Nationale #3 reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien (Nord), ce qui permettra de relier les deux villes par en 3 heures et non en plus de 8 heures comme c'est le cas actuellement.</p> <p>Il faut y ajouter le projet de relocalisation permanente lancée le 11 janvier dernier par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), pour un montant de 20 millions de dollars au profit des déplacés de Champs de Mars, dans le centre-ville de Port-au-Prince.</p> <p>Le forum a également été l'occasion de lancer officiellement le Rapport des Nations Unies en Haïti 2011, dans lequel l'ONU rappelle la réduction de 65 pour cent du nombre de personnes vivant dans les camps (520.000). Plus de la moitié des 10 millions de mètres cube de débris générés par le séisme ont aussi été déblayés.</p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Éducation : La Banque Mondiale continue son implication dans l'éducation, Haïti Libre, 12 février 2012	12 février 2012	<p>Cette semaine le nouveau Vice-président de la Banque Mondiale, Hasan Tuluy, en visite en Haïti pour 3 jours, s'est rendu à l'école primaire Milome Brillère située à Delmas 33, école qui bénéficie d'une exonération des frais de scolarité dans le cadre du projet éducation pour tous financé par la Banque Mondial (BM).</p> <p>À cette occasion, M. Tuluy a déclaré à propos du programme d'éducation gratuite de la BM qui touche 285,000 enfants et 200,000</p>	http://www.haitilibre.com/article-4934-haiti-education-la-banque-mondiale-continue-son-implication-dans-l-education.html

			à travers les cantines scolaires depuis 2007, à travers 1,200 écoles dans le pays « ...aujourd'hui nous sommes venu ici parce que nous croyons que l'avenir d'une société est à travers les investissements qu'on fait dans nos enfants. Comme vous le savez nous avons fait une première phase avec nos collègues la BID [38 millions de dollars], la coopération canadienne... nous sommes maintenant arrivé à la deuxième phase, nous tirons les leçons de la réussite de cette première phase pour lancer un deuxième programme, un programme relativement conséquent [70 millions de dollars] où non-seulement nous groupe de la banque nous continuons à donner notre appui, mais également l'enthousiasme de nos autres partenaires au développement pourront également contribuer à ce fonds. Nous espérons qu'à travers cela si je ne m'abuse de l'ordre de 275,000 enfants vont pouvoir bénéficier de l'accès à l'école...»	
<i>Alter presse</i>	Haïti / Coopération : 6 députés de l'UE proposent de rompre avec le cycle de l'aide humanitaire au profit d'une option de contribution pour le développement ,	27 février 2012	<p>P-au-P, 26 févr. 2012 [AlterPresse] --- Plaidant pour un changement de la typologie d'aide à Haïti, une mission de 6 députés de l'Union européenne (Ue) invite les autorités nationales à changer leur mode de gestion pour favoriser une coopération plus durable avec l'Ue, au terme d'une visite de 3 jours (du 22 au 24 février 2012) dans le pays.</p> <p>C'est « le moment (pour Haïti) de passer de l'aide humanitaire (les actions d'urgence) à l'aide pour le développement (Apd) », indique la députée allemande Ingeborg Grässle, présidente de la délégation qui vient d'évaluer la coopération post-séisme (de janvier 2010 à nos jours) de l'Ue avec la république caribéenne.</p> <p>Dans une conférence de presse / bilan de la mission effectuée, la délégation des 6 députés européens affirme ne pas être « satisfaite » de la gestion des fonds destinés à l'aide humanitaire, quand elle voit « une partie du peuple au bord des routes dans la misère » à Port-au-Prince.</p> <p>« Il faut sortir de la mentalité de l'aide humanitaire pour qu'on puisse arriver à bon port ... (et) relancer l'aide au développement », souligne Grässle.</p> <p>Le bon port n'est autre qu'une amélioration des conditions de vie de la population, d'abord par « la création d'un État de confiance », estime la délégation.</p> <p>Pour soutenir les initiatives publiques en Haïti, « il faut nous (Union</p>	http://www.alterpresse.org/spip.php?article12431

			<p>européenne) aider à vous (le peuple haïtien) aider », parce qu' « il y a beaucoup à faire ».</p> <p>Il importe de « trouver une solution à la crise politique qui s'annonce. (Car) Il est urgent que le gouvernement haïtien puisse prendre le leadership et définir une vision d'ensemble ainsi que les grandes branches (sur lesquelles se base).. le succès », avancent les membres de la mission européenne.</p> <p>La transparence gouvernementale, l'efficacité, la reddition de comptes, l'implication des citoyennes et des citoyens dans les prises de décisions, la réforme foncière et la lutte contre les pratiques liées à la corruption, sont d'autres balises importantes et susceptibles d'encourager une coopération durable avec l'Union européenne.</p> <p>« L'assurance que ces changements [souhaités] vont être effectifs n'a [pas] été communiquée » aux députés membres de la mission européenne, laquelle insiste aussi sur la nécessité pour le parlement haïtien de jouer son rôle de contrôle dans la gestion des fonds publics.</p> <p>Les parlementaires haïtiens, rencontrés par les élus européens, expliquent ne disposer d'aucune marge de contrôle sur la planification, les dépenses et l'évaluation des résultats, en ce qui à trait à la gestion de l'aide humanitaire à Haïti.</p> <p>Il n'est « pas question de dépenser cet argent comme ça ». C'est « une obligation de faire plus » pour savoir où va l'argent dépensé dans le cadre de l'aide humanitaire, préconisent les 6 députés européens.</p> <p>Entre-temps, la « situation est très, très grave » sur le terrain, selon les conclusions de la mission de 6 députés européens, faisant partie de la commission de contrôle budgétaire au parlement européen et venant de séjourner en Haïti. [rh kft rc apr 26/02/2012 8:51]</p>	
<i>Nouvel Observateur</i>	Haïti: la démission du Premier ministre ouvre une nouvelle crise politique,	25 février 2012	<p>La démission vendredi du <i>Premier ministre</i> haïtien Garry Conille, quatre mois à peine après sa nomination, ouvre une nouvelle crise politique dans le pays ravagé en 2010 par un violent séisme dont il peine toujours à se remettre.</p> <p>"Je me vois dans l'obligation de vous présenter ma démission comme Premier ministre du gouvernement de la République", écrit</p>	http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120225.AFP8573/haïti-la-demission-du-premier-ministre-ouvre-une-nouvelle-crise-politique.html

			<p>simplement, sans plus de détails, Garry Conille dans un courrier adressé au président Michel Martelly et dont l'AFP a obtenu une copie.</p> <p>"J'ai accepté la démission du Premier ministre Garry Conille, mais je regrette que cette décision soit venue à un moment où le pays est en train de décoller", a déploré M. Martelly au cours d'une allocution diffusée sur internet et à la télévision publique d'Haïti à 20H00 locales (00H00 GMT samedi).</p> <p>Assurant vouloir nommer "rapidement" un nouveau chef de gouvernement, M. Martelly a indiqué avoir déjà pris contact avec les présidents des deux chambres du Parlement haïtien --où il ne dispose pas d'une majorité-- afin de désigner un nouveau Premier ministre.</p> <p>La démission du Premier ministre intervient après des jours de tension entre plusieurs ministres et Garry Conille, ouvertement divisés sur une enquête lancée au Sénat sur la nationalité des membres du gouvernement et visant également le président Martelly, dans un pays qui ne reconnaît pas la double nationalité.</p> <p>M. Conille avait publiquement soutenu la démarche des parlementaires contre l'avis de ses ministres qui s'étaient rangés derrière la présidence en refusant de se soumettre à cette enquête.</p> <p>Cette procédure avait été lancée à la suite d'accusations publiques d'un sénateur, Moïse Jean-Charles, farouche opposant du président haïtien, qui assurait que M. Martelly, 51 ans, serait détenteur des nationalités américaine et italienne.</p> <p>L'annonce de la démission de M. Conille a été publiquement déplorée par le chef de la mission de la mission de stabilisation de l'ONU en Haïti (Minustah) Mariano Fernandez Amunategui, mais aussi par le Canada et par l'ambassade américaine sur place.</p> <p>Saluant le travail de M. Conille, un ex-chef de cabinet de l'ancien président américain Bill Clinton, lui-même co-président de la Commission pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), M. Fernandez a jugé que cette démission "démontr(ait) malheureusement que les déchirements ont pris le dessus sur la conciliation au détriment du pays". Il a appelé les autorités à "maintenir un climat harmonieux et propice à la stabilisation démocratique d'Haïti et à la relance économique".</p>	
--	--	--	---	--

			<p>Le chef de la diplomatie canadienne John Baird a quant à lui appelé les autorités à lui trouver un remplaçant "sans tarder", comme l'ambassade américaine.</p> <p>Au cours de son allocution télévisée, M. Martelly a indiqué avoir donné l'assurance "aux partenaires de la communauté internationale" que les dispositions étaient prises pour "faire fonctionner l'Etat normalement".</p> <p>Le pays peine toujours à se remettre du très violent séisme qui l'avait dévasté il y a un peu plus de deux ans. Une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a effectué en février une visite de trois jours en Haïti, avait conclu que le pays faisait encore face à de nombreux défis d'ordre humanitaire, mais aussi politique.</p> <p>La nomination de Garry Conille à la tête du gouvernement avait été formellement approuvée par le parlement en octobre 2011, et avait permis de mettre fin à plusieurs mois de crise politique.</p> <p>M. Conille était le troisième Premier ministre désigné par Michel Martelly depuis l'entrée en fonctions en mai 2011 de cet ancien chanteur populaire, mais le premier dont la nomination avait été approuvée par les parlementaires.</p> <p>Le processus de nomination d'un nouveau Premier ministre et la formation d'un gouvernement pourraient prendre plusieurs mois, d'autant que le président Michel Martelly ne dispose pas d'une majorité au Parlement contrôlé par l'opposition.</p>	
<i>Haïti Libre</i>	Haïti - Reconstruction : Après la CIRH «l'Agence nationale de la reconstruction», Haïti Libre, 02 avril 2012	02 avril 2012	<p>Vendredi dernier, en marge de la huitième réunion du Fond de reconstruction d'Haïti (FRH), André Lemerrier Georges, Ministre de l'Économie et des Finances et également Président du Comité de pilotage du FRH, a annoncé que, suite à la fin du mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) fin octobre 2011 et sa non reconduction, une nouvelle entité devait être désignée par le Gouvernement haïtien pour servir d'interlocuteur avec le FRH. Rappelant que l'absence de la Commission intérimaire, bloquait le travail du FRH qui est chargée de mobiliser, coordonner et attribuer les contributions des donateurs internationaux en fonction des projets qui étaient soumis par la Commission.</p>	http://www.haitilibre.com/article-5304-haiti-reconstruction-apres-la-cirh-l-agence-nationale-de-la-reconstruction.html

			<p>Il propose que, temporairement, cette absence soit comblée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), un choix qui devra être validé une fois que les procédures auront été établies et approuvés. Le MPCE pourrait prendre le relais de la CIRH pour recevoir, approuver et soumettre les requêtes de financement et servir de passerelle avec le FRH.</p> <p>Toutefois, celui-ci rappelle que le le MPCE n'est pas un Ministère d'exécution mais de coordination, de suivi, d'évaluation et de planification, indiquant qu'un projet de loi était en préparation en vue de la création et de la mise en place de « l'Agence nationale de la reconstruction » tel que prévu, au terme du mandat de la CIRH, dans le Plan d'Action pour la Relance et le Développement d'Haïti (PARDH). Précisant que, cette agence haïtienne, aura une mission beaucoup plus large que celle de la CIRH, puisqu'elle sera impliquée dans la mise en œuvre des programmes et projets.</p> <p>De son côté Josef Leitmann, gestionnaire du FRH a fait savoir que le fonds avait reçu jusqu'à présent 396 millions de dollars et qu'après l'allocation de fonds pour 19 projets, le fonds avait actuellement 120 millions de dollars non alloués, disponibles dans le cadre du nouveau processus.</p>	
--	--	--	--	--

Table des matières

Remerciements	4
Résumé	5
Abstract	6
Sommaire	7
Avant-propos	11
Introduction.....	15
La coordination de l'aide humanitaire comme objet de recherche en Sciences de l'Information et de la communication.....	15
Problématique.....	17
Approche méthodologique	21
Plan de la thèse	22
Partie 1 : l'état des lieux	25
Chapitre 1 : les acteurs impliqués dans la coordination humanitaire après le séisme du 12 janvier et les niveaux de coordination existants.....	27
Contexte historique, social et géographique	27
Quelques éléments de l'histoire politique d'Haïti	27
Contexte social en Haïti	32
Contexte géographique et géologique d'Haïti	33
Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et la réponse humanitaire	36
A) Les acteurs et leurs modes d'implication dans la réponse humanitaire.....	37
A1) Les organisations humanitaires non gouvernementales (ONG)	38
A1.1) Les ONG haïtiennes dans la coordination humanitaire en Haïti	40
A1.2) Les ONG non haïtiennes dans la coordination humanitaire en Haïti	43
A2) les organisations internationales dans la coordination humanitaire en Haïti	52
A2.1) Les structures de terrain de l'ONU en Haïti	53
A2.2) Les bailleurs de fonds internationaux dans la coordination humanitaire en Haïti	63
A3) les Etats dans la coordination humanitaire en Haïti.....	70
A3.1) l'Etat d'Haïti dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti	71
A3.2) les politiques d'aide des Etats en Haïti	86

B)	Les niveaux de coordination de l'aide humanitaire en Haïti	95
B1)	La coordination avec L'Etat	95
B1.1)	La coordination par les structures de l'Etat d'Haïti	96
B1.2)	La coordination par une organisation internationale autorisée par l'Etat	99
B2)	Les coordinations sans l'Etat.....	101
B2.1)	Les regroupements des organisations par nationalité	101
B2.2)	Les regroupements des organisations par bailleurs de fonds.....	103
B2.3)	Les regroupements des organisations par affinité	105
B2.4)	Le regroupement des bailleurs de fonds.....	109
Chapitre 2 : Veille d'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti		110
A)	Les relations entre les acteurs de l'aide humanitaire en Haïti.....	111
A1)	Les relations conflictuelles entre l'opinion publique haïtienne et la communauté internationale.....	111
A2)	Les concurrences entre les Etats	113
B)	Les formes de médiations dans la réponse humanitaire en Haïti	115
B1)	La médiation de l'Etat d'Haïti entre la population haïtienne et la communauté internationale.....	115
B2)	La médiation de l'ONU	121
C)	L'Etat dans la coordination de l'aide humanitaire en Haïti	129
C1)	Autonomisation de l'Etat dans la coordination	129
C2)	Les indices de limites ou faiblesse de l'Etat	135
Partie 2 : Analyse de la coordination humanitaire en Haïti		142
Chapitre 3 : Cadre théorique et méthodologie		143
A)	Revue de la littérature et cadre théorique	143
A1)	Coordination et médiation	143
A1.1)	L'humanitaire et ses organisations	143
A1.2)	La notion de coordination	149
A1.3)	Le concept de médiation et son application à la coordination humanitaire	154
A2)	La discipline SIC.....	165
A2.1)	La communication des organisations.....	165
A2.2)	L'information et les formes organisationnelles	166

A2.3) Concertation territoriale et politique territoriale concertée.....	168
A2.4) Communication interculturelle et éthique de la discussion	171
B) Cadre méthodologique	176
B1) Méthode de recueil d'information et choix de la population	176
B1.1) L'approche ethnographique/ l'observation participante.....	176
B1.2) Les Entretiens semi-directifs.....	177
B2) grilles d'analyse d'entretiens et des réunions de coordination	187
B2.1) Grilles d'analyse d'entretiens	187
B2.2) Grille d'analyse des réunions de coordination	239
Chapitre 4 : Résultats	254
A) Résultats des entretiens.....	254
A1) Résultats Item par Item	254
A1.1) Synthèse des entretiens avec des représentants de l'ONU.....	254
A1.2) Synthèse des entretiens avec les représentants d'ONG non haïtiennes.....	261
A1.3) Synthèse entretiens des ONG haïtiennes.....	266
A1.4) Synthèse des entretiens avec les représentants des structures de coordination de l'Etat d'Haïti.....	268
A2) Synthèses par croisement des discours des 4 catégories de personnes interviewés.....	272
A2.1) L'Etat d'Haïti dans la coordination humanitaire.....	274
A2.2) La coordination humanitaire clusters en Haïti	276
A2.3) LES ONG dans la coordination humanitaire en Haïti.....	278
A3) Relations entre les discours d'entretiens et la veille d'actualité sur la coordination humanitaire en Haïti	279
B) Résultats des observations participantes	282
B1) synthèse des réunions de coordination réunion par réunion	282
B1.1) La réunion du cluster éducation du 28 juin 2011 à Port au Prince, Bureau de l'UNESCO.....	282
B1.2) La réunion du cluster agriculture du 28 juillet 2011 à Port au Prince/ bureau du PAM	283
B1.3) La table sectorielle départementale du 27 juin 2012 au Gonaives/Direction départementale du Ministère de l'agriculture	285

B1.4) Table sectorielle agriculture du 30 juin 2011 à la direction départementale du ministère de l'agriculture aux Gonaïves.....	286
B2) Synthèse des réunions coordination humanitaire par croisement	287
B2.1) Croisement intra catégorie.....	287
B2.2) Croisement inter catégorie.....	289
Chapitre 5 : Synthèse.....	291
A) De la coordination à la médiation	291
A1) Approche pratique et professionnelle de la médiation dans la coordination humanitaire	291
A1.1) Déroulement de la médiation dans la coordination humanitaire en Haïti après le 12 janvier 2010.....	291
A1.2) Les fonctions de la médiation dans la coordination humanitaire après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti.....	296
A1.3) Champ professionnel de la médiation humanitaire	299
A2) Approche théorique de la médiation dans la coordination humanitaire .	301
A2.1) Modélisation/schémas de la médiation humanitaire en Haïti	301
A2.2) La médiation humanitaire comme facteur de développement social d'un pays.....	306
B) Les facteurs de la médiation humanitaire pour le développement social d'un Etat	309
B1) La gestion de l'information comme facteur de réussite de la coordination humanitaire en Haïti.....	309
B1.1) La qualité de la base de données comme indice de la capacité organisationnelle d'une structure de coordination	310
B1.2) Les méthodes de partage d'informations comme facteur de motivation et d'implication des acteurs humanitaires dans les structures de coordination.....	311
B1.3) Les réunions de coordination humanitaire comme supports de communication entre les différents acteurs humanitaires qui y participent.	313
B2) L'Etat d'Haïti, régulateur de l'action humanitaire sur son territoire	314
B3) La communication interculturelle et l'éthique de la discussion dans la coordination humanitaire en Haïti	316

B3.1) La nécessité de la rencontre physique pour la création d'un cadre de communication entre les acteurs humanitaires	317
B3.2) La communication interculturelle à trois niveaux culturels	318
B.3.3) Une morale universelle des discussions interculturelles issue du cadre juridique mondial de l'action humanitaire	321
Conclusion.....	324
Références bibliographiques	332
I) Articles scientifiques.....	332
II) Documents d'organisations	335
III) Ouvrages.....	337
IV) Travaux académiques.....	339
Annexes.....	340
I) Les entretiens.....	340
A) Entretiens cluster.....	340
A1) Entretien coordonateur Cluster Early Recovery	340
A2) Entretien coordonateur cluster Shelter	341
A3) Coordonateur OCHA	343
A4) Entretien coordonateur cluster Wash	345
A5) Entretien coordonateur cluster Food	348
A6) Entretien coordonateur cluster éducation	350
A7) Entretien coordonateur cluster agriculture.....	354
B) Entretiens ONG.....	357
B1) ENTRETIENS ACF : Chef de mission Haïti	358
B2) Entretien Agro Action Allemande, coordonateur national Haïti.....	362
B3) Entretien Parole et action	366
B4) Entretien AMI France, Directeur Pays	368
B5) Entretien Aide et action, Directeur Pays.....	369
B6) Entretien IDEJEN, Responsable de la communication.....	371
B7) Entretien Lutheran World Federation, Chef de Mission Haïti.....	372
B8) Entretien MDM Canada, chef de mission Haïti.....	375
B9) Entretien Protos : représentante résidente.....	379
B10) Entretien Service Chrétien Haïti, responsable administrative.....	380
B11) Entretien Haïti Response : Fondatrice.....	382

B12) Plan International, Coordinatrice gestion des risques et des désastres	382
B13) Word Vision Haïti : Responsable programme de développement	384
B14) Entretien Tearfund, conseillère en gestion des désastres	387
B15) CRS, coordonateur du programme d'urgence	388
C) Organisation de coordination de l'Etat d'Haïti	390
C1) Entretien: coordonateur de la commission de santé après le séisme du 12 janvier	390
C2) Entretien directrice de la Protection Civile	391
C3) Entretien avec Maxime Djery, analyste de l'UCAONG	393
II) Les réunions de coordination humanitaire	397
A) Transcription réunion de coordination cluster éducation de juin 2011	397
B) Réunion du cluster agriculture : 21 juillet 2011	402
C) Compte rendu table sectorielle départementale agriculture	405
III) Revue de presse sur l'humanitaire Haïti	414